



Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

Unité des études démographiques et sociales
Division enquêtes et études démographiques

Base étude 2020 de

*l'**E**chantillon*

***D**émographique*

***P**ermanent*



Manuel de l'utilisateur

Mise à jour : 12 avril 2022



Sommaire général de la documentation de l'EDP

1. L'échantillon démographique permanent

1.1. Présentation

En bref

Les sources d'alimentation du panel : les bulletins statistiques de l'état civil, le recensement, le fichier général des électeurs et le panel d'actifs

Le critère d'échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours)

La période couverte : depuis 1967

Le champ couvert : des lieux variés selon les sources

Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et à trous

Les fichiers mis à disposition

Schéma de la base étude 2020 de l'EDP

Tableaux des variables-clé et liens de la base étude

1.2. Bibliographie partielle

2. La base étude

2.1. La table individu (Cf. Fichier « 2.1. EDP - La table individu »)

La table Individu : EDP_BEEnnnn_INDIVIDU

Modalités de la table Individu : EDP_BEEnnnn_INDIVIDU

2.2. L'État civil (Cf. Fichier « 2.2. EDP - L'Etat civil »)

La table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE

Modalités de la table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE

La table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE

Modalités de la table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE

La table Mariage : EDP_BEEnnnn_MARIAGE

Modalités de la table Mariage : EDP_BEEnnnn_MARIAGE

La table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES

Modalités de la table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES

Annexe 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989

Annexe 2 - Présentation des bulletins d'état civil

Naissance (bulletin n°5)

Enfants sans vie (bulletin n°6)



Mariages (bulletins n°2)
Reconnaisances (bulletins n°4)
Décès (bulletin n°7)
Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1)
Mentions en marge

2.3. L'information électorale (Cf. Fichier « 2.3. EDP - L'information électorale »)

La table FE : EDP_BEEnnnn_FE
Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_Bennnn_FE
La table REU : EDP_BEEnnnn_REU

2.4. les RP de 1968 à 1999 (Cf. Fichier « 2.4. EDP - Les RP de 1968 à 1999 »)

Les recensements de population de 1968 à 1999

La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEEnnnn_RP1968
La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEEnnnn_RP1975
La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEEnnnn_RP1982
La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEEnnnn_RP1990
La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1999

Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 :
EDP_BEEnnnn_RP1968, EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982,
EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999

Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 :
EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et
EDP_BEEnnnn_RP1999

Annexe 1 : Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975

Annexe 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population
de 1968 à 1999

Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999
Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

2.5. Le RP à Mayotte en 2012 (Cf. Fichier « 2.5. EDP - Le RP à Mayotte en 2012 »)

La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 :
EDP_Bennnn_RP2012_MAYOTTE

2.6. Les enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004 (Cf. Fichier « 2.6. EDP - Les EAR »)

La table Individu des enquêtes annuelles de recensement :
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus :
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU

La table Famille des enquêtes annuelles de recensement :
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles :
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE



La table Logement des enquêtes annuelles de recensement :
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements :
EDP_BenEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT

La table Liens des enquêtes annuelles de recensement :
EDP_BenEnnnn_EARaaaa_LIENS

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les liens :
EDP_BenEnnnn_EARaaaa_LIENS

2.7. Le panel d'actifs (Cf. Fichier « 2.7. EDP - Le panel d'actifs »)

Modalités de la table du panel d'actifs : EDP_BenEnnnn_PANACT

2.8. Le panel des non salariés (Cf. Fichier « 2.8. EDP – Le panel des non salariés »)

Modalités de la table du panel des non salariés : EDP_BenEnnnn_PANNOSAL

2.9. Les données sociales et fiscales (Cf. Fichier « 2.9. EDP - Les données sociales et fiscales »)

La table des données fiscales individuelles : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU

La table des données fiscales sur les logements : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT

La table des données fiscales sur les revenus : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU

La table des données fiscales sur les revenus détaillés : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET

3. Nomenclatures et annexes (Cf. Fichier « 3. EDP - Nomenclatures et annexes »)

3.1. Géographie

3.1.1. Code des départements pour les RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

3.1.2. Code des départements ou zones frontalières du lieu de travail pour le RP 1982

3.1.3.1. Code des régions pour les RP 1968, 1975, 1982 et 1990 et zones d'emplois pour le RP 1990

3.1.3.2. Code des régions pour le RP 1999

3.1.3.3. Table de passage entre les anciens et les nouveaux codes région pour les EAR

3.1.4.1. Code des pays pour les RP 1968 et 1975

3.1.4.2. Code des pays pour le RP 1982

3.1.4.3. Code des pays pour le RP 1990

3.1.4.4. Code des pays pour le RP 1999

3.1.5 Code des lieux de vote des français à l'étranger

3.2. Nationalité

3.2.1. Nationalité pour les RP 1968, 1975 et 1982

3.2.2. Nationalité pour le RP 1990

3.2.3. Nationalité pour le RP 1999



3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique

3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant

3.3. Taille de commune détaillée, pour les RP 1990 et 1999

3.4. Catégorie de commune détaillée : urbaine / rurale, pour les RP 1990 et 1999

3.5. Catégorie de migrants (urbain / rural / ZPIU) au RP 1982

3.6. Typologie socio-économique Tabard

3.6.1. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1990

3.6.2. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1999

3.7. Diplôme

3.7.1. Diplôme pour le RP 1975

3.7.2. Diplôme pour le RP 1982

3.7.3. Nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968

3.8. Catégorie sociale

3.8.1. Catégorie sociale pour les variables brutes des RP 1968 et 1975, les variables brutes et redressées du RP 1982 et l'état civil jusqu'en 1981

3.8.2. Catégorie sociale pour les variables redressées du RP 1975

3.8.3. Catégorie sociale pour les RP 1990 et 1999

3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982

3.8.5. Nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968

3.9. Profession et métier

3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé)

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999

3.9.2.2. Profession antérieure pour les RP 1990 et 1999

3.10. Activité économique des établissements

3.10.1. Nomenclature d'activités et de produits de 1973, niveau 100, pour les variables du RP 1990

3.10.2. Nomenclature d'activités économiques, niveau 40, pour les variables du RP 1990

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990

3.10.4. Nomenclature d'activités économiques, selon la nomenclature Nes36, pour les variables du RP 1999

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999

3.10.6. Nomenclature d'activités économiques, selon les sous sections de la Naf niveau 30, pour les variables du RP 1999

3.11. Catégorie juridique des établissements au RP 1999

3.12. Type de ménage

3.12.1. Type de ménage : définition pour le RP 1990

3.12.2. Type de ménage : définition pour le RP 1999

3.13. Tableau synoptique des variables RP, EAR et État Civil



1. L'échantillon démographique permanent

1.1. Présentation.....	7
En bref.....	7
Les sources d'alimentation du panel.....	8
Le critère d'échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours).....	11
La période couverte : depuis 1967.....	12
Le champ géographique couvert : des lieux variés selon les sources.....	12
Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et « à trous ».....	13
Les fichiers mis à disposition.....	17
Schéma de la base étude 2020 de l'EDP.....	18
Tableaux des variables-clé et liens de la base étude.....	19



1.1. Présentation

En bref

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus dont la constitution par l'Insee a débuté en 1968. Il consiste à collecter et conserver des informations puisées dans plusieurs sources pour des individus nés certains jours de l'année.

C'est un outil essentiel pour étudier les comportements et trajectoires socio-démographiques, en particulier pour les études des biographies et comportements démographiques (nuptialité, fécondité, mortalité) et familiaux, de la mobilité géographique, résidentielle, professionnelle et sociale, de la manière dont les parcours dans ces différents domaines se combinent, ou encore du lien à long terme entre situations passées et plus récentes (lien entre la situation actuelle et la situation vécue dans l'enfance par exemple). Par ailleurs, l'EDP sert de support à différentes productions statistiques régulières (enquête participation électorale, écarts d'espérance de vie selon les caractéristiques sociodémographiques, etc.) et enrichit d'autres sources statistiques. C'est également une source d'intérêt pour des études méthodologiques.

L'EDP mobilise cinq sources : les bulletins statistiques d'état civil depuis 1967 ; les informations des cinq recensements de population de 1968 à 1999 et des enquêtes annuelles de recensement depuis 2004 ; les informations issues du fichier électoral sur les inscriptions actuelles et passées depuis 1990 ; les informations issues des panels d'actifs (panel « tous salariés ») depuis 1967 ; des données socio-fiscales issues des dispositifs statistiques Fidéli (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus) et FiLoSoFi (Fichier localisé social et fiscal) depuis 2011.

Le critère d'échantillonnage retenu est celui du jour de naissance dans l'année : tous les individus nés du 2 au 5 janvier¹, du 1^{er} au 4 avril, du 1^{er} au 4 juillet et du 1^{er} au 4 octobre font potentiellement partie du champ de l'EDP. Ne font cependant effectivement partie du champ de l'EDP diffusé que les individus pour lesquels on dispose d'au moins un bulletin de recensement, ou bien d'un acte d'état civil (autre qu'un décès), ou bien d'une observation dans le panel d'actifs, ou bien la présence dans une déclaration fiscale. Historiquement, l'échantillon ne comprenait que les quatre jours d'octobre. Les individus EDP nés en janvier, avril et juillet sont de ce fait observés et suivis à partir de dates variables selon la source.

Le champ géographique couvert par l'EDP est intrinsèquement lié aux sources qui l'alimentent. Il correspond aux personnes résidant, travaillant, ou connaissant un événement d'état-civil enregistré en France. Le critère géographique est apprécié sur la base du lieu de recensement, donc du lieu de résidence pour le recensement. Pour les événements d'état civil, il l'est sur la base du lieu de déclaration, donc le plus souvent le lieu d'événement, indépendamment du lieu de résidence (en particulier, celui-ci peut être à l'étranger). Pour le fichier électoral, le critère géographique est le lieu d'inscription, qui peut être différent du lieu de résidence. Pour le panel d'actifs, le critère géographique est apprécié au lieu de l'activité déclaré par l'employeur. Pour les données socio-fiscales, la localisation est liée à l'adresse de taxation, qui peut être différente du lieu de résidence. Les départements d'outre-mer sont inclus dans les sources, sans limite pour le fichier électoral, à partir de 2004 pour l'état civil et les enquêtes annuelles de recensement et à partir de 2002 pour le panel d'actifs. Les données socio-fiscales couvrent théoriquement les Doms depuis 2011 mais de manière imparfaite.

En raison de son mode de construction et de sa longue durée, l'EDP n'offre pas un outil clé en main pour toutes les types d'études possibles. La nature des informations disponibles n'est en particulier pas constante au cours du temps. Pour l'état civil, 1998 et 2008 constituent deux ruptures majeures. Pour le recensement, le contenu des bulletins individuels et les informations contextuelles collectées ont variées depuis le recensement de 1968. Pour le panel d'actifs, seuls les individus nés en octobre des années paires sont suivis de 1967 à 2001. Pour les données socio-fiscales, les enfants qui

¹ Le 1^{er} janvier n'a pas été retenu car c'est une date souvent prise dans l'administration pour les jours/mois inconnus, et il présente un caractère atypique en terme de naissances.



apparaissent comme personnes à charge dans les déclarations fiscales sont mal identifiés lorsqu'ils sont nés avant juillet 2010. Par ailleurs, les contraintes de moyens ont aussi entraîné sur la période 1982-1997 « des trous de collecte » pour l'état civil qui rendent impossible un suivi très long pour les personnes nées les 2 et 3 octobre. Une définition précise des cohortes choisies doit donc être faite au cas par cas par l'utilisateur, sur la base des critères qu'il souhaite étudier (personnes nées telles années, personnes recensées telle année, etc.).

Les sources d'alimentation du panel

Historiquement, l'EDP a d'abord rassemblé des informations issues, d'une part, des bulletins statistiques d'état civil reçus par l'Insee pour les besoins de gestion du répertoire national d'identification des personnes physiques et pour l'établissement des statistiques d'état civil ; et d'autre part, les informations du recensement de population, puis des enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004. L'information issue du fichier général des électeurs, possible depuis l'origine de l'EDP, n'est disponible dans la base étude de l'EDP qu'à partir de la version millésimée 2011 (disponible en avril 2013) et donne les inscriptions actuelles et passées. A partir de la version millésimée 2013 (disponible en décembre 2014), les informations issues du panel d'actifs (panel « tous salariés ») sont intégrées de manière rétroactive. A partir du millésime 2014, les données socio-fiscales sont intégrées, en commençant la série à partir de l'année 2011.

Pour toutes les sources de données, un travail spécifique d'identification par l'état civil ou un appariement par le NIR (numéro d'identification au répertoire) des personnes est réalisé pour rattacher les informations aux bons individus.

Bulletins statistiques de l'état civil

Les communes sont responsables de la tenue des registres d'état civil. Conformément à l'instruction générale relative à l'état civil, dont la dernière date du 11 mai 1999, elles sont tenues d'informer l'Insee de l'enregistrement d'un certain nombre d'actes dans des délais prescrits, au moyen de bulletins statistiques *ad hoc*². Pour l'Insee, ces bulletins ont généralement une double finalité : d'une part, l'établissement des statistiques d'état civil ; d'autre part, la mise à jour du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), dont l'Insee assure la gestion depuis 1946. Les bulletins statistiques, remplis par les officiers d'état civil des communes, sont transmis sur support papier ou électronique en continu et sont traités dans le cadre de la base des répertoires des personnes physiques (BRPP), qui comprend à la fois le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le fichier général des électeurs qui est remplacé par le répertoire électoral unique (REU) à partir de 2019.

Depuis l'initialisation de l'échantillon démographique permanent, les bulletins statistiques de l'état civil ont connu deux révisions importantes, en 1998 et en 2008. Pour les individus et les événements entrant dans son champ, l'échantillon démographique permanent récupère les données des sept bulletins suivants³ :

- bulletin de naissance d'une personne « EDP » ou d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement déclaratif de naissance d'une personne « EDP » ou d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement d'adoption plénière d'une personne « EDP » ou par adoption par une personne « EDP »
- bulletin de mariage d'une personne « EDP »
- bulletin d'enfant sans vie d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de décès d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement déclaratif de décès ou d'absence d'une personne « EDP ».

² Ces bulletins sont visés par le CNIS. Le dernier visa couvre la période 2011-2015 (avis de conformité n°36/D131 du 16 avril 2010 ; avis d'opportunité n°14/D130 du 25 janvier 2008).

³ Dans des versions antérieures de la base étude, l'échantillon démographique permanent intégrait également les bulletins suivants (bulletins qui ont disparu depuis pour la gestion de l'état civil) : reconnaissance d'une personne « EDP » ou par une personne « EDP », mariage légitimant une personne « EDP », mention en marge de légitimation d'une personne « EDP », autres mentions en marge. Ces bulletins ne sont plus pris en compte dans la base étude, y compris leur historique. Les utilisateurs qui souhaitent exploiter ces bulletins se reporteront à la dernière base étude 2009 produite dans l'ancien système EDP.



Parmi ces bulletins, le bulletin d'enfant sans vie est le seul à n'avoir qu'une finalité statistique. Les bulletins sont présentés en annexe 3.

Recensements de population

Le recensement est réalisé par l'Insee et les communes. Lorsque dans un logement recensé un individu déclare une date de naissance EDP, son bulletin individuel (BI) est transmis à l'application EDP pour identification au répertoire des personnes physiques. Si l'identification échoue (manque d'information ou informations erronées) le BI n'est pas conservé. Si l'identification réussit, le BI vient enrichir la trajectoire de l'individu ou permet d'en commencer une nouvelle.

L'échantillon démographique permanent intègre des informations issues des bulletins des recensements généraux de population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 puis, à partir de 2004, des enquêtes annuelles de recensement.

En 1968, seules les informations figurant dans le bulletin individuel des personnes appartenant à l'échantillon démographique permanent ont été intégrées. Depuis le recensement de 1975, des informations figurant dans la feuille de logement et dans les bulletins individuels des autres personnes du ménage sont aussi intégrées.

Au-delà du contenu du bulletin lui-même, plusieurs évolutions sont à noter :

1°- De 1968 à 1982, les informations « brutes » correspondent à une saisie des bulletins papier effectuée spécifiquement pour l'EDP ; à partir de 1990, les informations « brutes » correspondent aux informations saisies dans le cadre des chaînes de traitement du recensement.

2°- A partir de 1975, les informations « redressées » dans le cadre des chaînes du traitement du recensement (y compris les variables imputées pour corriger la non-réponse) sont intégrées dans l'EDP, de façon toutefois parcellaire pour 1982 (à ce recensement, les ménages comprenant au moins une personne « EDP » n'ont pas été systématiquement intégrés dans l'exploitation complémentaire du recensement, faite sur un échantillon au quart des bulletins).

3°- La méthode d'intégration des informations « redressées » permet également d'intégrer des informations issues des autres bulletins que le bulletin individuel de l'individu « EDP », notamment des informations sur le logement, le ménage, le « conjoint », le « chef de famille », puis le « chef de ménage ». Ces informations complémentaires ont fortement évolué d'un recensement à l'autre, allant vers un enrichissement croissant. A partir des enquêtes annuelles de recensement, les informations sur toutes les personnes des ménages d'individu « EDP » sont conservées.

4°- La mise en place d'une collecte annuelle de recensement sur un échantillon de la population modifie fortement le contexte puisque, désormais, il ne sera plus possible de connaître simultanément les caractéristiques de l'ensemble des personnes « EDP » résidant en France à la date du recensement. Il faudra également recourir aux pondérations de l'enquête annuelle de recensement pour assurer la représentativité des cohortes définies par cette source.

Fichier général des électeurs

Jusqu'en 2019 et la constitution du répertoire électoral unique (REU), les listes électorales sont gérées par les communes et ne donnent pas lieu à la constitution d'un fichier unique centralisé. Toutefois, l'Insee gère alors un fichier général des électeurs⁴ destiné notamment à éviter les inscriptions multiples. Il est actualisé à partir des avis d'inscription et des avis de radiation transmis par les communes et des décisions judiciaires.

L'intégration d'informations sur l'inscription électorale donne les inscriptions actuelles et passées des individus EDP (en stocks et en flux de manière approximative depuis le début des années 1990 et de manière correcte depuis les années 2000, certaines inscriptions datant de 1945).

Un bulletin d'état civil (hors acte de décès) ou un bulletin de recensement suffisent à commencer la trajectoire d'un individu EDP. Les données électorales n'ont pas le même statut : elles ne créent pas de trajectoire mais enrichissent l'information sur les individus ayant déjà une trajectoire.

⁴ Loi n°46-1889 du 28 août 1946, repris dans l'article L. 37 du code électoral.



Panel d'actifs :

L'agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de sécurité sociale (les Urssaf). Toute entreprise a l'obligation de transmettre annuellement les déclarations de données sociales (DADS) relatives à chacun de ses salariés aux Urssaf. Par le biais de l'Acoss, l'Insee reçoit les fichiers statistiques relatifs à ces déclarations. Par ailleurs, l'Insee reçoit également les fichiers de paie des agents de l'Etat (FPE). Avec ces deux sources, il réalise un panel dit "panel tous salariés" qui collecte les informations salariales des individus nés en octobre les années paires et des individus EDP les années paires et impaires.

Les informations sur l'activité salariée des individus EDP sont constituées à partir de ce panel "tous salariés", qui est au niveau entreprise*individu*année, en l'agrégeant au niveau de l'individu (individu*année). Si un même individu a travaillé dans au moins deux entreprises différentes au cours d'une année donnée, on garde les caractéristiques du poste principal de l'entreprise pour laquelle la durée de paie est la plus longue et, en cas d'ex-æquo, le salaire le plus élevé. Les salaires nets, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés.

Le panel d'actifs permet ainsi d'enrichir la base études de l'EDP avec des données relatives à l'activité salariée des individus EDP, notamment la catégorie socioprofessionnelle déclarée par les entreprises, le secteur d'activité de l'entreprise, le revenu salarial net de l'individu et le nombre d'heures travaillées durant l'année d'exercice.

Le champ suivi est, à partir de 1967, l'ensemble des salariés (sauf agricoles), y compris les salariés des entreprises publiques. La fonction publique hospitalière, les collectivités territoriales et la fonction publique d'Etat apparaissent en 1988. Il faut noter le cas particulier de France Telecom et de La Poste, issus de la privatisation de la direction des Postes et Télécommunications qui n'entraient pas dans le champ des DADS. Les salariés de ces entreprises n'apparaissent donc qu'en 1988 avec la fonction publique d'Etat. Les Doms et le secteur agricole sont couverts à partir de 2002. Enfin, les particuliers employeurs sont intégrés à partir de 2009.

Les données sociales et fiscales :

La direction générale des finances publiques (DGFiP) établit et recouvre l'impôt sur le revenu et les impôts locaux dont la taxe d'habitation. Les personnes physiques sont imposables à raison de l'ensemble de leurs revenus de source française ou étrangère, dès lors qu'elles sont domiciliées en France. Les personnes non domiciliées en France ne sont imposables que sur leurs revenus de source française.

L'Insee a la possibilité d'exploiter les fichiers fiscaux à des fins statistiques. Deux processus d'exploitation sont utilisés pour alimenter l'EDP : le fichier démographique des logements et des individus (Fidéli) et le fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Le dispositif Fidéli produit annuellement un fichier des individus fiscaux qui liste toutes les personnes connues au sens de l'impôt sur le revenu ou de la taxe d'habitation principale au 1^{er} janvier d'une année donnée. Les individus fiscaux sont regroupés au sein de foyers fiscaux qui sont les unités de base des déclarations fiscales. Les sources qui permettent la constitution du fichier des foyers et individus fiscaux sont :

- le fichier de la taxe d'habitation,
- le fichier d'imposition des personnes (FIP),
- le fichier des déclarations de revenu (POTE⁵).

Un individu peut être présent dans plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant rattaché au foyer fiscal de ses parents pour l'impôt sur le revenu et comme redevable de la taxe d'habitation dans son logement. Un foyer fiscal est rattaché à au plus un logement pour le paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Pour les logements, le dispositif Fidéli produit aussi une synthèse en mobilisant les sources foncières qui permettent une description du bâti :

- le fichier des propriétés bâties (FPB),
- le fichier des propriétaires,
- le fichier des propriétés non bâties.

Le dispositif Filosofi permet de recueillir annuellement des données sur les revenus et le niveau de vie. En rapprochant les fichiers fiscaux et sociaux, Filosofi donne une estimation plus précise des revenus et des prestations réellement perçues par les ménages. Filosofi collecte via la CCMSA⁶ les

⁵ Permanent des occurrences de traitement des émissions

⁶ Caisse centrale de la mutuelle sociale agricole



montants annuels des prestations légales de la branche vieillesse et de la branche famille relevant du régime agricole. La Cnaf⁷ et la Cnav⁸ fournissent le fichier exhaustif des prestations versées en décembre. Les prestations versées sur l'année sont ensuite reconstituées par imputation. Les données collectées sont agrégées au niveau du ménage fiscal : un ménage fiscal est un regroupement des foyers fiscaux rattachés à un même logement (hors logement collectif) pour lesquels coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus, constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux foyers fiscaux distincts au sens de l'administration fiscale.

Les données socio-fiscales sont exhaustives sur leur champ et sont disponibles pour les déclarations fiscales de 2011 relatives aux revenus de 2010⁹, jusqu'aux déclarations fiscales du millésime de la base étude de l'EDP. Les individus EDP y sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance)¹⁰. Pour les enfants (personnes à charge), on ne dispose que de l'année de naissance. L'identification est donc réalisée à l'aide des données relatives aux parents issues des bulletins de naissance : les personnes à charge sont de ce fait moins bien suivies dans l'EDP que les personnes adultes.

Le critère d'échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours)

Initialement, l'échantillon démographique permanent collectait les informations concernant les personnes nées du 1^{er} au 4 octobre (on parle parfois des « quatre jours EDP »).

L'arrêté du 21 décembre 2006 a autorisé le quadruplement de la taille de l'échantillon pour passer à seize jours de naissance. Ils correspondent aux quatre premiers jours de chaque trimestre, avec une spécificité pour le mois de janvier, soit les personnes nées du 2 au 5 janvier, du 1^{er} au 4 avril, du 1^{er} au 4 juillet et du 1^{er} au 4 octobre.

Le quadruplement est mis en œuvre à partir de l'année 2004 pour l'état civil¹¹ et à partir de 2008 pour les enquêtes annuelles de recensement¹². Pour le fichier électoral, comme il s'agit d'un fichier historique pour l'ensemble des électeurs, les informations sont disponibles pour l'ensemble des jours de naissance EDP. Pour le panel d'actifs, il faut aussi tenir compte de l'année de naissance: sur la période d'activité de 1967 à 2001, les données n'ont été collectées que pour les individus nés en octobre des années paires ; à partir de 2002, l'ensemble des 16 jours EDP quelle que soit l'année de naissance sont collectés. Pour les données socio-fiscales, l'ensemble des jours EDP sont collectés.

L'échantillon démographique permanent ne consiste pas à suivre le devenir d'une cohorte de personnes initialement identifiées. Il juxtapose, pour les années où elles sont disponibles, les informations des fichiers sources relatives aux personnes nées les jours de naissance EDP. Ce mode d'échantillonnage par les jours de naissance a été choisi pour sa facilité de mise en œuvre. Cela ne revient cependant pas tout à fait à effectuer un tirage parfaitement aléatoire dans la population (certaines études suggèrent par exemple que la période de naissance dans l'année a un effet sur le parcours scolaire, du fait des écarts d'âges à l'entrée à l'école). Par ailleurs, selon les années et la présence de week-end dans les jours EDP, les effectifs des cohortes sont variables.

⁷ Caisse nationale d'assurance famille

⁸ Caisse nationale d'assurance vieillesse

⁹ Pour les années de revenus 2010 et 2011 issues de FiLoSoFi, les données n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les années 2012 et suivantes. L'utilisateur doit donc utiliser ces années avec précaution.

¹⁰ Les informations détaillant l'état civil ne figurent pas dans les bases études.

¹¹ Dans la table EDP_BEn_decès, les bulletins de décès des personnes nées les « nouveaux » jours EDP ne sont disponibles que pour les décès survenus depuis 2007. En revanche, pour toutes les personnes de l'EDP, les informations concernant leurs dates et lieux de décès sont disponibles dans la table EDP_individu, même si on ne dispose pas de leurs bulletins de décès.

¹² L'enquête annuelle de recensement 2008 a été traitée sur les seize jours de naissance mais pour les douze « nouveaux » jours, seule l'identification automatique a été réalisée.



La période couverte : depuis 1967

L'échantillon démographique permanent rassemble les bulletins statistiques de naissances de personnes « EDP » à partir de l'année 1967. Les autres informations d'état civil et les informations issues des recensements sont intégrées à partir de l'année 1968. Les informations relatives à l'activité salariée sont intégrées à partir de l'année 1967. Il existe toutefois des trous de collecte :

- Les informations issues de l'exploitation complémentaire du recensement de 1982 ne sont disponibles que pour un quart des individus « EDP » recensés en 1982, ceux qui appartenaient à l'échantillon au quart du recensement.
- La plupart des bulletins statistiques de décès couvrant la période 1974 à 1989 n'ont pas été intégrés dans l'EDP. La plupart des décès de la période a été repérée ultérieurement par rapprochement avec le répertoire des personnes physiques (la date et le lieu de décès sont alors connus, mais pas les autres données des bulletins).
- Les informations des bulletins statistiques relatifs aux mariages, aux naissances d'enfants de personnes « EDP » (y compris les enfants mort-nés) ne sont pas disponibles pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre pour les événements survenus au cours des années 1982 à 1989¹³.
- L'ensemble des bulletins d'état civil de la période 1990-1997 fait défaut pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre. La mise à jour des décès réalisée par rapprochement de l'échantillon démographique permanent avec le répertoire des personnes physiques permet toutefois d'avoir la date et le lieu de décès.
- Les données sur les salariés nés les quatre premiers jours d'octobre des années paires sont disponibles à partir de 1967. Les données sur les salariés nés les quatre premiers jours d'octobre des années impaires et des 12 autres jours EDP sont disponibles à partir de 2002.
- Les données socio-fiscales sont disponibles pour l'ensemble des individus EDP, depuis l'année de déclaration fiscale 2011 (revenus 2010).

Le champ géographique couvert : des lieux variés selon les sources

Le champ géographique est défini à partir d'un critère qui varie selon la source considérée. En particulier, il ne s'agit pas systématiquement du lieu de résidence, même si l'essentiel des événements intégrés à l'EDP ont eu lieu en France pour des personnes résidant en France :

- **Pour le recensement** : le champ géographique est défini à partir de la commune de recensement, donc la commune de résidence habituelle à la date du recensement.
- **Pour les événements d'état civil** : pour les événements survenus en France, l'enregistrement de l'acte s'effectue normalement dans la commune où l'événement a eu lieu. Toutefois, les décès survenus à l'étranger peuvent être enregistrés en France et intégrés dans la base des répertoires des personnes physiques¹⁴. Par ailleurs, les événements survenus et enregistrés en France peuvent concerner des personnes résidant à l'étranger. Pour les statistiques de l'état civil, c'est le lieu de l'événement qui fait référence. Les bulletins statistiques relatifs à un événement survenu hors de France sont donc exclus des statistiques de l'état civil. L'EDP retient par contre ceux d'entre eux qui ont été intégrés dans la BRPP.

¹³ Seules quelques directions régionales ont intégré ces bulletins (Cf. annexe 2).

¹⁴ Selon les cas, les événements d'état civil concernant des ressortissants français à l'étranger (naissances, mariages, reconnaissances, décès) peuvent être déclarés et enregistrés directement à l'ambassade, l'ambassadeur agissant en tant qu'officier d'état civil. Dans ce cas, ils sont enregistrés par le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères qui centralise depuis 1965 l'ensemble des registres consulaires. Sinon, les événements d'état civil sont enregistrés selon les procédures du pays concerné. Dans ce cas, les actes d'état civil étrangers peuvent ensuite être transcrits sur les registres d'état civil français. Le service central du ministère des Affaires étrangères n'informe l'Insee que des décès. Certains actes donnent également lieu à une mention en marge dans la mairie du lieu de naissance si la personne concernée est née en France, mention en marge qui peut alors donner lieu à l'établissement d'un bulletin de mention en marge transmis à l'Insee.



- **Pour le fichier général des électeurs**, seule la commune d'inscription est disponible et fait donc référence. Celle-ci peut différer de l'adresse de résidence puisque toute personne majeure jouissant des droits civiques et répondant à la condition de nationalité¹⁵ peut s'inscrire, au choix, dans sa commune de domicile, sa commune de résidence¹⁶ ou toute commune où elle est assujettie à des contributions communales directes depuis cinq ans au moins. De plus, l'inscription est permanente. En cas de déménagement, la radiation n'est pas automatique tant que l'électeur n'entreprend pas de lui-même les démarches de réinscription dans sa nouvelle commune de résidence. Enfin, les électeurs inscrits au registre des Français établis hors de France peuvent s'inscrire dans une commune française sans y résider¹⁷.
- **Pour le panel d'actifs**, deux localisations peuvent être disponibles : le lieu de résidence et le lieu de travail. Le lieu de résidence est le lieu déclaré par l'entreprise concernant le lieu d'habitation du salarié, mais il est souvent mal renseigné. Le lieu de travail n'est pas forcément le lieu d'exercice de l'activité du salarié. En effet, certaines entreprises regroupent leurs déclarations de données sociales sur un seul établissement : l'établissement payeur des salaires. L'Insee réalise alors un travail de dégroupement afin de localiser les effectifs salariés le mieux possible.
- **Pour les données socio-fiscales** : si l'individu est rattaché à un foyer fiscal déclarant une taxe d'habitation principale, il est localisé en France à l'adresse de cette habitation. S'il est rattaché à un foyer fiscal connu dans les données fiscales que par sa déclaration de revenu, il peut être localisé en France mais aussi à l'étranger. Dans tous les cas, la localisation est « fiscale » dans le sens où l'individu peut ne pas résider effectivement à cette adresse. C'est le cas par exemple des enfants majeurs rattachés au foyer fiscal de leurs parents, qui peuvent résider ailleurs que chez leur parents (dans un internat par exemple).

Dans ce contexte, plutôt que de travailler sur le champ de l'EDP de façon générale, il peut être plus pertinent de définir le champ adapté au cas par cas, étude par étude, en fonction des critères retenus pour définir la cohorte étudiée. Par exemple, « personnes recensées à l'enquête annuelle de recensement de telle année », « personnes nées en France métropolitaine de telle année à telle année », « personnes inscrites sur les listes électorales en France métropolitaine telle année », etc.

Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et « à trous »

De façon générale, la nature des informations disponibles varie dans le temps, d'une part en fonction de l'évolution des sources et des nomenclatures pour les appréhender ; d'autre part, en fonction des choix de gestion réalisés. Les variables créées spécifiquement pour l'EDP sont peu nombreuses. En particulier, il n'y a pas de variables qui permettraient de sélectionner de façon homogène dans le temps certaines populations selon leurs caractéristiques sociodémographiques, par exemple selon leur origine nationale, leur origine sociale ou leur niveau de diplôme au recensement. En construire ne va cependant pas de soi puisque l'évolution des questions ou des nomenclatures reflète aussi l'évolution des réalités qu'il s'agit d'appréhender, par exemple pour les diplômes ou la catégorie socioprofessionnelle.

Par ailleurs, des trous d'observation peuvent perturber l'appréhension des trajectoires démographiques individuelles que l'EDP permet d'étudier : des mariages ou des naissances d'enfants ne sont pas repérés pour les études de nuptialité ou de fécondité différentielle ; la catégorie socioprofessionnelle ou le lieu de résidence ne sont pas toujours connus pour les études de mobilité sociale ou de mobilité résidentielle, etc. Certains de ces trous résultent du champ couvert par les

¹⁵ Le fichier général des électeurs couvre également les ressortissants étrangers de l'Union européenne qui s'inscrivent sur les listes complémentaires pour voter aux élections municipales ou européennes (ils sont alors traités pour l'EDP comme les nationaux, sans distinction particulière). Il couvre aussi les inscriptions des Français de l'étranger sur les listes consulaires (ils ne sont pas intégrés à l'EDP).

¹⁶ Le « domicile » est une notion juridique qui, notamment, n'implique pas une résidence habituelle depuis un temps minimum, à la différence du lieu de « résidence ». Le plus souvent, lieu de résidence et lieu de domicile sont identiques. Exemples de situation où ils peuvent différer : un actif travaillant et résidant la semaine dans une autre commune que le domicile familial ; un étudiant domicilié chez ses parents et résidant dans la commune du lieu d'études.

¹⁷ Les textes listent les communes possibles : leur commune de naissance, leur dernier domicile ou leur dernière résidence ; la commune où est né, est inscrit ou à été inscrit un de leurs ascendants ; la commune où est inscrit ou a été inscrit un de leur parent jusqu'au 4^{ème} degré ; la commune où est inscrit leur conjoint.



sources alimentant l'EDP (non couverture des événements d'état civil survenus à l'étranger par exemple). D'autres résultent d'arbitrage sur les moyens disponibles pour intégrer les informations dans l'EDP (interruption de l'intégration des bulletins de décès de 1973 à 1989 et de tous les bulletins d'état civil des personnes nées les 2 et 3 octobre de 1982 à 1997). D'autres enfin résultent d'évolutions des sources alimentant l'EDP (exploitation « lourde » du recensement de 1982 réalisée sur un sondage au quart ; fin de l'exhaustivité de la collecte du recensement avec la mise en place des enquêtes annuelles de recensement). A noter que pour les études de mortalité, la récupération des dates de décès permet, malgré les trous d'observation sur les bulletins de décès¹⁸, des analyses pertinentes.

A propos des recensements de population

Pour les recensements de 1968, 1975 et 1982, les bulletins individuels des personnes nées un « jour EDP » ont fait l'objet d'une saisie spécifique pour l'EDP. Les variables concernées sont dites « brutes ». Les informations disponibles concernent les caractéristiques sociodémographiques de la personne (sexe, année de naissance, lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence au recensement antérieur, niveau de diplôme, année d'installation en France pour les immigrés), la situation d'activité, le statut, la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de travail, le secteur d'activité, le lieu de résidence (commune, département, région).

Pour les recensements de 1975 et 1982, la saisie du numéro du bulletin individuel du recensement des personnes de l'EDP a permis de récupérer les informations issues des travaux d'exploitation du recensement. Les variables concernées sont dites « redressées ». Certaines variables « redressées » sont redondantes avec les variables « brutes ». Les différences peuvent résulter de différences de saisie entre les deux opérations, mais aussi des corrections d'anomalies et des imputations de non-réponse effectuées pour l'exploitation du recensement. Le rapprochement avec le recensement permet surtout de récupérer des informations sur le logement, la composition de la famille et du ménage. Il permet aussi de récupérer une variable de diplôme synthétique, qui isole notamment les « sans diplôme ».

Pour le recensement de 1975, les variables « redressées » sont disponibles pour la quasi-totalité des personnes « EDP » recensées cette année là puisque le recensement a été traité de façon exhaustive. Il l'a été en deux temps : un sondage au cinquième a d'abord été traité pour permettre la publication de premiers résultats nationaux et départementaux ; les quatre cinquièmes suivants ont été exploités ensuite. Seules 130 communes n'ont pas été traitées par l'exploitation exhaustive du recensement : 55 communes dans trois départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Nice, Menton, Grasse, Antibes, Arles, Fréjus) ; 70 en Île-de-France (principalement dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et sept arrondissements de Paris), ainsi qu'à Toulouse, Nantes, Rezé et, de façon partielle, Lyon (Cf. annexe 1). Pour ces communes, seule l'exploitation au cinquième a été réalisée. Les informations issues du rapprochement avec les fichiers du recensement de 1975 sont donc manquantes pour une partie des personnes « EDP » recensées en 1975 (pour 11,3 % des cas, ce taux combinant le trou d'exploitation et les échecs d'appariement).

Pour le recensement de 1982, les variables « redressées », donc les variables de niveau logement, ménage et famille, ne sont disponibles que pour un quart des personnes « EDP » recensées cette année là, celle relevant de l'exploitation complémentaire du recensement.

A partir du recensement de 1990, l'ensemble des informations est récupéré directement des chaînes d'exploitation du recensement. Les variables « brutes » correspondent désormais aux valeurs issues de la saisie réalisée pour le recensement. Les variables « redressées » restent celles utilisées pour les résultats diffusés du recensement, après détection des anomalies, redressements et imputations de la non-réponse. Les informations intégrées continuent de porter sur les quatre niveaux : individu, ménage, famille et logement.

A partir de 2004, avec la mise en place d'un recensement en continu sur un échantillon rotatif, les informations du recensement sont intégrées chaque année dans l'EDP pour une partie des individus EDP. L'utilisation de la pondération de l'enquête annuelle (variables POIDS_EA ou POIDS_EA_CALE) est donc nécessaire pour assurer la représentativité de cohortes définies à partir

¹⁸ La table individu dispose néanmoins de la date de décès pour la majorité des individus décédés, des études sur la mortalité sont donc bien possibles.



d'informations issues d'une EAR donnée. Pour les cohortes définies à partir d'autres critères mais utilisant des informations d'une ou plusieurs EAR, une pondération spécifique devrait être utilisée.

	1968	1975	1982	1990	1999	EAR
Caractéristiques de l'individu "EDP"						
Saisies spécifiquement pour l'EDP (variables "brutes")	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Caractéristiques du logement de l'individu "EDP"						
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Structure du ménage de l'individu "EDP"						
Corrigée et imputée pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Caractéristiques des autres personnes du ménage						
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (sur toutes)
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (sur toutes)
* Informations plus ou moins nombreuses sur :						
Structure de la famille		Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Membres de la "famille" au sens du recensement :						
- la "mère présumée" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
- le "père présumé" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
- les "enfants présumés" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
- le "conjoint présumé" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Sur 1/4	Non	Oui	Oui
- le "chef de famille" (ou "personne de référence de la famille")	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
- le "conjoint du chef de famille" (ou de la "personne de référence de la famille")	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
- le "père de famille"	Non	Non	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
- la "mère de famille"	Non	Non	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Membres du "ménage"						
- la "personne de référence du ménage"	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
- le conjoint de la "personne de référence du ménage"	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

A propos de l'état civil

Les bulletins d'état civil sont présentés de façon détaillée en annexe 2 du 2.2 . Parmi les informations disponibles :

- Les bulletins de naissances permettent de connaître pour les personnes « EDP » nées en France depuis 1967 : l'année de naissance, la commune de naissance et le type de lieu de naissance de la personne (hôpital, domicile, etc.) ; la profession, la nationalité, l'âge et le lieu de naissance de chacun de ses parents et le fait qu'ils soient mariés ou non ; le lieu de résidence).
- Les bulletins de mariage permettent de connaître le nombre de mariages successifs contractés en France à partir de 1967 par les personnes « EDP », leur date, leur lieu ; la date de naissance, le lieu de naissance et la nationalité de chacun des conjoints, ainsi que leur situation matrimoniale antérieure et leur lieu de résidence . Les informations sont cependant lacunaires pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre en raison du trou de collecte pour l'EDP de la période 1982-1997 (du fait de ce trou de collecte, le rang des mariages à nouveau observés à partir de 1998 est aussi biaisé). Par ailleurs, la remontée des bulletins statistiques de mariage vers l'Insee est celle qui connaît le plus de difficultés, notamment parce qu'alors que les naissances et les décès sont de plus en plus localisés dans un nombre réduit de communes, les mariages restent très diffus sur le territoire, pouvant concerner des petites communes où des oublis de transmission peuvent avoir lieu. Il n'est alors pas facile de les repérer du fait du peu nombre d'actes enregistrés dans ces communes. Le fichier des



statistiques d'état civil des mariages est ainsi le seul à faire l'objet d'un redressement en exhaustivité (ces dix dernières années la correction a oscillé entre 3 % et 6 %). Jusqu'en 1998, la catégorie socioprofessionnelle des conjoints ou le nombre d'enfants légitimés par le mariage étaient disponibles. Les utilisateurs qui veulent étudier ces variables non migrées doivent se reporter à la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP (voir avis de mise à disposition n° 2011/42 des bases AAA50090.DEA99SAS et AAA50090.DEB99SAS).

- Les bulletins de naissance et d'enfants sans vie de personnes « EDP » permettent d'approcher le nombre d'enfants des personnes « EDP » et de connaître la date de naissance, la commune de naissance et le sexe de l'enfant ; la date et le lieu de naissance, la nationalité et la profession de chacun des parents quand les deux parents sont indiqués dans l'acte ; le fait que les parents soient mariés et, dans ce cas, la date du mariage. Les informations sont cependant lacunaires pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre en raison du trou de collecte de la période 1982-1997 (du fait de ce trou de collecte, le rang des naissances à nouveau observées à partir de 1998 est biaisé). Ne sont pas non plus pris en compte les bulletins de naissance effectuée sous X. En revanche, les jugements d'adoption plénière figurent dans la base étude.
- Les bulletins de décès permettent de connaître la commune de décès et la date du décès, le lieu de résidence, la situation matrimoniale et la profession à la date du décès. Toutefois, pour les décès survenus de 1974 à 1989, et pour les décès des personnes nées les 2 ou 3 octobre et décédés de 1990 à 1997), les informations disponibles se limitent à la date et au lieu du décès (i.e. la commune de déclaration du décès). Les décès sont aussi très mal repérés pour les personnes nées avant 1891 (lors du passage du répertoire manuel au répertoire magnétique du RNIPP, seules les personnes nées à partir de 1891 ont été prises en compte).

Lorsque le bulletin a été traité pour les besoins des statistiques d'état civil, l'information diffusée dans la base étude est celle redressée par les traitements de l'état civil.

Jours de naissances intégrés dans l'EDP selon l'année et le type de bulletin

	Naissance de l'individu EDP	Mariages d'individus EDP	Naissances d'enfants d'individu EDP	Décès d'individus EDP
1967	Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois	Aucun		
1968-1973	Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois			
1974-1981	Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois			Aucun mais connaissance des décès des jours d'octobre par la BRPP (bulletins «fantômes»)
1982-1989	Complet pour les 1er et 4 octobre. Très lacunaire pour les nés le 2 ou 3 octobre. Aucun pour les autres mois			
1990-1997	Aucun pour les nés le 2 ou 3 octobre ou les autres mois			Aucun pour les nés le 2 ou 3 octobre ou les autres mois (mais «fantôme» pour les 2 et 3 octobre)
1998-2003	Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois			
2004-millésime	Tous les jours EDP (à partir de 2007 pour les décès des nés en janvier, avril et juillet)			



Les fichiers mis à disposition

La base étude est éclatée en différents fichiers thématiques :

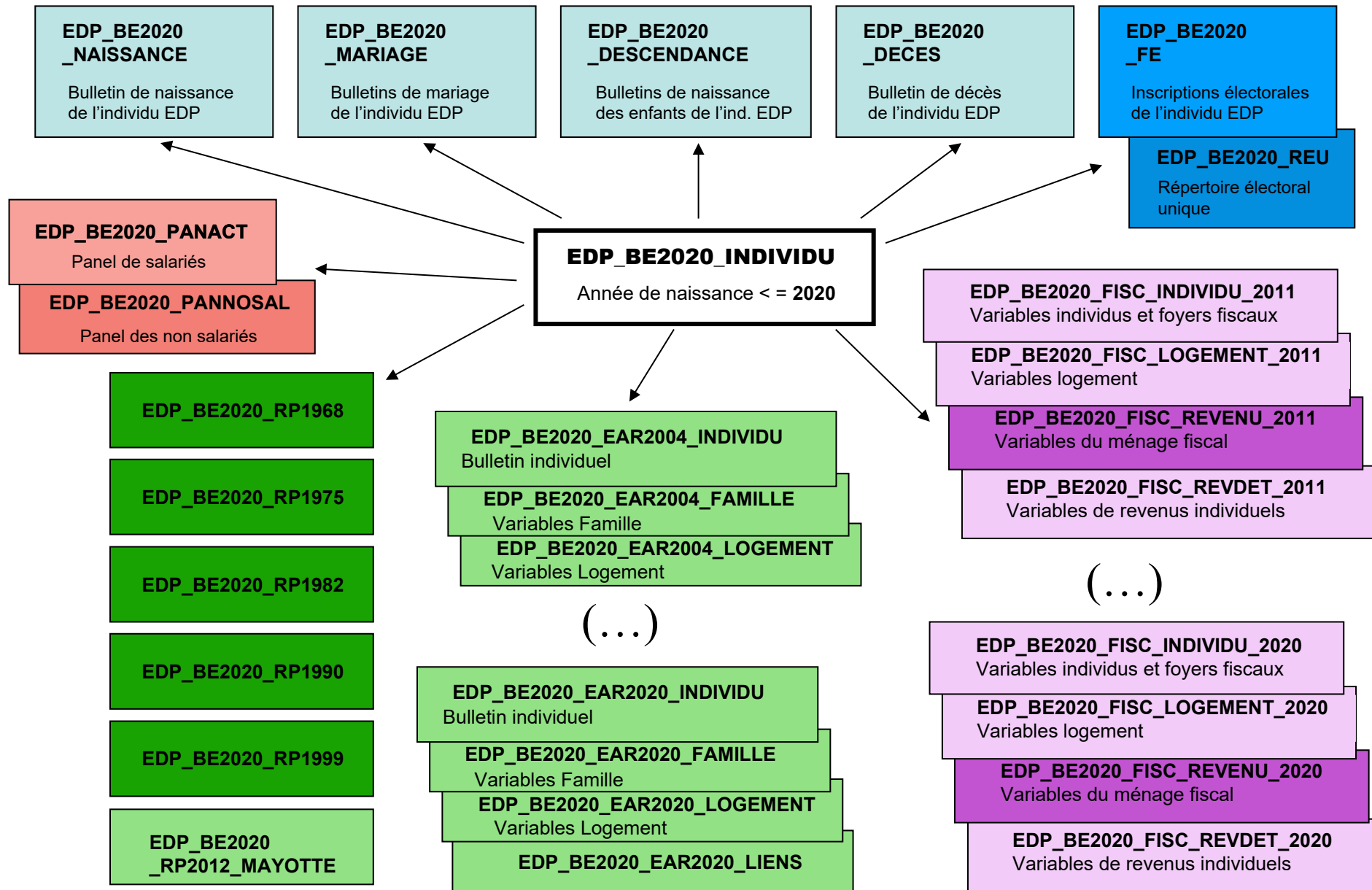
- une table INDIVIDU « noyau », avec les principales caractéristiques de l'individu et des indicatrices pour renvoyer vers les autres tables. Les informations démographiques disponibles dans cette table sont les plus fiables et à privilégier (date de naissance, lieu de naissance, date de décès, lieu de décès).
- une table par type d'évènements d'état civil, soit quatre tables au total : naissance d'une personne « EDP » (table NAISSANCE), descendance d'une personne « EDP » (sans nombre maximum) (table DESCENDANCE), mariage d'une personne « EDP » (sans nombre maximum) (table MARIAGE), décès d'une personne « EDP » (table DECES);
- une table FE sur l'historique de la situation d'inscription électorale ;
- une table RP par recensement général de population (1968, 1975, 1982, 1990 et 1999), soit cinq tables au total ;trois tables (INDIVIDU, FAMILLE et LOGEMENT) par enquête annuelle de recensement(EAR) à partir de l'année 2004 : une table de niveau « logement », une table de niveau « famille » et une table de niveau « individu » (la table « individu » décrit tous les individus des logements comportant au moins une personne « EDP » ; la table « famille » décrit les familles des personnes vivant dans un logement « EDP » comportant au moins une personne « EDP »). S'y ajoute une table pour le recensement de la population de Mayotte en 2012.
- une table PANACT sur l'historique de l'activité salariale des individus.
- une table FISC_INDIVIDU par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sociales et fiscales des individus EDP et des autres individus de son logement.
- une table FISC_LOGEMENT par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les logements à partir des données fiscales.
- une table FISC_REVENU par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les revenus des ménages constitués d'au moins un individu EDP.
- une table FISC_REVDET par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les revenus individuels.

Les identifiants utilisés dans la base étude de diffusion sont non significatifs et attribués aléatoirement¹⁹. En particulier, ils sont non constants d'une version de la base étude à l'autre. Lors de l'initialisation d'un nouvel environnement « BRPP » en 2010, certains individus présents dans les anciennes bases EDP n'ont pu être identifiés. Les trajectoires de ces individus ne sont plus enrichies de nouvelles informations mais sont cependant incorporées à la base étude et peuvent être repérées grâce à la présence d'un « X » en début d'identifiant.

¹⁹ Variable ID_DIFF (pour l'individu), variable ID_EVT_DIFF pour les évènements



Schéma de la base étude 2020 de l'EDP



Tableaux des variables-clé et liens de la base étude

VARIABLES-CLÉ DES TABLES DE LA BASE ÉTUDE

TABLE	VARIABLE CLÉ
EDP_BEEnnnn_INDIVIDU	ID_DIFF
EDP_BEEnnnn_NAISSANCE	ID_EVT_DIFF ID_DIFF (*)
EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE	ID_EVT_DIFF, OPE_TYPE ID_DIFF, ID_EVT_DIFF (*)
EDP_BEEnnnn_MARIAGE	ID_DIFF, ID_EVT_DIFF
EDP_BEEnnnn_DECES	ID_EVT_DIFF ID_DIFF (*)
EDP_BEEnnnn_FE	ID_DIFF, INS_DATE, INS_LIEU, LISTE_TYPE
EDP_BEEnnnn_RPaaaa	ID_EVT_DIFF
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	ID_BI_DIFF
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	ID_FAM_DIFF
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	ID_LOG_DIFF
EDP_BEEnnnn_PANACT	ID_DIFF, AN
EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC
EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF, AN_FISC
EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF, AN_FISC
EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC

* deuxième possibilité

VARIABLES À UTILISER POUR RAPPROCHER LES TABLES DE LA BASE ÉTUDE

TABLE1	TABLE2	VARIABLE LIEN
EDP_BEEnnnn_INDIVIDU	EDP_BEEnnnn_NAISSANCE	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_MARIAGE	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_DECES	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FE	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_RPaaaa	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	Pas de lien direct
	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	Pas de lien direct
	EDP_BEEnnnn_PANACT	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	ID_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	Pas de lien direct
	EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	Pas de lien direct
	EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	Pas de lien direct
EDP_BEEnnnn_NAISSANCE	EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE	ID_EVT_DIFF
EDP_BEEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	ID_FAM_DIFF
	EDP_BEEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	ID_LOG_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa
EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF
	EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF
		+ORDREFIP
		+TYPEFISC



1.2. Bibliographie partielle

Présentation de l'EDP

- 📖 Olivier Sautory, « L'échantillon démographique permanent », *Courrier des statistiques* n° 41, INSEE, janvier 1987.
- 📖 Dominique Rouault, « l'échantillon démographique a pris un coup de jeune », *Courrier des statistiques*, n°73, Insee, mars 1995.
- 📖 François Héran, « Présentation générale », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.
- 📖 Mylène Chaleix, Stéphan Lollivier : « Des panels pour les statistiques sociales », *Journal de la société française de statistique*, tome 46, n°3, 2005.
- 📖 Christine Couet, « L'échantillon démographique permanent de l'Insee », *Courrier des statistiques* n°117-119, INSEE, 2006.
- 📖 Stéphane Jugnot, « La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012 », *Document de travail*, n° F1406, INSEE, septembre 2014.
- 📖 Matthieu Solignac, « Stéphane Jugnot, *La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012*, Insee, Document de travail n° F1406, 2014, 83 p. », *Population*, 4/2015 (Vol. 70), p. 867-870.
- 📖 Sébastien Durier, « Une nouvelle source de données sur la famille : l'EDP enrichi de données socio-fiscales », in Actes du Colloque de l'AIDELF, juillet 2016.
- 📖 Isabelle Robert-Bobée, Natacha Gualbert, « L'échantillon démographique permanent : en 50 ans, l'EDP a bien grandi ! », *Courrier des statistiques* N6 – Juin 2021, INSEE.

Fécondité-Maternité

- 📖 Daniel Courgeau, Jamal Najim, « Analyse de biographies fragmentaires », *Population*, n°1, INED, 1995.
- 📖 Olivia Ekert-Jaffre, Heather Joshi et alii, « Fécondité, calendrier des naissances et milieu social en France et en Grande-Bretagne : politiques sociales et polarisation socioprofessionnelle », *Population* n° 3, INED, mai-juin 2002.
- 📖 Isabelle Robert-Bobée, Michael Rendall et alii, « Age au premier enfant et niveau d'études : une analyse comparée entre la France, la Grande-Bretagne et la Norvège », *Données Sociales*, INSEE, 2006.
- 📖 Isabelle Robert-Bobée, « Étudier la fécondité en France à l'aide de l'échantillon démographique permanent », *Courrier des statistiques* n°117-119, INSEE, 2006.
- 📖 Isabelle Robert-Bobée, « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés », *France Portrait social*, INSEE, édition 2006.
- 📖 B. Rodrigues, V. Vergnat, « The impact on wages and worked hours of childbirth in France », Working Paper BETA, No 2016-48, juin 2016.
- 📖 M.-C. Compans, « Courir après le temps. Une première naissance après 35 ans ? », Mémoire de M2, septembre 2017.
- 📖 B. Rodrigues, V. Vergnat, « The time and the transitions back to work in France after maternity », Working paper BETA 2018-14, mars 2018.
- 📖 J. Tomkinson, « Age at first birth and subsequent fertility: The case of adolescent mothers in France and England and Wales », *Demographic Research*, vol. 40, article 27, p. 761-798, avril 2019.

Mortalité

- 📖 Michel Isnard, « Mortalité différentielle », communication à la 5^{ème} réunion du réseau CICRED, octobre 1989 (Paris).
- 📖 Michel Isnard, « Mortalité et changements de catégorie socio-professionnelle : premiers résultats de l'échantillon démographique permanent », in Socio-economic differential mortality in industrialized societies. Vol. 7, 1991.
- 📖 Annie Mesrine, « La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ? », *Économie et Statistiques* n° 334, INSEE, 2000.
- 📖 Christian Monteil et Isabelle Robert-Bobée, « Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes », *Insee Première* n° 1025, INSEE, juin 2005.



- ☐ Christian Monteil et Isabelle Robert-Bobée, « Quelles évolutions des différentiels sociaux de mortalité pour les hommes et les femmes ? », *Document de travail*, n° F0506, INSEE, 2006.
- ☐ Christian Monteil et Isabelle Robert-Bobée, « Différentiels sociaux et familiaux de mortalité aux âges actifs : quelles différences entre les femmes et les hommes ? », *Économie et statistique*, n° 398-399, 2006.
- ☐ Emmanuelle Cambois, « Carees and mortality in France : Evidence on how far occupational mobility predicts differential risks », *Social Science and Medecine*, n° 58, 2006.
- ☐ Emmanuelle Cambois et Caroline Laborde, « Mobilité socioprofessionnelle et mortalité en France : Des liens qui se confirment pour les hommes et qui s'affirment pour les femmes », *Population*, n°2, INED, 2011.
- ☐ Xavier Niel, « Les facteurs explicatifs de la mortalité infantile en France et leur évolution récente. L'apport de l'échantillon démographique permanent. », *Document de travail*, n° F1106, INSEE, juin 2011.
- ☐ Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *Insee Première* n° 1372, INSEE, octobre 2011.
- ☐ Nathalie Blanpain et Olivier Chardon, « Les inégalités sociales face à la mort. Tables de mortalité par catégorie sociale et indices standardisés de mortalité pour quatre périodes (1976-1984, 1983-1991, 1991-1999, 2000-2008) », *Document de travail*, n° F1108, INSEE, octobre 2011.
- ☐ Nathalie Blanpain, « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », *Insee Première*, n° 1584, 2016.
- ☐ Nathalie Blanpain, « Les inégalités sociales face à la mort - Tables de mortalité par catégorie sociale et par diplôme », *Insee Résultats*, n° 177 soc, 2016.
- ☐ Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par catégorie sociale et par diplôme - méthode et principaux résultats », *Insee, Document de travail*, n° F1602, Insee, 2016.
- ☐ Vianney Costemalle, « Catégorie sociale d'après les déclarations annuelles de données sociales et catégorie sociale d'après le recensement : quels effets sur les espérances de vie par catégorie sociale ? », *Insee, Documents de travail*, n° F1603, 2016.
- ☐ Nathalie Blanpain, « In France, male managers live six years longer than male manual workers », in *N-IUSSPP online news magazine*, january 2017.
- ☐ Nathalie Blanpain, « Table de mortalité par niveau de vie », *Insee Résultats*, février 2018.
- ☐ Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », *Insee Première*, n° 1687, février 2018.
- ☐ Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie – Méthode et principaux résultats », *Insee, Documents de travail*, n° F1801, février 2018.

Causes de mortalité¹

- ☐ Béatrice Geoffroy-Perez, « Analyse de la mortalité et des causes de décès par secteur d'activité de 1968 à 1999 à partir de l'échantillon démographique permanent », rapport « Cosmop », *InVS*, septembre 2006.
- ☐ Gwen Menvielle et alii (groupe EDISC), « Évolution temporelle des inégalités sociales de mortalité en France entre 1968 et 1996. Étude en fonction du niveau d'études par cause de décès », *Revue d'Épidémiologie et de santé publique*, 2007, volume 55, pages 97 à 105.
- ☐ Gwen Menvielle et alii (groupe EDISC), « Changes in social inequalities in cancer mortality rates among French men between 1968 and 1996 ». *American Journal of Public Health*, n° 97 (11), novembre 2007.
- ☐ Saurel-Cubizolles MJ et alii (groupe EDISC), « Social inequalities in mortality by cause of death in women and men in France », *Journal of Epidemiology and community health* n° 63, 3, 2009.
- ☐ Christine Cohidon, Giordano Santini, Béatrice Geoffroy-Perez et Ellen Imbernon, « Suicide et activité professionnelle en France », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 58, n° 2, 2010.
- ☐ A. Aouba, E. Jouglu, M. Eb, G. Rey. "L'évolution de la mortalité et des causes de décès entre 1990 et 2009". *Actualité et dossier en santé publique* n°80 2012.
- ☐ W. Ghosn, G. Menvielle, G. Rey, S. Rican, « Associations of cause-specific mortality with area level deprivation and travel time to health care in France from 1900 to 2007, a multilevel analysis », *BMC Public Health*, BioMed Central, 18 (1), pp86 , août 2017.

Mobilité résidentielle

- ☐ Olivier Sautory, « Près de la moitié de la population a changé au moins une fois de commune en 20 ans », *Économie et statistique* n° 209, INSEE, avril 1988.

¹ Travaux réalisés à partir de l'EDP enrichi par les causes de mortalité dans le cadre du projet « EDISC » (Évolution des inégalités sociales par causes médicales de décès), piloté par l'Inserm, et du projet « COSMOP » (Cohorte pour la surveillance de la mortalité par profession), piloté par l'Institut national de veille sanitaire.



- ☞ Michel Isnard, « La mobilité en France entre 1962 et 1982 », communication au Congrès de l'ISI (Le Caire), septembre 1990.
- ☞ Guy Desplanques et Michel Isnard, « Mobilité géographique d'après l'EDP », communication au congrès européen de démographie, octobre 1991 (Paris).
- ☞ F. Cribier et A. Kych, « A comparison of retirement migration from Paris and London », in *Environnement and Planning*, 1993, vol. 25.
- ☞ Ray Hall, Philip E. Ogden : « La mobilité des personnes seules en France et en Grande-Bretagne », *Économie et statistique* n°316-317, INSEE, 1998.
- ☞ Odile Wolber, Éva Lelièvre, Daniel Courgeau : « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle. Eléments d'une analyse biographique des données de l'EDP », *Économie et statistique* n°316-317, INSEE, 1998. ☞ P. E. Ogden et R. Hall, « La mobilité des personnes seules en France et en Grande Bretagne », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.
- ☞ D. Courgeau, E. Lelièvre et O. Wolber, « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.
- ☞ Catherine Bonvalet et Jacques Le Brun, « Etat des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France », in « L'accès à la ville, les mobilités spatiales en question », ouvrage dirigé par Jean-Pierre Lévy, Françoise Dureau, *l'Harmattan*, Collection Habitat et sociétés, PARIS, 2002.
- ☞ Cecile Détang-Dessendre, « Les déterminants micro-économiques des migrations urbain-rural : leur variabilité en fonction de la position dans le cycle de vie », *Population*, n°1, INED, 2002.
- ☞ Claude Taffin et Thierry Debrand, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Economie et Statistique*, n°381-382, INSEE, 2005.
- ☞ Jean-Louis Pan Ké Shon, « Les sources de la mobilité résidentielle ». Document de travail INED n°127. 2005
- ☞ Christine Couet, « La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des parcours-type ? », *France Portrait Social*, INSEE, 2006.
- ☞ Christine Couet, « La mobilité résidentielle des jeunes », *Données sociales*, INSEE, 2006.
- ☞ Virginie Christel, « Trajectoires résidentielles des personnes âgées », *Données sociales*, INSEE, 2006.
- ☞ Jean-Louis Pan Ké Shon, « Retour sur l'effet prédictif du quartier sur la mobilité résidentielle et la ségrégation ». Acte de la chaire Quételet 2007.
- ☞ Jean-Louis Pan Ké Shon, « Retour sur l'effet prédictif du quartier sur la mobilité résidentielle et la ségrégation » *Actes de la Chaire Quételet*, PARIS, 2007.
- ☞ Jean-Louis Pan Ké Shon, « Le recensement rénové français et l'étude des mobilités », *Population*, INED, 2007/1
- ☞ Jean-François Royer, « Quatre observations sur la mobilité résidentielle en France métropolitaine », *Document de travail*, n°10, CREST, 2007
- ☞ B. Schmutz and M. Sidibe, « Job Search and Migration in a System of Cities », Economic Research Initiatives at Duke, Working Papers with number 2014-43, novembre, 2014.
- ☞ Valérie Dejonghe, Jérôme Fabre, « Déménager pour une autre région », *Insee Première*, n°1540, INSEE, mars 2015.
- ☞ Sébastien Durier, « Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal », *Insee Focus* n°91, juillet 2017.
- ☞ Matthieu Solignac, « La mobilité résidentielle : quels effets sur l'accès à l'emploi ? », *Rapport 2018 de l'Observatoire des territoires - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)*, pp.97-106, janvier 2018.
- ☞ Giulia Ferrari, Carole Bonnet et Anne Solaz, « 'Will the one who keeps the children keep the house?' Residential mobility after divorce by parenthood status and custody arrangements in France », *Demographic Research*: vol. 40, art. 14, p. 359-394, février 2019.
- ☞ G. Leroux, « 100 ans de ségrégation urbaine : analyse des inégalités d'accès à la ville à partir des trajectoires résidentielles au sein de l'agglomération parisienne (1911-2015) », Working paper – INED, novembre 2019.
- ☞ C. Bonvalet, A. Bringe, G. Le Roux, « Apports et limites de l'Échantillon Démographique Permanent à l'analyse des trajectoires résidentielles et des inégalités spatiales (1968-2014) », Documents de travail - INED Paris, janvier 2021.

Couples, familles et unions libres

- ☞ Vianney Costemalle, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? » Insee, France portrait social, 2017
- ☞ Vianney Costemalle, « Les données fiscales de l'EDP, une nouvelle source d'information sur les couples et les familles », Insee Document de travail n°F1708, décembre 2017.



📖 Lacour, Cédric, « Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes. », *Insee Analyses Nouvelle Aquitaine* n°64, octobre 2018.

Niveau de vie-Salaires-Protection sociale

📖 A. Bozio, T. Breda, T. Grenet, « Incidence and Behavioural Response to Social Security Contributions: An Analysis of Kink Points in France », *De Economist* Volume 165, Issue 2, pp 141–163, avril 2017.

📖 L. Bernard, « La précarité en col blanc. Une enquête sur les agents immobiliers », Une enquête sur les agents immobiliers, PUF, Le lien social, octobre 2017.

📖 Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », Insee, dossier de l'Insee-Référence « Les revenus et le patrimoine des ménages », juin 2018.

📖 O. Godechot, M. Safi, Tomaskovic-Devey et al., « Rising between-workplace inequalities in high-income countries », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, mars 2020.

📖 A. Baudour, O. Godechot, R. Rathelot, M. Safi, M. Soener, « The Great Separation. Top Earner Segregation at Work in High-Income Countries », Maxpo discussion paper - No. 20/3, juin 2020.

Mobilité professionnelle

📖 Alain Chenu, « Itinéraires professionnels et mobilité sectorielle » in *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, La Documentation française, octobre 1992.

📖 Daniel Gourgeau : « Nouvelle approche statistique des liens entre mobilité du travail et mobilité géographique », *Revue Économique*, n°4, 1997

📖 Moshe Buchinsky, Denis Fougère and Francis Kramarz : « La mobilité salariale en France: 1967-1987 », *Revue Économique*, vol 43, n°3, 1998.

📖 François Héran : « La mobilité sociale et professionnelle à la lumière de l'échantillon démographique permanent : six approches longitudinales » *Économie et Statistique*, n°316-317, INSEE, 1998.

📖 Anne-Françoise Molinié, « Des secteurs et des âges », *Population*, 48^{ème} année, n° 6, INED, 1993.

📖 Anne-Françoise Molinié, « Le renouvellement de la main-d'œuvre industrielle », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.

📖 Alain Chenu, « De recensement en recensement, le devenir professionnel des ouvriers et employés », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998.

📖 Annie Mesrine. « La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ». *Economie et statistiques* n°334. 2000.

📖 Simone Chapoulie : « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Economie et Statistique*, n°331, INSEE, , 2000-1.

📖 Chantal Brutel, Maryse Jegou et Carole Rieu, « La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine », *Économie et statistique* n° 336, INSEE, juin 2000.

📖 Laurent Lequien. « Durée d'une interruption de carrière à la suite d'une naissance : impact sur les salaires - L'exemple de la réforme de l'APE ». *Politique sociale et familiale - Dossier congés parentaux et parcours professionnels* n° 108 Juin 2012.

📖 M. Plault, « Métamorphoses et permanences des parcours professionnels en France (1968-2018). Pour une approche cohortale et sexuée des évolutions de l'emploi. », Thèse / HDR, pages 205 à 334, avril 2019.

📖 B. Schmutz, M. Sidibe, « Frictional Labour Mobility », *The Review of Economic Studies*, Volume 86, Issue 4, July 2019, Pages 1779–1826, septembre 2019.

Mobilité sociale

📖 Dominique Rouault , Olivier Galland : « Devenir cadre dès trente ans : une approche longitudinale de la mobilité sociale », *Économie et statistique* n°316-317, INSEE, 1998.

📖 Olivier Galland et Dominique Rouault, « Devenir cadre dès trente ans », *Économie et statistique* n° 316 et 317, INSEE, juin-juillet 1998

📖 L. Bernard, « Des ascensions sociales par un métier commercial. Le cas des agents immobiliers », *Politix*, 29 (114), 2016, *Politix*, 29 (114), 2016, p. 73-98, septembre 2016.

📖 Thomas Poncelet, Lauren Trigano, Mariette Sago « Gravier l'échelle sociale est plus aisé en Île-de-France qu'en province », *Insee Analyses Île-de-France*, n°50, INSEE Île-de-France, décembre 2016



Emploi-Chômage-Formation-Entreprises

- 📖 Olivier Galland et Dominique Rouault, « Des études supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux », *Insee première* n° 469, INSEE, juillet 1996.
- 📖 S. Charlot, C. Dujardin, F. Gofette-Nagot, N. Havet, M. Sidibe, « Accès à l'emploi dans les territoires de la politique de la ville : un appariement entre emplois et populations », Rapport pour la DARES "évaluation des effets des politiques ciblées sur des territoires", juin 2012.
- 📖 A. Bozio, S. Cottet, « Quels effets attendre de la transformation du CICE en réductions de cotisations employeurs ? », Note IPP n°36, Institut des politiques publiques, octobre 2018.
- 📖 C. Brebion, C. Briole, L. S. Khoury, « Entitled to Leave: the Impact of Unemployment Insurance Eligibility on Employment Duration and Job Quality », Working Paper, Paris School of Economics, Norwegian School of Economics, novembre 2019.
- 📖 C. Brebion, C. Briole, L. S. Khoury, « Assurance chômage et durée des emplois », Chaire Travail de l'École d'Économie de Paris, avril 2020
- 📖 Virginie Fabre, Cédric Lacour, « Être en couple amortit le contrecoup financier d'une perte d'emploi », *Insee Première* n° 1848, mars 2021.

Populations immigrées

- 📖 Jean-Luc Richard, « Unemployment among young people of foreign origin in France : Ways of measuring discrimination », *the Way to a Multicultural Society*, Swiss Federal Statistical office (ed.), Bern, 1997.
- 📖 L'échantillon démographique permanent comme base d'études longitudinales sur les immigrés, *Insee Méthodes*, n°66, 1997.
- 📖 Dominique Rouault et Suzanne Thave, « L'estimation du nombre d'immigrés », *Insee Méthodes* n° 66, INSEE, 1997.
- 📖 Jean-Luc Richard, « Rester en France, devenir français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique* n° 316-317, INSEE, juin-juillet 1998.
- 📖 Suzanne Thave, « Les vagues d'entrée et de départ des immigrés », *Synthèse* n° 30, INSEE, juin-octobre 1999.
- 📖 Jean-Luc Richard, « Une approche de la discrimination sur le marché du travail : Les jeunes adultes issus de l'immigration étrangère en France », *Revue européenne des migrations internationales*, n°3, 2000.
- 📖 Jean-Luc Richard et Anne Moysan-Louazel, « De l'immigration étrangère parentale à la mobilité sociale des jeunes adultes : lignée familiale et dynamiques professionnelles individuelles au début des années 1990 », 9es Journées d'études Céreq – Lasmus-IdL, Rennes, 15 et 16 mai 2002
- 📖 Jean-Luc Richard, « Scolarité, insertion sur le marché du travail et mobilité sociale, l'apport d'une analyse des parcours individuels à partir de données longitudinales 1975-1990 », présentation au groupe « Les obstacles à l'intégration et les moyens d'y remédier » du Conseil d'Analyse Economique, avril 2002.
- 📖 Jean-Luc Richard, « Partir ou rester? Destinées des jeunes issus de l'immigration », Presses Universitaires de France, 2004.
- 📖 Fanny Mikol et Chloé Tavan, « La mobilité professionnelle des employés et ouvriers immigrés », *Données Sociales*, INSEE, 2006.
- 📖 Denis Fougère et Mirna Safi, « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ? », *France Portrait Social 2005-2006*, INSEE, 2006.
- 📖 Mirna Safi, « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », *Population*, INED, n°2, 2008.
- 📖 Rahsaan Maxwell, « Pour en finir avec un faux débat : les statistiques ethniques », *Cahiers d'En Temps réel*, PARIS, 2009.
- 📖 G. Verdugo, « Public Housing and Residential Segregation of Immigrants in France, 1968-1999 », *Population*, *Population* 66 (1), 2011, 169-194, janvier 2011.
- 📖 OECD. « La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ». OECD Publishing. 30 mars 2011.
- 📖 Marie-Paule Couto. « L'intégration socio-économique des pieds noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*. Vol 29 n°3 – 2013.



- 📖 J.-L. Pan Ke Shon, « Quarante ans de ségrégation... et d'incorporation des immigrés, 1968-2007 », Rapport commandité par le PUCA et l'ACSé , janvier 2013.
- 📖 J.-L. Pan Ke Shon, « Time is on my side: 40 years of immigrant segregation in France, 1968-2007 » Rapport commandité par le PUCA et l'ACSé, mars 2013.
- 📖 M. Solignac, « La mobilité résidentielle des immigrés en France : l'intérêt d'une approche longitudinale par panel », Sciences Po/INED, juillet 2013.
- 📖 Repenser l'intégration socioéconomique des pieds-noirs en France à l'aide des données de l'Échantillon Démographique Permanent de l'INSEE, CREST, « Documents de travail » n°49, 2014, 40 p.
- 📖 G. Verdugo, « Ségrégation et incorporation des immigrés en France », *Revue Française de Sociologie* , No 2014/2, Vol 55 pp 245-283, Février 2014.
- 📖 Matthieu Solignac, « Les immigrés rattrapent-ils les natifs en termes d'accès à la propriété ? », *Idees Economiques Et Sociales*, No 177, pp 16 et suivantes, mars 2014.
- 📖 Laurent Gobillon et Mathieu Solignac, « Homeownership of Immigrants in France : Selection Effects Related to International Migration », PSC Working Paper Series, paper 65, 2015.
- 📖 Matthieu Solignac, « Immigrants geographic mobility is higher than you think evidence from France », *Conférence de la Population Association of America, Conference PAA 2015*, septembre 2015.
- 📖 Matthieu Solignac, « L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique », HAL archives-ouvertes, 2016.
- 📖 J.-L. Pan Ke Shon, G. Verdugo, « Forty years of immigrant segregation in France, 1968-2007 How different is the new immigration? », *Urban Studies*, SAGE Publications, Ed. 2015, Vol. 52 (5), pp.823-840, janvier 2016.
- 📖 G. Verdugo, « Public housing magnets public housing supply and immigrants location choices », *Journal of Economic Geography*, Oxford University Press (OUP): Policy F, 2016, 16 (1), pp.237-265, avril 2016.
- 📖 M. Guillot, M. Khat, M. Solignac, M. Wallace, « Understanding age variations in the migrant mortality advantage », Working Paper, septembre 2016.
- 📖 Matthieu Solignac, « La sous-estimation de la mobilité géographique des immigrés en France : les apports d'une approche longitudinale par panel », *Working Paper*, décembre 2016.
- 📖 S. Toma, G. Verdugo, « Can Public Housing Decrease Segregation? Lessons and Challenges From Non-European Immigration in France », *Demography*, octobre 2018.
- 📖 Louise Caron, « De qui mesure-t-on l'intégration ? Remigration des immigrés et insertion professionnelle en France », *Population*, vol. 73, n°3, 2018, p. 503-542, décembre 2018.
- 📖 Louise Caron, « De l'immigration permanente aux migrations circulaires. L'expérience de la (re)migration dans les trajectoires individuelles en France. », Thèse/HDR, décembre 2019.

Utilisations régionales

- 📖 Michel Deroin-Thévenin, « Société : aux élections présidentielles : inscrits... votants », INSEE revue Champagne-Ardenne. - N° 2 (1995, 3e trimest.)
- 📖 Nadine Laroche, « Femme échange moins volontiers travail contre bébé », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 32, INSEE Île-de-France, Juin 1996.
- 📖 Christel Collin, « Pour vivre vieux, vivons mariés », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 32, INSEE Île-de-France, juin 1996.
- 📖 A. Perez, « L'échantillon démographique permanent, un trésor pour les démographes », *Regards sur l'Île-de-France*, INSEE Île-de-France, juin 1996.
- 📖 Dominique Roussel, « Partir, revenir », *Économie lorraine* n° 156, INSEE Lorraine, septembre 1996.
- 📖 Nadine Laroche, « Bague au doigt, changement de toit », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 36, INSEE Île-de-France, juin 1997.
- 📖 Nadine Laroche, « Changer de profession et changer de région », *Regards sur l'Île-de-France*, n° 38, INSEE Île-de-France, décembre 1997.
- 📖 C. Devos, « Des parcours professionnels mouvementés de 1968 à 1980 », *Profils Nord-Pas-de-Calais* n° 2, INSEE Nord-Pas-de-Calais, février 1997.
- 📖 L. Espinasse et Ch. Ricci, « La participation électorale en Bourgogne », *Dimensions Bourgogne* n° 49, INSEE Bourgogne, décembre 1997.
- 📖 J. Bellessort et J.-N. Thomas, « Rester, partir », *Dimensions Bourgogne* n° 49, INSEE Bourgogne, décembre 1997.
- 📖 Dominique Roussel, « Les cadres les plus mobiles », *Économie lorraine*, INSEE, n°172, février 1998.
- 📖 Investissement du Pôle statistique de l'action régionale Emploi Population de la direction du Nord-Pas-de-Calais : EP39 : EDP et Profil des migrants.



- 📖 Yann Sicamois, « Élections présidentielles : on a moins voté en Sarthe, et aux âges extrêmes », Informations Statistiques n°290, INSEE Pays de Loire, 2008
- 📖 C. Dherbecourt, B. Le Hir, « Dynamiques et inégalités territoriales - Enjeux », France Stratégie 2017-2027 (N° ISSN 1760-5733), juillet 2016.
- 📖 Frédéric Bertaux, Nadia Boussad (Insee), Mariette Sagot (L'Institut Paris Region), « En quinze ans, la moitié des Franciliens résidant dans des espaces " pauvres " ont changé de commune », INSEE, *Insee Analyses Ile-de-France* No 104, INSEE Île-de-France, septembre 2019.

Fichier électoral

- 📖 Jean Morin, « Un français sur dix ne s'inscrit pas sur les listes électorales », *Économie et statistique*, n° 152, INSEE, février 1983.
- 📖 Jean Morin, « La participation électorale dans les grandes villes aux élections municipales de 1983 », *Économie et statistique*, n° 165, INSEE, avril 1984.
- 📖 François Héran et Dominique Rouault, « La présidentielle à contre-jour : abstentionnistes et non-inscrits », *Insee Première* n° 397, INSEE, juillet 1995.
- 📖 François Héran et Dominique Rouault, « La double élection de 1995 : exclusion sociale et stratégie », *Insee Première* n° 414, INSEE, novembre 1995.
- 📖 François Héran, « Les intermittences du vote : un bilan de la participation de 1995 à 1997 », *Insee Première* n° 546, INSEE, septembre 1997.
- 📖 François Clanché, « La participation électorale au printemps 2002 : de plus en plus de votants intermittents », *Insee Première* n° 877, INSEE, janvier 2003.
- 📖 Stéphane Jugnot, « La participation électorale en 2007 : la mémoire de 2002 », *Insee Première* n° 1169, INSEE, décembre 2007.
- 📖 Stéphane Jugnot, Nicolas Frémeaux « Les enfants des baby-boomers votent par intermittence, surtout quand ils sont peu diplômés », *France, portrait social*, Edition 2010, INSEE.
- 📖 Xavier Niel et Liliane Lincot, « L'inscription et la participation électorale en 2012 : qui est inscrit et qui vote », *Insee Première* n° 1411, INSEE, septembre 2012.
- 📖 Sébastien Durier et Guillaume Touré, « En 2014, 85 % des jeunes Français de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales », *Insee Focus*, n°22, Insee, mars 2015.
- 📖 Sébastien Durier et Guillaume Touré, « Élections de 2017 : 6,5 % des citoyens ont fait une démarche volontaire pour s'inscrire », *Insee Focus* n° 80, Insee, mars 2017.
- 📖 Guillemette Buisson et Sandrine Penant, « Élections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *Insee Première* n°1670, Insee, octobre 2017.
- 📖 Guillemette Buisson et Sandrine Penant, « Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017 », *Insee première* n°1671, Insee, octobre 2017.

Population-Recensement

- 📖 B. Marteau, M. Toulemon, « Au recensement, 2,5% de doubles comptes. D'après l'échantillon démographique permanent », Journées de méthodologie statistique de l'Insee, 2018 Insee Paris, juin 2018.

Crises sociales

- 📖 T. Delemotte, « Les déterminants de la mobilisation des "gilets jaunes" », *Revue Economique Les Presses de Science Po Paris*, juillet 2019.



2. La base étude

2.1. La table individu

La table Individu : EDP_BEEnnn_individu.....	2
Modalités de la table Individu : EDP_BEEnnn_individu.....	6

La table Individu : EDP_BEnnnn_individu nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : variables de gestion (variables calculées)	
Champ : Individus nés un des 16 jours EDP, figurant sur un acte d'état civil (de naissance, d'adoption plénière, de mariage ou de décès) ou ayant renseigné un bulletin de recensement, ou salariés dont l'employeur a fait une déclaration, ou figurant dans une déclaration fiscale (Impôt sur le revenu ou taxe d'habitation principale). Contenu : Cette table comprend quelques caractéristiques principales de la personne : sexe, âge, date et lieu de naissance, date et lieu de décès, date et lieu de naissance des parents, ainsi que les compteurs d'évènements le concernant : acte de naissance, acte de décès, nombre d'enfants repérés dans les actes d'état civil, nombre de mariages repérés dans les actes d'état civil, nombre de bulletins à chaque recensement et enquête annuelle de recensement, nombre d'inscriptions électorales, nombre d'années d'activité salariée, nombre de déclarations fiscales Cette table peut faciliter la sélection des personnes que l'on souhaite étudier (personnes nées telles années ; repérées dans telle source, etc.). Remarques : En raison de trous de collecte pour les évènements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la fécondité ou à la nuptialité enregistrée dans l'état civil doivent se limiter aux personnes nées les 1er ou 4 octobre (si les générations étudiées concentrent respectivement beaucoup de naissances ou de mariages sur cette période).	



EDP_BEEnnnn_Individu					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
NAI_DATE	Date de naissance de l'individu EDP	10	Char	Page 6	ANCH, MNCH, JNCH
NAI_LIEU	Lieu de naissance de l'individu EDP (géographie au moment de l'inscription de l'individu dans le fichier individu)	5	Char	Page 6	DNCH, CNCH, PNCH
SEXE	Sexe de l'individu EDP	1	Char	Page 6	SCH
DEC_DATE	Date du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 6	ADCH
DEC_LIEU	Lieu du décès de l'individu EDP	5	Char		N'existait pas
NBNAIS	Existence d'un acte de naissance ou d'un acte d'adoption de l'individu EDP	3	Num		NBNA
NBENF	Nombre d'enfants de l'individu EDP, selon l'état civil (y compris les enfants sans vie et les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière)	3	Num		N'existait pas ¹
NBENF_VIV	Nombre d'enfants de l'individu EDP vivants à la naissance, selon l'état civil (y compris les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière)	3	Num		NBENF
NBMAR	Nombre d'actes de mariage de l'individu EDP	3	Num		NBM

¹ La variable NBMN, qui correspondait au nombre d'enfants sans vie, était présente dans les bases études diffusées jusqu'en 2010.



NBDC	Existence d'un acte de décès, d'un jugement déclaratif de disparition ou d'un jugement déclaratif d'absence de l'individu EDP	3	Num		NBDC
NBBI_RP1968	Nombre de bulletins individuels au recensement 1968 de l'individu EDP	3	Num		NBI68
NBBI_RP1975	Nombre de bulletins individuels au recensement 1975 de l'individu EDP	3	Num		NBI75
NBBI_RP1982	Nombre de bulletins individuels au recensement 1982 de l'individu EDP	3	Num		NBI82
NBBI_RP1990	Nombre de bulletins individuels au recensement 1990 de l'individu EDP	3	Num		NBI90
NBBI_RP1999	Nombre de bulletins individuels au recensement 1999 de l'individu EDP	3	Num		NBI99
NBBI_EARaaaa	Nombre de bulletins individuels de l'EAR de l'année aaaa de l'individu EDP (Ce compteur est disponible pour les EAR de 2004 jusqu'au millésime de la base étude)	3	Num		NBIaa
NBBI_RPaaaa_Mayotte	Nombre de bulletins individuels du RP Mayotte de l'année aaaa de l'individu EDP Le RP Mayotte a été réalisé en 2012.	3	Num		N'existait pas
NBANPANACT	Nombre d'années d'activité de l'individu EDP dans le panel d'actif	3	Num		N'existait pas
NBANPANNOSAL	Nombre d'années où l'individu apparaît dans le panel des non-salariés	3	Num		N'existait pas
NB_DECLFIScaaaa	Nombre de déclarations fiscales de l'individu EDP pour l'année aaaa (Ce compteur est disponible pour les déclarations de 2011 jusqu'au millésime de la base étude)	3	Num		N'existait pas
NBFE	Nombre d'inscriptions électorales de l'individu EDP	3	Num		N'existait pas
MERE_LIEU_NAIS_DEPCOM	Lieu de naissance de la mère de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : lieu de naissance de la mère adoptive)	5	Char	Page 6	DNMERECH (dép. de naissance de la mère), PNMERECH (pays de naissance de la mère)



PERE_LIEU_NAIS_DEPCOM	Lieu de naissance du père de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : lieu de naissance du père adoptif)	5	Char	Page 6	N'existait pas
MERE_LIEU_NAIS_INDIC	Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu EDP	1	Char	Page 6	INMCH
PERE_LIEU_NAIS_INDIC	Indicateur du lieu de naissance du père de l'individu EDP	1	Char	Page 6	N'existait pas
MERE_IND_NAIS_DATE	Date de naissance de la mère de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : date de naissance de la mère adoptive)	10	Char	Page 7	ANMERECH (année de naissance de la mère)
PERE_IND_NAIS_DATE	Date de naissance du père de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : date de naissance du père adoptif)	10	Char	Page 7	ANPERECH (année de naissance du père)
IND_JUMEAU_INDIC	Indicateur de présence d'un jumeau pour l'individu EDP	1	Char	Page 7	JUMCH
I_RNIPP	Indicateur d'inscription au RNIPP	8	Char	Page 7	N'existait pas



Modalités de la table Individu : EDP_BEEnnnn_individu

(Résumé de la trajectoire de l'individu)

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

NAI_DATE**Date de naissance de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

NAI_LIEU**Lieu de naissance de l'individu EDP**

COG en vigueur au moment de la naissance de l'individu

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

SEXE**Sexe de l'individu EDP**

F	Femme
M	Homme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

DEC_DATE**Date de décès de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

Blanc	Non renseigné
-------	---------------

MERE_LIEU_NAIS_DEPCOM**Lieu de naissance de la mère de l'individu EDP**

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère

Blanc, 99999, XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné
-------------------------------	---------------

PERE_LIEU_NAIS_DEPCOM**Lieu de naissance du père de l'individu EDP**

COG en vigueur au moment de la naissance du père

Blanc, XX, XXXXX	Non renseigné
------------------	---------------

MERE_LIEU_NAIS_INDIC**Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu EDP**

F	France
E	Étranger
Blanc	Non renseigné

PERE_LIEU_NAIS_INDIC**Indicateur du lieu de naissance du père de l'individu EDP**

F	France
E	Étranger
Blanc	Non renseigné



MERE_IND_NAIS_DATE

Date de naissance de la mère de l'individu EDP

(Pour les individus adoptés : date de naissance de la mère adoptive)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc, 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAIS_DATE

Date de naissance du père de l'individu EDP

(Pour les individus adoptés : date de naissance du père adoptif)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc, 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

IND_JUMEAU_INDIC

Indicateur de présence d'un jumeau pour l'individu EDP

O	Présence d'un jumeau
N	Absence d'un jumeau
Blanc	Non renseigné

I_RNIPP

Indicateur d'inscription au RNIPP

1	Individu inscrit au RNIPP
2	Individu non inscrit au RNIPP
3	Individu non inscrit au RNIPP (issu de l'ancien répertoire EDP et "non migrés" lors de la refonte en 2010)

*I_RNIPP = 3 correspond aussi aux individus ayant un "X" au début de leur identifiant ID_DIFF.
Pour ces individus, le suivi statistique s'est arrêté en 2009.*



2. La base étude

2.2. L'État civil

La table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE.....	2
Modalités de la table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE.....	5
La table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE.....	9
Modalités de la table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE.....	14
La table Mariage : EDP_BEEnnnn_MARIAGE.....	18
Modalités de la table Mariage : EDP_BEEnnnn_MARIAGE.....	23
La table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES.....	26
Modalités de la table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES.....	29
ANNEXE 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989.....	31
ANNEXE 2 - Présentation des bulletins d'état civil.....	32
Mariages (bulletin n°2).....	36
Reconnaisances (ancien bulletin n°4).....	37
Décès (bulletin n°7).....	39
Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1).....	40
Mentions en marge.....	41

La table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Le bulletin de naissance de l'individu « EDP »

Source : *État civil* (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière).

Contenu :

Informations relatives à la naissance de l'individu « EDP », notamment : sexe, date et lieu de naissance, indicateur de naissance multiple de l'individu EDP ; date et lieu de naissance, nationalité, catégorie socioprofessionnelle de chacun des parents. Ces informations sont recueillies sur les bulletins d'état civil (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière) à partir de 1968.

Remarques :

- 1) Les enfants sans vie nés un jour EDP ne sont pas intégrés comme individu « EDP ».
- 2) En cas d'adoption plénière de l'enfant « EDP » par un tiers, les informations sur ses parents sont celles des parents adoptants.
- 3) Les informations des anciens formulaires, non repris dans ceux de 1998, ne sont plus intégrées dans la base étude. Il s'agit de variables sur la légitimation de l'enfant « EDP » par mariage de ses parents. De même, les données sur la reconnaissance de l'enfant « EDP » par l'un de ses parents ne sont plus intégrées dans la base étude. Ces informations sont disponibles dans la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP.
- 4) Les variables manquantes figurant sur les bulletins émis à partir de juillet 2010 sont imputées., Pour chaque variable, une indicatrice d'imputation est disponible.
- 5) Les variables « qualité juridique de l'enfant » et « rang de naissance » de l'ancienne base étude (diffusée jusqu'en 2010) n'ont pas été reprises dans la base étude rénovée.
- 6) L'ensemble des bulletins d'état civil de la période 1990-1997 fait défaut pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre.
- 7) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Notamment, on ne dispose pas pour eux de leur bulletin de naissance. En revanche, les informations sur leur lieu de naissance et la naissance de leurs parents est disponible dans la table EDP_BEEnnnn_individu.
- 8) Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père (PERE_IND_NAI_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.
- 9) Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents (MAR_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.
- 10) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.
- 11) Les variables CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR et CTX_NAV_PREC_DATE sont les variables brutes issues du bulletin de naissance. Elles n'ont donc pas d'indicatrice de redressement associée.



EDP_BEEnnn_NAISSANCE

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de l'enfant EDP	10	Char	Page	NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 5	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 5	OBNA
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'évènement	8	Num	Page 5	N'existait pas
Variables de l'acte de naissance ou du jugement d'adoption plénière					
ENF_IND_SEXE	Sexe de l'enfant EDP	1	Char	Page 5	SENA
ENF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'enfant EDP	10	Char	Page 5	AENA MENA JENA
ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'enfant EDP	5	Char	Page 5	CLENA, DLENA
PERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance du père de l'enfant EDP	10	Char	Page 5	ANPNA, MNPNA, JNPNA
MERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance de la mère de l'enfant EDP	10	Char	Page 6	ANMNA, MNMNA, JNMNA
PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du père de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CNPNA, DNPNA, PNPNA
MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la mère de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CNMNA, DNMNA, PNMNA
PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence du père de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	N'existait pas
MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence de la mère de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CDHMNA, DDHMNA, PDHMNA
ADRDOMPAR	Indique si le père et la mère de l'enfant EDP habitent à la même adresse	10	Char	Page 6	N'existait pas
PERE_NAT_CODE	Nationalité du père de l'enfant EDP à sa naissance	10	Char	Page 7	NPNA
MERE_NAT_CODE	Nationalité de la mère de l'enfant EDP à sa naissance	10	Char	Page 7	NMNA
PERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant EDP	2	Char	Page 7	CSPNA
MERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant EDP	2	Char	Page 7	CSMNA

Table Naissance : EDP_BEEnnn_NAISSANCE



MAR_DATE	Date du mariage des parents de l'enfant EDP	10	Char	Page 7	AMNA, MMNA, JMNA
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage des parents de l'enfant EDP	5	Char	Page 7	COMMNA, DEPMNA
ORIGINOM	Origine du nom de l'enfant EDP par rapport aux noms des parents	2	Char	Page 8	N'existait pas
ENF_GEMEL_INDIC	Indicatrice de gémellité des enfants	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_ACC_ENF_NBR	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_CATAACC	Type d'accouchement	9	Char	Page 8	ACDOUNA
CTX_MERE_VIVANT_ENF PREC_NBR	Nombre d'aînés de l'enfant EDP qui vient de naître (brut)	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_NAV_PREC_DATE	Date de la naissance précédente (brut)	10	Char	Page 8	AEPNA, MEPNA, JEPNA
I_ENF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'enfant EDP	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_ENF_IND_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'enfant EDP	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MAR_DATE	Indicatrice de redressement de la date de mariage des parents	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MAR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de mariage des parents	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle du père	3	Num	Page 8	N'existait pas



Modalités de la table Naissance : EDP_BEEnnnn_NAISSANCE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF

Identifiant de l'événement

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base étude. Dans les tables naissance et descendance, l'identifiant d'un événement naissance est le même pour un enfant et ses parents EDP.

EVT_TYPE

Type d'événement

GNAIS	Bulletin de naissance créé en gestion
GTJAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière en gestion
GTJDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance en gestion
JAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière
JDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance
NAIS	Bulletin de naissance

NB_EDP

Nombre d'individus EDP associés à l'événement

Un événement naissance peut être associé à plusieurs individus de la base étude : le père, la mère et l'enfant.

1	Seul l'enfant est EDP
2	Un des deux parents de l'enfant est également EDP
3	Les deux parents de l'enfant sont également EDP

ENF_IND_SEXE

Sexe de l'enfant EDP

M	Homme
F	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Sexe inconnu

ENF_IND_NAI_DATE

Date de naissance de l'enfant EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

PERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance du père de l'enfant EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.



MERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance de la mère de l'enfant EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance du père de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance du père

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXXX	Non renseigné

MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de la mère de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné

PERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence du père de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

MERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence de la mère de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou 00, XXXXX	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

ADRDOMPAR

Indique si le père et la mère de l'enfant EDP habitent à la même adresse

M_ADR	Habite à la même adresse
M_COM	Habite dans la même commune
M_DEP	Habite dans le même département
M_REG	Habite dans la même région
AUTRE	Autre
Blanc	Non renseigné



PERE_NAT_CODE

Nationalité du père de l'enfant EDP à sa naissance

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

MERE_NAT_CODE

Nationalité de la mère de l'enfant EDP à sa naissance

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

PERE_CS_CODE

Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant EDP sur deux positions

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981 et nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MERE_CS_CODE

Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant EDP sur deux positions

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981 et nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MAR_DATE

Date du mariage des parents de l'enfant EDP

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MAR_LIEU_DEPCOM

Lieu du mariage des parents de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment du mariage des parents

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc ou 00	Non renseigné



ORIGINOM

Origine du nom de l'enfant EDP par rapport aux noms des parents

1	Le nom de l'enfant est le nom du père
2	Le nom de l'enfant est le nom de la mère
3	Nom composé : nom du père puis nom de la mère accolé (avec trait d'union)
4	Nom composé : nom de la mère puis nom du père accolé (avec trait d'union)
5	Autre
Blanc	Non renseigné

ENF_GEMEL_INDIC

Indicatrice de gémellité des enfants.

CTX_ACC_ENF_NBR

Nombre d'enfants issus de l'accouchement

blanc	Non renseigné
1	Naissance simple
2	Naissance double
3	Naissance triple
4	Naissance quadruple

CTX_CATACC

Type d'accouchement

X	Naissance simple
2gv	2 garçons déclarés vivants
1gv1gm	1 garçon vivant, 1 garçon mort
2gm	2 garçons morts
1gv1fv	1 garçon vivant, 1 fille vivante
1gv1fm	1 garçon vivant, 1 fille morte
1gm1fv	1 garçon mort, 1 fille vivante
1gm1fm	1 garçon mort, 1 fille morte
2fv	2 filles vivantes
1fv1fm	1 fille vivante, 1 fille morte
2fm	2 filles mortes
T	Naissance triple
Q	Naissance quadruple
Blanc	Non renseigné (non disponible pour les bulletins de naissance avant 1982 et pour les jugements d'adoption plénière, ainsi que sur la période 1996 - 2011)

CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR

Nombre d'aînés de l'enfant EDP qui vient de naître (brut)

Blanc	Non renseigné (non disponible pour les jugements d'adoption plénière)
-------	---

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

CTX_NAV_PREC_DATE

Date de la naissance précédente (brut)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Note : non renseigné pour les jugements d'adoption plénière

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)

Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.



La table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Les bulletins de naissance des enfants d'individus « EDP »**Source** : *État civil* (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière, enfant sans vie).**Contenu** :

Informations relatives à la naissance des enfants d'individus « EDP », notamment : sexe, date et lieu de naissance, indicateur de naissance multiple ; date et lieu de naissance, nationalité, catégorie socioprofessionnelle de chacun des parents (dont l'individu « EDP »). Ces informations sont recueillies depuis 1968.

Remarques :

- 1) Par construction de l'EDP, la table ne comprend pas les bulletins de naissance des enfants nés à l'étranger.
- 2) Les enfants nés sous X de mères « EDP » ne sont pas pris en compte.
- 3) Les enfants mort-nés sont pris en compte. Ils sont repérés par la variable EVT_TYPE = 'ESV'.
- 4) Les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière sont pris en compte. Ils sont repérés par la variable EVT_TYPE = 'JAP'.
- 5) Le nombre d'enfants associés à l'individu EDP n'est plus borné. Auparavant, dans l'ancienne base étude, 12 enfants maximum pouvaient être associés à l'individu EDP ; le nombre d'enfants sans vie était borné à 2.
- 6) Les reconnaissances par des individus « EDP » ne sont pas intégrées dans la nouvelle base étude. Si l'utilisateur souhaite étudier les reconnaissances, elles sont disponibles jusqu'en juin 2010 dans la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP.
- 7) En raison de trous de collecte pour les événements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la fécondité enregistrée dans l'état civil doivent se limiter aux personnes nées les 1^{er} ou 4 octobre (si les générations étudiées concentrent beaucoup de naissances sur cette période).
Pour information, des informations sur les enfants résidant dans le même logement que la personne EDP sont disponibles dans les tables de recensement. Ce sont des informations sur les enfants au sens de l'analyse ménage-famille du recensement, donc sur un concept particulier (on ne sait pas par exemple si l'enfant est de la personne EDP ou de son conjoint), et des données recueillies auprès des enquêtés et non des données administratives comme les données de l'état civil.
- 8) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Notamment, on ne dispose pas pour eux des bulletins de naissance de leurs enfants antérieurs à leur entrée dans l'EDP.
- 9) Compte tenu de la source, l'information n'est disponible que pour les naissances déclarées à l'état civil en France.



10) Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père (PERE_IND_NAI_DATE) est erronée. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

11) Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents (MAR_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

12) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.

13) Les variables CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR et CTX_NAV_PREC_DATE sont les variables brutes issues du bulletin de naissance. Elles n'ont donc pas d'indicatrice de redressement associée.



EDP_BEnnnn_DESCENDANCE					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 14	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 14	OBNi
OPE_TYPE	Rôle de l'individu EDP : mère ou père	10	Char	Page 14	N'existait pas
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'événement	8	Num	Page 14	N'existait pas
Variables de l'acte de naissance ou du jugement d'adoption plénière					
ENF_IND_SEXE	Sexe de l'enfant	1	Char	Page 14	SEi
ENF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'enfant	10	Char	Page 14	AENi MENi JENi
ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'enfant	5	Char	Page 14	CLENi, DLENi
PERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance du père de l'enfant	10	Char	Page 15	ANPEi, MNPEi, JNPEi
MERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance de la mère de l'enfant	10	Char	Page 15	ANMEi, MNMEi, JNMEi
PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du père de l'enfant	5	Char	Page 15	CNPEi, DNPEi, PNPEi
MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la mère de l'enfant	5	Char	Page 15	CNMEi, DNMEi, PNMEi



PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence du père de l'enfant	5	Char	Page 15	N'existait pas
MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence de la mère de l'enfant	5	Char	Page 15	CDHMi, DDHMi, PDHMi
ADRDOMPAR	Indique si le père et la mère de l'enfant habitent à la même adresse	10	Char	Page 15	N'existait pas
PERE_NAT_CODE	Nationalité du père (à la naissance de l'enfant) de l'enfant	10	Char	Page 16	NPEi
MERE_NAT_CODE	Nationalité de la mère (à la naissance de l'enfant) de l'enfant	10	Char	Page 16	NMEi
PERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle du père	2	Char	Page 16	CSPEi
MERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de la mère	2	Char	Page 16	CSMEi
MAR_DATE	Date du mariage des parents de l'enfant	10	Char	Page 16	AMi, MMi, JMi
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage des parents de l'enfant	5	Char	Page 16	COMMi, DEPMi
ORIGINOM	Origine du nom de l'enfant par rapport aux noms des parents	2	Char	Page 17	N'existait pas
ENF_GEMEL_INDIC	Indicatrice de gémellité des enfants	2	Char	Page 17	N'existait pas
CTX_ACC_ENF_NBR	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	2	Char	Page 17	ACDOUi
CTX_CATAACC	Type d'accouchement	9	Char	Page 17	ACDOUi
CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR	Nombre d'aînés de l'enfant qui vient de naître (brut)	2	Char	Page 17	N'existait pas



CTX_NAV_PREC_DATE	Date de la naissance précédente (brut)	10	Char	Page 17	AEPi, MEPi, JEPi
I_ENF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'enfant EDP	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_ENF_IND_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'enfant EDP	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MAR_DATE	Indicatrice de redressement de la date de mariage des parents	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MAR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de mariage des parents	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence du père	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du père	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du père	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du père	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle du père	3	Num	Page 18	N'existait pas



Modalités de la table Descendance : EDP_BEEnnnn_DESCENDANCE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF**Identifiant de l'événement**

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base études. Dans les tables naissance et descendance, l'identifiant d'un événement naissance est le même pour un enfant et ses parents EDP.

EVT_TYPE**Type d'événement**

GNAIS	Bulletin de naissance créé en gestion
GTJAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière en gestion
GTJDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance en gestion
JAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière
JDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance
NAIS	Bulletin de naissance
ESV	Bulletin d'enfant sans vie

OPE_TYPE**Rôle de l'individu EDP : mère ou père**

MERE	Mère de l'enfant
PERE	Père de l'enfant

NB_EDP**Nombre d'individus EDP associés à l'événement**

Un événement naissance peut être associé à plusieurs individus EDP de la base étude : le père, la mère et l'enfant.

1	Seul le parent est EDP
2	L'autre parent ou l'enfant est également EDP
3	L'autre parent et l'enfant sont également EDP

ENF_IND_SEXE**Sexe de l'enfant**

M	Homme
F	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

ENF_IND_NAI_DATE**Date de naissance de l'enfant**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM**Lieu de naissance de l'enfant**

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné



PERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance du père de l'enfant

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance de la mère de l'enfant

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance du père de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance du père

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger(99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXXX	Non renseigné

MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de la mère de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné

PERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence du père de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

MERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence de la mère de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou 00, XXXXX	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

ADRDOMPAR

Indique si le père et la mère de l'enfant habitent à la même adresse

M_ADR	Habite à la même adresse
M_COM	Habite dans la même commune
M_DEP	Habite dans le même département
M_REG	Habite dans la même région
AUTRE	Autre
Blanc	Non renseigné



PERE_NAT_CODE**Nationalité du père de l'enfant à sa naissance**

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

MERE_NAT_CODE**Nationalité de la mère de l'enfant à sa naissance**

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

PERE_CS_CODE**Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant sur deux positions**

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981, nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MERE_CS_CODE**Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant sur deux positions**

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981, nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MAR_DATE**Date du mariage des parents de l'enfant**

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MAR_LIEU_DEPCOM**Lieu du mariage des parents de l'enfant**

COG en vigueur au moment du mariage des parents

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc ou 00	Non renseigné



ORIGINOM**Origine du nom de l'enfant par rapport aux noms des parents**

1	Le nom de l'enfant est le nom du père
2	Le nom de l'enfant est le nom de la mère
3	Nom composé : nom du père puis nom de la mère accolé (avec trait d'union)
4	Nom composé : nom de la mère puis nom du père accolé (avec trait d'union)
5	Autre
Blanc	Non renseigné

ENF_GEMEL_INDIC

Indicatrice de gémellité des enfants.

CTX_ACC_ENF_NBR**Nombre d'enfants issus de l'accouchement**

blanc	Non renseigné
1	Naissance simple
2	Naissance double
3	Naissance triple
4	Naissance quadruple

CTX_CATACC**Type d'accouchement**

X	Naissance simple
2gv	2 garçons déclarés vivants
1gv1gm	1 garçon vivant, 1 garçon mort
2gm	2 garçons morts
1gv1fv	1 garçon vivant, 1 fille vivante
1gv1fm	1 garçon vivant, 1 fille morte
1gm1fv	1 garçon mort, 1 fille vivante
1gm1fm	1 garçon mort, 1 fille morte
2fv	2 filles vivantes
1fv1fm	1 fille vivante, 1 fille morte
2fm	2 filles mortes
T	Naissance triple
Q	Naissance quadruple
Blanc	Non renseigné (non disponible pour les bulletins de naissance avant 1982 et pour les jugements d'adoption plénière, ainsi que sur la période 1996 - 2011)

CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR**Nombre d'aînés de l'enfant qui vient de naître (brut)**

Blanc	Non renseigné (non disponible pour les jugements d'adoption plénière)
-------	---

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

CTX_NAV_PREC_DATE**Date de la naissance précédente (brut)**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.



I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)

Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.



<p>La table Mariage : EDP_Bennnn_MARIAGE nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP</p>	<p>Unité observée : Bulletin de mariage de l'individu « EDP »</p>
<p>Source : <i>État civil</i> (bulletin de mariage).</p>	
<p>Contenu :</p> <p>Informations relatives au mariage de l'individu « EDP », notamment : date et lieu de mariage ; date et lieu de naissance, situation matrimoniale antérieure et nationalité de chaque époux, lieu de résidence des époux depuis 1968. Les bulletins d'état civil de mariage sont recueillis depuis 1968.</p> <p>Remarques :</p> <p>1) La table ne comprend pas les bulletins de mariages contractés à l'étranger.</p> <p>2) Pour un individu, le nombre de mariages n'est plus borné. Auparavant, dans l'ancienne base étude, quatre mariages au maximum ont été diffusés.</p> <p>3) Les variables suivantes ne sont plus dans les bulletins de mariage depuis 1998 : CSMEPi, CSMEXi (catégories socioprofessionnelles respectives de l'épouse et de l'époux). CSPMEXi, CSPMEPi (catégories socioprofessionnelles respectives du père de l'épouse et du père de l'époux). DAMMEXi, CAMMEXi, PAMMEXi (département, commune et pays du domicile antérieur de l'époux). DAMMEPi, CAMMEPi, PAMMEPi (département, commune et pays du domicile antérieur de l'épouse). EPXEPSi (statut de l'individu EDP épouse ou époux). ELMi (nombre d'enfants légitimés par le mariage). Si l'utilisateur veut les récupérer, il doit utiliser la base étude 2009.</p> <p>4) En raison de trous de collecte pour les événements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la nuptialité aux personnes nées les 1^{er} et 4 octobre (si les générations étudiées concentrent beaucoup de mariages sur cette période). L'utilisateur peut aussi avoir des informations sur le mariage de la personne EDP, ou sur son statut matrimonial par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les bulletins de naissance de ses enfants ; • ses bulletins individuels de recensement ; • son bulletin de décès. <p>L'information n'est pas recueillie de la même manière dans ces trois circuits (données déclaratives des parents au moment de la déclaration des enfants ; données déclaratives des personnes enquêtées au recensement ; information donnée par des proches pour le bulletin de décès), et données administratives de l'enregistrement des mariages pour le bulletin de mariage.</p> <p>5) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement enregistré par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP.</p>	

Table Mariage : EDP_Bennnn_MARIAGE

Table Mariage : EDP_Bennnn_MARIAGE



6) Compte tenu de la source, l'information n'est disponible que pour les mariages déclarés à l'état civil en France.

7) La remontée des bulletins statistiques de mariage vers l'Insee est celle qui connaît le plus de difficultés, notamment parce qu'alors que les naissances et les décès sont de plus en plus localisés dans un nombre réduit de communes, les mariages restent très diffus sur le territoire, pouvant concerner des petites communes où des oublis de transmission peuvent avoir lieu. Il n'est alors pas facile de les repérer du fait du peu d'actes enregistrés dans ces communes. Le fichier des statistiques d'état civil des mariages est ainsi le seul à faire l'objet d'un redressement en exhaustivité (ces dix dernières années la correction a oscillé entre 3 % et 6 %).

8) L'utilisateur peut avoir des informations sur le mariage de la personne EDP ou simplement sur son statut matrimonial :

- si la personne EDP est parent d'un enfant né en France, par le bulletin de naissance de son enfant (table : EDP_BEEnnnn_descendance) ;
- si la personne EDP a renseigné un bulletin individuel de recensement (tables : EDP_BEEnnnn_RPaaaa et EDP_BEEnnnn_EARaaaa_individu) ;
- si la personne est décédée en France, par le bulletin de décès (table : EDP_BEEnnnn_deces).

9) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.



EDP_BEnnnn_MARIAGE					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 24	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 24	N'existait pas
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'événement	8	Num	Page 24	N'existait pas
Variables relatives au mariage					
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage de l'individu EDP	5	Char	Page 24	CLEMi, DLEMi
MAR_DATE	Date du mariage de l'individu EDP	10	Char	Page 24	AEMi, MEMi, JEMi
Variables relatives aux conjoints					
EDP_SEXE	Sexe de la personne EDP	1	Char	Page 24	N'existait pas
CONJ_SEXE	Sexe du conjoint	1	Char	Page 24	N'existait pas
EDP_NAI_DATE	Date de naissance de la personne EDP	10	Char	Page 24	ANMEPi, MNMEPi, JNMEPi
CONJ_NAI_DATE	Date de naissance du conjoint	10	Char	Page 25	ANMEXi, MNMEXi, JNMEXi



EDP_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la personne EDP	5	Char	Page 25	CNMEPi, DNMEPi, PNMEPi
CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du conjoint	5	Char	Page 25	CNMEXi, DNMEXi, PNMEXi
EDP_NAT_CODE	Nationalité de la personne EDP	3	Char	Page 25	NMEPi
CONJ_NAT_CODE	Nationalité du conjoint	3	Char	Page 25	NMEXi
EDP_AVANT_MAT_ETAT	Etat matrimonial antérieur au mariage de la personne EDP	10	Char	Page 25	MMEPi
CONJ_AVANT_MAT_ETAT	Etat matrimonial antérieur au mariage du conjoint	10	Char	Page 26	MMEXi
EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE	Date de veuvage ou de divorce de la personne EDP	10	Char	Page 26	ASEEPi, MSEEPi, JSEEPi
CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE	Date de veuvage ou de divorce du conjoint	10	Char	Page 26	ASEEXi, MSEEXi, JSEEXi
I_EDP_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_AVANT_MAT_ETAT	Indicatrice de redressement de l'état matrimonial antérieur de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE	Indicatrice de redressement de la date de veuvage ou de divorce de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas



I_CONJ_AVANT_MAT_ETAT	Indicatrice de redressement de l'état matrimonial antérieur du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE	Indicatrice de redressement de la date de veuvage ou de divorce du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
Variable commune aux conjoints					
CTX_LIEU_DEPCOM	Lieu du domicile conjugal	5	Char	Page 26	DRFi, CRFi (pas le pays)
CTX_COMMUNS_ENF_NBR	Nombre d'enfants en commun	10	Char		ELMLi
I_CTX_COMMUNS_ENF_NBR	Indicatrice de redressement du nombre d'enfants en commun	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CTX_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de domicile conjugal	3	Num	Page 26	N'existait pas



Modalités de la table Mariage : EDP_BEnnnn_MARIAGE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF

Identifiant de l'événement

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base études. Dans la table mariage, l'identifiant d'un événement mariage est le même lorsque les deux conjoints sont EDP.

EVT_TYPE

Type d'événement

MAR	Bulletin de mariage
GMAR	Bulletin de mariage créé en gestion

NB_EDP

Nombre d'individus EDP associés à l'événement

Un événement mariage peut être associé à plusieurs individus de la base étude : les deux conjoints lorsqu'ils sont tous les deux EDP.

1	Le conjoint n'est pas un individu EDP
2	Le conjoint est un individu EDP

MAR_LIEU_DEPCOM

Lieu du mariage de l'individu EDP

COG en vigueur au moment du mariage

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

MAR_DATE

Date du mariage de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

EDP_SEXE

Sexe de la personne EDP

F	Femme
H	Homme

CONJ_SEXE

Sexe du conjoint

F	Femme
H	Homme

EDP_NAI_DATE

Date de naissance de la personne EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues



CONJ_NAI_DATE

Date de naissance du conjoint

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

EDP_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de la personne EDP

COG en vigueur au moment de la naissance

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance du conjoint

COG en vigueur au moment de la naissance

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

EDP_NAT_CODE

Nationalité de la personne EDP

Bulletin de mariage jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de mariage à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

CONJ_NAT_CODE

Nationalité du conjoint

Bulletin de mariage jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de mariage à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

EDP_AVANT_MAT_ETAT

Etat matrimonial antérieur au mariage de la personne EDP

CEL	Célibataire
DIV	Divorcée
MAR	Mariée
VEUF	Veuve
Blanc	Non renseigné



CONJ_AVANT_MAT_ETAT

Etat matrimonial antérieur au mariage du conjoint

CEL	Célibataire
DIV	Divorcé
MAR	Marié
VEUF	Veuf
Blanc	Non renseigné

EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE

Date de veuvage ou de divorce de la personne EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE

Date de veuvage ou de divorce du conjoint

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

CTX_LIEU_DEPCOM

Lieu du domicile conjugal

COG en vigueur au moment du mariage

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)

Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.



La table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES

nenn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Bulletin de décès de l'individu « EDP »

Source : *État civil* (bulletin de décès, transcription d'un jugement déclaratif de décès, transcription d'un jugement déclaratif d'absence)

Contenu :

Informations relatives au décès des individus « EDP », notamment : date et lieu de décès (commune et nature précise du lieu : domicile, hôpital, etc.) ; sexe, date et lieu de naissance, situation matrimoniale, catégorie socioprofessionnelle, nationalité et lieu de résidence du défunt. Les bulletins de décès sont recueillis depuis 1968 dans l'EDP.

Remarques :

- 1) Les bulletins de décès n'ont pas été collectés de 1974 à 1989. Les trous de collecte ont perduré jusqu'en 1997 pour les personnes nées les 2 et 3 octobre. Les informations exhaustives sur les dates et lieux de décès figurent dans la table EDP_BEEnnnn_individu, alimentée par le RNIPP.
- 2) Il n'y a aucun jugement déclaratif de décès ou d'absence intégré à l'EDP avant 1993.
- 3) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Si leur seul événement reçu est un décès, la trajectoire n'est pas diffusée.
- 4) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.



EDP_BEnnnn_DECES					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 30	OBDC
Variables de l'acte de décès, du jugement déclaratif de disparition ou d'absence					
DEF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'individu EDP	5	Char	Page 30	CNDC, DNDC, PNDC
DEF_DEC_LIEU_DEPCOM	Lieu de décès de l'individu EDP	5	Char	Page 30	CDC, DDC, PDC
DEF_DOM_LIEU_DEPCOM	Domicile de l'individu EDP	5	Char	Page 30	CDOMDC, DDOMDC, PDOMDC
CTX_TYPE_LIEU	Type de lieu du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 30	N'existait pas
DEF_DEC_MAT_ETAT	Etat matrimonial de l'individu EDP	10	Char	Page 30	MMDC
DEF_IND_SEXE	Sexe de l'individu EDP	1	Char	Page 31	SDC
DEF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'individu EDP	10	Char	Page 31	JNDC, MNDC, ANDC
DEF_DEC_DATE	Date du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 31	JDC, MDC, ADC



DEF_SSP_PRO_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP Au moment de l'enregistrement du décès codé selon le libellé de l'acte de décès	2	Char	Page 31	CSDC
DEF_NAT_CODE	Nationalité au moment du décès de l'individu EDP	3	Char	Page 31	NDC
I_CTX_TYPE_LIEU	Indicatrice de redressement du type de lieu du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_DEC_DATE	Indicatrice de redressement de la date du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité au moment du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_SSP_PRO_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP au moment de l'enregistrement du décès selon le libellé de l'acte de décès	3	Num	Page 31	N'existait pas



Modalités de la table Décès : EDP_BEEnnnn_DECES

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

EVT_TYPE**Type d'événement**

DC	Avis de décès
JDD	Transcription de jugement déclaratif de décès
JDA	Transcription de jugement déclaratif d'absence
GDC	Avis de décès créé en gestion avec un avis officiel de décès
GTJDD	Transcription de jugement déclaratif de décès créé en gestion
GTJDA	Transcription de jugement déclaratif d'absence créé en gestion

DEF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM**Lieu de naissance de l'individu EDP**

COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné (non disponible avant 1990)

DEF_DEC_LIEU_DEPCOM**Lieu de décès de l'individu EDP**

COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

DEF_DOM_LIEU_DEPCOM**Domicile de l'individu EDP**

Jusqu'en 1974, COG de 1982

A partir de 1990, COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc, XX000, XXX, XXXXX, 000	Non renseigné

CTX_TYPE_LIEU**Type de lieu du décès de l'individu EDP**

LOGE	Logement
ETHOS	Etablissement hospitalier
CLPRIV	Clinique privée
HOSMAR	Hospice, maison de retraite
VOLIPU	Voie ou lieu public
AUTLI	Autre
Blanc	Non renseigné

DEF_DEC_MAT_ETAT**Etat matrimonial de l'individu EDP**

CEL	Célibataire
DIV	Divorcé(e)
MAR	Marié(e)
VEUF	Veuf(ve)
Blanc	Non renseigné



DEF_IND_SEXE**Sexe de l'individu EDP**

F	Homme
M	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

DEF_IND_NAI_DATE**Date de naissance de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

DEF_DEC_DATE**Date du décès de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

DEF_SSP_PRO_CODE**Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP**

Code de la nomenclature	Codification état civil (cf. nomenclature 3.8.4., non disponible avant 1990)
Blanc ou XX	Non renseigné

DEF_NAT_CODE**Nationalité au moment du décès de l'individu EDP**

Bulletin de décès jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de décès à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)**Indicatrices de redressement des données d'état civil**

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.



ANNEXE 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989

Code	Département	Complété sur (jours)
01	Ain	4
02	Aisne	2
03	Allier	4
04	Alpes (de) Haute-Provence	2
05	Alpes (Hautes)	2
06	Alpes-Maritimes	2
07	Ardèche	4
08	Ardennes	2
09	Ariège	4
10	Aube	2
11	Aude	4
12	Aveyron	4
13	Bouches-du-Rhône	2
14	Calvados	2
15	Cantal	4
16	Charente	4
17	Charente-Maritime	2
18	Cher	4
19	Corrèze	4
2B	Corse (Haute)	2
2A	Corse-du-Sud	2
21	Côte-d'Or	4
22	Côtes-d'Armor	4
23	Creuse	4
24	Dordogne	4
25	Doubs	2
26	Drôme	4
91	Essonne	2
27	Eure	2
28	Eure-et-Loir	4
29	Finistère	4
30	Gard	4
31	Garonne (Haute)	2
32	Gers	4
33	Gironde	4
34	Hérault	4
35	Ille-et-Vilaine	4
36	Indre	4
37	Indre-et-Loire	4
38	Isère	4
39	Jura	2
40	Landes	4
41	Loir (et-Cher)	4
42	Loire	4
43	Loire (Haute)	4
44	Loire-Atlantique	2
45	Loiret	4
46	Lot	4

Code	Département	Complété sur (jours)
47	Lot-et-Garonne	4
48	Lozère	4
49	Maine-et-Loire	2
50	Manche	2
51	Marne	4
52	Marne (Haute)	2
53	Mayenne	4
54	Meurthe-et-Moselle	4
55	Meuse	4
56	Morbihan	4
57	Moselle	4
58	Nièvre	4
59	Nord	2
60	Oise	2
61	Orne	2
75	Paris	2
62	Pas-de-Calais	2
63	Puy-de-Dôme	4
64	Pyrénées (Atlantiques)	2
65	Pyrénées (Hautes)	2
66	Pyrénées-Orientales	4
67	Rhin (Bas)	2
68	Rhin (Haut)	2
69	Rhône	2
70	Saône (Haute)	2
71	Saône-et-Loire	2
72	Sarthe	2
73	Savoie	2
74	Savoie (Haute)	2
92	Seine (Hauts-de)	2
76	Seine (Maritime)	2
77	Seine(et Marne)	2
93	Seine-Saint-Denis	2
79	Sèvres (Deux)	4
80	Somme	2
81	Tarn	2
82	Tarn-et-Garonne	2
90	Territoire de Belfort	2
94	Val-de-Marne	2
95	Val-d'Oise	2
83	Var	4
84	Vaucluse	2
85	Vendée	4
86	Vienne	4
87	Vienne (Haute)	4
88	Vosges	4
89	Yonne	2
78	Yvelines	4



ANNEXE 2 - Présentation des bulletins d'état civil

Depuis la Révolution, l'état civil est tenu par les communes, dans le cadre général fixé depuis Napoléon, par le code civil. Le titre II du Livre Ier est entièrement consacré aux actes d'état civil : les principes généraux (chapitre Ier), les actes de naissance (chapitre II), les actes de mariage (chapitre III), les actes de décès (chapitre IV), les rectifications de l'état civil (chapitre VII) et des cas particuliers concernant les militaires et les marins (chapitre V) ou de personnes nées à l'étranger acquérant la nationalité française (chapitre VI).

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui fixent tant les principes que les modes de gestion pratique de l'état civil, y compris la façon de tenir les registres et de délivrer les actes, est rassemblé dans une instruction générale relative à l'état civil du ministre de la justice. L'instruction générale du 21 septembre 1955, modifiée à de multiples reprises pour tenir compte de l'évolution réglementaire et technologique, précise dans la section 6 de son chapitre II, intitulé « bulletins statistiques », qu' « en vue de permettre la statistique générale de la France, les officiers de l'état civil remplissent, lors de la rédaction de chaque acte, un bulletin spécial comprenant, outre les énonciations principales de l'acte, certaines indications précisant notamment la situation de famille, le degré d'instruction et la catégorie professionnelle des intéressés ».

L'instruction générale du 21 septembre 1955 a été abrogée par une nouvelle instruction générale, datée du 11 mai 1999. Elle prévoit toujours l'envoi par les communes de bulletins statistiques à destination de l'INSEE pour les événements d'état civil enregistrés dans la commune, avec comme double finalité, l'établissement de statistiques et la mise à jour du répertoire national d'identification des personnes physiques.

« Section 6 - Bulletins statistiques »

« En vue de permettre l'établissement des statistiques du mouvement de la population, la tenue et la mise à jour du Répertoire national d'identification des personnes physiques (R.N.I.P.P.) les officiers de l'état civil remplissent des bulletins statistiques de l'état civil contenant, outre les énonciations de l'acte, certains renseignements complémentaires portant notamment sur la situation familiale et l'activité professionnelle des intéressés. »

« Ces bulletins sont établis soit lors de l'enregistrement d'un acte, d'après les indications du déclarant, soit à l'occasion d'une transcription ou d'une mention en marge. »

« Il existe huit modèles de bulletin : [liste]

« Outre leur utilisation à des fins statistiques, certains bulletins servent à la gestion administrative. Les bulletins n° 5 (naissances), n° 4 (reconnaissance), n° 1 (transcriptions), n° 1 bis (mentions marginales), et n° 7 bis (décès) sont utilisés par l'I.N.S.E.E. pour la mise à jour du Répertoire national d'identification des personnes physiques (décret n° 82-103 du 22 janvier 1982). »

« [modalités de transmission à l'INSEE] »

« Les bulletins de naissance (n° 5) doivent être envoyés à l'I.N.S.E.E. le jour même de la rédaction de l'acte de naissance ; ceux de reconnaissance (n° 4) et ceux de décès (n° 7 bis) dans un délai maximum de huit jours ; les autres bulletins (n° 1, 1 bis, 2 et 6) doivent être regroupés dans des envois mensuels et envoyés au plus tard cinq jours suivant la fin du mois. (Décret n° 82-103 du 22 janvier 1992 modifié relatif au Répertoire national d'identification des personnes physiques et instituant des délais de transmission d'informations d'état civil). »

« Cette matière dépassant le cadre de la présente instruction, aucune référence ne sera faite à l'établissement des bulletins statistiques lors de l'examen des règles particulières aux divers actes de l'état civil. »

Les bulletins statistiques sont remplis par la commune, la plupart des informations demandées étant contenues dans les actes d'état civil. Ces derniers sont eux-mêmes rédigés sur la foi du ou des déclarants. Concernant l'identification des personnes, l'article 34 du code civil stipule notamment que :



« tout acte d'état civil doit énoncer l'année, le jour et l'heure où il est établi, les prénoms, noms, professions et domiciles de tous ceux qui y seront dénommés, ainsi que les dates et lieux de naissance :

- *des père et mère dans les actes de naissance et de reconnaissance ;*
- *de l'enfant dans les actes de reconnaissance ;*
- *des époux dans les actes de mariage ;*
- *du décédé dans les actes de décès »*

Concernant la profession figurant dans l'acte d'état civil, l'instruction générale précise :

« La profession qui doit être indiquée s'entend non seulement de celle actuellement exercée par les intéressés, mais également de celle qu'ils exerçaient en dernier lieu avant de cesser leur activité professionnelle. Il convient, dans cette hypothèse, de préciser ancien, en retraite, ou honoraire, ou en cas de chômage, de préciser sans emploi. Lorsqu'une personne n'a jamais exercé une profession, il convient d'indiquer sans profession ».

Les bulletins statistiques intégrés à l'échantillon démographiques ont fait l'objet de deux révisions d'ensemble :

- Une première, mise en œuvre en 1998 : elle simplifie les questions sur la profession et sur l'adresse, faisant disparaître certaines variables.
- Une seconde, mise en œuvre en septembre 2008 : elle harmonise les questions posées dans les formulaires proches (bulletin de jugement déclaratif de décès et bulletin de décès, d'une part ; bulletin de naissance, bulletin de jugement déclaratif de naissance et bulletin d'enfant sans vie, d'autre part) ; elle intègre les évolutions législatives qui ont mis fin à la distinction entre enfant naturel et enfant légitime et ont ouvert la possibilité du choix du nom de famille ; elle remplace le bulletin de jugement par trois modèles (jugement déclaratif de naissance, jugement déclaratif de décès, jugement d'adoption plénière) ; elle supprime le bulletin de reconnaissance.Naissance (bulletin n°5)

Selon le code civil, les déclarations de naissance doivent être faites dans les trois jours suivant l'accouchement à l'officier de l'état civil de la commune de naissance. Si une naissance n'est pas déclarée dans le délai légal, l'inscription sur les registres nécessite un jugement préalable et une mention sommaire est alors inscrite en marge à la date de la naissance (article 55). C'est au père qu'il appartient de déclarer la naissance ou, à défaut, tout autre personne ayant assisté à l'accouchement (article 56).

L'acte de naissance énonce le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms donnés, le nom de famille (que les parents peuvent choisir depuis le 1^{er} janvier 2005), les prénoms, noms, âges, professions et domiciles des père et mère (article 57). Il comporte également les dates et lieux de naissance des père et mère (article 34).

Jusqu'en mars 1993, seuls les enfants vivants au moment de la déclaration donnaient lieu à un acte de naissance. Dans le cas contraire on enregistrait un acte d'enfant sans vie, que l'enfant ait vécu ou non. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré puis un acte de décès s'il est mort avant la déclaration de sa naissance. Si l'enfant n'est pas né vivant et viable, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Depuis cette date, le bulletin n° 5 s'intitule donc « bulletin de naissance » au lieu de « bulletin d'enfant déclaré vivant ».

Un acte tenant lieu d'acte de naissance est dressé pour toute personne née à l'étranger qui acquiert ou recouvre la nationalité française à moins que l'acte dressé à sa naissance n'ait déjà été porté sur un registre conservé par une autorité française. Cet acte énonce les nom, prénoms et sexe de l'intéressé et indique le lieu et la date de sa naissance, sa filiation, sa résidence à la date de l'acquisition de la nationalité française (article 98).

Le bulletin statistique n° 5 est utilisé pour transmettre les informations de l'acte de naissance à l'INSEE. Il sert également à procéder à l'inscription de la personne au répertoire national d'identification des personnes physiques. Il comprend des renseignements sur :



L'enfant : nom, prénom, sexe, date de naissance, déclarations conjointe de choix du nom (si oui, date de déclaration commune du choix) ;
Chacun des parents : nom, prénom, date et lieu de naissance, activité, adresse, nationalité ;
La filiation : mariage des parents (date et lieu) ; reconnaissance par le père (date), la mère (date) ou conjointe (date), accouchement anonyme ou enfant trouvé ;
Les conditions de l'accouchement (nombre d'enfants issus de l'accouchement, établissement spécialisé, ailleurs avec assistance médicale, ailleurs sans assistance) ;
Le nombre d'enfant antérieur de la mère et date de naissance du dernier enfant.

Le bulletin n° 5 a été visé par le CNIS (n° 201 PA 002 EC, valable de 2011 à 2015). Il a un double usage : l'élaboration de statistiques et à la mise à jour du RNIPP.

Jusqu'en 1997, le bulletin statistique précisait la commune de mariage des parents (quand ils étaient mariés).

Jusqu'en 2008, le bulletin statistique proposait la qualité juridique de l'enfant : « légitime », « naturel non reconnu », « naturel reconnu par le père seul », « naturel reconnu par la mère seule », « naturel reconnu par le père et la mère ».

Depuis 2008, le bulletin statistique demande l'adresse du père, comme il le faisait pour la mère jusqu'alors. Enfants sans vie (bulletin n°6)

Jusqu'en 1919, l'enfant nouveau-né devait être présenté à l'officier d'état civil. Si celui-ci était décédé, il dressait alors un « acte de présentation d'un enfant sans vie » : « lorsque le cadavre d'un enfant dont la naissance n'a pas été enregistrée sera présenté à l'officier de l'état civil, cet officier n'exprimera pas qu'un tel enfant est décédé, mais seulement qu'il a été présenté sans vie. Il recevra de plus la déclaration des témoins touchant les noms, prénoms, qualités et demeure des père et mère de l'enfant, et la désignation des ans, jour et heure auquel l'enfant est sorti du sein de sa mère » (décret du 4 juillet 1806). Pour les enfants mort-nés ou nés vivants mais décédés avant leur présentation à l'officier d'état civil, il n'y avait donc ni acte de naissance, ni acte de décès. En 1919, l'obligation de présenter l'enfant est supprimée et l'acte devient un « acte d'enfant sans vie », mais les principes généraux ne changent pas.

Depuis la loi du 8 janvier 1993, applicable depuis mars 1993, l'article 79-1 du Code civil a restreint la rédaction de l'acte d'enfant sans vie aux seuls enfants dont il était établi qu'ils n'étaient pas nés vivants et viables. Dans le cas contraire, « lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'état civil, l'officier de l'état civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est né vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès ». En l'absence de certificat médical précisant la viabilité de l'enfant, comme auparavant, aucun acte de naissance n'est établi mais un acte d'enfant sans vie est dressé. Modifié dans son contenu, « il énonce le jour, heure et lieu de l'accouchement, les prénoms et noms, dates et lieux de naissance, professions et domiciles des pères et mères et, s'il y a lieu, ceux du déclarant. L'acte dressé ne préjuge pas de savoir si l'enfant a vécu ou non ». L'enregistrement s'effectue dans la commune de naissance ou dans la commune où le corps de l'enfant se trouvait au moment où l'on a constaté qu'il était sans vie.

L'évolution de 1993 a conduit à préciser la notion de viabilité pour éviter la déclaration de fœtus qui auraient pu présenter quelques signes de vie. Dans un premier temps, des textes réglementaires ont considéré qu'une durée minimale de 180 jours de gestation ou 28 semaines de grossesse était nécessaire. Une circulaire du 30 novembre 2001 a modifié ces critères pour s'aligner sur ceux de l'Organisation mondiale de la santé : au moins 22 semaines de grossesse ou si le fœtus atteint un poids de 500 grammes. A défaut, il ne pouvait y avoir d'établissement d'acte d'enfant sans vie. En février 2008, la Cour de cassation a jugé ces critères plus restrictifs que le texte de la loi, laquelle ne mentionne aucun critère de poids ou de durée de la grossesse. Un décret du 20 août 2008 a donc mis fin à l'application de ces critères : les actes d'enfants sans vie sont donc établis en l'absence de certificat médical indiquant que l'enfant est né vivant et viable, quel que soit le poids du fœtus et la durée minimale de grossesse, sur la foi d'un certificat médical constatant l'existence d'un accouchement.



Cette fluctuation dans les définitions a eu des effets statistiques : le nombre d'enfants sans vie est passé de 4 000 en 2001 à près de 6 700 en 2002, soit un accroissement de plus de 67 %. Il a augmenté à nouveau de 14 % en 2008 et 13 % en 2007.

Le bulletin statistique n° 6 est utilisé pour transmettre l'information à l'INSEE. Il comprend des renseignements sur :

L'enfant : prénom, sexe ;

L'accouchement : date de l'accouchement, nombre d'enfants issus de l'accouchement, condition de l'accouchement (établissement spécialisé, ailleurs avec assistance médicale, ailleurs sans assistance) ;

Chacun des parents : nom, prénom, date et lieu de naissance, activité, adresse, nationalité ;

La filiation : mariage des parents (date et lieu), accouchement anonyme ou enfant trouvé ;

Le nombre d'enfant antérieur de la mère et date de naissance du dernier.

Le bulletin n° 6 a été visé par le CNIS (n° 201 PA 003 EC, valable de 2011 à 2015). Il n'a qu'un usage statistique.

Les informations intégrées dans l'échantillon démographique permanent dans version « BRPP1 » se limite à la date de l'accouchement.



Mariages (bulletin n°2)

A l'occasion de tout mariage célébré en France, un acte de mariage est dressé. Il est rédigé dans la commune où le mariage est célébré, le jour même du mariage (« sur le champ », selon l'article 75 du code civil). Il énonce notamment : les prénoms, noms, professions, âges, dates et lieux de naissance, domiciles et résidences des époux ; les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères ; le cas échéant, les prénoms et nom du précédent conjoint de chacun des époux (article 76 du code civil). La célébration du mariage et le nom du conjoint sont également mentionnés en marge de l'acte de naissance de chaque époux.

Le bulletin statistique n° 2 est utilisé pour remonter l'information à l'INSEE. Il comprend des renseignements sur :

Chacun des époux : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, état matrimonial antérieur (célibataire ; veuf ou divorcé avec la date de l'événement dans ces deux derniers cas) ;

Le lieu de résidence probable (commune/pays) ;

L'existence d'enfants en commun (si oui, combien).

Le bulletin a été visé par le CNIS (n° 201 PA 001 EC, valable de 2011 à 2015). Il a un double usage : l'élaboration de statistiques et à la mise à jour du RNIPP (pour les cas de changements de noms).

Jusqu'en 1997, le bulletin statistique de mariage contenait également la catégorie socioprofessionnelle de l'époux et de son père, la catégorie socioprofessionnelle de l'épouse et de son père ; les domiciles antérieurs de l'époux et de l'épouse.

Les bulletins de 2008 suppriment la liste des enfants légitimés par le mariage, la notion ayant disparu.



Reconnaisances (ancien bulletin n°4)

Le code civil prévoit trois modalités d'établissement de la filiation : l'effet de la loi, la reconnaissance volontaire et la possession d'état constatée par un acte notarié. Elle peut aussi être établit par jugement, à la demande de l'enfant (par exemple, dans les cas de recherche de paternité quand le père présumé refuse la reconnaissance de l'enfant).

Depuis l'ordonnance du 4 juillet 2005, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006, la filiation de l'enfant avec sa mère est établie automatiquement par sa désignation dans l'acte de naissance de l'enfant. Elle n'a pas besoin de procéder à des démarches particulières. Sauf cas particuliers, si la mère est mariée, son mari est automatiquement présumé père de l'enfant et mentionné comme tel dans l'acte de naissance. Pour les couples non mariés, la filiation n'est pas établie automatiquement entre le père et l'enfant. Pour lui, une façon de l'établir est donc de reconnaître l'enfant.

Avant la réforme de 2005, la loi distinguait les enfants « légitimes » des enfants « naturels », qui n'avaient pas les mêmes droits, notamment en matière successorale. La filiation ne s'établissait pas de la même façon selon que les parents étaient mariés ou non. Sauf cas particuliers, les enfants nés de parents mariés étaient dits « légitimes ». L'indication du nom des parents mariés dans l'acte de naissance suffisait à prouver la filiation. En revanche, la filiation n'était pas établie automatiquement pour les enfants « naturels », nés hors mariage. En particulier, l'acte de naissance portant l'indication de la mère ne valait reconnaissance que si elle était corroborée par la possession d'état. La façon la plus simple d'établir la filiation était donc, tant pour la mère que pour le père, de procéder à une reconnaissance volontaire.

Avant la réforme de 2005, les enfants nés d'un couple non marié pouvaient toutefois être légitimés de plein droit par le mariage de leurs parents, à condition que la filiation ait déjà été établie avec chacun des deux parents. Dans le cas contraire, la légitimation nécessitait une reconnaissance de l'enfant dans un acte séparé, le jour du mariage (si la filiation n'était établit qu'après le mariage, la légitimation restait possible mais supposait un jugement préalable constatant la possession d'état d'enfant commun).

Avant la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer dans n'importe quelle mairie. Dans ce cas, elle est mentionnée dans l'acte de naissance de l'enfant. A la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer en même temps que la déclaration de naissance. Elle est alors contenue dans l'acte de naissance de l'enfant et ne donne pas lieu à d'acte complémentaire. Après la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer dans n'importe quelle mairie. Elle est alors portée en marge de l'acte de naissance dans les registres de la commune de naissance de l'enfant et donne donc lieu à un bulletin de mention en marge.

Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus souvent anticipée

Pascal Germé, Lucile Richet-Mastain, division Enquêtes et études démographiques, Insee Première N° 1105 - octobre 2006

Comme dans tous les pays d'Europe occidentale, la hausse des naissances hors mariage correspond à la dissociation entre la procréation et le mariage intervenue dans la seconde moitié du xx^e siècle. En France métropolitaine, 46,4 % des naissances étaient le fait de couples non mariés en 2004, contre seulement 8,5 % en 1974. Dans le même temps, reconnaître son enfant est devenu un acte de plus en plus fréquent.

[...]

Un enfant peut être reconnu pendant la grossesse, à sa naissance ou après. Entre 1974 et 2004, le nombre de reconnaissances prénatales est passé de 6 900 à 211 800 [...]. Sur la même période, les reconnaissances après la naissance ont augmenté de 81 800 à 152 500 [...]. Au total, sur les 379 300 enfants nés en France en 2004 de parents non mariés, plus de la moitié (59 %) ont été reconnus avant ou au moment de leur naissance par leurs deux parents et sont donc dans une situation proche sur le plan juridique de celle des enfants nés d'un couple marié. C'était le cas de 52 % des enfants nés hors mariage en 1999.

La reconnaissance peut être effectuée par le père seul, la mère seule ou les deux parents, conjointement ou séparément. Un peu plus de la moitié (51 %) des enfants nés hors mariage en 2004 ont été reconnus conjointement par leurs deux parents avant leur naissance (soit 87 % des naissances reconnues avant ou au moment de la naissance par les deux parents). Cette tendance s'est développée rapidement depuis le début des années quatre-vingt : c'était le cas de 8 % des enfants nés hors mariage en 1980, de 23 % en 1990 et de 35 % en 1994. »



Selon l'article 62 du code civil, l'acte de reconnaissance énonce les prénoms, nom, date de naissance ou, à défaut, âge, lieu de naissance et domicile de l'auteur de la reconnaissance. Il indique la date et le lieu de naissance, le sexe et les prénoms de l'enfant ou, à défaut, tous renseignements utiles sur la naissance. Il est inscrit à sa date sur les registres de l'état civil. Les informations sur l'auteur de la reconnaissance sont portées en marge de l'acte de naissance de l'enfant.

Le bulletin statistique n° 4 était utilisé pour remonter l'information à l'INSEE. Il comprenait des renseignements sur :

La reconnaissance : date, circonstance (avant la naissance de l'enfant, pendant sa vie ou après son décès), les auteurs (père seul, mère seule, les deux) ;

Chacun des parents : Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité et adresse ;

L'enfant : prénom, sexe, date et lieu de naissance ;

L'existence d'une déclaration de changement de nom en même temps que la reconnaissance.

A la suite d'un changement de traitement informatique des bulletins de reconnaissance en 1993, les fichiers de l'état civil sont incomplets pour les années 1993 à 1995.

Depuis 2008, il n'y a plus de bulletin statistique de reconnaissance. La procédure de reconnaissance passe par une mention en marge sur l'acte de naissance mais seul les informations nominatives de l'enfant reconnu sont disponibles, il n'est donc pas possible d'identifier le parent qui reconnaît l'enfant.



Décès (bulletin n°7)

Selon le code civil, « l'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil de la commune où le décès a eu lieu, sur la déclaration d'un parent du défunt ou sur celle d'une personne possédant sur son état civil les renseignements les plus exacts et les plus complets qu'il sera possible » (article 78). Le décès doit être déclaré dans les 24 heures suivant la constatation du décès. Au préalable, le décès doit donc être constaté par un médecin qui établit alors, si la cause de la mort n'est pas violente, un certificat de décès.

L'acte de décès énonce notamment le jour, l'heure et le lieu de décès ; les prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile de la personne décédée ; les prénoms, noms, professions et domiciles de ses père et mère ; les prénoms et nom de l'autre époux, si la personne décédée était mariée, veuve ou divorcée (ou du partenaire en cas de pacte civil de solidarité depuis mai 2011). Il est fait mention du décès en marge de l'acte de naissance de la personne décédée (article 79).

Le décès donne lieu à la rédaction de deux bulletins statistiques : le bulletin n° 7, destiné à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, pour le suivi des causes de décès, et le bulletin n° 7 bis, destiné à l'Insee, pour les statistiques démographiques et la mise à jour du répertoire des personnes physique. Le bulletin n° 7 bis contient donc l'identité du défunt alors que le bulletin n° 7 est anonyme pour respecter le secret médical.

En pratique, le médecin qui constate le décès établit un certificat de décès qui inclut un volet destiné à préciser la ou les causes du décès, selon des règles de classification fixées par l'INSERM, en conformité avec les normes internationales. Ce volet confidentiel est cacheté par le médecin¹. Le certificat médical est remis à l'officier d'état civil qui, après avoir dressé l'acte de décès, remplit les bulletins statistiques 7 et 7 bis. Le bulletin n° 7 est ensuite transmis à la direction départementale de l'Action sanitaire et sociale, avec le volet du certificat de décès indiquant les causes du décès. L'information est ensuite centralisée par l'INSERM. De son côté, le bulletin n° 7 bis est transmis directement à l'Insee.

Le bulletin statistique n° 7 bis comprend des informations sur :

Le défunt : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, activité, nationalité, adresse, état matrimonial lors du décès (célibataire, marié, veuf, divorcé) ;
Le décès : date du décès, lieu (logement, hôpital, clinique, maison de retraite, voie publique).

Il a été visé par le CNIS (n° 201 PA 005 EC, valable de 2011 à 2015). Il sert à l'élaboration de statistique et à la mise à jour du RNIPP.

Le bulletin n° 7 comprend les mêmes informations que le bulletin n° 7 bis, à l'exception des noms et prénom. Il a lui aussi été visé par le CNIS (n° 201 PA 004 EC, valable de 2011 à 2015).

¹ Depuis juillet 2006, la certification des causes de décès peut aussi se faire de façon électronique via une interface dédiée mise en place par l'Inserm. La partie médicale anonyme est alors transmise de façon cryptée à l'Inserm. La partie administrative du certificat, sans la cause du décès, est imprimée à destination de l'officier d'état civil.



Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1)

Certains évènements d'état civil enregistrés en dehors de la commune doivent être transcrits sur ses registres pour avoir leurs effets en France. Il en est de même dans le cas de jugements pris en cas de défaut de déclaration ou pour certains évènements faisant l'objet d'actes authentiques.

En particulier :

Lorsque la déclaration de naissance n'a pas été faite dans les trois jours suivant l'accouchement, un jugement est nécessaire ; il est transcrit sur les registres de la commune de naissance (ou du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères pour les évènements survenus à l'étranger).

Lorsque le décès d'une personne ne peut être constaté, par exemple parce que le corps du défunt n'a pas été retrouvé, un jugement est nécessaire ; il est transcrit sur les registres de la commune de décès présumé ou, à défaut, de la dernière commune de résidence connue (ou du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères pour les décès survenus à l'étranger).

Les jugements d'adoption plénière sont transcrits sur les registres de la commune de naissance de l'adopté, dont l'acte de naissance initiale est alors annulé ; dans le cas d'adoption d'enfants étrangers par des parents français, la transcription est effectuée sur les registres du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

Les mariages effectués à l'étranger impliquant au moins un conjoint français doivent être transcrits pour être opposables à des tiers en France.

Certaines transcriptions conduisent à l'établissement d'un bulletin statistique transmis à l'Insee, à des fins statistiques et pour la mise à jour du RNIPP. Depuis septembre 2008, sont ainsi concernés :

- La transcription d'un jugement d'adoption plénière : bulletin statistique n° 1a ;
- La transcription d'un jugement déclaratif de naissance : bulletin statistique n° 1b ;
- La transcription d'un jugement déclaratif de décès ou d'absence : bulletin statistique n° 1c.

- Le bulletin statistique n° 1a (jugement d'adoption plénière) contient des informations sur :
 - La date de jugement,
 - L'état civil de la personne avant l'adoption (identité, sexe, date et lieu de naissance),
 - L'identité après l'adoption,
 - L'état civil et la profession de chacun des parents adoptifs, leur adresse et leur statut matrimonial.

- Le bulletin statistique n° 1b (jugement déclaratif de naissance) contient des informations sur :
 - La date de jugement,
 - L'état civil de l'enfant (identité, sexe, date et lieu de naissance),
 - L'état civil et la profession de chacun des parents, leur adresse et leur statut matrimonial.

- Le bulletin statistique n° 1c (jugement déclaratif de décès ou d'absence) contient des informations sur :
 - La date de jugement,
 - L'état civil de la personne, sa profession et son adresse,
 - La date et le lieu du décès ou de la déclaration d'absence,

- Les trois bulletins ont été visés par le CNIS (respectivement n° 201 PA 007 EC, n° 201 PA 008 EC, n° 201 PA 009 EC, valables de 2011 à 2015).

- Avant septembre 2008, le bulletin statistique de transcription était unique et servait pour les trois types de transcription.



Mentions en marge

Certains événements d'état civil doivent être mentionnés en marge d'autres actes, par exemple :

- La reconnaissance, en marge de l'acte de naissance de l'enfant reconnu (pour les reconnaissances établies devant un officier d'état civil ou pour les reconnaissances établies devant notaire et transmises à un officier d'état civil sur demande des intéressés) ;
 - Le mariage, en marge de l'acte de naissance de chacun des époux ;
 - Le divorce, en marge de l'acte de naissance et de l'acte de mariage des divorcés ;
 - Les modifications de l'état civil, notamment le patronyme, en marge de l'acte de naissance ;
 - Le décès, en marge de l'acte de naissance ;
 - Les modifications de date de décès, en marge de l'acte de décès.
- Certaines mentions conduisent à l'établissement d'un bulletin statistique transmis à l'Insee, à des fins statistiques et pour la mise à jour du RNIPP (notamment pour repérer si l'acte ou le jugement porté en mention a été déjà récupéré par l'Insee) : le bulletin statistique n° 3. Ce bulletin précise que « l'Insee ne souhaite pas recevoir toutes les mentions apposées sur les actes de naissances ou de décès ».
- Outre l'état civil initial de la personne concernée (identité, sexe, date et lieu de naissance), sont demandés :
- En cas de modification des éléments civil d'un acte de naissance : la date de la mention, la nature de l'élément modifié (nom de famille, prénoms, sexe ou date de naissance) et l'information modifiée.
 - En cas de mention d'un mariage sur l'acte de naissance : la date et le lieu de l'événement.
 - En cas de mention d'une reconnaissance sur l'acte de naissance : la date et le lieu de l'événement (pas d'information sur la personne qui effectue la reconnaissance).
 - En cas de modification de la date de décès sur un acte de décès : la date de la mention, la date et le lieu du décès avant la mention et la date modifiée.
 - En cas de mention annulant un acte de naissance ou de décès : la date de la mention, le numéro de l'acte annulé et la raison (notamment si l'annulation de l'acte de naissance fait suite à une adoption).

Le bulletin a été visé par le CNIS (n° 201 PA 006 EC, valable de 2011 à 2015).

Avant septembre 2008, le bulletin de mention en marge couvrait dix catégories de mention.

Selon la documentation disponible, seule deux informations sont clairement identifiées comme issues de mentions en marge dans l'EDP dans sa version « BRPP1 » : la date de la mention et le fait qu'il s'agisse ou non d'une mention de légitimation de l'enfant par mariage. Il se peut que les bulletins de mention en marge étaient utiliser pour alimenter ou actualiser des variables aux bulletins auxquelles la mention correspondait mais ce point n'a pu être éclairci.



2. La base étude

2.3. L'information électorale

La table FE : EDP_BEEnnnn_FE.....	2
Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_BEEnnnn_FE.....	4
La table REU : EDP_BEnnnn_REU.....	6

La table FE : EDP_BEnnnn_FE nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'inscription d'un individu « EDP » dans une commune donnée à une date d'inscription donnée.
Source : <i>Fichier général des électeurs</i>	
Contenu : Historique des inscriptions des individus « EDP » dans le fichier général des électeurs : commune d'inscription, date d'inscription, date de radiation et type de liste (« principal » ou « complémentaire »). Les Français établis hors de France votent, selon les cas, soit directement dans un bureau de vote ouvert par une ambassade ou un poste consulaire proche de leur domicile, soit dans leur commune d'inscription en France. Les inscriptions consulaires depuis 2010 figurent également dans cette table au moyen des modalités décrites ci-dessous. La table EDP_BEnnnn_FE est fixe depuis la base étude 2017 car le fichier électoral est remplacé par le répertoire électoral unique. Remarques : 1) L'indicatrice d'état (actif ou non) de l'inscription EST_ACTIVE a été supprimée à partir de la base étude 2017. 2) Les données du fichier électoral permettent d'étudier les déterminants de l'inscription électorale. C'est aussi un moyen de savoir si la personne est de nationalité française : une personne inscrite sur la liste principale est nécessairement de nationalité française.	



		EDP_BEEnnnn_FE			
Nom de variable	Numéro de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_DIFF	1	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
Variables de l'inscription électorale					
INS_DATE	2	Date de l'inscription électorale de l'individu EDP	10	Char	Page 4
INS_LIEU	3	Lieu d'inscription électorale de l'individu EDP	5	Char	Page 4
INS_TYPE	6	Type d'inscription	3	Char	page 4
LISTE_TYPE	4	Type de liste	2	Char	Page 4
RAD_DATE	5	Date de radiation	10	Char	Page 4



Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_BEEnnnn_FE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

INS_DATE**Date de l'inscription électorale de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAAMMJJ

INS_LIEU**Lieu d'inscription électorale de l'individu EDP**

COG en vigueur au 1^{er} janvier de l'année n pour les inscriptions actives

DEPCOM

Pour un Français de l'étranger : 99+trois lettres pour le lieu de l'Ambassade ou Consulat (voir 3.1.5)

INS_TYPE**Type d'inscription électorale de l'individu EDP**

OFF	Inscription d'office
VOL	Inscription volontaire
AFE	Assemblée des Français de l'étranger uniquement pour un expatrié
PLR	AFE, élections parlementaires, législatives et référendum pour un expatrié

Les différents cas du vote des Français résidents à l'étranger sont les suivants :

Type d'inscription sur liste électorale en France	Vote en France	Vote à l'étranger
Inscrit sur la liste électorale d'une commune de rattachement en France	Pour toutes les élections	Uniquement pour l'assemblée des Français de l'étranger (AFE)
Inscrit sur la liste électorale d'une commune de rattachement en France avec une mention « vote à l'étranger pour tous les scrutins dont la loi électorale prévoit qu'ils se déroulent en partie à l'étranger »	Pour toutes les élections sauf les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums	Pour les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums (PLR) ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger (AFE)
Non inscrit en France	Ne vote pas en France	Pour les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums (PLR) ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger (AFE)

LISTE_TYPE**Type de liste**

P	Principale
CM	Complémentaire municipale
CE	Complémentaire européenne
CS	Consulaire

RAD_DATE**Date de radiation de l'individu EDP**

Se présente sous la forme AAAAMMJJ





La table REU : EDP_BEnnnn_REU nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'inscription d'un individu « EDP » dans une commune donnée à une date d'inscription donnée.
Source : <i>Répertoire électoral unique</i>	
Contenu : Historique des inscriptions des individus « EDP » dans le fichier général des électeurs : commune d'inscription, date d'inscription, date de radiation et type de liste (« principal » ou « complémentaire »). Les Français établis hors de France votent, selon les cas, soit directement dans un bureau de vote ouvert par une ambassade ou un poste consulaire proche de leur domicile, soit dans leur commune d'inscription en France. Les inscriptions consulaires depuis 2010 figurent également dans cette table au moyen des modalités décrites ci-dessous. Les données du REU remplace celles du Fichier Électoral à partir de 2019. Remarques : 1) Nous intégrons les données les plus récentes dont nous disposons au moment de la production. Le millésime 2020 contient les données du REU jusqu'au 31 décembre 2021. 2) Les données du Répertoire électoral unique permettent d'étudier les déterminants de l'inscription électorale. C'est aussi un moyen de savoir si la personne est de nationalité française : une personne inscrite sur la liste principale est nécessairement de nationalité française.	



EDP_BEnnnn_REU				
Nom de variable	Numéro de variable	Libellé	Longueur	Format
ID_DIFF	1	Identifiant de l'individu EDP	10	Texte
DATE_DEBUT	2	Date de l'inscription	8	Num
DATE_FIN	3	Date de radiation	8	Num
CODE_UGLE	4	Lieu de l'inscription	8	Texte
TYPE_LISTE	5	Type de liste	8	Num
MOTIF_AGREGE_INSCRIPTION	6	Motif de l'inscription	8	Num
ACTIF	7	Activité ou inactivité de l'inscription de l'individu EDP	4	Texte



Dictionnaire des codes

DATE_DEBUT

Date de l'inscription, format AAAA-MM-JJ

DATE_FIN

Date de radiation, format AAAA-MM-JJ

CODE_UGLE

Lieu de l'inscription

COM + 5 chiffres	Inscription en France métropolitaine (voir le code commune en vigueur)
CSL + 3 lettres	Inscription à l'étranger, lieu de l'ambassade ou du consulat (voir annexe 3.1.5)

TYPE_LISTE

Type de liste concernée

10	Liste principale
20	Liste consulaire
31	Liste complémentaire municipale
32	Liste complémentaire européenne



MOTIF_AGREGÉ_INSCRIPTION

1	Inscription à la demande de l'électeur
2	Initialisation
3	Inscription d'office

ACTIF

true	Inscription de l'individu active
false	Inscription de l'individu inactive



2. La base étude

2.4. les recensements généraux de population de 1968 à 1999

Les recensements de population de 1968 à 1999.....	2
La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEEnnnn_RP1968.....	3
La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEEnnnn_RP1975.....	6
La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEEnnnn_RP1982.....	11
La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEEnnnn_RP1990.....	16
La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1999.....	22
Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1968, EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999	31
Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999	75
ANNEXE 1 :Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975.....	137
ANNEXE 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population de 1968 à 1999	139
Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.....	140
Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999.....	143

Les recensements de population de 1968 à 1999



La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEEnnnn_RP1968

Table RP68 : EDP_BEEnnnn_RP1968 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : <i>Recensement de 1968</i> (bulletin individuel de l'individu « EDP »)	
Contenu : Caractéristique de l'individu « EDP » : lieu de résidence, sexe, catégorie de population au recensement, situation matrimoniale, lien avec la "personne de référence du ménage", année de naissance et lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence au recensement de 1962, niveau de diplôme, âge de fin d'études, type d'activité, statut, catégorie socioprofessionnelle, lieu de travail, secteur d'activité, année d'installation en France pour les immigrés. Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine de la commune de résidence (selon la géographie et la population communale de 1968). Remarques : 1) La codification et la saisie des bulletins ont été réalisées spécifiquement pour l'EDP. 2) La catégorie socioprofessionnelle a été codée selon les modalités de la nomenclature des PCS de 1982. 3) Un seul bulletin individuel retenu par individu.	

Table RP68 : EDP_BEEnnnn_RP1968



EDP_BEEnnnn_RP1968

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI68	Numéro de BI68 (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI68
NBI2O68	Nombre de BI de type 2 ordinaires	8	Num		NBI2O68
NBI2B68	Nombre de BI de type 2 bis, volet B	8	Num		NBI2B68
NBI2AB68	Nombre de BI de type 2 bis, volet B non détaché	8	Num		NBI2AB68
NBITER68	Nombre de BI de type 2 ter	8	Num		NBITER68
NBIM68	Nombre de BI de type 2 M	8	Num		NBIM68
NBI2A68	Nombre de BI de type 2 bis, volet A	8	Num		NBI2A68
NBIFS68	Nombre de fiches spéciales du RP68	8	Num		NBIFS68
CP68	Catégorie de population	1	Char	Page 32	CP68
L68	Lien avec le chef de ménage	2	Char	Page 32	L68
S68	Sexe	1	Char	Page 33	S68
M68	État matrimonial	1	Char	Page 33	M68
AN68	Année de naissance (pas le jour ni le mois en 1968)	4	Char	Page 33	AN68
ILN68	Indicateur de lieu de naissance	1	Char	Page 33	ILN68
DN68	Département (ou pays) de naissance	2	Char	Page 33	DN68
IN68	Indicateur de nationalité	1	Char	Page 33	IN68
N68	Nationalité	2	Char	Page 34	N68
DRA68	Département de résidence antérieure	2	Char	Page 34	DRA68
CRA68	Commune de résidence antérieure	3	Char	Page 35	CRA68
PRA68	Pays de résidence antérieure	3	Char	Page 35	PRA68
EFR68	Année d'entrée en France	2	Char	Page 35	EFR68
AI68	Année d'installation en France	1	Char	Page 36	AI68
DEG68	Diplôme d'enseignement général (Cf. [1] en bas du tableau)	1	Char	Page 36	DEG68
FPT68	Diplôme de formation professionnelle ou technique (Cf. [1] en bas du tableau)	1	Char	Page 36	FPT68
AFE68	Age de fin d'études	2	Char	Page 37	AFE68
CS68	Catégorie socioprofessionnelle (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 37	CS68
TA68	Type d'activité	1	Char	Page 37	TA68
AE68	Activité économique (nae 59)	4	Char	Page 37	AE68



ST68	Statut	1	Char	Page 38	ST68
DLT68	Département du lieu de travail	2	Char	Page 38	DLT68
CLT68	Commune du lieu de travail	3	Char	Page 38	CLT68
FJ68	Forme juridique de l'entreprise	1	Char	Page 49	FJ68
ILT68	Ilot du lieu de travail	3	Char	Page 49	ILT68
MT68	Moyens de transport utilisés	3	Char	Page 49	MT68
P68	Profession	4	Char	Page 49	P68
QLT68	Quartier du lieu de travail	2	Char	Page 49	QLT68
RC68	Renseignement complémentaire	1	Char	Page 49	RC68
SE68	Secteur d'activité de l'entreprise	3	Char	Page 49	SE68

Variables statistiques : niveau géographique

R68	Région de recensement	2	Char	Page 40	R68
D68	Département de recensement	2	Char	Page 40	D68
C68	Commune de recensement	3	Char	Page 40	C68
TU68	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 41	TU68
AR68	Arrondissement	1	Char	Page 41	AR68
AZPIU68	Appartenance à une ZPIU	1	Char	Page 41	AZPIU68
CT68	Canton	2	Char	Page 41	CT68
UU68	Numéro d'unité urbaine	2	Char	Page 50	UU68

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEEnnnn_RP1975

Table RP75 : EDP_BEEnnnn_RP1975 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : <i>Recensement de 1975</i> (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)	
Contenu : Caractéristique de l'individu « EDP » : information analogue à la table du recensement de 1968 + type de migration par rapport au recensement antérieur (même logement, autre logement dans même commune, ...). Caractéristique de son logement : statut d'occupation du logement, nombre de pièces et niveau de confort ; type d'immeuble et nombre de logement, année d'achèvement. Caractéristique de son ménage : structure du ménage, nombre de personnes. Caractéristique de sa famille : - structure de la famille ; - caractéristiques du « chef de famille » : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, diplôme, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle ; - caractéristiques du « conjoint » de l'individu « EDP » s'il est cohabitant : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, diplôme, type d'activité, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle, lieu de naissance et résidence antérieure. Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure (selon la géographie et la population communale de 1975). Remarques : 1) Certaines informations résultent d'une codification et d'une saisie réalisées spécifiquement pour l'EDP (variables « brutes » suffixées « 75 ») ; d'autres, parfois redondantes, des traitements réalisés pour l'exploitation du recensement (variables « redressées » suffixées « _75 »).	



- 2) Les variables « redressées » sont disponibles pour la quasi-totalité des personnes « EDP » recensées cette année là puisque le recensement a été traité de façon exhaustive. Il l'a été en deux temps : un sondage au cinquième a d'abord été traité pour permettre la publication de premiers résultats nationaux et départementaux ; les quatre cinquièmes suivants ont été exploités ensuite. La variable EB75 permet de distinguer parmi les personnes « EDP » concernées par l'une et l'autre exploitation Seules 130 communes n'ont pas été traitées par l'exploitation exhaustive du recensement : 55 communes dans trois départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Nice, Menton, Grasse, Antibes, Arles, Fréjus) ; 70 en Île-de-France (principalement dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et sept arrondissements de Paris), ainsi qu'à Toulouse, Nantes, Rezé et, de façon partielle, Lyon (cf. annexe 1). Pour ces communes, seule l'exploitation au cinquième a été réalisée. Les informations issues du rapprochement avec les fichiers du recensement de 1975 sont donc manquantes pour une partie des personnes « EDP » recensées en 1975 (pour 11,3 % des cas, ce taux combinant le trou d'exploitation et les échecs d'appariement). La variable NRP75 permet de repérer les individus pour lesquels le rapprochement a été possible. Elle vaut 1 quand il y a rapprochement et 0 sinon. Elle n'est pas renseignée pour les personnes non recensées (quelques incohérences existent quand on rapproche cette variable du nombre de bulletins du recensement de 1975 associés à la personne - variable NBI75). Une variable de pondération (SOND_75) a été introduite pour assurer la représentativité de l'EDP pour le recensement de 1975. Dans la base exploitée pour la présente note, 455 862 individus ont un poids de 1 ; 11 383 un poids de 5 et 53 un poids de 20 (pour des raisons inconnues). Les individus avec un poids supérieur à 1 représentent donc 2,4 % des observations non pondérées et 11,3 % des observations pondérées.
- 3) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1968 et de 1975.
- 4) Les informations retenues pour décrire le conjoint sont plus nombreuses que celles retenues pour décrire le chef de famille.
- 5) Le « chef de famille » est la personne EDP dans 25 % des cas, son conjoint dans 26 % des cas et un de ses parents dans 34 % des cas. La personne « EDP » est « hors famille » dans 16 % des cas.
- 6) La profession déclarée dans le « code des métiers » de 1975 est disponible pour les personnes relevant de l'échantillon au cinquième constitué pour les premières exploitations nationales du recensement. La variable EB75 permet de repérer les individus concernés.
- 7) Certaines variables géographiques sont codées à partir du code officiel géographique de 1975 pour les individus relevant de l'échantillon au cinquième et du code géographique de 1982 pour les autres.
- 8) La catégorie socioprofessionnelle de l'individu « EDP » a été codée selon les modalités de la nomenclature des PCS de 1982. Les catégories socioprofessionnelles du conjoint et du chef de famille sont codées dans la nomenclature des CSP de 1969 (voir « Le code des catégories socioprofessionnelles », *Economie et Statistique*, n° 4, septembre 1969).
- 9) Un seul bulletin par individu.



EDP_BEEnnnn_RP1975					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMB175	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMB175
NRP75	Appariement avec le fichier exhaustif du RP75 (var de la liste des codes redressés)	8	Num	Page 76	NRP75
SOND_75	Inverse du taux de sondage (var de la liste des codes redressés)	8	Num	Page 76	SOND_75
EB75	Échantillon auquel appartient le BI du RP75	1	Char	Page 42	EB75
CP75	Catégorie de population, brut	1	Char	Page 42	CP75
L75	Lien avec le chef de ménage, brut	2	Char	Page 42	L75
LCM_75	Lien avec le chef de ménage, redressé	1	Char	Page 78	LCM_75
LCF_75	Lien avec le chef de famille, redressé	1	Char	Page 78	LCF_75
S75	Sexe, brut	1	Char	Page 44	S75
S_75	Sexe redressé	1	Char	Page 76	S_75
M75	État matrimonial, brut	1	Char	Page 44	M75
AN75	Année de naissance, brut	4	Char	Page 44	AN75
AN_75	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 76	AN_75
MN75	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 44	MN75
JN75	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 44	JN75
ILN75	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 44	ILN75
DN75	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 44	DN75
RN_75	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 80	RN_75
PN_75	Pays de naissance, redressé	2	Char	Page 80	PN_75
IN75	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 44	IN75
N75	Nationalité, brut	2	Char	Page 46	N75
NC_75	Nationalité en 7 postes, redressé	1	Char	Page 82	NC_75
IRA75	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 46	IRA75
DRA75	Département de résidence antérieure, brut	2	Char	Page 46	DRA75
CRA75	Commune de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	CRA75
PRA75	Pays de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	PRA75
PRAC_75	Pays de résidence antérieure condensé, redressé	1	Char	Page 82	PRAC_75
TURA_75	Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure	1	Char	Page 86	TURA_75



CM1_75	Catégorie de migrant (urbain, rural), redressé	1	Char	Page 86	CM1_75
CM2_75	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 86	CM2_75
AI75	Année d'installation en France, brut	2	Char	Page 50	AI75
DEG75	Diplôme d'enseignement général, brut	1	Char	Page 52	DEG75
DET75	Diplôme d'enseignement technique (et de formation prof.), brut	1	Char	Page 52	DET75
DIP_75	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	2	Char	Page 88	DIP_75
AFE75	Age de fin d'études, brut	2	Char	Page 52	AFE75
CS75	Catégorie socioprofessionnelle, brut (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 54	CS75
TA75	Type d'activité, brut	1	Char	Page 54	TA75
AE75	Activité économique (nap73), brut	2	Char	Page 54	AE75
RT75	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 54	RT75
ST75	Statut, brut	1	Char	Page 54	ST75
DLT75	Département du lieu de travail, brut	2	Char	Page 56	DLT75
DLT_75	Département du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 90	DLT_75
CLT75	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 56	CLT75
CLT_75	Commune ou pays du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 90	CLT_75
APRO6875	Changement de profession (68-75), brut	1	Char	Page 56	APRO6875
CHET6875	Changement d'établissement (68-75), brut	1	Char	Page 56	CHET6875
P75	Profession détaillée déclarée, brut	4	Char	Page 58	P75
Variables statistiques : niveau famille					
SF_75	Sexe du chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	SF_75
PCF_75	Présence d'un conjoint du chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	PCF_75
SCJ_75	Sexe du conjoint, redressé	1	Char	Page 100	SCJ_75
LCMCJ_75	Lien du conjoint avec le chef de ménage, redressé	1	Char	Page 100	LCMCJ_75
LCFCJ_75	Lien du conjoint avec le chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	LCFCJ_75
ADF_75	Age détaillé du chef de famille, redressé	2	Char	Page 100	ADF_75
ANCJ_75	Année de naissance du conjoint, redressé	3	Char	Page 100	ANCJ_75
MNCJ_75	Mois de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 100	MNCJ_75
JNCJ_75	Jour de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 102	JNCJ_75
MF_75	État matrimonial du chef de famille, redressé	1	Char	Page 102	MF_75
MCJ_75	État matrimonial du conjoint, redressé	1	Char	Page 102	MCJ_75
NF_75	Nationalité détaillée du chef de famille, redressé	2	Char	Page 102	NF_75
NCJ_75	Nationalité détaillée du conjoint, redressé	2	Char	Page 102	NCJ_75
CSDF_75	Catégorie socioprofessionnelle détaillée du chef de famille, redressé	2	Char	Page 104	CSDF_75
CSDCJ_75	Catégorie socioprofessionnelle détaillée du conjoint, redressé	2	Char	Page 104	CSDCJ_75
TACJ_75	Type d'activité condensé du conjoint, redressé	1	Char	Page 104	TACJ_75
STDF_75	Statut détaillé du chef de famille, redressé	1	Char	Page 106	STDF_75
STDCJ_75	Statut détaillé du conjoint, redressé	2	Char	Page 106	STDCJ_75
DDIPF_75	Diplôme du chef de famille, redressé	1	Char	Page 108	DDIPF_75
EGSCJ_75	Diplôme d'enseignement général du conjoint, redressé	1	Char	Page 108	EGSCJ_75
FPTCJ_75	Diplôme de formation professionnelle et technique du conjoint, redressé	1	Char	Page 108	FPTCJ_75



DNCJ_75	Département de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	DNCJ_75
PNCJ_75	Pays de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	PNCJ_75
AICCJ_75	Année d'installation en France du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	AICCJ_75
IRACJ_75	Indicateur de résidence antérieure du conjoint, redressé	1	Char	Page 112	IRACJ_75
DRACJ_75	Département de résidence antérieure du conjoint, redressé	2	Char	Page 112	DRACJ_75
CRACJ_75	Commune de résidence antérieure du conjoint, redressé	3	Char	Page 112	CRACJ_75
PRACJ_75	Pays de résidence antérieure du conjoint, redressé	2	Char	Page 114	PRACJ_75
NEF_75	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NEF_75
AECF_75	Nombre et âge des enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	AECF_75
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_75	Nombre d'individus du ménage, redressé	1	Char	Page 116	NIM_75
SBM_75	Structure biologique du ménage, redressé	1	Char	Page 116	SBM_75
Variables statistiques : niveau logement					
CL_75	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 126	CL_75
HC_75	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 126	HC_75
SO_75	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 126	SO_75
CFL_75	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 126	CFL_75
Variables statistiques : niveau immeuble					
NL1_75	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	1	Char	Page 130	NL1_75
AAD_75	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	2	Char	Page 130	AAD_75
Variables statistiques : niveau géographique					
R75	Région de recensement, brut	2	Char	Page 70	R75
R_75	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 132	R_75
D75	Département de recensement, brut	2	Char	Page 70	D75
D_75	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 132	D_75
C75	Commune de recensement, brut	3	Char	Page 70	C75
C_75	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 132	C_75
TU75	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 134	TU75

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEEnnnn_RP1982

<p>Table RP82 : EDP_BEEnnnn_RP1982 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP</p>	<p>Unité observée : L'individu « EDP »</p>
<p>Source : Recensement de 1982 (bulletin individuel de l'individu « EDP » et, pour un quart des recensés, feuille de logement et bulletins individuels des autres membres du ménage)</p>	
<p>Contenu :</p> <p>Caractéristique de l'individu « EDP » : informations analogues à la table du recensement de 1975 mais suppression de l'année d'installation en France pour les immigrants.</p> <p>Caractéristique de son logement : informations analogues à la table du recensement de 1975.</p> <p>Caractéristique de son ménage : informations analogues à la table du recensement de 1975.</p> <p>Caractéristique de sa famille :</p> <ul style="list-style-type: none">- structure de la famille ;- caractéristiques du « père de famille » et de la « mère de famille » : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, situation d'activité, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle ; <p>Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure (selon la géographie et la population communale de 1982).</p> <p>Remarques :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Certaines informations résultent d'une codification et d'une saisie réalisées spécifiquement pour l'EDP (variables « brutes » suffixées « 82 ») ; d'autres, parfois redondantes, des traitements réalisés pour l'exploitation du recensement (variables « redressées » suffixées « _82 »).2) Les variables « redressées », donc notamment les informations sur le niveau « logement », « ménage » et « famille », ainsi que le diplôme au niveau « individu », ne sont disponibles que pour un quart des personnes recensées (sondage au quart). Une variable permet de repérer les personnes concernées appartenant à cet échantillon (ECH82) ; une autre permet de repérer les personnes concernées pour lesquelles le rapprochement n'a pas été possible (variable NRP82).3) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1975 et de 1982.4) La catégorie socioprofessionnelle a été codée d'après la nomenclature des PCS de 1982.	

Table RP82 : EDP_BEEnnnn_RP1982



5) Un seul bulletin individuel retenu par individu.

6) Les variables « redressées », donc les variables de niveau logement, ménage et famille ne sont disponibles que pour un quart des personnes EDP recensées cette année là, celles relevant de l'exploitation « lourde » du recensement.



EDP_BEEnnnn_RP1982

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI82	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI82
NRP82	Appariement avec le fichier 1/4 du RP82	8	Num	Page 76	NRP82
ECH82	Échantillon auquel appartient le dossier	1	Char	Page 42	ECH82
CP82	Catégorie de population, brut	1	Char	Page 42	CP82
LPRM_82	Lien avec la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 78	LPRM_82
LF_82	Lien familial, redressé	1	Char	Page 78	LF_82
S_82	Sexe redressé	1	Char	Page 76	S_82
M82	État matrimonial, brut	1	Char	Page 44	M82
AN82	Année de naissance, brut	4	Char	Page 44	AN82
AN_82	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 76	AN_82
MN82	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 44	MN82
JN82	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 44	JN82
ILN82	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 44	ILN82
DN82	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 44	DN82
RN_82	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 80	RN_82
PN_82	Pays de naissance, redressé	2	Char	Page 80	PN_82
IN82	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 44	IN82
N82	Nationalité, brut	2	Char	Page 46	N82
IRA82	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 46	IRA82
DRA82	Département de résidence antérieure, brut	2	Char	Page 46	DRA82
CRA82	Commune de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	CRA82
PRA82	Pays de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	PRA82
PRA_82	Pays de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 82	PRA_82
TURA_82	Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure	1	Char	Page 86	TURA_82
CM1_82	Catégorie de migrant (urbain, rural, zpiu), redressé	1	Char	Page 86	CM1_82
CM2_82	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 86	CM2_82
DEG82	Diplôme d'enseignement général, brut	1	Char	Page 52	DEG82
DET82	Diplôme d'enseignement technique (et de formation professionnelle), brut	1	Char	Page 52	DET82



DES82	Diplôme d'enseignement supérieur	1	Char	Page 52	DES82
DIP_82	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	2	Char	Page 88	DIP_82
AFE82	Âge de fin d'études, brut	2	Char	Page 52	AFE82
CS82	Catégorie socioprofessionnelle, brut (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 54	CS82
TA82	Type d'activité, brut	1	Char	Page 54	TA82
AE82	Activité économique (nap 73), brut	2	Char	Page 54	AE82
RT82	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 54	RT82
ST82	Statut, brut	2	Char	Page 54	ST82
DLT82	Département du lieu de travail, brut	2	Char	Page 56	DLT82
DLT_82	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 90	DLT_82
CLT82	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 56	CLT82
CLT_82	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 90	CLT_82
APRO7582	Changement de profession (68-82), brut	1	Char	Page 56	APRO7582
CHET7582	Changement d'établissement (68-82), brut	1	Char	Page 56	CHET7582
Variables statistiques : niveau famille					
TYF_82	Type de famille détaillé, redressé	3	Char	Page 98	TYF_82
ADPF_82	Âge détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 100	ADPF_82
ADMF_82	Âge détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 102	ADMF_82
MPF_82	État matrimonial du père de famille, redressé	1	Char	Page 102	MPF_82
MMF_82	État matrimonial de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 102	MMF_82
NPF_82	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	2	Char	Page 102	NPF_82
NMF_82	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 102	NMF_82
CSPF_82	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 104	CSPF_82
CSMF_82	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 104	CSMF_82
TAPF_82	Type d'activité du père de famille, redressé	1	Char	Page 104	TAPF_82
TAMF_82	Type d'activité de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 104	TAMF_82
STDPF_82	Statut détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 106	STDPF_82
STDMF_82	Statut détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 106	STDMF_82
NEF_82	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NEF_82
NAEF_82	Nombre et âge des enfants de moins de 16 ans de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NAEF_82
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_82	Nombre d'individus du ménage, redressé	2	Char	Page 116	NIM_82
SFM_82	Structure familiale du ménage, redressé	1	Char	Page 116	SFM_82
Variables statistiques : niveau logement					
CL_82	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 126	CL_82
HC_82	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 126	HC_82
SO_82	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 126	SO_82
CFL_82	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 126	CFL_82



Variables statistiques : niveau immeuble					
NL_82	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 130	NL_82
AAD_82	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	2	Char	Page 130	AAD_82
Variables statistiques : niveau géographique					
R82	Région de recensement, brut	2	Char	Page 70	R82
R_82	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 132	R_82
D82	Département de recensement, brut	2	Char	Page 70	D82
D_82	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 132	D_82
C82	Commune de recensement, brut	3	Char	Page 70	C82
C_82	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 132	C_82
TU82	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 134	TU82

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEEnnnn_RP1990

Table RP90 : EDP_BEEnnnn_RP1990 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	Unité observée : L'individu « EDP »
Source : <i>Recensement de 1990</i> (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)	
Contenu : Caractéristique de l'individu « EDP » : informations analogues à la table du recensement de 1982 mais suppression de l'âge de fin d'études et information plus agrégée sur le diplôme. Intégration d'informations utilisées pour coder la PCS (profession, nature de l'établissement, position professionnelle déclarée), ainsi que du temps de travail, des conditions d'emploi, du mode de cohabitation. Caractéristique de son logement : informations analogues à la table du recensement de 1982. Caractéristique de son ménage : informations analogues à la table du recensement de 1982, avec ajout du type de ménages (combinaison de la structure simplifiée du ménage et du nombre de personnes). Caractéristique de sa famille : - structure de la famille ; nombre d'enfants cohabitants présumés de l'individu « EDP » ; - caractéristiques du « père de famille » et de la « mère de famille » : informations analogues à la table du recensement de 1982 ainsi que les conditions d'emploi, le secteur d'activité, le diplôme, le lieu de naissance, le lieu de résidence antérieure ; - caractéristiques de la « mère présumée » de l'individu « EDP » quand elle cohabite : indicatrice de présence, année de naissance et lieu de naissance ; - caractéristiques des « enfants » cohabitant présumés de l'individu « EDP » : sexe, date de naissance, lieu de naissance. Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure ; zone d'emploi du lieu de résidence et du lieu de travail ; indicateur rural/urbain pour la commune de résidence ; type de commune dans la typologie en aire urbaine (codification selon la géographie, la population communale et les navettes domicile-travail de 1990) ; indicatrice de résidence dans une zone urbaine sensible (selon le zonage de 1990) et typologie « Tabard » des quartiers. Remarques : 1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « 90 ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « légère » et « lourde » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées », suffixées « _90 »). 2) 48 500 individus « EDP » sont repérés comme résidant en ZUS à la date du recensement.	



3) L'individu « EDP » est le « père de famille » dans un quart des cas ; il est la « mère de famille » dans un peu plus d'un quart des cas ; il est enfant de la famille dans un tiers des cas, le solde concernant les individus « hors famille ». Un tiers des individus « EDP » recensés cohabite avec au moins un de ses enfants présumés.

4) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1982 et de 1990.

5) Un seul bulletin individuel retenu par individu.



EDP_BEEnnn_RP1990

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI90	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI90
TYPBI90	Type de BI 90 (2, 22, 26 ou 5).	2	Char		TYPBI90
LPRM_90	Lien avec la personne de référence du ménage	1	Char	Page 79	LPRM_90
LF_90	Lien familial	1	Char	Page 79	LF_90
L2_90	Appartenance famille et lien intérieur	1	Char	Page 81	L2_90
S90	Sexe	1	Char	Page 45	S90
S_90	Sexe redressé	1	Char	Page 77	S_90
M90	État matrimonial, brut	1	Char	Page 45	M90
M_90	État matrimonial, redressé	1	Char	Page 77	M_90
MOVIE_90	Mode de vie	3	Char	Page 81	MOVIE_90
MOCO_90	Mode de cohabitation	2	Char	Page 81	MOCO_90
CPC_90	Catégorie de population condensée, redressé	1	Char	Page 77	CPC_90
CPD_90	Catégorie de population, redressé	2	Char	Page 79	CPD_90
AN90	Année de naissance, brut	4	Char	Page 45	AN90
AN_90	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 77	AN_90
MN90	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 45	MN90
MN_90	Mois de naissance, redressé	2	Char	Page 77	MN_90
JN90	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 45	JN90
JN_90	Jour de naissance, redressé	2	Char	Page 77	JN_90
AD_90	Âge détaillé	2	Char	Page 77	AD_90
AQ_90	Âge quinquennal	2	Char	Page 77	AQ_90
ILN90	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 45	ILN90
ILN_90	Indicateur de lieu de naissance, redressé	1	Char	Page 81	ILN_90
DN90	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 45	DN90
DN_90	Département de naissance, redressé	2	Char	Page 81	DN_90
RN_90	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 81	RN_90
PN90	Pays de naissance détaillé déclaré, brut	3	Char	Page 45	PN90
PN_90	Pays de naissance, redressé	3	Char	Page 81	PN_90
IN90	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 45	IN90



INC_90	Indicateur de nationalité, redressé	1	Char	Page 81	INC_90
N_90	Nationalité, redressé	3	Char	Page 83	N_90
NC_90	Indicateur de nationalité et nationalité, redressé	2	Char	Page 83	NC_90
IRA90	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 47	IRA90
IRA_90	Indicateur de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 85	IRA_90
DRA_90	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 83	DRA_90
CRA_90	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	CRA_90
PRA_90	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	PRA_90
RRA_90	Région de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 85	RRA_90
ZERA_90	Zone d'emploi de résidence antérieure	4	Char	Page 85	ZERA_90
CCRA_90	Catégorie de résidence de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 85	CCRA_90
CM290	Catégorie de migrant déclaré	1	Char	Page 47	CM290
CM2_90	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 87	CM2_90
DIP_90	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 89	DIP_90
RT90	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 55	RT90
ST90	Statut, brut	1	Char	Page 55	ST90
ILT_90	Indicateur de lieu de travail, redressé	1	Char	Page 91	ILT_90
DLT_90	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 91	DLT_90
CLT_90	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 91	CLT_90
ZELT_90	Zone d'emploi du lieu de travail, redressé	4	Char	Page 91	ZELT_90
APRO8290	Changement de profession (82-90), brut	1	Char	Page 57	APRO8290
CHET8290	Changement d'établissement (82-90), brut	1	Char	Page 57	CHET8290
TA_90	Type d'activité	2	Char	Page 91	TA_90
TAL_90	Type d'activité exhaustif léger	2	Char	Page 93	TAL_90
ANRE_90	Ancienneté recherche emploi chômeur	1	Char	Page 93	ANRE_90
ST_90	Statut	2	Char	Page 93	ST_90
EMP_90	Condition d'emploi (situation particulière)	2	Char	Page 93	EMP_90
CS_90	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de P) (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 93	CS_90
CS24_90	Catégorie socioprofessionnelle en 24 postes	2	Char	Page 93	CS24_90
P90	Profession détaillée déclarée	4	Char	Page 59	P90
P_90	Profession détaillée déclarée, redressé	4	Char	Page 93	P_90
IEMP90	Indicateur d'emploi supposé	1	Char	Page 59	IEMP90
INAC90	Type d'inactivité déclaré	1	Char	Page 59	INAC90
NBS90	Nombre de salariés déclarés	1	Char	Page 59	NBS90
NBS_90	Nombre de salariés déclarés, redressé	1	Char	Page 95	NBS_90
CPF90	Position professionnelle déclarée	1	Char	Page 59	CPF90
CPF_90	Position professionnelle déclarée, redressé	2	Char	Page 95	CPF_90
PA90	Profession antérieure déclarée	4	Char	Page 59	PA90
PUB90	Nature de l'établissement	1	Char	Page 61	PUB90
SITP90	Situation particulière déclarée	1	Char	Page 61	SITP90



TRAP90	Travail passé	1	Char	Page 61	TRAP90
TTRAV90	Temps partiel déclaré	1	Char	Page 61	TTRAV90
TTRAV_90	Temps partiel déclaré, redressé	1	Char	Page 95	TTRAV_90
AE5_90	Activité économique niveau 5	1	Char	Page 95	AE5_90
AE40_90	Activité économique niveau 40	3	Char	Page 95	AE40_90
AE600_90	Activité économique niveau 600	4	Char	Page 95	AE600_90
Variables statistiques : niveau famille					
TYF_90	Type de famille détaillé, redressé	3	Char	Page 99	TYF_90
INDM90	Présence de la mère présumée (biologique ou non) de l'individu	1	Char	Page 61	INDM90
ANM90	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu	4	Char	Page 61	ANM90
ILNM90	Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu	1	Char	Page 63	ILNM90
DNM90	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu	2	Char	Page 63	DNM90
PNM90	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non	3	Char	Page 63	PNM90
ADPF_90	Âge détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 101	ADPF_90
ADMF_90	Âge détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 103	ADMF_90
MPF_90	État matrimonial du père de famille, redressé	1	Char	Page 103	MPF_90
MMF_90	État matrimonial de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 103	MMF_90
NPF_90	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	2	Char	Page 103	NPF_90
NMF_90	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 103	NMF_90
CSPF_90	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSPF_90
CSMF_90	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSMF_90
TAPF_90	Type d'activité du père de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAPF_90
TAMF_90	Type d'activité de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAMF_90
EMPPF_90	Condition d'emploi du père de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPPF_90
EMPMF_90	Condition d'emploi de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPMF_90
AEPF_90	Activité économique niveau 100 du père de famille, redressé	2	Char	Page 107	AEPF_90
AEMF_90	Activité économique niveau 100 de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	AEMF_90
DIPPF_90	Diplôme du père de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPPF_90
DIPMF_90	Diplôme de la mère de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPMF_90
DNPF_90	Département de naissance du père de famille, redressé	2	Char	Page 109	DNPF_90
PNPF_90	Pays de naissance du père de famille	3	Char	Page 109	PNPF_90
DNMF_90	Département de naissance de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 111	DNMF_90
PNMF_90	Pays de naissance de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 111	PNMF_90
DRAPF_90	Département de résidence antérieure du père de famille, redressé	2	Char	Page 111	DRAPF_90
CRAPF_90	Commune de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	CRAPF_90
PRAPF_90	Pays de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	PRAPF_90
DRAMF_90	Département de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 113	DRAMF_90
CRAMF_90	Commune de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 113	CRAMF_90
PRAMF_90	Pays de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 115	PRAMF_90



NENF90	Nombre d'enfants présumés de l'individu	2	Char	Page 65	NENF90
NEF_90	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 115	NEF_90
SiE90	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu, ii = 1 à 15	1	Char	Page 65	SiE90
ANiiE90	Année de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	4	Char	Page 65	ANiiE90
MNiiE90	Mois de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	MNiiE90
JNiiE90	Jour de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	JNiiE90
ILNiiE90	Indicateur du lieu de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	1	Char	Page 65	ILNiiE90
DNiiE90	Département de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	DNiiE90
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_90	Nombre d'individus du ménage, redressé	2	Char	Page 117	NIM_90
SFM_90	Structure familiale du ménage, redressé	2	Char	Page 117	SFM_90
TM_90	Type de ménage	2	Char	Page 117	TM_90
Variables statistiques : niveau logement					
TYPL90	Type de logement déclaré	1	Char	Page 67	TYPL90
HC90	Nombre de pièces du logement déclaré	1	Char	Page 67	HC90
SO90	Statut d'occupation du logement déclaré	1	Char	Page 67	SO90
AAD90	Époque d'achèvement déclarée du logement	1	Char	Page 67	AAD90
HC_90	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	1	Char	Page 127	HC_90
SO_90	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 127	SO_90
CFL_90	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 127	CFL_90
TYPL_90	Type de logement	1	Char	Page 129	TYPL_90
NLTYC_90	Nombre de logements de l'immeuble et type de logement	2	Char	Page 129	NLTYC_90
Variables statistiques : niveau immeuble					
NL_90	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 131	NL_90
AAD_90	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	1	Char	Page 131	AAD_90
Variables statistiques : niveau géographique					
D90R	Département du recensement (cog actualisé en 1994)	2	Char	Page 71	D90R
C90R	Commune de recensement (cog actualisé en 1994)	3	Char	Page 71	C90R
R_90	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 133	R_90
D_90	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 133	D_90
C_90	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 133	C_90
TU_90	catégorie de commune en 1990, redressé	3	Char	Page 133	TU_90
ZE_90	Zone d'emploi	4	Char	Page 133	ZE_90
TZAU90	Catégorie détaillée de la commune (zonage aire urbaine en 1990)	1	Char	Page 73	TZAU90
TCD90	Taille de commune détaillée	2	Char	Page 73	TCD90
TUR90	Catégorie détaillée urbaine/rurale	2	Char	Page 73	TUR90
TYPO33	Typologie socio-économique RP (TABARD)	6	Char	Page 73	TYPO33
ZUS90	Zone urbaine sensible	1	Char	Page 73	ZUS90

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1999

<p>Table RP99 : EDP_BEEnnnn_RP1999 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP</p>	<p>Unité observée : L'individu « EDP »</p>
<p>Source : <i>Recensement de 1999</i> (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)</p>	
<p>Contenu :</p> <p>Caractéristique de l'individu « EDP » : informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout de l'année d'arrivée en France, du niveau d'études, du lieu d'études pour les étudiants et repérage des originaires des DOM.</p> <p>Caractéristique de son logement : informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout de l'année d'emménagement et de la catégorie de communauté.</p> <p>Caractéristique de son ménage : informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques de la « personne de référence du ménage » : sexe, lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence antérieur, indicateur de qualité d'immigré, année d'arrivée en métropole, état matrimonial, diplôme, niveau d'études, situation d'activité, statut d'emploi, lieu de travail, conditions d'emploi, catégorie socioprofessionnelle, profession, secteur d'activité (à noter : l'âge et l'année de naissance ne sont pas disponibles) ; - caractéristiques du « conjoint de la personne de référence » : mêmes informations que pour la personne de référence. <p>Caractéristique de sa famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - structure de la famille ; nombre d'enfants cohabitants présumés de l'individu « EDP » ; - caractéristiques du « père de famille » et de la « mère de famille » : informations analogues à la table du recensement de 1990 mais suppression de l'âge ; - caractéristiques de la « personne de référence de la famille » : catégorie socioprofessionnelle, situation d'activité, statut d'emploi, diplôme, niveau d'études, lieu de naissance, lieu de résidence antérieure ; - caractéristiques de la « mère présumée » de l'individu « EDP » quand elle cohabite : informations analogues à la table du recensement de 1990 ; - caractéristiques des « enfants » cohabitants présumés de l'individu « EDP » : informations analogues à la table du recensement de 1990. <p>Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence, de la commune d'études, de la commune du lieu de travail, indicateur rural/urbain pour la commune de résidence ; type de commune dans la typologie en aire urbaine (codification selon la géographie, la population communale et les navettes domicile-travail de 1999) ; indicatrice de résidence dans une zone urbaine sensible (selon le zonage de 1999) et typologie « Tabard » des quartiers.</p> <p>Remarques :</p> <p>1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « 99 ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « légère » et « lourde » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées », suffixées « _99 »).</p>	

Table RP99 : EDP_BEEnnnn_RP1999



- 2) L'individu « EDP » est « personne de référence du ménage » dans 41 % des cas, son conjoint dans 25 % des cas et son enfant dans 32 % des cas.
- 3) L'individu « EDP » est « personne de référence de la famille » dans 28 % des cas, son conjoint dans 25 % des cas et son enfant dans 32 % des cas. Dans 15 % des cas, il est « hors famille ».
- 4) 40 500 individus « EDP » sont repérés comme résidant en ZUS à la date du recensement.
- 5) Un bulletin par individu.



EDP_BEEnnnn_RP1999					
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités	Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI99	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI99
TYPBI99	Type de BI 99 (2, 22, 26 ou 5)	2	Char		TYPBI99
LPRM_99	Lien avec la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 79	LPRM_99
IPRM_99	Indicateur de personne de référence du ménage	1	Char	Page 79	IPRM_99
LF_99	Lien familial	1	Char	Page 79	LF_99
APAF_99	Appartenance famille et lien intérieur	1	Char	Page 81	APAF_99
S99	Sexe, brut	1	Char	Page 45	S99
S_99	Sexe redressé	1	Char	Page 77	S_99
M99	État matrimonial, brut	1	Char	Page 45	M99
M_99	État matrimonial, redressé	1	Char	Page 77	M_99
MOVIE_99	Mode de vie	2	Char	Page 81	MOVIE_99
MOCO_99	Mode de cohabitation	2	Char	Page 81	MOCO_99
CPC_99	Catégorie de population condensée, redressé	1	Char	Page 77	CPC_99
CPD_99	Catégorie de population, redressé	2	Char	Page 79	CPD_99
AN99	Année de naissance, brut	4	Char	Page 45	AN99
AN_99	Année de naissance, redressé	4	Char	Page 77	AN_99
MN99	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 45	MN99
MN_99	Mois de naissance, redressé	2	Char	Page 77	MN_99
JN99	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 45	JN99
JN_99	Jour de naissance, redressé	2	Char	Page 77	JN_99
ILN99	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 45	ILN99
INA_99	Indicateur de lieu de naissance, redressé	1	Char	Page 81	INA_99
DN99	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 45	DN99
DN_99	Département de naissance, redressé	2	Char	Page 81	DN_99
RN_99	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 81	RN_99
PN99	Pays de naissance détaillé déclaré, brut	3	Char	Page 45	PN99
PN_99	Pays de naissance, redressé	3	Char	Page 81	PN_99
IN99	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 45	IN99
INC_99	Indicateur de nationalité, redressé	2	Char	Page 81	INC_99



N99	Nationalité	3	Char	Page 47	N99
N_99	Nationalité, redressé	3	Char	Page 83	N_99
IRA99	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 47	IRA99
IMI_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 87	IMI_99
DRA99	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 47	DRA99
DRA_99	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 83	DRA_99
CRA99	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 49	CRA99
CRA_99	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	CRA_99
PRA99	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 49	PRA99
PRA_99	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	PRA_99
RRA_99	Région de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 85	RRA_99
CCRA_99	Catégorie de résidence de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 85	CCRA_99
CM2_99	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 87	CM2_99
ARIV99	Année d'arrivée sur le territoire métropolitain	3	Char	Page 51	ARIV99
ARIV_99	Année d'arrivée sur le territoire métropolitain, redressé	3	Char	Page 87	ARIV_99
ORDT_99	Originaire d'un Dom	2	Char	Page 87	ORDT_99
ETUD99	Inscription pour études	1	Char	Page 51	ETUD99
ILETU99	Indicateur de lieu d'études	1	Char	Page 51	ILETU99
DETU99	Département du lieu d'études	2	Char	Page 51	DETU99
CETU99	Commune du lieu d'études	3	Char	Page 51	CETU99
NET99	Niveau d'études	1	Char	Page 51	NET99
DIP99	Diplôme, brut (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 53	DIP99
DIP_99	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 89	DIP_99
NET_99	Niveau d'études	1	Char	Page 89	NET_99
ETUD_99	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Page 89	ETUD_99
ILETU_99	Indicateur du lieu d'études	1	Char	Page 89	ILETU_99
TUETU_99	Taille de l'unité urbaine du lieu d'études	1	Char	Page 89	TUETU_99
DETU_99	Département du lieu d'études	2	Char	Page 89	DETU_99
CETU_99	Commune du lieu d'études	3	Char	Page 89	CETU_99
SITRA99	Situation face au marché du travail, brut	1	Char	Page 55	SITRA99
NAF99	Activité économique de l'établissement (niveau 600), brut	4	Char	Page 55	NAF99
RT99	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 55	RT99
ST99	Statut, brut	1	Char	Page 55	ST99
AIDF99	Aider un membre de la famille dans son travail	1	Char	Page 55	AIDF99
ILT99	Indicateur de lieu de travail, brut	1	Char	Page 55	ILT99
ILT_99	Indicateur de lieu de travail, redressé	1	Char	Page 91	ILT_99
PFLT_99	Pays frontalier du lieu de travail	2	Char	Page 91	PFLT_99
DLT99	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, brut	2	Char	Page 57	DLT99
DLT_99	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 91	DLT_99
CLT99	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 57	CLT99
CLT_99	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 91	CLT_99



TULT_99	Taille de l'unité urbaine du lieu de travail	1	Char	Page 91	TULT_99
TA_99	Type d'activité	2	Char	Page 91	TA_99
ANRE_99	Ancienneté recherche emploi chômeur	1	Char	Page 93	ANRE_99
ST_99	Statut	2	Char	Page 93	ST_99
STATD_99	Statut détaillé des actifs	2	Char	Page 93	STATD_99
EMP_99	Condition emploi (situation particulière)	2	Char	Page 93	EMP_99
CS_99	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de P) (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 93	CS_99
CS24_99	Catégorie socioprofessionnelle en 24 postes	2	Char	Page 93	CS24_99
P99	Profession détaillée déclarée, brut	4	Char	Page 59	P99
P_99	Profession détaillée déclarée, redressé	4	Char	Page 93	P_99
INAC99	Type d'inactivité déclaré, brut	1	Char	Page 59	INAC99
CPF99	Position professionnelle déclarée, brut	1	Char	Page 59	CPF99
POSP_99	Position professionnelle déclarée, redressé	2	Char	Page 95	POSP_99
CSA99	Catégorie socioprofessionnelle antérieure, brut	4	Char	Page 59	CSA99
NBS99	Nombre de salariés déclarés, brut	1	Char	Page 59	NBS99
NBS_99	Nombre de salariés déclarés, redressé	1	Char	Page 95	NBS_99
PUB99	Nature de l'établissement, brut	1	Char	Page 61	PUB99
FONC99	Fonction principale de l'emploi, brut	1	Char	Page 61	FONC99
EMP99	Condition d'emploi, brut	1	Char	Page 61	EMP99
DEJAT99	A déjà travaillé, brut	1	Char	Page 61	DEJAT99
TTRA99	Temps partiel, brut	1	Char	Page 61	TTRA99
TTRA_99	Temps partiel, redressé	1	Char	Page 95	TTRA_99
NAF36_99	Activité économique de l'établissement (niveau 36)	2	Char	Page 95	NAF36_99
NAF_99	Activité économique niveau 600	4	Char	Page 95	NAF_99
NAFSS_99	Activité (selon les sous-sections de la NAF)	2	Char	Page 95	NAFSS_99
CJUR_99	Catégorie juridique de l'établissement	4	Char	Page 95	CJUR_99
Variables statistiques : niveau famille					
NUMF_99	Numéro de famille	1	Char	Page 97	NUMF_99
TYF_99	Type de famille, redressé	3	Char	Page 97	TYF_99
TYF90_99	Type de famille détaillée (définition 90), redressé	3	Char	Page 99	TYF90_99
SF_99	Sexe du chef de famille	1	Char	Page 101	SF_99
L1_99	Lien avec la première personne de la liste A	1	Char	Page 101	L1_99
L2_99	Lien familial	1	Char	Page 101	L2_99
LPRF_99	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Page 101	LPRF_99
ANMF99	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu	4	Char	Page 61	ANMF99
JNMF99	Jour de naissance de la mère présumée	2	Char	Page 63	JNMF99
MNMF99	Mois de naissance de la mère présumée	2	Char	Page 63	MNMF99
DNMF99	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu	2	Char	Page 63	DNMF99
PNMF99	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non	3	Char	Page 63	PNMF99
ANPF99	Année de naissance du père de l'individu	4	Char	Page 63	ANPF99



JNPF99	Jour de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	JNPF99
MNPF99	Mois de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	MNPF99
DNPF99	Département de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	DNPF99
PNPF99	Pays de naissance du père de l'individu	3	Char	Page 63	PNPF99
ANCJ99	Année de naissance du conjoint de l'individu	4	Char	Page 63	ANCJ99
JNCJ99	Jour de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	JNCJ99
MNCJ99	Mois de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	MNCJ99
DNCJ99	Département de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	DNCJ99
PNCJ99	Pays de naissance du conjoint de l'individu	3	Char	Page 63	PNCJ99
MCJ99	État matrimonial du conjoint	1	Char	Page 65	MCJ99
MCONJ_99	Etat matrimonial des conjoints	1	Char	Page 103	MCONJ_99
SiiE99	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu, ii = 1 à 14	1	Char	Page 65	SiiE99
ANiiE99	Année de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	4	Char	Page 65	ANiiE99
MNiiE99	Mois de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	MNiiE99
JNiiE99	Jour de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	JNiiE99
DNiiE99	Département de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	DNiiE99
PniiE99	Pays de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	3	Char	Page 65	PniiE99
NPF_99	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	3	Char	Page 103	NPF_99
NMF_99	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 103	NMF_99
CSF_99	Catégorie socioprofessionnelle (42 positions) de la personne de référence de la famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSF_99
CSPF_99	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSPF_99
CSMF_99	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSMF_99
TAF_99	Type d'activité de la personne de référence de la famille, redressé	2	Char	Page 105	TAF_99
TAPF_99	Type d'activité du père de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAPF_99
TAMF_99	Type d'activité de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAMF_99
STF_99	Statut de la personne de référence de la famille	2	Char	Page 107	STF_99
STPF_99	Statut du père de famille	2	Char	Page 107	STPF_99
STMF_99	Statut de la mère de famille	2	Char	Page 107	STMF_99
EMPPF_99	Condition d'emploi du père de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPPF_99
EMPMF_99	Condition d'emploi de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPMF_99
NAFPF_99	Activité du père de famille (NAF adaptée au RP)	4	Char	Page 107	NAFPF_99
NAFMF_99	Activité de la mère de famille (NAF adaptée au RP)	4	Char	Page 107	NAFMF_99
NETF_99	Niveau d'études de la personne de référence	1	Char	Page 109	NETF_99
DIPF_99	Diplôme de la personne de référence (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPF_99
DIPPF_99	Diplôme du père de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPPF_99
DIPMF_99	Diplôme de la mère de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPMF_99
DNPF_99	Département de naissance du père de famille, redressé	2	Char	Page 109	DNPF_99
PNPF_99	Pays de naissance du père de famille	3	Char	Page 109	PNPF_99



DNMF_99	Département de naissance de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 111	DNMF_99
PNMF_99	Pays de naissance de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 111	PNMF_99
CRAF_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence de la famille	3	Char	Page 111	CRAF_99
PRAF_99	Pays de résidence de la personne de référence de la famille	3	Char	Page 111	PRAF_99
DRAPF_99	Département de résidence antérieure du père de famille, redressé	2	Char	Page 111	DRAPF_99
CRAPF_99	Commune de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	CRAPF_99
PRAPF_99	Pays de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	PRAPF_99
DRAMF_99	Département de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 113	DRAMF_99
CRAMF_99	Commune de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 113	CRAMF_99
PRAMF_99	Pays de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 115	PRAMF_99
NEF_99	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 115	NEF_99
TYM_99	Type de ménage détaillé	3	Char	Page 117	TYM_99
TYM90_99	Type de ménage détaillé (définition 90)	3	Char	Page 117	TYM90_99
SM_99	Sexe de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 117	SM_99
SMC_99	Sexe du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 117	SMC_99
MM_99	État matrimonial de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	MM_99
MMC_99	État matrimonial du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	MMC_99
INAM_99	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	INAM_99
INAMC_99	Indicateur du lieu de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	INAMC_99
DNM_99	Département de naissance de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DNM_99
DNMC_99	Département de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DNMC_99
PNM_99	Pays de naissance de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 119	PNM_99
PNMC_99	Pays de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 119	PNMC_99
INATM_99	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	INATM_99
INATC_99	Indicateur de nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	INATC_99
NM_99	Nationalité de la personne de référence du ménage (variante 1)	3	Char	Page 119	NM_99
NMC_99	Nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage (variante 1)	2	Char	Page 119	NMC_99
DRAM_99	Département de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DRAM_99
DRAMC_99	Département de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	DRAMC_99
CRAM_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	CRAM_99
CRAMC_99	Commune de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	CRAMC_99
PRAM_99	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	PRAM_99
PRAMC_99	Pays de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	PRAMC_99
CM2M_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	CM2M_99
CM2MC_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	CM2MC_99
IMIM_99	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	IMIM_99



IMIMC_99	Indicateur de la qualité d'immigré du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	IMIMC_99
ARIVM_99	Année d'arrivée en métropole de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	ARIVM_99
ARIVC_99	Année d'arrivée en métropole du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	ARIVC_99
ORDTM_99	Originaire d'un DOM-TOM personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	ORDTM_99
ORDTC_99	Originaire d'un DOM-TOM conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	ORDTC_99
DIPM_99	Diplôme de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	DIPM_99
DIPMC_99	Diplôme du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	DIPMC_99
NETM_99	Niveau d'études de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	NETM_99
NETMC_99	Niveau d'études du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	NETMC_99
ILTM_99	Indicateur du lieu de travail de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ILTM_99
ILTMC_99	Indicateur du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ILTMC_99
DLTM_99	Département du lieu de travail de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	DLTM_99
DLTMC_99	Département du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	DLTMC_99
CLTM_99	Commune du lieu de travail de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 123	CLTM_99
CLTMC_99	Commune du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 123	CLTMC_99
TAM_99	Type d'activité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	TAM_99
TAMC_99	Type d'activité du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	TAMC_99
ANREM_99	Ancienneté de la recherche d'emploi de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ANREM_99
ANREC_99	Ancienneté de la recherche d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ANREC_99
STM_99	Statut de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	STM_99
STMC_99	Statut du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	STMC_99
EMPM_99	Condition d'emploi de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	EMPM_99
EMPMC_99	Condition d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	EMPMC_99
CSFM_99	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 125	CSFM_99
CSMC_99	Catégorie socioprofessionnelle du conjoint de la personne de référence du ménage (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 125	CSMC_99
PM_99	Profession détaillée de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	PM_99
PMC_99	Profession détaillée du conjoint de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	PMC_99
POSPM_99	Position professionnelle déclarée de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	POSPM_99
POSPC_99	Position professionnelle déclarée du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	POSPC_99
TTRAM_99	Temps partiel de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 125	TTRAM_99
TTRAC_99	Temps partiel du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 125	TTRAC_99
NAFM_99	Activité économique de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	NAFM_99
NAFMC_99	Activité économique du conjoint de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	NAFMC_99
Variables statistiques : niveau ménage					
NFAM_99	Nombre de famille du ménage, redressé	1	Char	Page 117	NFAM_99



SFM_99	Structure familiale du ménage, redressé	2	Char	Page 117	SFM_99
TM_99	Type de ménage	2	Char	Page 117	TM_99
Variables statistiques : niveau logement					
TYPL99	Type de logement déclaré	1	Char	Page 67	TYPL99
CL_99	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 127	CL_99
HC99	Nombre de pièces du logement déclaré	2	Char	Page 67	HC99
HC_99	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 127	HC_99
SO99	Statut d'occupation du logement déclaré	1	Char	Page 67	SO99
SO_99	Statut d'occupation du logement, redressé	2	Char	Page 127	SO_99
ACHL99	Période d'achèvement du logement	1	Char	Page 67	ACHL99
AEMM99	Année d'emménagement	2	Char	Page 67	AEMM99
CATC99	Catégorie de collectivité	1	Char	Page 69	CATC99
CATE99	Catégorie d'établissement	1	Char	Page 69	CATE99
CL99	Catégorie de logement	1	Char	Page 69	CL99
CFL_99	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 127	CFL_99
TYPL_99	Type de logement	1	Char	Page 129	TYPL_99
LTYP_99	Type d'enregistrement logement	2	Char	Page 129	LTYP_99
CATC_99	Catégorie de communauté	2	Char	Page 129	CATC_99
AEMM_99	Année d'emménagement	2	Char	Page 129	AEMM_99
Variables statistiques : niveau immeuble					
ACHI99	Période d'achèvement de l'immeuble	1	Char	Page 71	ACHI99
ACHI_99	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble	1	Char	Page 131	ACHI_99
NL_99	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 131	NL_99
MTYP_99	Type d'enregistrement de l'immeuble	2	Char	Page 131	MTYP_99
Variables statistiques : niveau géographique					
D99	Département de recensement, cog actualisé, brut	2	Char	Page 71	D99
C99	Commune de recensement, cog actualisé, brut	3	Char	Page 71	C99
R_99	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 133	R_99
TU_99	Taille de l'unité urbaine en 1999, redressé	1	Char	Page 133	TU_99
CATAEU99	Catégorie de la commune découpée en aires et espaces urbains	1	Char	Page 73	CATAEU99
CATUU99	Catégorie de la commune découpée en unités urbaines en 1999	2	Char	Page 73	CATUU99
TAU99	Tranche de taille d'aire urbaine 1999	2	Char	Page 73	TAU99
TCD99	Taille de commune détaillée	2	Char	Page 73	TCD99
TUR99	Catégorie détaillée urbaine/rurale	2	Char	Page 73	TUR99
TYPCOM27	Typologie socio-économique RP (TABARD)	8	Char	Page 73	TYPCOM27
ZUS99	Zone urbaine sensible	1	Char	Page 73	ZUS99

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 :
EDP_BEEnnnn_RP1968, EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982,
EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999



NIVEAU INDIVIDU

CP68	<p>CATEGORIE DE POPULATION</p> <p>pour les BI n° 2 des ménages ordinaires :</p> <p>B</p> <p>pour les BI n° 2 des ménages collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">1 infirmiers, etc., d'un établissement hospitalier2 professeurs et surveillants, etc., d'un établissement d'enseignement3 personnel de service d'un hôtel4 membres d'une communauté religieuse5 malades ou pensionnaires d'un établissement hospitalier6 étudiants d'une cité universitaire ou d'un foyer7 travailleurs logés dans un foyer8 vieillards d'une maison de retraite ou d'un hospice9 autres catégories <p>pour les BI n° 2 BIS (volets A ou B) :</p> <ul style="list-style-type: none">1 militaires2 élèves internes3 personnes en traitement dans les sanatoriums, etc.4 ouvriers des chantiers temporaires <p>pour les BI n° 2 TER :</p> <ul style="list-style-type: none">5 personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques6 détenus, mineurs en résidence surveillée
L68	<p>LIEN AVEC LE CHEF DE MENAGE</p> <p>position 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">1 chef de ménage2 conjoint légitime3 conjoint illégitime4 enfant ou petit-enfant5 ascendant6 autre parent7 ami8 pensionnaire, sous-locataire9 domestique ou salarié logé <p>position 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">1 chef du premier noyau secondaire2 conjoint légitime du chef du premier noyau secondaire3 conjoint illégitime du chef du premier noyau secondaire4 enfant du chef du premier noyau secondaire5 chef du deuxième noyau secondaire6 conjoint légitime du chef du deuxième noyau secondaire7 conjoint illégitime du chef du deuxième noyau secondaire8 enfant du chef du deuxième noyau secondaireb autre personne du ménage <p>autres cas :</p> <ul style="list-style-type: none">bb sans objet (hors ménages ordinaires)



NIVEAU INDIVIDU

S68	SEXE 1 masculin 2 féminin
M68	ETAT MATRIMONIAL 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e) b non déclaré
AN68	ANNEE DE NAISSANCE quatre chiffres de l'année de naissance bbbb non déclarée
ILN68	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE 1 personne nées en France métropolitaine 2 personne née hors de France métropolitaine b lieu de naissance non déclaré
DN68	DEPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE <i>si ILN68 = 1</i> code du département de naissance (code officiel géographique de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.) <i>si ILN68 = 2</i> code du pays de naissance (CF. nomenclature 3.1.4.1.) <i>si ILN68 = b</i> bb
IN68	INDICATEUR DE NATIONALITE 1 français de naissance 2 français par acquisition 3 étranger b non déclaré



NIVEAU INDIVIDU

N68

NATIONALITE

si IN68 = 3

numéro de code de la nationalité
(CF. nomenclature 3.2.1.)

si IN68 = 2

numéro de code de la nationalité antérieure
(CF. nomenclature 3.2.1.)

bb non déclarée, ou sans objet (français de naissance)

DRA68

DEPARTEMENT DE RESIDENCE ANTERIEURE

personne née avant 1962 :

résidence antérieure en France métropolitaine,
numéro de code du département (code officiel
géographique de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)
00 même adresse au 1/1/62 qu'en 1968

99 résidence antérieure hors de France métropolitaine

bb département de résidence antérieure non déclaré

personne née en 1962 ou après :

numéro de code du département de résidence
antérieure de la mère, si elle est recensée dans le
même logement que l'enfant

sinon :

code du département de naissance (code officiel
géographique de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)



NIVEAU INDIVIDU

CRA68	<p>COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE</p> <p>personne née avant 1962 : résidence antérieure en France métropolitaine : numéro de code de la commune (cog de 1968)</p> <p>personne née en 1962 ou après : numéro du code de la commune de résidence antérieure de la mère, si elle est recensée dans le même logement que l'enfant</p> <p>sinon : code de commune de la naissance (cog de 1968)</p> <p>bbb non déclarée, ou même adresse qu'en 1968</p>
PRA68	<p>PAYS DE RESIDENCE ANTERIEURE</p> <p>personne née avant 1962 : résidence antérieure hors de France métropolitaine : code du pays de résidence antérieure (CF. nomenclature 3.1.4.1.) précédé du chiffre 0</p> <p>personne née en 1962 ou après : numéro du code du pays de résidence antérieure de la mère, si elle est recensée dans le même logement que l'enfant</p> <p>bbb non déclarée, ou même adresse qu'en 1968</p> <p><i>note : Lyon est considérée comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120, 056 si l'arrondissement n'est pas précisé)</i></p>
EFR68	<p>ANNEE D'ENTREE EN FRANCE</p> <p>deux derniers chiffres de l'année d'arrivée en France 69 pour 1869 ou avant bb non déclarée ou personne née en France métropolitaine</p>



NIVEAU INDIVIDU

AI68	<p>ANNEE D'INSTALLATION EN FRANCE personne habitant hors métropole le 1/1/1962 : 0 1962, mois non déclaré 1 janvier ou février 1962 2 de mars à décembre 1962 3 1963 4 1964 5 1965 6 1966 7 1967 8 1968 b non déclarée personne habitant en métropole le 1/1/1962 b personne née en 1962 ou après : année d'installation de la mère (si elle est recensée dans le même logement que l'enfant) sinon : année de naissance, de 2 à 8 (b si née en France)</p>
DEG68	<p>DIPLOME D'ENSEIGNEMENT GENERAL 1 certificat d'études primaires (CEP) 2 brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS) 3 baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2ème partie), y compris les séries techniques, ou brevet supérieur 4 diplômes de niveau supérieur au baccalauréat complet b non déclaré (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
FPT68	<p>DIPLOME DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNIQUE 1 examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA) 2 certificat de fin de stage de la FPA 3 certificat d'aptitude professionnelle (CAP) 4 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise 5 brevet d'enseignement agricole (BEA), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), commercial (BEC) ... 6 brevet de technicien ou de technicien supérieur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat 9 autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics b non déclaré (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>



NIVEAU INDIVIDU

AFE68	AGE DE FIN D'ETUDES âge de fin d'études bb non déclaré
CS68	CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS) nomenclature des catégories socioprof. PCS (Cf. nomenclature 3.8.1.) bb non déclarée (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
TA68	TYPE D'ACTIVITE 1 actif ayant un emploi 2 actif ayant un emploi mais poursuivant simultanément des études 3 personne sans emploi et en recherchant 4 ancien actif 5 étudiant ou élève 6 militaire du contingent 0 autre inactif b personne née en 1962 ou après
AE68	ACTIVITE ECONOMIQUE (nomenclature NAE 59) code de l'activité économique (nomenclature des activités économiques de 1959) bbbb non déclarée, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)



NIVEAU INDIVIDU

ST68	<p>STATUT OU DUREE DE CHOMAGE</p> <p>si TA68 = 1 ou 2 :</p> <p>1 aide familial 2 propriétaire-exploitant, fermier, métayer 3 membre d'une profession libérale 4 employeur ou travailleur indépendant 5 travailleur à domicile 6 apprenti sous contrat 7 salarié b clergé</p> <p>si TA68 = 3 :</p> <p>0 chômeur n'ayant jamais travaillé 1 chômeur cherchant du travail depuis moins de 3 mois 2 chômeur cherchant du travail depuis 3 mois à 6 mois 3 chômeur cherchant du travail depuis 6 mois à 1 an 4 chômeur cherchant du travail depuis plus d'un an 8 chômeur ayant travaillé, sans qu'on connaisse la durée de son chômage b chômeur dont on ne sait pas s'il a déjà travaillé</p> <p>si TA68 = 4, 5, 6, 0 ou b</p> <p>b</p>
DLT68	<p>DEPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL</p> <p>0 à 95 numéro de code du département du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou du lieu d'études (si TA68 = 5) (cog de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)</p> <p>00 à domicile XX variable</p> <p>99 en mer 96 Belgique, Espagne, Monaco, Suisse 97 Italie, Luxembourg 98 Allemagne bb autres pays, non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)</p>
CLT68	<p>COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL</p> <p>numéro de code de la commune du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2) ou du lieu d'études (si TA68 = 5) (cog de 1968)</p> <p>bbb non déclarée, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)</p>
FJ68	<p>FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE</p> <p>1 entreprises individuelles 2 S.A. et sociétés en commandité par actions 3 sociétés civiles 4 sociétés coopératives 5 autres formes sociétaires 6 administrations, établissements publics, associations 0 autres formes juridiques b établissement non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)</p>
ILT68	<p>ILOT DU LIEU DE TRAVAIL</p> <p>Numéro de code de l'îlot du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou lieu d'études (si TA68 = 5)</p> <p>bbb non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)</p>



MT68	<p>MOYEN DE TRANSPORT UTILISES personne née avant 1962 exerçant une activité professionnelle ou en cours de scolarité : 0bb aucun moyen de transport 8bb moyen de transport utilisé sans précision bbb non déclarés xyz moyen de transport utilisé successivement, à partir du domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 train 2 métro 3 autobus, tramway, trolleybus, autocar d'une compagnie de transport public, taxis, ... 4 autocar d'une entreprise, autocar de ramassage scolaire 5 cyclomoteur, vélomoteur, motocyclette, scooter 6 bicyclette 7 voiture particulière <p>bbb Autre cas</p>
P68	<p>PROFESSION</p> <p>si TA68 = 1 ou 2 : code de la profession (code des métiers de 1968) 9993 métier impossible à déterminer</p> <p>si TA68 = 3 : code de la profession (code des métiers de 1968) 9994 métier impossible à déterminer</p> <p>si TA68 = 4</p> <ul style="list-style-type: none"> 0093 ancien agriculteur 0094 retiré des affaires 0095 retraité du secteur public ou ancien métier indéterminé 0096 ancien salarié du secteur privé <p>si TA68 = 6 : code de la profession (code des métiers de 1968) bbbb métier impossible à déterminer</p> <p>si TA68 = 5, 0 ou b : bbbb</p>
QLT68	<p>Quartier du lieu de travail Numéro de code du quartier du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou du lieu d'études (si TA68 = 5) bbb non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)</p>
RC68	<p>RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE La signification de ce code dépend du statut de la personne interrogée. Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 2, 3, ou 4, on indique le nombre de salariés employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0 pas de salariés 1 1 ou 2 salariés 3 3 à 5 salariés 6 plus de 6 salariés 8 emploi des salariés sans qu'on connaisse le nombre <p>b pas de réponse aux questions sur l'emploi des salariés</p> <p>Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 1, 6, ou b : b</p> <p>Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 5 ou 7, ou TA68 = 3 ou 6, on code la qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 manoeuvre ou manoeuvre spécialisé 2 ouvrier spécialisé 3 ouvrier qualifié, ou hautement qualifié 4 contremaître b qualification non déclarée, ou sans objet <p>Si TA68 = 4, 5, 0 ou b on a : b</p>
SE68	<p>SECTEUR D'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE Secteur d'activité d'après la liste des établissements préparée pour le recensement bbb établissement non trouvé, ou non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)</p>



NIVEAU GEOGRAPHIQUE

R68	REGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1968) (CF. nomenclature 3.1.3.1.) bb non déclarée
D68	DEPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.) bb non déclaré
C68	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1968) bbb non déclaré <i>note : pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :</i> <i>- Lyon (9 arrondissements) 381,...389 (123 si non déclaré)</i> <i>-Marseille (16 arrondissements) 201,...216 (055 si non déclaré)</i> <i>-Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :</i> <i>1er arrondissement : 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)</i> <i>2ème arrondissement : 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré)</i> <i>...</i> <i>20ème arrondissement : 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)</i> <i>arrondissement non déclaré : 056</i>
AR68	ARRONDISSEMENT Numéro de code de l'arrondissement (code officiel géographique de 1968)
AZPIU68	APPARTENANCE A UNE ZPIU 0 commune hors ZPIU 1 commune en ZPIU
CT68	CANTON Numéro de code canton (code officiel géographique de 1968)
UU68	NUMERO D'UNITE URBAINE 00 commune rurale 01 à 49 commune appartenant à une unité urbaine intradépartementale 51 à 99 commune appartenant à une unité urbaine interdépartementale



CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM

TU68

TRANCHE D'UNITÉ URBAINE

- 0 commune rurale
- 1 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
- 2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
- 3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
- 4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
- 5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
- 6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
- 7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
- 8 unité urbaine de plus de 2 000 000 hab.



NIVEAU INDIVIDU

EB75 ÉCHANTILLON AUQUEL APPARTIENT
LE BI DU RP 75
1 le BI du RP 75 provient de l'échantillon au 1/5
4 le BI du RP 75 provient de l'échantillon au 4/5

CP75 CATÉGORIE DE POPULATION
pour les BI n° 2 ordinaires :
B
pour les BI n° 2 BIS
1 militaires
2 élèves internes
3 sanatoriums, préventoriums, aériums
4 personnels des chantiers temporaires

pour les BI n° 2 TER :
5 personnes en traitement dans un hôpital
psychiatrique
6 détenus dans un établissement pénitentiaire
0 les autres cas, notamment lorsque la catégorie de
population n'est pas reportée sur le bulletin

L75 LIEN AVEC LE CHEF DE MÉNAGE
BI du 1/5
position 1 :
1 chef de ménage
2 conjoint légitime
3 conjoint illégitime
4 enfant ou petit-enfant
5 ascendant
6 autre parent
7 ami
8 pensionnaire, sous-locataire
9 domestique ou salarié logé
position 2 :
1 chef du premier noyau secondaire
2 conjoint légitime du chef du premier noyau
secondaire
3 conjoint illégitime du chef du premier noyau
secondaire
4 enfant du chef du premier noyau secondaire
5 chef du deuxième noyau secondaire
6 conjoint légitime du chef du deuxième noyau
secondaire
7 conjoint illégitime du chef du deuxième noyau
secondaire
8 enfant du chef du deuxième noyau secondaire
b autre personne du ménage
population hors ménages ordinaires :
bb
BI du 4/5
b

ECH82 ÉCHANTILLON AUQUEL APPARTIENT LE DOSSIER

P le dossier appartient à l'échantillon 3/4 (il ne
contient pas de BI du 1/4 du RP82)
Q le dossier appartient à l'échantillon 1/4 (il contient
un BI du 1/4 du RP82)

CP82 CATÉGORIE DE POPULATION
pour les BI n° 2 ordinaires
B
pour les BI n° 2 BIS
1 militaires
2 élèves internes
3 sanatoriums, préventoriums, aériums
4 personnels des chantiers temporaires

pour les BI n° 2 TER
5 personnes en traitement dans un hôpital
psychiatrique
6 détenus dans un établissement pénitentiaire
0 les autres cas, notamment lorsque la catégorie de
population n'est pas reportée sur le bulletin

◆◆◆◆



NIVEAU INDIVIDU



NIVEAU INDIVIDU

S75	SEXE 1 masculin 2 féminin		♦♦♦♦		
M75	ÉTAT MATRIMONIAL 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e) b non déclaré		M82		ÉTAT MATRIMONIAL 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e) b non déclaré
AN75	ANNÉE DE NAISSANCE quatre chiffres de l'année de naissance bbbb non déclarée		AN82		ANNÉE DE NAISSANCE quatre chiffres de l'année de naissance bbbb non déclarée
MN75	MOIS DE NAISSANCE 10		MN82		MOIS DE NAISSANCE 10
JN75	JOUR DE NAISSANCE 01 à 04		JN82		JOUR DE NAISSANCE 01 à 04
ILN75	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE 1 personne née en France métropolitaine 2 personne née hors de France métropolitaine b lieu de naissance non déclaré		ILN82		INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE 1 personne née en France métropolitaine 2 personne née hors de France métropolitaine b non déclaré
DN75	DÉPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE si ILN75 = 1 code du département de naissance (cf. nomenclature 3.1.1.) BI du 1/5 : code officiel géographique de 1975 BI du 4/5 : code officiel géographique de 1982 si ILN75 = 2 code du pays de naissance (cf. nomenclature 3.1.4.1.) si ILN75 = b bb		DN82		DÉPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE si ILN82 = 1 code du département de naissance (cog 82) (cf. nomenclature 3.1.1.) si ILN82 = 2 code du pays de naissance (cf. nomenclature 3.1.4.2.) si ILN82 = b bb
IN75	INDICATEUR DE NATIONALITÉ 1 Français de naissance 2 Français par acquisition 3 étranger b non déclaré		IN82		INDICATEUR DE NATIONALITÉ 1 Français de naissance 2 Français par acquisition 3 étranger b non déclaré, ou sans objet (pas de BI du RP82)



**Modalités brutes des RP de 1968 à 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1968, EDP_BEEnnnn_RP1975,
EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999**

NIVEAU INDIVIDU

S90	SEXE DÉCLARÉ 1 masculin 2 féminin	S99	SEXE 1 masculin 2 féminin b non-réponse
M90	ÉTAT MATRIMONIAL déclaré 1 célibataire 2 marié ou remarié 3 veuf 4 divorcé \$ non déclaré	M99	SITUATION MATRIMONIALE 1 célibataire 2 marié ou remarié 3 veuf 4 divorcé b non-réponse
AN90	ANNÉE DE NAISSANCE déclaré quatre chiffres de l'année de naissance \$\$\$\$ non déclarée	AN99	ANNÉE DE NAISSANCE quatre chiffres de l'année de naissance bbbb non-réponse
MN90	MOIS DE NAISSANCE déclaré 10	MN99	MOIS DE NAISSANCE 10
JN90	JOUR DE NAISSANCE déclaré 01 à 04	JN99	JOUR DE NAISSANCE 01 à 04
ILN90	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE déclaré 1 né en France métropolitaine 2 né hors France métropolitaine \$ non déclaré	ILN99	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE 1 né en France métro, dans un DOM ou un TOM 2 né à l'étranger b non chiffré par façonnier
DN90	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE déclaré code du département de naissance (cog 90) (cf. nomenclature 3.1.1.) 99 si né à l'étranger \$\$ non déclaré	DN99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE 01 à 19 départements de métropole 2A, 2B « « 21 à 95 « « 9A à 9I Dom ou Tom 20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision bb non-réponse ou sans objet (né à l'étranger)
PN90	PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ déclaré bbb sans objet	PN99	PAYS DE NAISSANCE si num. liste modalités pays étrangers, code ISO « « « associées au territ. français, ISO « « « « à un continent, ISO (cf. nomenclature 3.1.4.4.) si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO « déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus) « décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français) (cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1) bbb non-réponse ou sans objet (né en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)
IN90	INDICATEUR DE NATIONALITÉ déclaré 1 Français 2 étranger \$ non déclaré	IN99	INDICATEUR DE NATIONALITÉ 1 Français de naissance 2 Français par acquisition 3 étranger b non-réponse



NIVEAU INDIVIDU

N75 NATIONALITÉ
si IN75 = 3
 numéro de code de la nationalité
 (cf. nomenclature 3.2.1.)
si IN75 = 2
 numéro de code de la nationalité antérieure
 (cf. nomenclature 3.2.1.)
bb non déclarée, ou sans objet (Français de naissance)

IRA75 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/68) dans le même logement
 2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
 3 résidence antérieure dans une autre commune
b non déclaré

note : chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune

DRA75 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
résidence antérieure (au 1/1/68) en France métro
 numéro du code du département (cog de 1975 pour un BI du 1/5, cog de 1982 pour un BI du 4/5)
 (cf. nomenclature 3.1.1.)

résidence antérieure hors de France métro :
99

autre cas :
bb non déclaré, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/68)

N82 NATIONALITÉ
si IN82 = 3
 numéro de code de la nationalité
 (cf. nomenclature 3.2.1.)
si IN82 = 2
 numéro de code de la nationalité antérieure
 (cf. nomenclature 3.2.1.)
bb nationalité non déclarée, ou sans objet (IN82 = 1)

IRA82 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/75) dans le même logement
 2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
 3 résidence antérieure dans une autre commune
b non déclaré, ou sans objet (personne née après le 1/1/75)

note : chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune

DRA82 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
résidence antérieure (au 1/1/75) en France métro
 numéro de code du département (cog de 1982)
 (cf. nomenclature 3.1.1.)

résidence antérieure hors de France métro :
99

autre cas :
bb non déclaré, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/75)



NIVEAU INDIVIDU

◆◆◆◆

N99

NATIONALITÉ (Cf. nomenclature 3.1.4.4.)

250 français

si num. liste modalités natio. étrangères, code ISO

« « « associées à un continent, ISO

si alph. déclaration ambiguë (entre 2 natio. étr. ou plus)

« déclaration ambiguë (entre français et une autre nationalité)

bbb non-réponse

IRA90

INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DÉCLARÉ

1 même logement

2 même commune, autre logement

3 autre commune

\$ indicateur de résidence antérieure non déclaré

IRA99

INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DÉCLARÉ

1 même logement

2 autre logement de la même commune ou du même arrondissement de Paris, Lyon ou Marseille

3 autre commune ou autre arrondissement de Paris, Lyon ou Marseille

5 bul. indiv. n° 5 hors établ. (ITYP=12, 14 ou 18)

6 bul. indiv. n° 5 en établ. (ITYP=16)

b non-réponse ou sans objet ou bulletin individuel n° 25 (ITYP=17)

CM290

CATÉGORIE DE MIGRANT DÉCLARÉ

b résidence antérieure sans objet (détenus ou population des habitations mobiles)

1 résidence antérieure dans le même logement

2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune

3 résidence antérieure dans une autre commune du même département

4 résidence antérieure dans un autre département de la même région

5 résidence antérieure dans une autre région de métropole

6 résidence antérieure hors métropole, dans un DOM, dans un TOM ou une collectivité territoriale

7 résidence antérieure à l'étranger

\$ non déclaré

◆◆◆◆

◆◆◆◆

DRA99

DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

01 à 19 départements de métropole

2A, 2B « «

21 à 95 « «

9A à 9I Dom ou Tom

20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision

AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier

bb non-réponse ou sans objet (résid. antérieure à l'étranger, enfant né en 1990 ou après)



NIVEAU INDIVIDU

CRA75	<p>COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE résidence antérieure (au 1/1/68) en France métro numéro de code de la commune (cog de 1975 pour un BI du 1/5, cog de 1982 pour un BI du 4/5) <i>note :</i> -BI du 1/5 : pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent comptent de l'arrondissement municipal : Lyon (9 arr.) 381,382,...,389 (123 si non déclaré) Marseille (16 arr.) 201, 202,...,216 (055 si non déclaré) Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier : 1er arr. : 011, 012, 013, 014 (019 si non déclaré) 2ème arr. : 021, 022, 023, 024 (029 si non déclaré) " 20ème arr. : 201, 202, 203, 204 (209 si non déclaré) -si BI du 4/5 dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé) Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé) Marseille 201 à 216 (055 si arr. non précisé)</p> <p>autre cas : bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/68)</p>	CRA82	<p>COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE résidence antérieure (au 1/1/75) en France métro numéro de code de la commune (cog de 1982)</p> <p><i>note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune :</i> - Paris : 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé) - Lyon : 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé) - Marseille : 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)</p> <p>autre cas : bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/75)</p>
PRA75	<p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE résidence antérieure hors de France métro : numéro de code du pays de résidence antérieure La codification diffère suivant l'origine du bulletin: les bulletins du 1/5 sont codés suivant la nomenclature 3.1.4.2., ceux provenant du 4/5 suivant la nomenclature 3.1.4.1. Le premier caractère de ce code est toujours un 0</p> <p>autre cas : bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/68)</p>	PRA82	<p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE résidence antérieure hors de France métro : numéro de code du pays de résidence antérieure (cf. nomenclature 3.1.4.2.), précédé du chiffre 0</p> <p>autre cas : bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/75)</p>



NIVEAU INDIVIDU

CRA99

COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

si DRA99= 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I

bbb ou **numéro** de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille
code alphabétique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale

si DRA99 =20, 97, 98

blanc

si DRA99 = AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU

code alphanumérique associé à une zone frontalière

PRA99

PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

si num. liste modalités pays étrangers, code ISO

« « « associées au territ. français, ISO

« « « à un continent, ISO

(cf. nomenclature 3.1.4.4.)

si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO

« déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus)

« décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français)

(cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)

bbb non-réponse ou sans objet (né en 1990 ou après, en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)



NIVEAU INDIVIDU

AI75 ANNÉE D'INSTALLATION EN FRANCE
personne habitant hors métropole le 1/1/1968
8 1968
9 1969
0 1970
1 1971
2 1972
3 1973
4 1974
5 1975
b non déclarée
personne habitant en métropole le 1/1/1968
b



NIVEAU INDIVIDU

ARIV99	ANNÉE D'ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN 900 à 999 année d'arrivée bbb sans objet ou non déclaré
ETUD99	INSCRIPTION POUR ÉTUDES 1 oui 2 non b non-réponse
ILETU99	INDICATEUR DE LIEU D'ÉTUDES 1 dans la commune ou l'arrondissement de résidence 2 dans autre commune ou arrondissement 5 bul. indiv. n° 5 hors établ. (ITYP=12, 14 ou 18) 6 bul. indiv. n° 5 en établ. (ITYP=16) b non-réponse, ou sans objet ou bulletin individuel n° 25 (ITYP=17)
DETU99	DÉPARTEMENT DU LIEU D'ÉTUDES 01 à 19 départements de métropole 2A, 2B « » 21 à 95 « » 9A à 9I Dom ou Tom 20 Corse, sans précision AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier XX lieu d'études à l'étranger bb non-réponse ou sans objet
CETU99	COMMUNE DU LIEU D'ÉTUDES si DETU99= 01 à 19, 2A,2B,21 à 95, 9A à 9I blanc ou numéro de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille code alphanumérique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale si DETU99 =20 blanc si DETU99 = AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU code alphanumérique associé à une zone frontalière
NET99	NIVEAU D'ÉTUDES 1 école primaire 2 collège, classes de 6° à 3°, CAP, BEP 3 classes de seconde, première ou terminale 4 études supérieures (facultés, IUT, etc.) b non-réponse ou personne âgée de moins de 15 ans



NIVEAU INDIVIDU

<p>DEG75 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OU SUPÉRIEUR 1 certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO) 2 BEPC, brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS) 3 bac (1^{ère} partie, probatoire ou 2^{ème} partie) non compris les séries techniques, brevet supérieur 4 diplômes de niv. sup. au baccalauréat complet b non déclaré</p>	<p>DEG82 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL 1 certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO) 2 BEPC, brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS) 3 bac (1^{ère} partie, probatoire ou 2^{ème} partie) non compris les séries F, G et H, brevet supérieur, certificat de fin d'études secondaires (CFES) b non déclaré</p>
<p>DET75 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE 1 CAP, BEP, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA), brevets agricoles (BAA, BEA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1^{er} degré 2 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage de la FPA 2^{ème} degré 3 brevet d'enseign commerce BEC, indus. BEI, social BES, hôtelier BEH, Brev. d'agt. tech. agri. 4 bac de technicien séries F, G ou H, brev de tech BT, BTA, élève breveté des ENP ou d'un lycée tech d'Etat, Brevet Sup d'Enseignement Commercial 5 brevet de tech sup (BTS), dipl universit de techno (DUT), dipl d'études supérieures techniques (DEST) 6 diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières, sage-femme, assistante sociale, etc.) 0 autres diplômes professionnels b non déclaré</p>	<p>DET82 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 1 CAP, BEP, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA), brevets agricoles (BAA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1^{er} degré 2 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage de la FPA 2^{ème} degré 3 brevet d'enseign agric BEA, commerce BEC, hôtel BEH, indus. BEI, social BES, Brev. d'agt. tech. agric. 4 bac tech séries F, G et H, brev de tech BT, BTA, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, Brevet Sup d'Enseign Commmerc, capacité en droit b non déclaré</p>
<p>AFE75 ÂGE DE FIN D'ÉTUDES âge de fin d'études bb non déclaré</p>	<p>AFE82 ÂGE DE FIN D'ÉTUDES âge de fin d'études bb non déclaré</p>
	<p>DES82 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 1b diplôme des prof de la santé et des prof sociales : sage-femme, infirmier(e), kinési-thérapeute, assistant(e) social(e), éducateur spécialisé 2b BTS, DUT, diplôme d'études sup tech (DEST) 3b diplôme université de 1^{er} cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, sauf les DUT), certif de fin d'études normales, certif d'apt. pédagogique 4b diplôme universitaire du 2^{ème} ou du 3^{ème} cycle (licence, maîtrise, doctorat, etc.), CAPES, CAPET 5b diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur bb non déclaré, ou sans objet (pas de BI au RP82) <i>note : si 2 réponses données, on code le couple des 2 chiffres suivant l'ordre croissant (exemples 13, 24)</i></p>



NIVEAU INDIVIDU

DIP99

DIPLÔME

0 aucun diplôme

1 certificat d'études primaires

2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges

3 CAP

4 BEP

5 baccalauréat général

6 baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet, capacité en droit

7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé

8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur

b non-réponse ou personne âgée de moins de 15 ans
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)



NIVEAU INDIVIDU

CS75	<p>CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS) nomenclature des catégories socioprofessionnelles. (Cf. nomenclature 3.8.1.) bb non déclarée (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>	CS82	<p>CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS) nomenclature des catégories socioprofessionnelles. (Cf. nomenclature 3.8.1.) bb non déclarée (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>
TA75	<p>TYPE D'ACTIVITÉ 1 actif ayant un emploi 3 personne sans emploi et en recherchant 4 ancien actif 5 étudiant ou élève 6 militaire du contingent 0 autre inactif b personne née en 1959 ou après</p>	TA82	<p>TYPE D'ACTIVITÉ 1 actif ayant un emploi 3 personne sans emploi, en recherchant (chômeurs) 4 ancien actif 5 étudiant ou élève 6 militaire du contingent 0 autre inactif b personne née en 1968 ou après</p>
AE75	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE niveau 100 de la nomenclature d'activités et de produits de 1973 (Cf. nomenclature 3.10.1.) bb non déclarée, sans objet (TA75 différente de 1)</p>	AE82	<p>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE niveau 100 de la nomenclature d'activité et de produits de 1973 (Cf. nomenclature 3.10.1.) bb non déclarée, sans objet (TA82 différente de 1)</p>
RT75	<p>RECHERCHE DE TRAVAIL 0 chômeur n'ayant jamais travaillé 1 chômeur en recherche depuis moins de 3 mois 2 chômeur cherchant du travail depuis 3 à 6 mois 3 chômeur cherchant du travail depuis 6 mois à 1 an 4 chômeur cherchant du travail depuis plus d'un an 8 chômeur ayant travaillé, sans qu'on connaisse la durée de son chômage b non déclarée, ou sans objet</p>	RT82	<p>RECHERCHE DE TRAVAIL 0 ne cherche pas de travail 1 cherche du travail</p> <p>b non déclarée, ou sans objet (BI n° 2 bis, ou 2 ter)</p>
ST75	<p>STATUT 1 aide familial 2 exploitant agricole (propriétaire, fermier, métayer) 3 membre d'une profession libérale 4 employeur ou travailleur indépendant (artisan, commerçant, industriel) 5 travailleur à domicile pour le compte d'une (ou plusieurs) entreprise(s) 6 apprenti sous contrat 7 salarié b non déclaré, ou sans objet</p>	ST82	<p>STATUT position 1 : 1 employeur ou travailleur indépendant 2 aide familial non salarié 3 apprenti sous contrat 4 salarié b non déclaré, sans objet (TA82 différent de 1), ou pas de BI du RP 82 position 2 : la signification de la deuxième position dépend de la valeur de la première : - si position 1 = 1, pos. 2=nb de salar. employés 0 aucun salarié 1 1 ou 2 salariés 2 3 à 5 salariés 3 6 à 9 salariés 4 10 salariés ou plus 9 nombre de salariés non précisé - si position 1 = 4, position 2=emploi à domicile 1 travailleur à domicile pour le compte d'une ou plusieurs entreprises 0 sinon b non déclaré - si position 1 = 2 ou 3, la position 2 est à blanc</p>



NIVEAU INDIVIDU

RT90 RECHERCHE D'UN EMPLOI DÉCLARÉE
 1 ne cherche pas d'emploi
 2 recherche un emploi depuis moins de 3 mois
 3 recherche un emploi depuis 3 mois à moins d'1 an
 4 recherche un emploi depuis 1 an à moins de 2 ans

 5 recherche un emploi depuis 2 ans ou plus
 \$ recherche d'emploi non déclarée

ST90 STATUT DÉCLARÉ
 1 salarié

 2 non salarié

SITRA99 SITUATION FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL
 1 travaille
 2 ne travaille pas

NAF99 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT
 Nomenclature des activités (niveau 600)
 (Cf. nomenclature 3.10.5.)

RT99 RECHERCHE D'UN EMPLOI
 1 ne cherche pas d'emploi
 2 cherche un emploi depuis moins d'un an
 3 cherche un emploi depuis plus d'un an
 b non-réponse ou sans objet

ST99 STATUT
 1 indépendant ou à son compte, y compris aide familial non salarié
 2 chef d'entreprise salarié
 3 salarié, y compris aide familial salarié
 b non-réponse ou sans objet

AIDF99 AIDER UN MEMBRE DE SA FAMILLE
 DANS SON TRAVAIL
 1 aider un membre de sa famille dans son travail est l'activité principale de la personne en percevant ou non un salaire
 2 autre activité principale
 b non-réponse ou sans objet

ILT99 INDICATEUR DU LIEU DE TRAVAIL
 1 dans la commune ou l'arrondissement de résidence
 2 hors de la commune ou l'arrondissement de résidence
 5 bull. indiv. n° 5 hors établissement (ITYP=12, 14 ou 18)
 6 bull. indiv. n° 5 en établissement (ITYP=16)
 b sans objet ou non déclaré



NIVEAU INDIVIDU

<p>DLT75 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL</p> <p>00 en mer 0 à 95 numéro de code du département du lieu de travail BI du 1/5 cog de 1975 BI du 4/5 cog de 1982 (Cf. nomenclature 3.1.1.) DD à domicile XX variable 99 hors métropole bb non déclaré, ou sans objet (TA75 différent de 1)</p> <p>CLT75 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL <i>si DLT75 = 01 à 95</i> numéro de code de la commune du lieu de travail BI du 1/5 cog de 1975 BI du 4/5 cog de 1982 <i>si DLT75 = 99</i> 001 Allemagne 003 Belgique 006 Espagne 011 Italie 020 Suisse 023 Maroc bbb autre pays <i>autre cas :</i> bbb non déclarée, sans objet (TA75 différent de 1)</p> <p>APRO6875 CHANGEMENT DE PROFESSION ENTRE 1968 ET 1975 1 même appellation de la profession sur le bulletin de recensement de 1968 et sur le bulletin de recensement de 1975 2 appellation différente mais qui, de façon pratiquement sûre, recouvre la même profession 3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles entre les prof ou non 4 appellation différente, qui recouvre, de façon pratiquement sûre, une différence réelle entre les professions b si TA différent de 1 (ou 2 au RP68), 3 ou 6 à l'un des deux RP, ou si une profession n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant</p> <p>CHET6875 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT ENTRE 1968 ET 1975 0 même nom d'établissement et même adresse sur le bulletin de recensement de 1968 et le bulletin de recensement de 1975 1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune 2 même nom d'établissement et adresse dans des communes différentes 3 noms d'établissements différents et même adresse 4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune 5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes 6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non b si TA différent de 1 (ou 2 au RP68), ou si l'adresse de l'établissement n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant</p>	<p>DLT82 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL <i>BI du 1/4 : bb</i> <i>BI du 3/4</i> 01 à 95 numéro de code du département du lieu de travail (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.1.) DD à domicile XX variable 99 hors métropole bb non déclaré, ou sans objet (TA82 différent de 1)</p> <p>CLT82 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL <i>BI du 3/4 :</i> <i>si DLT82 = 01 à 95</i> numéro de code de la commune du lieu de travail (cog de 1982) <i>si DLT82 = 99</i> 001 Allemagne 003 Belgique 006 Espagne 011 Suisse 020 Italie 023 Maroc bbb autre pays <i>autre cas :</i> bbb non déclarée, sans objet (TA82 différent de 1) <i>BI du 1/4 : bbb</i></p> <p>APR07582 CHANGEMENT DE PROFESSION ENTRE 1975 ET 1982 1 même appellation de la profession sur le bulletin de recensement de 1975 et sur le bulletin de recensement de 1982 2 appellation différente mais qui, de façon pratiquement sûre, recouvre la même profession 3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles entre les prof ou non 4 appellation différente, qui recouvre, de façon pratiquement sûre, une différence réelle entre les professions b si TA différent de 1, 3 ou 6 à l'un des deux RP, ou si une profession n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant</p> <p>CHET7582 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT ENTRE 1975 ET 1982 0 même nom d'établissement et même adresse sur le bulletin de recensement de 1975 et le bulletin de recensement de 1982 1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune 2 même nom d'établissement et adresse dans des communes différentes 3 noms d'établissements différents et même adresse 4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune 5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes 6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non b si TA différent de 1, ou si l'adresse de l'établissement n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant</p>
---	---



NIVEAU INDIVIDU

◆◆◆◆

DLT99 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL
01 à 19 départements de métropole
2A, 2B « »
21 à 95 « »
9A à 9I Dom ou Tom
20 Corse, sans précision
AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO,NL,SU pays frontalier
XX lieu d'études à l'étranger
bb non-réponse ou sans objet

◆◆◆◆

CLT99 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL
si DLT99 = 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I
bbb ou **numéro** de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille
code alphabétique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale
si DLT99 =20
blanc
si DLT99 = AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU
code alphanumérique associé à une zone frontalière
si DLT99 =XX
blanc (autre pays étranger, Dom ou Tom)

APRO8290 CHANGEMENT DE PROFESSION ENTRE 1982 ET 1990
1 même appellation de la profession sur bulletin RP82 et sur bulletin RP90
2 appellation différente mais qui recouvre de manière pratiquement sûre la même profession
3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles dans la profession ou non
4 appellation différente qui recouvre, de manière pratiquement certaine, une différ. réelle de profession
b autre cas (personne sans activité professionnelle à un des RP, personne non recensée en 1982, ...)
Note : code présent si (JNCH = 01 ou 04) ou [(JNCH = 02 ou 03) et TYPCHICH = 1]

CHET8290 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT ENTRE 1982 ET 1990
0 même nom et adresse d'établ sur le bulletin RP82 et sur le bulletin de recensement de 1990
1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune
2 même nom d'établissement et adresse dans une autre commune
3 noms d'établissements différents et même adresse
4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune
5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes
6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non
b sans objet, cas où l'individu n'est pas actif aux deux dates
Note : code présent si (JNCH = 01 ou 04) ou [(JNCH = 02 ou 03) et TYPCHICH = 1]



NIVEAU INDIVIDU

P75

PROFESSION

BI du 1/5 :

code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.1.)

bbbb non déclarée, ou sans objet
(TA75 différent de 1, 3, 6)

BI du 4/5 :

bbbb



NIVEAU INDIVIDU

P90 **PROFESSION DÉTAILLÉE DÉCLARÉE**
code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
\$\$\$\$ profession non déclarée ou sans objet

IEMP90 **INDICATEUR D'EMPLOI SUPPOSÉ**
0 individus nés en 1976 ou après
1 emploi supposé
2 sans emploi supposé
3 aucune supposition

INAC90 **TYPE D'INACTIVITÉ DÉCLARÉE**
1 élève ou étudiant
2 chômeur
3 retraité
4 retiré des affaires
5 femme au foyer
6 autre inactif
\$ type d'inactivité non déclarée

NBS90 **NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉ**
1 aucun salarié
2 1 ou 2 salarié
3 3 à 9 salariés
4 10 salariés ou plus
\$ nombre de salariés non déclaré ou sans objet

CPF90 **POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE
DES SALARIÉS**
0 position professionnelle autre que celles ci-dessous
1 manœuvre ou ouvrier spécialisé

2 ouvrier qualifié ou hautement qualifié
3 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers (maîtrise administrative ou commerciale)
4 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
5 technicien, dessinateur, VRP (non cadre)

6 instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e), personnel de catégorie B de la fonction publique
7 ingénieur, cadre

8 professeur, personnel de cat. A de la fonc. publique
9 employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
\$ position professionnelle non déclarée (ou sans objet)

PA90 **PROFESSION ANTÉRIEURE DÉCLARÉE**
code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.2.)
\$\$\$\$ prof. antérieure non déclarée (ou sans objet)

P99 **PROFESSION**
code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
bbbb profession non déclarée ou sans objet

INAC99 **TYPE D'INACTIVITÉ DÉCLARÉE**
1 étudiant
2 élève
3 stagiaire non rémunéré
4 chômeur
5 préretraité
6 retraité ancien salarié
7 retraité ancien indépendant (agriculteur, artisan, commerçant, etc.)
8 Autre (femme ou homme au foyer, personne ne percevant qu'une pension de réversion ou d'invalidité)
b sans objet ou non-réponse

NBS99 **NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉ**
1 aucun salarié
2 1 ou 2 salarié
3 3 à 9 salariés
4 10 salariés ou plus
b sans objet ou non-réponse

CPF99 **POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE
DES SALARIÉS**
1 manœuvre ou ouvrier spécialisé (OS1 à OS3, etc.)
2 ouvrier qualifié ou très qualifié (P1 à P3, TA, OQ, OQH, etc.)
3 agent de service, aide soignant(e), empl. de maison
4 employé de commerce, employé de bureau, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
5 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers (maîtrise administrative, commerciale, informatique)
6 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
7 technicien, dessinateur, VRP

8 instituteur, infirmier(e), travailleur social, technicien médical, personnel de cat. B de la fonction publique
9 ingénieur, cadre d'entreprise
0 personnel de catégorie A de la fonction publique et assimilé

b sans objet ou non-réponse

CSA99 **PROFESSION ANTÉRIEURE**
code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.2.)
bbbb prof. antérieure non déclarée (ou sans objet)



NIVEAU INDIVIDU

NIVEAU FAMILLE



NIVEAU INDIVIDU

<p>PUB90 NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>1 administrations nationales 2 collectivités locales, hôpitaux publics, HLM 3 sécurité sociale 4 entreprises publiques ou nationales 5 entreprises du secteur privé \$ non déclarée ou sans objet</p>	<p>PUB99 CARACTÈRE PUBLIC OU PRIVÉ DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>1 administrations nationales 2 collectivités locales, hôpitaux publics, HLM 3 sécurité sociale 4 entreprises publiques ou nationales 5 entreprises du secteur privé</p>
<p>SITP90 SITUATION PARTICULIÈRE DÉCLARÉE</p> <p>1 apprenti sous contrat 2 exerçant un travail d'utilité collective (TUC, etc.) 3 sous contrat d'adaptation ou de qualification 4 stagiaire (principalement en entreprise : SIVP, etc.) 5 stagiaire (dans un centre de formation : FPA, etc.) 6 placé par une agence d'intérim 7 sous contrat de travail à durée déterminée \$ situation particulière non déclarée ou sans objet</p>	<p>FONC99 FONCTION PRINCIPALE DE L'EMPLOI</p> <p>1 production, fabrication, chantier, exploitation 2 installation, réglage, réparation, maintenance 3 gardiennage, nettoyage, entretien ménager 4 manutention, magasinage, transports, logistique 5 secrétariat, guichet, saisie, standard, accueil 6 gestion, compta., fonct. administrative, organisation 7 directeur général ou adjoint direct, état-major 8 commerce, vente, technico-commercial 9 recherche, études, méthodes, informatique 0 enseignement, formation, santé, travail social, information, publicité, arts, spectacles, sports b sans objet ou non-réponse</p>
<p>TRAP90 TRAVAIL PASSÉ</p> <p>1 déjà travaillé 2 jamais travaillé \$ non déclaré ou sans objet</p>	<p>EMP99 CONDITION D'EMPLOI</p> <p>1 apprenti sous contrat 2 placé par une agence d'intérim 3 emploi aidé (CES, emploi-jeune, etc.) 4 stagiaire rémunéré (SIFE, etc.) 5 contrat à durée déterminée (CDD, court, saisonnier) 6 titulaire de la fonction publique 7 contrat ou emploi à durée indéterminée b sans objet ou non-réponse</p>
<p>TTRAV90 TEMPS DE TRAVAIL DÉCLARÉ</p> <p>1 temps partiel 2 travail à temps complet \$ temps de travail non déclaré ou sans objet</p>	<p>DEJAT99 A DÉJÀ TRAVAILLÉ</p> <p>1 oui 2 non b sans objet ou non-réponse</p>
	<p>TTRA99 TEMPS PARTIEL</p> <p>1 temps complet 2 temps partiel, plus d'un mi-temps 3 temps partiel, à mi-temps ou moins b sans objet ou non-réponse</p>

NIVEAU FAMILLE

<p>INDM90 PRÉSENCE DE LA MÈRE PRÉSUMÉE (biologique ou non) DE L'INDIVIDU PANEL</p> <p>0 oui 1 non b sans objet (vivant hors famille ou adulte d'1 fam.)</p>	<p>ANMF99 ANNÉE DE NAISSANCE DÉCLARÉE DE LA MÈRE DE L'INDIVIDU PANEL</p> <p>1880 1880 ou avant 1881 1881 1882 1882 ... 1999 1999 bbbb non déclarée ou sans objet (individu vivant hors famille ou adulte d'une famille)</p>
<p>ANM90 ANNÉE DE NAISSANCE DÉCLARÉE DE LA MÈRE DE L'INDIVIDU PANEL</p> <p>1880 1880 ou avant 1881 1881 1882 1882 ... 1999 1999 bbbb non déclarée ou sans objet (individu vivant hors famille ou adulte d'une famille)</p>	<p>ANMF99 ANNÉE DE NAISSANCE DÉCLARÉE DE LA MÈRE DE L'INDIVIDU PANEL</p> <p>1880 1880 ou avant 1881 1881 1882 1882 ... 1999 1999 bbbb non déclarée ou sans objet (individu vivant hors famille ou adulte d'une famille)</p>



NIVEAU FAMILLE



NIVEAU FAMILLE

ILNM90	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DÉCLARÉ DE LA MÈRE 1 née en France métropolitaine 2 née hors France métropolitaine \$ indicateur du lieu de naissance non déclaré b sans objet (vivant hors famille ou adulte d'une fam.)	JNMF99	JOUR DE NAISSANCE DE LA MERE PRESUMEE 01 à 31 bb non déclaré
DNM90	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE 01 à 95 et 97 à 98 code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.) \$\$ non déclaré bb sans objet (hors famille ou adulte d'une famille)	MNMF99	MOIS DE NAISSANCE DE LA MERE PRESUMEE 01 à 12 bb non déclaré
PNM90	PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE code du pays (cog 90) \$\$\$ non déclaré bbb sans objet (hors famille ou adulte d'une famille)	DNMF99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MERE 01 à 19 départements de métropole 2A, 2B « « 21 à 95 « « 9A à 9I Dom ou Tom 20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision bb non-réponse ou sans objet (né à l'étranger)
		PNMF99	PAYS DE NAISSANCE DE LA MERE si num. liste modalités pays étrangers, code ISO « « « associées au territ. français, ISO « « « « à un continent, ISO (cf. nomenclature 3.1.4.4.) si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO « déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus) « décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français) (cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1) bbb non-réponse ou sans objet (né en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)
		ANPF99	ANNÉE DE NAISSANCE DU PÈRE DE L'INDIVIDU Voir modalités ANMF99 ci-dessus
		JNPF99	JOUR DE NAISSANCE DU PERE Voir modalités JNMF99 ci-dessus
		MNPF99	MOIS DE NAISSANCE DU PERE Voir modalités MNMF99 ci-dessus
		DNPF99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PERE Voir modalités DNMF99 ci-dessus
		PNPF99	PAYS DE NAISSANCE DU PERE Voir PNMF99 ci-dessus
		ANCJ99	ANNÉE DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités ANMF99 ci-dessus
		JNCJ99	JOUR DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités JNMF99 ci-dessus
		MNCJ99	MOIS DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités MNMF99 ci-dessus
		DNCJ99	DÉPART. DE NAISS. DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités DNMF99 ci-dessus
		PNCJ99	PAYS DE NAISS. DU CONJOINT DE L'INDIVIDU Voir modalités PNMF99 ci-dessus



NIVEAU FAMILLE



NIVEAU FAMILLE

		MCJ99	ETAT MATRIMONIAL DU CONJOINT b non-réponse 1 célibataire 2 marié 3 veuf 4 divorcé
NENF90	NOMBRE D'ENFANTS PRÉSUM. DE L'INDIVIDU 01 à 15 \$\$ non déclaré bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)		
SiiE90	SEXE DU nième ENFANT PRÉSUMÉ DE L'INDIVIDU PANEL 1 masculin 2 féminin \$ non déclaré b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)	SiiE99	SEXE DU nième ENFANT PRÉSUMÉ DE L'INDIVIDU PANEL 1 masculin 2 féminin b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)
ANiiE90	ANNÉE DE NAISSANCE DU nième ENFANT quatre chiffres de l'année \$\$\$\$ non déclarée bbbb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)	ANiiE99	ANNÉE DE NAISSANCE DU nième ENFANT DE L'INDIVIDU quatre chiffres de l'année bbbb sans objet (ind. enfant ou hors famille)
MNiiE90	MOIS DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 12 \$\$ non déclaré bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)	MNiiE99	MOIS DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 12 bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)
JNiiE90	JOUR DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 31 \$\$ non déclaré bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)	JNiiE99	JOUR DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 31 bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)
ILNiiE90	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DU nième ENFANT 1 né en France métropolitaine 2 né hors France métropolitaine \$ non déclaré b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)		
DNiiE90	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU nième ENFANT 01 à 95, 97 à 98 code du département (cog) (Cf. nomenclature 3.1.1.) 99 si né à l'étranger \$\$ non déclaré bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)	DNiiE99	DÉPARTEMENT DE NAISS. DU nième ENFANT Voir modalités DNMF99 ci-dessus
		PNiiE99	PAYS DE NAISS. DU nième ENFANT Voir modalités PNMF99 ci-dessus



NIVEAU LOGEMENT



NIVEAU LOGEMENT

TYPL90	<p>TYPE DE LOGEMENT DÉCLARÉ</p> <p>1 logement-foyer pour personne(s) âgée(s) 2 ferme 3 chambre d'hôtel 4 construction provisoire, habitation de fortune 5 pièce indépendante (ayant sa propre entrée) 6 maison individuelle 7 logement dans un immeuble collectif 8 logt dans un imble à usage autre que d'habitation 9 type de logement non déclaré b sans objet (résidence en communauté)</p>	TYPL99	<p>TYPE DE LOGEMENT</p> <p>1 logement-foyer pour personne(s) âgée(s) 2 chambre d'hôtel 3 construction provisoire, habitation de fortune 4 pièce indépendante 5 maison individuelle, ferme 6 logement dans un immeuble collectif 7 logt dans un imble à usage autre que d'habitation b hors logement ordinaire ou non-réponse dans logement ordinaire</p>
HC90	<p>NOMBRE DE PIÈCES DÉCLARÉ DU LOGEMENT</p> <p>1 1 pièce 2 2 pièces ... 8 8 pièces 9 9 pièces ou plus 0 nombre de pièces non déclaré b sans objet (résidence en communauté)</p>	HC99	<p>NOMBRE DE PIÈCES DÉCLARÉ DU LOGEMENT ou non réponse dans logement ordinaire 00 à 20 nombre de pièces d'habitation bb hors logement ordinaire</p>
SO90	<p>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT</p> <p>1 propriétaire du logement (y compris les différentes formes d'accession à la propriété) 2 logé gratuitement, par exemple par ses parents des amis, ou par l'employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager ou dont elles ont la jouissance par usufruit) 3 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide 4 locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel 5 statut d'occupation non déclaré b sans objet (résidence en communauté)</p>	SO99	<p>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT</p> <p>1 propriétaire 2 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide 3 loc. ou sous-loc. du lgt loué meublé, chamb. d'hôtel 4 logé gratuitement b hors logt ordinaire ou non réponse dans logt ordi.</p>
AAD90	<p>ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DÉCLARÉE DU LOGEMENT</p> <p>1 avant 1915 2 de 1915 à 1948 3 de 1949 à 1967 4 de 1968 à 1974 5 de 1975 à 1981 6 1982 ou après 7 imm. en cours de construction partiellement habité 8 époque d'achèvement non déclarée b sans objet (résidence en communauté)</p>	ACHL99	<p>PÉRIODE D'ACHÈVEMENT DÉCLARÉE DU LOGEMENT</p> <p>1 avant 1915 2 de 1915 à 1948 3 de 1949 à 1967 4 de 1968 à 1974 5 de 1975 à 1981 6 de 1982 à 1989 7 en 1990 ou après 8 imm. en cours de construction partiellement habité b immeuble fictif</p>
		AEMM99	<p>ANNÉE D'EMMÉNAGEMENT</p> <p>00 à 99 année d'emménagement (1900 à 1999) bb hors logement ordinaire ou non-réponse dans logement ordinaire</p>



NIVEAU LOGEMENT



NIVEAU LOGEMENT

CATC99	CATÉGORIE DE COLLECTIVITÉ 1 foyer de travailleurs 2 cité universitaire ou foyer d'étudiants 3 maison de retraite ou hospice 4 établissement de soin de longue durée 5 communauté religieuse 6 centre d'hébergement, d'accueil (courte période) 7 centre d'hébergement, d'accueil (longue période) 8 autre collectivité b l'enregistrement du logement n'est pas celui d'une collectivité
CATE99	CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT 1 établ. d'enseignement avec internat 2 établ. d'enseignement militaire 3 établ. militaire (autre que d'enseignement) 4 établ. pénitentiaire b l'enregistrement du logement n'est pas celui d'un établissement
CL99	CATÉGORIE DE LOGEMENT b hors logt ordinaire ou non réponse dans logt ordi. 1 résidence principale 2 logement occasionnel 3 résidence secondaire 4 logement vacant 5 habitation mobile



NIVEAU IMMEUBLE

NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R75	RÉGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.) bb non déclarée	R82	RÉGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.) bb non déclarée
D75	DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb non déclaré	D82	DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb non déclaré
C75	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1975) bbb non déclaré <i>note : pour Lyon et Marseille, on utilise on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :</i> <i>-Lyon (9 arrondissements) 381,...., 389 (123 si non déclaré)</i> <i>-Marseille (16 arrondissements) 201,...., 216 (055 si non déclaré)</i> <i>-Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :</i> <i>1^{er} arrondissement : 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)</i> <i>2^{ème} arrondissement : 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré)</i> <i>...</i> <i>20^{ème} arrondissement : 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)</i> <i>arrondissement non déclaré : 056</i>	C82	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1982) bbb non déclaré <i>note : Lyon est considérée comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120, 056 si l'arrondissement n'est pas déclaré)</i>



NIVEAU IMMEUBLE

ACHI99	PÉRIODE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE
	1 avant 1915
	2 de 1915 à 1948
	3 de 1949 à 1967
	4 de 1968 à 1974
	5 de 1975 à 1981
	6 de 1982 à 1989
	7 en 1990 ou après
	8 immeuble en cours de construc. partiellement habité
	b immeuble fictif

NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

♣♣♣♣

♣♣♣♣

♣♣♣♣

♣♣♣♣

D90R DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
(cog actualisé 1994)
numéro de code du département (cog actualisé)
bb non déclaré

D99 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
(cog actualisé)
numéro de code du département (cog actualisé)
bb non déclaré

C90R COMMUNE DE RECENSEMENT
(cog actualisé 1994)
numéro de code de la commune (cog actualisé)
bbb non déclarée

C99 COMMUNE DE RECENSEMENT
(cog actualisé)
numéro de code de la commune (cog actualisé)
bbb non déclarée



NIVEAU GEOGRAPHIQUE



NIVEAU GEOGRAPHIQUE

TZAU90 CATEGORIE DETAILLEE DE LA COMMUNE
zonage aire urbaine en 1990
b sans objet (non recensé) et non-réponse
0 espace rural
1 commune d'un pôle urbain
2 commune d'une couronne urbaine
3 commune multipolarisée

CATAEU99 CATEGORIE DE LA COMMUNE au sein du
découpage en aires et espaces urbains 1999
b sans objet (non recensé) et non-réponse
0 commune des DOM
1 commune d'un pôle urbain
2 commune d'une couronne urbaine
3 commune multipolarisée
4 commune d'un pôle de l'espace rural
5 commune de la couronne d'un pôle rural
6 autre commune rurale

CATUU99 CATEGORIE DE LA COMMUNE au sein du
découpage en unités urbaines 1999
bb sans objet (non recensé) et non-réponse
00 commune rurale
11 ville isolée
21 ville centre
22 banlieue

TAU99 TRANCHE DE TAILLE D'AIRE URBAINE 1999
bb sans objet (non recensé) et non-réponse
00 hors aire urbaine
01 aire urbaine de moins de 15 000 hab.
02 aire urbaine de 15 000 à 19 999 hab.
03 aire urbaine de 20 000 à 24 999 hab
04 aire urbaine de 25 000 à 34 999 hab
05 aire urbaine de 35 000 à 49 999 hab
06 aire urbaine de 50 000 à 99 999 hab
07 aire urbaine de 100 000 à 199 999 hab
08 aire urbaine de 200 000 à 499 999 hab
09 aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 hab
10 aire urbaine de Paris

TCD90 TAILLE DE COMMUNE DETAILLEE 1990
(Cf. nomenclature 3.3.)

TCD99 TAILLE DE COMMUNE DETAILLEE 1999
(Cf. nomenclature 3.3.)

TUR90 CATEGORIE DETAILLEE URBAINE/RURALE en
1990
(Cf. nomenclature 3.4.)

TUR99 CATEGORIE DETAILLEE URBAINE/RURALE en
1999
(Cf. nomenclature 3.4.)

TYPO33 TYPOLOGIE SOCIO-ECONOMIQUE RP90
(TABARD)
(Cf. nomenclature 3.6.)

TYP27 TYPOLOGIE SOCIO-ECONOMIQUE RP99
(TABARD)
(Cf. nomenclature 3.6.)

ZUS90 ZONE URBAINE SENSIBLE RP90
b individu non recensé
0 réside hors ZUS
1 réside en ZUS

ZUS99 ZONE URBAINE SENSIBLE RP99
b individu non recensé
0 réside hors ZUS
1 réside en ZUS





Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 : EDP_BEEnnnn_RP1975, EDP_BEEnnnn_RP1982, EDP_BEEnnnn_RP1990 et EDP_BEEnnnn_RP1999

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.



NIVEAU INDIVIDU

NRP75	APPARIEMENT avec le fichier exhaustif du RP75 1 si l'individu a été apparié 0 dans le cas contraire	NRP82	APPARIEMENT avec le fichier 1/4 du RP82 1 si l'individu a été apparié 0 dans le cas contraire
SOND_75	INVERSE DU TAUX DE SONDAGE code (binaire) valant 5 pour les communes (ou fractions de commune) qui n'ont pas été dépouillées exhaustivement ; sinon, ce code vaut 1 <i>Note : ce code est stocké sous une forme binaire</i> Voir liste des communes dans annexe 1		
S_75	SEXE 1 masculin 2 féminin	S_82	SEXE 1 masculin 2 féminin
AN_75	ANNÉE DE NAISSANCE 866 à 975 de l'année 1866 à 1975	AN_82	ANNÉE DE NAISSANCE 872 à 982 de l'année 1872 à 1982



NIVEAU INDIVIDU

S_90 SEXE
 1 masculin
 2 féminin

AN_90 ANNÉE DE NAISSANCE
 880 1880 ou avant
 881 à 989
 1881 à 1989

MN_90 MOIS DE NAISSANCE
 10

JN_90 JOUR DE NAISSANCE
 01 à 04

AD_90 ÂGE DÉTAILLÉ
 01 à 98
 1 an à 98 ans (âge atteint au cours de l'année 90)
 99 99 ans ou plus

AQ_90 ÂGE QUINQUENNAL
 00 0 à 4 ans
 05 5 à 9 ans
 ...
 95 95 ans ou plus

M_90 ÉTAT MATRIMONIAL AU RP
 1 célibataire
 2 marié ou remarié
 3 veuf
 4 divorcé

CPC_90 CATÉGORIE DE POPULATION CONDENSÉE
 0 population des ménages
 1 population des collectivités
 2 population des habitations mobiles
 3 populations des établissements
 4 population réintégréable non réintégré

S_99 SEXE
 1 masculin
 2 féminin

AN_99 ANNÉE DE NAISSANCE
 Sur 4 positions

MN_99 MOIS DE NAISSANCE
 10

JN_99 JOUR DE NAISSANCE
 01 à 04

M_99 ÉTAT MATRIMONIAL AU RP
 1 célibataire
 2 marié ou remarié
 3 veuf
 4 divorcé

CPC_99 CATÉGORIE DE POPULATION CONDENSÉE
 0 population des ménages
 1 population des collectivités
 2 population des habitations mobiles
 3 populations des établissements
 4 population réintégréable non réintégré



NIVEAU INDIVIDU

LCM_75 LIEN AVEC LE CHEF DE MÉNAGE

- 0 hors mariage ordinaire
- 1 chef de ménage
- 2 conjoint légitime du chef de ménage
- 3 conjoint illégitime
- 4 enfant (du chef de ménage ou de son conjoint)
- 5 ascendant
- 6 autre parent
- 7 ami
- 8 pensionnaire, sous locataire

- 9 domestique ou salarié logé

LCF_75 LIEN AVEC LE CHEF DE FAMILLE

- 0 hors famille
- 1 chef de famille

- 2 conjoint (légitime ou non) du chef de famille

- 4 enfant de la famille

LPRM_82 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE

- b sans objet (population hors ménage ordinaire)
- 1 personne de référence du ménage
- 2 conjoint de la personne de référence du ménage
- 3 enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
- 4 petit-enfant de la pers. de réf. ou de son conjoint
- 5 ascendant de la pers. de réf. ou de son conjoint
- 6 autre parent de la pers. de réf. ou de son conjoint
- 7 ami de la pers. de référence ou de son conjoint
- 8 pensionnaire, ss-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la pers de réf ou son conjoint
- 9 domestique ou salarié logé

LF_82 LIEN FAMILIAL

- b sans objet (population hors ménage ordinaire)
- 0 individu n'appartenant pas à une famille
- 1 adulte de sexe masculin d'une famille (père de famille)
- 2 adulte de sexe féminin d'une famille (mère de famille)
- 3 enfant d'une famille



NIVEAU INDIVIDU

CPD_90 CATÉGORIE DE POPULATION
Population des ménages :
01 population recensée dans un logement
02 pop. réintégrée dans un logement, élève interne
03 pop. réintégré dans un logement, militaire du contingent ou de carrière
Population des collectivités :
11 travailleur logé dans un foyer
12 étudiant en cité universitaire ou foyer
13 personne en maison de retraite ou hospice
14 personne hospitalisée
15 membre de communauté religieuse
16 personne en centre d'hébergement ou d'accueil

17 autre cas de personne en collectivité
Habitations mobiles, mariniers :
21 population appartenant à une habitation mobile

22 marinier
Population des établissements :
31 élève interne
32 militaire du contingent ou de carrière
33 détenu
Population réintégré non réintégré :
41 élève interne
42 militaire du contingent ou de carrière

LPRM_90 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE

1 personne de référence du ménage
2 conjoint de la personne de référence du ménage
3 enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
4 petit-enfant de la pers. de réf. ou de son conjoint
5 ascendant de la pers. de réf. ou de son conjoint
6 autre parent de la pers. de réf. ou de son conjoint
7 ami de la pers. de référence ou de son conjoint
8 pensionnaire, ss-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la pers de réf ou son conjoint
9 domestique ou salarié logé

LF_90 LIEN FAMILIAL

1 père d'une famille
2 mère d'une famille
3 enfant d'une famille
4 hors famille

CPD_99 CATÉGORIE DE POPULATION
Population des ménages :
01 population recensée dans un logement
02 pop. réintégrée dans un logement, élève interne
03 pop. réintégré dans un logement, militaire du contingent ou de carrière
Population des collectivités :
11 travailleur logé dans un foyer
12 étudiant en cité universitaire ou foyer
13 personne en maison de retraite ou hospice
14 pers. hospitalisée ou en trait. pour + de 3 mois
15 membre de communauté religieuse
16 pers. en ctre d'hébergt ou d'accueil période courte
17 personne en centre d'hébergement ou d'accueil pour une plus longue période
18 autre cas de personne en collectivité
Habitations mobiles, sans abri, mariniers :
21 population appartenant à une habitation mobile
22 personne sans abri
23 marinier
Population des établissements :
31 élève interne
32 militaire du contingent ou de carrière
33 détenu
Population réintégré non réintégré :
41 élève interne
42 militaire du contingent ou de carrière

LPRM_99 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE
b logement fictif
1 personne de référence du ménage
2 conjoint de la personne de référence du ménage
3 enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
4 petit-enfant
5 ascendant
6 autre parent
7 ami
8 pensionnaire ou sous-locataire

9 domestique ou salarié logé

LF_99 LIEN FAMILIAL
b logement fictif
0 hors famille
1 adulte de sexe masculin d'une famille
2 adulte de sexe féminin d'une famille
3 enfant d'une famille

IPRM_99 INDICATEUR DE PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE
b hors ménage
1 personne de référence du ménage
2 autre personne du ménage



NIVEAU INDIVIDU

RN_75 RÉGION DE NAISSANCE
code de la région (cog 75)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
00 personne née hors de France métropolitaine

PN_75 PAYS DE NAISSANCE
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)
****** France métropolitaine

RN_82 RÉGION DE NAISSANCE
code de la région (cog 82)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
****** personne née hors de France métropolitaine

PN_82 PAYS DE NAISSANCE
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.2.)
****** France métropolitaine



NIVEAU INDIVIDU

<p>L2_90 APPARTENANCE À UNE FAMILLE ET LIEN À L'INTÉRIEUR DE LA FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 adulte de sexe masculin de la famille principale 2 adulte de sexe féminin de la famille principale 3 enfant de la famille principale 4 adulte de sexe masculin de la famille secondaire 5 adulte de sexe féminin de la famille secondaire 6 enfant de la famille secondaire 7 hors famille 	<p>APAF_99 APPARTENANCE À UNE FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> B logement fictif, ménage collectif 0 sans objet, hors famille en ménage ordinaire 1 adulte de sexe masculin de la famille principale 2 adulte de sexe féminin de la famille principale 3 enfant de la famille principale 4 adulte de sexe masculin de la famille secondaire 5 adulte de sexe féminin de la famille secondaire 6 enfant de la famille secondaire
<p>MOVIE_90 MODE DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> 111 enfant d'un couple 112 enfant d'une famille monoparentale 232 personne seule de moins de 40 ans 321 membre de moins de 40 ans d'un couple ss enfant 322 membre d'un couple avec enfant(s) 323 parent d'une famille monoparentale 421 membre de 40 ans ou plus d'un couple ss enfant 532 personne seule de 40 ans ou plus 631 personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 640 personne vivant hors ménage 	<p>MOVIE_99 MODE DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 enfant d'un couple 12 enfant d'une famille monoparentale 20 personne seule de moins de 40 ans 31 membre de moins de 40 ans d'un couple ss enfant 32 membre d'un couple avec enfant(s) 33 parent d'une famille monoparentale 40 membre de 40 ans ou plus d'un couple ss enfant 50 personne seule de 40 ans ou plus 60 personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 70 personne vivant hors ménage
<p>MOCO_90 MODE DE COHABITATION</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 enfant d'un couple 12 enfant d'une famille monoparentale 21 adulte d'un couple sans enfant 22 adulte d'un couple avec enfant(s) 23 adulte parent d'une famille monoparentale 31 personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 32 personne seule 40 personne vivant hors ménage 	<p>MOCO_99 MODE DE COHABITATION</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 enfant d'un couple 12 enfant d'une famille monoparentale 21 adulte d'un couple sans enfant 22 adulte d'un couple avec enfant(s) 23 adulte parent d'une famille monoparentale 31 personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 32 personne seule 40 personne vivant hors ménage
<p>ILN_90 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 né en France métropolitaine 2 né dans un DOM 3 né dans un TOM 4 né à l'étranger 	<p>INA_99 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE (variante 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 dans le département métropolitain de résidence 2 dans un autre département de la région 3 dans une autre région de métropole 4 dans un DOM ou dans un TOM 5 à l'étranger
<p>DN_90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> 01 à 95, 9A à 9I code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.) 	<p>DN_99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p> <ul style="list-style-type: none"> 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom bb sans objet (né à l'étranger)
<p>RN_90 RÉGION DE NAISSANCE code de la région (cog 90) (nomenclature 3.1.3.1.)</p> <ul style="list-style-type: none"> bb né hors France 	<p>RN_99 RÉGION DE NAISSANCE code de la région (cog 99) (nomenclature 3.1.3.2.)</p> <ul style="list-style-type: none"> bb sans objet (né à l'étranger)
<p>PN_90 PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)</p> <ul style="list-style-type: none"> bb France 	<p>PN_99 PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> bbb France métro, dans un Dom ou un Tom
<p>INC_90 INDICATEUR DE NATIONALITÉ CONDENSÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Français 2 étranger 	<p>INC_99 INDICATEUR DE NATIONALITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 Français de naissance 12 Français par acquisition 21 étranger, nationalité de l'Union Européenne 22 étranger, nationalité hors Union Européenne



NIVEAU INDIVIDU

NC_75

NATIONALITÉ EN 7 POSTES

- 1 Français de naissance
- 2 naturalisé Français
- 3 Espagnol, Italien ou Portugais
- 4 Algérien, Marocain ou Tunisien
- 5 Polonais, Suisse, Yougoslave ou Turc
- 6 Allemand, Belge, Danois, Irlandais,
Luxembourgeois, Britannique ou Néerlandais
- 7 autres nationalités

PRAC_75

PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE CONDENSÉ

- 1 France métropolitaine
- 2 DOM-TOM
- 3 Espagne, Italie, Portugal
- 4 Algérie, Maroc, Tunisie
- 5 Pologne, Suisse, Yougoslavie, Turquie
- 6 Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande, Grande-
Bretagne, Pays-Bas, Luxembourg
- 7 autres pays

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68 ; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance

PRA_82

PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

numéro de code du pays
(Cf. nomenclature 3.1.4.2.)

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance



NIVEAU INDIVIDU

N_90	<p>NATIONALITÉ DÉTAILLÉE nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition (Cf. nomenclature 3.2.2.)</p>	N_99	<p>NATIONALITÉ DÉTAILLÉE nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)</p>
NC_90	<p>INDICATEUR DE NATIONALITÉ ET NATIONALITÉ 11 Français de naissance 12 Français par acquisition 21 Italien 22 Espagnol 23 Portugais 24 autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais, Britannique, Grec) 31 Algérien 32 Marocain 33 Tunisien 40 Turc 50 autre</p>		
DRA_90	<p>DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE 01 à 95, 9A à 9I code du département (code RP90) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb hors France, ou sans objet</p>	DRA_99	<p>DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb sans objet (né à l'étranger)</p>
CRA_90	<p>COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE code de la commune (code RP90 = cog 1990) bbb sans objet</p>	CRA_99	<p>COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE code de la commune (code RP99 = cog 1999) bbb sans objet</p>
PRA_90	<p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE code du pays (code RP90) (Cf. nomenclature 3.1.4.3.) bbb France</p>	PRA_99	<p>PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE code du pays (code RP99) (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1) bbb France</p>



NIVEAU INDIVIDU



NIVEAU INDIVIDU

IRA_90 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
b résidence antérieure sans objet (détenus ou population des habitations mobiles)
1 même logement
2 même commune, autre logement
3 autre commune, en France métropolitaine
4 résidence antérieure dans un DOM
5 résidence antérieure dans un TOM
6 résidence antérieure à l'étranger

RRA_90 RÉGION DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
11 à 94, 01 à 04 code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
bb sans objet (rés. antérieure hors de ces régions)

ZERA_90 ZONE D'EMPLOI DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
numéro à 4 caractères composé de :
bbbb sans objet
ou :
2 caractères région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
2 caractères identifiant de la zone d'emploi au sein de la région

CCRA_90 CATÉGORIE DE COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
bbb sans objet
00* commune rurale hors ZPIU
01* commune rurale en ZPIU
111 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
112 unité urbaine de 5 000 à 9 999 hab.
113 unité urbaine de 10 000 à 19 999 hab.
121 unité urbaine de 20 000 à 49 999 hab.
122 unité urbaine de 50 000 à 99 999 hab.
131 unité urbaine de 100 000 à 199 999 hab.
132 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 hab.
141 unité urbaine de Paris sauf Paris
142 Paris

RRA_99 RÉGION DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
11 à 94, 01 à 09 code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.2.)
bb sans objet (rés. antérieure hors de ces régions)

CCRA_99 TAILLE DE L'UNITÉ URBAINE DU LIEU DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
b sans objet
0 commune rurale
1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8 unité urbaine de Paris



NIVEAU INDIVIDU

TURA_75	<p>TRANCHE D'UNITÉ URBAINE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE</p> <p>0 commune rurale</p> <p>1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants</p> <p>2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.</p> <p>3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.</p> <p>4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.</p> <p>5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.</p> <p>6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 h.</p> <p>7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 h.</p> <p>8 agglomération de Paris</p> <p>* résidence antérieure hors de France métropolitaine</p> <p><i>Notes : - le nombre d'habitants pris en considération est la population de 1975</i></p> <p><i>- il s'agit de la résidence au 1/1/68 ; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, à défaut, celle du père de famille ;</i></p> <p><i>pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance</i></p>	TURA_82	<p>TRANCHE D'UNITÉ URBAINE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE</p> <p>0 commune rurale</p> <p>1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants</p> <p>2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.</p> <p>3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.</p> <p>4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.</p> <p>5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.</p> <p>6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 h.</p> <p>7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 h.</p> <p>8 agglomération de Paris</p> <p>* résidence antérieure hors de France métropolitaine</p> <p><i>Notes : - le nombre d'habitants pris en considération est la population de 1982</i></p> <p><i>- il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, à défaut, celle du père de famille ;</i></p> <p><i>pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance</i></p>
CM1_75	<p>CATÉGORIE DE MIGRANT (URBAIN - RURAL)</p> <p>0 sans objet (détenus, population des habitations mobiles, des hôpitaux psychiatriques...)</p> <p>résidence antérieure (au 1/1/68) :</p> <p>1 dans le même logement qu'en 1975</p> <p>2 dans un logement différent de la même commune</p> <p>3 dans un autre commune de la même unité urbaine</p> <p>4 dans une autre unité urbaine de même tranche (TURA_75), ou dans une autre commune rurale</p> <p>5 dans autre com. qu'en 1968, de tranche supérieur</p> <p>6 dans autre com. qu'en 1968, de tranche inférieure</p> <p>7 hors de France métropolitaine</p> <p><i>- pour 1 enfant né après 1/1/68, code CM1_7=celui de sa mère</i></p> <p><i>- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune</i></p>	CM1_82	<p>CATÉGORIE MIGRANT (URBAIN - RURAL - ZPIU)</p> <p>(Cf. nomenclature 3.5.)</p>
CM2_75	<p>CATÉGORIE DE MIGRANT (DÉPARTEMENT - RÉGION)</p> <p>0 sans objet (détenus, population des habitations mobiles, des hôpitaux psychiatriques...)</p> <p>résidence antérieure (au 1/1/68) :</p> <p>1 dans le même logement qu'en 1975</p> <p>2 dans un autre logement de la même commune</p> <p>3 dans une autre commune du même canton</p> <p>4 dans un autre canton du même arrondissement</p> <p>5 dans un autre arrondissement du même département</p> <p>6 dans un autre département de la même région</p> <p>7 dans une autre région de France métropolitaine</p> <p>8 hors de France métropolitaine</p> <p><i>Notes : - pour un enfant né après 1/1/68, le code CM2_75 est celui de sa mère</i></p> <p><i>- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune</i></p>	CM2_82	<p>CATÉGORIE DE MIGRANT (DÉPARTEMENT - RÉGION)</p> <p>* sans objet (personnes en traitement)</p> <p>1 résidence antérieure dans le même logement</p> <p>2 dans un autre logement de la même commune</p> <p>3 dans une autre commune du même canton</p> <p>4 dans un autre canton du même arrondissement</p> <p>5 dans un autre arrondissement du même départ.</p> <p>6 dans un autre département de la même région</p> <p>7 dans une autre région de France métropolitaine</p> <p>8 hors de France métropolitaine</p> <p><i>Notes : - il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille ;</i></p> <p><i>pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance</i></p> <p><i>- Lyon est considéré comme une seule commune, ainsi que Marseille et chaque arrondissement municipal de Paris</i></p>



NIVEAU INDIVIDU

CM2_90

CATÉGORIE DE MIGRANT

- b résidence antérieure sans objet (détenus ou population des habitations mobiles)
- 1 résidence antérieure dans le même logement
- 2 dans un autre logement de la même commune
- 3 dans une autre commune du même département
- 4 dans un autre département de la même région
- 5 dans une autre région de métropole
- 6 hors métropole, dans DOM, TOM ou col. terri.
- 7 à l'étranger

CM2_99

INDICATEUR DU LIEU DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

- 0 par convention, dans commune ou arrondissement de rattachement pour le RP : habitations mobiles, ss abri, mariniers, détenus (ITYP=13,14,17)
- 1 dans le même logement
- 2 dans un autre logement de la même commune
- 3 dans une autre commune du même département
- 4 dans un autre département de la même région
- 5 dans une autre région de métropole
- 6 dans un DOM ou dans un TOM
- 7 dans un autre pays de l'Union européenne
- 8 dans un autre pays étranger

IMI_99

INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ

- 1 immigré
- 2 non immigré

ARIV_99

ANNÉE D'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE

- bbb sans objet (pour 1 pers. née en France métro.) ou non déclarée (pers. née hors France métro.)
- 900 à 999 année d'arrivée

ORDT_99

ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM

- 00 non originaire d'un DOM-TOM
- 11 originaire de Guadeloupe
- 12 originaire de Martinique
- 13 originaire de Guyane
- 14 originaire de la Réunion
- 15 originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon
- 16 originaire de Mayotte
- 17 originaire de Polynésie française
- 18 originaire de Nouvelle-Calédonie
- 19 originaire de Wallis-et-Futuna



NIVEAU INDIVIDU

DIP_75

DIPLÔME

(Cf. nomenclature 3.7.1.)
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée
des diplômes depuis 1968)

DIP_82

DIPLÔME

(Cf. nomenclature 3.7.2.)
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée
des diplômes depuis 1968)



NIVEAU INDIVIDU

DIP_90	<p>DIPLÔME</p> <ul style="list-style-type: none"> b sans objet, individu de moins de 15 ans 1 aucun diplôme déclaré 2 certificat d'études primaires 3 brevet élémentaire, brevet des collèges 4 certificat d'aptitudes professionnelles 5 brevet d'études professionnelles 6 baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI,...) 7 diplôme univers. de 1^{er} cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école,... <p>(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>	DIP_99	<p>DIPLÔME</p> <ul style="list-style-type: none"> b personne de moins de 15 ans 0 aucun diplôme déclaré 1 certificat d'études primaires 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 3 certificat d'aptitudes professionnelles 4 brevet d'études professionnelles 5 baccalauréat général 6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école,... <p>(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
		NET_99	<p>NIVEAU D'ÉTUDES</p> <ul style="list-style-type: none"> b personne de moins de 15 ans 1 école primaire 2 collège, classes de 6^e à 3^e, CAP, BEP 3 classes de seconde, première ou terminale 4 études supérieures (faculté, IUT, etc.)
		ETUD_99	<p>INSCRIPT. DANS UN ÉTABLT D'ENSEIGNEMT</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 oui 2 non
		ILETU_99	<p>INDICATEUR DU LIEU D'ÉTUDES</p> <ul style="list-style-type: none"> b sans objet (pas d'inscrip. ds un établt d'enseignemt) 1 dans la commune de résidence 2 dans une autre commune du pseudo-canton 3 dans un autre pseudo-canton du département 4 dans un autre département de la région 5 dans une autre région de métropole 6 hors métropole, dans un fichier de métropole
		TUETU_99	<p>TAILLE DE L'UNITÉ URBAINE DU LIEU D'ÉTUDES</p> <ul style="list-style-type: none"> X hors métropole, dans 1 fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fichier de la Réunion 0 commune rurale 1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants 2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants 3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants 4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants 5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants 6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants 7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants 8 unité urbaine de Paris
		DETU_99	<p>DÉPARTEMENT DU LIEU D'ÉTUDES</p> <ul style="list-style-type: none"> bb sans objet 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95 département de métropole XX lieu d'études hors métropole 9E St-Pierre-et-Miquelon (uniquemt dans fichier de)
		CETU_99	<p>COMMUNE DU LIEU D'ÉTUDES</p> <ul style="list-style-type: none"> bbb sans objet (DETU=blanc) 001 à 909 num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon et Marseille (DETU=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95) 000 hors métropole, dans 1 fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fich. de la Réunion (DETU=XX)



NIVEAU INDIVIDU

DLT_75 DÉPARTEMENT DE LIEU DE TRAVAIL

 numéro de code du département (cog de 1975)
 (Cf. nomenclature 3.1.1.)
99 lieu de travail hors de France métropolitaine
D lieu de travail variable ou en mer
bb chômeur ou inactif

CLT_75 COMMUNE OU PAYS DE LIEU DE TRAVAIL
si DLT_75 = 01 à 95
 numéro de code de la commune (cog de 1975)
si DLT_75 = 99
001 Allemagne
003 Belgique
006 Espagne
011 Italie
012 Luxembourg
020 Suisse
023 Monaco
bbb autre pays étrangers
autres cas :
bbb
Notes
 - chaque arrondissement municipal de Paris (codes 019 à 209, 900 si non précisé), Lyon (codes 381 à 389, 123 si non précisé) et Marseille (codes 201 à 216, 055 si non précisé) est considéré comme une commune
 - pour les personnes travaillant en mer ou en un lieu de travail variable, CLT_75 = C_75 (lieu de résidence)

DLT_82 DÉPARTEMENT (OU ZONE FRONTALIÈRE)
 DE LIEU DE TRAVAIL
 numéro de code du département (cog de 1982)
 (Cf. nomenclature 3.1.1.)
 si le lieu de travail est dans une zone frontalière
 (Cf. nomenclature 3.1.2.)
bb inactif ou chômeur

CLT_82 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL
 numéro de code la commune (cog de 1982)

bbb actif ayant un emploi hors de France métropolitaine sans indication précise du lieu de travail, inactif ou chômeur

Notes :
 - Lyon est considéré comme une seule commune, ainsi que Marseille et chaque arrondissement municipal de Paris
 - des valeurs particulières (alphanumériques) ont été utilisées pour CLT dans le cas où le lieu de travail est à l'étranger (pays frontalier) (voir note n° 920/RP82 du 5 avril 1982)



NIVEAU INDIVIDU

<p>ILT_90 INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL <i>réside et travaille dans la même commune :</i> 1 <i>réside et travaille dans 2 communes différentes :</i> 2 lieu de résidence dans une commune rurale 3 lieu de résidence dans une commune urbaine et lieu de travail dans une commune rurale 4 lieu de résidence dans commune urbaine et lieu de travail dans com. de la même unité urbaine 5 lieu de résidence dans commune urbaine et lieu de trav. ds com. d'une autre unit urb. ou à l'étranger</p>	<p>ILT_99 INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL b sans objet 1 dans la commune de résidence 2 dans une autre commune du département 3 dans un autre département de la région 4 dans une autre région de métropole 5 hors métropole, dans un fichier de métropole</p>
<p>DLT_90 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL 01 à 95, 9A à 9E code du département (cog de 1990) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb sans objet (inactif, chômeur ou actif ayant un emploi hors de ces régions)</p>	<p>PFLT_99 PAYS FRONTALIER DU LIEU DE TRAVAIL bb sans objet FR France métropolitaine ou St-Pierre et Miquelon AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier (Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Suisse) XX autre pays étranger, DOM ou TOM</p>
<p>CLT_90 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL n° de com attribué à l'intérieur du départ (cog1990) bbb sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine) <i>Notes : pour Paris, Lyon et Marseille, on peut préciser l'arrondissement municipal du lieu de travail :</i> - Paris : codes 101 à 120 - Lyon : codes 381 à 389 - Marseille : codes 201 à 216</p>	<p>DLT_99 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL bb sans objet 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95 département de métropole 9E Saint-Pierre-et-Miquelon XX pays étranger, DOM ou TOM</p>
<p>ZELT_90 ZONE D'EMPLOI DU LIEU DE TRAVAIL numéro à 4 caractères composé de : bbbb sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine) ou : 2 caractères région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.) 2 caractères identifiant de la zone d'emploi au sein de la région</p>	<p>CLT_99 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL bbb sans objet (DLT=blanc) 001 à 909 num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon et Marseille (DLT=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95) num. de commune du COG (DLT=9E) 000 pays étranger, DOM ou TOM (DLT=XX)</p>
<p>TA_90 TYPE D'ACTIVITÉ 11 actif : ayant un emploi 12 actif : chômeur 13 actif : militaire du contingent 21 inactif : ancien actif 22 inactif : élève ou étudiant 23 inactif : autre inactif</p>	<p>TULT_99 TAILLE DE L'UNITÉ URB. DU LIEU DE TRAVAIL b sans objet (pers. n'est pas un actif ayant un emploi) X hors métropole, dans un fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fich. de la Réunion 0 commune rurale 1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants 2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants 3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants 4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants 5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants 6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants 7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants 8 unité urbaine de Paris</p>
<p>TA_99 TYPE D'ACTIVITÉ 11 actif : ayant un emploi 12 chômeur 13 militaire du contingent 21 ancien actif 22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif</p>	<p>TA_99 TYPE D'ACTIVITÉ 11 actif : ayant un emploi 12 chômeur 13 militaire du contingent 21 ancien actif 22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif</p>



NIVEAU INDIVIDU



NIVEAU INDIVIDU

<p>TAL_90</p>	<p>TYPE D'ACTIVITÉ EXHAUSTIF LÉGER 11 actif : ayant un emploi 12 actif : chômeur 13 actif : militaire du contingent 21 inactif : ancien actif 22 inactif : élève ou étudiant 23 inactif : autre inactif</p>		
<p>ANRE_90</p>	<p>ANCIENNETÉ DE RECHERCHE D'UN EMPLOI DES CHÔMEURS 1 ancienneté de la recherche non précisée 2 recherche un emploi depuis moins de 3 mois 3 recherche un emploi depuis 3 mois à moins d'1 an 4 recherche un emploi depuis 1 an à moins de 2 ans 5 recherche un emploi depuis 2 ans ou plus</p>	<p>ANRE_99</p>	<p>ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI b n'est pas chômeur (TA_99 différent de 12) 2 cherche un emploi depuis moins d'un an 3 cherche un emploi depuis plus d'un an 9 ancienneté de la recherche non précisée</p>
<p>ST_90</p>	<p>STATUT 10 salarié 21 non salarié : indépendant sans salarié 22 non salarié : employeur 23 non salarié : aide familial</p>	<p>ST_99</p>	<p>STATUT bb sans objet 10 salarié 21 non salarié : indépendant 22 non salarié : employeur 23 non salarié : aide familial</p>
		<p>STATD_99</p>	<p>STATUT DÉTAILLÉ DES ACTIFS bb sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent) 11 salarié d'une entreprise du secteur privé 12 salarié de l'état 13 salarié d'1 collectiv. locale, hôpit. public, off. HLM 14 salarié de la Sécurité Sociale 15 salarié d'une entreprise publique ou nationale 21 non salarié, indépendant 22 non salarié : employeur 23 non salarié : aide familial</p>
<p>EMP_90</p>	<p>CONDITION D'EMPLOI 11 salarié : apprenti sous contrat 12 salarié : sous contrat d'adaptation ou de qualif 13 salarié : sous contrat de travail à durée déterminée 14 salarié : placé par une agence d'intérim 15 salarié : stagiaire (principal en entrepr : SIVP, etc.) 16 salarié : stagiaire (principal formation : FPA, etc.) 17 salarié exerçant travail d'utilité collective (TUC, etc.) 18 sal. sans situation particul. ou sit. part. non précisée 21 non salarié : indépendant ou employeur 22 non salarié : aide familial</p>	<p>EMP_99</p>	<p>CONDITION D'EMPLOI bb sans objet Salariés : 11 apprenti sous contrat 12 placé dans agence d'intérim 13 emploi aidé (CES, emploi-jeune...) 14 stagiaire rémunéré (SIFE...) 15 contrat à durée déterminée (court, saisonnier) 16 titulaire de la fonction publique 17 contrat ou emploi à durée indéterminée Non-salariés : 21 indépendant 22 employeur 22 aide familial</p>
<p>CS_90</p>	<p>CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>	<p>CS_99</p>	<p>CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>
<p>CS24_90</p>	<p>CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (en 24 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.)</p>	<p>CS24_99</p>	<p>CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (en 24 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.)</p>
<p>P_90</p>	<p>PROFESSION DÉTAILLÉE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)</p>	<p>P_99</p>	<p>PROFESSION DÉTAILLÉE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)</p>



NIVEAU INDIVIDU



NIVEAU INDIVIDU

CPF_90	POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DES SALARIÉS (et statut des non salariés) 10 position professionnelle non déclarée 11 manœuvre ou ouvrier spécialisé 12 ouvrier qualifié ou hautement qualifié 13 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale 14 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise 15 technicien, dessinateur, VRP (non cadre) 16 instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e), personnel de catégorie B de la fonction publique 17 ingénieur, cadre 18 professeur, personnel de catégorie A de la fonction publique 19 empl de bureau, de commerce, agent de serv., aide soignant(e), gard. d'enfants, personnel de catégorie C, D de la fonction publique 21 indépendant ou employeur 22 aide familial	POSP_99	POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE bb sans objet Salariés : 1A position professionnelle non précisée 1B manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1 à OS3, etc.) 1C ouv. qualif. ou très qualif (P1 à P3, TA, Oq, Oqh..) 1D agent de service, aide soignant(e), employé maison 1E empl de bureau, empl de commerce, personnel de catégorie C, D de la fonction publique 1F agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administr. commerciale, informatique 1G agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise 1H technicien, dessinateur, VRP (non cadre) 1I instituteur, infirmier(e), travailleur social, techn. Médical pers de cat. B de la fonction publique 1J ingénieur, cadre d'entreprise 1K personne de catégorie A de la fonction publique Non-salariés : 21 indépendant 22 employeur 23 aide familial
NBS_90	NOMBRE DE SALARIÉS (pour les employeurs) 1 employeur de 1 ou 2 salariés 2 employeur de 3 à 9 salariés 3 employeur de 10 salariés ou plus 4 nombre de salariés non précisé	NBS_99	NOMBRE DE SALARIÉS (pour les employeurs) b sans objet 1 employeur de 1 ou 2 salariés 2 employeur de 3 à 9 salariés 3 employeur de 10 salariés ou plus 4 nombre de salariés non précisé
TTRAV_90	TEMPS DE TRAVAIL 1 travail à temps partiel 2 travail à temps complet	TTRA_99	TEMPS PARTIEL b sans objet 1 temps complet 2 temps partiel, plus d'un mi-temps 3 temps partiel, à mi-temps ou moins
AE5_90	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 5) des actifs ayant un emploi 1 agriculture, sylviculture, pêche 2 industrie 3 bâtiment, génie civil et agricole 4 services marchands 5 services non marchands	AE40_90	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 40) des actifs ayant un emploi (Cf. nomenclature 3.10.2.)
AE600_90	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 600) (Cf. nomenclature 3.10.3.)	NAF36_99	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE de l'ÉTABLISSEMENT (niveau 36) (Cf. nomenclature 3.10.4.)
		NAF_99	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE de l'ÉTABLISSEMENT (niveau 600) (Cf. nomenclature 3.10.5.)
		NAFSS_99	ACTIVITÉ (selon les sous-sections de la NAF) (Cf. nomenclature 3.10.6.)
		CJUR_99	CATEGORIE JURIDIQUE de l'ETABLISSEMENT (Cf. nomenclature 3.11.)



NIVEAU FAMILLE



NIVEAU FAMILLE

NUMF_99	<p>NUMERO DE FAMILLE</p> <p>b famille fictive dans logt fictif (hors ménage ordinaire)</p> <p>0 ensemble des individus hors famille du ménage</p> <p>1 famille principale</p> <p>2 famille secondaire</p>
TYF_99	<p>TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ</p> <p>bbb fictive (individu hors ménage ou hors famille)</p> <p>famille monoparentale :</p> <p>101 homme actif occupé + 1 enfant</p> <p>102 homme actif occupé + 2 enfants</p> <p>103 homme actif occupé + 3 enfants ou plus</p> <p>111 homme autre + 1 enfant</p> <p>112 homme autre + 2 enfants</p> <p>113 homme autre + 3 enfants ou plus</p> <p>201 femme active occupée + 1 enfant</p> <p>202 femme active occupée + 2 enfants</p> <p>203 femme active occupée + 3 enfants ou plus</p> <p>211 femme autre + 1 enfant</p> <p>212 femme autre + 2 enfants</p> <p>213 femme autre + 3 enfants ou plus</p> <p>couple :</p> <p>300 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>301 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>302 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>303 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>310 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>311 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>312 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>313 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>400 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>401 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>402 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>403 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>410 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>411 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>412 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>413 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>500 homme autre et femme active occupée, ss enft</p> <p>501 homme autre et femme active occupée, + 1 enft</p> <p>502 homme autre et femme active occupée, +2 enfts</p> <p>503 hom. autre et fem. act. occupée + 3 enfts ou plus</p> <p>600 homme et femme autres sans enfant</p> <p>601 homme et femme autres avec 1 enfant</p> <p>602 homme et femme autres avec 2 enfants</p> <p>603 homme et femme autres avec 3 enfts ou plus</p>



NIVEAU FAMILLE

TYF_82

TYPE DE FAMILLE

bbb sans objet (hors famille)

famille monoparentale :

310 homme + enfant(s)

321 femme inactive + enfant(s)

322 femme active + enfant(s)

couple :

411 homme inactif et femme inactive sans enfant

412 homme inactif et femme inactive + enfant(s)

421 homme inactif et femme active sans enfant

422 homme inactif et femme active avec enfant(s)

431 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive sans enfant

432 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive sans enfant

433 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 1 enfant

434 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 1 enfant

435 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 2 enfants

436 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 2 enfants

437 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 3 enfants ou plus

438 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 3 enfants ou plus

441 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active sans enfant

442 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active sans enfant

443 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 1 enfant

444 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active avec 1 enfant

445 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 2 enfants

446 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active avec 2 enfants

447 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 3 enfants ou plus

448 homme actif de 40 ans ou plus et femme active avec 3 enfants ou plus



NIVEAU FAMILLE

TYF_90	<p>TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ</p> <p>bbb sans objet (hors famille)</p> <p>famille monoparentale :</p> <p>101 homme actif avec 1 enfant</p> <p>102 homme actif avec 2 enfants</p> <p>103 homme actif avec 3 enfants ou plus</p> <p>111 homme inactif avec 1 enfant</p> <p>112 homme inactif avec 2 enfants</p> <p>113 homme inactif avec 3 enfants ou plus</p> <p>201 femme active avec 1 enfant</p> <p>202 femme active avec 2 enfants</p> <p>203 femme active avec 3 enfants ou plus</p> <p>211 femme inactif avec 1 enfant</p> <p>212 femme inactif avec 2 enfants</p> <p>213 femme inactif avec 3 enfants ou plus</p> <p>couple :</p> <p>300 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>301 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>302 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>303 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>310 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>311 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>312 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>313 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>400 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>401 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>402 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>403 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>410 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>411 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>412 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>413 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>500 homme inactif et femme active, sans enfant</p> <p>501 homme inactif et femme active, avec 1 enfant</p> <p>502 homme inactif et femme active, avec 2 enfants</p> <p>503 homme inact. et femme act., avec 3 enfts ou plus</p> <p>600 homme et femme inactifs sans enfant</p> <p>601 homme et femme inactifs avec 1 enfant</p> <p>602 homme et femme inactifs avec 2 enfants</p> <p>603 homme et femme inactifs avec 3 enfts ou plus</p>	TYF90_99	<p>TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ (définition 90)</p> <p>bbb fictive (individu hors ménage ou hors famille)</p> <p>famille monoparentale :</p> <p>101 homme actif avec 1 enfant</p> <p>102 homme actif avec 2 enfants</p> <p>103 homme actif avec 3 enfants ou plus</p> <p>111 homme inactif avec 1 enfant</p> <p>112 homme inactif avec 2 enfants</p> <p>113 homme inactif avec 3 enfants ou plus</p> <p>201 femme active avec 1 enfant</p> <p>202 femme active avec 2 enfants</p> <p>203 femme active avec 3 enfants ou plus</p> <p>211 femme inactive avec 1 enfant</p> <p>212 femme inactive avec 2 enfants</p> <p>213 femme inactive avec 3 enfants ou plus</p> <p>couple :</p> <p>300 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>301 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>302 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>303 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>310 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>311 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>312 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>313 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>400 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans sans enfant</p> <p>401 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant</p> <p>402 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants</p> <p>403 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus</p> <p>410 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus sans enfant</p> <p>411 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant</p> <p>412 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants</p> <p>413 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus</p> <p>500 homme inactif et femme active, sans enfant</p> <p>501 homme inactif et femme active, avec 1 enfant</p> <p>502 homme inactif et femme active, avec 2 enfants</p> <p>503 homme inact. et femme act., avec 3 enfts ou plus</p> <p>600 homme et femme inactifs sans enfant</p> <p>601 homme et femme inactifs avec 1 enfant</p> <p>602 homme et femme inactifs avec 2 enfants</p> <p>603 homme et femme inactifs avec 3 enfts ou plus</p>
--------	--	----------	--



NIVEAU FAMILLE

SF_75	SEXE DU CHEF DE FAMILLE 1 masculin 2 féminin	
PCF_75	PRÉSENCE D'UN CONJOINT DU CHEF DE FAMILLE 0 ou b absence de conjoint 1 présence d'un conjoint	
SCJ_75	SEXE DU CONJOINT 1 masculin 2 féminin	
LCMCJ_75	LIEN DU CONJOINT AVEC LE CHEF DE MÉNAGE 0 ou b hors ménage ordinaire 1 chef de ménage 2 conjoint légitime du chef de ménage 3 conjoint illégitime 4 enfant (du chef de ménage ou de son conjoint) 5 ascendant 6 autre parent 7 ami 8 pensionnaire sous-locataire 9 domestique ou salarié logé	
LCFCJ_75	LIEN DU CONJOINT AVEC LE CHEF DE FAMILLE 0 ou b hors famille 1 chef de famille 2 conjoint (légitime ou non) du chef de famille 4 enfant de la famille	
ADF_75	ÂGE DÉTAILLÉ DU CHEF DE FAMILLE 15 à 98 15 ans à 98 ans 99 99 ans ou plus <i>Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1975 (différence de millésime entre 1975 et l'année de naissance)</i>	ADPF_82
		ÂGE DÉTAILLÉ DU PÈRE DE FAMILLE bb sans objet 15 à 98 15 ans à 98 ans 99 99 ans ou plus <i>Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1982 (différence de millésime entre 1982 et l'année de naissance)</i>
ANCJ_75	ANNÉE DE NAISSANCE DU CONJOINT 886 à 975 de l'année 1866 à 1975	
MNCJ_75	MOIS DE NAISSANCE DU CONJOINT 01 à 12	



NIVEAU FAMILLE

SF_99	<p>SEXE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE</p> <p>1 masculin</p> <p>2 féminin</p>
L1_99	<p>LIEN AVEC LA 1^{ère} PERSONNE DE LA LISTE A (variable de saisie) L1 est une variable de travail qui ne doit pas être utilisée en diffusion</p> <p>b logt fictif ou non déclaré, dans un ménage</p> <p>1 première personne de la liste</p> <p>2 conjoint de la 1^{ère} personne de la liste</p> <p>3 enfant (de 1^{ère} pers. de la liste ou de son conjoint)</p> <p>4 petit-enfant</p> <p>5 ascendant</p> <p>6 autre parent</p> <p>7 ami</p> <p>8 pensionnaire ou sous-locataire</p> <p>9 domestique ou salarié logé</p>
L2_99	<p>LIEN FAMILIAL (variable intermédiaire) L2 est une variable de travail qui ne doit pas être utilisée en diffusion</p> <p>b logt fictif ou non déclaré, dans un ménage</p> <p>1 adulte de sexe masculin de la 1^{ère} famille</p> <p>2 adulte de sexe féminin de la 1^{ère} famille</p> <p>3 enfant de la 1^{ère} famille</p> <p>4 adulte de sexe masculin de la 2^{ème} famille</p> <p>5 adulte de sexe féminin de la 2^{ème} famille</p> <p>6 enfant de la 2^{ème} famille</p> <p>7 adulte de sexe masculin de la 3^{ème} famille</p> <p>8 adulte de sexe féminin de la 3^{ème} famille</p> <p>9 enfant de la 3^{ème} famille</p>
LPRF_99	<p>LIEN A LA PERSONNE DE REF. DE LA FAMILLE</p> <p>b logement fictif</p> <p>0 hors famille</p> <p>1 personne de référence de la famille</p> <p>2 conjoint de la personne de référence de la famille</p> <p>3 enfant de la famille</p>

ADPF_90 ÂGE DÉTAILLÉ DU PÈRE DE FAMILLE

15 à 98 15 ans à 98 ans

99 99 ans ou plus

Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1990 (différence de millésime entre 1990 et l'année de naissance)



NIVEAU FAMILLE

<p>JNCJ_75 JOUR DE NAISSANCE DU CONJOINT 01 à 31</p>	<p>ADMF_82 ÂGE DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE bb sans objet 15 à 98 15 ans à 98 ans 99 99 ans ou plus <i>Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1982 (différence de millésime entre 1982 et l'année de naissance)</i></p>
<p>MF_75 ÉTAT MATRIMONIAL DU CHEF DE FAMILLE 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e)</p>	<p>MPF_82 ÉTAT MATRIMONIAL DU PÈRE DE FAMILLE b sans objet 1 célibataire 2 marié 3 veuf 4 divorcé</p>
<p>MCJ_75 ÉTAT MATRIMONIAL DU CONJOINT 1 célibataire 2 marié(e) 3 veuf(ve) 4 divorcé(e)</p>	<p>MMF_82 ÉTAT MATRIMONIAL DE LA MÈRE DE FAMILLE b sans objet 1 célibataire 2 mariée 3 veuve 4 divorcée</p>
<p>NF_75 NATIONALITÉ DÉTAILLÉE DU CHEF DE FAMILLE Numéro de code de la nationalité (Cf. nomenclature 3.2.1.)</p>	<p>NPF_82 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE bb sans objet Numéro de code de la nationalité (Cf. nomenclature 3.2.1.)</p>
<p>NCJ_75 NATIONALITÉ DÉTAILLÉE DU CONJOINT Numéro de code de la nationalité (Cf. nomenclature 3.2.1.)</p>	<p>NMF_82 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE bb sans objet Numéro de code de la nationalité (Cf. nomenclature 3.2.1.)</p>



NIVEAU FAMILLE

ADMF_90 ÂGE DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
15 à 98 15 ans à 98 ans
99 99 ans ou plus
*Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1990
(différence de millésime entre 1990 et l'année de
naissance)*

MPF_90 ÉTAT MATRIMONIAL DU PÈRE DE FAMILLE
1 célibataire
2 marié ou remarié
3 veuf
4 divorcé

MMF_90 ÉTAT MATRIMONIAL DE LA MÈRE
DE FAMILLE
1 célibataire
2 mariée ou remariée
3 veuve
4 divorcée

NPF_90 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
11 Français de naissance
12 Français par acquisition
21 Italien
22 Espagnol
23 Portugais
24 Autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Grec,
Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais,
Britannique)
31 Algérien
32 Marocain
33 Tunisien
40 Turc
50 autre

NMF_90 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
11 Français de naissance
12 Français par acquisition
21 Italien
22 Espagnol
23 Portugais
24 Autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Grec,
Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais,
Britannique)
31 Algérien
32 Marocain
33 Tunisien
40 Turc
50 autre

MCONJ_99 ETAT MATRIMONIAL DES CONJOINTS
b famille fictive(individu hors ménage ou hors famille)
0 famille monoparentale
1 couple de 2 pers. d'état matrimonial : marié
2 couple de 2 pers. d'état matrimonial : célibataire
3 couple de 2 pers. d'état matrimonial : autre cas

NPF_99 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (Français de naissance)
Code Nationalité (variante 1)
(Cf. nomenclature 3.2.3.)

NMF_99 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (Français de naissance)
Code Nationalité (variante 1)
(Cf. nomenclature 3.2.3.)



NIVEAU FAMILLE

CSDJ_75 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DÉTAILLÉE DU CHEF DE FAMILLE
 Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1975
 (Cf. nomenclature 3.8.2.)

CSDCJ_75 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DÉTAILLÉE DU CONJOINT
 Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1975
 (Cf. nomenclature 3.8.2.)

TACJ_75 TYPE D'ACTIVITÉ CONDENSÉ DU CONJOINT
 0 personne née en 59 ou après, inactif autre que ceux classés en 4, 5 et 6
 1 actif ayant un emploi
 3 personne sans emploi et en recherchant
 4 ancien actif (retraité, retiré des affaires) né avant 74
 5 étudiant ou élève
 6 militaire du contingent

CSPF_82 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
 Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982
 (Cf. nomenclature 3.8.1.)
 (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CSMF_82 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
 Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982
 (Cf. nomenclature 3.8.1.)
 (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

TAPF_82 TYPE D'ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
b sans objet (fam.=1 femme seule et ses enfants)
 0 inactif autre que ceux classés en 4, 5 ou 6
 1 actif ayant un emploi
 3 chômeur
 4 ancien actif
 5 étudiant ou élève
 6 militaire du contingent

TAMF_82 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
b sans objet (fam.= homme seul et ses enfants)
 0 inactif autre que ceux classés en 4, 5 ou 6
 1 actif ayant un emploi
 3 chômeur
 4 ancien actif
 5 étudiant ou élève
 6 militaire du contingent



NIVEAU FAMILLE

<p>CSPF_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE</p> <p>Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>	<p>CSF_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE</p> <p>Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>
<p>CSPF_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE</p> <p>Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>	<p>CSPF_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE</p> <p>Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>
<p>CSMF_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE</p> <p>Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>	<p>CSMF_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE</p> <p>Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)</p>
<p>TAPF_90 TYPE D'ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE</p> <p>11 actif : ayant un emploi 12 actif : chômeur 13 actif : militaire du contingent 21 inactif : ancien actif 22 inactif : élève ou étudiant 23 inactif : autre inactif</p>	<p>TAF_99 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA PERS.DE REFERENCE</p> <p>11 actif ayant un emploi 12 chômeur 13 militaire du contingent 21 ancien actif 22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif</p>
<p>TAMF_90 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE</p> <p>11 actif : ayant un emploi 12 actif : chômeur 13 actif : militaire du contingent 21 inactif : ancien actif 22 inactif : élève ou étudiant 23 inactif : autre inactif</p>	<p>TAMF_99 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE</p> <p>11 actif ayant un emploi 12 chômeur 13 militaire du contingent 21 ancien actif 22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif</p>



NIVEAU FAMILLE

STDF_75 STATUT DÉTAILLÉ DU CHEF DE FAMILLE

- * inactif
- 0** clergé (sauf en Alsace-Lorraine)
- 1** indépendant sans salarié
- 2** employeur
- 3** aide familial
- 4** apprenti sous contrat
- 5** salarié d'un établissement privé
- 6** travailleur à domicile
- 7** salarié d'un service public
- 8** salarié de l'Etat ou de collectivité locale
- 9** chômeur

STDCJ_75 STATUT DÉTAILLÉ DU CONJOINT

- * inactif
- 0** clergé (sauf en Alsace-Lorraine)
- 1** indépendant sans salarié
- 2** employeur
- 3** aide familial
- 4** apprenti sous contrat
- 5** salarié d'un établissement privé
- 6** travailleur à domicile
- 7** salarié d'un service public
- 8** salarié de l'Etat ou de collectivité locale
- 9** chômeur

STDPF_82 STATUT DÉTAILLÉ DU PÈRE DE FAMILLE

- bb** sans objet
- **** inactif
- 10** indépendant sans salarié
- 20** employeur
- 30** aide familial
- 40** apprenti sous contrat
- 51** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- 52** travailleur à domicile
- 53** clergé
- 61** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- 62** salarié de la sécurité sociale
- 71** salarié de l'Etat
- 72** salarié de collectiv. locale, hôpital public, HLM
- 90** chômeur

STDMF_82 STATUT DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE

- bb** sans objet
- **** inactif
- 10** indépendant sans salarié
- 20** employeur
- 30** aide familial
- 40** apprenti sous contrat
- 51** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- 52** travailleur à domicile
- 53** clergé
- 61** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- 62** salarié de la sécurité sociale
- 71** salarié de l'Etat
- 72** salarié de collectivité locale, hôpital public, HLM
- 90** chômeur



NIVEAU FAMILLE

		STF_99	STATUT DE LA PERSONNE DE REFERENCE bb sans objet 10 salarié 21 non-salarié, indépendant 22 non-salarié, employeur 23 non-salarié, aide familial
		STPF_99	STATUT DU PERE DE FAMILLE bb sans objet 10 salarié 21 non-salarié, indépendant 22 non-salarié, employeur 23 non-salarié, aide familial
		STMF_99	STATUT DE LA MERE DE FAMILLE bb sans objet 10 salarié 21 non-salarié, indépendant 22 non-salarié, employeur 23 non-salarié, aide familial
EMPPF_90	CONDITION D'EMPLOI DU PÈRE DE FAMILLE	EMPPF_99	CONDITION D'EMPLOI DU PÈRE DE FAMILLE bb sans objet Salariés : 11 apprenti sous contrat 12 placé par une agence d'intérim 13 emploi aidé (CES, emploi-jeune...) 14 stagiaire rémunéré (SIFE...) 15 contrat à durée détermi.(yc. contrat court, saison) 16 titulaire de la fonction publique 17 contrat ou emploi à durée indéterminée 18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée) Non-salariés : 21 indépendant 22 employeur 23 aide familial
	11 salarié : apprenti sous contrat 12 salarié sous contrat d'adapta. ou de qualification 13 salarié sous contrat de trav. à durée déterminée 14 salarié : placé par une agence d'intérim 15 salarié : stagiaire (principal en entrepr : SIVP) 16 salarié stagiaire (principal dans centre FPA, ...) 17 salarié exerçant un trav d'utilité collective (TUC) 18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée) 21 non salarié : indépendant ou employeur 22 non salarié : aide familial		
EMPMF_90	CONDITION D'EMPLOI DE LA MÈRE DE FAMILLE	EMPMF_99	CONDITION D'EMPLOI DE LA MÈRE DE FAMILLE bb sans objet Salariés : 11 apprenti sous contrat 12 placé par une agence d'intérim 13 emploi aidé (CES, emploi-jeune...) 14 stagiaire rémunéré (SIFE...) 15 contrat à durée détermi. (yc. contrat court, saison) 16 titulaire de la fonction publique 17 contrat ou emploi à durée indéterminée 18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée) Non-salariés : 21 indépendant 22 employeur 23 aide familial
	11 salarié : apprenti sous contrat 12 salarié sous contrat d'adapta. ou de qualification 13 salarié sous contrat de trav. à durée déterminée 14 salarié : placé par une agence d'intérim 15 salarié : stagiaire (principal en entrepr : SIVP) 16 salarié stagiaire (principal dans centre FPA, ...) 17 salarié exerçant un trav d'utilité collective (TUC) 18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée) 21 non salarié : indépendant ou employeur 22 non salarié : aide familial		
AEPF_90	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NIVEAU 100 DU PÈRE DE FAMILLE Code de la nomenclature de l'activité économique niveau 100 (Cf. nomenclature 3.10.3.)	NAFPF_99	ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE SELON LA NAF ADAPTEE AU RP Code de la nomenclature de l'activité économique (Cf. nomenclature 3.10.5.)
AEMF_90	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NIVEAU 100 DE LA MÈRE DE FAMILLE Code de la nomenclature de l'activité économique niveau 100 (Cf. nomenclature 3.10.3.)	NAFMF_99	ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE SELON LA NAF ADAPTEE AU RP Code de la nomenclature de l'activité économique (Cf. nomenclature 3.10.5.)



NIVEAU FAMILLE

DDIPF_75 **DIPLÔME DU CHEF DE FAMILLE**
numéro du code (Cf. nomenclature 3.7.1.)

EGSCJ_75 **DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
DU CONJOINT**
1 certificat d'études primaires (CEP)
2 BEPC, brevet élémentaire (BE) ou brevet
d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
3 baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2ème
partie), non compris les séries F, G, H
4 diplôme de niv. supérieur ou baccalauréat complet
9 aucun diplôme déclaré, ou études en cours

FPTCJ_75 **DIPLÔME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET
TECHNIQUE DU CONJOINT**
1 CAP, BEP, examen fin d'appr. artisanal (EFAA),
brevets agricoles (BAA, BEA, BPA), certificat de fin
de stage de la FPA 1^{er} degré
2 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise,
certificat de fin de stage de la FPA 2^{ème} degré
3 brevet d'enseignement commercial (BEC),
industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), brevet
d'agent technique agricole (BATA)
4 bac tech (séries F, G ou H), brevet tech (BT, BTA),
élève breveté des ENP ou d'un lycée technique
d'Etat, brevet sup d'enseignant commercial (BSEC)
5 BTS, DUT, dipl. d'études sup. techniques (DEST)
6 dipl. paramédx et socx (infirm, sage-fem, ass. soc.)
7 autres diplômes professionnels
9 études non terminées ou aucun diplôme déclaré



NIVEAU FAMILLE

		NETF_99	<p>NIVEAU D'ETUDES DE LA PERS. DE REFERENCE b personne âgée de moins de 15 ans 1 école primaire 2 collège, classes de 6^{ème} à 3^{ème}, CAP, BEP 3 classes de seconde, première et terminale 4 études supérieures (faculté, IUT, etc.)</p>
		DIPF_99	<p>DIPLOME DE LA PERSONNE DE REFERENCE b personne de moins de 15 ans 0 aucun diplôme déclaré 1 certificat d'études primaires 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 3 certificat d'aptitudes professionnelles 4 brevet d'études professionnelles 5 baccalauréat général 6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ... (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
DIPPF_90	<p>DIPLÔME DU PÈRE DE FAMILLE b sans objet, individu de moins de 15 ans</p> <p>1 aucun diplôme déclaré 2 certificat d'études primaires 3 brevet élémentaire, brevet des collèges 4 certificat d'aptitudes professionnelles 5 brevet d'études professionnelles 6 baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI) 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des profess sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>	DIPPF_99	<p>DIPLOME DU PERE DE FAMILLE b personne de moins de 15 ans 0 aucun diplôme déclaré 1 certificat d'études primaires 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 3 certificat d'aptitudes professionnelles 4 brevet d'études professionnelles 5 baccalauréat général 6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ... (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
DIPMF_90	<p>DIPLÔME DE LA MÈRE DE FAMILLE b sans objet, individu de moins de 15 ans</p> <p>1 aucun diplôme déclaré 2 certificat d'études primaires 3 brevet élémentaire, brevet des collèges 4 certificat d'aptitudes professionnelles 5 brevet d'études professionnelles 6 baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI) 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des profess sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>	DIPMF_99	<p>DIPLÔME DE LA MÈRE DE FAMILLE b personne de moins de 15 ans 0 aucun diplôme déclaré 1 certificat d'études primaires 2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 3 certificat d'aptitudes professionnelles 4 brevet d'études professionnelles 5 baccalauréat général 6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit 7 diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé 8 diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ... (Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)</p>
DNPF_90	<p>DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE 01 à 95, 9A à 9I : code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p>	DNPF_99	<p>DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE (Cf. nomenclature 3.1.1.) 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom bb sans objet (né à l'étranger)</p>
PNPF_90	<p>PAYS DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)</p>	PNPF_99	<p>PAYS DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE code pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4. var. 1) bbb France métró, dans un Dom ou un Tom</p>



NIVEAU FAMILLE

DNCJ_75 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU CONJOINT

Numéro de code du département (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
99 personne née hors de France métropolitaine

PNCJ_75 PAYS DE NAISSANCE DU CONJOINT

Numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)
****** France métropolitaine

AICCJ_75 ANNÉE D'INSTALLATION EN FRANCE
DU CONJOINT

****** résidence antérieure (au 1/1/68) en France
métropolitaine
68 à 74
1968 à 1974
75 1975 (du 1er janvier au 19 février)
99 année non déclarée



NIVEAU FAMILLE

<p>DNMF_90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE 01 à 95, 9A à 9I code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p>	<p>DNMF_99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE (Cf. nomenclature 3.1.1.) 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom bb sans objet (né à l'étranger)</p>
<p>PNMF_90 PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)</p>	<p>PNMF_99 PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1) bbb France métro, dans un Dom ou un Tom</p>
<p>DRAPF_90 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE bb sans objet (hors famille ou résidence antérieure hors France) 01 à 95, 9A à 9I : code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)</p>	<p>CRAF_99 COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE bbb résid. antér. ds un pays étranger (DRAN=blanc) 001 à 909 n° de commune du Code off. Géo, arrondt pour Paris, Lyon et Marseille (DRAN=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I)</p>
<p>CRAPF_90 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE bbb sans objet (hors famille ou résidence antérieure hors France) 001 à 999 numéro de commune (cog en vigueur en 90) <i>note : pour Paris, Lyon et Marseille; on peut préciser les arrondissements municipaux :</i> - Paris 101 à 120 - Lyon 381 à 389 - Marseille 201 à 216</p>	<p>PRAF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1) bbb France</p>
<p>PRAPF_90 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE bbb sans objet (hors famille) numéro de code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4)</p>	<p>DRAPF_99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PERE DE FAMILLE 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I code du département (code RP99) (Cf. nomenclature 3.1.1.) bb sans objet (résidence antérieure à l'étranger)</p>
	<p>CRAPF_99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PERE DE FAMILLE code de la commune (code RP99 = cog 1999) bbb sans objet</p>
	<p>PRAPF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1) bbb France</p>



NIVEAU FAMILLE

IRACJ_75 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

- 0 personne en traitement en hôpital psychiatrique, mineur en résidence surveillée, population des habitations mobiles, marinier
- 1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/68) dans le même logement
- 2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
- 3 résidence antérieure dans une autre commune de France métropolitaine
- 4 résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note :

- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon, Marseille est considéré comme une commune
- il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance

DRACJ_75 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

numéro de code du département (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)

- 99 résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance

CRACJ_75 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

numéro de code de la commune (cog de 1975)

- *** résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note :

- il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance
- chaque arrondissement municipal de Paris (codes 019 à 209, 900 si non précisé), Lyon (codes 381 à 389, 123 si non précisé) et Marseille (codes 201 à 216, 055 si non précisé) est considéré comme une commune



NIVEAU FAMILLE

DRAMF_90 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE
LA MÈRE DE FAMILLE
bb sans objet (hors famille ou résidence antérieure
hors France)
01 à 95, 9A à 9I : code du département
(Cf. nomenclature 3.1.1.)

CRAMF_90 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DE LA MÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (hors famille ou résidence
antérieure hors France)
001 à 999
numéro de commune (cog en vigueur en 90)
*note : pour Paris, Lyon et Marseille; on peut préciser
les arrondissements municipaux :*
- Paris 101 à 120
- Lyon 381 à 389
- Marseille 201 à 216

DRAMF_99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE
LA MÈRE DE FAMILLE
01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I
code du département (code RP99)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
bb sans objet

CRAMF_99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DE LA MÈRE DE FAMILLE
code de la commune (code RP99 = cog 1999)
bbb sans objet



NIVEAU FAMILLE

PRACJ_75 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DU CONJOINT

bb sans objet (pas de conjoint)
numéro de code du pays
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)

** France métropolitaine

*Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants
nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence
antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il
n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un
enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence
antérieur dans le pays de naissance*

NEF_75 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

0 à 8 de 0 à 8 enfants

9 9 enfants ou plus

NEF_82 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

b sans objet (famille fictive)

0 à 8 de 0 à 8 enfants

9 9 enfants ou plus

*Note : les enfants d'une famille sont des individus
célibataires et âgés de moins de 25 ans (âge
atteint au cours de l'année 1982), leur situation
juridique est indifférente*

AECF_75 NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS
DE LA FAMILLE

b sans objet

0 aucun enfant de 0 à 16 ans

1 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 7 à 16 ans

2 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 3 à 6 ans

3 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 0 à 2 ans

4 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
7 à 16 ans

5 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
3 à 6 ans

6 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
0 à 2 ans

7 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 7 à 16 ans

8 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 3 à 6 ans

9 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 0 à 2 ans

NAEF_82 NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS DE 0 À 16 ANS DE
LA FAMILLE

b sans objet (ménage fictif)

0 aucun enfant de 0 à 16 ans

1 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 7 à 16 ans

2 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 3 à 6 ans

3 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 0 à 2 ans

4 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
7 à 16 ans

5 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
3 à 6 ans

6 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de
0 à 2 ans

7 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 7 à 16 ans

8 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 3 à 6 ans

9 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune
a de 0 à 2 ans



NIVEAU FAMILLE

PRAMF_90 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DE LA MÈRE DE FAMILLE
numéro de code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)
bbb sans objet (hors famille)

PRAMF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
DE LA MÈRE DE FAMILLE
code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb France

NEF_90 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

0 à 8 de 0 à 8 enfants

9 9 enfants ou plus

NEF_99 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

0 à 9 pour les « vraies » familles (niveau famille ayant
la variable NUMF=1 ou 2), 9 pour 9 ou plus
b pour tous les autres enregistrements de même niv.



NIVEAU MÉNAGE

NIM_75 NOMBRE D'INDIVIDUS DU MÉNAGE
b sans objet (hors ménage ordinaire)
1 à 8 de 1 à 8 personnes
9 9 personnes ou plus

NIM_82 NOMBRE D'INDIVIDUS DU MÉNAGE
bb sans objet (ménage fictif)
01 à 25 de 1 à 25 individus

SBM_75 STRUCTURE BIOLOGIQUE DU MÉNAGE
b sans objet (hors ménage ordinaire)
0 aucune famille
1 une seule famille principale
2 une seule famille secondaire dont le chef ou son conjoint est un enfant du chef de ménage
3 une seule famille secondaire (autre cas)
4 deux familles, une famille principale et une famille principale, dont le chef ou son conjoint est un enfant du chef de ménage
5 deux familles, une famille principale et une famille secondaire, dont le chef est un ascendant du chef de ménage ou de son conjoint
6 deux familles, une famille principale et une famille secondaire, autre cas
7 deux familles, toutes deux secondaires
8 trois familles

SFM_82 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
b sans objet (ménage fictif)
0 aucune famille
1 une famille et aucun isolé
2 une famille et un isolé enfant ou petit-enfant de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
3 une famille et un isolé ascendant de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
4 une famille et un isolé "autre parent" de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
5 une famille et un isolé non apparenté à la personne de référence de la famille ou de son conjoint
6 une famille et plusieurs isolés
7 deux familles, avec ou sans isolés, la personne de référence de la famille secondaire étant un enfant ou un petit-enfant de la personne de référence de la famille principale ou de son conjoint
8 deux familles, avec ou sans isolés, la personne de référence de la famille secondaire étant un ascendant de la personne de référence de la famille principale ou de son conjoint
9 deux familles, autres cas



NIVEAU MÉNAGE

NIM_90 NOMBRE DE PERSONNES DU MÉNAGE
bb sans objet
01 à 25 de 1 à 25 personnes

SFM_90 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
bb sans objet
11 homme vivant seul
12 femme vivant seule
21 famille principale monoparentale sans isolé, homme avec enfant(s)
22 famille principale monoparentale sans isolé, femme avec enfant(s)
30 famille principale couple sans isolé ni enfant
31 famille principale couple sans isolé + 1 enfant
32 famille principale couple sans isolé + 2 enfants
33 famille principale couple sans isolé + 3 enfants
34 famille princip. couple sans isolé + 4 enfts ou +
40 famille principale monoparentale avec isolé(s)
51 famille principale couple sans enfant, avec isolés tous ascendants ou descendants
52 famille princip couple avec isolés sans enfants, avec autres isolés
53 famille principale couple avec enfants, avec isolés ascendants ou descendants
54 famille principale couple avec enfants, avec autres isolés
61 2 fam. ou + avec ou sans isolés, 2 couples ou +
62 2 fam ou + avec ou sans isolés, autres cas
70 autre ménage sans famille

TM_90 TYPE DE MÉNAGE (nombre de personnes)
 11 ménage d'une personne
 21 ménage de 2 personnes : couple
 22 ménage de 2 personnes : autre cas
 31 ménage de 3 personnes : couple avec 1 enft
 32 ménage de 3 personnes : autre cas
 41 ménage de 4 personnes : couple avec 2 enfants
 42 ménage de 4 personnes : autre cas
 51 ménage de 5 personnes : couple avec 3 enfants
 52 ménage de 5 personnes : autre cas
 61 ménage de 6 pers. ou + : couple avec ses enfts
 62 ménage de six personnes ou plus : autre cas

NFAM_99 NOMBRE DE FAMILLES DU MENAGE
0 aucune famille
1 une famille
2 deux familles

SFM_99 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
bb sans objet
11 homme vivant seul
12 femme vivant seule
21 famille principale monoparentale sans isolé, homme avec enfant(s)
22 famille principale monoparentale sans isolé, femme avec enfant(s)
30 famille principale couple sans isolé ni enfant
31 famille principale couple sans isolé + 1 enfant
32 famille principale couple sans isolé + 2 enfants
33 famille principale couple sans isolé + 3 enfants
34 famille princip. couple sans isolé + 4 enfts ou +
40 famille principale monoparentale avec isolé(s)
51 famille principale couple sans enfant, avec isolés tous ascendants ou descendants
52 famille princip couple avec isolés sans enfants, avec autres isolés
53 famille principale couple avec enfants, avec isolés ascendants ou descendants
54 famille principale couple avec enfants, avec autres isolés
61 2 fam. ou + avec ou sans isolés, 2 couples ou +
62 2 fam ou + avec ou sans isolés, autres cas
70 autre ménage sans famille

TM_99 TYPE DE MÉNAGE (nombre de personnes)
bb logement fictif ou logement vide
 11 ménage d'une personne
 21 ménage de 2 personnes : couple
 22 ménage de 2 personnes : autre cas
 31 ménage de 3 personnes : couple avec 1 enft
 32 ménage de 3 personnes : autre cas
 41 ménage de 4 personnes : couple avec 2 enfants
 42 ménage de 4 personnes : autre cas
 51 ménage de 5 personnes : couple avec 3 enfants
 52 ménage de 5 personnes : autre cas
 61 ménage de 6 pers. ou + : couple avec ses enfts
 62 ménage de six personnes ou plus : autre cas

TYM_99 TYPE DE MENAGE DETAILLE
 (Cf. nomenclature 3.12.2.)

TYM90_99 TYPE DE MENAGE DETAILLE définition de 1990
 (Cf. nomenclature 3.12.1.)

SM_99 SEXE DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE
 (v modalités c. redressés **S_99** « niveau individu »)

SMC_99 SEXE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
 (v. modalités c. redressés **S_99** « niveau individu »)



NIVEAU MÉNAGE



NIVEAU MÉNAGE

MM_99	ÉTAT MATRIMONIAL PERS. DE REF. MENAGE (v. modalités c. redressés M_99 « niveau individu »)
MMC_99	ÉTAT MATRIMONIAL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés M_99 « niveau individu »)
INAM_99	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (variante 2) 1 en métropole 2 dans un DOM ou dans un TOM 3 à l'étranger
INAMC_99	INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (variante 2) Idem ci-dessus
DNM_99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés DN_99 « niveau individu »)
DNMC_99	DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés DN_99 « niveau individu »)
PNM_99	PAYS DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4.) bbb France métro, dans un Dom ou un Tom
PNMC_99	PAYS DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE Idem ci-dessus
INATM_99	INDICATEUR DE NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés INC_99 « niveau individu »)
INATC_99	INDICATEUR DE NATIONALITÉ DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés INC_99 « niveau individu »)
NM_99	NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (variante 1) nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition (Cf. nomenclature 3.2.3.)
NMC_99	NATIONALITÉ DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE (variante 1) Idem ci-dessus
DRAM_99	DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE 01 à 19 , 2A , 2B , 21 à 95 , départs de métropole 9A à 9I Dom ou Tom bb sans objet (né à l'étranger) (Cf. nomenclature 3.1.1.)



NIVEAU MÉNAGE



NIVEAU MÉNAGE

DRAMC_99	DÉPARTEMENT DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE Idem ci-dessus
CRAM_99	COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE code de la commune (code RP99 = cog 1999) bbb sans objet
GRAMC_99	COMMUNE DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
PRAM_99	PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE code du pays (code RP99) (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1) bbb France
PRAMC_99	PAYS DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
CM2M_99	INDICATEUR DU LIEU DE RÉSID. ANTÉR. DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés CM2_99 « niveau individu »)
CM2MC_99	INDICATEUR DU LIEU DE RÉSID. ANTÉR. DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés CM2_99 « niveau individu »)
IMIM_99	INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE 1 immigré 2 non immigré
IMIMC_99	INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE Idem ci-dessus
ARIVM_99	ANNÉE D'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE bbb sans objet (pour une pers. née en France métr.) ou non déclarée (pers. née hors France métr.) 900 à 999 année d'arrivée
ARIVC_99	ANNÉE D'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
ORDTM_99	ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ORDT_99 « niveau individu »)
ORDTC_99	ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ORDT_99 « niveau individu »)
DIPM_99	DIPLÔME DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés DIP_99 « niveau individu »)
DIPMC_99	DIPLÔME DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés DIP_99 « niveau individu »)



NIVEAU MÉNAGE



NIVEAU MÉNAGE

NETM_99	NIVEAU D'ÉTUDES DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés NET_99 « niveau individu »)
NETMC_99	NIVEAU D'ÉTUDES DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés NET_99 « niveau individu »)
ILTM_99	INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ILT_99 « niveau individu »)
ILTMC_99	INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ILT_99 « niveau individu »)
DLTM_99	DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE bb sans objet 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95 départ de métropole 9E Saint-Pierre-et-Miquelon XX pays étranger, DOM ou TOM
DLTMC_99	DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
CLTM_99	COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE bbb sans objet (DLT=blanc) 001 à 909 num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon, Marseille (DLT=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95) num. de commune du COG (DLT=9E) 000 pays étranger, DOM ou TOM (DLT=XX)
CLTMC_99	COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
TAM_99	TYPE D'ACTIVITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés TA_99 « niveau individu »)
TAMC_99	TYPE D'ACTIVITÉ DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés TA_99 « niveau individu »)
ANREM_99	ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ANRE_99 « niveau individu »)
ANREC_99	ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés ANRE_99 « niveau individu »)
STM_99	STATUT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés ST_99 « niveau individu »)
STMC_99	STATUT DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés ST_99 « niveau individu »)



NIVEAU MÉNAGE



NIVEAU MÉNAGE

EMPM_99	CONDITION D'EMPLOI DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés EMP_99 « niveau individu »)
EMPMC_99	CONDITION D'EMPLOI DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés EMP_99 « niveau individu »)
CSFM_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
CSMC_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
PM_99	PROFESSION DÉTAILLÉE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
PMC_99	PROFESSION DÉTAILLÉE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
POSPM_99	POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés POSP_99 « niveau individu »)
POSPC_99	POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés POSP_99 « niveau individu »)
TTRAM_99	TEMPS PARTIEL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés TTRA_99 « niveau individu »)
TTRAC_99	TEMPS PARTIEL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés TTRA_99 « niveau individu »)
NAFM_99	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (NAF adaptée au RP) (Cf. nomenclature 3.10.5.)
NAFMC_99	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (NAF adaptée au RP) (Cf. nomenclature 3.10.5.)



NIVEAU LOGEMENT

CL_75	<p>CATÉGORIE DE LOGEMENT b sans objet (hors ménage ordinaire) 0 numéro spécial affecté aux occupants des habitations mobiles, à la population comptée à part non réintégré, à la population des ménages collectifs, aux personnes non réassociées à leur logement 1 logement ordinaire 2 pièce(s) indépendante(s) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers 3 chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc 4 construction provisoire à usage d'habitation</p> <p>5 habitation de fortune</p> <p>6 logement vacant 7 résidence secondaire ou logement loué pour des séjours touristiques</p>	CL_82	<p>CATÉGORIE DE LOGEMENT</p> <p>0 sans objet (logement fictif correspondant à la population hors ménage ordinaire)</p> <p>1 logement ordinaire 2 logement-foyer pour personnes âgées</p> <p>3 pièce(s) indépendante(s) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée (s) à des particuliers 4 chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc 5 habitation de fortune ou construction provisoire à usage d'habitation 6 logement vacant 7 résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour des séjours touristiques</p>
HC_75	<p>NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION DU LOGEMENT bb sans objet (hors ménage ordinaire) 01 à 19 1 pièce à 19 pièces 20 20 pièces ou plus <i>note : une cuisine de plus de 12 m2 compte pour une pièce</i></p>	HC_82	<p>NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION DU LOGEMENT bb sans objet (logement fictif) 01 à 19 1 pièce à 19 pièces 20 20 pièces ou plus <i>note : une cuisine de plus de 12 m2 compte pour une pièce</i></p>
SO_75	<p>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT b sans objet (hors ménage ordinaire) 0 logement non occupé 1 propriétaire de la maison, de l'immeuble, ou du logement dans un immeuble en copropriété 2 logé par l'employeur (à titre gratuit ou onéreux) pour la durée de la fonction ou du contrat de travail 3 logé à titre gracieux 4 locataire ou sous-locataire d'un local loué vide 5 locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni</p>	SO_82	<p>STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT b sans objet * logement vacant ou résidence secondaire 1 propriétaire</p> <p>2 logé par l'employeur</p> <p>3 logé à titre gracieux 4 locataire ou sous-locataire d'un local loué vide 5 locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni</p>
CFL_75	<p>CONFORT DU LOGEMENT b sans objet (hors ménage ordinaire) 0 pas d'eau courante dans le logement <i>avec eau, sans baignoire ni douche :</i> 1 avec WC extérieurs au logement 2 avec WC à l'intérieur du logement <i>avec eau et baignoire ou douche :</i> 3 avec WC extérieurs au logement 4 avec WC à l'intérieur du logement, sans chauffage central 5 avec WC à l'intérieur du logement, avec chauffage central</p>	CFL_82	<p>CONFORT DU LOGEMENT b sans objet (logement fictif) 0 pas d'eau courante dans le logement <i>avec eau, sans baignoire ni douche :</i> 1 avec WC extérieurs au logement 2 avec WC à l'intérieur du logement <i>avec eau et baignoire ou douche :</i> 3 avec WC extérieurs au logement 4 avec WC à l'intérieur du logement, sans chauffage central 5 avec WC à l'intérieur du logement, avec chauffage central</p>



NIVEAU LOGEMENT

		CL_99	CATÉGORIE DE LOGEMENT b hors logement ordinaire 1 résidence principale 2 logement occasionnel 3 résidence secondaire 4 logement vacant
HC_90	NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT 1 1 pièce 2 2 pièces ... 8 8 pièces 9 9 pièces ou plus	HC_99	NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT b hors logement ordinaire 01 à 20 nombre de pièces d'habitation
SO_90	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT 1 propriétaire du logement 2 logé gratuitement, par exemple par des parents, des amis, ou l'employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager ou dont elles ont la jouissance par usufruit) 3 locataire ou sous-loc. d'un logement loué vide 4 locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	SO_99	STATUT D'OCCUPATION DETAILLE bb hors logement ordinaire 00 logement ordinaire inoccupé 10 propriétaire 21 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM 22 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM 23 locataire ou sous-locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel 30 logé gratuitement
CFL_90	CONFORT DU LOGEMENT 1 ni baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur 2 ni baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur 3 baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur 4 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, sans chauffage central 5 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, avec chauffage central	CFL_99	CONFORT DU LOGEMENT b hors logement ordinaire 1 ni baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur 2 ni baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur 3 baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur 4 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, sans chauffage central 5 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, avec chauffage central



NIVEAU LOGEMENT



NIVEAU LOGEMENT

<p>TYPL_90</p>	<p>TYPE DE LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 maison individuelle 2 logement dans un immeuble collectif 3 logement-foyer pour personne(s) âgée(s) 4 ferme 5 chambre d'hôtel 6 construction provisoire, habitation de fortune 7 pièce indépendante (ayant sa propre entrée) 8 logt dans immeubl à usage autre que d'habitation 	<p>TYPL_99</p>	<p>TYPE DE LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> b hors logement ordinaire 1 maison individuelle, ferme 2 logement dans un immeuble collectif 3 logement-foyer pour personnes âgées 4 chambre d'hôtel 5 construction provisoire, habitation de fortune 6 pièce indépendante, louée, sous-louée ,prêtée 7 logement dans immeuble à usage autre que d'habitation
<p>NLYC_90</p>	<p>NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE ET TYPE DE LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 immeuble d'un seul logement : ferme 12 immeuble d'un seul logt : maison individuelle 13 immeuble d'un seul logement : autre 21 immeuble de 2 logts : logement d'habitation 22 immeuble de 2 logements : autre 30 immeuble de 3 à 4 logements 40 immeuble de 5 à 9 logements 50 immeuble de 10 à 19 logements 60 immeuble de 20 logements ou plus 	<p>LTYP_99</p>	<p>TYPE D'ENREGISTREMENT LOGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> L1 logement ordinaire dans 1 imm. d'1 logement L2 logement ordinaire dans 1 immeuble collectif L3 logt fictif (habitation mobile) L4 logt fictif (un par sans abri) L5 logt fictif (bateau de marinier) L6 logt fictif (une collectivité) L7 logt fictif (un établissement) L8 logt fictif (établissement pénitentiaire) L9 logt fictif (ensemble des réintégréables non réintégréés du district)
		<p>CATC_99</p>	<p>CATEGORIE DE COMMUNAUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> bb logement ordinaire 11 collectivité : foyer de travailleurs 12 collectivité : cité universitaire ou foyer d'étudiants 13 collectivité : maison de retraite ou hospice 14 collectivité : établ de soins de longue durée 15 collectivité : communauté religieuse 16 collectivité : cent. d'héberg, accueil courte période 17 collectivité : « » » » longue période 18 collectivité : autre collectivité 21 habitation mobile 22 sans abri 23 bateau 31 établissement d'enseingt avec internat 32 établissement d'enseingt militaire 33 établt militaire autre que d'enseingt 34 établissement pénitentiaire 40 individus réintégréables non réintégréés
		<p>AEMM_99</p>	<p>ANNEE D'EMMENAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> bb hors logement ordinaire XX logement ordinaire inoccupé 00 à 99 année d'emménagement (1900 à 1999)



NIVEAU IMMEUBLE

NL1_75 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE EN 2 POSTES
b sans objet (hors ménage ordinaire)
1 1 logement
2 2 logements ou plus

AAD_75 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE
bb sans objet (hors ménage ordinaire)
00 immeuble achevé avant 1962
62 à 75 immeuble achevé en 1962, ..., 1975
76 immeuble en cours de construction partiellement habité

NL_82 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE
bb sans objet (immeuble fictif correspondant à la population hors ménage ordinaire)
01 à 99 1 à 99 logements

AAD_82 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE
bb sans objet (immeuble fictif)
00 immeuble achevé avant 1961
61 à 82 immeuble achevé en 1961, ..., 1982
83 immeuble en cours de construction partiellement habité



NIVEAU IMMEUBLE

NL_90	NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE bb sans objet 01 à 99 nombre de logements de l'immeuble	NL_99	NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE bb immeuble fictif 01 à 98 nombre de logements de l'immeuble 99 99 logements ou plus
AAD_90	ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE 1 avant 1915 2 de 1915 à 1948 3 de 1949 à 1967 4 de 1968 à 1974 5 de 1975 à 1981 6 1982 ou après 7 immeuble en cours de construction partielle-ment habité	ACHI_99	PERIODE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE b immeuble fictif 1 avant 1915 2 de 1915 à 1948 3 de 1949 à 1967 4 de 1968 à 1974 5 de 1975 à 1981 6 1982 à 1989 7 en 1990 ou après 8 immeuble en cours de construction partielle-ment habité
		MTYP_99	TYPE D'ENREGISTREMENT DE L'IMMEUBLE M1 immeuble d'un seul logement ordinaire M2 immeuble comportant plusieurs logts ordinaires M3 niveau immeuble fictif (habitation mobile, sans abri, marinières, collectivités, établissements, pénitentiaires et réintégréables non réintégréés)



NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R_75	RÉGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)	R_82	RÉGION DE RECENSEMENT numéro de code de la région (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
D_75	DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.1.)	D_82	DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT numéro de code du département (cog de 1982) (Cf. nomenclature 3.1.1.)
C_75	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1975) <i>note : pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :</i> <i>- Lyon (9 arrondissements) 381, 382, ...389 (123 si non déclaré)</i> <i>-Marseille (16 arrondissements) 201, 202, ...216 (055 si non déclaré)</i> <i>-pour Paris, on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :</i> <i>.1er arrondissement 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)</i> <i>.2ème arrondissement 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré)</i> <i>...</i> <i>.20ème arrondissement 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)</i> <i>.on notera 056 si l'arrondissement est mal déclaré</i>	C_82	COMMUNE DE RECENSEMENT numéro de code de la commune (cog de 1982) <i>note : Lyon est considéré comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120)</i>



NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R_90 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.), avec :
01 Guadeloupe
02 Martinique
03 Guyane
04 Réunion

D_90 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
numéro de code du région (Cf. nomenclature 3.1.1.), avec :
97 DOM
98 TOM

C_90 COMMUNE DE RECENSEMENT
numéro de code de la commune (cog de 1990)

TU_90 CATÉGORIE DE COMMUNE EN 1990
00* commune rurale hors ZPIU
01* commune rurale en ZPIU
111 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
112 unité urbaine de 5 000 à 9 999 hab.
113 unité urbaine de 10 000 à 19 999 hab.
121 unité urbaine de 20 000 à 49 999 hab.
122 unité urbaine de 50 000 à 99 999 hab.
131 unité urbaine de 100 000 à 199 999 hab.
132 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 hab.
141 unité urbaine de Paris sauf Paris
142 Paris
Note : le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1990

ZE_90 ZONE D'EMPLOI
numéro à 4 caractères, composé de :
2 caractères région (11 à 91)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
2 caractères identifiant de la zone d'emploi au sein de la région

R_99 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (code officiel géo) (Cf. nomenclature 3.1.3.2.)
bb non réponse

TU_99 TAILLE DE L'UNITE URBAINE EN 1999
0 commune rurale
1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8 unité urbaine de Paris
Note : les unités urbaines sont identifiées, au RP99, par UU99, la concaténation des codes DU99, TU99 et U99. Cette variable correspond au 3^{ème} caractère de la variable UU99.



CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM

TU75	TRANCHE D'UNITÉ URBAINE	TU82	TRANCHE D'UNITÉ URBAINE
	0 commune rurale		0 commune rurale
	1 unité urbaine de moins de 5 000 hab.		1 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
	2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.		2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
	3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.		3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
	4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.		4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
	5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.		5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
	6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.		6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
	7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.		7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
	8 agglomération de Paris		8 agglomération de Paris

Au RP 68, les modalités de la variable TU68 étaient les suivantes :

TU68	TRANCHE D'UNITÉ URBAINE
	0 commune rurale
	1 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
	2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
	3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
	4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
	5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
	6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
	7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
	8 unité urbaine de plus de 2 000 000 hab.



CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM





ANNEXE 1 :Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975



Pour la variable SOND_75

Dépt.	Communes de 5 000 à 10 000 habitants	Communes de plus de 10 000 habitants
06	Mandelieu-la-Napoule, Mougins, La Trinité, Ville franche, Villeneuve-Loubet	Antibes, Beausoleil, Le Cannet, Grasse, Menton, Nice, Roquebrune-Cap-Martin, St-Laurent-du-Var, Vallauris, Vence
13	Chassis, Châteauneuf-les-Martigues, Pélissanne, Plan-de-Cuques, Roquevaire, St-Chamas, St-Martin-de-Crau, St-Rémy-de-Provence, St-Victoret	Allauche, Arles, Aubagne, Berre-l'Etang, La Ciotat, Gardanne, Marignane, Les Pennes-Mirabeau, Porc-de-Bouc, Port-St-Louis-du-Rhône, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, Tarascon, Vitrolles
31		Toulouse
44		Nantes, Rezé
69		Lyon (2e, 5e, 6e, 8e, 9e et une partie du 3e arrondissement)
75		Paris (5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 16e, 17e arrondissement)
78		La Celle-St-Cloud, Chatou, Le Chesnay, Houilles, Poissy, St-Germain-en-Laye, Sartrouville
83	Brignoles, Carqueiranne, La Crau, Cuers, Le Luc, Le Pradet, Roquebrune-sur-Argens, Ste-Maxime, St-Tropez	Draguignan, Fréjus, La Garde, St-Raphaël, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var
91		Massy, Savigny-sur-Orge
92		Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Clamart, Clichy, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Meudon, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Le Plessis-Robinson, Rueil-Malmaison, Villeneuve-la-Garenne
93		Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Le-Blanc-Mesnil, Bondy, La Courneuve, Drancy, Epinay-sur-Seine, Gagny, Livry-Gargan, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, St-Ouen, Sevran, Stains
94		Alfortville, Cachan, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Orly, Le Perreux-sur-Marne, St-Maur-des-Fossés, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-St-Georges, Vincennes, Vitry-sur-Seine
95		Bezons, Eaubonne, Ermont, Garges-lès-Gonnesses, Montmorency, St-Gratien, Sarcelles, Villiers-le-Bel



ANNEXE 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population de 1968 à 1999



Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Niveau individu

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
NUMBI68	NUMBI75	NUMBI82	NUMBI90	NUMBI99	Numéro de BI
NBI2O68					Nombre de BI de type 2 ordinaires
NBI2B68					Nombre de BI de type 2 bis, volet B
NBI2AB68					Nombre de BI de type 2 bis, volet B non détaché
NBITER68					Nombre de BI de type 2 ter
NBIM68					Nombre de BI de type 2 M
NBI2A68					Nombre de BI de type 2 bis, volet A
NBIFS68			TYPBI90	TYPBI99	Nombre de fiches spéciales du RP68
					Type de BI 90 (2, 22, 26 ou 5). Type de BI 99 (2, 5, 22, 25)

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	EB75	ECH82			Échantillon auquel appartient le BI du RP75 Échantillon auquel appartient le dossier
CP68	CP75	CP82	*	*	Catégorie de population
L68	L75	*	*	*	Lien avec le chef de ménage
S68	S75	*	S90	S99	Sexe
M68	M75	M82	M90	M99	État matrimonial
AN68	AN75	AN82	AN90	AN99	Année de naissance
	MN75	MN82	MN90	MN99	Mois de naissance
	JN75	JN82	JN90	JN99	Jour de naissance
ILN68	ILN75	ILN82	ILN90	ILN99	Indicateur de lieu de naissance
DN68	DN75	DN82	DN90	DN99	Département (ou pays) de naissance
			PN90	PN99	Pays de naissance détaillé déclaré
IN68	IN75	IN82	IN90	IN99	Indicateur de nationalité
N68	N75	N82	*	N99	Nationalité
	IRA75	IRA82	IRA90	IRA99	Indicateur de résidence antérieure
	*	*	CM290	*	Catégorie de migrant déclaré
DRA68	DRA75	DRA82	*	DRA99	Département de résidence antérieure
CRA68	CRA75	CRA82	*	CRA99	Commune de résidence antérieure
PRA68	PRA75	PRA82	*	PRA99	Pays de résidence antérieure
EFR68					Année d'entrée en France
AI68	AI75				Année d'installation en France
				ARIV99	Année d'arrivée sur le territoire métropolitain
				ETUD99	Inscription pour études
				ILETU99	Indicateur de lieu d'études
				DETU99	Département du lieu d'études
				CETU99	Commune du lieu d'études
				NET99	Niveau d'études
DEG68	DEG75	DEG82			Diplôme d'enseignement général
				DIP99	Diplôme
FPT68	DET75	DET82			Diplôme d'enseignement technique (et de formation prof.)
					Diplôme de formation professionnelle ou technique
AFE68	AFE75	DES82			Diplôme d'enseignement supérieur
		AFE82			Âge de fin d'études
CS68	CS75	CS82	*		Catégorie socioprofessionnelle
TA68	TA75	TA82	*	*	Type d'activité
AE68					Activité économique (nae 59)
	AE75	AE82	*		Activité économique (nap 73)
				SITRA99	Situation face au marché du travail
				NAF99	Activité économique de l'établissement niveau 600
	RT75	RT82	RT90	RT99	Recherche de travail
ST68	ST75	ST82	ST90	ST99	Statut



Tableaux synoptiques des variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

DLT68 CLT68	DLT75 CLT75	DLT82 CLT82	♣ ♣	AIDF99 ILT99 DLT99 CLT99	Aider un membre de la famille dans son travail indicateur du lieu de travail Département du lieu de travail Commune du lieu de travail
	APRO6875 CHET6875 P75	APRO7582 CHET7582	APRO8290 CHET8290 P90 IEMP90 INAC90 NBS90 CPF90 PA90 PUB90 SITP90 TRAP90 TTRAV90	P99 INAC99 NBS99 CPF99 CSA99 PUB99 FONC99 EMP99 DEJAT99 TTRA99	Changement de profession (68-75, 75-82, 82-90) Changement d'établissement (68-75, 75-82, 82-90) Profession détaillée déclarée Indicateur emploi supposé Type d'inactivité déclaré Nombre de salariés déclarés Position professionnelle déclarée Profession antérieure déclarée Catégorie socioprofessionnelle antérieure Nature de l'établissement Fonction principale de l'emploi Condition d'emploi Situation particulière déclarée Travail passé A déjà travaillé Temps de travail déclaré Temps partiel

♣ voir équivalent code redressé

Niveau famille

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
			INDM90		Présence de la mère présumée (biologique ou non) de l'individu
			ANM90	ANM99	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu
			ILNM90		Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu
				JNMF99	Jour de naissance de la mère présumée
				MNMF99	Mois de naissance de la mère présumée
			DNM90	DNMF99	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu
			PNM90	PNMF99	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non
				ANPF99	Année de naissance du père de l'individu
				JNPF99	Jour de naissance du père de l'individu
				MNPF99	Mois de naissance du père de l'individu
				DNPF99	Département de naissance du père de l'individu
				PNPF99	Pays de naissance du père de l'individu
				ANCJ99	Année de naissance du conjoint de l'individu
				JNCJ99	Jour de naissance du conjoint de l'individu
				MNCJ99	Mois de naissance du conjoint de l'individu
				DNCJ99	Département de naissance du conjoint de l'individu
				PNCJ99	Pays de naissance du conjoint de l'individu
				MCJ99	État matrimonial du conjoint
			NENF90		Nombre d'enfants présumés de l'individu
			SiiE90	SiiE99	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu
			ANiiE90	ANiiE99	Année de naissance de l'enfant ii
			MNiiE90	MNiiE99	Mois de naissance de l'enfant ii
			JNiiE90	JNiiE99	Jour de naissance de l'enfant ii
			ILNiiE90		Indicateur du lieu de naissance de l'enfant ii
			DNiiE90	DNiiE99	Département de naissance de l'enfant ii
				PniiE99	Pays de naissance de l'enfant ii

ii = 01 à 15



Niveau logement

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
			TYPL90 HC90 SO90 AAD90	TYPL99 HC99 SO99 ACHL99 AEMM99 CATC99 CATE99 CL99	Type de logement déclaré Nombre de pièces du logement déclaré Statut d'occupation du logement déclaré Époque d'achèvement déclarée du logement Période d'achèvement du logement Année d'emménagement Catégorie de collectivité Catégorie d'établissement Catégorie de logement

Niveau immeuble

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
				ACHI99	Période d'achèvement de l'immeuble

Niveau géographique

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
R68 D68 C68	R75 D75 C75	R82 D82 C82	♣ ♣ ♣ D90R C90R TZAU90 TCD90 TUR90 TYPO33 ZUS90	♣ D99 C99 CATAEU99 CATUU99 TAU99 TCD99 TUR99 TYP27 ZUS99	Région de recensement Département de recensement Commune de recensement Département du recensement (cog actualisé) Commune de recensement (cog actualisé) Catégorie détaillée de la commune (zonage aire urbaine en 1990) Catégorie de la commune découpée en aires et espaces urbains Catégorie de la commune découpée en unités urbaines en 1999 Tranche de taille d'aire urbaine 1999 Taille de commune détaillée Catégorie détaillée urbaine/rurale Typologie socio-économique RP (TABARD) Zone urbaine sensible

♣ voir équivalent code redressé



Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NRP75 SOND_75	NRP82			Appariement avec le fichier exhaustif du RP75 Appariement avec le fichier 1/4 du RP82 Inverse du taux de sondage

Niveau individu

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	S_75 AN_75	S_82 AN_82	S_90 AN_90 MN_90 JN_90 AD_90 AQ_90	S_99 AN_99 MN_99 JN_99	Sexe Année de naissance (sur 4 caractères au RP99) Mois de naissance Jour de naissance Âge détaillé Âge quinquennal
	LCM_75 LCF_75	LPRM_82 LF_82	M_90 CPC_90 CPD_90 LPRM_90 LF_90 L2_90 MOVIE_90 MOCO_90 ILN_90 DN_90	M_99 CPC_99 CPD_99 LPRM_99 LF_99 APAF_99 MOVIE_99 MOCO_99 INA_99 DN_99	État matrimonial au RP Catégorie de population condensée Catégorie de population Lien avec le chef de ménage Lien avec la personne de référence du ménage Lien avec le chef de famille Lien familial Appartenance famille et lien intérieur Mode de vie Mode de cohabitation Indicateur de lieu de naissance Département de naissance
	RN_75 PN_75	RN_82 PN_82	RN_90 PN_90 INC_90 N_90	RN_99 PN_99 INC_99 N_99	Région de naissance Pays de naissance Indicateur de nationalité condensé Nationalité Nationalité en 7 postes Indicateur de nationalité et nationalité
	NC_75		NC_90		
	PRAC_75	PRA_82	DRA_90 CRA_90 PRA_90 IRA_90 RRA_90 ZERA_90 CCRA_90	DRA_99 CRA_99 PRA_99 RRA_99 CCRA_99	Département de résidence antérieure Commune de résidence antérieure Pays de résidence antérieure condensé Pays de résidence antérieure Indicateur de résidence antérieure Région de résidence antérieure Zone d'emploi de résidence antérieure Catégorie de commune de résidence antérieure Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure
	TURA_75 CM1_75 CM2_75	TURA_82 CM1_82 CM2_82	CM2_90	CM2_99 IMI_99 ARIV_99 ORDT_99	Catégorie de migrant (urbain-rural) Catégorie de migrant (urbain-rural-zpiu) Catégorie de migrant (département-région) Indicateur du lieu de résidence antérieure Année d'arrivée en métropole Originaire d'un DOM
	DIP_75	DIP_82	DIP_90	DIP_99 NET_99 ETUD_99 ILETU_99 TUETU_99 DETU_99 CETU_99	Diplôme Niveau d'études Inscription dans un établissement d'enseignement Indicateur du lieu d'études Taille de l'unité urbaine du lieu d'études Département du lieu d'études Commune du lieu d'études
	DLT_75	DLT_82	ILT_90 DLT_90	ILT_99 PFLT_99 DLT_99	Indicateur lieu de travail Pays frontalier du lieu de travail Département du lieu de travail Département (ou zone frontalière) du lieu de travail Département du lieu de travail (issu du quart)



Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

CLT_75	CLT_82	CLT_90	CLT_99	Commune ou pays du lieu de travail
		ZELT_90	TULT_99	Commune du lieu de travail
		TA_90	TA_99	Commune du lieu de travail (issu du quart)
		TAL_90	ANRE_99	Zone d'emploi du lieu de travail
		ANRE_90	ST_99	Taille de l'unité urbaine du lieu de travail
		ST_90	STATD_99	Type d'activité
		EMP_90	EMP_99	Type d'activité exhaustif léger
		CS_90	CS_99	Ancienneté recherche emploi chômeur
		CS24_90	CS24_99	Statut
		P_90	P_99	Statut détaillé des actifs
		CPF_90	POSP_99	Condition emploi (situation particulière)
		NBS_90	NBS_99	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de PCS)
		TTRAV_90	TTRA_99	CS en 24 postes
		AE5_90	NAF36_99	Profession détaillée
		AE40_90	NAF_99	Position professionnelle déclarée
		AE600_90	NAFSS_99	Nombre de salariés
			CJUR_99	Temps de travail
				Temps partiel
				Activité économique niveau 5
				Activité économique niveau 40
				Activité économique de l'établissement niveau 36
				Activité économique niveau 600
				Activité selon les sous-sections de la NAF
				Catégorie juridique de l'établissement

Niveau famille

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	SF_75	TYF_82	TYF_90	NUMF_99	Numéro de famille
	PCF_75			TYF_99	Type de famille
	SCJ_75			TYF90_99	Type de famille détaillée (définition 90)
	LCMCJ_75			SF_99	Sexe du chef de famille
	LCFCJ_75				Présence d'un conjoint du chef de famille
					Sexe du conjoint
				L1_99	Lien du conjoint avec le chef de ménage
				L2_99	Lien du conjoint avec le chef de famille
				LPRF_99	Lien avec la première personne de la liste A
					Lien familial
					Lien à la personne de référence de la famille
	ADF_75	ADPF_82	ADPF_90		Âge détaillé du chef de famille
	ANCJ_75				Âge détaillé du père de famille
	MNCJ_75				Année de naissance du conjoint
	JNCJ_75				Mois de naissance du conjoint
		ADMF_82	ADMF_90		Jour de naissance du conjoint
					Âge détaillé de la mère de famille
	MF_75	MPF_82	MPF_90		État matrimonial du chef de famille
	MCJ_75	MMF_82	MMF_90	MCONJ_99	État matrimonial du père de famille
					État matrimonial du conjoint
					État matrimonial de la mère de famille
					État matrimonial des conjoints
	NF_75	NPF_82	NPF_90	NPF_99	Nationalité détaillée du chef de famille
	NCJ_75	NMF_82	NMF_90	NMF_99	Nationalité du père de famille
					Nationalité détaillée du conjoint
					Nationalité de la mère de famille
	CSDF_75	CSPF_82	CSPF_90	CSF_99	Catégorie socioprofessionnelle détaillée du chef de famille
				CSPF_99	CS (42 postes) de la personne de référence de la famille
	CSDCJ_75	CSMF_82	CSMF_90	CSMF_99	CS du père de famille
					CS détaillée du conjoint
					CS de la mère de famille



Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

TACJ_75	TAPF_82	TAPF_90	TAF_99 TAPF_99	Type d'activité de la pers. de réf. de la famille Type d'activité du père de famille
	TAMF_82	TAMF_90	TAMF_99	Type d'activité condensé du conjoint Type d'activité de la mère de famille
STDF_75	STDPF_82		STF_99	Statut détaillé du chef de famille
			STPF_99	Statut détaillé du père de famille Statut de la pers. de référence de la famille
STDCJ_75	STDMF_82		STMF_99	Statut du père de famille Statut détaillé du conjoint Statut détaillé de la mère de famille Statut de la mère de famille
			EMPPF_90 EMPMF_90	EMPPF_99 EMPMF_99
DDIPF_75			AEPF_90 AEMF_90	Activité économique niveau 100 du père de famille Activité économique niveau 100 de la mère de famille
			NAFPF_99 NAFMF_99	Activité du père de famille (NAF adaptée au RP) Activité de la mère de famille (NAF adaptée au RP)
EGSCJ_75 FPTCJ_75			NETF_99	Niveau d'études de la personne de référence
			DIPF_99	Diplôme du chef de famille Diplôme de la personne de référence
DNCJ_75			DIPPF_99 DIPMF_99	Diplôme d'enseignement général du conjoint Diplôme de formation professionnel et technique du conjoint Diplôme du père de famille Diplôme de la mère de famille
			DNPF_90 PNPF_90	DNPF_99 PNPF_99
PNCJ_75			DNMF_99	Département de naissance du conjoint Département de naissance de la mère de famille
			PNMF_99	Pays de naissance du conjoint Pays de naissance de la mère de famille
AICCJ_75			CRAF_99	Année d'installation en France du conjoint Commune de résidence antérieure de la personne de référence de la famille
IRACJ_75 DRACJ_75 CRACJ_75 PRACJ_75			PRAF_99	Pays de résidence de la personne de référence de la famille
			DRAPF_90 CRAPF_90 PRAPF_90	DRAPF_99 CRAPF_99 PRAPF_99
NEF_75 AECF_75	NEF_82 NAEF_82	NEF_90	DRAMF_99 CRAMF_99 PRAMF_99	Indicateur de résidence antérieure du conjoint Département de résidence antérieure du conjoint Commune de résidence antérieure du conjoint Pays de résidence antérieure du conjoint
			DRAMF_90 CRAMF_90 PRAMF_90	DRAMF_99 CRAMF_99 PRAMF_99
			NEF_99	Nombre d'enfants de la famille Nombre et âge des enfants de la famille Nombre et âge des enfants de moins de 16 ans de la famille



Niveau ménage

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NIM_75	NIM_82	NIM_90	NFAM_99	Nombre d'individus du ménage
	SBM_75				Nombre de familles du ménage
		SFM_82	SFM_90	SFM_99	Structure biologique du ménage
					Structure familiale du ménage
			TM_90	TM_99	Type de ménage
				TYM_99	Type de ménage détaillé
				TYM90_99	Type de ménage détaillé (définition 90)
				SM_99	Sexe de la personne de référence du ménage
				SMC_99	Sexe du conjoint de la personne de référence du ménage
				MM_99	État matrimonial de la personne de référence du ménage
				MMC_99	État matrimonial du conjoint de la personne de référence du ménage
				INAM_99	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage
				INAMC_99	Indicateur du lieu de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				DNM_99	Département de naissance de la personne de référence du ménage
				DNMC_99	Département de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				PNM_99	Pays de naissance de la personne de référence du ménage
				PNMC_99	Pays de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				INATM_99	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage
				INATC_99	Indicateur de nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage
				NM_99	Nationalité de la personne de référence du ménage (variante 1)
				NMC_99	Nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage (variante 1)
				DRAM_99	Département de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				DRAMC_99	Département de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				CRAM_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				CRAMC_99	Commune de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				PRAM_99	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				PRAMC_99	Pays de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				CM2M_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				CM2MC_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				IMIM_99	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage
				IMIMC_99	Indicateur de la qualité d'immigré du conjoint de la personne de référence du ménage
				ARIVM_99	Année d'arrivée en métropole de la personne de référence du ménage
				ARIVC_99	Année d'arrivée en métropole du conjoint de la personne de référence du ménage



Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

			ORDTM_99	Originaire d'un DOM-TOM personne de référence du ménage
			ORDTC_99	Originaire d'un DOM-TOM conjoint de la personne de référence du ménage
			DIPM_99	Diplôme de la personne de référence du ménage
			DIPMC_99	Diplôme du conjoint de la personne de référence du ménage
			NETM_99	Niveau d'études de la personne de référence du ménage
			NETMC_99	Niveau d'études du conjoint de la personne de référence du ménage
			ILTM_99	Indicateur du lieu de travail de la personne de référence du ménage
			ILTMC_99	Indicateur du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
			DLTM_99	Département du lieu de travail de la personne de référence du ménage
			DLTMC_99	Département du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
			CLTM_99	Commune du lieu de travail de la personne de référence du ménage
			CLTMC_99	Commune du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
			TAM_99	Type d'activité de la personne de référence du ménage
			TAMC_99	Type d'activité du conjoint de la personne de référence du ménage
			ANREM_99	Ancienneté de la recherche d'emploi de la personne de référence du ménage
			ANREC_99	Ancienneté de la recherche d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage
			STM_99	Statut de la personne de référence du ménage
			STMC_99	Statut du conjoint de la personne de référence du ménage
			EMPM_99	Condition d'emploi de la personne de référence du ménage
			EMPMC_99	Condition d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage
			CSFM_99	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage
			CSMC_99	Catégorie socioprofessionnelle du conjoint de la personne de référence du ménage
			PM_99	Profession détaillée de la personne de référence du ménage
			PMC_99	Profession détaillée du conjoint de la personne de référence du ménage
			POSPM_99	Position professionnelle déclarée de la personne de référence du ménage
			POSPC_99	Position professionnelle déclarée du conjoint de la personne de référence du ménage
			TTRAM_99	Temps partiel de la personne de référence du ménage
			TTRAC_99	Temps partiel du conjoint de la personne de référence du ménage
			NAFM_99	Activité économique de la personne de référence du ménage
			NAFMC_99	Activité économique du conjoint de la personne de référence du ménage



Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

Niveau logement

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	CL_75 HC_75 SO_75 CFL_75	CL_82 HC_82 SO_82 CFL_82	HC_90 SO_90 CFL_90 TYPL_90 NLTYC_90	CL_99 HC_99 SO_99 CFL_99 TYPL_99 LTYP_99 CATC_99 AEMM_99	Catégorie de logement Nombre de pièces d'habitation du logement Statut d'occupation du logement Confort du logement Type de logement Nombre de logements de l'immeuble et type de logement Type d'enregistrement logement Catégorie de communauté Année d'emménagement

Niveau immeuble

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NL1_75 AAD_75	NL_82 AAD_82	NL_90 AAD_90	NL_99 ACHI_99 MTYP_99	Nombre de logements de l'immeuble en 2 postes Nombre de logements de l'immeuble Année d'achèvement de la construction de l'immeuble Type d'enregistrement de l'immeuble

Niveau géographique

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	R_75 D_75 C_75	R_82 D_82 C_82	R_90 D_90 C_90 TU_90 ZE_90	R_99 TU_99	Région de recensement Département Commune Catégorie de commune en 1990 Taille de l'unité urbaine en 1999 Zone d'emploi

Codes géographiques résultant des appariements avec la BDCOM

TU68	TU75	TU82	♣	♣	tranche d'unité urbaine
------	------	------	---	---	-------------------------

♣ voir équivalent code redressé



2. La base étude

2.5. Le Recensement de la population à Mayotte en 2012

La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 :	
EDP_BEEnnn_RP2012_MAYOTTE.....	2

**La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 :
EDP_BEnnnn_RP2012_MAYOTTE**

nnnn = millésime de la base étude

Unité observée : Les bulletins individuels des logements où réside un individu EDP.

Source : *Recensement de la population à Mayotte en 2012* (bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage ainsi que la feuille logement)

Contenu :

Le recensement de la population à Mayotte en 2012 est un recensement exhaustif. Le précédent RP à Mayotte a eu lieu en 2007 mais il n'a pas été intégré dans l'EDP. Le RP suivant a été réalisé en 2017, et il sera intégré dès que les données seront disponibles.

Pour le RP 2012, 86,6 % des BI mahorais ayant déclaré un jour de naissance EDP ont été identifiés au RNIPP. Ce taux d'identification est plus faible que celui de l'EAR 2012 qui s'élevait à 98,5 %. Les BI non-identifiés n'ont pas été retrouvés au RNIPP majoritairement à cause d'un problème d'identification après une enquête en mairie de naissance infructueuse. À l'issue de cette enquête l'individu mentionné sur le BI n'a pas été retrouvé au RNIPP ou bien plusieurs individus pouvaient correspondre sans pouvoir déterminer lequel avait rempli le BI. Cependant environ 15 % de ces BI ont été déclarés non-identifiés parce qu'ils s'avéraient être hors champ EDP. En outre, 52,8 % des BI mahorais ont fait l'objet d'une expertise manuelle. Ce taux de reprise manuelle est beaucoup plus élevé qu'à l'EAR 2012 où le taux s'élevait alors à 19 %.

Le questionnaire du bulletin individuel du recensement de la population à Mayotte est proche du questionnaire de l'EAR 2012. Cependant, quelques différences existent. Par exemple, la variable diplôme DIPL ou indicateur du lieu d'études ILETUD suffixées par « _MAY » sont légèrement différentes de l'EAR 2012.

Comme pour les tables EAR, le RP à Mayotte dans l'EDP devrait s'étendre sur trois tables, une pour chaque niveau individu, logement et famille. Pour des raisons pratiques, les trois tables sont compilées en une seule. On y repère les logements avec l'identifiant ID_LOG_MAY_DIFF et les familles avec l'identifiant ID_FAM_MAY_DIFF.

La liste des variables disponibles est fournie ci-après, beaucoup ont les mêmes modalités que les EAR (indiqué dans la colonne modalité du tableau). Si un besoin de documentation spécifique sur les variables du recensement de la population à Mayotte est nécessaire, un fichier Excel des modalités peut éventuellement être fourni.



EDP_BEEnnnn_RP2012_Mayotte

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables identifiants				
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
ID BI_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement (BI)	10	Char	
ID_LOG_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
ID_FAM_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion de la famille	10	Char	
Variables du bulletin individuel de recensement				
AGEREV	Age en années révolues	3	Char	
ANAI	Année de naissance	4	Char	Voir EAR
APAF	Appartenance à une famille	1	Char	Voir EAR
ARRIV	Année d'arrivée à Mayotte	4	Char	
CATP	Catégorie de population	2	Char	Voir EAR (CPOP)
COMMUNE_ETUD	Lieu d'études à Mayotte (Commune)	5	Char	
COMMUNE_NAIS	Lieu de naissance (Commune)	5	Char	
COMMUNE_RESID	Lieu de résidence (Commune)	5	Char	
COMMUNE_RESIDANTER	Lieu de résidence antérieure (au 1 ^{er} août 2007) (Commune)	5	Char	
COMMUNE_TRAV	Lieu de travail en France (Commune)	5	Char	
COUPLE	Vie en couple	1	Char	Voir EAR
CS3	Catégorie socioprofessionnelle (niveau 3)	2	Char	
DEPT_NAIS	Lieu de naissance (Département)	3	Char	
DEPT_RESID	Lieu de résidence (Département)	3	Char	
DEPT_RESIDANTER	Lieu de résidence antérieure (au 1 ^{er} août 2007) (Département)	3	Char	
DIPL_MAY	Dernier diplôme obtenu	2	Char	
EMPL_COMPL	Condition d'emploi	2	Char	
ETUD	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Voir EAR
FCATIRIS_RESID	Lieu de résidence (Catégorie d'Iris)	1	Char	
ILETUD_MAY	Indicateur du lieu d'études	1	Char	
ILT_MAY	Indicateur du lieu de travail	1	Char	
IMMI	Indicateur de qualité d'immigré	1	Char	Voir EAR
INAI	indicateur du lieu de naissance	1	Char	Voir EAR
INAT	Indicateur de nationalité	2	Char	Voir EAR
IPONDI	Poids de l'individu	8	Num	
IPRM	Indicateur de la personne de référence du ménage	1	Char	Voir EAR
IRAN_MAY	Indicateur de résidence antérieure (au 1 ^{er} août 2007)	1	Char	
JNAI	Jour de naissance	2	Char	Voir EAR
LIENF	Lien familial	1	Char	Voir EAR
LPRF	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Voir EAR

Table RP2012_Mayotte : EDP_BEEnnnn_RP2012_Mayotte



LPRM	Lien à la personne de référence du ménage	1	Char	Voir EAR
MATR	État matrimonial	1	Char	Voir EAR
MNAI	Mois de naissance	2	Char	Voir EAR
MOCO	Mode de cohabitation	2	Char	Voir EAR
MODV	Mode de vie	2	Char	Voir EAR
NAFSC08	Activité économique selon la NAF08 (en 732 sous-classes)	5	Char	Voir EAR NAF
NAIDT	Naissance dans un DOM-TOM	2	Char	
NAT	Nationalité actuelle	3	Char	
NATN	Nationalité à la naissance des Français	3	Char	Voir EAR
NUMF	Numéro de famille	1	Char	Voir EAR
ORIDT	Originaire d'un DOM-TOM	2	Char	
PNAI_MAY	Pays de naissance à l'étranger ou dans un territoire français	3	Char	
POSP_MAY	Position professionnelle	2	Char	
PRAN_MAY	Pays de résidence antérieure à l'étranger ou dans un territoire français	3	Char	
PROF	Profession détaillée (actifs occupés)	4	Char	Voir EAR
RECH_MAY	Ancienneté de recherche d'emploi	1	Char	
SEXE	Sexe	1	Char	Voir EAR
SITUAT_MAY	Type d'activité occupé	1	Char	
STAT_C	Statut professionnel	2	Char	
TACT	Type d'activité	2	Char	Voir EAR
TP	Temps partiel	1	Char	Voir EAR
TRANS_MAY	Mode de transport	1	Char	
VILLAG_ETUD_MAY	Lieu d'études à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
VILLAG_RESIDANTER_MAY	Lieu de résidence antérieure à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
VILLAG_RESID_MAY	Lieu de résidence à Mayotte (Village)	8	Char	
VILLAG_TRAV_MAY	Lieu de travail à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
Variables du logement				
ACCVOIT_MAY	Accessibilité du logement pour un véhicule automobile dans un rayon de moins de 50 m	1	Char	
ACHL_MAY	Période d'achèvement de la construction	1	Char	
AEMM_MAY	Année d'emménagement regroupée	1	Char	
AGRI_MAY	le ménage dispose d'une parcelle agricole ou d'élevage (propriétaire ou pas)	1	Char	
BACORDUR_MAY	Bac à ordure extérieur	1	Char	
BAIN	Baignoire ou douche (DOM)	1	Char	
BATI	Aspect du bâti (DOM)	1	Char	
CATL	Catégorie de logement	1	Char	Voir EAR
CHOS	Chauffe-eau solaire (DOM)	1	Char	
CLIM	Logement avec pièce climatisée (DOM)	1	Char	



CONG_MAY	Équipement du ménage : congélateur (non couplé à un réfrigérateur)	1	Char	
CUIS	Cuisine intérieure avec évier (DOM)	1	Char	
CUISSON_MAY	Mode de cuisson des aliments	1	Char	
DEROU	Nombre de deux-roues à moteur (DOM)	1	Char	
EAU_MAY	Eau potable à l'intérieur du logement (DOM)	1	Char	
EGOUL_MAY	Évacuation des eaux usées (DOM)	1	Char	
ELEC	Électricité dans le logement (DOM)	1	Char	
INEEM	Nombre d'étudiants, élèves et stagiaires rémunérés de 14 ans ou plus du ménage	8	Num	
INP11M	Nombre de personnes de 11 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP16M	Nombre de personnes de 16 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP18M	Nombre de personnes de 18 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP24M	Nombre de personnes de 24 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP3M	Nombre de personnes de 3 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP60M	Nombre de personnes de 60 ans ou plus du ménage	8	Num	
INPAM	Nombre de personnes actives du ménage	8	Num	
INPCM	Nombre de chômeurs du ménage	8	Num	
INPER	Nombre de personnes du ménage	8	Num	
INPOM	Nombre de personnes actives ayant un emploi du ménage	8	Num	
INPSM	Nombre de personnes scolarisées du ménage	8	Num	
IPONDL	Poids du logement	8	Num	
LAVE_LINGE_MAY	Équipement du ménage en machine à laver le linge	1	Char	
NBPI	Nombre de pièces	2	Char	Voir EAR
NPER	Nombre de personnes du logement	2	Char	Voir EAR
ORDIN_MAY	Équipement du ménage en ordinateur	1	Char	
REFRIG_MAY	Équipement du ménage en réfrigérateur	1	Char	
SFM	Structure familiale du ménage	2	Char	Voir EAR
SOL_MAY	Nature du sol	1	Char	
STOC_MAY	Statut d'occupation	1	Char	
SURF_MAY	Superficie du logement	1	Char	
TELEPH_MAY	Équipement du ménage en téléphone fixe	1	Char	
TELEVIS_MAY	Équipement du ménage en télévision	1	Char	
TYPC	Type de construction	1	Char	
TYPL	Type de logement	1	Char	Voir EAR
TYPMD	Type de ménage détaillé	3	Char	Voir EAR
VOIT	Nombre de voitures du ménage	1	Char	
WC	W.-C. (DOM)	1	Char	
Variables de la famille				
INE11F	Nombre d'enfants âgés de 11 ans ou moins de la famille	8	Num	



INE16F	Nombre d'enfants âgés de 16 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE18F	Nombre d'enfants âgés de 18 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE24F	Nombre d'enfants âgés de 24 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE2ARF	Nombre d'enfants âgés de 2 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE3F	Nombre d'enfants âgés de 3 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE6F	Nombre d'enfants âgés de 6 ans ou moins de la famille	8	Num	
INENF	Nombre d'enfants de la famille	8	Num	Voir EAR NENF_R
INIMMIF	Nombre d'immigrés de la famille	8	Num	Voir EAR NIMMIF_R
INORIDTF	Nombre de personnes originaires d'un DOM-TOM de la famille	8	Num	
INPAF	Nombre de personnes actives de la famille	8	Num	Voir EAR NPAF_R
INPCF	Nombre de chômeurs de la famille	8	Num	
INPERF	Nombre de personnes de la famille	8	Num	
INPOF	Nombre d'actifs occupés de la famille	8	Num	
IPONDF	Poids de la famille	8	Num	
MATRC	État matrimonial des conjoints	2	Char	
TF	Type de famille regroupé (avec/sans enfant)	1	Char	Voir EAR
TYPF	Type de famille	3	Char	
TYPFC	Type de famille condensé	1	Char	
TYPFD	Type de famille détaillé	3	Char	Voir EAR
TYPFR	Type de famille regroupé	2	Char	



2. La base étude

2.6. Les enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004

La table Individu des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_individu.	2
Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus :	
EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu.....	7
La table Famille des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_famille.	25
Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles :	
EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille.....	27
La table Logement des enquêtes annuelles de recensement :	
EDP_Bennnn_EARaaaa_logement.....	30
Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements :	
EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement.....	33
La table Liens des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_liens.....	46
Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les liens :	
EDP_BEnnnn_EARaaaa_liens.....	47
Annexes.....	49

**La table Individu des enquêtes annuelles de recensement :
EDP_Bennnn_EARaaaa_individu**

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP

Unité observée : Les bulletins individuels de tous les habitants des logements où réside un individu EDP.

Source : *Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa* (bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres habitants du logement)

Contenu :

Caractéristique des individus du ménage : sexe, année et lieu de naissance, indicateur de vie en couple, diplôme, nationalité, état matrimonial, lieu de résidence, profession, situation d'activité, catégorie socioprofessionnelle, résidence antérieure, année d'arrivée en France.

Variables géographiques complémentaires : variable IRI_CODE (notamment pour les « grandes » communes de métropole), variable IRIS_ILOT (IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole, îlot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM, district dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants). Type de commune.

Remarques :

- 1) Les informations collectées sont homogènes sur toutes les personnes du ménage. La structure retenue doit permettre de réduire les évolutions de contenu d'un recensement à l'autre et éviter les redondances possibles qui existaient quand l'individu « EDP » était personne de référence de la famille ou du ménage, ou son conjoint. Pour l'utilisateur, la récupération des informations des personnes liées demande plus de manipulation. L'indicatrice « BI_EDP » permet de repérer les bulletins des individus « EDP ». Plusieurs variables permettent de préciser la position de la personne observée au sein du ménage (LPRM) et des familles (LPRF).
- 2) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « _X »); d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « principale » et « complémentaire » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées »).
- 3) Le numéro d'identifiant du logement et le numéro d'identifiant de la famille permettent de relier les personnes aux observations qui les concernent dans la table FAMILLE et dans la table LOGEMENT.
- 4) Pour des raisons de gestion, il manque des bulletins individuels de recensement 2008 dans l'EDP pour les individus nés en janvier, avril et juillet. En effet, il n'y a pas eu de reprise « manuelle » dans les cas d'identification litigieuse ; seuls les BI identifiés de manière automatique ont été intégrés à l'EDP.
- 5) Plusieurs BI possibles pour un même individu.



6) Impact du changement de questionnaire dans l'EAR 2011

L'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2011 est la première à mettre en œuvre un changement sensible des questionnaires en vigueur depuis 2004.

Dans le bulletin individuel, la question sur la résidence antérieure a été modifiée (interrogation sur le lieu de résidence un an plus tôt, au lieu de cinq ans auparavant). Dans la base études, les variables en lien avec cette question sont les suivantes : DCRAN, PRAN, PRAN_C_C et IRANDM.

Dans la feuille de logement, les tranches des questions relatives à la surface et à la période d'achèvement du logement ont été redéfinies. Dans la base étude, les variables en lien avec cette question sont : SURF et ACHL_X.

L'EAR 2011 est la première à prendre en compte les nouvelles unités urbaines 2010. Une seule variable est concernée : TU99 (dans les fichiers logement et ménage). Bien qu'elle n'ait pas changé de nom, la variable TU99 désigne donc la taille des unités urbaines 2010 (et non 1999).

7) Impact du changement de questionnaire dans l'EAR 2015

A partir de l'enquête annuelle de recensement de 2015, deux questions sont modifiées dans le bulletin individuel concernant le diplôme et la situation matrimoniale. Pour le diplôme, une nouvelle modalité permet de repérer les doctorants de recherche (hors santé). Et pour la situation matrimoniale (nouvellement appelée statut conjugal), deux nouvelles modalités concernent le Pacs et les concubinages ou unions libres. Dans la base études, les variables en lien avec ces questions sont DIPL, DIPL_X, DIPLM, MATR, MATR_X et MATRM.

8) Deux variables de pondération issue de l'enquête annuelle sont proposées : le poids de l'exploitation principale (POIDS_EA) et le poids de l'exploitation complémentaire. Les autres variables de pondération disponibles dans les fichiers du recensement ainsi que les variables utiles pour la stratification de la collecte n'ont pas été intégrées dans l'EDP (poids de tirage dans les groupes de rotation, poids de cumul, poids pour les restitutions aux communes). Le poids de l'exploitation complémentaire ne figure pas dans les variables de l'EDP.

9) Pour des utilisations en transversal, la pondération à utiliser est POIDS_EA ou ses versions recalées sur les marges de l'EAR (POIDS_EA_CALE et POIDS_EA_CALE_OCT). Pour les utilisations en longitudinal (entre deux EAR), il faut utiliser les pondérations POIDS_PANEL_5 ou POIDS_PANEL_10. En raison du plan de sondage des EAR, les trajectoires ne peuvent être étudiées que sur des pas multiples de 5 années. Par exemple, pour étudier les trajectoires des individus EDP recensés à la fois à l'EAR 2004 et à l'EAR 2009, il faut utiliser la pondération POIDS_PANEL_5 de cet individu dans le fichier de l'EAR 2009.

10) A partir de l'enquête annuelle de recensement de 2018, le questionnaire de la feuille logement a évolué. Les modifications apportées à cette feuille ont été conçues en premier lieu afin d'avoir une meilleure connaissance des familles en décrivant les liens de parenté deux à deux, et non plus, comme auparavant, le seul lien de parenté avec la personne de référence du logement. Cela permet notamment de repérer les enfants de parents séparés, les beaux-parents, et de distinguer les familles « traditionnelles » des familles recomposées parmi les couples avec enfant(s). En second lieu, les situations de multi-résidence, notamment des enfants de parents séparés, sont mieux repérées (questionnement plus explicite sur le temps passé dans chacun des deux logements). Il semble que cela ait contribué à réduire les doubles-comptes associés aux situations de multi-résidence.



EDP_BEEnnnn_EARaaaa_individu				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
ID_BI_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP	10	Char	
ID_FAM_DIFF	Identifiant de diffusion de la famille de l'individu EDP	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement de l'individu EDP	10	Char	
BI_EDP	Marqueur EDP du bulletin individuel de recensement	1	Char	Page 7
Variables du bulletin individuel de recensement				
ANAI	Année de naissance	8	Num	Page 7
ANAI_X	Année de naissance, brute	8	Num	Page 7
ANAR	Ancienneté de l'arrivée en France	3	Char	Page 7
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 7
APAF	Appartenance à une famille	1	Char	Page 7
ARRIV	Année d'arrivée en France	4	Char	Page 7
ARRIV_X	Année d'arrivée en France, brute	8	Num	Page 7
CIL	Code CIL	3	Char	
CONJOINT_RANG	Rang du conjoint (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 8
COUPLE	Vie en couple	1	Char	Page 8
COUPLE_X	Vie en couple, brute	1	Char	Page 8
CPOP	Catégorie de population	2	Char	Page 8
CRP_C_C	Commune de résidence personnelle des individus en communauté, chiffrée	5	Char	Page 8
CRP_C_R	Commune de résidence personnelle des individus en communauté, redressée	5	Char	Page 8
CS	Catégorie sociale (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 8
CSA	Catégorie sociale antérieure (PCS 2003, niveau 3), pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)	2	Char	Page 9
DCETUF	Commune française du lieu d'études	5	Char	Page 10
DCLT	Commune du lieu de travail	5	Char	Page 10
DCNAI	Commune du lieu de naissance	5	Char	Page 10
DCRAN	Commune du lieu de résidence antérieure	5	Char	Page 10
DEJAT_X	Travail antérieur, brut	1	Char	Page 10
DEPCOM_CODE	Code département-commune (de recensement)	5	Char	
DIPL	Diplôme le plus élevé obtenu (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 11
DIPL_X	Diplômes, bruts (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 11
DISTIL_CODE	Code district ou îlot (concaténation des variables CIL, IRIS_ILOT, FIL pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants et pour les communes de 10 000 habitants ou plus des Dom). Disponible pour les EAR de 2004 à 2014	8	Char	
EDP_X	Individu appartenant à l'EDP	1	Char	Page 12
EMPL	Condition d'emploi	2	Char	Page 12



ENR_IND	Type de bulletin (BI, BIC, BIPLD)	1	Char	Page 12
ETUD	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Page 12
FIL	Code FIL (Fraction d'îlot)	1	Char	
I_CS	indicateur de redressement de la catégorie sociale	1	Char	Page 12
ILETUD	Indicateur du lieu d'études détaillé	1	Char	Page 12
ILTD	Indicateur du lieu de travail détaillé	1	Char	Page 13
IMMI	Indicateur de la qualité d'immigré	1	Char	Page 13
INAI	Indicateur du lieu de naissance	1	Char	Page 13
INAT	Indicateur de nationalité	2	Char	Page 13
INAT_R	Indicateur de nationalité redressé	1	Char	Page 14
INATCC	Indicateur de nationalité, champ complet	2	Char	Page 14
IND_RANG	Rang de l'individu (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 14
I_PANEL_5	Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+5	Best12.	Num	Page 14
I_PANEL_10	Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+10	Best12.	Num	Page 14
I_PROF	Indicateur de redressement de la profession	1	Char	Page 14
IPRM	Indicateur de la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 14
IRAND	Indicateur de résidence antérieure détaillé	1	Char	Page 14
IRAN_X	Indicateur de résidence antérieure, brut issu de la saisie optique	1	Char	Page 15
IRI_CODE	Code Iris lorsqu'il existe (y compris les communes de moins de 10 000 habitants découpées en Iris). Disponible pour les EAR de 2004 à 2014 uniquement.	4	Char	
IRIS_ILOT	- IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole - Ilot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM - District dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants	4	Char	
JNAI	Jour de naissance	8	Char	Page 15
JNAI_X	Jour de naissance, brut	8	Char	Page 15
LIENF	Lien familial	1	Char	Page 15
LPRF	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Page 15
LPRM	Lien à la personne de référence du ménage	1	Char	Page 17
MATR	Statut conjugal / Etat matrimonial légal	1	Char	Page 17
MATR_X	Statut conjugal /Etat matrimonial légal, brut	1	Char	Page 17
MNAI	Mois de naissance	8	Num	Page 17
MNAI_X	Mois de naissance, brut	8	Num	Page 17
MOCO	Mode de cohabitation	2	Char	Page 18
MODV	Mode de vie	2	Char	Page 18
NAF	Activité économique	5	Char	Page 18
NATE	Nationalité pour les étrangers	3	Char	Page 18
NATE_C_C	Nationalité étrangère, chiffrée	5	Char	Page 18
NATN	Nationalité à la naissance pour les Français par acquisition	3	Char	Page 18
NATN_C_C	Nationalité à la naissance, chiffrée	5	Char	Page 18
NATN_C_R	Nationalité étrangère, redressée	5	Char	Page 18
NUMF	Numéro de famille	1	Char	Page 19



NUMF_R	Numéro de famille, redressé	1	Char	Page 19
PARENT1_RANG	Lien de parenté parent 1 (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 19
PARENT2_RANG	Lien de parenté parent 2 (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 19
PNAI	Pays de naissance	3	Char	Page 19
PNAI_C_C	Pays de naissance, chiffré	5	Char	Page 19
POIDS_EA	Poids pour les résultats issus de l'enquête annuelle de l'exploitation principale	Best 12.	Num	
POIDS_EA_CALE	Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR	Best12.	Num	Page 19
POIDS_EA_CALE_OCT	Poids pour les bulletins individuels EDP des nés en octobre calé sur les marges de l'EAR	Best12.	Num	Page 19
POIDS_PANEL_5	Pondération longitudinale entre N-5 et N pour les individus EDP	Best12.	Num	Page 19
POIDS_PANEL_10	Pondération longitudinale entre N-10 et N pour les individus EDP	Best12.	Num	Page 20
POSP	Position professionnelle	2	Char	Page 20
POSP_X	Dans votre emploi, êtes-vous, brut	1	Char	Page 20
PRAN	Pays de résidence antérieure	3	Char	Page 21
PRAN_C_C	Pays de résidence antérieure, chiffré	5	Char	Page 21
PROF	Profession	4	Char	Page 21
PROFA	Profession antérieure, pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)	4	Char	Page 21
RECH	Ancienneté de la recherche d'un emploi	1	Char	Page 21
REG_CODE	Code région	2	Char	Page 22
REGNAI	Code de la région de naissance	2	Char	Page 23
REGRAN	Code de la région de résidence antérieure	2	Char	Page 23
SEXE	Sexe	1	Char	Page 23
SEXE_X	Sexe, brut	1	Char	Page 23
STATAV_X	Statut professionnel antérieur (pour les individus sans emploi actuel), brut	1	Char	Page 23
TC	Type de commune	1	Char	Page 23
TP	Temps partiel	1	Char	Page 23
TP_X	Temps partiel éventuel, brut	1	Char	Page 23
TPSRESALT	Quotité de présence en résidence alternée (à partir de l'EAR 2018)	3	Char	Page 23
TYPACT	Type d'activité	2	Char	Page 23
TYPCOL	Type de collecte (présent à partir de l'EAR 2012)	1	Char	Page 25

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.



Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

BI_EDP

Marqueur EDP du bulletin individuel de recensement

0	BI d'un individu non EDP vivant dans le même logement qu'un individu EDP
1	BI d'un individu EDP

ANAI

Année de naissance

1884 à Année de collecte	Année de naissance
--------------------------	--------------------

ANAI_X

Année de naissance brute

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
1884 à Année de collecte	Année de naissance
Blanc	Non déclarée

ANAR

Ancienneté d'arrivée en France

999	Non déclaré (pour un individu né à l'étranger)
000 à 121	Ancienneté de l'arrivée en France (en année)
ZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

ANNEE_COL

Année de collecte

nnnn	Année de la collecte
------	----------------------

APAF

Appartenance à une famille

0	Hors famille (isolé du ménage)
1	Adulte de sexe masculin de la famille principale
2	Adulte de sexe féminin de la famille principale
3	Enfant de la famille principale
4	Adulte de sexe masculin de la famille secondaire
5	Adulte de sexe féminin de la famille secondaire
6	Enfant de la famille secondaire
Blanc ou Z	Hors résidence principale

ARRIV

Année d'arrivée en France

0000	Non déclaré (individu né à l'étranger)
1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
ZZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

ARRIV_X

Année d'arrivée en France, brute

1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
Blanc	Non déclarée



CONJOINT_RANG

Rang du conjoint

0000	Pas de conjoint
0001 à 0033	Rang du conjoint
00ZZ	Hors champ (à préciser)

À partir du millésime 2018 de l'EDP

COUPLE

Vie en couple

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Blanc	Hors résidence principale

COUPLE_X

Vie en couple, brute

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Blanc	Non déclaré

CPOP

Catégorie de population

01	Individu recensé dans un logement ordinaire
11	Individu dans un service moyen ou long séjour (hôpital, maison de retraite, foyer)
12	Membre d'une communauté religieuse
13	Individu logé dans une caserne
14	Résidant d'un établissement pour élève ou étudiant, y compris établissement militaire d'enseignement
15	Détenu
16	Individu dans un établissement social de court séjour
17	Individu d'une autre catégorie de communauté
21	Résidant d'une habitation mobile
22	Sans abri
23	Marinier
ZZ	Hors champ

CRP_C_C

Commune de résidence personnelle des individus en communauté, chiffrée

Code commune	Code commune issu de Sicore ou des bases régionales
Blanc	Echec de codage ou non codage de la commune de résidence personnelle

CRP_C_R

Commune de résidence personnelle des individus en communauté, redressée

Code COG	Code commune métropole, DOM ou TOM de résidence personnelle
Blanc	Résidence personnelle à l'étranger (hors métropole, DOM ou TOM)

CS

Catégorie sociale

11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts
37	Cadres administratifs et commerciaux entreprise



Table EARaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

38	Cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs
43	Professions intermédiaires santé social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires fonction publique
46	Professions intermédiaires admin. entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Agents de service fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels services aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés manutention, magasinage et transport
67	Ouvriers non qualifiés type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisan commerçant chef d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité moins de 60 ans
86	Personnes sans activité de 60 ans et +
Blanc ou ZZ	Hors champ

Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

CSA

Catégorie sociale antérieure (PCS 2003, niveau 3), pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)

11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires



Table EARaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
XX	Chômeurs ou inactifs de 14 ans ou plus n'ayant jamais travaillé
ZZ	Hors champ

DCETUF

Commune française du lieu d'études

99	Individu non inscrit dans un établissement d'enseignement
00000	Individu inscrit dans un établissement d'enseignement à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
ZZ	Hors champ

DCLT

Commune du lieu de travail

00000	Individu dont le lieu de travail est à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
99999	Sans objet
ZZ	Hors champ

DCNAI

Commune de naissance

99	Né à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille

La variable DCNAI n'existait pas pour le recensement de la population de 1999.

DCRAN

Commune de résidence antérieure

Pour les EAR de 2004 à 2010	
ZZ	Individu né après le 1er janvier N-5 (N étant l'année de collecte)
99	Résidence antérieure dans un pays étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
Pour les EAR à partir de 2011	
ZZ	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)
99	Résidence antérieure dans un pays étranger
Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille

Contrairement au recensement de la population de 1999, le code commune est fourni sur 5 caractères au lieu de 3. La variable DCRAN se substitue donc à la variable CRAN.

DEJAT_X

Travail antérieur, brut

1	Oui, a déjà travaillé
2	Non, n'a jamais travaillé
blanc	Non déclaré ou hors champ



DIPL**Diplôme le plus élevé obtenu**

EAR de 2004 à 2014	
01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans
EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire
02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

DIPL_X**Diplômes brut**

EAR de 2004 à 2014	
01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans
EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire



Table EARaaa_individu : EDP_BEEnnn_EARaaa_individu

02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

EDP_X

Individu appartenant à l'EDP

0	Individu n'appartenant pas à l'EDP
1	Individu appartenant à l'EDP
Blanc	Hors champ

EMPL

Condition d'emploi

11	Contrat d'apprentissage
12	Placé par une agence d'intérim
13	Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé
14	Stage rémunéré en entreprise
15	Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc.
16	Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
Blanc ou ZZ	Sans objet

ENR_IND

Type de bulletin individuel (BI, BIC ou BIPLD)

3	BI
7	BI Communauté
8	BI Pour Les Détenus

ETUD

Inscription dans un établissement d'enseignement

1	Inscrit
2	Non inscrit
Blanc ou Z	Hors champ

I_CS

Indicateur de redressement de la catégorie sociale

0	non redressé (y compris lorsque I_PROF = 1)
1	redressé
Blanc	Hors champ



ILETUD

Indicateur du lieu d'études, détaillé

1	Dans la commune de résidence actuelle
2	Dans une autre commune du département de résidence actuelle
3	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
4	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
7	A l'étranger
Z	Individu non inscrit dans un établissement d'enseignement

ILTD

Indicateur du lieu de travail détaillé

1	Dans la commune de résidence actuelle
2	Dans une autre commune du département de résidence actuelle
3	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
4	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
7	A l'étranger
Z	Sans objet

IMMI

Indicateur de la qualité d'immigré

1	Immigré
2	Non immigré
Z	Hors champ

INAI

Indicateur du lieu de naissance

1	Dans le département de résidence actuelle
2	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
3	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
4	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
6	A l'étranger

INAT

Indicateur de nationalité

Dans les EAR avant 2015 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
99	Hors champ

A partir de l'EAR 2015 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors champ



INAT_R**Indicateur de nationalité, redressé (non renseigné à partir de l'EAR 2016)**

1	Français de naissance
2	Français par acquisition
3	Etranger
Blanc	Hors champ

INATCC**Indicateur de nationalité, champ complet**

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors champ

IND_RANG**Rang de l'individu**

0000, 0001, ...	Rang de l'individu
-----------------	--------------------

*À partir du millésime 2018 de l'EDP***I_PANEL_5****Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+5**

Les variables I_PANEL_5 sont présentes dans tous les fichiers EARaaaa_INDIVIDU de 2004 à nnnn-5. Elles permettent de déterminer les individus concernés par les panels N/N+5. Plus précisément pour les individus présents à deux EAR (N/N+5), elles permettent de sélectionner le BI de l'individu retenu pour le calcul de la pondération, calcul disponible en N+5 avec la variable POIDS_PANEL_5. Le choix du BI en N et en N+5 se fait en sélectionnant aux deux dates le BI avec le poids (POIDS_EA) le plus élevé et en cas d'ex æquo, l'ordre de l'identifiant à l'EAR.

I_PANEL_10**Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+10**

Les variables I_PANEL_10 sont présentes dans tous les fichiers EARaaaa_INDIVIDU de 2004 à nnnn-10. Elles permettent de déterminer les individus concernés par les panels N/N+10. Plus précisément pour les individus présents à deux EAR (N/N+10), elles permettent de sélectionner le BI de l'individu retenu pour le calcul de la pondération, calcul disponible en N+10 avec la variable POIDS_PANEL_10. Le choix du BI en N et en N+10 se fait en sélectionnant aux deux dates le BI avec le poids (POIDS_EA) le plus élevé et en cas d'ex æquo, l'ordre de l'identifiant à l'EAR.

I_PROF**Indicateur de redressement de la profession**

0	non redressé
1	redressé
Blanc	Hors champ

IPRM**Indicateur de la personne de référence**

1	Personne de référence du ménage
2	Autre personne du ménage
Z	Hors ménage

Attention : il s'agit de la personne de référence du principal, et pas de celle qui est issue du complémentaire et bénéficie de l'analyse ménage famille que l'on trouve dans la variable LPRM Lien à la personne de référence du ménage.

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.

IRAND**Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé**

Pour les EAR 2014 et avant	
1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune du département



Table EARaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
8	A l'étranger
Z	Individu né après le 1er janvier N-5 / N (N étant l'année de collecte)
Blanc	Hors champ
A partir de l'EAR 2015	
0	Modalité attribuée par convention aux détenus, aux bateliers, aux personnes en habitation mobile et aux sans-abri
1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune du département
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans une COM
8	À l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne à 28
9	À l'étranger, hors Union Européenne à 28
Z	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2010, l'indicateur du lieu de résidence antérieure est estimé 5 ans avant l'année du recensement. Pour les EAR à partir de 2011, le lieu de résidence antérieure est estimé 1 an avant l'année du recensement.

IRAN_X

Indicateur de résidence antérieure, brut issu de la saisie optique

1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2010, l'indicateur du lieu de résidence antérieure est estimé 5 ans avant l'année du recensement. Pour les EAR à partir de 2011, le lieu de résidence antérieure est estimé 1 an avant l'année du recensement.

JNAI

Jour de naissance

1 à 31	Jour de naissance
--------	-------------------

JNAI_X

Jour de naissance, brut

1 à 31	Jour de naissance
Blanc	Non déclaré

LIENF

Lien familial

0	Hors famille
1	Adulte de sexe masculin d'une famille
2	Adulte de sexe féminin d'une famille
3	Enfant d'une famille
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire

LPRF

Lien à la personne de référence de la famille

0	Hors famille
1	Personne de référence de la famille
2	Conjoint de la personne de référence de la famille



Table EARaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaa_individu

3	Enfant de la famille
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire



LPRM

Lien à la personne de référence du ménage

1	Personne de référence du ménage
2	Conjoint de la personne de référence du ménage
3	Enfant de la personne de référence du ménage ou de son conjoint
4	Petit-enfant
5	Ascendant
6	Autre parent
7	Ami
8	Pensionnaire ou sous-locataire
9	Domestique ou salarié logé
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire

MATR

Statut conjugal / Etat matrimonial légal

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

MATR_X

Statut conjugal / Etat matrimonial légal, brut

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

MNAI

Mois de naissance

1 à 12	Mois de naissance
--------	-------------------

MNAI_X

Mois de naissance, brut

1 à 12	Mois de naissance
Blanc	Non déclaré



MOCO**Mode de cohabitation**

11	enfant d'un couple
12	enfant d'une famille monoparentale
21	adulte d'un couple sans enfant
22	adulte d'un couple avec enfant(s)
23	adulte d'une famille monoparentale
31	personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes
32	personne vivant seule
40	personne vivant hors ménage
Blanc ou ZZ	Hors champ

MODV**Mode de vie**

11	Enfant d'un couple
12	Enfant d'une famille monoparentale
20	Personne seule de moins de 40 ans
31	Membre de moins de 40 ans d'un couple sans enfant
32	Membre d'un couple avec enfant(s)
33	Parent d'une famille monoparentale
40	Membre de 40 ans ou plus d'un couple sans enfant
50	Personne seule de 40 ans ou plus
60	Personne vivant hors famille, dans un ménage de plusieurs personnes
70	Personne vivant hors ménage
Blanc ou ZZ	Personne vivant hors ménage

NAF**Activité économique**

Code activité économique	Niveau 700 de la NAF révisée 1, 2003 pour les EAR de 2004 à 2008 Niveau 700 de la NAF révisée 2, 2008 à partir de l'EAR 2009
ZZZZ	Sans objet

NATE**Nationalité pour les étrangers**

999	Individu de nationalité française
Code ISO de nationalité	Nationalité pour un étranger
ZZ	Hors champ

NATE_C_C**Nationalité étrangère, chiffrée**

Code ISO de nationalité	Nationalité
Blanc	Sans objet, échec de codage du libellé ou libellé non rempli

NATN**Nationalité à la naissance pour les Français**

999	Individu français de naissance ou de nationalité étrangère
Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance si devenu français
ZZ	Hors champ

NATN_C_C**Nationalité à la naissance, chiffrée**

Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance
Blanc	Sans objet, ou échec du codage automatique

NATN_C_R**Nationalité à la naissance, redressée**

Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance
Blanc	Sans objet



NUMF**Numéro de famille**

1	Membre de la famille principale
2	Membre de la famille secondaire
Z	Personne hors famille ou hors champ

NUMF_R**Numéro de famille, redressé**

1	Membre de la famille principale
2	Membre de la famille secondaire
Blanc	Individu hors famille, ou n'appartenant pas à l'exploitation complémentaire

PARENT1_RANG**Rang de parentalité du parent 1**

0000,0001, 0002...	Rang de parentalité du parent 1
00ZZ	Hors Champs

À partir du millésime 2018 de l'EDP

PARENT2_RANG**Rang de parentalité du parent 2**

0000, 0001, 0002...	Rang de parentalité du parent 2
00ZZ	Hors Champs

À partir du millésime 2018 de l'EDP

PNAI**Pays de naissance**

Code ISO du pays	Pays de naissance
999	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)
ZZZ	Sans objet

PNAI_C_C**Pays de naissance, chiffré**

Code Pays	Pays de naissance (y compris codes ambigus)
Blanc	Echec du codage automatique

POIDS_EA_CALE**Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR en transversal**

La pondération POIDS_EA_CALE est calculée uniquement pour les bulletins individuels EDP à partir de la pondération POIDS_EA. Les pondérations sont calculées par méthode de calage sur les effectifs totaux de l'EAR par région de résidence, âge et sexe, type de commune, diplôme brut, type de bulletin individuel, lieu de naissance agrégé (France métropolitaine, DOM ou étranger).

POIDS_EA_CALE_OCT**Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR en transversal**

La pondération POIDS_EA_CALE_OCT est calculée uniquement pour les bulletins individuels EDP des nés en octobre à partir de la pondération POIDS_EA. Les pondérations sont calculées par méthode de calage sur les effectifs totaux de l'EAR par région de résidence, âge et sexe, type de commune, diplôme brut, type de bulletin individuel, lieu de naissance agrégé (France métropolitaine, DOM ou étranger).

Pour les EAR de 2004 à 2007, POIDS_EA_CALE_OCT = POIDS_EA_CALE.

La population totale obtenue par POIDS_EA_CALE est plus grande que celle obtenue par POIDS_EA_CALE_OCT, car la première tient compte des individus nés en janvier de l'année de l'EAR.

POIDS_PANEL_5**Pondération longitudinale entre N-5 et N pour les individus EDP**

Pondération longitudinale pour les bulletins individuels des individus EDP présents en N-5 et N. Ces variables de pondération sont à utiliser pour mobiliser les EAR en panel. Elles ne concernent qu'un seul BI de l'individu EDP en N-5 (variable I_PANEL_5). De même, les individus non concernés ou non



retenus pour le panel en N ont une valeur manquante (hors champs) pour la variable POIDS_PANEL_5 (contre 0 dans les bases études précédentes). Ces variables de pondération sont calculées en mobilisant les poids de sondage à l'EAR en N-5 et N et en tenant compte du plan de sondage des EAR.

POIDS_PANEL_10

Pondération longitudinale entre N-10 et N pour les individus EDP

Pondération longitudinale pour les bulletins individuels des individus EDP présents en N-10 et N. Ces variables de pondération sont à utiliser pour mobiliser les EAR en panel. Elles ne concernent qu'un seul BI de l'individu EDP en N-10 (variable I_PANEL_10). De même, les individus non concernés ou non retenus pour le panel en N ont une valeur manquante (hors champs) pour la variable POIDS_PANEL_10 (contre 0 dans les bases études précédentes). Ces variables de pondération sont calculées en mobilisant les poids de sondage à l'EAR en N-10 et N et en tenant compte du plan de sondage des EAR.

POSP

Position professionnelle

Pour les EAR de 2004 à 2014	
1A	Position professionnelle non précisée
1B	Manœuvre, ouvrier spécialisé
1C	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
1D	Technicien (non cadre)
1E	Agent de catégorie B de la fonction publique
1F	Agent de maîtrise administrative ou commerciale, VRP
1G	Agent de catégorie A de la fonction publique
1H	Ingénieur, cadre d'entreprise
1I	Agent de catégorie C ou D de la fonction publique
1J	Employé (de bureau, de commerce, de la restauration, de maison...)
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
ZZ	Sans objet
Pour les EAR à partir de 2015	
1A	Position professionnelle non précisée
1B	Manœuvre, ouvrier spécialisé
1C	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
1D	Employé (de bureau, de commerce, de la restauration, de maison...)
1E	Agent de catégorie C ou D de la fonction publique
1F	Agent de maîtrise administrative ou commerciale, VRP
1G	Technicien (non cadre)
1H	Agent de catégorie B de la fonction publique
1I	Ingénieur, cadre d'entreprise
1J	Agent de catégorie A de la fonction publique
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
ZZ	Sans objet

POSP_X

Dans votre emploi, êtes-vous, brut

1	Manœuvre, ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien (non cadre)
4	Agent de catégorie B de la Fonction Publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP
6	Agent de catégorie A de la Fonction Publique
7	Ingénieur, cadre d'entreprise
8	Agent de catégorie C ou D de la Fonction Publique
9	Employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison)



Table EARaaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu

Blanc	Non déclaré ou hors champ
-------	---------------------------

PRAN

Pays de résidence antérieure

Pour les EAR de 2004 à 2010	
Code pays	Pays de résidence antérieure
999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
ZZZ	Individu né après le 1er janvier N-5 (N étant l'année de collecte) et hors champ
Pour les EAR à partir de 2011	
Code ISO 3166-3 du pays (3 chiffres)	Pays de résidence antérieure
999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
ZZZ	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte) ou hors champ

*Note : Le code ISO 3166-3 est disponible sur le site de l'ONU
<http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm>*

PRAN_C_C

Pays de résidence antérieure, chiffré

Pour les EAR de 2004 à 2010	
Code pays	Pays de résidence antérieure
Blanc	Echec du codage automatique ou non-réponse
Pour les EAR à partir de 2011	
Code ISO 3166-3 du pays (3 chiffres)	Pays de résidence antérieure
Code avec 3 lettres	Codes ambigus
Blanc	Echec du codage automatique ou non-réponse

PROF

Profession

Code profession	Niveau 4 de la nomenclature PCS 2003
ZZZZ	Sans objet

Cette variable ne couvre que le champ des actifs occupés, contrairement à la variable CS qui couvre l'ensemble de la population.

PROFA

Profession antérieure, pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)

Code sur 4 positions	Niveau 4 de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles 2003 (http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/pcs2003.htm)
XXXX	Chômeurs ou inactifs de 14 ans ou plus n'ayant jamais travaillé
ZZZZ	Hors champ

RECH

Ancienneté de la recherche d'un emploi

0	Ne cherche pas d'emploi
1	Cherche un emploi depuis moins d'un an
2	Cherche un emploi depuis plus d'un an
9	Non renseigné pour un inactif
Z	Sans objet (actif ayant un emploi ou individu de moins de 14 ans)



REG_CODE
Code région

Pour les EAR de 2004 à 2015	
01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	La Réunion
05	Saint-Pierre-et-Miquelon
07	Saint-Barthélemy
08	Saint-Martin
11	Île-de-France
21	Champagne-Ardenne
22	Picardie
23	Haute-Normandie
24	Centre
25	Basse-Normandie
26	Bourgogne
31	Nord-Pas-de-Calais
41	Lorraine
42	Alsace
43	Franche-Comté
52	Pays-de-la-Loire
53	Bretagne
54	Poitou-Charentes
72	Aquitaine
73	Midi-Pyrénées
74	Limousin
82	Rhône-Alpes
83	Auvergne
91	Languedoc-Roussillon
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
94	Corse
Pour les EAR à partir de 2016	
01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	La Réunion
05	Saint-Pierre-et-Miquelon
07	Saint-Barthélemy
08	Saint-Martin
11	Île-de-France
24	Centre-Val de Loire
27	Bourgogne-Franche-Comté
28	Normandie
32	Hauts-de-France
44	Grand Est
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
75	Nouvelle-Aquitaine
76	Occitanie
84	Auvergne-Rhône-Alpes
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse



REGNAI**Région de naissance**

Code région	Région de naissance
99	Né à l'étranger
ZZ	Sans objet

REGRAN**Région de résidence antérieure**

Code région	Région de résidence antérieure
99	Sans objet ou né à l'étranger

SEXE**Sexe**

1	Masculin
2	Féminin

SEXE_X**Sexe, brut**

1	Masculin
2	Féminin
Blanc	Non déclaré

STATAV_X**Statut professionnel antérieur (pour les individus sans emplois), brut**

1	Salarié(e) ou stagiaire rémunéré(e)
2	Indépendant ou à son compte
3	aidé une personne dans son travail sans être rémunéré(e)
Blanc	Non déclaré

TC**Type de commune**

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TP**Temps partiel**

1	Temps complet
2	Temps partiel
Z	Sans objet

TP_X**Temps partiel, brut**

1	Temps complet
2	Temps partiel
Blanc	Non déclaré

TPSRESALT**Quotité de présence en résidence alternernée**

=	Moitié du temps
>	Plus de la moitié du temps
ZZZ	Hors champ

À partir du millésime 2018 de l'EDP

TYPACT**Type d'activité**

11	Actif ayant un emploi
12	Chômeur
21	Ancien actif
22	Elève de 14 ans ou plus, stagiaire non rémunéré



Table EARaaaa_individu : EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu

23	Personne âgée de moins de 14 ans
24	Femme ou homme au foyer
25	Autre inactif (dont détenu ou chômeur déclarant ne pas chercher d'emploi)
Blanc	Type d'activité indéterminée

TYPOL

Type de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet



<p>La table Famille des enquêtes annuelles de recensement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP</p>	<p>Unité observée : Familles du logement où réside un individu « EDP »</p>
<p>Source : <i>Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa</i> (variables calculées)</p>	
<p>Contenu :</p> <p>Caractéristique de la famille : nombre de personnes, nombre d'enfants de la famille, nombre de personnes actives, nombre de personnes immigrées, type de famille.</p> <p>Variables géographiques complémentaires : type de commune.</p> <p>Remarque :</p> <p>Le numéro d'identifiant du logement et le numéro d'identifiant de la famille permettent de relier les familles décrites aux observations qui les concernent dans la table EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu et dans la table EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement.</p>	



EDP_BEEnnnn_EARaaaa_famille

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_FAM_DIFF	Identifiant EDP de la famille	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement (renseigné ci-dessous)	10	Char	
Variables relatives à la famille				
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 27
MONOPARENTALE	Monoparentalité de la famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 27
NENF_R	Nombre d'enfants de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NIMMIF_R	Nombre de personnes immigrées de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NPAF_R	Nombre de personnes actives de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NPERF_R	Nombre de personnes de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NUMF	Numéro de famille	1	Char	
NUMF_R	Numéro de famille, redressée	1	Char	
RECOMPOSEE	Recomposition de la famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 27
REG_CODE	Code région	2	Char	
TAF	Type agrégé de famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 27
TC	Type de commune	1	Char	Page 28
TF	Type de famille	1	Char	Page 28
TYPFD	Type de famille détaillé	3	Char	Page 28

Table EARaaaa_famille : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_famille



Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles : EDP_BEnnnn_EARaaa_famille

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

ANNEE_COL

Année de collecte

nnnn	Année de la collecte
------	----------------------

MONOPARENTALE

Monoparentalité de la famille

0	Autre famille avec enfant(s)
1	Famille monoparentale
Z	Hors champ

NENF_R

Nombre d'enfants de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NIMMIF_R

Nombre de personnes immigrées de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NPAF_R

Nombre de personnes actives de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NPERF_R

Nombre de personnes de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

RECOMPOSEE

Recomposition de la famille

0	Famille non recomposée
1	Famille recomposée avec enfant(s) du couple
2	Famille recomposée sans enfant du couple
Z	Hors champ

TAF

Type agrégé de famille

0	Couple sans enfant
1	Famille monoparentale
2	Famille traditionnelle
3	Famille recomposée
Z	Hors champ

À partir du millésime 2018 de l'EDP



Table EARaaaa_famille : EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille

TC

Type de commune

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TF

Type de famille

1	Couple sans enfant
2	Couple avec enfants
3	Famille monoparentale

TYPFD

Type de famille détaillé

Pour les EAR 2015 et avant	
101	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et d"1 enfant
102	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et de 2 enfants
103	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et de 3 enfants ou +
111	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et d"1 enfant
112	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et de 2 enfants
113	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et de 3 enfants ou +
201	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et d"1 enfant
202	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et de 2 enfants
203	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et de 3 enfants ou +
211	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et d"1 enfant
212	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et de 2 enfants
213	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et de 3 enfants ou +
300	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
301	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
302	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
303	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou +
310	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
311	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
312	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
313	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou +
400	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active sans enfant
401	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 1 enfant
402	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 2 enfants
403	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 3 enfants ou +
410	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active sans enfant
411	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 1 enfant
412	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 2 enfants
413	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 3 enfants ou +
500	Couple femme active occupée et homme non actif sans enfant
501	Couple femme active occupée et homme non actif avec 1 enfant
502	Couple femme active occupée et homme non actif avec 2 enfants
503	Couple femme active occupée et homme non actif avec 3 enfants ou +
600	Couple femme et homme non actifs sans enfant
601	Couple femme et homme non actifs avec 1 enfant
602	Couple femme et homme non actifs avec 2 enfants
603	Couple femme et homme non actifs avec 3 enfants ou +
A partir de l'EAR 2016	
101	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 1 enfant
102	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 2 enfants
103	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 3 enfants ou plus
111	Famille monoparentale : un homme "autre" avec 1 enfant
112	Famille monoparentale : un homme "autre" et de 2 enfants
113	Famille monoparentale : un homme "autre" avec 3 enfants ou plus
201	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 1 enfant
202	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 2 enfants



203	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 3 enfants ou plus
211	Famille monoparentale : une femme "autre" avec 1 enfant
212	Famille monoparentale : une femme "autre" avec 2 enfants
213	Famille monoparentale : une femme "autre" avec 3 enfants ou plus
300	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée sans enfant
301	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec un enfant
302	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec deux enfants
303	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec trois enfants ou plus
320	Couple de deux hommes actifs occupés sans enfant
321	Couple de deux hommes actifs occupés avec un enfant
322	Couple de deux hommes actifs occupés avec deux enfants
323	Couple de deux hommes actifs occupés avec trois enfants ou plus
330	Couple de deux femmes actives occupées sans enfant
331	Couple de deux femmes actives occupées avec un enfant
332	Couple de deux femmes active occupées avec deux enfants
333	Couple de deux femmes actives occupées avec trois enfants ou plus
400	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" sans enfant
401	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec un enfant
402	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec deux enfants
403	Couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec trois enfants ou plus
410	Couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" sans enfant
411	Couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec un enfant
412	Couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec deux enfants
413	Couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec trois enfants ou plus
420	Couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" sans enfant
421	Couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec un enfant
422	Couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec deux enfants
423	Couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec trois enfants ou plus
430	Couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" sans enfant
431	Couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec un enfant
432	Couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec deux enfants
433	Couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec trois enfants ou plus
500	Couple composé d'un homme et d'une femme "autres" sans enfant
501	Couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec un enfant
502	Couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec deux enfants
503	Couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec trois enfants ou plus
520	Couple composé de deux hommes "autres" sans enfant
521	Couple composé de deux hommes "autres" avec un enfant
522	Couple composé de deux hommes "autres" avec deux enfants
523	Couple composé de deux hommes "autres" avec trois enfants ou plus
530	Couple composé de deux femmes "autres" sans enfant
531	Couple composé de deux femmes "autres" avec un enfant
532	Couple composé de deux femmes "autres" avec deux enfants
533	Couple composé de deux femmes "autres" avec trois enfants ou plus



<p>La table Logement des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARAaaa_logement nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP</p>	<p>Unité observée : Logement où réside au moins un individu « EDP »</p>
<p>Source : <i>Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa</i> (feuille de logement, bulletin individuel de la personne de référence du ménage)</p>	
<p>Contenu :</p> <p>Caractéristique du logement : type de logement, date d'achèvement, appartenance à un organisme HLM, nombre de pièces, moyen de chauffage.</p> <p>Caractéristique du ménage : type de ménage, nombre de personnes, statut d'occupation, date d'emménagement, structure familiale du ménage.</p> <p>Caractéristique de la « personne de référence du ménage » : sexe, âge, nationalité, pays de naissance, indicateur de qualité d'immigré, indicateur de vie en couple, diplôme, situation matrimoniale, situation d'activité, travail à temps partiel.</p> <p>Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence (géographie et population de 1999), type de commune.</p> <p>Remarques :</p> <p>1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « _X »); d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « principale » et « complémentaire » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées »).</p> <p>2) Un numéro d'identifiant du logement permet de relier les logements aux familles et aux individus décrits dans les tables FAMILLE et INDIVIDU.</p> <p>3) La variable de pondération de l'exploitation principale de l'enquête annuelle est proposée dans cette table. Les autres variables de pondération disponibles dans les fichiers du recensement ainsi que les variables utiles pour la stratification de la collecte n'ont pas été intégrées dans l'EDP (variable distinguant les personnes recensées dans les « petites » ou les « grandes » communes, les « petites » ou les « grandes » adresses, poids de tirage dans les groupes de rotation, poids de cumul, poids pour les restitutions aux communes).</p>	



EDP_BEEnnnn_EARaaaa_logement				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement	10	Char	
Variables relatives au logement				
ACHL	Période d'achèvement du logement	1	Char	Page 33
ACHL_X	Période d'achèvement du logement, brute	1	Char	Page 33
ADR_RANG	Rang de l'adresse (séquentiel)	3	Char	
AEMM	Année d'emménagement	4	Char	Page 34
AEMM_X	Année d'emménagement, brute	8	Num	Page 34
AGERM	Age révolu de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 34
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 34
ARRIVM	Année d'arrivée en France de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 34
CATL	Catégorie de logement	1	Char	Page 34
CATL_X	Catégorie de logement, brute	1	Char	Page 34
CCOM	Catégorie de communauté	2	Char	Page 35
CHFL	Moyen de chauffage (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CHFL_R	Moyen de chauffage, redressé (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CHFL_X	Moyen de chauffage, brut (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CIL	Code CIL (commune îlot)	3	Char	
CMT_ID	Identifiant de la communauté (séquentiel)	6	Char	
COUPLEM	Indicateur de vie en couple de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 35
DEPCOM_CODE	Code département/commune	5	Char	
DIPLM	Dernier diplôme obtenu par la personne de référence du ménage (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 35
ENR_LOG	Type de feuille (logement, logement DOM, non enquêté, communauté)	1	Char	Page 36
ETUDM	Inscription dans un établissement d'enseignement de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 36
FIL	Code FIL (Fraction d'îlot)	1	Char	
HLM_X	Appartenance à un organisme HLM, brute	1	Char	Page 36
HLML	Appartenance du logement à un organisme HLM	1	Char	Page 36
ICM	Indicateur de complexité des ménages	1	Char	Page 36
ICM_R	Indicateur final de complexité des ménages	1	Char	Page 37
IMMIM	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37
INAIM	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37
INATM	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 37
IRANDM	Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37



IRIS_ILOT	- IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole - Ilot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM - District dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants	4	Char	
LOG_RANG	Rang du logement (séquentiel)	3	Char	
MATRM	Statut conjugal / Etat matrimonial de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 38
NATEM	Nationalité de la personne de référence du ménage pour les étrangers	3	Char	Page 38
NATNM	Nationalité à la naissance de la personne de référence du ménage pour les Français par acquisition	3	Char	Page 38
NBPI	Nombre de pièces	2	Char	Page 38
NBPI_X	Nombre de pièces, brut	8	Num	Page 38
NPER	Nombre de personnes dans le logement	2	Char	Page 38
PNAIM	Pays de naissance de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 39
POIDS_EA	Poids pour les résultats issus de l'enquête annuelle de l'exploitation principale	8	Num	
PRANM	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 39
RECHM	Ancienneté de la recherche d'un emploi de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 39
REG_CODE	Code région	2	Char	
SANI	Installations sanitaires (métropole uniquement)	1	Char	Page 39
SANI_X	Installations sanitaires, brutes (métropole uniquement)	1	Char	Page 39
SEXEM	Sexe de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 39
SFM	Structure familiale du ménage	2	Char	Page 39
STOC	Statut d'occupation du logement	1	Char	Page 40
STOC_X	Statut d'occupation du logement, brut	1	Char	Page 40
SURF	Surface du logement	1	Char	Page 40
TC	Type de commune	1	Char	Page 40
TPM	Temps partiel pour la personne de référence du ménage	1	Char	Page 40
TU99	Taille d'unité urbaine	1	Char	Page 40
TYPACTM	Type d'activité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 41
TYPOL	Type de collecte (présent à partir de l'EAR 2012)	1	Char	Page 41
TYPL	Type de logement	1	Char	Page 41
TYPL_X	Type de logement, brut	1	Char	Page 41
TYPMD	Type de ménage détaillé	3	Char	Page 42
ZUS	Logement localisé ou non dans une zone urbaine sensible (ZUS) De 2009 à 2014	1	Char	Page 44
VOIT	Nombre de voitures du ménage	1	Char	

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.



Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements : EDP_BEnnnn_EARaaa_logement

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ACHL

Période de construction du logement

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Avant 1949
2	De 1949 à 1974
3	De 1975 à 1981
4	De 1982 à 1989
5	De 1990 à 1998
6	1999 ou après
7	Immeuble en cours de construction et habité
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire
Pour les EAR à partir de 2011	
1	Avant 1919
2	De 1919 à 1945
3	De 1946 à 1970
4	De 1971 à 1990
5	De 1991 à 2005
6	2006 ou après
Z	Hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

ACHL_X

Période de construction du logement, brute

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Avant 1949
2	De 1949 à 1974
3	De 1975 à 1981
4	De 1982 à 1989
5	De 1990 à 1998
6	1999 ou après
7	Immeuble en cours de construction et habité
Blanc	Non déclarée
Pour les EAR à partir de 2011	
1	Avant 1919
2	De 1919 à 1945
3	De 1946 à 1970
4	De 1971 à 1990
5	De 1991 à 2005
6	2006 ou après
Z	Non déclaré



AEMM

Année d'emménagement

0000	Logement ordinaire inoccupé
1884 à année de collecte	Année d'emménagement
ZZZZ	Hors champ si logement non ordinaire

Remarque :

Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, l'année d'emménagement correspond à son année de naissance.

AEMM_X

Année d'emménagement, brute

1884 à année de collecte	Année d'emménagement
Blanc	Non déclarée

AGERM

Age en années révolues de la personne de référence du ménage

014 à 121	Age en années révolues
ZZZ	Hors résidences principales

ANNEE_COL

Année de collecte

nnnn	Année de la collecte
------	----------------------

ARRIVM

Année d'arrivée en France de la personne de référence du Ménage

0000	Non déclaré (individu né à l'étranger)
1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
ZZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

CATL

Catégorie de logement

1	Principal
2	Occasionnel
3	Secondaire
4	Vacant
Blanc	Hors champ si logement non ordinaire

CATL_X

Catégorie de logement, brute

1	Principal
2	Occasionnel
3	Secondaire
4	Vacant
Blanc	Non déclarée



CCOM

Catégorie de communauté

11	Service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale
12	Communauté religieuse
13	Caserne, quartier, base ou camp militaire
14	Etablissement hébergeant des élèves ou des étudiants
15	Etablissement pénitentiaire
16	Etablissement social de court séjour
17	Autre catégorie de communauté
21	Habitation mobile
22	Sans abri
23	Bateau
ZZ	Logement ordinaire

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2015

CHFL

Moyen de chauffage (Variable Métropole)

et

CHFL_R

Moyen de chauffage redressé (Variable Métropole)

1	Chauffage collectif
2	Chaudière individuelle
3	Chauffage individuel « tout électrique »
4	Poêle, cheminée, cuisinière, etc.
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire ou DOM

CHFL_X

Moyen de chauffage, brut (Variable Métropole)

1	Chauffage collectif
2	Chaudière individuelle
3	Chauffage individuel « tout électrique »
4	Poêle, cheminée, cuisinière, etc.
Blanc	Non déclaré

COUPLEM

Indicateur de vie en couple de la personne de référence du ménage

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Z	Hors résidence principale

DIPLM

Dernier diplôme obtenu par la personne de référence du logement

EAR de 2004 à 2014

01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans



EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire
02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

ENR_LOG

Type de feuille de logement

1	Logement
2	Logement DOM
5	Feuille de logement non enquêté (modalité inexistante dans l'EDP)
6	Feuille de communauté

ETUDM

Inscription dans un établissement d'enseignement de la personne de référence du ménage

1	Oui
2	Non
Z	Hors résidence principale

HLM_X

Appartenance à un organisme HLM, brute

1	Appartient à un organisme HLM
2	N'appartient pas à un organisme HLM
Blanc	Non déclarée

HLML

Appartenance du logement à un organisme HLM

1	Appartient à un organisme HLM
2	N'appartient pas à un organisme HLM
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire

ICM

Indicateur de complexité du ménage

Blanc	Non renseigné
1	Personne seule de moins de 18 ans
2	Couple sans enfant
3	Couple avec enfant(s)
4	Famille monoparentale
5	Autres cas (ménage réellement plus complexe)

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.



ICM_R

Indicateur final de complexité du ménage

0	Logement vide (pas de BI)
1	Logement avec une seule personne
2	Ménage composé d'un unique couple sans enfant
3	Ménage composé d'un unique couple avec enfant(s)
4	Ménage composé d'une unique famille monoparentale (une personne adulte avec enfant(s))
5	Ménage complexe
Blanc	Hors champ (logement non ordinaire)

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.

IMMIM

Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage

1	Immigré
2	Non immigré
Z	Hors résidence principale

INAIM

Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage

1	Dans le département de résidence actuelle
2	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
3	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
4	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
6	A l'étranger
Z	Hors résidence principale

INATM

Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage

Pour les EAR de 2004 à 2014 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors résidence principale

Pour les EAR à partir de 2015 : sur le champ complet :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors résidence principale ou hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

IRANDM

Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé de la personne de référence du ménage

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Dans le même logement
2	Dans un autre logement de la même commune (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
3	Dans une autre commune du département (ou un autre arrondissement)
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
8	A l'étranger
Z	Né après le 1er janvier N-5 par rapport à la date de l'enquête de recensement
Pour les EAR à partir de 2011	
1	Dans le même logement



Table EARaaaa_logement : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_logement

2	Dans un autre logement de la même commune (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
3	Dans une autre commune du département (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
8	A l'étranger
Z	Hors résidence principale ou hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris) ou né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)

MATRM

Etat matrimonial légal de la personne de référence du ménage

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

NATEM

Nationalité de la personne de référence du ménage pour les étrangers

999	Individu de nationalité française
Code nationalité	Nationalité pour un étranger
ZZZ	Hors résidence principale

NATNM

Nationalité à la naissance de la personne de référence du ménage pour les Français par acquisition

999	Individu français de naissance ou de nationalité étrangère
Code nationalité	Nationalité à la naissance
ZZZ	Hors résidence principale

NBPI

Nombre de pièces du logement

01 à 19	Nombre de pièces < 20
20	Nombre de pièces >= 20
Blanc ou ZZ	Hors champ si logement non ordinaire

NBPI_X

Nombre de pièces du logement, brut

01 à 99	Nombre de pièces
Blanc	Non déclaré

NPER

Nombre de personnes du logement

00 à 25	Nombre de personnes
26	26 personnes ou plus
Blanc ou ZZ	Hors logement ordinaire



PNAIM

Pays de naissance de la personne de référence du ménage

999	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)
Code pays	Pays de naissance
ZZZ	Hors résidence principale

PRANM

Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage

999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
Code pays	Pays de résidence antérieure
ZZZ	Hors résidence principale

RECHM

Ancienneté de la recherche d'un emploi de la personne de référence du ménage

0	Ne cherche pas d'emploi
1	Cherche un emploi depuis moins d'un an
2	Cherche un emploi depuis plus d'un an
9	Non renseigné pour un inactif
Z	Hors résidence principale

SANI

Présence d'installations sanitaires

0	Ni baignoire, ni douche
1	Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
2	Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)
Z	Hors champ si logement non ordinaire ou DOM

SANI_X

Présence d'installations sanitaires, brute

1	Ni baignoire, ni douche
2	Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
3	Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)
Blanc	Non déclarée

SEXEM

Sexe de la personne de référence du ménage

1	Masculin
2	Féminin
Z	Hors résidence principale

SFM

Structure familiale du ménage

11	Personne vivant seule : homme
12	Personne vivant seule : femme
21	Une famille principale monoparentale sans isolé : homme avec enfant(s)
22	Une famille principale monoparentale sans isolé : femme avec enfant(s)
30	Un couple sans isolé sans enfant
31	Un couple sans isolé avec 1 enfant
32	Un couple sans isolé avec 2 enfants
33	Un couple sans isolé avec 3 enfants
34	Un couple sans isolé avec 4 enfants ou +
40	Une famille monoparentale avec isolé(s)
51	Un couple sans enfant avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s)
52	Un couple sans enfant avec autre(s) isolé(s)
53	Un couple avec enfant(s) avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s)
54	Un couple avec enfant(s) avec autre(s) isolé(s)
61	Deux familles : deux couples avec ou sans enfant(s)
62	Deux familles : autres cas



Table EARaaaa_logement : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_logement

70	Autre ménage sans famille
ZZ	Hors logement ordinaire

STOC

Statut occupation du logement redressé

1	Propriétaire
2	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide
3	Locataire ou sous locataire du logement ou de la chambre, loué(e), meublé(e)
4	Logé(e) gratuitement
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire

STOC_X

Statut occupation du logement, brut

1	Propriétaire
2	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide
3	Locataire ou sous locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e)
4	Logé(e) gratuitement
Blanc	Non déclaré

SURF

Surface du logement

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	moins de 25 m ²
2	de 25 à moins 40 m ²
3	de 40 à moins 70 m ²
4	de 70 à moins 100 m ²
5	de 100 à moins 150 m ²
6	150 m ² ou plus
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire
Pour les EAR à partir de 2011	
1	moins de 30 m ²
2	de 30 à moins 40 m ²
3	de 40 à moins 60 m ²
4	de 60 à moins 80 m ²
5	de 80 à moins 100 m ²
6	de 100 à moins 120 m ²
7	120 m ² ou plus
Z	Hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

TC

Type de commune

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TPM

Temps partiel pour la personne de référence du ménage

1	Temps complet
2	Temps partiel
Z	Sans objet, hors résidence principale

TU99

Taille de l'unité urbaine

Pour les EAR de 2004 à 2010 : taille de l'unité urbaine selon le RP99	
1	Rural éloigné
2	Rural périurbain
3	Unité urbaine de moins de 100 000 habitants
4	Unité urbaine de 100 000 habitants ou plus
5	Agglomération parisienne



Table EARaaaa_logement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement

Blanc	Hors champ
A partir de l'EAR 2011 : taille de l'unité urbaine 2010	
0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne
Blanc	Hors champ

TYPACTM

Type d'activité de la personne de référence du ménage

11	Actif ayant un emploi y compris sous apprentissage ou en stage rémunéré
12	Chômeur
21	Retraité ou préretraité
22	Elève, étudiant, stagiaire non rémunéré de 14 ans ou plus
23	Personne âgée de moins de 14 ans
24	Femme ou homme au foyer
25	Autre inactif
ZZ	Hors résidence principale

TYPCOL

Type de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet

TYPL

Type de logement

1	Maison
2	Appartement
3	Logement-foyer
4	Chambre d'hôtel
5	Habitation de fortune
6	Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)
Blanc	Hors champ si logement non ordinaire

TYPL_X

Type de logement, brut

1	Maison
2	Appartement
3	Logement-foyer
4	Chambre d'hôtel
5	Habitation de fortune
6	Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)
Blanc	Non déclaré



TYPMD

Type de ménage détaillé

Pour les EAR 2015 et avant	
011	Homme vivant seul actif occupé
012	Homme vivant seul autre
021	Femme vivant seule active occupée
022	Femme vivant seule autre
030	Ménage de plusieurs personnes sans famille
101	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 1 enfant
102	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 2 enfants
103	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 3 enfants ou plus
111	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 1 enfant
112	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 2 enfants
113	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 3 enfants ou plus
201	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 1 enfant
202	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 2 enfants
203	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 3 enfants ou plus
211	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 1 enfant
212	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 2 enfants
213	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 3 enfants ou plus
300	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
301	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
302	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
303	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou plus
310	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
311	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
312	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
313	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou plus
400	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre sans enfant
401	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 1 enfant
402	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 2 enfants
403	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 3 enfants ou plus
410	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre sans enfant
411	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 1 enfant
412	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 2 enfants
413	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 3 enfants ou plus
500	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée sans enfant
501	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 1 enfant
502	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 2 enfants
503	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 3 enfants ou plus
600	Famille principale couple avec homme autre et femme autre sans enfant
601	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 1 enfant
602	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 2 enfants
603	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 3 enfants ou plus
Blanc ou	Hors résidence principale



Table EARaaaa_logement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement

ZZZ	
A partir de l'EAR 2016	
011	Homme vivant seul, actif occupé
012	Homme vivant seul, autre
021	Femme vivant seule, active occupée
022	Femme vivant seule, autre
030	Ménage de plusieurs personnes sans famille
101	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 1 enfant)
102	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 2 enfants)
103	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 3 enfants ou plus)
111	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme "autre" avec 1 enfant)
112	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme "autre" avec 2 enfants)
113	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme "autre" avec 3 enfants ou plus)
201	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 1 enfant)
202	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 2 enfants)
203	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 3 enfants ou plus)
211	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme "autre" avec 1 enfant)
212	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme "autre" avec 2 enfants)
213	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme "autre" avec 3 enfants ou plus)
300	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée sans enfant
301	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec 1 enfant
302	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec 2 enfants
303	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme active occupée avec 3 enfants ou plus
320	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés sans enfant
321	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés avec 1 enfant
322	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés avec 2 enfants
323	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés 3 enfants ou plus
330	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées sans enfant
331	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 1 enfant
332	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 2 enfants
333	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 3 enfants ou plus
400	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" sans enfant
401	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec 1 enfant
402	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une femme "autre" avec 2 enfants
403	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'une



Table EARaaaa_logement : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_logement

	femme "autre" avec 3 enfants ou plus
410	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" sans enfant
411	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec 1 enfant
412	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec 2 enfants
413	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'un homme "autre" avec 3 enfants ou plus
420	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" sans enfant
421	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec 1 enfant
422	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec 2 enfants
423	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme actif occupé et d'un homme "autre" avec 3 enfants ou plus
430	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" sans enfant
431	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec 1 enfant
432	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec 2 enfants
433	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'une femme active occupée et d'une femme "autre" avec 3 enfants ou plus
500	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme et d'une femme "autres" sans enfant
501	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec 1 enfant
502	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec 2 enfants
503	Ménage dont la famille principale est un couple composé d'un homme et d'une femme "autres" avec 3 enfants ou plus
520	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes "autres" sans enfant
521	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes "autres" avec 1 enfant
522	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes "autres" avec 2 enfants
523	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes "autres" avec 3 enfants ou plus
530	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes "autres" sans enfant
531	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes "autres" avec 1 enfant
532	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes "autres" avec 2 enfants
533	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes "autres" avec 3 enfants ou plus
ZZZ	Hors champ

ZUS

Logement localisé ou non dans une zone urbaine sensible (ZUS) (Disponible de 2009 à 2016)

0	Le logement n'est pas localisé dans une zone urbaine sensible
1	Le logement est localisé dans une zone urbaine sensible
Blanc	Non renseigné (logement non ordinaire ou DOM)

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2008, la variable n'est pas renseignée. Pour les EAR de 2009 à 2014, la variable est renseignée pour les logements ordinaires (ENR_LOG = '1') des petites et



Table EARaaa_logement : EDP_BEnnnn_EARaaa_logement

grandes communes. Pour les EAR 2015 et 2016, la variable est renseignée uniquement pour les logements ordinaires (ENR_LOG = '1') des grandes communes.



La table Liens des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_liens

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Liens entre deux individus du logement où réside un individu « EDP »

Source : *Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa*

Contenu :

Caractéristique des liens de parenté deux à deux entre les individus des logements où vit un (ou plusieurs individus) EDP, par exemple « grand-père » et « petit-fils »
 Ces informations sont disponibles seulement pour les individus ayant répondu par internet.

EDP_Bennnn_EARaaaa_liens (à partir de l'EAR 2019)

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_BI_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP	10	Char	
ID_BI_DIFF_LIE	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP lié	10	Char	
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
ID_DIFF_LIE	Identifiant de diffusion de l'individu EDP lié	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement	10	Char	
Variables relatives aux liens de parenté				
ADR_RANG	Rang de l'adresse	3	Char	Page 47
ANNEE_COL	Année de collecte	4	Char	Page 47
DEPCOM_CODE	Code département-commune de recensement	5	Char	
IND_RANG	Rang de l'individu	4	Char	Page 47
IND_RANG_LIE	Rang du bulletin individuel lié	4	Char	
IRIS_ILOT	Code IRIS, îlot du lieu de résidence	4	Char	
I_LIEN_R	Indicateur de redressement du lien de parenté	2	Char	Page 47
LIEN_R	Lien de parenté, redressé	1	Char	Page 47
LOG_RANG	Rang du logement	3	Char	Page 48
NATURE_LIEN	Nature du lien de parenté	4	Char	Page 48
TYPCOL	Mode de collecte	1	Char	Page 48



Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les liens : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_liens

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ADR_RANG

Rang de l'adresse

001 à 800	Logements ordinaires
801 à 899	Communautés
900	Habitations mobiles terrestres
905	Sans-abris
910	Habitations mobiles fluviales (bateliers)

ANNEE_COL

Année de collecte

nnnn	Année de la collecte
------	----------------------

IND_RANG

Rang de l'individu

Code sur 4 positions	Rang de l'individu (commence à 0001)
----------------------	--------------------------------------

IND_RANG_LIE

Rang de l'individu

Code sur 4 positions	Rang de l'individu lié (commence à 0001)
----------------------	--

I_LIEN_R

Indicateur de redressement du lien de parenté

C	Cohérent
1	Non réponse
/	Sans objet

LIEN_R

Lien de parenté, redressé

-1	Autre
0	Vide ou inconnu
1	Conjoint(e) (mariage, pacs, concubinage ou union libre)
2	Mère ou père
3	Fille ou fils (biologique ou adoptif)
4	Belle-mère ou beau-père (conjoint(e) d'un des parents)
5	Belle-mère ou beau-père (mère ou père du conjoint)
6	Belle-fille ou beau-fils (enfant du conjoint)
7	Bru ou gendre (conjoint(e) d'un enfant)
8	Soeur, demi-soeur, quasi-soeur ou frère, demi-frère, quasi-frère
9	Grand-mère ou grand-père
10	Petit-fils ou petite-fille
11	Tante ou oncle
12	Cousin(e)
13	Nièce ou neveu
14	Belle-sœur ou beau-frère
15	Enfant placé en famille d'accueil
16	Colocataire ou sous-colocataire



Table EARaaaa_logement : EDP_BEEnnnn_EARaaaa_liens

LOG_RANG

Rang du logement

Code sur 3 positions	Rang de l'individu (commence à 000)
----------------------	-------------------------------------

NATURE_LIEN

Nature du lien de parenté

NPNP	Lien entre deux individus non permanents
NPP	Lien entre un individu non permanent vers un individu permanent
PNP	Lien entre un individu permanent vers un individu non permanent
PP	Lien entre deux individus permanents

TYPCOL

Mode de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet
9	Sans objet (correspond aux individus des Feuilles de logement Non Enquêtés)



Annexes

Document	Validité
Feuille de Logement 2018	À partir de 2018
Bulletin individuel 2016 + feuille logement 2017 (identique 2016)	À partir de 2015
Bulletin individuel 2011	De 2011 à 2015
Bulletin individuel 2004	De 2004 à 2010



2. La base étude

2.7. Le panel d'actifs

La table PANACT : EDP_Bennnn_PANACT.....	2
Dictionnaire des variables du panel anonymisé tous salariés 2017 réalisé par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee.....	6
Annexe 1 : dessin de fichier.....	19
Annexe 2 - Nomenclature des catégories socioprofessionnelles et des qualifications dans la Fonction publique de l'État.....	22
Annexe 3 - Nomenclature des services.....	30

La table PANACT : EDP_Bennnn_PANACT

nnnn = millésime de la base étude

Unité observée : activité salariée annuelle de l'individu "EDP".

Source : *Panels de salariés* constitués à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des fichiers de paye des agents de l'état (FPE).**Contenu :**

La table PANACT rassemble des informations sur l'activité salariée issues des panels de salariés de l'Insee, eux-mêmes constitués à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des fichiers de paye des agents de l'état (FPE). Ainsi, le type d'information disponible dans l'EDP, la période et le champ couverts découlent directement de l'information disponible dans ces sources et de son organisation :

- l'information disponible dans l'EDP est annuelle, c'est-à-dire au niveau an*individu (il s'agit donc d'une agrégation supplémentaire par rapport à l'information disponible dans les panels de salariés qui sont eux-mêmes constitués à partir des fichiers des déclarations annuelles de données sociales et des fichiers de paie de l'état de niveau « poste », -an*individu*siret- agrégés au niveau de l'entreprise -an*individu*siren-). Pour une année donnée, les informations retenues dans l'EDP sont :
 - o le revenu salarial et le temps travaillé dans l'année : les salaires nets, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés pour tenir compte de l'ensemble de l'activité salariée de l'individu pendant l'année.
 - o les caractéristiques relatives au poste principal occupé cette année. Le poste principal correspond au poste pour lequel la durée de paie est la plus longue et, en cas d'ex aequo, le salaire le plus élevé. Lorsqu'un individu a travaillé une année dans plusieurs entreprises, ce sont les caractéristiques du poste principal de l'entreprise qui cumule la durée de paie la plus longue et, en cas d'ex aequo, le salaire le plus élevé.
- l'information est disponible depuis 1967 jusqu'en 2013 sur un champ évolutif (cf. documentation du panel « tous salariés ») : ce champ couvre globalement les salariés du secteur privé en France métropolitaine hors secteurs agricoles depuis 1967, y compris les salariés des entreprises publiques, la fonction publique hospitalière est intégrée à partir de 1984, la fonction publique d'État et les collectivités territoriales à partir de 1988. Le secteur agricole et les Doms sont inclus à partir de 2002, les salariés des particuliers employeurs à partir de 2009.
- l'information est disponible pour les individus "EDP" nés en octobre des seules années paires jusqu'en 2001, et de toutes les années de naissance à partir de 2002.

Remarques :

- 1) En raison du surcroît d'activité lié au recensement de la population, les DADS n'ont pas été traitées par l'Insee en 1981, 1983 et 1990, on ne dispose donc pas d'observations pour ces années dans le panel d'actifs.
- 2) Par ailleurs, l'information concernant des individus des panels de salariés de NIR dits « fictifs » ou « hors champ », qui ne sont par définition pas retrouvés dans l'EDP, n'a pas été intégrée. En particulier, les années 2003 et 2004 ont connu des taux d'identifiants fictifs plus élevés que les autres années.
- 3) Les salaires NETNET et NETNETR sont diffusés avec cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire (CPSO) à partir de 2013. Il y a donc une rupture de série à partir de 2013 puisque les salaires ne tiennent pas compte de la cotisation patronale pour complémentaire santé obligatoire en 2012 et avant.

Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir le dictionnaire des codes du panel anonymisé tous salariés à partir de la page 6. Cette documentation est réalisée par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee.



EDP_BEEnnnn_PANACT			
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format
Variables de gestion			
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char
Variables liées à l'individu			
AN	Année d'activité de l'individu EDP	5	Num
ENTPAN	Année d'entrée dans le panel de l'individu EDP	5	Num
NBENT	Nombre d'entreprises dans lesquelles l'individu EDP a travaillé durant l'année	10	Char
NETNET	Salaire net de l'individu EDP durant l'année	11	Num
NETNETR	Salaire net en euros constants de l'individu EDP durant l'année	11	Num
DP	Durée de paie en jours (entre 1 et 360) de l'individu EDP durant l'année	11	Num
DPC	Durée de paie convertie en équivalent "temps complet et plein salaire" exprimée en jour	11	Num
NBHEUR	Nombre d'heures rémunérées (depuis 1993) de l'individu EDP durant l'année	11	Num
Variables liées au poste principal occupé par l'individu			
CS1	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 1 chiffre	10	Char
CS2	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 2 chiffres	10	Char



CS1_ANC	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 1 chiffre jusqu'en 1982 inclus	10	Char
CS2_ANC	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 2 chiffres jusqu'en 1982 inclus	10	Char
CSK	Catégorie socioprofessionnelle avec qualification (FPE uniquement)	10	Char
PCS4	Code PCS de l'individu EDP durant l'année à 4 chiffres (depuis 1993)	10	Char
CAT	Catégorie d'agents	10	Char
REGR	Région de résidence de l'individu EDP	10	Char
DEPR	Département de résidence de l'individu EDP	10	Char
COMR	Commune de résidence de l'individu EDP (depuis 1988)	10	Char
REGT	Région de travail de l'individu EDP	10	Char
DEPT	Département de travail de l'individu EDP	10	Char
COMT	Commune de travail de l'individu EDP	10	Char
CONTRAT_TRAVAIL	Type de contrat de travail (depuis 2005)	10	Char
CE	Condition d'emploi de l'individu EDP	10	Char
A38	Activité agrégée à partir de 1994	10	Char



APE40	Activité agrégée (jusqu'en 1992)	10	Char
NES5	Activité économique de l'établissement (sauf en 1993)	10	Char
DOMEMPL	Domaine d'emploi (depuis 1986)	10	Char
NBSA_ENT	Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12	best12	Num
NBSA_ET	Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12	best12	Num



Dictionnaire des variables du panel anonymisé tous salariés 2017 réalisé par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee

1. Présentation

Le panel permet de suivre des salariés depuis 1976. Il correspond jusqu'en 2001 inclus à un échantillon d'environ 1/24^{ème} obtenu en gardant les individus nés en octobre d'une année paire. À partir de 2002, l'échantillon a été doublé. Ce panel résulte de la concaténation de l'ancien panel DADS (salariés du secteur privé, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale) et des données de panel sur les agents de l'État. Désormais un unique panel dit « Tous salariés » couvre les champs de l'ancien panel DADS et des agents de l'État.

Il est possible de travailler à champ constant entre 1988 et 2017 à condition de filtrer d'une part les postes des salariés des particuliers-employeurs, ces derniers n'ayant été intégrés au panel que depuis 2009 inclus, et d'autre part les lignes correspondant aux indemnités chômage qui ne sont, elles, incluses dans le panel que depuis 2008 inclus.

Historique

Au départ, en 1976, le panel tous salariés concerne l'ensemble des salariés du secteur privé (hors agriculture), y compris les salariés des entreprises publiques, soit l'ensemble des salariés faisant l'objet d'une déclaration annuelle de données sociales (DADS).

La fonction publique d'État est intégrée en 1978, bien qu'elle soit issue d'une source distincte : les fichiers de paie de l'État.

La fonction publique hospitalière est intégrée en 1984, les collectivités territoriales en 1988. Une partie de l'action sociale publique, à la frontière entre fonction publique hospitalière et territoriale, est présente dès 1976 tandis qu'une autre apparaît en même temps que les collectivités territoriales, soit en 1988.

Quatre changements importants de la chaîne de production du panel ont eu lieu en 1993, 2002, 2009 et 2016 : ils peuvent expliquer des ruptures de séries. Par ailleurs, les identifiants individus sont parfois mal ou non remplis. Dans ce cas, celui-ci est remplacé par un identifiant fictif. Il est donc par la suite impossible de faire le lien avec les autres observations de cet individu. Les années 1994, 2003 et 2004 ont connu des taux d'identifiants fictifs plus élevés que les autres années. Les années 2003 à 2005 ont connu des problèmes d'intégration des données (i) issues des agences d'intérim, et (ii) de certains des individus appartenant au doublement de l'échantillon introduit en 2002 (voir note n°2019_35094_DG75-F240).

Enfin, en raison du surcroît d'activité lié au recensement de la population, les DADS n'ont pas été traitées par l'Insee en 1981, 1983 et 1990 : on ne dispose donc pas d'observations pour ces années dans le panel. De même, les données des fichiers de paie de l'État sont absentes en 1979, 1981 et 1987.

Enfin, à partir de 2008, le panel intègre le chômage indemnisé.

Constitution du panel

Le panel est constitué à partir de fichiers (DADS puis DSN, et fichiers de paie de l'État) annuels de niveau poste (individu*siret) qui sont agrégés au niveau de l'entreprise. **On obtient donc un fichier au niveau individu*siren*an.**

Pour agréger les postes d'un individu qui a travaillé dans au moins deux établissements différents d'une même entreprise au cours d'une année donnée, on garde les caractéristiques de l'établissement pour lequel la durée de paie est la plus longue et, en cas d'*ex æquo*, le salaire le plus élevé. Les salaires nets et bruts fiscaux, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés. On retient la plus petite date de début de rémunération et la plus grande date de fin de rémunération. La durée de paie est ensuite mise en cohérence avec ces dates : si elle est supérieure à l'intervalle, on l'ajuste (cela pourrait se produire, par exemple, dans le cas d'une personne ayant deux postes à temps partiels).

Échantillon

Le panel tous salariés validité 2001 et précédentes concernait les individus nés en octobre une année paire. Le panel tous salariés validité 2002 à 2011 concernait à la fois les individus nés en octobre une année paire et ceux nés en octobre des années impaires. Le panel tous salariés validité 2012 et suivantes concerne les individus nés en octobre des années paires et ceux nés un jour couvert par



l'échantillon démographique permanent (EDP), c'est-à-dire du 2 au 5 janvier, du 1^{er} au 4 avril, du 1^{er} au 4 juillet et du 1^{er} au 4 octobre quelle que soit l'année de naissance.

L'échantillon du panel validité 2017 surreprésente donc les individus nés les années paires par rapport aux individus nés les années impaires : 72,9 % des individus de l'échantillon sont nés une année paire sous l'hypothèse d'un nombre de naissance indépendant de la date. Cette surreprésentation des individus nés les années paires provoque une déformation de la structure en âge de l'échantillon d'année en année. Ainsi, les années paires, les individus d'âges pairs sont surreprésentés, tandis que les années impaires, ce sont les âges impairs.

Biais lié à la déformation de la structure en âge

Lorsque l'on cherche à estimer la distribution de salaire ou de revenu salarial par âge, cette déformation peut conduire à des biais. Après l'année 2002, ces biais peuvent être résolus en se restreignant aux individus nés les jours EDP : sur ce sous-échantillon, la structure en âge n'est pas biaisée par la surreprésentation des années de naissance paires. Cela conduit toutefois à éliminer toutes les observations à NIR fictifs. La variable PANNOUV permet de repérer, à partir de 2002, les individus nés les jours EDP.

Pour les années antérieures à 2002, l'échantillon n'inclut que des individus nés une année paire. **De ce fait, la structure en âge n'est pas comparable entre deux années consécutives, mais de deux ans en deux ans.**

Changement de nomenclatures

La plupart des variables reprennent les modalités des variables DADS. Pour certaines variables, les modalités ont changé au cours du temps : elles sont alors, dans la mesure du possible, modifiées dans la chaîne de production du panel de façon à rester identiques d'une année sur l'autre. En revanche, lorsqu'il y a eu des changements radicaux de nomenclature, une rétropolation satisfaisante n'a pas toujours été possible.

Activité économique

La codification de l'activité économique suit les changements de nomenclature. Un changement très important est intervenu en 1993 avec le passage de la NAP73 à la NAF. Cette année-là, certaines entreprises ont utilisé la NAP et d'autres la NAF, de sorte que les variables APEN et APET sont renseignées parfois avec une nomenclature et parfois avec une autre. La NAF comportant une lettre en dernière position et pas la NAP, il est ainsi possible de les différencier. Un autre changement, moins important, a eu lieu en 2003 (passage de NAF à NAF rev. 1). Enfin, un changement important intervient en 2008 avec le passage à la NAF rev. 2. Comme cette dernière est codée sur 5 chiffres, elle est stockée dans une nouvelle variable (APEN2 et APET2). En 2008, le fichier est en double nomenclature : à la fois les variables APEN, APET, APEN2 et APET2 sont remplies. La NAF rev. 1 n'est fournie en 2008 qu'à titre de comparaison avec les années antérieures. Lorsque cela est possible, c'est la NAF rev. 2 qui doit être utilisée à partir de 2008.

La nomenclature économique de synthèse (NES) a été adoptée par l'Insee en 1994. La NES36 n'est disponible que depuis 1994 car elle n'a pas pu être rétropolée avant. On a cependant pu reconstituer la NES5 depuis 1976 (sauf pour 1993). Avant 1993, on dispose aussi d'un regroupement en 40 niveaux de la NAP73 dans la variable APE40 (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

Catégories socioprofessionnelles

La codification de la catégorie socioprofessionnelle est dépendante elle aussi des changements de nomenclatures intervenus au cours du temps.

Avant 1982 inclus, la CS est dans l'ancienne nomenclature et stockée dans les variables CS2_ANC et CS1_ANC (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008). Cette ancienne nomenclature étant très différente, on n'a pas procédé à une rétropolation qui aurait été très approximative. La CS à 1 chiffre avant 1982 est simplement égale au premier chiffre de la CS2_ANC. La CS à 1 chiffre est en effet à peu près stable entre les deux nomenclatures, à quelques exceptions près comme les contremaîtres qui passent de 6 à 4.



Jusqu'en 2001 inclus, la variable CS à 2 chiffres des DADS comprenait une modalité particulière commençant par 7 pour les apprentis et les stagiaires. Depuis 2002, les stagiaires et les apprentis sont classés dans leur CS. Dans le panel, le choix suivant a été fait : pour la CS à 1 chiffre, ils sont classés dans leur CS ; pour la CS à deux chiffres, on garde une CS à part commençant par 7 pour les stagiaires et apprentis.

Enfin, à partir de 2009, la PCS-ESE sur 4 positions remplace la CS sur 2 positions dans les DADS. En plus du libellé d'emploi, la PCS-ESE s'appuie sur l'utilisation de la position professionnelle du salarié et de la PCS déclarée par l'établissement. La précision du codage s'en trouve améliorée. Par exemple, un comptable classé auparavant en profession intermédiaire pourra dorénavant être compté soit en employé, soit en cadre selon l'information disponible. Ce changement crée une **rupture de série**, y compris sur la CS à 1 chiffre. Cependant, afin de permettre des comparaisons par PCS entre 2008 et 2009, la PCS a été rétopolée sur l'année 2008 dans le secteur privé uniquement (variable PCS_v2). Autrement dit, sur l'année 2008, on dispose du codage de la PCS selon l'ancienne méthode (variable PCS4) et la nouvelle méthode (variable PCS_v2).

2. Changements notables en 2017

- Modification du calcul de l'année de naissance et redressement de l'âge : l'année de naissance et l'âge sont à présent calculés conformément à la note n°2020_3704_DG75-F240 relative au changement du mode de calcul de l'année de naissance dans le panel tous salariés. Cela conduit à attribuer une année de naissance au 21^e siècle pour un certain nombre d'individus (ce qui n'était pas possible auparavant), et à redresser l'âge en cohérence avec l'année de naissance (avec un impact très notable en 2012 et dans une moindre mesure en 2016).
- Correction des lignes Assedic (périodes de chômage indemnisé repérées par CE=A) en 2016 : une erreur avait conduit à ce que les variables de salaire, qui correspondent pour ces lignes aux montants des indemnités chômage, soient manquantes en 2016. Le problème a été corrigé.
- Correction de la base CSG dans la fonction publique en 2011 : la base CSG est nulle pour la quasi-totalité des postes de la fonction publique en 2011. La variable a été corrigée à l'aide de la variable CSG disponible dans SIASP.

Avertissement sur les données relatives à l'année 2017 :

A partir de 2016, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent aux administrations ont été progressivement remplacées par les déclarations sociales nominatives (DSN). Alors qu'en 2016 la plupart des entreprises remplissaient encore des DADS, ce sont principalement les DSN qui sont utilisées dans le fichier 2017. Les comportements déclaratifs des entreprises ont pu être modifiés à l'occasion du passage aux nouvelles formalités, ce qui est susceptible de créer des ruptures par rapport aux données antérieures.

Pour plus de détails relatifs aux changements concernant l'année 2017, l'utilisateur du panel est invité à lire la documentation accompagnant les fichiers détail DADS Tous salariés 2017 (*cf Note N°2020_11993_DG75-F220 du 3 juin 2020, Demande d'archivage intermédiaire et de mise à disposition des fichiers Tous salariés (DADS - DSN) 2017*).



3. Description des fichiers

La structure des fichiers est la suivante : chaque observation correspond à l'emploi d'un individu dans une entreprise au cours d'une année (ou bien à une période de chômage indemnisé d'un individu une année donnée). Les variables qu'ils contiennent sont spécifiques à l'emploi occupé ; il s'agit en particulier de la rémunération nette versée par l'entreprise à l'individu au cours de l'année, du nombre de jours de rémunération dans l'année, des jours de début et de fin de rémunération.

Dictionnaire des codes

A38 Activité agrégée A38

depuis 1994

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/agregatnaf2008/agregatnaf2008.htm>

AGE Age du salarié durant l'année courante

AN Année de validité du poste

ANCSIR Ancienneté dans l'entreprise, exprimée en nombre d'années

Variable calculée à partir de l'historique des postes des salariés. Voir la note n°2018_25053_DG75-F240 pour les détails méthodologiques.

ANNAI Année de naissance du salarié

APE40 Activité économique

DADS uniquement, jusqu'en 1992

Regroupement en 40 niveaux de la NAP73 (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

APEN Activité économique de l'entreprise (NAP73, NAF, NAF rev.1)

APET Activité économique de l'établissement (NAP73, NAF, NAF rev.1)

DADS uniquement, jusqu'en 2008

L'activité économique dans le panel a suivi les différentes nomenclatures officielles. De 1976 à 1993, il s'agit de la NAP73. En 1993 une partie de l'activité économique a été déclarée selon la NAP73, et une partie selon la nouvelle nomenclature d'activité française de 1993, qui a ensuite été conservée jusqu'en 2002 :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf1993/naf1993.htm>

Enfin en 2003 la NAF a été légèrement révisée, et de 2003 à 2008 on utilise la NAF rev. 1 :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2003/naf2003.htm>

APEN2 Activité économique de l'établissement (NAF rev. 2),

APET2 Activité économique de l'établissement (NAF rev. 2),

DADS uniquement, depuis 2008

L'activité économique dans le panel a suivi les différentes nomenclatures officielles. A partir de 2008, l'activité économique est codée en NAF rev. 2. La NAF rev. 1 n'est fournie en 2008 qu'à titre de comparaison avec les années antérieures. Lorsque cela est possible, c'est la NAF rev. 2 qui doit être utilisée dès 2008.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm>

AV Avantages en nature

AVR Avantages en nature en euros constants

BASCSG Base CSG

depuis 1999

Revenus servant de base au calcul de la CSG en euros courants. Ils correspondent généralement au montant brut des rémunérations, indemnités, allocations, primes y compris les avantages en nature ou en espèce versés au salarié en contrepartie ou à l'occasion du travail, l'épargne salariale, la participation, l'abondement au Plan Épargne Entreprise ou au PERCO, après application d'une déduction forfaitaire pour frais professionnels.



BASCSGR Base CSG en euros constants

depuis 1999

cf. BASCSG

CAT Catégorie d'agents

Modalités :

A, B, C pour la fonction publique.

P pour le secteur privé.

CATJUR Catégorie juridique

DADS uniquement, depuis 1986

C'est une nomenclature à vocation inter-administrative, utilisée dans SIRENE et dans la gestion du Registre du Commerce et des Sociétés.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/cj/cj.htm>

CE Condition d'emploi

Modalités :

C Temps complet

P Temps partiel

I Intérimaires

D Travailleurs à domicile

A Chômage indemnisé (ligne ASSEDIC, depuis 2008)

Il y a une rupture en 2002, date à partir de laquelle la modalité I disparaît dans les DADS : les intermittents (contrat à durée indéterminée pour des emplois permanents qui comportent par nature une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées) et intérimaires sont reclassés en fonction de leur condition d'emploi.

COMR Code géographique de la commune de résidence du salarié

Adresse au 01/01 de l'année N+1 ou dernière adresse connue avant cette date.

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

COMT Code géographique de la commune d'implantation de l'établissement

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

CONTRAT_TRAVAIL Contrat de travail ou avenant en vigueur pendant la période principale du poste de travail

*DADS uniquement, depuis 2005. **

De 2005 à 2012, la nomenclature est la suivante :

01 CDI

02 CDD

03 contrat de travail temporaire

04 contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus

05 contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés au plus

06 contrat emploi jeunes

07 contrat emploi solidarité

08 assistant d'éducation (IRCANTEC)

20 mandat électif (IRCANTEC)

21 arrêté de nomination (médecin) (IRCANTEC)

23 contrat nouvelle embauche (CNE)

25 contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

26 contrat d'avenir

27 contrat de travail à durée déterminée à objet défini

90 sans contrat

A partir de 2013, la nomenclature est :

01 contrat à durée indéterminée

02 contrat à durée déterminée

03 contrat de travail temporaire (mission)

04 contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus

05 contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés au plus

20 élus



- 27 contrat de travail à durée déterminée à objet défini
- 28 contrat à durée déterminée pour les seniors
- 90 sans contrat de travail
- 92 Assistant(e) maternel(le) et familial(e)
- 93 contrat aidé
- 95 travail occasionnel (saisonnier, occasionnel)
- 96 travail à l'acte (vacataire, intermittent, travailleur à domicile)

CONV_COLL Code de convention collective de branche

DADS uniquement, depuis 2005

Selon une nomenclature gérée par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (IDCC). <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/identification-des-conventions.675/>

CS1 Catégorie socioprofessionnelle à 1 chiffre

Niveau 1 de la PCS-ESE, à 6 modalités :

- 1 Agriculteurs
- 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 Professions intermédiaires
- 5 Employés
- 6 Ouvriers

CS1_ANC Catégorie socioprofessionnelle à 1 chiffre

DADS uniquement, jusqu'en 1982

cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008

CS2 Deux premiers caractères de la catégorie socioprofessionnelle

DADS uniquement

Nomenclature basée sur le niveau 2 de la PCS-ESE, complétée par des codes commençant par 7 pour les stagiaires et les apprentis. Le panel a suivi la mise à jour de la nomenclature PCS-ESE en 2003.

cf. nomenclatures officielles de la PCS-ESE :

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse2003/liste_n2.htm

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse1982/liste_n2.htm

CS2_ANC Catégorie socioprofessionnelle à 2 chiffres

DADS uniquement, jusqu'en 1982

Nomenclature en C8.4 du guide méthodologique des DADS validité 2008

On peut reconstituer une CS à un chiffre comparable avec la nouvelle nomenclature à l'aide du premier chiffre de CS2_ANC.

CSK Catégorie socioprofessionnelle avec qualification (cf. annexe 2)

FPE uniquement, jusqu'en 2008

L'annexe 2 donne les intitulés en clair et en abrégé des 73 modalités.

DEBREMU Date de début de rémunération du poste

La date est exprimée en jours depuis le début de l'année du poste, entre 1 et 360.

Remarque : certains établissements pratiquent le décalage de paie et déclarent les salaires de début décembre de l'année n-1 à fin novembre de l'année n (donc du jour -30 à 330). Le traitement de ces décalages de paie dans les DADS a changé au cours du temps.

DEPNAI Département de naissance

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

DEPR Département de résidence du salarié

Adresse au 01/01 de l'année N+1 ou dernière adresse connue avant cette date.

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>



DEPT Département de travail (de l'établissement)

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

Remarque : DEPT n'est pas renseigné pour les militaires payés par le ministère de la Défense (la zone est mise à 00) mais le code région REGT, créé avant cet effacement, est toujours renseigné (certains des militaires appartiennent à d'autres ministères que celui de la Défense)

DOMEMPL Domaine d'emploi

Variable de synthèse créée pour permettre une partition rapide entre les différentes catégories d'employeur.

Modalités :

0	Entreprises absentes du référentiel	CJ=00
1	Fonction Publique d'État	CJ=71** et CJ=7331 et CJ de 7382 à 7389 (à l'exception des SIREN 180014045,180035016, 180035024, 180035032, 180035065, 180036063, 189400039)+ siren 180020026 (CDC)
2	Fonction Publique Territoriale	CJ=72** et CJ=7312 à 7314 et CJ=7341 à 7363 et CJ=7371 à 7379+ siren=180014045 (CNFPT)
3	Fonction Publique Hospitalière	CJ=7364 à 7366+ siren 189400039 et 180036063
4	Autres organismes publics administratifs	CJ=74** (sauf siren 180020026) et CJ=7321, 7322, 7323, 7381+ siren 180035016, 180035065,180035024 et 180035032
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	CJ=4***
6	Entreprises individuelles	CJ=1*** (sauf source PE) et CJ=5498
7	Particuliers Employeurs	données marquées comme issues de PE
8	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	CJ=8*** et CJ=9***
9	Autres sociétés privées	CJ=2*** et CJ=3*** et CJ=5*** (sauf 5498) et CJ=6***

DP Durée de paie dans l'année, exprimée en jours

Cette variable cherche à mesurer la durée effective d'emploi dans l'année.

Remarque : cette variable est exprimée en quinzaines dans la FPE jusqu'en 2008. Ainsi dans le panel les agents de l'État ont une durée de paie exprimée en jours, mais multiple de 15 jusqu'en 2008.

DPC Durée de paie convertie en équivalent "temps complet et plein salaire", exprimée en jours FPE uniquement, jusqu'en 2008

Cette variable a pour objet de permettre des calculs de volume ou de coût de main-d'œuvre faisant abstraction des conditions particulières d'emploi de chaque agent, qu'elles soient durables (temps partiel par exemple) ou accidentelles (arrêt de maladie...) : la durée annuelle de travail d'un agent est convertie en ce qu'elle aurait été si, pour une rémunération annuelle égale, l'agent avait travaillé à temps complet et n'avait pas subi d'abattement de salaire.

Par exemple, un agent à mi-temps pendant 4 mois puis à temps complet pendant 4 mois puis en arrêt de maladie à demi-traitement pendant les 4 derniers mois de l'année aura DP = 360 et DPC = 240 (2 mois + 4 mois + 2 mois)

ECH Échelon dans le grade

FPE uniquement, jusqu'en 2008

Valeurs possibles : 00, 01 à 15.

Le nombre d'échelons dans un grade ou un emploi est variable et certains emplois (notamment ceux dont la rémunération n'est pas calculée à partir d'un indice) ne comportent aucun échelon (E = 00).

Pour les agents "hors-échelle" (cf. code HE), l'échelon est remplacé par le chevron (E = 01, 02, 03).

ENS Code "Enseignant"

FPE uniquement, reconstituée à partir de 2009



- 0 Non enseignant
- 1 Enseignants stricto sensu
- 2 Directeurs d'établissement d'enseignement
- 3 Autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation, surveillants d'externat et d'internat, (aides)-éducateurs
- 4 Chercheurs
- 5 Élèves enseignants

Ce code est dérivé du grade et est indépendant de l'emploi réellement exercé : par exemple, un ingénieur d'agronomie professeur de lycée agricole a le code 0 et non 1 ; réciproquement un instituteur travaillant dans une inspection académique a le code 1 et non 0, et les agents des corps des personnels de direction des établissements du second degré ont toujours le code 2 même s'ils exercent d'autres fonctions.

ENTPAN Année d'entrée dans le panel

Lorsque l'année d'entrée dans le panel est antérieure à la première apparition du salarié, il s'agit de l'année de première apparition dans les panels État (à partir de 1978) ou DADS 67-75 (à partir de 1967).

ENTSIR Année d'entrée dans l'entreprise

FILTRE Indicatrice de poste non annexe

FINREMU Date de fin de rémunération du poste

La date est exprimée en jours depuis le début de l'année du poste, entre 1 et 360.

GRADE Grade ou emploi

FPE uniquement, jusqu'en 2008

Code à 8 caractères obtenu par concaténation des 4 codes élémentaires :

M ou MING (2c) : Ministère de rattachement statutaire du grade

N ou NATSER (1c) : Nature de service

C (3c) : Corps ou pseudo-corps (regroupement d'emplois pour les non-titulaires)

G (2c) : Grade dans le corps (ou emploi pour les non-titulaires)

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-agents08&page=irweb/agents08/dd/doc/var/GRADE.htm

MIN Ministère

FPE uniquement, y compris après 2009

19 modalités avant 2000, 15 modalités à partir de 2002 (y compris "90")

MIN	supp	B	Désignation (* = pour mémoire)
01		01	Affaires étrangères
02		02	Culture
03		03, 87	Agriculture
04	(1)	04	Anciens combattants (*)
06		06	Éducation Nationale : enseignement scolaire
07		07, 94 (cf. 2)	Économie, Finances, Industrie
09		09	Intérieur
10		10, 86, 95	Justice
12		12, 15, 18, 40, 91	Services du Premier ministre, Plan et aménagement du territoire
21	(2)	05, 16, 21, 33	Industrie, Recherche, Commerce et Artisanat, Tourisme (*)
22		14	Outre-mer
23		23, 37 (cf. 3)	Équipement, logement et transports ; Environnement
24	(3)	24 à 28, 93	Transports, Mer (*)
30	(4)	30	Coopération (*)
32		32	Jeunesse et sports
34		35, 36	Santé et Travail (affaires sociales, solidarité)
38		38	Éducation nationale : enseignement supérieur
70		70	Défense
90	(5)	90 (et pour mémoire 41)	Poste et Télécommunications (*)



suppressions :

(1) rattaché à 70

(2) budget 05 rattaché à ministère 23, budget 16 rattaché à ministère 38 ; budgets 21 et 33 supprimés, personnels transférés au budget 07 mais maintien jusqu'en 2001 du ministère 21 pour les établissements publics suivants (cf annexe 3) : CEA, CNES, INPI, INRIA, ANVAR, labo nat d'essais, écoles des Mines et écoles techniques de l'Industrie et des Mines (personnels sur budgets propres). A partir de 2002, suppression complète du "ministère" 21 par reventilation de ces établissements : en 12 pour CEA et CNES, en 07 pour les autres.

(3) rattaché partiellement (transports intérieurs) aux B et Min 23 ; rattachement complet au ministère 23 en 2002 (mais les budgets 93=ex 27 et 28 existent toujours).

(4) rattaché à 01

MSB_ENT Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise

DADS uniquement

MSBR_ENT Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise en euros constants

DADS uniquement

NBHEUR Nombre d'heures rémunérées dans l'année

Depuis 1993 hors fonction publique d'État, depuis 2010 sur l'ensemble des salariés

Nombre total d'heures salariées dans l'année (zéro pour les travailleurs à domicile et pour certaines PCS).

NBLIG Nombre de lignes établissement regroupées dans l'observation entreprise

DADS uniquement

Lorsque le salarié a occupé plusieurs postes dans différents établissements d'une même entreprise, les postes sont regroupés en une ligne. La variable NBLIG indique combien de postes ont été regroupés.

NBSA_ENT Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12

NBSA_ET Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12

NES5 Nomenclature économique de synthèse (en 5 postes)

ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EW	Commerce
EX	Services

NES36 Nomenclature économique de synthèse (Niveau 2) de l'établissement

NES36N Nomenclature économique de synthèse (Niveau 2) de l'entreprise

DADS uniquement, de 1993 à 2007

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/nes2003/nes2003.htm>

NETNET Salaire net (correspond au S_NET des DADS grand format)

Rémunérations nettes de toutes cotisations sociales ouvrières obligatoires et de CSG et CRDS : il s'agit donc d'un salaire après déduction des cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et prévoyance complémentaire, des contributions d'assurance chômage et des CSG et CRDS déductibles et non déductibles. Il est en euros courants.

NETNET_CORRCPSO

uniquement sur l'année 2012

Salaire net en euros courants estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire. Comparable au NETNET de l'année 2013.

NETNET_CORRCPSOR

uniquement sur l'année 2012

Salaire net en euros constants estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire. Comparable au NETNETR de l'année 2013.



NETNETR Salaire net en euros constants

cf. NETNET qui, lui, est en euros courants

NIC4 NIC établissement

DADS uniquement

Accolé à la variable SIR, il permet de reconstituer le SIRET de l'établissement.

NNIFICT Indicatrice de NIR fictifs

On attribue un identifiant unique aux observations qui présentent un NIR invalide. Il n'est donc pas possible de reconstituer la carrière des individus signalés par cette indicatrice.

NNIHC Indicatrice de NIR hors champ

Les individus sont considérés comme hors champ s'ils ne sont pas nés au mois d'octobre, et pour les postes avant 2002, s'ils ne sont pas nés une année paire. Ces individus sont ajoutés chaque année dans le panel pour obtenir la taille d'échantillon voulue (1/12^{ème} ou 1/25^{ème}).

NNINOUV Identifiant individu anonymisé

PAN25 Indicatrice d'appartenance à l'échantillon au 25ème

Entre 1988 et 2001, seuls les salariés nés au mois d'octobre d'une année paire sont suivis (échantillon dit au 25^{ème}). À partir de 2002, cet échantillon est enrichi (échantillon au 12^e) par les salariés du champ EDP (nés du 2 au 5 janvier, du 1^{er} au 4 avril, du 1^{er} au 4 juillet et du 1^{er} au 4 octobre, quelle que soit leur année de naissance).

PANNOUV Indicatrice de naissance un jour EDP (à partir de 2002)

A partir de 2002, l'échantillon du panel est doublé en y ajoutant les individus nés un jour EDP quelle que soit l'année de naissance. Sur ce sous-échantillon, la structure en âge n'est pas biaisée par la surreprésentation des années de naissance paires.

PCS4 Code PCS à 4 chiffres

DADS uniquement, depuis 1993

cf. nomenclature officielle de la PCS-ESE depuis 2003 :

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse2003/liste_n3.htm

De 1993 à 2003 c'est la nomenclature de 1982 qui était utilisée :

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse1982/liste_n3.htm

PCS_v2 Code PCS à 4 chiffres

Secteur privé uniquement, en 2008

Suite à une rupture de série sur la PCS entre 2008 et 2009, la PCS calculée selon la nouvelle méthode a été rétopolée sur l'année 2008, dans le secteur privé uniquement. Il faut donc utiliser PCS_v2 en 2008 afin de permettre des comparaisons par PCS entre 2008 et 2009.

PSEUDOSIR Indicatrice de pseudo siret

DADS uniquement, entre 1993 et 2009

Les établissements qui gèrent deux ou plusieurs catégories particulières de salariés déclarent leurs salariés sur des fractions de DADS, chaque fraction ne recueillant qu'une catégorie de salariés. Sont notamment concernés par ce mode opératoire les agences d'intérim pour leurs salariés propres et les intérimaires. Après exploitation statistique des DADS :

- les salariés propres de l'établissement sont sur le vrai SIRET (celui qui figure au répertoire SIRENE) ;
- les autres salariés gérés par cet établissement (par exemple les intérimaires, les stagiaires AFPA) sont sur le pseudo-SIRET. Normalement, il doit y avoir correspondance entre le vrai SIRET et le pseudo-SIRET.

Néanmoins, toutes les agences d'intérim ne distinguent pas leurs permanents et les intérimaires sous une fraction de DADS. Les pseudo-siret ne permettent donc pas un recensement exhaustif des intérimaires.

PTT Indicatrice de France Télécom et La Poste

DADS uniquement



REGN Région de l'entreprise**REGT Région de travail**

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

REGR Région de résidence

cf. Code officiel géographique

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

SB Salaire brut fiscal

depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

Rémunération brute entendue au sens de la taxe sur les salaires : le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes en espèces et les avantages en nature perçus par le salarié au titre de son contrat de travail. Ce salaire s'entend avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il est en euros courants.

SBR Salaire brut fiscal en euros constants

depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

cf. SB

SECT Secteur d'emploi

Modalités :

ADMIN	Autres organismes publics administratifs
FPH	Établissements sanitaires et médico-sociaux
FPT	Fonction publique territoriale
PRIV	Secteur privé
PE	Salariés des particuliers-employeurs (à partir de 2009)
ETAT	Fonction publique d'État

SER Service d'affectation

FPE uniquement, jusqu'en 2008

Code créé à partir de la nomenclature budgétaire (agents de l'État) ou de la nomenclature des établissements publics. Le critère de rattachement des agents aux services est strictement budgétaire, c'est-à-dire qu'ils sont comptabilisés au titre du service (ou de l'établissement) qui supporte leur rémunération principale, quelle que soit l'unité qui les emploie effectivement.

La nomenclature des services fait l'objet de **l'annexe 3**.

SIR Numéro Siren de l'entreprise

Dans SIRENE, l'unité représentant l'entité entreprise est appelée "UNITE SIREN" identifiée par un numéro non significatif de 9 chiffres. Certains SIREN sont fictifs et commencent par 'F'.

Remarque : pour les agents de l'État avant 2009, il est seulement indiqué "ETAT".

SIRFICT indicatrice de SIREN fictif**SN Salaire net fiscal**

depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

Le salaire net fiscal ou imposable se différencie du salaire NETNET (net à payer) par le fait qu'il comprend la partie non déductible de la CSG. Il est en euros courants.

SNR Salaire net fiscal en euros constants

depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

cf. SN

ST Statut de l'entreprise ou administration

DADS uniquement, jusqu'en 1992

Cette nomenclature préfigure l'arrivée de la catégorie juridique et peut servir de substitut pour une étude spécifique (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

STATUT Statut du salarié

FPE uniquement jusqu'en 2005, ensemble de la fonction publique à partir de 2006

Modalités :

T titulaire
N non titulaire
S stagiaire
A autres

SX Genre du salarié

Modalités :

0 pour les femmes
1 pour les hommes

S_BRUT Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG

Depuis 2002

Rémunération brute entendue au sens de l'assiette de la CSG. Comprend l'intégralité des sommes versées au salarié au titre de son contrat de travail, y compris intéressement et participation, avant toutes déductions de cotisations sociales obligatoires, CSG et CRDS. Il est en euros courants.

S_BRUTR Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG, en euros constants

Depuis 2002

Cf. S_BRUT

TAIN Tranche de taille d'entreprise

TAIT Tranche de taille d'établissement

DADS uniquement

00 0 salarié
01 de 1 à 4 salariés
02 de 5 à 9 salariés
03 de 10 à 19 salariés
04 de 20 à 49 salariés
05 de 50 à 99 salariés
06 de 100 à 199 salariés
07 de 200 à 499 salariés
08 de 500 à 999 salariés
09 de 1000 à 1999 salariés
10 de 2000 à 4999 salariés
11 plus de 5000 salariés

XP Expérience professionnelle, exprimée en nombre d'années

Variable calculée à partir de l'historique des postes des salariés. Voir la note n°2018_25053_DG75-F240 pour les détails méthodologiques



4. Fichiers

Le « fichier anonymisé du panel » est en réalité découpé par années en 5 fichiers physiques stockés dans les répertoires suivants :

P:\VERSEMENT\DG75-F240\PANEL\PAN17_XXXXYYYY

où xxxx est la première année contenue dans le fichier, et yyyy la dernière année.

xxxx	yyyy	Nombre d'enregistrements
1976	1993	14 140 715
1994	2001	10 140 908
2002	2007	16 114 427
2008	2012	18 241 654
2013	2017	19 146 894

Ces fichiers seront mis à disposition sous AUS dans le coffre-fort HAB-DADS-Mise-a-disposition, dans les répertoires suivants :

X:\HAB-DADS-Mise-a-disposition\HAB_A118017B_DPANxyySAS

où xx et yy sont les deux derniers chiffres des années xxxx et yyyy respectivement.

5. Annexes

1. Dessin de fichier joint en annexe.
2. DADS - Guide méthodologique - validité 2017 et validités antérieures

La documentation non jointe au présent avis et dont les références figurent ci-dessus est disponible dans FIGARO, auprès du responsable de la source et de la cellule « Mise à disposition et archivage » et sur le site intranet de la division EFA à la direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS/accès par thème/sources administratives/dads).



Annexe 1 : dessin de fichier

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé
A38	CHAR	2	Activité agrégée à partir de 1994
AGE	NUM	3	Âge
AN	NUM	3	Année de la validité
ANCSIR	NUM	8	Ancienneté dans l'entreprise
ANNAI	NUM	3	Année de naissance
APE40	CHAR	2	Activité agrégée (jusqu'en 1992)
APEN	CHAR	4	Activité économique de l'entreprise (jusqu'en 2008)
APEN2	CHAR	5	Activité économique de l'entreprise en NAF rev. 2 (depuis 2008)
APET	CHAR	4	Activité économique de l'établissement (jusqu'en 2008)
APET2	CHAR	5	Activité économique de l'établissement en NAF rev. 2 (depuis 2008)
AV	NUM	8	Avantages en nature, euros courants
AVR	NUM	8	Avantages en nature en euros constants
BASCSCG	NUM	8	Base CSG (depuis 1999), euros courants
BASCSGR	NUM	8	Base CSG en euros constants (depuis 1999)
CAT	CHAR	1	Catégorie d'agents
CATJUR	CHAR	4	Catégorie juridique (depuis 1986), DADS uniquement
CE	CHAR	1	Condition d'emploi
COMR	CHAR	3	Commune de résidence (depuis 1988)
COMT	CHAR	3	Commune de travail (ie l'établissement)
CONTRAT_TRAVAIL	CHAR	2	Type de contrat de travail (depuis 2005), DADS uniquement
CONV_COLL	CHAR	4	convention collective (depuis 2005), DADS uniquement
CS1	CHAR	1	CS à 1 chiffre
CS2	CHAR	2	CS à 2 chiffres
CS1_ANC	CHAR	1	CS à 1 chiffres jusqu'en 1982 inclus
CS2_ANC	CHAR	2	CS à 2 chiffres jusqu'en 1982 inclus
CSK	CHAR	5	Catégorie socioprofessionnelle avec qualification, FPE uniquement
DEBREMU	NUM	3	Date de début de rémunération (entre 1 et 360)
DEPNAI	CHAR	2	Département de naissance
DEPR	CHAR	3	Département de résidence
DEPT	CHAR	3	Département de travail
DOMEMPL	CHAR	1	Domaine d'emploi (depuis 1986)
DP	NUM	3	Durée de paie en jours (entre 1 et 360)
DPC	NUM	3	Durée de paie en jours, convertie en équivalent temps plein, FPE uniquement
ECH	CHAR	2	Echelon dans le grade, FPE uniquement
ENS	CHAR	1	Code Enseignant, FPE uniquement
ENTPAN	NUM	3	Année d'entrée dans le panel
ENTSIR	NUM	8	Date d'entrée dans l'entreprise en années
FILTRE	CHAR	1	Indicatrice de poste non annexe
FINREMUE	NUM	3	Date de fin de rémunération (entre 1 et 360)



GRADE	CHAR	8	Grade ou emploi, FPE uniquement
MIN	CHAR	2	Ministère, FPE uniquement
MSB_ENT	NUM	8	Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise
MSBR_ENT	NUM	8	Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise en euros constants
NBHEUR	NUM	3	Nombre d'heures rémunérées (depuis 1993), DADS uniquement
NBLIG	NUM	3	Nombre de lignes établissement regroupées dans l'observation entreprise
NBSA_ENT	NUM	8	Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12
NBSA_ET	NUM	8	Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12
NES5	CHAR	2	Activité économique établissement (sauf en 1993)
NES36	CHAR	2	Activité économique établissement (de 1994 à 2007)
NES36N	CHAR	2	Activité économique entreprise (de 1995 à 2001)
NETNET	NUM	8	Salaire NETNET (correspond au S_NET DADS), estimé jusqu'en 1993, euros courants
NETNET_CORRC PSO	NUM	8	Salaire NETNET 2012 estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire, euros courants
NETNET_CORRC PSOR	NUM	8	Salaire NETNET 2012 estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire, en euros constants
NETNETR	NUM	8	Salaire NETNET (correspond au S_NET DADS), estimé jusqu'en 1993, en euros constants
NIC4	CHAR	4	NIC établissement
NNIFICT	CHAR	1	Indicatrice de nirs fictifs
NNIHC	CHAR	1	Indicatrice de nirs hors champ
NNINOUV	CHAR	13	Identifiant individu
PAN25	CHAR	1	Indicatrice du panel au 25ème (depuis 1976)
PANNOUV	CHAR	1	Indicatrice de naissance un jour EDP (à partir de 2002)
PCS4	CHAR	4	Code PCS à 4 chiffres (depuis 1993), DADS uniquement
PCS_V2	CHAR	4	Code PCS-ESE à 4 chiffres selon la méthode de 2009 (en 2008, privé uniquement)
PSEUDOSIR	CHAR	1	Indicatrice de pseudo siret (de 1993 à 2008), DADS uniquement
PTT	CHAR	1	Indicatrice de France Telecom et La Poste, DADS uniquement
REGN	CHAR	2	Région de l'entreprise
REGR	CHAR	2	Région de résidence
REGT	CHAR	2	Région de travail
S_BRUT	NUM	8	Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG (à partir de 2002), euros courants
S_BRUTR	NUM	8	Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG, en euros constants (à partir de 2002)
SB	NUM	8	Salaire brut fiscal (depuis 1993, estimé avant 1993), euros courants
SBR	NUM	8	Salaire brut fiscal en euros constants (depuis 1993, estimé avant 1993)
SECT	CHAR	5	Secteur d'emploi (Privé, Administration...)
SER	CHAR	2	Service (au sein du ministère), FPE uniquement
SIR	CHAR	9	Numéro siren de l'entreprise, DADS uniquement



SIRFICT	CHAR	1	Indicatrice de siren fictif, DADS uniquement
SN	NUM	8	Salaire net fiscal, euros courants
SNR	NUM	8	Salaire net fiscal en euros constants
ST	CHAR	1	Statut de l'entreprise ou administration (jusqu'en 1992), DADS uniquement
STATUT	CHAR	1	Statut (titulaire, non titulaire, stagiaire), FPE uniquement
SX	CHAR	1	Indicatrice de sexe=masculin
TAIN	CHAR	2	Tranche de taille d'entreprise
TAIT	CHAR	2	Tranche de taille d'établissement
XP	NUM	8	Expérience professionnelle



Annexe 2 - Nomenclature des catégories socioprofessionnelles et des qualifications dans la Fonction publique de l'État

Niveaux 1-2-3	Niveau 4	Niveau 5	Notes
3. CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES			
33. CADRES			
331. Personnels de direction civils et militaires	3310. Idem 331	33101. Personnels de direction hors échelle 33102. Personnels de direction non hors échelle	(1) (1)
332. Magistrats	3320. Idem 332	33201. Magistrats du 1er grade 33202. Magistrats du 2ème grade	(2)
333. Cadres administratifs	3331. Cadres A1 : niveau administrateur	33311. Cadres A1 : niveau administrateur hors classe	(3) (3)
		33312. Cadres A1 : niveau administrateur (ex 1ère et 2ème classes)	
	3332. Cadres A2 et A3 : niveau attaché ou inspecteur des services extérieurs	33321. Cadres A2 : niveau attaché principal ou inspecteur principal 33322. Cadres A3 : niveau attaché ou inspecteur	(4) (5)
	3339. Cadres administratifs SAI	33390. Idem 3339	
334. Cadres techniques	3341. Cadres A1 : niveau ingénieur des "grands corps" 3342. Cadres A2 et A3 : niveau ingénieur des travaux	33411. Cadres A1 : ingénieurs en chefs 33412. Cadres A1 : ingénieurs	(6) (6)
		33421. Cadres A2 : ingénieurs divisionnaires 33422. Cadres A3 : ingénieurs des travaux, d'études ou d'exploitation	
	3349. Cadres techniques SAI	33490. Idem 3349	
335. Officiers toutes armes et tous services	3351. Officiers supérieurs	33511. Colonels 33512. Commandants et lieutenants-colonels	(7)
	3352. Officiers subalternes	33521. Capitaines, lieutenants et sous-lieutenants 33522. Aspirants, élèves-officiers	
34. PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES			
341. Professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	3411. Professeurs et chercheurs de rang magistral	34111. Professeurs d'université ou directeurs de recherche de 1ère classe et de classe exceptionnelle	(8) (9)
		34112. Professeurs d'université ou directeurs de recherche de 2ème classe	
	3412. Maîtres de conférences et assistants, chargés et attachés de recherche	34121. Maîtres de conférences et maîtres-assistant, chargés de recherche	(10) (11)
		34122. Assistants (non agrégés) et assimilés, attachés de recherche	
342. Personnels de direction, d'inspection et d'orientation du second degré	3420. Idem 342	34201. Proviseurs de lycées (sauf LP), inspecteurs principaux de l'enseignement	(12) (13)
		34202. Principaux de collège, proviseurs de LP. proviseurs-adjoint	



Niveaux 1-2-3	Niveau 4	Niveau 5	Notes
343. Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	3431. Professeurs agrégés	de lycées (sauf LP), inspecteurs de l'enseignement 34203. Principaux-adjoints de collège, proviseurs-adjoints de LP, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation 34311. Professeurs agrégés hors classe, professeurs de chaire supérieure 34312. Professeurs agrégés classe normale	(14)
	3432. Professeurs certifiés et assimilés (tous enseignements)	34321. Professeurs certifiés hors classe 34322. Professeurs certifiés classe normale 34323. Professeurs des écoles hors classe 34324. Professeurs des écoles classe normale 34325. Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) hors classe	(15) (16)
344. Enseignants SAI, enseignants en coopération chercheurs SAI	3440. Idem 344	34400. Idem 344	
345. Professions médicales; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	3450. Idem	34500. Idem 345	(17)
346. Professions culturelles	3460. Idem 346	34600. Idem 346	(18)
4. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES			
42. INSTITUTEURS, PROFESSEURS DE COLLÈGE ET ASSIMILÉS			
421. Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	4210. Idem 421	42101. Professeurs de collège et assimilés, adjoints d'enseignement 42102. Maîtres auxiliaires	(19)
422. Instituteurs et assimilés	4220. Idem 422	42201. Instituteurs spécialisés et directeurs d'établissements spécialisés 42202. Directeurs d'école à plusieurs classes 42203. Instituteurs et directeurs d'école à classe unique (1er groupe) 42204. Instituteurs remplaçants et suppléants, moniteurs	(20) (20) (20)
423. Maîtres d'internats, surveillants d'externat	4230. Idem 423	42300. Idem 423	
424. Professions intellectuelles diverses	4240. Idem 424	42400. Idem 424	(21)
43. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL SOCIAL, CLERGÉ			



Niveaux 1-2-3	Niveau 4	Niveau 5	Notes
431. Professions intermédiaires de la santé et du travail social	4311. Professions intermédiaires de la santé 4312. Professions intermédiaires du travail social	43110. Idem 4311 43120. Idem 4312	(22)
432. Clergé	4320. Idem 432	43200. Idem 432	
45. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES, DE LA POLICE ET DES PRISONS			
451. Professions intermédiaires administratives (PIA)	4511. P I A de niveau secrétaire administratif de classe exceptionnelle ou contrôleur principal 4512. P I A de niveau secrétaire administratif ou contrôleur	45110. Idem 4511 45121. P I A de niveau secrétaire administratif de classe supérieure ou contrôleur de 1 ^{ère} cl 45121. P I A de niveau secrétaire administratif de classe normale ou contrôleur de 2 ^{ème} cl	(23)
452. Professions intermédiaires de la police et des prisons	4519. Professions intermédiaires administratives SAI 4520. Idem 452	45190. Idem 4519 45200. Idem 452	(24)
47. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES TECHNIQUES			
470. Professions intermédiaires techniques (PIT)	4701. P I T de niveau technicien de classe exceptionnelle ou technicien chef 4702. P I T de niveau technicien 4709. Professions intermédiaires techniques SAI	47010. Idem 4701 47021. P I T de niveau technicien de classe supérieure ou technicien supérieur 47022. P I T de niveau technicien de classe normale 47090. Idem 4709	
48. CONTREMAÎTRES ET AGENTS DE MAÎTRISE			
481. Agents techniques	4810. Idem 481	48100. Idem 481	(25)
482. Maîtrise ouvrière	4820. Idem 482	48201. Maîtrise ouvrière niveau B 48202. Maîtrise ouvrière niveau C	(26)
49. SOUS-OFFICIERS			
491. Sous-officiers supérieurs	4910. Idem 491	49100. Idem 491	(27)
492. Sous-officiers subalterne	4920. Idem 492	49200. Idem 492	(28)
5. EMPLOYÉS ET OUVRIERS			
52. EMPLOYÉS ET AGENTS DE SERVICE			
521. Employés	5211. Employés (niveau C)	52111. Employés niveau C, échelles 4, 5 et sup 52112. Employés niveau C, échelles 2 et 3	(29) (30)



Niveaux 1-2-3	Niveau 4	Niveau 5	Notes
522. Personnels de service	5212. Employés au bas de l'échelle (*) pour mémoire : pour mémoire : 5219. Employés SAI 5221. Personnels de service (niveau C) 5222. Pers. de service au bas de l'échelle (*) pour mémoire : pour mémoire : pour mémoire : 5290. Idem 529	52120. Employés au bas de l'échelle 52121. Employés au bas de l'échelle : titulaires et contractuels 52122. Employés au bas de l'échelle : auxiliaires de bureau, vacataires 52190. Idem 5219 52211. Personnels de service niveau C, échelles 4, 5 et sup 52212. Personnels de service niveau C, échelles 2 et 3 52220. Personnels de service au bas de l'échelle 52221. Personnels de service au bas de l'échelle: titulaires et contractuels 52222. Personnels de service au bas de l'échelle: auxiliaires, vacataires 52223. Personnels de ménage (non titulaires) 52900. Idem 529	
529. Vacataires, personnels divers SAI			

57. PERSONNELS DE LA POLICE ET DES PRISONS

571 Personnels de niveau brigadier et brigadier-chef	5710. Idem 571	57100. Idem 571	(31)
572. Personnels de niveau gardien et sous-brigadier	5720. Idem 572	57200. Idem 572	(32)

58. MILITAIRES HOMMES DU RANG ()**

581. Hommes de rang (**)	5810. Idem 581	58101. Caporaux-chefs 58102. Caporaux et soldats	
582. Militaires engagés PDL (pour mémoire)	5820. Idem 582 (pour mémoire)	58200. Idem 582 (pour mémoire)	
583. Militaires appelés PDL (pour mémoire)	5830. Idem 583 (pour mémoire)	58300. Idem 583 (pour mémoire)	(33)

59. OUVRIERS

590. Ouvriers	5901. Ouvriers qualifiés niveau C, échelles 3 et 4 5902. Ouvriers non qualifiés niveau C, échelles 1,2 5903. Ouvriers non qualifiés niveau D (*) 5909. Ouvriers SAI	59010. Idem 5901 59020. Idem 5902 59030. Idem 5903 59090. Idem 5909	(34)
---------------	--	--	------



Notes de l'annexe 2

Modifications à partir de **1998** (cf. versions antérieures de la nomenclature) :

(*) Conséquence de la mise en extinction de la catégorie statutaire D, l'ancienne expression "de niveau D" a été remplacée par "non qualifié au bas de l'échelle", elle vise les emplois ou agents à l'échelle 1 (des rémunérations dans la fonction publique) ou rémunérés au voisinage du SMIC ; en outre **à partir de 2002** - cf. ci-dessous - les rubriques 52121 et 52122 d'une part ont été regroupées en 52120, les rubriques 52221, 52222 et 52223 d'autre part ont été regroupées en 52220, et la rubrique 59030 (qui concernait peu d'agents) a été supprimée au profit de 59020 :

(**) Conséquence de la professionnalisation des armées, les anciens sigles ADL et PDL ("au-delà de la durée légale" et "pendant la durée légale") n'ont plus cours. La rubrique 582 (5820, 58200) des engagés PDL a donc été supprimée, de même qu'un peu plus tard la rubrique 583 (58300, 58300) des appelés PDL qui ne concernait - les appelés du contingent n'étant pas recensés - que les coopérants et assistants techniques à l'étranger et outre-mer (VSN ou VAT) ainsi que, en métropole, les quelques "objecteurs de conscience" employés par les services ou établissements de l'Etat (notamment à l'ONF)

NB : pour les modifications des intitulés décrivant les modalités - inchangées - des professions intermédiaires administratives et techniques, se reporter à la rubrique NH.

Modifications à partir de **2002** : elles concernent

- les magistrats du premier grade (33201) et les emplois classés aux lettres B ou B bis de l'échelle-lettre (33101) : cf. les notes (1) et (2) ci-après

- les catégories "au bas de l'échelle" (anciennement catégories D) : il a été créé deux nouvelles rubriques pour les employés 521 20 et 522 20 qui regroupent respectivement les anciennes 521 21 et 521 22 d'une part, 522 21, 522 22 et 522 23 d'autre part ; pour les ouvriers, la catégorie 590 30 est désormais confondue avec la catégorie 590 20 (ouvriers non qualifiés. Cf. note (*) ci-dessus.

Les 6 anciennes modalités ne sont plus utilisées, à savoir : 52121, 52122, 52221, 52222, 52223, 59030.

(1). Liste des emplois de direction :

- ministres et secrétaires d'Etat ;
- directeurs généraux, directeurs, chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs d'administration centrale ;
- inspecteurs généraux ;
- ingénieurs généraux ;
- officiers généraux (toutes armes, tous services) : amiraux, ingénieurs, médecins, etc ;
- conseillers à la Cour de Cassation et magistrats judiciaires du 1er grade à partir du groupe Bbis (selon l'importance de la cour d'appel ou du tribunal de grande instance : président, vice-président, procureur, etc.), conseillers et maîtres de requêtes au Conseil d'Etat, présidents de tribunal administratif, conseillers-maîtres et conseillers référendaires de 1ère classe de la Cour des Comptes, présidents et présidents de section des chambres régionales des Comptes ;
- préfets ;

- recteurs, inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs d'académie, secrétaires généraux d'académie,
- jusqu'en 2001 inclus, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et secrétaire généraux des établissements publics d'enseignement supérieur (classés en 33311 à partir de 2002);
- ambassadeurs et ministères plénipotentiaires ;
- directeurs régionaux (DR) et département (DD) des services déconcentrés : DR Affaires culturelles ; DR et DD Agriculture ; chef des services interdépartementaux des anciens combattants ; trésoriers-payeurs généraux et chefs des services départementaux du trésor, DR et DD des Impôts et chefs des services fiscaux, chef de service interrégional et DR des Douanes, DR, chef de service régional et DD de la Concurrence et de la Consommation ; DR des services pénitentiaires ; chef de service régional et DD de l'Equipement ; DR Jeunesse et Sports ; DR et DD des Affaires sanitaires et sociales ; directeurs du travail (à partir de 1^{ère} classe);



- emplois supérieurs spécifiques (hors enseignement et recherche) dont l'échelle de rémunération est au moins égale à B (de G à B). Exemples : secrétaire général du Gouvernement, commissaire général au Plan, grands chanceliers de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération, délégués généraux ou interministériels, etc. ;
- autres emplois : contrôleurs financiers, commissaires du Gouvernement, contrôleurs d'Etat et assimilés, inspecteurs des finances de 1ère classe, conseillers commerciaux hors classe; contrôleurs généraux de la Police nationale; médecins et pharmaciens généraux de la Santé Publique et médecins conseillers du 1^{er} groupe de l'Education Nationale, contrôleurs généraux des services vétérinaires ; conservateurs généraux du patrimoine ou des bibliothèques ;
- personnels de direction (au moins de niveau équivalent à hors échelle A) des établissements publics nationaux, emplois supérieurs (sauf 1er niveau) des exploitants publics.
- de façon plus générale : tout agent à l'emploi mal défini (notamment pour les personnels contractuels) classé au moins à la position Bbis 1er chevron de l'échelle lettre (ou Bbis 2 si l'on ne peut trancher entre B3 et Bbis 1 qui correspondent au même indice).

Avant 2002, c'est à dire avant la réforme catégorielle des administrateurs et emplois de niveau équivalent qui les a fait accéder à la lettre B (au lieu de A), le seuil d'affectation automatique en "personnel de direction" était le chevron B1 (ou B2 en cas d'indétermination A3-B1). Sur ce point voir aussi les magistrats : note (2). Cette hausse de la "barre" a eu pour effet de diminuer très sensiblement le nombre des personnels de direction.

- (2) avant 2002, cette rubrique ne comprenait que les magistrats du 1er grade 1er groupe (culminant en hors échelle A) , ceux du 1er grade 2ème groupe (culminant en hors échelle B) étaient classés en "personnels de direction", quel que soit le niveau atteint dans leur échelonnement indiciaire. Les deux groupes ont été fusionnés et la carrière se poursuit désormais jusqu'en hors échelle B bis ; au-dessus, comme auparavant, il y a toujours les "hauts magistrats" exerçant des fonctions "de direction" : présidents de tribunaux, procureurs... La réforme a abouti à remettre en "magistrats" tous les magistrats du 1er grade à l'exception de ceux qui ont accédé aux 3 chevrons du Bbis. Les CSK 33101 et 33102 ont ainsi

été amputées à partir de 2002 de, respectivement, environ 1.050 et 250 magistrats par rapport à 2001.

- (3) Emplois dont le mode d'accès normal est l'ENA : administrateurs civils, sous-préfets, conseillers des Affaires étrangères, inspecteurs des Finances, etc., y compris administrateurs de l'Insee, des Affaires maritimes (à statut militaire) et des PTT. Y compris en 33311 quelques emplois de débouché non classés en direction pour les personnels de catégorie A des services déconcentrés (directeurs hors classe des services pénitentiaires, commissaires divisionnaires, chefs de services administratifs des préfectures...) et les agents non enseignants (notamment contractuels) hors échelle A (ou B à partir de 2002 : cf fin de la note précédente) qui ne sont pas classés en "direction".

D'une part, une réforme catégorielle du corps des administrateurs (étendue aux administrateurs de l'Insee et à certains corps techniques pour les grades d'ingénieurs en chef : équipement, GREF) les a fait accéder, dans le grade "hors classe", à la lettre B (au lieu de A) de l'échelle lettre. D'autre part les deux premiers grades - administrateurs de 1ère et 2ème classes - ont été fusionnés.

y compris en 33311, **à partir de 2002**, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et secrétaire généraux des établissements publics d'enseignement supérieur (classés en 33102 jusqu'en 2001).

- (4) Y compris : directeurs départementaux adjoints ou directeurs divisionnaires des services déconcentrés, directeurs de 1ère et 2ème classes des services pénitentiaires, conseillers administratifs des services universitaires; greffiers en chef des premier et second grades, emplois supérieurs de 1er niveau et cadres supérieurs 1^{er} et 2^{ème} niveaux des exploitants publics sauf pour les contractuels relevant de la convention commune (3C et 3B classés en direction, 3A en 33311, 2 en 33321 et 1 en 33322) ; y compris les quelques grades et emplois administratifs intermédiaires entre attachés et administrateurs (commissaires de police).
- (5) Attachés d'administration centrale et des services déconcentrés : inspecteurs des services déconcentrés (Impôts, Trésor, Travail, Affaires Sociales...) et emplois de niveau équivalent : greffiers en chef du 3ème grade... y compris : commandants de la Police nationale, sous-directeurs des services



- pénitentiaires, capitaines de ports. Y compris cadres des exploitants publics.
- (6) Emplois dont le mode d'accès normal est l'école polytechnique ; y compris : ingénieurs de recherche 1ère et hors classe (fonctionnaires) 1ère et hors catégorie (contractuels), ingénieurs hors classe du génie sanitaire, ingénieur en chef de laboratoire (police scientifique).
- (7) Les militaires dont les échelles indiciaires sont différentes de celles des grades types sont néanmoins ventilés dans les rubriques du niveau 5 suivant les assimilations en usage. Exemples : ingénieurs de l'Armement en capitaine, médecin principal en commandant, etc.
- (8) Y compris professeurs de niveau équivalent et directeurs des grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche (tous ministères) ; y compris professeurs généraux de l'enseignement maritime.
- (9) Y compris maîtres de conférences hors classe.
- (10) Maîtres de conférences de 1ère et 2ème classes ; corps des maîtres-assistants en extinction depuis le décret du 6 juin 1984.
- (11) Y compris attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), allocataires d'enseignement supérieur.
- (12) Personnels de direction 1ère catégorie, 1ère classe des établissements scolaires ; inspecteurs hors classe de l'Education nationale.
- (13) Personnels de direction 1ère catégorie, 2ème classe des établissements scolaires ; personnels de direction 2ème catégorie, 1ère classe des établissements scolaires, y compris directeurs d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).
- (14) Personnels de direction 2ème catégorie, 2ème classe des établissements scolaires ; personnels de direction 2ème catégorie, 3ème classe des établissements scolaires ; y compris : directeurs adjoints de section d'éducation spécialisée de collège (SES), directeurs d'écoles régionales de premier degré (ERPD), directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO).
- (15) Y compris professeurs de lycée professionnel du 2ème grade hors classe.
- (16) Y compris professeurs de lycée professionnel du 2ème grade classe normale ; y compris à dater de 2002 professeurs bi-admissibles à l'agrégation, jusqu'en 2001 ceux-ci étaient classés avec les professeurs agrégés en 343 12
- (17) pour raison d'homogénéité, non compris les chercheurs de l'INSERM (santé), de l'INRA (agronomie) et des laboratoires vétérinaires : cf. 341
- (18) Conservateurs de bibliothèques, du patrimoine ; documentalistes et chargés d'études documentaires.
- (19) PEGC, professeurs de lycée professionnel du 1er grade, adjoint d'enseignement, chargé d'enseignement, chef de travaux ; y compris conseiller d'éducation (conseillers principaux d'éducation en 34203).
- (20) Sauf professeurs des écoles (cf. 34233 et 34324).
- (21) Personnels spécifiques de niveau B des bibliothèques, des archives et de documentation.
- (22) Assistantes sociales ; éducateurs.
- (23) Y compris cadres d'exploitation et agents de maîtrise des exploitants publics.
- (24) Capitaines et lieutenants de police, chefs de service pénitentiaire.
- (25) Emplois techniques de l'échelle 5 (ou supérieurs) de la catégorie C seulement, les autres agents techniques et aides techniques ou aides de laboratoire sont classés en ouvriers. Y compris : dessinateurs classés en échelle 5, non compris agents des transmissions classés en employés.
- (26) Emplois ouvriers de l'échelle 5 de la catégorie C et de niveau équivalent ou supérieur (catégorie B) ; contremaîtres, maîtres ouvriers, agents principaux des services techniques, chefs d'atelier, chefs de garage, conducteurs et chefs d'équipe d'exploitation des TPE, ouvriers de la Défense à partir du groupe 7 dans les professions non graphiques) : ouvriers "E" et chefs d'équipe des professions graphiques. Non compris ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement : cf. 52212, personnels de service.
- (27) Majors, adjudants-chefs et adjudants ; officiers mariniers : maîtres principaux et premiers maîtres.
- (28) Sergents-chefs, sergents : officiers mariniers : maîtres et seconds maîtres ; maréchaux des logis chefs et gendarmes.
- (29) Y compris nouvel espace indiciaire (NEI).
- (30) Y compris emplois de secrétariat SAI
- (31) Y compris : surveillants-chefs et premiers surveillants des services pénitentiaires.
- (32) Y compris : surveillants et surveillants principaux des services pénitentiaires.



(33) Pour mémoire, les appelés n'étaient pas recensés, ne figuraient dans cette rubrique que les coopérants PDL (VAT et VSNA) et les volontaires.

(34) Les ouvriers en échelle 5 (ou supérieure) sont classés avec les contremaîtres (48202)



Annexe 3 - Nomenclature des services

NB : d'une année sur l'autre, des "services" ne sont plus utilisés parce qu'ils ont été supprimés ou regroupés avec d'autres ou - cas le plus fréquent pour l'État - ne sont plus isolés dans la nomenclature budgétaire des ministères ; certains sont parfois conservés "pour mémoire".

Les compétences et rattachements ministériels des services peuvent aussi évoluer (ainsi que leurs appellations). Exemple dans les services déconcentrés :

- direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) : actuellement 00231, auparavant 00931 (avant fusion de l'Industrie avec Économie-Finances)
- direction régionale de l'environnement (DiREn) : 00417 pour mémoire, ces unités du ministère de l'Environnement fonctionnent avec des personnels prêtés par les ministères de l'Équipement, de l'Agriculture et, de façon plus accessoire, des ministères de l'Économie-Finances-Industrie et de la Santé ;
- délégation régionale à la recherche et à la technologie : 00014 pour mémoire aussi, les agents de ces unités du ministère sont confondus avec les autres personnels qui concourent à la recherche (dans les laboratoires, instituts dépendants des universités, du CNRS, etc.)



TS MINISTERES & ETAB.PUBL..

0 TOUS MINISTERES

000 EDUCATION NAT, JEUNESS, RECH.

0000 ADMINISTRAT. CENTRALE EDUC

00000 ADMINIST.CENTRALE EDUCATION

00002 INSPECT. GENERALE EDUCATION

00004 ADMINSTR.CENTRALE RECHERCHE

0001 ADMINISTRAT. GENERALE EDUC

00010 SERVICES ACADEMIQ & RECTORX

00012 ORIENTATION ET INFORMATION

00014 SERV.DECONCENTRES RECHERCHE

00018 AGTS EN CONGE LONGUE DUREE

0002 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE

00022 ECOLES PRIMAIR -ENSEIGNANTS

00023 ENS.SPECIAL.1D -ENSEIGNANTS

0003 ENSEIGNEMENT SECOND DEGRE

00030 2D DEGRE - NON ENSEIGNANTS

00031 INTERNATS - NON ENSEIGNANTS

00032 COLLEGES, EREA -ENSEIGNANTS

00033 LYCEES -ENSEIGNANTS

00036 LYC.PROFESSIONL-ENSEIGNANTS

0004 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECH

00040 ENS.SUP, RECH. -NON ENSEIGNANTS

00041 UNIVERSIT-ENSEIGN, CHERCHEUR

00042 I.U.T. -ENSEIGN, CHERCHEUR

00043 ECOL.INGENIEURS -ENS, CHERCH

00044 ECOL.NORMAL.SUP -ENS, CHERCH

00045 I.U.F.M. -ENS, CHERCH

00048 AUTR. SUP & RECH-ENS, CHERCH

0005 FORMATION DU PERSONNEL

00051 FORMAT.DU PERS.ENS.1DEG-ENS

00052 FORMAT.DU PERS.ENS.2DEG-ENS

00053 FORMAT.DU PERS.NON ENSEIGNT

0006 FORM.PROFESSION, EDUC PERMAN

00061 FORM.PROF.ENS.SCOLAIRE -ENS

00062 FORM.PROF.ENS.SUPERIEUR-ENS

00063 C.N.E.D

00064 C.N.A.M

0007 BIBLIOTHEQUES

00070 BIBLIOTHEQU. UNIVERSITAIRES

0008 JEUNESSE SPORTS LOISIRS

00080 ADM.CENTRALE JEUNES & SPORT

00081 DIR. REG & DEP JEUN.& SPORT

00084 SPORT EXTRA-SCOLAIRE

00085 LOISIRS & ACTIVITES DE JEUN

00086 FORMATION.PERS.JEUN.& SPORT

0009 ALLOCATAIRES DE RECH (B16)

00096 ALLOCATAIRES DE RECHERCHE

001 POSTES & TELECOMMUNICATION.

002 ECONOMIE, FINANC, INDUSTRIE..

0020 ADM.CENTRAL.& SER.RATTACHES

00200 ADM.CENTR.ECO-FIN.INDUSTRIE

00201 CONTROLES ECO. & FINANCIERS

00202 SER.FINANCIERS A L'ETRANGER

00203 DELEG.DEP.SER.SOCIAUX, CICOM

0021 SERVICES DECONCENTRES

00210 SERV.DECONCENTRES DU TRESOR

00211 SERV.DECONCENTR. DES IMPOTS

00212 SERV.DECONCENTR.DES DOUANES

00213 INSEE

00214 CONCURRENCE ET CONSOMMATION

00215 EXPANSION ECO. A L'ETRANGER

0022 SERVICES DIVERS

00220 COUR DES COMPTES

00221 CHAMBRES REGION.DES COMPTES

00223 MONNAIES ET MEDAILLES

00231 SERV.DECONCENTRES INDUSTRIE

00232 ECOLES NAT INDUSTRIES-MINES

00233 DELEG.REG.COMMERC-ARTISANAT

00234 AUTORITE REGULATION TELECOM

00235 COMMISSION REGUL.ELECTICITE

003 INTERIEUR, DOM-TOM

0030 ADM.CENTRALE, INSP.GENERALE

00300 ADM.CENTRALE MIN.INTERIEUR

00301 INSPECT.GENERALE INTERIEUR

0031 ADM.TERRITORIALE

00310 CORPS PREFECTORAL

00311 PREFECTURES & SOUS-PREFECT

0032 POLICE NATIONALE

00320 POLICE NATIONAL-PERS.ACTIFS

00321 POLICE NATIONAL-AUTRES PERS



00322 POLICE NAT.- EMPLOIS JEUNES
 0033 SERVICES DIVERS M.INTERIEUR
 00330 SECURITE CIVILE
 00331 SERVICE DES TRANSMISSIONS
 00332 CULTES D ALSACE-LORRAINE
 00334 SERVICES TECHNIQUES COMMUNS
 0034 D.O.M - T.O.M
 00340 ADM.CENTRALE D.O.M -T.O.M
 00341 PREFECTURES DES D.O.M
 00343 SERV. MILITAIRE ADAPTE DOM
 0035 T.O.M
 00351 SERVICES D ETAT DS LES TOM
 00352 SERVICES TERRITORIAUX TOM
 004 EQUIP-LOG,TRANSP-MER,ENVIR.
 0040 ADM.CENTRALE & INSP.GALE
 00401 ADM.CENTR.EQUIP-LOGT-TRANSP
 00402 INSPECTION GENERALE EQUIPMT
 00403 ADM.CENTRAL.AVIATION CIVILE
 00404 ADM.CENTRAL.ENVIRONNEMENT
 0041 SERVICES DECONCENTRES
 00410 SERV.DECONCENTR.EQUIP-LOGT
 00413 SERV.ETUD.TECHNIQUES EQUIP
 00414 OUVRIERS PARCS & ATELIERS
 00417 DIR.REGIONAL.ENVIRONNEMENT
 0042 TOURISME
 00427 ADM. CENTRALE TOURISME
 00428 SERV.DECONCENTRES TOURISME
 0043 AVIATION CIVILE
 00431 SERV.COMMUNS AVIATION.CIV
 00432 NAVIGATION AERIENNE
 00434 FORMATION AERONAUTIQUE
 0044 MER
 00440 (ADM.CENTRALE MER)
 00441 AFFAIRES MARITIMES
 00442 ENSEIGNEMENT MARITIME
 005 JUSTICE
 0050 ADM.CENTRALE & INSP.GALE
 00500 ADM.CENTRALE MIN. JUSTICE
 00501 INSPECTION GENERALE JUSTICE
 0051 SERVICES DECONCENTR JUSTICE
 00510 SERVICES COMMUNS JUSTICE
 00511 SERVICES JUDICIAIRES
 00512 SERVICES PENITENTIAIRES
 00513 S.PROTECTION JUDIC.JEUNESSE
 0052 SERVICES DIVERS JUSTICE
 00520 CONSEIL D ETAT
 00521 ORDRE LEGION D HONNEUR
 00522 ORDRE DE LA LIBERATION
 00523 TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
 00524 COM.NAT.INFORMATIQ.LIBERTES
 006 AGRICULTURE
 00600 ADMIN. CENTRALE AGRICULTURE
 00610 SERV.DECONCENTR AGRICULTURE
 0062 ENSEIGNEMENT AGRICOLE
 00621 ENSEIGN. AGRICOLE TECHNIQUE
 00622 ENSEIGN. AGRICOLE SUPERIEUR
 007 AFF.SOCIALES,SANTE,TRAVAIL.
 00700 ADM.CENTRALE AFF.SOC.,SANTE
 00701 INSP.GENERALE AFF.SOCIALES
 00702 ADM.CENTRALE TRAVAIL,EMPLOI
 00710 SER.DEC.AFF.SANITAIR-SOCIAL
 00720 SER.DEC.TRAV,EMPLOI,FOR.PRO
 008 CULTURE
 00800 ADMINISTR. CENTRALE CULTURE
 00801 INSPECTIONS GALES CULTURE
 00810 SERVICES DECONCENTR CULTURE
 00817 ENSEIGNEMENT ARCHITECTURE
 009 AUTRES MINISTERES CIVILS ..
 0090 AFFAIRES ETRANGERES
 00900 ADM.CENTRALE AFF.ETRANGERES
 00901 SERV.DIPLOMATIQ-CONSULAIRES
 00902 SERV.&ETAB.CULTURELS & COOP
 00903 COOP.CULTURELL & SCIENTIFIQ
 00904 ASSISTANCE TECHN & DEVELOPP
 00905 COOPERATION MILITAIRE
 0094 PLAN & AMENAGEMT DU TERRIT
 00940 COMMISSARIAT GAL AU PLAN
 00941 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 0097 SERV.GENERX DU 1ER MINISTRE
 00970 SERV.CENTRX DU 1ER MINISTRE
 00971 DIRECTION FONCTION PUBLIQUE



00972 DIR.DOCUMENTATION FRANCAISE
 00974 CONSEIL SUP DE AUDIOVISUEL
 00976 MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE
 00977 DEFENSEUR DES ENFANTS
 00979 AUTRES SERV.DU 1ER MINISTRE
 0098 SERV.RATTACHES 1ER MINISTRE
 00980 JOURNAUX OFFICIELS
 00981 SECR.GAL DEFENSE NATIONALE
 0099 ORGANISMES CONSTITUTIONNELS
 00990 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 00991 ASSEMBLEE NATIONALE
 00992 SENAT
 00993 CONSEIL CONSTITUTIONNEL
 00994 CONSEIL ECO. ET SOCIAL
 010 DEFENSE
 0100 PERSONNELS CIVILS SAUF DGA
 01001 CIVILS DEF.-ADM CENTR & DIV
 01003 CIVILS DEF.-SERV.DECONCENTR
 0101 MIL-AC,SANTE,ESSENC,DIVERS
 01011 MILIT.-ADM.CENTRAL.& DIVERS
 01012 MILIT.-SANTE MILITAIRE
 01013 MILIT.-ESSENCES
 0102 MILIT.-ARMEES & GENDARMERIE
 01021 MILITAIRES-AIR
 01022 MILITAIRES-FORCES TERRESTR
 01023 MILITAIRES-MARINE
 01024 MILITAIRES-GENDARMERIE
 0103 DELEGATION GEN. ARMEMENT
 01030 D.G.A. CIVILS
 01037 D.G.A. MILITAIRES

1 ENSEIGNMT PRIVE SS CONTRAT.
 100 ENS GENERAL PRIVE SS CONTR.
 1009 ENSEIGNEMENT PRIVE
 10090 ENSEIGNEM.PRIVE 1 ER DEGRE
 10091 ENSEIGNEM.PRIVE 2 EME DEGRE
 106 ENSEIGN AGRICOL PRIVE SS C.
 10630 ENSEIGN AGRICOL PRIVE SS C&

2 TOUS ETAB.PUBLICS ET GIP...
 200 EDUCATION NAT,JEUNESS,RECH.
 20000 CNDP (Y COMPRIS CRDP,CDDP)
 20001 INSTIT.NAT.RECHERCH.PEDAGOG
 20002 ONISEP, CEREQ
 20003 CENT.NAT.ENSEIGN.A DISTANCE
 20009 AUTRES ETABL. MIN EDUCATION
 20010 ETAB.ENSEIG.2DEGRE EDUC.NAT
 20020 CENTR.NAT.RECHERCH.SCIENTIF
 20021 I.NAT.PHYSIQ.NUCL.PHYS.PART
 20022 MUSEUM HN,OBSERV,PAL.DECOUV
 20030 CENTR.NAT.OEUV.UNIV.SCOLAIR
 20031 CENTR.REG.OEUV.UNIV.SCOLAIR
 20040 UNIVERSITES
 20041 CONSERVAT.NAT. ARTS METIERS
 20042 INSTIT.NAT.SCIENCES APPLIQU
 20043 ECOL.INGEN,INSTIT.NAT.POLYT
 20044 ECOL.NORMALES SUPERIEURES
 20045 INSTIT.UNIV.FORMAT.MAITRES
 20049 AUTR.ETAB.ENS ENSEIGNMT SUP
 20051 GDS ETABLISMTS A L'ETRANGER
 20059 AUTR.ETAB. ENSEIGN.SUP-RECH
 20080 ECOLE NATIONALE EQUITATION
 20089 AUTRES ETAB. JEUNESS.SPORTS
 20091 GIP ENSEIGNEMT SUP-RECHERCH
 20092 GIP SPORTS, LOISIRS
 201 POSTES & TELECOMMUNICATION.
 202 ECONOMIE-FINANC,INDUSTRIE..
 20200 CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN
 20210 AG.NAT.INDEMNISAT.FRANC.O.M
 20211 AGENCE FRANC.DE DEVELOPPEMT
 20213 CENTR.FR.COMMERCE EXTERIEUR
 20214 COMMISSION OPERATIONS BOURS
 20215 INSTITUTS EMISSION DOM,TOM
 20216 INSTITUT NAT. CONSOMMATION
 20217 UNION GROUPEMETS ACHATS PUBL
 20218 AG.FR.INVESTISSEM.INTERNATX
 20219 AUTRES ETAB. ECONOMIE-FINAN
 20231 ECOLES DES MINES
 20234 INST.NAT. PROPRIETE INDUSTR
 20235 INSTIT.RECH. INFO. & AUTOMA
 20236 LABO. NATIONAL D ESSAIS



20237 AG.NAT.VALORISATION RECHERC
 20238 BUR.RECH.GEOLOGIQU-MINIERES
 20239 AUTRES ETAB. DE L INDUSTRIE
 20241 AGENCE NATIONALE FREQUENCES
 20242 GRPE DES ECOLES DES TELECOM
 20291 GIP ECONOMIE, INDUSTRIE
 203 INTERIEUR ET DOM-TOM.....
 20309 ETAB.PUBLICS MIN INTERIEUR
 20311 (AGENCES DEP INSERTION DOM)
 20319 ETAB.PUBLICS MIN OUTRE-MER
 20391 GIP ADMINISTRAT INTERIEUR
 204 EQUIPMT,ENVIRON,TRANSP,MER.
 20400 AGENCES DE L EAU
 20401 CONSEIL SUPERIEUR PECHE
 20402 OFFICE NATIONAL DE LA CHASS
 20403 PARCS NATIONAUX
 20404 AG.DEF.ENVIRON-MAIT.ENERGIE
 20405 AG.NAT.GEST DECHETS RADIOAC
 20406 INST.N.ENVIR.INDUST-RISQUES
 20409 AUTRES ETABL. MIN.ENVIRONMT
 20410 INSTITUT GEOGRAPHIQUE NAT
 20414 ETAB.ENSEIGNEMT MIN.EQUIPMT
 20415 LABO.CENT.PONTS-&-CHAUSSEES
 20419 AUTRES ETABL. MIN.EQUIPMT
 20420 ECOLE NAT. AVIATION CIVILE
 20421 ETABL.NAT. INVALIDES MARINE
 20422 INST.NAT.RECHERC.TRANSPORTS
 20423 INST.FRANC.RECH.EXPLOIT.MER
 20424 VOIES NAVIGABLES FR.,BATELL
 20425 ETAB. PUBLICS DU TOURISME
 20426 ETAB. ENSIGNEMENT MARITIME
 20429 AUTR. ETAB. TRANSPORTS-MER
 20430 METEO FRANCE
 20491 GIP EQUIPEMENT-LOGEMENT
 20492 GIP ENVIRONNEMENT
 205 JUSTICE
 20500 ECOLE NAT. MAGISTRATURE
 20501 ETABL.HOSPITAL.PUBL.FRESNES
 20502 ECOL.NAT.ADMINISTR.PENITENT
 20509 AUTRES ETABL. MIN JUSTICE
 20591 GIP JUSTICE (ACCES AU DROIT)
 206 AGRICULTURE
 20600 OFFICE NATIONAL DES FORETS
 20610 FONDS INTERV. MARCHE SUCRE
 20611 AG.CENTR.ORGAN.INTERV.AGRIC
 20612 OF.N.INTERPROF.VIAND-ELEVAG
 20613 OFF.NAT.INTERPROF. CEREALES
 20614 O.N.I.VINS-I.N.APPEL.ORIGIN
 20615 O.N.I.OLEAGINEUX-PROTEAGINX
 20619 AUTR.ORG.INTERV.MARCHES AGR
 20621 C.N.AMENAG.STRUCTUR.EXPL.AG
 20622 C.N.MACHINISME AGRICOL-GREF
 20623 CENTR.REG. PROPRIETE FOREST
 20624 INSTIT.NAT.RECHERCH.AGRONOM
 20625 HARAS NATIONAUX
 20627 ETAB.ENSEIGNT TECHNIQUE AGR
 20628 ETAB.ENSEIGNT SUPERIEUR AGR
 20629 AUTRES ETABL. MIN AGRICULT
 20691 GIP AGRICULTURE
 207 AFF.SOCIALES,SANTE,TRAVAIL.
 20700 AGENC.CENTRALE ORGANISM.S.S
 20701 CAIS.NAT. ALLOCATIONS FAMIL
 20702 CAIS.NAT. ASSURANCE MALADIE
 20703 CAIS.NAT. ASSURANC.VIEILLES
 20704 CENTR.S.S.TRAVAILLEURS MIGR
 20705 FONDS FIN.ALLOC.PERS.AUTONO
 20706 OF.NAT.INDEMNIS.ACCID.MEDIC
 20707 AGENCES FR.SECURIT.SANITAIR
 20708 INSTITUT DE VEILLE SANITAIR
 20710 CENTR.N.OPHTALM.QUINZ-VINGT
 20711 ECOLE NAT. SANTE PUBLIQUE
 20712 (ETAB NATX DE BIENFAISANCE)
 20713 I.NAT.JEUNES SOURDS,J.AVEUG
 20714 INST.NAT.SANTE RECH.MEDICAL
 20715 THERMES NAT.D'AIX-LES-BAINS
 20716 ETABLISMT FRANCAIS DU SANG
 20717 AG.NAT.ACCRED-EVALUAT SANTE
 20718 AGENC.REG.D'HOSPITALISATION
 20719 AUTR.ETAB. SANTE-ACT.SOCIAL
 20720 AGENCE NAT. POUR L'EMPLOI
 20721 INSTIT.NAT.ETUDES DEMOGRAPH



20722 OFF.DES MIGRATIONS INTERNAT
20729 AUTR.ETAB. TRAVAIL-EMPLOI
20791 GIP SANTE,RECHERCH.MEDICALE
20792 GIP ACTION SOCIALE
20793 GIP EMPLOI,FORMAT.PROFES
208 CULTURE ET COMMUNICATION...
20800 CENTRE MONUMENTS NATIONAUX
20801 CENTR.N.ART CULTUR.POMPIDOU
20802 CENTR.N.CINEMATOGRAPH.FRANC
20803 REUNION MUSEES NATIONAUX
20804 OPERA NATIONAL DE PARIS
20805 THEATRES NATIONAUX
20806 ETAB.ENSEIGNEMT SUP CULTURE
20807 INSTITUT NAT. DU PATRIMOINE
20808 MUSEES NATIONAUX
20809 BIBLIOTHEQUE NAT. DE FRANCE
20811 CENTRE NATIONAL DU LIVRE
20812 CITE DE LA MUSIQUE
20819 AUTRES ETABL. MIN CULTURE
20821 EP PARC & GR.HALLE VILLETTE
20822 CITE SCIENCES ET INDUSTRIE
20891 GIP CULTURE, COMMUNICATION
209 AUTRES MINISTERES CIVILS...
2090 AFFAIRES ETRANGERES
20900 OFF.FR. PROTECTION REFUGIES
20901 OFF.UNIVERS-CULTUR. ALGERIE
20902 AGENC.ENSEIG.FRANC.ETRANGER
20909 AUTRES ETAB.AFFAIR.ETRANGER
2091 COOPERATION, DEVELOPPEMENT
20912 O.R.S.T.O.M



2. La base étude

2.8. Le panel des non-salariés

La table PANNOSAL : EDP_Bennnn_PANNOSAL.....2

Dictionnaire des variables du panel des non-salariés 2020 réalisé par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee..... 10

La table PANNOSAL : EDP_Bennnn_PANNOSAL

nnnn = millésime de la base étude

Unité observée : individu * année

Source : *Panel non-salariés*, constitué à partir des bases non-salariés**Contenu :**

La table PANNOSAL rassemble des informations sur l'activité non salariée des personnes « EDP » issues des bases de non-salariés de l'Insee, elles-mêmes constituées à partir d'informations fournies par l'Acoss (agence centrale des organismes de sécurité sociale) et de la CCMSA (caisse centrale de la mutualité sociale agricole) et d'informations issues du répertoire Sirène ainsi que des Bases Tous Salariés de l'Insee.

- L'information est annuelle, c'est-à-dire au niveau an*individu, tel qu'il se trouve dans le fichier source. Les informations concernent le secteur d'activité, le nombre de salariés et le montant des salaires versés, ainsi que les revenus d'activité.
- l'information est disponible depuis 2006 jusqu'en 2019.
- la table PANNOSAL couvre la totalité des individus EDP affiliés à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : régime social des indépendants (RSI), Sécurité sociale des indépendants (SSI), régime des professions libérales (Urssaf et Mutualité sociale agricole MSA). Le panel des non salariés comprend les entrepreneurs individuels, y compris les auto-entrepreneurs, ainsi que les gérants majoritaires de société à responsabilité limitée. Il ne comprend pas les gérants minoritaires de SARL et de SA, ni les conjoints collaborateurs.



EDP_BEnnnn_PANNOSAL

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Texte
Variables communes à AcoSS et MSA			
A6	Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A5 + 1 poste pour les gérants sans lien)	1	Texte
A18	Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A17 + 1 poste pour les gérants sans lien)	2	Texte
A39	Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A38 + 1 poste pour les gérants sans lien)	2	Texte
A130	Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A129 + 1 poste pour les gérants sans lien)	4	Texte
AN	Année de validité (de 2006 à 2019)	8	Num
APEN2	Activité principale de l'entreprise (NAF rév. 2)	5	Texte
CATJUR	Catégorie juridique de l'entreprise	4	Texte
CESSA_DATE_REF	Date de cessation éventuelle de l'entreprise	8	Num
COMT	Code géographique de la commune d'activité du non-salarié	5	Texte
CREAT_DATE_REF	Date de création de l'entreprise	8	Num

Table PANNOSAL : EDP_BEnnnn_PANNOSAL



DATEASSUJET	Première date d'assujettissement du compte, présente l'année de validité	8	Num
DEPT	Département d'activité du non-salarié	3	Texte
DURACTJOURS	Nombre de jours d'affiliation dans l'année	8	Num
DURASSUJET	Nombre de jours d'affiliation, depuis la date d'assujettissement du compte	8	Num
EMPLOYEUR	Indicatrice de détection des non-salariés employeurs au 31 décembre de l'année	1	Texte
ENTPAN	Année d'entrée dans le panel	8	Num
IND_3112	Indicatrice d'activité au 31 décembre de l'année	1	Texte
IND_AGRIC	Indicatrice d'appartenance au secteur agricole	1	Texte
NBSA_ENT	Nombre de salariés employés par l'entreprise au 31 décembre de l'année	8	Num
S_APET2	Activité de l'établissement d'exercice de l'activité salariée (poste principal)	5	Texte
S_BRUT	Somme des salaires bruts associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus)	8	Num
S_BRUTR	Somme des salaires bruts associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus), en euros constants 2019	8	Num
S_CE	Condition d'emploi de l'activité salariée (poste principal)	1	Texte
S_DEBREMU_MIN	Jour de début de l'activité salariée dans l'année	8	Num



S_DOMEMPL_EMPL	Domaine d'emploi de l'employeur pour l'activité salariée (poste principal)	1	Texte
S_DP	Durée de paie de l'activité salariée dans l'année	8	Num
S_FILT_MIN	Présence d'un poste salarié non annexe au cours de l'année de validité	1	Texte
S_FINREMU_MAX	Jour de fin de l'activité salariée dans l'année	8	Num
S_IND_3112	Indicatrice d'activité salariée en fin d'année	1	Texte
S_NBHEUR	Nombre total d'heures salariées associées aux postes salariés dans l'année (hors postes d'élus)	8	Num
S_NBLIG	Nombre de postes salariés au cours de l'année de validité (hors postes d'élus)	8	Num
S_NBSA_ENT	Nombre de postes non annexes de l'établissement d'exercice de l'activité salariée (poste principal)	8	Num
S_NET	Somme des salaires nets associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus)	8	Num
S_NETR	Somme des salaires nets associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus), en euros constants 2019	8	Num
S_NETYCCSG	Somme des salaires nets associées aux postes salariés, y compris CSG non déductible et CRDS (hors indemnités d'élus)	8	Num
S_NETYCCSGR	Somme des salaires nets associées aux postes salariés, y compris CSG non déductible et CRDS (hors indemnités d'élus), en euros constants 2019	8	Num
S_PCS4	Code PCS-ESE de l'activité salariée (poste principal)	4	Texte
SECT	Secteur d'activité agrégé de l'entreprise (regroupement en 39 postes)	3	Texte



SECTR	Secteur d'activité agrégé de l'entreprise (regroupement en 9 postes)	2	Texte
SIR_0617	Numéro SIREN	9	Texte
TYPENS_0617	Type de non-salarié selon la méthode de classement retenue jusqu'au millésime 2017	2	Texte
Variables spécifiques aux bases Acoiss			
AE	Indicatrice de détection des auto-entrepreneurs	1	Texte
AE_ACTIF	Indicatrice d'activité au 31 décembre de l'année pour les auto-entrepreneurs (sur 4 trimestres glissants pour les auto-entrepreneurs nouvellement affiliés)	1	Texte
BIC_PRESTAS	Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les prestations de services	8	Num
BIC_PRESTASR	Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les prestations de services, en euros constants 2015	8	Num
BIC_VENTES	Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités de ventes	8	Num
BIC_VENTESR	Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités de ventes, en euros constants 2019	8	Num
BNC	Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités libérales	8	Num
BNCR	Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités libérales, en euros constants 2019	8	Num
CA_T1	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année	8	Num
CA_T1R	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année, en euros constants 2019	8	Num



CA_T2	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 2 ^e trimestre de l'année	8	Num
CA_T2R	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 2 ^e trimestre de l'année, en euros constants 2019	8	Num
CA_T3	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 3 ^e trimestre de l'année	8	Num
CA_T3R	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 3 ^e trimestre de l'année, en euros constants 2019	8	Num
CA_T4	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 4 ^e trimestre de l'année	8	Num
CA_T4R	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 4 ^e trimestre de l'année, en euros constants 2019	8	Num
IND_PL	Indicatrice de détection des professions libérales	1	Texte
REACTACOSS_0613	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REACTACOSS_0613R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2019	8	Num
REACTACOSS_1214	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REACTACOSS_1214R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2019	8	Num
REACTACOSS_1419	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REACTACOSS_1419R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2019	8	Num
REVBRUTACOSS_0613	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num



REVBRUTACOSS_0613R	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2019	8	Num
REVBRUTACOSS_1214	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REVBRUTACOSS_1214R	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2019	8	Num
REVBRUTACOSS_1419	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REVBRUTACOSS_1419R	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2019	8	Num
REVCOTSOC	Sommes perçues au titre d'un accord d'intéressement, abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un PERCO, et somme des cotisations sociales versées l'année de validité au titre des revenus non-salariaux perçus les années précédentes	8	Num
REVCOTSOCR	Somme perçues au titre d'un accord d'intéressement, abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un PERCO, et somme des cotisations sociales versées l'année de validité au titre des revenus non-salariaux perçus les années précédentes, en euros constants 2019	8	Num
REVREMP	Revenu de remplacement éventuel (indemnités journalières de maternité, paternité, maladie, ...)	8	Num
REVREMP	Revenu de remplacement éventuel (indemnités journalières de maternité, paternité, maladie, ...), en euros constants 2019	8	Num
STATRACOSS_0613	Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATRACOSS_1214	Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATRACOSS_1419	Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATUTACOSS_0613	Statut principal au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATUTACOSS_1214	Statut principal au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte



STATUTACOSS_1419	Statut principal au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
Variables spécifiques aux bases MSA			
ACTISEC	Activité secondaire du non-salarié	1	Texte
DEFICITMSA_H_DIV_0616	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012)	8	Num
DEFICITMSA_H_DIV_0616R	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012), en euros constants 2019	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV75_0616	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur en 2013)	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV75_0616R	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur en 2013), en euros constants 2019	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV100_0616	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur à partir de 2014)	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV100_0616R	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur à partir de 2014), en euros constants 2019	8	Num
REVACTMSA_H_DIV_0616	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012)	8	Num
REVACTMSA_H_DIV_0616R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012), en euros constants 2019	8	Num
REVACTMSA_YC_DIV75_0616	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur en 2013)	8	Num
REVACTMSA_YC_DIV75_0616R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur en 2013), en euros constants 2019	8	Num



REACTMSA_YC_DIV100_06 16	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014)	8	Num
REACTMSA_YC_DIV100_06 16R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014), en euros constants 2019	8	Num
REACTMSA_H_DIV_1619	Revenu d'activité du non-salarié, en moyenne glissante sur 3 ans (hors dividendes)	8	Num
DEFICITMSA_H_DIV_1619	Montant du revenu déficitaire en moyenne glissante sur 3 ans (hors dividendes)	8	Num
REACTMSA_YC_DIV100_16 19	Revenu d'activité du non-salarié, en moyenne glissante sur 3 ans (y compris dividendes)	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV100_16 19	Montant du revenu déficitaire en moyenne glissante sur 3 ans (y compris dividendes)	8	Num
STATRMSA	Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année	1	Texte
STATUTMSA	Statut principal au 31 décembre de l'année	1	Texte
TAX_PROV	Indicatrice de taxation provisoire	1	Texte



Dictionnaire des codes

Variables communes aux bases Acooss et MSA

A6

Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A5 + 1 poste pour les gérants sans lien)

1	Agriculture, sylviculture, pêche
2	Industrie
3	Construction
4	Services principalement marchands
5	Services principalement non marchands
9	Activité (APEN2) non renseignée
g	Gérants « sans lien » (dont on n'a pas retrouvé l'activité réelle)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.
Calculée à partir de la variable APEN2.

A18

Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A17 + 1 poste pour les gérants sans lien)

AZ	Agriculture, sylviculture, pêche
C1	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
C2	Cokéfaction et raffinage
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines
C4	Fabrication de matériels de transport
C5	Fabrication d'autres produits industriels
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles



HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services
99	Activité (APEN2) non renseignée
gg	Gérants « sans lien » (dont on n'a pas retrouvé l'activité réelle)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.

A39

Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A38 + 1 poste pour les gérants sans lien)

De AZ à UZ	NA niveau 38 (cf https://www.insee.fr/fr/information/2028155)
99	Activité (APEN2) non renseignée
gg	Gérants « sans lien » (dont on n'a pas retrouvé l'activité réelle)

A130

Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A129 + 1 poste pour les gérants sans lien)

De A01Z à U99Z	NA niveau 129 (cf https://www.insee.fr/fr/information/2028155)
99	Activité (APEN2) non renseignée
gg	Gérants « sans lien » (dont on n'a pas retrouvé l'activité réelle)



AN

Année de validité (2006 à 2019)

APEN2

Activité principale de l'entreprise (sous-classes de la NAF rév. 2 – cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>).

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), cette variable reste cependant codée à 7010Z ou 6420Z. Dans ce cas, elle ne reflète pas l'activité de la société. L'activité principale fournie par la MSA / l'Acoss est redressée à partir d'informations provenant du référentiel Sirius. Depuis 2015, les règles de priorisation ont évolué pour les affiliés de la MSA.

CATJUR

Catégorie juridique de l'entreprise (niveau III de la nomenclature des catégories juridiques utilisée dans la gestion du répertoire Sirène – cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2028129>).

Il s'agit de la catégorie juridique de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de la catégorie juridique de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), cette variable reste cependant codée à 1800. Dans ce cas, elle ne reflète pas la catégorie juridique de la société (cf. Annexe page 51).

CESSA_DATE_REF

Date de cessation éventuelle de l'entreprise (au format AAAA-MM-JJ)

Il s'agit de la date de création de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de la date de création de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), il s'agit de la date de début de la qualité de gérant de société.

DATEASSUJET

Première date d'assujettissement du compte, présente l'année de validité (au format AAAA-MM-JJ)

Date d'assujettissement associée au compte principal du non-salarié. Pour certains comptes, la date d'assujettissement a été réinitialisée par l'Acoss au 1^{er} janvier d'une année donnée. Ces réinitialisations se répercutent ensuite sur les bases non-salariés suivantes. La date d'assujettissement est corrigée à partir de la base non-salariés 2016 (variables relatives à l'année N et à l'année N – 1).



DEPT

Département d'activité du non-salarié.

France métropolitaine : 01 à 95 (Corse : 20, 2A, 2B)

Départements d'Outre-mer : 97, 971, 972, 973, 974, 976

Collectivités d'Outre-mer : 975, 977, 978, 98

Étranger : 99

Il s'agit du département d'implantation du plus ancien établissement actif associé au non-salarié.

Calculée à partir de la variable COMT

DURACTJOURS

Nombre de jours d'affiliation dans l'année.

365 ou 366 sauf en cas de début ou de cessation d'activité en cours d'année.

Calculée à partir des variables AN, DATEASSUJET et, pour l'Acoss, de la date de cessation éventuelle du plus ancien établissement actif associé au non-salarié.

DURASSUJET

Nombre de jours d'affiliation, depuis la date d'assujettissement du compte.

Pour certains comptes, la date d'assujettissement a été réinitialisée par l'Acoss au 1er janvier d'une année donnée. Ces réinitialisations se répercutent ensuite sur les bases non-salariés suivantes. La date d'assujettissement est corrigée à partir de la base non-salariés 2016 (variables relatives à l'année N et à l'année N – 1)

EMPLOYEUR

Indicatrice de détection des non-salariés employeurs au 31 décembre de l'année

0	Pas de salariés employés par l'entreprise
1	Un ou des salariés employés par l'entreprise au 31 décembre
2	Plus de salariés employés au 31 décembre, mais présence de salariés au cours de l'année

Il s'agit de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de la société gérée.

Calculée à partir de la variable NBSA_ENT



IND_3112

Indicatrice d'activité au 31 décembre de l'année (0 pour Non, 1 pour Oui).

Pour l'Acos, calculée à partir d'informations sur l'état du compte et de la date de cessation éventuelle du plus ancien établissement actif associé au non-salarié. Pour la MSA, calculée à partir de la variable DATEASSUJET

IND_AGRIC

Indicatrice d'appartenance au secteur agricole (0 pour Non, 1 pour Oui).

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée. Le secteur agricole correspond aux divisions 01, 02 et 03 de la NAF rév. 2. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), l'activité reste cependant codée à 7010Z ou 6420Z. Dans ce cas, elle ne reflète pas l'activité de la société.

Calculée à partir de la variable APEN2

NBSA_ENT

Nombre de salariés employés par l'entreprise au 31 décembre de l'année.

.	Aucun salarié
0	Aucun salarié au 31 décembre, mais présence de salarié·s au cours de l'année
1	1 salarié au 31 décembre
2	2 salariés au 31 décembre
...	...
X	X salariés au 31 décembre

Il s'agit de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit du nombre de salariés employés par la société gérée.



SECT

Secteur d'activité agrégé de l'entreprise (regroupement en 39 postes)

01a	Céréales et grandes cultures
01b	Culture de légumes, fleurs, plantes
01c	Culture de vignes
01d	Arboriculture
01e	Production de bovins
01f	Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux
01g	Production de granivores
01h	Culture et élevage combinés
01i	Sylviculture et exploitation forestière
01j	Pêche et aquaculture
01k	Chasse et services de soutien à l'agriculture
020	Industrie (hors artisanat commercial)
030	Construction
04a	Commerce et réparation d'automobiles
04b	Commerce de gros
04c	Commerce pharmaceutique
04d	Métiers de bouche
04e	Commerce de détail en magasin
04f	Commerce de détail hors magasin
05a	Taxis (y compris VTC)
05b	Autres activités de transport et entreposage
07z	Information et communication
08z	Activités financières et d'assurance
09z	Activités immobilières
10a	Activités juridiques et comptables
10b	Conseil de gestion



10c	Architecture, ingénierie
10d	Autres activités spécialisées (scientifiques et techniques)
10e	Vétérinaires
11z	Services administratifs et de soutien
13z	Hébergement et restauration
14z	Arts spectacles et activités récréatives
15z	Enseignement
16a	Coiffure et soins de beauté
16b	Autres services personnels
20a	Médecins et dentistes
20b	Professions paramédicales
20c	Autres services de santé et action sociale
900	Secteur d'activité indéterminé (y compris gérants « sans lien »)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.
Calculée à partir de la variable APEN2

SECTR

Secteur d'activité agrégé de l'entreprise (regroupement en 9 postes)

01	Agriculture
02	Industrie (hors artisanat commercial)
03	Construction
04	Commerce et artisanat commercial
05	Transports
07	Services aux entreprises et services mixtes
13	Services aux particuliers (hors santé)
20	Santé humaine et action sociale
90	Secteur d'activité indéterminé (y compris gérants « sans lien »)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.



Calculée à partir de la variable APEN2

S_APET2

Activité de l'établissement d'exercice de l'activité salariée (poste principal)

(sous-classes de la NAF rév. 2 – cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>)

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Depuis 2009

S_BRUT

Somme des salaires bruts associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus)

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

S_CE

Condition d'emploi de l'activité salariée (poste principal)

De 2009 à 2015

	Pas de poste salarié
C	Temps complet
D	Travail à domicile
P	Temps partiel

En 2016

	Pas de poste salarié
C	Temps complet



D	Travail à domicile
I	Intérimaires
J	Forfait jour
P	Temps partiel

Depuis 2017

	Pas de poste de salarié ou valeur non renseignée
C	Temps complet
N	Non renseigné
P	Temps partiel

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Depuis 2009

S_DEBREMU_MIN

Jour de début de l'activité salariée dans l'année

.	Pas de poste salarié
1	Poste salarié en début d'année
2 à 360	Premier jour d'activité dans l'année

Si le non-salarié a occupé plusieurs postes salariés au cours de l'année, cette variable correspond à la date de début minimale parmi celles indiquées pour chaque poste.

Il arrive aussi que les valeurs prises soient négatives (notamment -30), en cas de décalages de paie.

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

S_DOMEMPL_EMPL



Domaine d'emploi de l'employeur pour l'activité salariée (poste principal)

	Pas de poste salarié
1	Fonction publique d'état
2	Fonction publique territoriale
3	Fonction publique hospitalière
4	Autre organisme public administratif
5	Personne morale de droit public soumise au droit commercial
6	Entreprise individuelle
7	Particulier employeur
8	Organisme privé spécialisé ou groupement de droit privé
9	Autre société privée

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Depuis 2009

S_DP

Durée de paie de l'activité salariée dans l'année

.	Pas de poste salarié
1 à 360	Un à 360 jours de paie

Si le non-salarié a occupé plusieurs postes salariés au cours de l'année, les durées de paie sont sommées (tout en ne pouvant pas dépasser 360). (cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Variable redressée

S_FILT_MIN



Présence d'un poste salarié non annexe au cours de l'année de validité

	Pas de poste salarié
1	Existence d'un poste non annexe
2	Postes annexes uniquement
3	Assedic

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Depuis 2009

S_FINREMU_MAX

Jour de fin de l'activité salariée dans l'année

.	Pas de poste salarié
1 à 359	Dernier jour d'activité dans l'année, sauf en cas de décalage de paie
360	Poste salarié la dernière semaine de l'année

Si le non-salarié a occupé plusieurs postes salariés au cours de l'année, cette variable correspond à la date de fin maximale parmi celles indiquées pour chaque poste.

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

S_IND_3112

Indicatrice d'activité salariée en fin d'année

	Pas de poste salarié
0	Poste salarié dans l'année, mais pas la dernière semaine
1	Poste salarié la dernière semaine de l'année, mais pas le 31 décembre
2	Poste salarié le 31 décembre de l'année



(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Depuis 2009

S_NBHEUR

Nombre total d'heures salariées associées aux postes salariés dans l'année (hors postes d'élus)

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

S_NBLIG

Nombre de postes salariés au cours de l'année de validité (hors postes d'élus)

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

S_NBSA_ENT

Nombre de postes non annexes de l'établissement d'exercice de l'activité salariée (poste principal)

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Depuis 2009

S_NET



Somme des salaires nets associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus)

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

S_NETycCSG

Somme des salaires nets associées aux postes salariés, y compris CSG non déductible et CRDS (hors indemnités d'élus)

Les contributions sociales (CSG non déductible et CRDS) n'étant pas déduites du revenu d'activité des non-salariés, on les réintègre aux salaires nets des pluriactifs afin de rendre plus proches les concepts de revenus.

Jusqu'en 2017, on ajoutait à tort toute la CSG (non déductible et déductible) au salaire net pour pouvoir le comparer au revenu d'activité. Il est possible de recalculer S_NETycCSG dans les bases de 2006 à 2017 à partir de S_NET et S_BRUT.

Calculée à partir de la variable S_NET

S_PCS4

Code PCS-ESE de l'activité salariée (poste principal)

(niveau 3 de la nomenclature des professions et catégories professionnelles des emplois salariés d'entreprise – cf.

<https://www.insee.fr/fr/information/2401328>)

(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Depuis 2009

TYPENS_0617

Type de non-salarié

AE	Micro-entrepreneur
EI	Entrepreneur individuel
Ge	Gérant majoritaire de société



Alors que le régime du micro-entrepreneuriat est réservé aux entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un certain plafond, le régime du micro-BA est ouvert aux exploitants agricoles comme aux gérants de sociétés agricoles, la seule condition portant sur le montant des recettes. C'est pourquoi, la variable TYPENS, qui comporte une modalité spécifique pour les micro-entrepreneurs, ne permet pas d'isoler les affiliés au micro-BA des autres non-salariés de la MSA. Pour ce faire, il faut utiliser la variable TYPE_IMP de la base MSA.

Calculée à partir des variables AE, APEN2, CATJUR



Variables spécifiques aux bases AcoSS

AE

Indicatrice de détection des micro-entrepreneurs

0	Non
1	Oui

Depuis 2009

AE_ACTIF

Indicatrice d'activité au 31 décembre de l'année pour les micro-entrepreneurs (sur 4 trimestres glissants pour les micro-entrepreneurs nouvellement affiliés)

	Non micro-entrepreneur
0	Micro-entrepreneur inactif
1	Micro-entrepreneur actif au 31 décembre de l'année

Depuis 2009

BIC_PRESTAS

Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les prestations de services

Depuis 2014

BIC_VENTES

Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités de ventes

Depuis 2014

BNC

Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités libérales

Depuis 2014



CA_T1

Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 1^{er} trimestre de l'année
Depuis 2009

CA_T2

Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 2^e trimestre de l'année
Depuis 2009

CA_T3

Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 3^e trimestre de l'année
Depuis 2009

CA_T4

Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 4^e trimestre de l'année
Depuis 2009

IND_PL

Indicatrice de détection des professions libérales

0	Non
1	Oui

REVACT



Revenu d'activité annuel du non-salarié (dernière définition du revenu en vigueur)
Pour les non-salariés taxés d'office par l'Acoss, la variable est mise à blanc.

De 2006 à 2012 :

- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.

En 2013 :

- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels

Depuis 2014 :

- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.

Variable redressée

REVBRUT

Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (dernière définition du revenu en vigueur)
Pour les non-salariés taxés d'office par l'Acoss, la variable est mise à blanc.

De 2006 à 2012 :



- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.

En 2013 :

- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.

Depuis 2014 :

- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.

Calculée à partir des variables REVACT, REVCOTSOC et REVREMP

REVCOTSOC

Sommes perçues au titre d'un accord d'intéressement, abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un PERCO, et somme des cotisations sociales versées l'année de validité au titre des revenus non-salariaux perçus les années précédentes.

REVREMP

Revenu de remplacement éventuel (indemnités journalières de maternité, paternité, maladie, ...)



STATR

Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année (dernière définition du revenu en vigueur)

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Principalement non-salarié : - aucun poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année - poste salarié au cours de la dernière semaine ; revenu non-salarié \geq somme des salaires nets associés aux postes salariés
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; revenu non-salarié $<$ somme des salaires nets associés aux postes salariés

De 2006 à 2012 :

- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.

En 2013 :

- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.

Depuis 2014 :

- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.

En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources



d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Calculée à partir de la variable STATUT

STATUT

Statut principal au 31 décembre de l'année (dernière définition du revenu en vigueur)

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; revenu non-salarié \geq somme des salaires nets associés aux postes salariés
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; revenu non-salarié $<$ somme des salaires nets associés aux postes salariés
3	Aucun poste salarié sur toute l'année
4	Pas de poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, mais au moins un poste salarié dans l'année ; revenu non-salarié \geq somme des salaires nets associés aux postes salariés
5	Pas de poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, mais au moins un poste salarié dans l'année ; revenu non-salarié $<$ somme des salaires nets associés aux postes salariés

De 2006 à 2012 :

- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.

En 2013 :

- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.

Depuis 2014 :



- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés

- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.

En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Bases non-salariés de 2006 à 2014 : calculée à partir des variables REVACT et S_NET

Bases non-salariés de 2015 à 2018 : calculée à partir des variables REVACT et S_NETycCSG



Variables spécifiques aux bases MSA

ACTISEC

Activité secondaire du non-salariée

0	Aucune activité secondaire
1	Activité secondaire de non-salarié agricole
2	Activité secondaire de non-salarié non agricole
3	Activité secondaire de salarié agricole
4	Autre activité secondaire

DEFICIT

Montant de revenu déficitaire (dernière définition du revenu en vigueur)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA est mis à zéro. Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.

Variable redressée

DEFICIT_H_DIV

Montant du revenu déficitaire (avant intégration d'une partie des dividendes et revenus des membres de la famille associés non participants dans le revenu d'activité)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACT_H_DIV est mis à zéro. Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.

Variable redressée

De 2014 à 2015

REVACTMSA

Revenu d'activité annuel du non-salarié (dernière définition du revenu en vigueur)

Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.



De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales. Il n'intègre pas non plus les revenus des membres de la famille associés non participants.

En 2013, le revenu d'activité intègre, pour les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés ou les chefs d'exploitation d'EIRL, 75 % du montant des dividendes perçus dépassant 10 % du capital social. Les dividendes sont désormais considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également 75 % du montant des revenus des membres de la famille associés non participants dépassant 10 % du capital social.

A partir de 2014, le revenu d'activité intègre, pour les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés ou les chefs d'exploitation d'EIRL, 100 % du montant des dividendes perçus dépassant 10 % du capital social. Les dividendes sont désormais considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également 100 % du montant des revenus des membres de la famille associés non participants dépassant 10 % du capital social.

A partir de 2016, le régime du forfait agricole est remplacé par le régime du micro-bénéfice agricole. Auparavant, le revenu forfaitaire était calculé de façon collective en fonction de la zone géographique, de la nature et de la taille de l'exploitation. Désormais, le revenu d'activité des exploitants soumis au régime du micro-BA est déterminé à partir du chiffre d'affaires moyen sur 3 ans, auquel est appliqué un taux d'abattement de 87 %.

Variable redressée

REVACTMSA_H_DIV

Revenu d'activité annuel du non-salarié (avant intégration d'une partie des dividendes et revenus des membres de la famille associés non participants dans le revenu d'activité)

Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.

Dans la base des non-salariés 2014, le revenu d'activité des affiliés à la MSA a été reconstitué selon la définition en vigueur jusqu'en 2012, afin de permettre des comparaisons à concepts équivalents entre 2012 et 2014.

Variable redressée

De 2014 à 2015

STATRMSA

Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Principalement non-salarié : - aucun poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année - poste salarié au cours de la dernière semaine, régime non-salarié pour l'assurance maladie
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, régime salarié pour l'assurance maladie

En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources



d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Calculée à partir de la variable STATUTMSA

STATUTMSA

Statut principal au 31 décembre de l'année

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; régime non-salarié pour l'assurance maladie
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; régime salarié pour l'assurance maladie
3	Aucun poste salarié sur toute l'année
4	Pas de poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, mais au moins un poste salarié dans l'année ; régime non-salarié pour l'assurance maladie
5	Pas de poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, mais au moins un poste salarié dans l'année ; régime salarié pour l'assurance maladie

En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètement comparables à ceux des millésimes précédents.

Calculée à partir des variables REGIMAL et S_IND_3112

TAX_PROV

Indicatrice de taxation provisoire

0	Non
1	Oui

L'indicatrice de taxation provisoire est inconnue pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.



2. La base étude

2.9. Les données sociales et fiscales

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....	2
Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....	5
La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....	10
Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....	13
La table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....	16
Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....	23
La table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	30
Modalités de la table fiscale revenus détaillés:.....	32
EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	32
Annexes.....	34

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude

aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée.

Source : Fichier démographique des logements et des individus (*Fidéli, ex-RSL*), *fichier individu*

Contenu :

La table FISC_INDIVIDU_aaaa fournit les informations fiscales des individus des logements où un individu EDP est connu soit au titre de l'impôt sur le revenu, soit au titre de la taxe d'habitation principale (THP). La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. La localisation est celle déclarée au 1^{er} janvier de l'année de la déclaration fiscale. Hormis les variables date et lieu de naissance et type d'individu fiscal, les variables disponibles sont celles du foyer fiscal auquel est rattaché l'individu. Les individus appartenant à un même foyer fiscal partagent de ce fait le même identifiant de foyer fiscal (ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP). La variable TYPE_FISC identifie de manière unique les individus au sein d'un foyer fiscal. Un individu « EDP » peut être rattaché à plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant peut être rattaché au foyer fiscal et au logement de ses parents au titre de l'impôt sur les revenus et dans un autre foyer fiscal et un autre logement pour la taxe d'habitation. L'utilisateur doit donc veiller à gérer ces individus EDP présents dans plusieurs déclarations fiscales une année fiscale donnée.

Le fichier individuel du répertoire statistique des logements (Fidéli, ex-RSL) est construit à partir du fichier d'imposition des personnes (FIP), rapproché du fichier des déclarations de revenus (POTE¹) afin de récupérer les informations des personnes à charge, et du fichier de la taxe d'habitation (PLFC²).

Les individus fiscaux « EDP » sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance). Pour les personnes à charge pour lesquelles n'est connue que l'année de naissance, l'identification s'opère via les informations du père ou de la mère de l'individu EDP. De ce fait, pour les personnes à charge, le taux de couverture peut varier d'une année de naissance à l'autre, et l'appariement étant indirect est de moins bonne qualité.

Le statut des individus d'un foyer fiscal approchant l'âge de 18 ans est transitoire, passant du statut de "personne à charge" au statut de "personne majeure rattachée". Cette transition nécessite un traitement spécifique afin d'assurer l'unicité des individus dans chaque foyer fiscal. À partir de AN_FISC=2017, les individus personnes à charge de 15 ans ou plus intègrent le fichier FIP (identification nominative). Cela peut entraîner des ruptures de série.

Lorsqu'un individu est rattaché à un logement ordinaire, les informations de son logement sont disponibles dans la table FISC_LOGEMENT et les revenus du ménage fiscal auquel il appartient sont disponibles dans la table FISC_REVENU. Dans les deux cas, l'identifiant à utiliser est ID_FISC_LOG_DIFF.

Lorsqu'un individu réside dans une communauté, les informations sur le type de communauté sont issues du répertoire des communautés.

Remarques :

1) Le quadruplet (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC) constitue une clé unique pour chaque individu fiscal.

2) À partir de AN_FISC=2017, la variable TYPE_FISC est sur deux positions (1 devient 01, 2 devient 02, ..., A reste A,)

Pour une documentation des variables voir les déclarations fiscales types ci-jointes.

¹ Permanent des occurrences de traitement des émissions

² Permanent local foncier commun



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

EDP_BEEnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées à l'individu				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 5
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	page 5
SEXE	Sexe	1	Char	Page 5
JNAIS	Jour de naissance	2	Char	Page 5
MNAIS	Mois de naissance	2	Char	Page 5
ANAIS	Année de naissance	4	Char	Page 5
CODNAIS	Code du département et commune de naissance	6	Char	
CIDECI	Situation conjugale	1	Char	Page 5
ZOXYZD	Code du dernier événement	1	Char	Page 6
DACOED	Date du dernier événement	8	Char	Page 6
T_CHARGE	Type de personne à charge	1	Char	Page 6
CNCOIPV	Code étudiant - frontalier -vous	1	Char	Page 6
CSDEP	Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	2	Char	Page 6
CNE1	Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	3	Char	Page 6
COM_NSCAT	Nombre de sous catégories différentes de communautés à l'adresse	2	Num	
COM_SCAT1	Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 6
COM_SCAT2	2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 7
I_FISC_DECES	Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli	1	Num	Page 8
I_FISC_LOGEMENT	Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVENU	Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVDET	Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels	1	Num	Page 8
TYPE_DECL	Provenance de la déclaration fiscale	1	Char	Page 8
TYPE_PRES	Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée	1	Num	Page 8

Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

POIDS_FIDELI	Pondération pour les EDP avec TYPE_PRES = 1 calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée	best12.	Num	Page 8
LIEN_FAMILIAL	Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)	2	Char	Page 9
NBPTR	Nombre de parts fiscales	best12.	Num	Page 9
ID_FISC_FOY_CONJ	Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint	10	Char	Page 9
ID_FISC_ADR_DIFF	Adresse fiscale anonymisée	10	Char	

Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa



Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ORDREFIP**Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes**

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP. La variable ORDREFIP sert à identifier une occurrence fiscale (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dans un des fichiers sources de Fideli et une déclaration d'impôt sur le revenu dans l'autre fichier source. Elle fonctionne de la façon suivante : la déclaration d'impôt sur le revenu et l'occurrence fiscale associée la plus ancienne ont un ordrefip qui vaut A, la suivante vaut B, etc. La valeur la plus haute représente la dernière déclaration d'impôt sur le revenu / occurrence fiscale, donc l'information la plus fraîche. Dans les deux fichiers sources, on peut avoir plusieurs déclarations/occurrences fiscales pour un même foyer (ID_FISC_FOY_DIFF), à des adresses différentes si le foyer a déménagé et a changé d'adresse. Dans l'EDP, toute l'information est contenue, notamment les différentes déclarations pour chaque foyer fiscal. Donc, pour identifier un foyer, le seul ID_FISC_FOY_DIFF suffit, mais si on veut faire le lien avec ID_FISC_LOG_DIFF, la clé ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP sera plus appropriée.

TYPE_FISC**Type d'individu fiscal**

1 ou 01	Déclarant
2 ou 02	Conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)
A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,...	Personne à charge (personnes mineures principalement)

SEXE**Sexe**

1	Homme
2	Femme
blanc	Non renseigné (notamment pour TYPE_FISC = « lettre »)

JNAIS**Jour de naissance**

01 à 31	Jour de naissance
---------	-------------------

MNAIS**Mois de naissance**

01 à 12	Mois de naissance
---------	-------------------

ANAIIS**Année de naissance**

AAAA	Année de naissance
------	--------------------

CODNAIS**Code départemental et commune de naissance**

Code officiel géographique

CIDECI**Situation conjugale**

A	Personne majeure rattachée ou personne à charge
C	Célibataire
D	Divorcé(e) / séparé(e)
M	Marié
O	Pacsé
V	Veuf(ve)
blanc	non renseigné



ZOXYZD**Code du dernier événement**

J	Rupture du Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
R	Déclaration de Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
X	Mariage (uniquement mariage d'après le descriptif ; aussi le Pacs dans la pratique)
Y	Divorce ou séparation
Z	Décès du conjoint
blanc	non renseigné

DACOED**Date du dernier événement**

Se présente sous la forme JJMMAAAA

T_CHARGE**Code situation des personnes à charge**

Cette variable correspond à l'encadré C du formulaire n°2042 "déclaration de revenus".

F	Enfant à charge non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale G sur le formulaire 2042)
H	Enfant à charge en résidence alternée non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale I sur le formulaire 2042)
J	Enfant à charge célibataire majeur sans enfant
N	Enfant à charge marié/pacsé ou non marié chargé de famille
R	Personne invalide vivant sous le toit du déclarant titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %
blanc	Non renseigné

CNCOIPV**Code étudiant - frontalier - vous**

A	Diplomate
D	Employé d'ambassade
E	Étudiant rattaché IR et redevable - TH
F	Redevable - TH, imposé à l'IR par voie de matrice individuelle
G	Redevable - TH, imposé à l'IR / Convention internationale (frontalier)
R	Retraité
blanc	Non renseigné ou autres cas

CSDEP**Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)**

01 à 97, 2A, 2B	Code départemental
B3	Foyer fiscal résidant à l'étranger

CNE1**Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)**

Si CSDEP vaut 01 à 97, 2A, 2B	Code officiel géographique
Si CSDEP vaut B3	Code du pays

COM_SCAT1**Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse**

11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	
21	Communauté religieuse (Couvent,	2 : communauté religieuse



	monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

COM_SCAT2

2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse

00	Pas de deuxième sous catégorie de communauté	
11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	
21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnn_FISC_INDIVIDU_aaa

		(Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

I_FISC_DECES

Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli

0	L'individu n'est pas décédé l'année AN_FISC - 1 d'après Fidéli
1	L'individu est décédé l'année AN_FISC - 1 d'après Fidéli

L'indicatrice n'est renseignée qu'à partir du millésime 2016. Elle concerne tous les individus fiscaux (hors TYPE_FISC = « lettre » qui sont toujours à 0) et doit permettre notamment de repérer les décès des individus non EDP.

I_FISC_LOGEMENT

Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu

0	Absence de données sur le logement de l'individu
1	Présence de données sur le logement de l'individu

I_FISC_REVENU

Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

0	Absence de données sur les revenus du ménage de l'individu
1	Présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

I_FISC_REVDET

Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels

0	Absence de données sur les revenus détaillés individuels
1	Présence de données sur les revenus détaillés individuels

TYPE_DECL

Type de déclaration fiscale faite par le foyer fiscal

1	Impôt sur le revenu et taxe d'habitation principale
2	Impôt sur le revenu uniquement
3	Taxe d'habitation principale uniquement
5	La déclaration fiscale concerne un individu décédé l'année AN_FISC - 1
9	Hors champ

TYPE_PRES

Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée

0	Individu non-EDP
1	Déclaration principale retenue pour les individus EDP
2	Déclaration secondaire pour les EDP multi-identifiés
9	Hors champ (y compris non-EDP)

POIDS_FIDELI

Pondération calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée pour les individus EDP dont TYPE_PRES = 1 sauf ceux pour qui CSDEP='B3' ou pour Mayotte en 2014 (CSDEP='97'&substr(CNE1,1,1)='6' i.e '976')



LIEN_FAMILIAL**Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)**

Imputation conventionnelle et qui ne prend en compte que les croisements les plus nombreux.

10	Référent fiscal
21	Conjoint légal
22	Conjoint de fait
31	Enfant
32	Personne de moins de 25 ans et deux foyers maxi dans le logement. Personne dans un foyer sans homonymie avec le référent fiscal, le conjoint ou les personnes à charge et écart d'âge supérieur à 15 ans (possible enfant adopté).
40	Conjoint enfant
50	Frère/Sœur
60	Parent
70	Autre avec homonymie
80	Autre sans homonymie

La variable LIEN_FAMILIAL n'est disponible qu'à partir du millésime AN_FISC 2016.

Pour une expertise approfondie de cette variable dans le cadre de l'étude des unions libres, se référer à l'annexe 3.14.

NBPTR**Nombre de parts fiscales**

100 = 1 part fiscale

ID_FISC_FOY_CONJ**Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint**

La variable est vide pour les individus sans futur conjoint, elle vaut "0000000000" pour les individus dont le foyer fiscal du futur conjoint n'est pas dans l'EDP et elle est renseignée lorsque le foyer fiscal du futur conjoint est présent dans l'EDP.



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEⁿⁿⁿⁿ_FISC_LOGEMENT_^{aaaa}

La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEⁿⁿⁿⁿ_FISC_LOGEMENT_^{aaaa}

nnnn = millésime de la base étude
aaaa = millésime fiscal

Unité observée : Logement de rattachement des foyers fiscaux où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : Fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL), *fichier local*

Contenu :

La table FISC_LOGEMENT_^{aaaa} regroupe l'ensemble des logements habités par un individu "EDP" connus au sens de la taxe d'habitation principale à une année donnée. La table est millésimée l'année ^{aaaa} de la déclaration fiscale.

Les informations sur les logements proviennent du fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL) qui contient lui-même des informations sur l'ensemble des locaux retrouvés dans le fichier des propriétés bâties (FPB) et de la taxe d'habitation.

Variables présentes les années passées mais supprimées dorénavant :

- EQSUPERF : équivalence superficielle des éléments du confort (BE2016)



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
DEP	Code département	3	Char	Page 13
CNE	Code commune	3	Char	page 13
SECCAD	Section cadastrale	2	Char	Page 13
DATAHEV	Année d'achèvement (synthèse FPB ³ et PLFC ⁴)	4	Char	Page 13
HLMSEM	Local appartenant à HLM ou SEM	1	Char	Page 13
DATEACTE	Date de l'acte de propriété	8	Char	page 13
DATEPERS	Année d'entrée dans le local	4	Char	Page 13
OCC	Code occupation du local (PLFC)	1	Char	Page 13
DNATLC	Nature d'occupation (PLFC)	4	Char	Page 14
NATLOC	Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)	2	Char	Page 14
TAX	Code taxation du local	1	Char	Page 14
LOGEMENT	Indicatrice de logement suivant le filtre RP	1	Char	Page 14
NLOC4	Nombre de locaux supérieurs à 4	1	Char	
EAU	Présence d'eau	1	Char	Page 14
EGOUT	Présence du tout à l'égout	1	Char	Page 14
ELEC	Présence de l'électricité	2	Char	Page 15
GAZ	Présence du gaz	1	Char	Page 15
CHAUFF	Présence du chauffage central	1	Char	Page 15
ASCENSEUR	Présence d'ascenseur (appartement)	1	Char	Page 15
NBNIV	Nombre de niveaux	2	Num	
SURFTOT	Surface totale du local (PLFC)	8	Num	
NBPIEC	Nombre de pièces	2	Num	
NBPP	Nombre de pièces principales	2	Num	
NBSDB	Nombre de salles de bain	2	Num	
NBBAIG	Nombre de baignoires	2	Num	

³ Fichier des propriétés bâties

⁴ Permanent local foncier commun



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnn_FISC_LOGEMENT_aaa

NBDOUC	Nombre de douches	2	Num	
NBWC	Nombre de wc	2	Num	
NBCUIS8	Nombre de cuisines de moins de 9m2	2	Num	
NBCUIS9	Nombre de cuisines d'au moins 9 m2	2	Num	
NBCH	Nombre de chambres	2	Num	
NBSAM	Nombre de salles à manger	2	Num	
NUM_IRIS	Numéro IRIS (à partir de AN_FISC = 2015)	4	Char	
NUM_QPV	Numéro de quartier politique de la ville (à partir de AN_FISC = 2015)	8	Char	
LGT_SOCIAL	Indicatrice de logement social (à partir de AN_FISC = 2016)	1	Num	Page 15



Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

DEP**Code département**

Code département	Code officiel géographique
------------------	----------------------------

CNE**Code commune**

Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
------------------	---

DATAHEV**Année d'achèvement (synthèse FPB et PLFC)**

AAAA	Année
------	-------

HLMSEM**Local appartenant à HLM ou SEM**

1	État
2	Région
3	Département
4	Commune
5	HLM
6	SEM
7	Copropriété
8	Associés
9	SNCF
0	Autres personnes morales
blanc	Personnes physiques

Alimentée par la variable TYPPMO de Fidéli à partir de AN_FISC=2016

DATEACTE**Date de l'acte de propriété**

Se présente sous la forme JJMMAAAA	
------------------------------------	--

DATEPERS**Année d'entrée dans le local**

AAAA	Année
------	-------

OCC**Code occupation du local**

/	Libération du local
B	Locaux meublés à usage d'habitation, faisant l'objet de locations occasionnelles, permanentes ou saisonnières
D	Local démolé
G	Occupation à titre gratuit
L	Occupation par un locataire
N	Local dépendance non imposable
P	Occupation par le propriétaire
T	Local imposé à la taxe professionnelle
V	Local vacant
W	Local vide
X	Occupation par bail rural



DNATLC

Nature d'occupation (PLFC)

A	Local occupé par un apprenti ou un salarié agricole
D	DOM = habitation principale occupée par le propriétaire
L	Location autre que le propriétaire ou l'usufruitier
P	Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier
T	Location, non affecté à l'habitation, soumise à TVA
V	Vacant

NATLOC

Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)

AP	Appartement
CA	Commerce sans boutique
CB	Local divers
CH	Chantier
CM	Commerce avec boutique
EC	dépendance commerciale
LC	Local commun
MA	Maison
ME	Maison exceptionnelle
MP	Maison partagée par une limite territoriale

TAX

Code taxation du local

P	Au moins un foyer est taxé à titre principal
E	Aucun foyer n'est taxé à titre principal et au moins un foyer est taxé à titre principal sans abattement, avec dégrèvement
S	Aucun foyer n'est taxé à titre principal que ce soit avec ou sans abattement et au moins un foyer est taxé à titre secondaire
blanc	Non renseignée

Correspond à la variable TAX_LOGEMENT de Fidéli

LOGEMENT

Indicatrice de logement suivant le filtre RP

0	Le local n'est pas un logement au sens du recensement de la population
1	Le local est un logement au sens du recensement de la population

EAU

Présence d'eau

N	Non
O	Oui
blanc	

EGOUT

Présence du tout à l'égout

N	Non
O	Oui
blanc	



ELEC

Présence de l'électricité

N	Non
O	Oui
blanc	

GAZ

Présence du gaz

N	Non
O	Oui
blanc	

CHAUFF

Présence du chauffage central

N	Non
O	Oui
blanc	

ASCENSEUR

Présence d'ascenseur (appartement)

N	Non
O	Oui
blanc	

LGT_SOCIAL

Indicatrice de logement social

0	Logement ne faisant pas partie du parc social
1	Logement du parc social
blanc	Le logement n'est pas présent l'année étudiée

Cette variable permet de caractériser les occupants des logements sociaux. Elle ne distingue pas les HLM des SEM et les logements conventionnés des non conventionnés



La table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
 aaaa = millésime fiscal

Unité observée : ménage fiscal où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : *fichier localisé social et fiscal (filosofi).*

Contenu :

La table FISC_REVENU_aaaa donne, pour chaque logement où un individu « EDP » a été identifié, les informations issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) pour le ménage fiscal rattaché à ce logement. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Les ménages fiscaux sont repérés avec l'identifiant ID_FISC_LOG_DIFF qui permet de faire le lien avec la table FISC_INDIVIDU.

Le dispositif FiLoSoFi exploite des données fiscales issues de la DGFIP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales en provenance de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le champ géographique du dispositif FiLoSoFi est la France hors Mayotte. Cependant, pour les Doms, les revenus sociaux ne sont disponibles qu'à partir de AN_FISC = 2015 et les revenus du patrimoine imputés et le revenu disponible ne sont calculés qu'à partir de AN_FISC = 2016.

Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dit « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Les personnes vivant dans des structures collectives (maisons de retraite, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.) ainsi que des personnes les plus en difficultés, qui vivent en logement précaire (foyers de travailleurs, etc.), ou sont sans domicile fixe ou sans-abris ne sont pas retenus dans le champ de Filosofi.

Les ménages faisant leur déclaration de revenu dans le département où se trouve leur résidence secondaire sont pris en compte.

Les indicateurs portant sur le revenu déclaré sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul. Les indicateurs portant sur le revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Dans FiLoSoFi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages de métropole (et les doms à partir de AN_FISC = 2016) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).

Les impôts retenus pour le calcul du revenu disponible sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine.

Le type de ménage est construit à partir des écarts d'âge entre individus, notamment pour reconstituer les couples qui ne sont ni mariés ni pacés ni concubins déclarés comme tels à la taxe d'habitation.

Qualité générale des données :

- 1) Les données 2010 et 2011 (AN_REVENU) n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les données ultérieures. Elles sont donc à utiliser avec précaution.
- 2) Pour les Doms, seules les données de La Réunion et Martinique sont de qualité comparable à celle de la métropole.



3) Les évolutions des indicateurs de revenu issus de Filosofi sont à interpréter avec précaution, particulièrement entre deux années proches. Certains changements dans la législation fiscale et sociale, ou une baisse dans la qualité des sources mobilisées, peuvent expliquer ces évolutions, et rendre ainsi leur analyse plus complexe.

En 2018, les changements à prendre en compte sont :

- la réforme du loyer de solidarité (RLS) : son impact est fort sur le niveau de vie (qui prend en compte la baisse des Aides au Logement, mais pas la réduction des loyers censée la compenser), notamment dans le bas de la distribution, avec un effet sur les indicateurs de pauvreté.
- la réforme des prélèvements sociaux avec un transfert partiel des cotisations sociales des salariés et des indépendants sur les taux de CSG (+ 1,7 %), la hausse de la CSG ne compensant pas toujours la baisse des cotisations. L'impact est significatif sur les revenus avant redistribution.
- la mise en place du Prélèvement Forfaitaire Unique qui induit une hausse des dividendes distribués en 2018 : son impact est très concentré tout en haut de la distribution, et peut engendrer des évolutions locales parfois fortes.

la réforme de la taxe d'habitation : 80 % des ménages les plus modestes ont vu leur taxe d'habitation réduite de 30 %. Son impact est plutôt visible dans le milieu de la distribution.

- la baisse de la qualité du fichier de la taxe d'habitation : la disparition progressive de la taxe d'habitation réduit la qualité du fichier de logements sur lequel s'appuie la construction des ménages fiscaux. Moins bien maintenu, sa mise en cohérence avec les autres sources fiscales s'est dégradée. Pour la première année, le nombre de foyers fiscaux associés aux ménages ordinaires de Filosofi a diminué (- 0,3 % après + 0,5 % en 2017), et ce sont principalement des foyers fiscaux aux revenus modestes qui sont sortis du champ. Cette évolution impacte surtout la distribution des niveaux de vie avant redistribution.

Rupture de série sur les variables d'impôts et taxe d'habitation :

1) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM et utilisés pour le calcul du revenu disponible (REVDISPM) sont ceux payés l'année de la déclaration (les revenus déclarés et l'impôt proviennent de la même déclaration fiscale).

A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM sont ceux payés l'année de perception des revenus (variable AN_REVENU). Ils proviennent des déclarations de l'année AN_FISC – 1 lorsque l'appariement a réussi et sont imputés sinon. Le revenu disponible fournit alors effectivement les revenus perçus l'année AN_REVENU et les impôts payés cette même année.

Les utilisateurs souhaitant néanmoins disposer des impôts correspondant à la déclaration peuvent les trouver dans les variables suffixées par « _DECL » (Ex : ZIMPOM_DECL)

Cette rupture de série concerne aussi la prime pour l'emploi M_PPEM (pas de variable _DECL) et les avoirs fiscaux et crédits d'impôts du ménage ZAVFM.



2) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul prend en compte les plus-values. A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul ne prend pas en compte les plus-values. Les utilisateurs souhaitant disposer de l'ancien mode de calcul peuvent le trouver dans les variables suffixées «_ANC » (ex : ZIMPOM_ANC)

Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir la documentation du fichier localisé social et fiscal :
https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Source_methodes_Filosofi_2018.pdf



Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
AN_REVENU	Année de perception des revenus	4	Num	
REG	Région de résidence	2	Char	page 23
DEP	Département de résidence	3	Char	Page 23
DEPCOM	Département-commune de résidence	5	Char	Page 23
TU10	Tranche d'unité urbaine 2010 (9 postes)	1	Char	Page 23
NBFOYM	Nombre de foyer fiscaux du ménage	best12.	Num	
NBPAC	Nombre de personnes à charge du ménage	best12.	Num	
NBPERSM	Nombre de personnes du ménage	6.2	Num	
INF14M	Nombre de personnes de moins de 14 ans	6.2	Num	
SUP14M	Nombre de personnes de 14 ans ou plus	6.2	Num	
NBERAM	Nombre d'enfants en résidence alternée	6.2	Num	
NB_UC	Nombre d'unités de consommation du ménage	6.2	Num	Page 23
AGERF	Age du référent fiscal du ménage	8	Num	
SEXERF	Sexe du référent fiscal du ménage	1	Char	Page 23
OCCTYP	Statut d'occupation	1	Char	Page 23
TYPMEN9	Type de ménage (9 modalités)	2	Char	Page 23
I_CHAMPM ¹	Appartenance au champ de diffusion Filosofi	1	Char	Page 24
I_PAUVRE50M* ¹	Ménage pauvre au seuil 50 %	1	Char	Page 24
I_PAUVRE60M* ¹	Ménage pauvre au seuil 60 %	1	Char	Page 24
NB_ALLOC_CNAF*	Nombre d'allocataires Cnaf au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_CNAV*	Nombre d'allocataires Cnav au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAF*	Nombre d'allocataires MSA famille au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAV*	Nombre d'allocataires MSA vieillesse au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NIVVIEM* ¹	Niveau de vie du ménage	best12.	Num	page 24

¹Variable manquante pour les DOM pour les années fiscales AN_FISC de 2011 à 2014

¹Variable manquante pour les DOM pour l'année fiscale AN_FISC = 2015 (AN_REV = 2014)



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

CENTILE* 1	Centile de niveau de vie du ménage	3	Num	page 24
REVDISP*	Revenu disponible monétaire du ménage	best12.	Num	page 25
REVPERM* 1	Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
REVINIM* 1	Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
REVDECM* 1	Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 25
ZTSAM	Traitements et salaires du ménage	best12.	Num	page 25
ZSALM	Salaires au sens strict du ménage	best12.	Num	page 25
ZCHOM	Allocation de chômage et de préretraite du ménage	best12.	Num	page 25
ZPERM	Retraites, pensions et rentes du ménage	best12.	Num	page 25
ZRETM	Retraites et pensions du ménage	best12.	Num	page 25
ZRSTM	Retraites au sens strict du ménage	best12.	Num	page 25
ZALRM	Pensions alimentaires reçues du ménage	best12.	Num	page 25
ZRTOM	Rentes viagères à titre onéreux du ménage	best12.	Num	Page 25
ZRAGM	Revenus agricoles du ménage	best12.	Num	page 25
ZRICM	Revenus industriels et commerciaux du ménage	best12.	Num	page 26
ZRNCM	Revenus non commerciaux du ménage	best12.	Num	page 26
ZFONM*	Revenus fonciers nets du ménage	best12.	Num	page 26
ZVAMM0*	Revenu déclaré des valeurs mobilières	best12.	Num	page 26
ZVAMM* 1	Revenu des valeurs mobilières après imputation	best12.	Num	page 26
ZVALM0*	Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire	best12.	Num	page 26
ZVALM*1	Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation	best12.	Num	page 26
ZRACM*	Revenus accessoires du ménage (non professionnel)	best12.	Num	page 26
ZETRM	Revenus de l'étranger du ménage	best12.	Num	Page 26
ZALVM	Pensions alimentaires versées du ménage	best12.	Num	page 27
PSOCM*	Prestations sociales (total)	best12.	Num	page 27
PFAMM*	Total des prestations familiales	best12.	Num	page 27
M_PNAM*	Prime à la naissance ou adoption du ménage	best12.	Num	
M_PAJEM*	Allocation de base PAJE du ménage	best12.	Num	
M_CLCAM*	Complément libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_COLCAM*	Complément optionnel libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_AFM*	Allocations familiales du ménage	best12.	Num	
M_CFM*	Complément familial du ménage	best12.	Num	
M_ARSM*	Allocation de rentrée scolaire du ménage	best12.	Num	
M_AEEHM*	Allocation d'éducation enfant handicapé du ménage	best12.	Num	
M_ASFM*	Allocation de soutien familial du ménage	best12.	Num	
MINIM*	Minima sociaux	best12.	Num	page 27
M_MINVM*	Minimum vieillesse du ménage	best12.	Num	
M_RSAM*	RSA total du ménage	best12.	Num	page 27

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

M_RSA_ACTM*	RSA activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016)))	best12.	Num	Page 27
M_RSA_SOCM*	RSA socle du ménage	best12.	Num	
M_RSA_PFAM*	Allocation exceptionnelle RSA du ménage	best12.	Num	
M_AAH_CAAHM*	Allocation adulte handicapé du ménage et Complément AAH	best12.	Num	
LOGTM*	Prestations logement du ménage	best12.	Num	page 27
M_ALFM*	Allocation logement familiale	best12.	Num	
M_APLM*	Aide personnalisée au logement	best12.	Num	
M_ALSM*	Allocation logement sociale (non étudiant) (incluant M_ALSETM à partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_ALSETM*	Allocation logement sociale (étudiant)a (incluse dans M_ALSM à partir de AN_FISC= 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_PPEM*	PPE du ménage calculée en N sur les revenus N-1 (avant déduction du RSA-Activité). Variable uniquement renseignée pour les revenus de 2013 et avant.	best12.	Num	page 28
ZIMPOM	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values)	best12.	Num	page 28
ZIMPOM Anc	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values)	best12.	Num	
ZIMPOM_Anc_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPOM_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPVALM*	Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménage	best12.	Num	page 29
ZTHABM	Taxe d'habitation du ménage	best12.	Num	
ZTHABM_DECL	Taxe d'habitation du ménage issue de la déclaration. Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
CSGIM	CSG non déductible du ménage	best12.	Num	page 29
CSGISALM	CSG non déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
CRDSM	CRDS du ménage	best12.	Num	
CRDSSALM	CRDS sur salaires du ménage	best12.	Num	
CSGPATM	CSG-CRDS sur revenus du patrimoine non soumis au prélèvement libératoire	best12.	Num	
CSGVALM	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur ZVALM	best12.	Num	
CSGIMPM ¹	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur produits financiers imputés	best12.	Num	
CSGDM	CSG déductible du ménage	best12.	Num	
CSGDSALM	CSG déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
PRODUITFIN* ¹	Revenu des produits financiers imputés	best12.	Num	page 24
ZPPEM*	PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	page 29
ZQUOM	Revenus au quotient du ménage	best12.	Num	page 29
ZDIVM*	Plus-values et gains divers du ménage	best12.	Num	page 29
ZGLOM*	Gains de levée d'options du ménage	best12.	Num	page 29
ZAVFM*	Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage	best12.	Num	page 29
ZAVFM_DECL	Avoirs fiscaux et crédit d'impôt du ménage. Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	page 29

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

ZIMPFORM	Impôt sur plus-values du ménage	best12.	Num	
GARDEM	Montants des gardes d'enfants du ménage (à partir de AN_FISC = 2014)	best12.	Num	
SERVDOMM	Montants des services à domicile du ménage (à partir de AN_FISC = 2015)	best12.	Num	
M_PPAM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prime d'activité (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPAREM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPARE_MM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare majorée (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
TYPMENR	Type de ménage harmonisé (à partir de AN_FISC = 2014)	\$1	Char	page 24
ZACTM	Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré	8	Num	Page 29

Table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

REG**Région de résidence**

Code région	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-------------	---

À partir de AN_FISC = 2017 nomenclature en nouvelles régions

DEP**Département de résidence**

Code département	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
------------------	---

DEPCOM**Département - commune de résidence**

Code département commune	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-----------------------------	---

TU10**Tranche d'unité urbaine**

0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne

NB_UC**Nombre d'unités de consommation du ménage**

$NB_UC = SUM(1, 0.5*(SUP14M-1), 0.3*INF14M)$

SEXERF**Sexe du référent fiscal du ménage**

1	Homme
2	Femme

OCCTYP**Statut d'occupation**

1	Propriétaire
2	Locataire social
3	Autre locataire

TYPMEN9**Type de ménage (9 modalités)**

11	Homme seul
12	Femme seule
21	Famille monoparentale avec un enfant
22	Famille monoparentale avec deux enfants ou plus
30	Couple sans enfant
41	Couple avec un enfant
42	Couple avec deux enfants
43	Couple avec 3 enfants ou plus
50	Ménage complexe



Le dispositif Filosofi préconise plutôt l'utilisation de la variable harmonisée TYPMENR ci dessous :

TYPMENR

Type de ménage harmonisé

1	Homme seul
2	Femme seule
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant
5	Famille monoparentale avec un enfant
6	Complexe

À partir de AN_FISC=2014

I_CHAMPM

Appartenance au champ de diffusion Filosofi

0	Ménage n'appartenant pas au champ de diffusion Filosofi
1	Ménage appartenant au champ de diffusion Filosofi

Pour les études sur les distributions de revenus, sur la pauvreté ou les inégalités, l'habitude a été prise d'exclure les ménages dont le niveau de vie calculé à partir du fichier localisé social et fiscal était susceptible de mal représenter le niveau de vie réel.

Une catégorie de ménages est exclue : les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif.

La proportion de REVDECM < 0 est faible et concerne majoritairement les indépendants et les agriculteurs qui déclarent des déficits sur une année. On considère dans les études sur les inégalités que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période. Les observations correspondantes avec des revenus déclarés négatifs sont donc exclues des études. Si l'on considère l'ensemble de la population l'effet de l'inclusion des REVDECM < 0 serait de toute façon négligeable. Dans ces conditions, il semble inutile d'inclure les revenus négatifs dans le champ (sachant que les REVDECM < 0 compliquent le calcul de certains indicateurs d'inégalité comme Gini, Theil, Atkinson...).

I_PAUVRE50M (voir CENTILE)

Ménage pauvre au seuil 50 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

I_PAUVRE60M (voir CENTILE)

Ménage pauvre au seuil 60 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

NIVVIEM

Niveau de vie du ménage

$NIVVIEM = REVDISP / NB_UC$

CENTILE

Centile de niveau de vie du ménage

Suite à la fusion des fichiers MENAGES15_DOM et MENAGES15_MET en MENAGES15_NAT, les variables CENTILE, I_PAUVRE50M, I_PAUVRE60M sont calculées sur le champs France métropolitaine et DOM.

PRODUITFIN

Revenu des produits financiers imputés

Dans Filosofi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages (de métropole avant 2014 et France entière à partir de 2015) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).



REVDISP**Revenu disponible monétaire du ménage**

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

$REVDISP = \text{SUM}(REVDECM, \text{PRODUITFIN}, \text{PSOCM}, \text{M_PPEM}, -\text{ZIMPOM}, -\text{ZTHABM}, -\text{ZIMPVALM}, -\text{CSGIM}, -\text{CRDSM}, -\text{CSGPATM}, -\text{CSGVALM}, -\text{CSGIMPM})$

REVPERM**Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers**

$REVPERM = \text{SUM}(REVDECM, \text{PRODUITFIN}, -\text{CSGIM}, -\text{CRDSM}, -\text{CSGVALM}, -\text{CSGIMPM}, -\text{ZIMPVALM})$

REVINIM**Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers**

Le revenu initial correspond à l'ensemble des revenus avant toute imposition.

$REVINIM = \text{SUM}(REVDECM, \text{PRODUITFIN}, \text{CSGDM})$

REVDECM**Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers**

Le revenu déclaré correspond aux revenus mentionnés sur la déclaration n° 2042

$REVDECM = \text{SUM}(\text{ZTSAM}, \text{ZPERM}, \text{ZRAGM}, \text{ZRICM}, \text{ZRNCM}, \text{ZFONM}, \text{ZVAMM}, \text{ZVALM}, \text{ZRACM}, \text{ZETRM}, -\text{ZALVM})$

ZTSAM**Traitements et salaires du ménage**

$ZTSAM = \text{SUM}(\text{ZSALM}, \text{ZCHOM})$

ZSALM**Salaire au sens strict du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZCHOM**Allocation de chômage et de préretraite du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZPERM**Retraites, pensions et rentes du ménage**

$ZPERM = \text{SUM}(\text{ZRETM}, \text{ZRTOM})$

ZRETM**Retraites et pensions du ménage**

$ZRETM = \text{SUM}(\text{ZRSTM}, \text{ZALRM})$

ZRSTM**Retraites au sens strict du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZALRM**Pensions alimentaires reçues du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRTOM**Rentes viagères à titre onéreux du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRAGM**Revenus agricoles du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



ZRICM**Revenus industriels et commerciaux du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRNCM**Revenus non commerciaux du ménage**

Il s'agit des revenus des professions libérales (médecins, avocats, architectes, artistes, artistes peintres...), des produits des charges et offices (huissiers, notaires, commissaires-priseurs...), des produits ne se rattachant pas à une autres catégorie de revenus (produits des opérations de bourse, produits reçus par les inventeurs...). C'est donc une catégorie un peu fourre-tout.

Lorsque que les revenus déclarés sont des montants de recettes brutes (cas pour le régime déclaratif spécial ou micro BNC), pour arriver à un bénéfice fiscal imposable, la règle retenue est identique à celle du fisc. Le revenu est ainsi corrigé d'un abattement forfaitaire (CBNCM) dont le taux est de 34 % et au minimum égal à 305 €.

Il arrive parfois que le contribuable exerce une activité libérale qui relève des BNC, mais qu'il perçoive aussi à titre accessoire des profits résultant d'opérations commerciales, qui relèvent du régime des BIC. Dans ce cas il est admis qu'il intègre ses profits (ou ses déficits, le cas échéant) dans son revenu BNC. En revanche l'entrepreneur qui ne réalise qu'accessoirement des BNC ne peut pas les intégrer dans les BIC correspondant à son activité principale.

ZRNCM = sum(ZBNCM, -CBNCM)

ZFONM**Revenus fonciers nets du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Abattement de 30 % sur le micro-foncier.

ZVAMM0**Revenu déclaré des valeurs mobilières**

Il s'agit des revenus (à l'exception des plus-values) procurés par les produits de placement, à revenus fixes ou variables, qui n'ont pas été soumis par défaut ou par choix du contribuable au prélèvement libératoire.

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVAMM**Revenu des valeurs mobilières après imputation****ZVALM0****Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire**

Le prélèvement libératoire constitue une imposition à la source de certains produits d'épargne. voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVALM**Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation****ZRACM****Revenus accessoires du ménage (non professionnel)**

Il s'agit de bénéfices tirés d'activités dont les résultats sont imposables dans la catégorie des BIC non professionnels.

ZRACM = sum(ZACCM, -CACCM)

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

CACCM = abattement forfaitaire (avec un minimum de 305 €) appliqué au loueur meublé non professionnel, de 71 % dans le cas des locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme et 50 % dans le cas de locaux meublés.

ZETRM**Revenus de l'étranger du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



ZALVM**Pensions alimentaires versées du ménage**

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

PSOCM**Prestations sociales (total)**

PSOCM = SUM(PFAMM, MINIM, LOGTM)

- A partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018), les variables **MINIM, LOGTM, PSOCM** (en vérité MINI1M, M_LOGM, PSOC1M) sont des agrégats de variables issues du FAR6 pour la partie Cnaf. Elles comprennent également des prestations versées notamment par la CNAV, la MSAF et la MSAV.

- Quelques allocations du FAR6 nécessitent des imputations. Pour les prestations logement, on recalcule le montant perçu mensuellement par allocation à partir d'un indicateur de perception de l'allocation et du montant global des prestations logement (un allocataire ne pouvant percevoir qu'une seule allocation logement un mois donné). La prime de fin d'année perçue par les allocataires du RSA est également imputée, à partir des barèmes sociaux, lorsque l'allocataire a perçu le RSA en novembre et/ou en décembre.

- Par ailleurs, il faut noter que l' Allocation Journalière de Présence Parentale est prise en considération, depuis le millésime 2018, dans le revenu disponible des ménages. Elle est comptabilisée dans les agrégats de l'ensemble des allocations familiales et de l'ensemble des prestations (PSOCM).

PFAMM**Total des prestations familiales**

PFAMM = SUM(M_NAISM, M_PAJEM, M_CLCAM, M_COLCAM, M_AFM, M_CFM, M_ARSM, M_AEEHM, M_ASFM)

MINIM**Minima sociaux**

MINIM = SUM(M_MINVM, M_RSAM, M_RSAM_PFAM, M_AAH_CAAHM)

Voir PSOCM

M_RSAM**RSA total du ménage**

M_RSAM = SUM(M_RSA_ACTM, M_RSA_SOCM)

Depuis le 1er juin 2009, le versement du revenu de solidarité active (RSA) est généralisé en métropole. Les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle perçoivent un montant forfaitaire : RSA_Socle.

Les personnes qui exercent une activité professionnelle peuvent également bénéficier du RSA lorsque les ressources du foyer sont inférieures à un revenu garanti : RSA_activité.

Le montant de ce RSA_activité versé au foyer est pré-rempli dans la déclaration fiscale.

Le montant du RSA_activité est déduit du montant de la prime pour l'emploi calculée sur les revenus de l'année de perception du RSA.

M_RSA_ACTM**RSA activité du ménage**

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

LOGTM**Prestations logement du ménage**

LOGTM = SUM(M_ALFM, M_APLM, M_ALSM, M_ALSETM) (M_ALSETM disparaît en 2019 et est incluse dans M_ALSM)

Voir PSOCM



M_PPEM

Montant de la prime pour l'emploi du ménage

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM

Impôt sur le revenu du ménage

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC

Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_DECL

Impôt sur le revenu du ménage

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC_DECL

Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values

Disponible à partir à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZACTM

Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré

Il s'agit du montant des revenus d'activité qui comprend le montant des salaires et traitements, les indemnités de chômage et les revenus des activités non salariées.

$ZACTM = zsalm+zchom+zrenm$



ZIMPVALM**Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménages**

ZIMPVALM correspond au montant de l'impôt prélevé à la source auquel sont soumis les produits de placement à revenu fixe (c'est le prélèvement libératoire) : 24 % sur _2ee, 21 % sur _2da et 7,5 % sur _2dh :

$ZIMPVALM = \text{round}(\text{sum}((0,075 * _2dh), (0,24 * _2ee), (0,21 * _2da)))$

ZTHABM**Taxe d'habitation du ménage**

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZTHABM_DECL**Taxe d'habitation du ménage avant correction millésime**

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

CSGIM**CSG non déductible du ménage**

$CSGIM = \text{SUM}(CSGISALM, CSGCHOIM, CSGRSTIM, CSGRAGIM, CSGRICIM, CSGRNCIM)$

ZPPEM**PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N**

Prime pour l'emploi assise sur les revenus de l'année N et qui sera versée en N+1

ZQUOM**Revenus au quotient du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

ZDIVM**Plus-values et gains divers du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

ZGLOM**Gains de levée d'options du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

ZAVFM**Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZAVFM_DECL**Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage**

Voir documentation ERF5 2013 pour davantage de précision.

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)



La table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée

Source : *fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)*

Contenu :

La table FISC_REVDET_aaaa fournit les informations sur les revenus individuels détaillés pour le même champ que la table FISC_INDIVIDU hormis les personnes à charge, les individus hors champ et les individus avec valeurs manquantes. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Les informations proviennent du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli). Les individus sont repérés avec le quadruplet de variables identifiants (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC).

Les revenus individuels agrégés au niveau ménage peuvent ne pas correspondre aux revenus Filosofi car ils peuvent être corrigés d'un abattement forfaitaire ou peuvent faire l'objet d'une imputation.

Correspondance des revenus entre FIDELI et FILOSOFI :

individu		ménage
YSALI	Salaire de l'individu	ZSALM
YCHOI	Allocation chômage	ZCHOM
YRSTI	Retraites et mensions	ZRSTM
YALRI	Pensions alimentaire perçues	ZALRM
YRAGI	Bénéfices agricoles	ZRAGM
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	ZRICM
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	ZRNCM



Table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 32
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	Page 32
Variables revenus individuels				
REV_PRINC	Type de revenu principal	1	Char	Page 32
YALRI	Pensions alimentaires perçues	best12	Num	Page 32
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	best12	Num	Page 32
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	best12	Num	Page 32
YCHOI	Allocation chômage	best12	Num	Page 32
YRAGI	Bénéfices agricoles	best12	Num	Page 33
YRSTI	Retraites et pensions	best12	Num	Page 33
YSALI	Salaires perçus	best12	Num	Page 33

Table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa



Modalités de la table fiscale revenus détaillés: EDP_BEEnnn_FISC_REVDET_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

ORDREFIP

Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP
(voir EDP_BEEnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa)

TYPE_FISC

Type d'individu fiscal

1 ou 01	déclarant
2 ou 02	conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)

REV_PRINC

Type de revenu principal

Il s'agit de déterminer le type de revenus dominant de la personne. Lorsque la variable est à blanc, c'est qu'il s'agit d'un enregistrement issu de Fip mais pas de Pote, on ne connaît donc pas ses revenus.

blanc	Revenus non connus
0	Inférieur à revenu annuel de 2500 €
1	Salaire
2	Chômage, préretraite
3	Retraite
4	Pensions alimentaires
5	Bénéfices agricoles
6	Bénéfices industriels et commerciaux
7	Bénéfices non commerciaux

YALRI

Pensions alimentaires perçues

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions alimentaires. Ces pensions peuvent concerner les enfants, les ascendants, l'époux et l'ex-époux.

YBICI

Bénéfices industriels et commerciaux

Les bénéfices industriels et commerciaux recouvrent les bénéfices réalisés par les personnes physiques qui exercent une profession commerciale, industrielle ou artisanale dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YBNCI

Bénéfices non commerciaux

Les bénéfices non commerciaux concernent les personnes qui, à titre individuel ou comme associées de certaines sociétés, exercent dans les professions libérales ou en tant que titulaire de charges et offices publics, dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YCHOI

Allocation chômage

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux préretraites et aux allocations chômage perçues par l'individu.



YRAGI

Bénéfices agricoles

Les bénéfices agricoles sont, dans la déclaration des revenus, les revenus de l'exploitation de biens ruraux situés en France. Les déficits sont déduits de cette variable.

YRSTI

Retraites et pensions

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions, retraites et rentes perçues.

YSALI

Salaires perçus

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux traitements et salaires perçus par l'individu. Les modalités à vide correspondent à un individu qui n'a pas rempli de déclaration de revenu.





Annexes

- 1 - déclaration de revenus 2018 correspondant à FIDELI2019 – FILOSOFI2018**
- 2 - déclaration de revenus 2017 correspondant à FIDELI2018 – FILOSOFI2017**
- 3 - déclaration de revenus 2016 correspondant à FIDELI2017 – FILOSOFI2016**
- 4 - déclaration de revenus 2015 correspondant à FIDELI2016 - FILOSOFI2015**
- 5 - déclaration de revenus 2014 correspondant à FIDELI2015 - FILOSOFI2014**
- 6 - déclaration de revenus 2013 correspondant à FIDELI2014 - FILOSOFI2013**
- 7 - déclaration de revenus 2012 correspondant à FIDELI2013 - FILOSOFI2012**
- 8 - déclaration de revenus 2011 correspondant à FIDELI2012 - FILOSOFI2011**
- 9 - déclaration de revenus 2010 correspondant à FIDELI2011 – FILOSOFI2010**



3. Nomenclatures et annexes



3.1. Géographie.....	5
3.1.1. Code des départements pour les RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.....	6
3.1.2. Code des départements ou zones frontalières du lieu de travail pour le RP 1982.....	7
3.1.3.1. Code des régions pour les RP 1968, 1975, 1982 et 1990 et zones d'emplois pour le RP 1990.....	8
3.1.3.2. Code des régions pour le RP 1999.....	9
3.1.3.3. Table de passage entre les anciens et les nouveaux codes régions pour les EAR.....	10
3.1.4.1. Code des pays pour les RP 1968 et 1975.....	11
3.1.4.2. Code des pays pour le RP 1982.....	12
3.1.4.3. Code des pays pour le RP 1990.....	13
3.1.4.4. Code des pays pour le RP 1999.....	14
3.1.5 Code des lieux de vote des français à l'étranger.....	17
3.2. Nationalité.....	19
3.2.1. Nationalité pour les RP 1968, 1975 et 1982.....	20
3.2.2. Nationalité pour le RP 1990.....	21
3.2.3. Nationalité pour le RP 1999.....	22
3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique.....	23
3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant.....	25
3.3. Taille de commune détaillée, pour les RP 1990 et 1999.....	27
3.4. Catégorie de commune détaillée : urbaine / rurale, pour les RP 1990 et 1999.....	29
3.5. Catégorie de migrants (urbain / rural / ZPIU) au RP 1982.....	31
3.6. Typologie socio-économique Tabard.....	33
3.6.1. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1990.....	34
3.6.2. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1999.....	35
3.7. Diplôme.....	37
3.7.1. Diplôme pour le RP 1975.....	38
3.7.2. Diplôme pour le RP 1982.....	39
3.7.3. Nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.....	40
3.8. Catégorie sociale.....	51



3.8.1. Catégorie sociale pour les variables brutes des RP 1968 et 1975, les variables brutes et redressées du RP 1982 et l'état civil jusqu'en 1981.....	52
3.8.2. Catégorie sociale pour les variables redressées du RP 1975.....	53
3.8.3. Catégorie sociale pour les RP 1990 et 1999.....	54
3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982.....	55
3.8.5. Nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.....	57
3.9. Profession et métier.....	59
3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé).....	60
3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999.....	62
3.9.2.2. Profession antérieure pour les RP 1990 et 1999.....	73
3.10. Activité économique des établissements.....	75
3.10.1. Nomenclature d'activités et de produits de 1973, niveau 100, pour les variables du RP 1990.....	76
3.10.2. Nomenclature d'activités économiques, niveau 40, pour les variables du RP 1990.....	77
3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990.....	78
3.10.4. Nomenclature d'activités économiques, selon la nomenclature Nes36, pour les variables du RP 1999.....	86
3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999.....	87
3.10.6. Nomenclature d'activités économiques, selon les sous sections de la Naf niveau 30, pour les variables du RP 1999.....	97
3.11. Catégorie juridique des établissements au RP 1999.....	99
3.12. Type de ménage.....	105
3.12.1. Type de ménage : définition pour le RP 1990.....	106
3.12.2. Type de ménage : définition pour le RP 1999.....	107
3.13. Tableau synoptique des variables RP, EAR et Etat-civil.....	108
3.14. Expertise sur la variable LIEN_FAMILIAL de l'EDP pour l'étude des unions libres.....	110





3.1. Géographie



3.1.1. Code des départements pour les RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Pour les variables DN68, DN75, DN82, DRA68, DRA75, DRA82, DLT68, DLT75, DLT82, D68, D75, D82, DLT_75, DLT_82, DNCJ_75, DRACJ_75, D_75 et D_82

01	Ain	32	Gers	64	Pyrénées-Atlantiques
02	Aisne	33	Gironde	65	Hautes-Pyrénées
03	Allier	34	Hérault	66	Pyrénées-Orientales
04	Alpes-de-Haute-Provence	35	Ille-et-Vilaine	67	Bas-Rhin
05	Hautes-Alpes	36	Indre	68	Haut-Rhin
06	Alpes-Maritimes	37	Indre-et-Loire	69	Rhône
07	Ardèche	38	Isère	70	Haute-Saône
08	Ardennes	39	Jura	71	Saône-et-Loire
09	Ariège	40	Landes	72	Sarthe
10	Aube	41	Loir-et-Cher	73	Savoie
11	Aude	42	Loire	74	Haute-Savoie
12	Aveyron	43	Haute-Loire	75	Ville de Paris
13	Bouches-du-Rhône	44	Loire-Atlantique	76	Seine-Maritime
14	Calvados	45	Loiret	77	Seine-et-Marne
15	Cantal	46	Lot	78	Yvelines
16	Charente	47	Lot-et-Garonne	79	Deux-Sèvres
17	Charente-Maritime	48	Lozère	80	Somme
18	Cher	49	Maine-et-Loire	81	Tarn
19	Corrèze	50	Manche	82	Tarn-et-Garonne
2A	Corse-du-Sud	51	Marne	83	Var
2B	Haute-Corse	52	Haute-Marne	84	Vaucluse
21	Côte D'Or	53	Mayenne	85	Vendée
22	Côtes-du-Nord	54	Meurthe-et-Moselle	86	Vienne
23	Creuse	55	Meuse	87	Haute-Vienne
24	Dordogne	56	Morbihan	88	Vosges
25	Doubs	57	Moselle	89	Yonne
26	Drôme	58	Nièvre	90	Territoire de Belfort
27	Eure	59	Nord	91	Essonne
28	Eure-et-Loir	60	Oise	92	Hauts-de-Seine
29	Finistère	61	Orne	93	Seine-Saint-Denis
30	Gard	62	Pas-de-Calais	94	Val-de-Marne
31	Haute-Garonne	63	Puy de dôme	95	Val-d'Oise

Note : jusqu'au 15 mai 1975 (donc en particulier pour le RP 75), la Corse constituait un seul département (20).

Modalités en plus pour certains codes des recensements 1990 et 1999 : DN_90, DRA_90, DPNF_90, DNMF_90, DRAPF_90, DRAMF_90, DLT_90 (9A à 9E), DN_99, DRA_99, DPNF_99, DNMF_99, DRAPF_99, DRAMF_99, DLT_99(9E), DN \bar{M} _99, DNMC_99, DRAM_99 et DRAMC_99

9A	Guadeloupe
9B	Martinique
9C	Guyane
9D	Réunion
9E	Saint-Pierre-et-Miquelon
9F	Mayotte
9G	Polynésie française
9H	Nouvelle-Calédonie
9I	Wallis-et-Futuna

Modalités en plus pour certains codes des recensements 1990 et 1999 : DN90, DNM90, DNiiE90, D_90, D99, DN99, DNMF99, DPNF99, DNCJ99 et DNiiE99

20	Corse
97	Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon
98	Afrique et Terres Australes, Mayotte, Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie



3.1.2. Code des départements ou zones frontalières du lieu de travail pour le RP 1982

Pour la variable DLT_82

Modalités	Libellés	
Blanc	Sans objet (inactif ou chômeur)	
AL	Allemagne, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
AN	Andorre	
A1	Allemagne : Regierungsbezirk de Rheinhessen-Pfalz	pour les actifs
A2	Allemagne : Regierungsbezirk de Karlsruhe	ayant un emploi
A3	Allemagne : Regierungsbezirk de Freiburg	et résidant en
A4	Allemagne : Regierungsbezirk de Saarland (Sarre)	Alsace ou en Lorraine
BE	Belgique, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
B3	Belgique : province de Flandre occidentale (West-Vlaanderen)	pour les actifs ayant
B4	Belgique : province de Flandre orientale (Oost-Vlaanderen)	un emploi et résidant en
B5	Belgique : province de Hainaut (Henegouwen)	Nord-Pas-de-Calais,
B8	Belgique : province de Luxembourg (Luxemburg)	Picardie,
B9	Belgique : province de Namur (Namen)	Champagne-Ardenne
ES	Espagne, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
E1	Espagne : province de Gerona	pour les actifs
E2	Espagne : province de Guipúzcoa	ayant un emploi
E3	Espagne : province de Huesca	et résidant en
E4	Espagne : province de Lérida	Languedoc-Roussillon,
E5	Espagne : province de Navarra Aquitaine	Midi-Pyrénées,
IT	Italie, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
I1	Italie : province de Torino	pour les actifs ayant un
I4	Italie : province de Cuneo	emploi et résidant en
I7	Italie : province de Valle d'Aosta	Rhône-Alpes ou
I8	Italie : province d'Impéria	Provence Côte-d'Azur
LU	Luxembourg	
MO	Monaco	
SU	Suisse, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
S1	Suisse : canton d'Argovie (Aargau)	pour les
S2	Suisse : canton de Bâle-Ville (Basel-Stadt)	actifs ayant
S3	Suisse : canton de Bâle-Campagne (Basel-Landschaft)	un emploi
S4	Suisse : canton de Soleure (Solothurn)	et résidant en
S5	Suisse : canton du Jura	Alsace,
S6	Suisse : canton de Neuchâtel	Bourgogne,
S7	Suisse : canton de Vaud	Franche-Comté
S8	Suisse : canton de Genève	ou Rhône-Alpes
S9	Suisse : canton de Valais	
01 à 19 2A, 2B 21 à 95	Départements de France métropolitaine (voir code géographique)	



3.1.3.1. Code des régions pour les RP 1968, 1975, 1982 et 1990 et zones d'emplois pour le RP 1990

Pour les variables R68, R75, R82, R_75, R_82, R_90, RN_75, RN_82, RN_90, ZE_90, ZELT_90 et ZERA_90

Modalités	Libellés
11	Île-de-France
21	Champagne-Ardenne
22	Picardie
23	Haute-Normandie
24	Centre
25	Basse-Normandie
26	Bourgogne
31	Nord-Pas-de-Calais
41	Lorraine
42	Alsace
43	Franche-Comté
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
54	Poitou-Charentes
72	Aquitaine
73	Midi-Pyrénées
74	Limousin
82	Rhône-Alpes
83	Auvergne
91	Languedoc-Roussillon
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse

Modalités en plus pour certains codes du recensement 1990 : R_90, RN_90 et RRA_90

Modalités	Libellés
01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	Réunion



3.1.3.2. Code des régions pour le RP 1999

Pour les variables R_99, RN_99 et RRA_99

Les valeurs du code département (D) sont indiquées entre parenthèses

Modalités	Libellés
blanc	sans objet (né, pour RN_99, ou résid. antérieure, pour RRA_99, à l'étranger)
France métropolitaine :	
11	Île-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)
21	Champagne-Ardenne (08, 10, 51, 52)
22	Picardie (02, 60, 80)
23	Haute-Normandie (27, 76)
24	Centre (18, 28, 36, 37, 41, 45)
25	Basse-Normandie (14, 50, 61)
26	Bourgogne (21, 58, 71, 89)
31	Nord-Pas-de-Calais (59, 62)
41	Lorraine (54, 55, 57, 88)
42	Alsace (67, 68)
43	Franche-Comté (25, 39, 70, 90)
52	Pays de la Loire (44, 49, 53, 72, 85)
53	Bretagne (22, 29, 35, 56)
54	Poitou-Charentes (16, 17, 79, 86)
72	Aquitaine (24, 33, 40, 47, 64)
73	Midi-Pyrénées (09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)
74	Limousin (19, 23, 87)
82	Rhône-Alpes (01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74)
83	Auvergne (03, 15, 43, 63)
91	Languedoc-Roussillon (11, 30, 34, 48, 66)
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur (04, 05, 06, 13, 83, 84)
94	Corse (2A, 2B)
Outre-mer : (seuls 01 à 05 pour R_99)	
01	Guadeloupe (9A)
02	Martinique (9B)
03	Guyane (9C)
04	Réunion (9D)
05	Saint-Pierre-et-Miquelon (9E)
06	Mayotte (9F)
07	Wallis et Futuna (9G)
08	Polynésie (9H)
09	Nouvelle-Calédonie (9I)



3.1.3.3. Table de passage entre les anciens et les nouveaux codes régions pour les EAR

Table de passage anciens codes région – nouveaux codes région à partir de 2016 en France métropolitaine

Nouveau code région	Libellé du nouveau code région	Ancien code région	libellé de l'ancien code région
11	Île-de-France	11	Île-de-France
24	Centre-Val de Loire	24	Centre
27	Bourgogne-Franche-Comté	26 43	Bourgogne Franche-Comté
28	Normandie	23 25	Haute-Normandie Basse-Normandie
32	Hauts-de-France	22 31	Picardie Nord-Pas-de-Calais
44	Grand Est	21 41 42	Champagne-Ardenne Lorraine Alsace
52	Pays de la Loire	52	Pays de la Loire
53	Bretagne	53	Bretagne
75	Nouvelle-Aquitaine	54 72 74	Poitou-Charentes Aquitaine Limousin
76	Occitanie	73 91	Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon
84	Auvergne-Rhône-Alpes	82 83	Rhône-Alpes Auvergne
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse	94	Corse



3.1.4.1. Code des pays pour les RP 1968 et 1975

Pour les variables DN68, DN75, PRA68, PRA75, PN_75, PNCJ_75 et PRACJ_75

EUROPE

00	Pays Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) (pour le RP 68)
01	Allemagne
02	Autriche
03	Belgique
04	Bulgarie
05	Danemark
06	Espagne
07	Finlande
08	Grèce
09	Hongrie
10	Irlande (Eire)
11	Italie
12	Luxembourg
13	Norvège
14	Pays-Bas (Hollande)
15	Pologne
16	Portugal
17	Roumanie
18	Royaume-Uni
19	Suède
20	Suisse
21	Tchécoslovaquie
22	Yougoslavie
23	Monaco (pour le RP75)
29	Autres pays d'Europe (sauf URSS)

AMERIQUE

60	Canada
61	Etats-Unis
62	Haïti
63	Mexique
64	Argentine
65	Brésil
66	Chili
67	Pérou
68	Venezuela
69	Autres pays d'Amérique

URSS

85	Union des Républiques Socialistes soviétiques
----	---

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (D.O.M.)

91	Guadeloupe
92	Martinique
93	Guyane
94	Réunion

AFRIQUE

30	Algérie (musulmans) (pour le RP 1968)
31	Algérie (autres)
32	Afrique du Sud
33	Cameroun
34	République centrafricaine
35	Congo (Brazzaville)
36	Côte-d'Ivoire
37	Dahomey
38	Ethiopie
39	Gabon
40	Guinée
41	Libéria
42	Haute-Volta
43	Madagascar
44	Mali (ex-Soudan français)
45	Maroc
46	Mauritanie
47	Niger
48	République Arabe d'Egypte
49	Sénégal
50	Tchad
51	Togo
52	Tunisie
59	Autres pays d'Afrique

ASIE

70	Arménie
71	Cambodge (Kampuchéa)
72	Chine Populaire et Formose (Taiwan)
73	Inde
74	Iran
75	Israël
76	Japon
77	Laos
78	Liban
79	Syrie
80	Turquie
81	Vietnam du Nord et du Sud
84	Autres pays d'Asie (sauf URSS)

OCEANIE

86	Australie
87	Nouvelle-Zélande
89	Autres pays d'Océanie

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (T.O.M.)

95	Comores
96	Territoire français des Afars et des Issas
97	Saint-Pierre-et-Miquelon
98	Nouvelle-Calédonie, Polynésie



3.1.4.2. Code des pays pour le RP 1982

Pour les variables RP de 1982 DN82, PRA82, PN_82 et PRA_82

EUROPE

**	France métropolitaine
01	Allemagne
02	Autriche
03	Belgique
04	Bulgarie
05	Danemark
06	Espagne
07	Finlande
08	Grèce
09	Hongrie
10	Irlande
11	Italie
12	Luxembourg
13	Norvège
14	Pays-Bas (Hollande)
15	Pologne
16	Portugal
17	Roumanie
18	Royaume-Uni
19	Suède
20	Suisse
21	Tchécoslovaquie
22	Yougoslavie
23	Monaco
24	Andorre
29	Autre pays d'Europe (sauf URSS)

AMERIQUE

60	Canada
61	Etats-Unis d'Amérique (USA)
62	Haïti
63	Mexique
64	Argentine
65	Bésil
66	Chili
67	Colombie
68	Venezuela
69	Autres pays d'Amérique

URSS

85	Union des Républiques Socialistes soviétiques
----	---

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (D.O.M.)

91	Guadeloupe
92	Martinique
93	Guyane
94	Réunion
95	Saint-Pierre-et-Miquelon

AFRIQUE

31	Algérie
33	Cameroun
34	République centrafricaine
35	République populaire du Congo
36	Côte d'Ivoire
39	Bénin (ex-Dahomey)
40	Guinée (ex-Guinée française)
42	Haute-Volta
43	Madagascar
44	Mali (ex-Soudan française)
45	Maroc
46	Mauritanie
47	Niger
48	République Arabe d'Egypte
49	Sénégal (et Gambie)
50	Tchad
51	Togo
52	Tunisie
53	Comores
54	Djibouti
55	Ile Maurice
56	Nigeria
57	Zaire (Congo-Kinshasa)
59	Autres pays d'Afrique

ASIE

71	Cambodge (Kampuchéa)
72	Chine Populaire, Formose (Taiwan)
73	Inde
74	Iran
75	Israël
76	Japon
77	Laos
78	Liban
79	Syrie
80	Turquie
81	Viêt-Nam
82	Irak
83	Pakistan
84	Autres pays d'Asie (sauf URSS)

OCEANIE

86	Australie
87	Nouvelle-Zélande

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (T.O.M.)

96	Mayotte, Terres australes françaises
97	Nouvelle-Calédonie, Archipels Wallis et Futuna
98	Polynésie française



3.1.4.3. Code des pays pour le RP 1990

Pour les variables PN_90, PNMF_90, PNPf_90, PRA_90, PRAMF_90 et PRAPF_90

Codes	Libellés
016	Samoa américaines
060	Bermudes
074	Bouvet
092	Vierges UK
136	Caïmans
162	Christmas
166	Cocos
184	Cook
234	Féroé
238	Falkland
260	Australes
274	Palestine (et non 374)
292	Gibraltar
304	Groenland
316	Guam
334	Heard
344	Hong Kong
500	Montserrat
532	Antilles Néerlandaises
533	Aruba
570	Nioue
574	Norfolk
580	Mariannes
584	Marshall
585	Palau
612	Pitcairn
630	Porto Rico
654	Sainte Hélène
660	Anguilla
732	Sahara
744	Svalbard
772	Tokelau
796	Caiques
850	Vierges US
SAUF	
794	Arménie
812	Pays Baltes



3.1.4.4. Code des pays pour le RP 1999

Table de passage entre le code de nationalité détaillé et le code pays pour le RP 1999 ainsi que pour la variable des bulletins de mariage jusqu'en 1997 CTX_LIEU_DEPCOM (début)

ISO	COG	ISO	COG
002	300 : Africaine, Afrique	208	101 : Danoise, Danemark
004	212 : Afghane, Afghanistan	212	438 : Dominicaine, Dominique
006	200 : Asiatique, Asie	214	408 : Dominicaine, République dominicaine
007	100 : Européenne, Europe	218	420 : Equatorienne, Equateur
008	125 : Albanaise, Albanie	222	317 : Salvadorienne, Salvador
009	500 : Océanienne, Océanie	226	314 : Guinéenne, Guinée Equatoriale
012	352 : Algérienne, Algérie	231	315 : Ethiopienne, Ethiopie
019	400 : Américaine, Amérique	232	317 : Erythréenne, Erythrée
020	130 : Andorrane, Andorre	233	106 : Estonienne, Estonie
024	395 : Angolaise, Angola	242	508 : Fidjienne, Fidji
028	441 : Antiguaise et barbudienne, Antigue-et-Barbuda	246	105 : Finlandaise, Finlande
031	147 : Azerbaïdjanaise, Azerbaïdjan (ancien code)	250	: Française, France
031	253 : Azerbaïdjanaise, Azerbaïdjan	262	399 : Djiboutienne, Djibouti
032	415 : Argentinne, Argentine	266	328 : Gabonaise, Gabon
036	501 : Australienne, Australie	268	255 : Georgienne, Georgie
040	110 : Autrichienne, Autriche	270	304 : Gambienne, Gambie
044	436 : Bahamienne, Bahamas	274	261 : Palestinienne, Palestine
048	249 : Bahreïnienne, Bahreïn	276	142 : Allemande, République Fédérale allemande
050	246 : Bangladaise, Bangladesh	276	141 : Allemande, République démocratique allemande
051	146 : Arménienne, Arménie (ancien code)	276	109 : Allemande, Allemagne
051	252 : Arménienne, Arménie	288	329 : Ghanéenne, Ghana
052	434 : Barbadienne, La Barbade	296	513 : Kiribatienne, Kiribati
056	131 : Belge, Belgique	300	126 : Grecque, Grèce
064	214 : Bhoutanaise, Bhoutan	308	435 : Grenadienne, Grenade
068	418 : Bolivienne, Bolivie	320	409 : Guatémaltèque, Guatemala
070	118 : Bosniaque, Bosnie	324	330 : Guinéenne, Guinée
072	347 : Botswanaïenne, Botswana	328	428 : Guyanaise, Guyana
076	416 : Brésilienne, Brésil	332	410 : Haïtienne, Haïti
084	429 : Bélizaise, Belize	336	129 : Vaticane, Vatican
090	512 : Salomonienne, Iles Salomon	340	411 : Hondurienne, Honduras
096	225 : Brunéenne, Brunei	348	112 : Hongroise, Hongrie
100	111 : Bulgare, Bulgarie	352	102 : Islandaise, Islande
104	224 : Birmane, Birmanie	356	223 : Indienne, Inde
108	321 : Burundaise, Burundi	360	231 : Indonésienne, Indonésie
112	148 : Biélorusse, Biélorussie	364	204 : Iranienne, Iran
116	234 : Cambodgienne, Cambodge	368	203 : Irakienne, Iraq
120	322 : Camerounaise, Cameroun	372	136 : Irlandaise, Irlande
124	401 : Canadienne, Canada	376	207 : Israélienne, Israël
124	402 : Canadien, Terre-Neuve	380	127 : Italienne, Italie
124	403 : Canadien, Labrador	384	326 : Ivoirienne, Côte d'Ivoire
132	396 : Cap Verdienne, Cap-Vert	388	426 : Jamaïcaine, Jamaïque
140	323 : Centrafricaine, République centrafricaine	392	217 : Japonaise, Japon
144	235 : Sri-Lankaise, Sri-Lanka	398	149 : Kazakhstanaise, Kazakhstan (ancien code)
148	344 : Tchadienne, Tchad	398	256 : Kazakhstanaise, Kazakhstan
152	417 : Chilienne, Chili	400	222 : Jordanienne, Jordanie
156	216 : Chinoise, Chine	404	332 : Kenyane, Kenya
156	218 : Chinoise, Mandchourie	408	238 : Nord Coréenne, Corée du Nord
156	230 : Chinoise, Hong-Kong	410	239 : Sud Coréenne, Corée du sud
158	236 : Taiwanaise, Taïwan	410	237 : Coréenne, Corée
170	419 : Colombienne, Colombie	414	240 : Koweïtienne, Koweït
174	397 : Comorienne, Les Comores	417	150 : Kirghistanaise, Kirghistan (ancien code)
178	324 : Congolaise, Congo	417	257 : Kirghistanaise, Kirghistan
180	312 : Zairoise, Zaïre	418	241 : Laotienne, Laos
188	406 : Costaricaine, Costa-Rica	422	205 : Libanaise, Liban
191	119 : Croate, Croatie	426	348 : Lésothane, Lésoto
192	407 : Cubaine, Cuba	428	107 : Lettonienne, Lettonie
196	254 : Chypriote, Chypre	430	302 : Libérienne, Libéria
200	115 : Tchécoslovaque, Tchécoslovaquie	434	316 : Libyenne, Lybie
203	116 : Tchéque, République tchèque	438	113 : Liechtensteinoise, Liechtenstein
204	327 : Béninoise, Bénin	440	108 : Lituanienne, Lituanie
208	430 : Danoise, Groeland	442	137 : Luxembourgeoise, Luxembourg



Table de passage entre le code de nationalité détaillé et le code pays pour le RP 1999 ainsi que pour la variable des bulletins de mariage jusqu'en 1997 CTX_LIEU_DEPCOM (suite et fin)

ISO COG

446 232 : Macao, Macao
 450 333 : Malgache, Madagascar
 454 334 : Malawienne, Malawi
 458 228 : Malaise, Ex Etats maltais
 458 227 : Malaise, Malaisie
 462 229 : Maldivienne, Les Maldives
 466 335 : Malienne, Mali
 470 144 : Maltaise, Malte
 478 336 : Mauritanienne, Mauritanie
 480 390 : Mauricienne, Maurice
 484 405 : Mexicaine, Mexique
 492 138 : Monégasque, Monaco
 496 242 : Mongole, Mongolie
 498 151 : Moldave, Moldavie
 504 350 : Marocaine, Maroc
 504 325 : Marocaine, Tanger
 508 393 : Mozambicaine, Mozambique
 512 250 : Omane, Oman
 516 311 : Namibienne, Namibie
 520 507 : Nauruane, Nauru
 524 215 : Népalaise, Népal
 528 431 : Hollandaise, Antilles néerlandaises
 528 135 : Hollandaise, Hollande
 548 514 : Vanuatane, Vanuatu
 554 502 : Néo-zélandaise, Nouvelle-Zélande
 558 412 : Nicaraguayenne, Nicaragua
 562 337 : Nigérienne, Niger
 566 338 : Nigériane, Nigéria
 578 103 : Norvégienne, Norvège
 583 516 : Micronésienne, Micronésie
 584 515 : Marshallaise, Iles Marshall
 585 517 : Iles Palaos ou Belau, Iles Palaos
 586 213 : Pakistanaise, Pakistan
 591 413 : Panaméenne, Panama
 598 510 : Papouane, Papouasie ou Nouvelle-Guinée
 600 421 : Paraguayéenne, Paraguay
 604 422 : Péruvienne, Pérou
 608 220 : Philippine, Les Philippines
 616 122 : Polonaise, Pologne
 620 319 : Portugaise, Les Açores ou Madère
 620 139 : Portugaise, Portugal
 624 392 : Bissau Guinéenne, Guinée-Bissau
 626 : Timorienne, Timor
 634 248 : Qatarienne, Qatar
 642 114 : Roumaine, Roumanie
 643 123 : Russe, Russie
 646 340 : Rwandaise, Rwanda
 659 442 : Kittitien nevicien, St Christophe-Niévès
 662 439 : Sainte-Lucienne, Sainte-Lucie
 670 440 : Grenadienne, St Vincent et les Grenadines
 674 128 : Saint Marin, Saint-Marin
 678 394 : St-Thomas et l'île du Prince, Sao-Tomé-et-Principe
 682 201 : Saoudienne, Arabie Saoudite
 686 341 : Sénégalaise, Sénégal
 690 398 : Seychelloise, Les Seychelles
 694 342 : Sierra Léonienne, Sierra-Léone
 702 226 : Singapourienne, Singapour
 703 117 : Slovaque, Slovaquie
 704 244 : Vietnamiennne, Vietnam du Nord

ISO COG

704 244 : Vietnamiennne, Vietnam du Sud
 704 243 : Vietnamiennne, Vietnam
 705 145 : Slovène, Slovénie
 706 318 : Somalienne, Somalie
 710 303 : Sud africaine, Afrique du Sud
 716 310 : Zimbabwéenne, Zimbabwe
 724 134 : Espagnole, Espagne
 724 313 : Espagnole, Provinces espagnoles d'Afrique
 732 389 : Sahara occidental, Sahara Occidental
 736 343 : Soudanaise, Soudan
 740 437 : Surinamaise, Surinam
 748 391 : Swazilandaise, Swaziland
 752 104 : Suédoise, Suède
 756 140 : Suisse, Suisse
 760 206 : Syrienne, Syrie
 762 153 : Tadjikistanaise, Tadjikistan (ancien code)
 762 259 : Tadjikistanaise, Tadjikistan
 764 219 : Thaïlandaise, Thaïlande
 768 345 : Togolaise, Togo
 776 509 : Tongaise, Tonga
 780 433 : Trinidadienne, Trinite-et-Tobago
 784 247 : Emirienne, Emirats Arabes
 788 351 : Tunisienne, Tunisie
 792 124 : Turquie, Turquie d'Europe
 792 208 : Turquie, Turquie
 795 154 : Turkménistanaise, Turkménistan (ancien code)
 795 260 : Turkménistanaise, Turkménistan
 798 511 : Tuvaluane, Tuvalu
 800 339 : Ougandaise, Ouganda
 804 155 : Ukrainienne, Ukraine
 807 156 : Macédonienne, Macédoine
 818 301 : Egyptienne, Egypte
 826 425 : Britannique, Royaume-Uni (Antilles)
 826 308 : Britannique, Iles Chagos
 826 503 : Britannique, Royaume-Uni (Pitcairn)
 826 133 : Britannique, Gibraltar
 826 306 : Britannique, Saint-Hélène
 826 427 : Britannique, Royaume-Uni (Océan)
 826 132 : Britannique, Royaume-Uni
 834 309 : Tanzanienne, Tanzanie
 840 505 : Américaine, Iles Marianne, Guam, Samoa américai.
 840 432 : Américaine, Porto-Rico, Iles Vierges
 840 404 : Américaine, Etats-Unis
 854 331 : Burkinabé, Burkina
 858 423 : Uruguayenne, Uruguay
 860 152 : Ouzbekistanaise, Ouzbékistan (ancien code)
 860 258 : Ouzbekistanaise, Ouzbékistan
 862 424 : Vénézuélienne, Venezuela
 882 506 : Vénézuélienne, Samoa Occidentales
 887 202 : Yéménite, Yémen Arabe
 887 233 : Yéménite, Yémen démocratique
 887 251 : Yéménite, Yémen
 890 121 : Yougoslave, Yougoslavie
 891 120 : Serbe, Serbie
 894 346 : Zambienne, Zambie



Code des pays pour le RP 1999, variante 1

Pour les variables PN99, PRA99, PN_99, PNMF_99, PNPf_99, PRA_99, PRAF_99, PRAMF_99, PRAPF_99, PNM_99, PNMC_99, PRAM_99 et PRAMC_99

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
blanc	sans objet (né en France métropolitaine, dans un DOM ou dans un TOM)	16D	Slovénie	23G	Ouganda
11A	Allemagne	16E	Yougoslavie (Rép. Fédérative de)	23H	Somalie
11B	Belgique	16F	Ex-Yougoslavie	23I	Soudan
11C	Danemark	17A	Bulgarie	23J	Congo (Rép. Dém., ex-Zaïre)
11D	Espagne	17B	Hongrie	23K	Autres pays et territoires d'Afrique
11E	Grèce	17C	Pologne	31A	Cambodge
11F	Irlande	17D	Roumanie	31B	Laos
11G	Italie	18A	Suisse	31C	Viêt-Nam
11H	Luxembourg	18B	Autres pays et territoires d'Europe	32A	Arménie
11I	Pays-Bas	21A	Algérie	32B	Azerbaïdjan
11J	Portugal	21B	Maroc	32C	Géorgie
11K	Royaume-Uni	21C	Tunisie	32D	Kazakhstan
12A	Autriche	22A	Bénin	32E	Kirghizistan
12B	Finlande	22B	Burkina-Faso	32F	Ouzbékistan
12C	Suède	22C	Cameroun	32G	Tadjikistan
13A	Islande	22D	Centrafricaine (Rép.)	32H	Turkménistan
13B	Liechtenstein	22E	Comores	33A	Chine (Rép. Pop)
13C	Norvège	22F	Congo	33B	Corée du Nord (Rép. pop. démo. de)
14A	Tchèque (Rép.)	22G	Côte d'Ivoire	33C	Corée du Sud (Rép. de)
14B	Slovaquie	22H	Djibouti	33D	Inde
14C	Ex-Tchécoslovaquie	22I	Gabon	33E	Indonésie
15A	Biélorussie	22J	Guinée (Rép. de)	33F	Iraq
15B	Estonie	22K	Madagascar	33G	Iran
15C	Lettonie	22L	Mali	33H	Israël
15D	Lituanie	22M	Mauritanie	33I	Japon
15E	Moldavie	22N	Niger	33J	Liban
15F	Russie	22O	Sénégal	33K	Pakistan
15G	Ukraine	22P	Tchad	33L	Philippines
16A	Bosnie-Herzégovine	22Q	Togo	33M	Sri-Lanka
16B	Croatie	23A	Egypte	33N	Syrie
16C	Macédoine (ex-République Yougoslave de)	23B	Ethiopie	33O	Thaïlande
		23C	Gambie	33P	Turquie
		23D	Ghana	33Q	Autres pays et territoires d'Asie
		23E	Maurice (île)		
		23F	Nigeria		
41A	Argentine	41G	Guyana	41L	Autres pays et territoires d'Amérique
41B	Brésil	41H	Haïti	51A	Australie
41C	Canada	41I	Mexique	51B	Autres pays et territoires d'Océanie
41D	Chili	41J	Pérou		
41E	Colombie	41K	Venezuela		
41F	Etats-Unis d'Amérique				



3.1.5 Code des lieux de vote des français à l'étranger

Pour la variable LIEU_CODE de la table Edp_be2017_fe (ajouter 99 avant les trois lettres)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
AAE	ANNABA	BWN	BANDAR SERI BEGAWAN	HFA	HAIFA
ABJ	ABIDJAN	BXO	BISSAU	HKG	HONG KONG
ABV	ABUJA	BZV	BRAZZAVILLE	HOU	HOUSTON
ACC	ACCRA	CAI	LE CAIRE	HRE	HARARE
ADD	ADDIS ABEBA	CAN	CANTON	IEV	KIEV
AGA	AGADIR	CAS	CASABLANCA	ISB	ISLAMABAD
ALA	ALMATY	CCS	CARACAS	IST	ISTANBUL
ALG	ALGER	CCU	CALCUTTA	JED	DJEDDAH
ALP	ALEP	CHI	CHICAGO	JIB	DJIBOUTI
ALV	ANDORRE	CHS	CHISINAU	JKT	JAKARTA
ALY	ALEXANDRIE	CKY	CONAKRY	JNB	JOHANNESBOURG
AMM	AMMAN	CMB	COLOMBO	JRS	JERUSALEM
AMS	AMSTERDAM	COO	COTONOU	JUB	DJOUBA
ANK	ANKARA	CPH	COPENHAGUE	KBL	KABOUL
ANR	ANVERS	CPT	LE CAP	KGL	KIGALI
ASB	ACHGABAT	CTU	CHENGDU	KHI	KARACHI
ASU	ASSOMPTION	DAC	DACCA	KIN	KINGSTON
ATA	ATLANTA	DAM	DAMAS	KLA	KAMPALA
ATH	ATHENES	DAR	DAR ES SALAM	KRK	CRACOVIE
AUH	ABOU DABI	DEL	NEW DELHI	KRT	KHARTOUM
BAH	MANAMA	DIE	DIEGO-SUAREZ	KTM	KATMANDOU
BAK	BAKOU	DKR	DAKAR	KTO	KYOTO
BCN	BARCELONE	DLA	DOUALA	KUL	KUALA LUMPUR
BEG	BELGRADE	DOH	DOHA	KWI	KOWEIT
BER	BERLIN	DUB	DUBLIN	LAD	LUANDA
BEY	BEYROUTH	DUS	DUSSELDORF	LAX	LOS-ANGELES
BGF	BANGUI	DXB	DUBAI	LBV	LIBREVILLE SAINT- PETERSBOURG
BGW	BAGDAD	DYU	DOUCHANBE	LED	LOME
BIO	BILBAO	EBL	ERBIL	LFW	LIEGE
BJM	BUJUMBURA	EDI	EDIMBOURG	LGG	LIMA
BKK	BANGKOK	EVN	EREVAN	LIM	LISBONNE
BKO	BAMAKO	FEZ	FES	LIS	LJUBLJANA
BLR	BANGALORE	FIH	KINSHASA	LJU	LONDRES
BOG	BOGOTA	FRA	FRANCFORT	LON	LAGOS
BOM	BOMBAY	GBE	GABORONE	LOS	LA PAZ
BOS	BOSTON	GOU	GAROUA	LPB	LUSAKA
BRU	BRUXELLES	GUA	GUATEMALA	LUN	LUXEMBOURG
BSB	BRASILIA	GVA	GENEVE	LUX	MADRID
BTS	BRATISLAVA	HAM	HAMBOURG	MAD	MONACO
BUD	BUDAPEST	HAN	HANOI	MCM	MASCATE
BUE	BUENOS-AIRES	HAV	LA HAVANE	MCT	MEXICO
BUH	BUCAREST	HEL	HELSINKI	MEX	



Modalités	Libellés	Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
MGA	MANAGUA	ROM	ROME	ULN	OULAN BATOR
MIA	MIAMI	RUH	RIYAD	VIC	VICTORIA
MIL	MILAN	SAH	SANAA	VIE	VIENNE
MJN	MAJUNGA	SAL	SAN SALVADOR	VLI	PORT-VILA
MNL	MANILLE	SAO	SAO-PAULO	VLT	LA VALETTE
MOW	MOSCOU	SCL	SANTIAGO	VNO	VILNIUS
MPM	MAPUTO	SCN	SARREBRUCK	VTE	VIENTIANE
MSQ	MINSK	SDQ	SAINT DOMINGUE	WAS	WASHINGTON
	LA NOUVELLE				
MSY	ORLEANS	SEL	SEOUL	WAW	VARSOVIE
MUC	MUNICH	SFO	SAN-FRANCISCO	WDH	WINDHOEK
			HO CHI MINH		
MVD	MONTEVIDEO	SGN	VILLE	WLG	WELLINGTON
NAP	NAPLES	SHA	SHANGHAI	WUH	WUHAN
NBO	NAIROBI	SHE	SHENYANG	XLS	SAINT-LOUIS
NDJ	NDJAMENA	SIN	SINGAPOUR	YAO	YAOUNDE
NIC	NICOSIE	SJJ	SARAJEVO	YQB	QUEBEC
NIM	NIAMEY	SJO	SAN JOSE	YQM	MONCTON
NKC	NOUAKCHOTT	SKG	SALONIQUE	YUL	MONTREAL
NYC	NEW-YORK	SKP	SKOPJE	YVA	MORONI
OPO	PORTO	SLU	CASTRIES	YVR	VANCOUVER
ORN	ORAN	SOF	SOFIA	YYC	CALGARY
OSA	OSAKA	SSG	MALABO	YYZ	TORONTO
OSL	OSLO	STO	STOCKHOLM	ZAG	ZAGREB
OUA	OUAGADOUGOU	STR	STUTTGART	ZRH	ZURICH
PAP	PORT-AU-PRINCE	SUV	SUVA		
PBM	PARAMARIBO	SVQ	SEVILLE		
PCY	PONDICHERY	SVX	EKATERINBOURG		
PEK	PEKIN	SYD	SYDNEY		
PLU	PORT LOUIS	TAS	TACHKENT		
PNH	PHNOM-PENH	TBS	TBILISSI		
PNR	POINTE-NOIRE	TGD	PODGORICA		
POG	PORT-GENTIL	TGU	TEGUCIGALPA		
POM	PORT MORESBY	THR	TEHERAN		
	PORT D				
POS	ESPAGNE	TIA	TIRANA		
PRG	PRAGUE	TIP	TRIPOLI		
PRN	PRISTINA	TLL	TALLINN		
PTY	PANAMA	TLV	TEL AVIV		
RAI	PRAIA	TMM	TAMATAVE		
RBA	RABAT	TNG	TANGER		
RAK	MARRAKECH	TNR	TANANARIVE		
REC	RECIFE	TPE	TAIPEH		
REK	REYKJAVIK	TRN	TURIN		
RGN	RANGOUN	TUN	TUNIS		
RIO	RIO DE JANEIRO	TYO	TOKYO		
RIX	RIGA	UIO	QUITO		



3.2. Nationalité



3.2.1. Nationalité pour les RP 1968, 1975 et 1982

Pour les variables N68, N75, N82, NCJ_75, NF_75, NMF_82 et NPF_82

EUROPE

**	Français (RP82)
00	Français (RP75)
	Baltes, Estoniens, Lettons, Lituaniens (RP 68)
01	Allemands
02	Autrichiens
03	Belges
04	Bulgares
05	Danois
06	Espagnols
07	Finlandais, Finnois
08	Grecs
09	Hongrois
10	Irlandais
11	Italiens (y compris San-Marinois)
12	Luxembourgeois
13	Norvégiens
14	Néerlandais, Hollandais
15	Polonais
16	Portugais
17	Roumains
18	Britanniques
19	Suédois
20	Suisses
21	Tchécoslovaques, Tchèques, Slovaques
22	Yougoslaves, Serbes
23	Monégasques
24	Andorrans (RP82)
25	Baltes (RP82)
29	autres nationalités d'Europe (sauf URSS)

AFRIQUE

31	Algériens
32	Sud-Africains
33	Camerounais
34	Centrafricains
35	Congolais (Brazzaville, Rép. populaire)
36	Ivoiriens
37	Dahoméens, Béninois
38	Ethiopiens
39	Gabonais
40	Guinéens
41	Libériens
42	Voltaïques
43	Malgaches
44	Maliens, Soudanais
45	Marocains
46	Mauritaniens
47	Nigériens
48	Egyptiens
49	Sénégalais (et Gambiens au RP82)
50	Tchadiens
51	Togolais
52	Tunisiens
53	Comoriens (RP82)
54	Afars, Issas, Somalis (RP82)
55	Mauriciens (RP82)
56	Nigériens (RP82)
57	Zaïrois (Congolais Kinshasa) (RP82)
59	autres nationalités d'Afrique

AMERIQUE

60	Canadiens
61	Américains des Etats-Unis
62	Haïtiens
63	Mexicains
64	Argentins
65	Brésiliens
66	Chiliens
67	Péruviens (RP68 et 75)/ Colombiens (RP82)
68	Vénézuéliens
69	autres nationalités d'Amérique

ASIE

70	Arméniens
71	Cambodgiens (et Khmers au RP82)
72	Chinois, Formosans
73	Indiens
74	Iraniens, Persans
75	Israéliens
76	Japonais, Nippons
77	Laotiens
78	Libanais
79	Syriens
80	Turcs
81	Vietnamiens
82	Irakiens (RP82)
83	Pakistanaïens (RP82)
84	autres nationalités d'Asie (sauf URSS)

OCEANIE

86	Australiens
87	Néo-Zélandais (RP68 et RP75)
89	autres nationalités d'Océanie

URSS

85	Soviétiques, Russes
----	---------------------

Note pour le RP82 : en tant que nationalité, les Pays Baltes sont distingués de l'URSS et l'Arménie de la Turquie (différence avec le code "pays")



3.2.2. Nationalité pour le RP 1990

Nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition
Pour la variable N_90

Codes	Libellés	Codes	Libellés	Codes	Libellés	Codes	Libellés
002	Afrique	200	Tchécoslovaquie	414	Koweït	659	Saint Christophe
004	Afghanistan	204	Bénin	418	Laos	662	Sainte Lucie
006	Asie	208	Danemark	422	Liban	670	Grenadines
007	Europe	212	Dominique	426	Lesotho	674	Saint Marin
008	Albanie	214	Saint Domingue	430	Libéria	678	Sao Tome
009	Océanie	218	Equateur	434	Libye	682	Arabie Seoudite
012	Algérie	222	Salvador	438	Liechtenstein	686	Sénégal
019	Amérique	226	Guinée Equatoriale	442	Luxembourg	690	Seychelles
020	Andorre	230	Ethiopie	446	Macao	694	Sierra Leone
024	Angola	242	Fidji	450	Madagascar	702	Singapour
028	Antigua	246	Finlande	454	Malawi	704	Vietnam
032	Argentine	262	Djibouti	458	Malaisie	706	Somalie
036	Australie	266	Gabon	462	Maldives	710	Afrique du Sud
040	Autriche	270	Gambie	466	Mali	716	Zimbabwe
044	Bahamas	272	Senegambie	470	Malte	720	Yemen du Sud
048	Bahrein	278	RDA	478	Mauritanie	724	Espagne
050	Bangladesh	279	Allemagne	480	Maurice	736	Soudan
052	Barbade	280	RFA	484	Mexique	740	Surinam
056	Belgique	288	Ghana	492	Monaco	748	Ngwane
064	Bhoutan	296	Gilbert	496	Mongolie	752	Suède
068	Bolivie	300	Grèce	504	Maroc	756	Suisse
072	Botswana	308	Grenade	508	Mozambique	760	Syrie
076	Brésil	320	Guatemala	512	Oman	764	Thaïlande
084	Belize	324	Guinée	516	Namibie	768	Togo
090	Salomon	328	Guyana	520	Nauru	776	Tonga
096	Brunei	332	Haïti	524	Népal	780	Trinidad
100	Bulgarie	336	Vatican	528	Hollande	784	Emirats
104	Birmanie	340	Honduras	548	Vanuatu	788	Tunisie
108	Burundi	348	Hongrie	554	Nouvelle Zélande	792	Turquie
116	Cambodge	352	Islande	558	Nicaragua	794	Arménie
120	Cameroun	356	Inde	562	Niger	798	Ellice
124	Canada	360	Indonésie	566	Nigéria	800	Ouganda
132	Cap Vert	364	Iran	578	Norvège	810	URSS
140	Centrafrique	368	Irak	586	Pakistan	812	Pays Baltes
144	Ceylan	372	Irlande	590	Panama	818	Egypte
148	Tchad	374	Palestine	598	Papouasie	826	Royaume Uni
152	Chili	376	Israël	600	Paraguay	834	Tanzanie
156	Chine	380	Italie	604	Pérou	840	Etats Unis
158	Taiwan	384	Côte d'Ivoire	608	Philippines	854	Burkina Faso
170	Colombie	388	Jamaïque	616	Pologne	858	Uruguay
174	Comores	392	Japon	620	Portugal	862	Venezuela
178	Congo	400	Jordanie	624	Guinée Bissau	882	Samoa
180	Zaïre	404	Kenya	626	Timor	886	Yemen
188	Costa Rica	408	Corée du Nord	634	Qatar	890	Yougoslavie
192	Cuba	409	Corée	642	Roumanie	894	Zambie
196	Chypre	410	Corée du Sud	646	Ruanda		



3.2.3. Nationalité pour le RP 1999

Pour les variables N_99, NM_99, NMC_99, NMF_99 et NPF_99

Note : Pour la variable N99, se référer à la table de passage entre le code de nationalité détaillée et le code pays (cf. tableau de nomenclature 3.1.4.4.).

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
Blanc	Sans objet (français de naissance)	18A	Suisses	32B	Azerbaïdjanais
11A	Allemands	18B	Autres nationalités d'Europe	32C	Géorgiens
11B	Belges	21A	Algériens	32D	Kazakhs
11C	Danois	21B	Marocains	32E	Kirghiz
11D	Espagnols	21C	Tunisiens	32F	Ouzbeks
11E	Grecs	22A	Bénoinois	32G	Tadjiks
11F	Irlandais	22B	Burkinabès	32H	Turkmènes
11G	Italiens	22C	Camerounais	33A	Chinois
11H	Luxembourgeois	22D	Centrafricains	33B	Nord-Coréens
11I	Néerlandais	22E	Comoriens	33C	Sud-Coréens
11J	Portugais	22F	Congolais	33D	Indiens
11K	Britanniques	22G	Ivoiriens	33E	Indonésiens
12A	Autrichiens	22H	Djiboutiens	33F	Iraquiens
12B	Finlandais	22I	Gabonais	33G	Iranais
12C	Suèdois	22J	Guinéens	33H	Israéliens
13A	Islandais	22K	Malgaches	33I	Japonais
13B	Liechtensteinois	22L	Maliens	33J	Libanais
13C	Norvégiens	22M	Mauritaniens	33K	Pakistanaï
14A	Tchèques	22N	Nigériens	33L	Philippins
14B	Slovaques	22O	Sénégalais	33M	Sri-Lankais
14C	Ex-Tchécoslovaques	22P	Tchadiens	33N	Syriens
15A	Biélorusses	22Q	Togolais	33O	Thaïlandais
15B	Estoniens	23A	Egyptiens	33P	Turcs
15C	Lettons	23B	Ethiopiens	33Q	Autres nationalités d'Asie
15D	Lituanais	23C	Gambiens	41A	Argentins
15E	Moldaves	23D	Ghanéens	41B	Brésiliens
15F	Russes	23E	Mauriciens	41C	Canadiens
15G	Ukrainiens	23F	Nigériens	41D	Chiliens
16A	Bosniaques	23G	Ougandais	41E	Colombiens
16B	Croates	23H	Somaliens	41F	Américains (U.S.)
16C	Macédoniens	23I	Soudanais	41G	Guyaniens
16D	Slovènes	23J	Zaïrois	41H	Haïtiens
16E	Yougoslaves	23K	Autres nationalités d'Afrique	41I	Mexicains
16F	Ex-Yougoslaves	31A	Cambodgiens	41J	Péruviens
17A	Bulgares	31B	Laotiens	41K	Vénézuéliens
17B	Hongrois	31C	Vietnamiens	41L	Autres nationalités d'Amérique
17C	Polonais	32A	Arméniens	51A	Australiens
17D	Roumains			51B	Autres nationalités d'Océanie



3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique

Note : Pour le code ISO, consulter : <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm>

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Afghane			004
Albanaise			008
Algérienne	31	31	012
Allemande	01	01	276
Américaine (des Etats-Unis)	61	61	840
Andorrane	29	24	020
Angolaise			024
Antiguaise et Barbudienne			028
Argentine	64	64	032
Arménienne	70	70	051
Australienne	86	86	036
Autrichienne	02	02	040
Azerbaïdjanaise			031
Bahamienne			044
Bahreïnienne			048
Balte	00	25	
Bangladaise			050
Barbadienne			052
Belge	03	03	056
Béligienne			084
Bénoïse, Dahoméenne	37	37	204
Bhoutanaise			064
Biélorusse			112
Birmane			104
Bissao-Guinéenne			624
Bolivienne			068
Bosniaque			070
Botswanaïenne			072
Brésilienne	65	65	076
Britannique	18	18	826
Brunéïenne			096
Bulgare	04	04	100
Burkinabè (Voltaïque)	42	42	854
Burundaise			108
Cambodgienne			116
(et Khmère au RP82)	71	71	116
Camerounaise	33	33	120
Canadienne	60	60	124
Cap Verdienne			132
Centrafricaine	34	34	140
Chilienne	66	66	152
Chinoise	72	72	156
Chypriote			196
Colombienne	69	67	170
Comorienne	53	53	174
Congolaise (Brazzaville)	35	35	178
Coréenne (Nord)			408
Coréenne (Sud)			410
Costaricaine			188
Croate			191
Cubaine			192
Danoise	05	05	208
Djiboutienne			262
Dominicaine			214

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Dominiquaise			212
Egyptienne	48	48	818
Emirienne			784
Equato-Guinéenne			226
Equatorienne			218
Erythréenne			232
Espagnole	06	06	724
Estonienne	00	25	233
Ethiopienne	38	59	231
Fidjienne			242
Finlandaise, Finnoise	07	07	246
Française	XX	XX	250
Gabonaise	39	39	266
Gambienne	49	49	270
Georgienne			268
Ghanéenne			288
Grecque	08	08	300
Grenadienne			308
Guatémaltèque			320
Guinéenne	40	40	324
Guyanaïenne			328
Haïtienne	62	62	332
Hondurienne			340
Hongroise	09	09	348
Indienne	73	73	356
Indonésienne			360
Irakienne	84	82	368
Iranienne	74	74	364
Irlandaise	10	09	372
Islandaise			352
Israélienne	75	75	376
Italienne	11	11	380
Ivoirienne	36	36	384
Jamaïquaine			388
Japonaise	76	76	392
Jordanienne			400
Kazakh			398
Kenyan			404
Kirghize			417
Kiribatienne			296
Kitticienne nevisienne			659
Koweïtienne			414
Laotienne	77	77	418
Lésothane			426
Lettone	00	25	428
Libanaise	78	78	422
Libérienne	41	59	430
Libyenne			434
Liechtensteinoise			438
Lituanienne	00	25	440
Luxembourgeoise	12	12	442
Macao			446
Macédonienne			807
Malaisienne			458



3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique

(suite et fin)

Note : Pour le code ISO, consulter : <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm>

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Maldivienne			462
Malgache	43	43	450
Malienne	44	44	466
Maltaise			470
Marocaine	45	45	504
Marshallaise			584
Mauricienne	55	55	480
Mauritanienne	46	46	478
Mexicaine	63	63	484
Micronésienne			583
Moldave			498
Monégasque	23	23	492
Mongole			496
Mozambicaine			508
Namibienne			516
Nauruane			520
Néerlandaise, Hollandaise	14	14	528
Néo-Zélandaise	87	89	554
Népalaise			524
Nicaraguayenne			558
Nigériane	59	56	566
Nigérienne	47	47	562
Norvégienne	13	13	578
Omanaise			512
Ougandaise			800
Ouzbèke			860
Pakistanaise	84	83	586
Palestinienne			274
Palouane			585
Panaméenne			591
Papouane			598
Paraguayéenne			600
Péruvienne	67	69	604
Philippine			608
Polonaise	15	15	616
Portugaise	16	16	620
Qatarienne			634
Roumaine	17	17	642
Russe	85	85	643
Rwandaise			646
Sahara occidental			732
Saint-Lucienne			662
Saint-Vincentaise et Grenadine			670
Santoméenne			678
Salomonienne			090
Salvadorienne			222
Samoane			882
Saint-Marinaise	11	11	674
Saoudienne			682
Sénégalaise	49	49	686
Serbe	22	22	891
Seychelloise			690
Sierra-Léonaise			694
Singapourienne			702

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Slovaque	21	21	703
Slovène			705
Somalienne	54	54	706
Soudanaise			736
Sri-Lankaise			144
Sud-Africaine	32	59	710
Suédoise	19	19	752
Suisse	20	20	756
Surinamaise			740
Swazie			748
Syrienne	79	79	760
Tadjike			762
Taïwanaise	72	72	158
Tanzanienne			834
Tchadienne	50	50	148
Tchécoslovaque	21	21	200
Tchèque	21	21	203
Thaïlandaise			764
Timorienne			626
Togolaise	51	51	768
Tonguienne			776
Trinidadienne			780
Tunisienne	52	52	788
Turkmène			795
Turque	80	80	792
Tuvaluane			798
Ukrainienne			804
Uruguayenne			858
Vanuatuanne			548
Vatican			336
Vénézuélienne	68	68	862
Vietnamienne	81	81	704
Yéménite			887
Yougoslave	22	22	890
Zaïroise (Congolais Kinshasa)	59	57	180
Zambienne			894
Zimbabwéenne			716
Autres nationalités d'Afrique	59	59	002
Autres nationalités d'Amérique	69	69	019
Autres nationalités d'Asie	84	84	006
Autres nationalités d'Europe	29	29	007
Autres nationalités d'Océanie	89	89	009
Autres nationalités d'Afrique	59	59	002
Non déclarée			999



3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant

Note : Pour le code ISO, consulter : <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm>

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Balte	00	25	
Autres nationalités d'Afrique	59	59	002
Afghane			004
Autres nationalités d'Asie	84	84	006
Autres nationalités d'Europe	29	29	007
Albanaise			008
Autres nationalités d'Océanie	89	89	009
Algérienne	31	31	012
Autres nationalités d'Amérique	69	69	019
Andorrane	29	24	020
Angolaise			024
Antiguaise et Barbudienne			028
Azerbaïdjanaise			031
Argentine	64	64	032
Australienne	86	86	036
Autrichienne	02	02	040
Bahamienne			044
Bahreïnienne			048
Bangladaise			050
Arménienne	70	70	051
Barbadienne			052
Belge	03	03	056
Bhoutanaise			064
Bolivienne			068
Bosniaque			070
Botswanéenne			072
Brésilienne	65	65	076
Béligienne			084
Salomonaise			090
Brunéienne			096
Bulgare	04	04	100
Birmane			104
Burundaise			108
Biélorusse			112
Cambodgienne			116
(et Khmère au RP82)	71	71	116
Camerounaise	33	33	120
Canadienne	60	60	124
Cap Verdienne			132
Centrafricaine	34	34	140
Sri-Lankaise			144
Tchadienne	50	50	148
Chilienne	66	66	152
Chinoise	72	72	156
Taïwanaise	72	72	158
Colombienne	69	67	170
Comorienne	53	53	174
Congolaise (Brazzaville)	35	35	178
Zaïroise (Congolais Kinshasa)	59	57	180
Costaricaine			188
Croate			191
Cubaine			192
Chypriote			196
Tchécoslovaque	21	21	200

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Tchèque	21	21	203
Bénoïse, Dahoméenne	37	37	204
Danoise	05	05	208
Dominiquaise			212
Dominicaine			214
Equatorienne			218
Salvadorienne			222
Equato-Guinéenne			226
Ethiopienne	38	59	231
Erythréenne			232
Estonienne	00	25	233
Fidjienne			242
Finlandaise, Finnoise	07	07	246
Française	XX	XX	250
Djiboutienne			262
Gabonaise	39	39	266
Georgienne			268
Gambienne	49	49	270
Palestinienne			274
Allemande	01	01	276
Ghanéenne			288
Kiribatienne			296
Grecque	08	08	300
Grenadienne			308
Guatémaltèque			320
Guinéenne	40	40	324
Guyannaise			328
Haïtienne	62	62	332
Vatican			336
Hondurienne			340
Hongroise	09	09	348
Islandaise			352
Indienne	73	73	356
Indonésienne			360
Iranienne	74	74	364
Irakienne	84	82	368
Irlandaise	10	09	372
Israélienne	75	75	376
Italienne	11	11	380
Ivoirienne	36	36	384
Jamaïquaine			388
Japonaise	76	76	392
Kazakhe			398
Jordanienne			400
Kenyan			404
Coréenne (Nord)			408
Coréenne (Sud)			410
Koweïtienne			414
Kirghize			417
Laotienne	77	77	418
Libanaise	78	78	422
Lésothane			426
Lettone	00	25	428
Libérienne	41	59	430



3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant

(suite et fin)

Note : Pour le code ISO, consulter : <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm>

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Libyenne			434
Liechtensteinoise			438
Lituanienne	00	25	440
Luxembourgeoise	12	12	442
Macao			446
Malgache	43	43	450
Malaisienne			458
Maldivienne			462
Malienne	44	44	466
Maltaise			470
Mauritanienne	46	46	478
Mauricienne	55	55	480
Mexicaine	63	63	484
Monégasque	23	23	492
Mongole			496
Moldave			498
Marocaine	45	45	504
Mozambicaine			508
Omanaise			512
Namibienne			516
Nauruane			520
Népalaise			524
Néerlandaise, Hollandaise	14	14	528
Vanuatuanne			548
Néo-Zélandaise	87	89	554
Nicaraguayenne			558
Nigérienne	47	47	562
Nigériane	59	56	566
Norvégienne	13	13	578
Micronésienne			583
Marshallaise			584
Palouane			585
Pakistanaise	84	83	586
Panaméenne			591
Papouane			598
Paraguayéenne			600
Péruvienne	67	69	604
Philippine			608
Polonaise	15	15	616
Portugaise	16	16	620
Bissao-Guinéenne			624
Timorienne			626
Qatarienne			634
Roumaine	17	17	642
Russe	85	85	643
Rwandaise			646
Kitticienne nevecienne			659
Saint-Lucienne			662
Saint-Vincentaise et Grenadine			670
Saint-Marinaise	11	11	674
Santoméenne			678
Saoudienne			682
Sénégalaise	49	49	686
Seychelloise			690

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Sierra-Léonaise			694
Singapourienne			702
Slovaque	21	21	703
Vietnamienne	81	81	704
Slovène			705
Somalienne	54	54	706
Sud-Africaine	32	59	710
Zimbabwéenne			716
Espagnole	06	06	724
Sahara occidental			732
Soudanaise			736
Surinamaïse			740
Swazie			748
Suédoise	19	19	752
Suisse	20	20	756
Syrienne	79	79	760
Tadjike			762
Thaïlandaise			764
Togolaise	51	51	768
Tonguienne			776
Trinidadienne			780
Emirienne			784
Tunisienne	52	52	788
Turque	80	80	792
Turkmène			795
Tuvaluane			798
Ougandaise			800
Ukrainienne			804
Macédonienne			807
Egyptienne	48	48	818
Britannique	18	18	826
Tanzanienne			834
Américaine (des Etats-Unis)	61	61	840
Burkinabè (Voltaïque)	42	42	854
Uruguayenne			858
Ouzbèke			860
Vénézuélienne	68	68	862
Samoane			882
Yéménite			887
Yougoslave	22	22	890
Serbe	22	22	891
Zambienne			894
Non déclarée			999



3.3. Taille de commune détaillée, pour les RP 1990 et 1999



Pour les variables TCD90 et TCD99

Modalités	Libellés
bb	Sans objet (non recensé) et non réponse
01	Moins de 50 hab.
02	50 à 99 hab.
03	100 à 149 hab.
04	150 à 199 hab.
05	200 à 249 hab.
06	250 à 299 hab.
07	300 à 399 hab.
08	400 à 499 hab.
11	500 à 699 hab.
12	700 à 999 hab.
13	1 000 à 1 499 hab.
14	1 500 à 1 999 hab.
15	2 000 à 2 499 hab.
16	2 500 à 2 999 hab.
17	3 000 à 3 999 hab.
18	4 000 à 4 999 hab.
21	5 000 à 6 999 hab.
22	7 000 à 9 999 hab.
31	10 000 à 14 999 hab.
32	15 000 à 19 999 hab.
41	20 000 à 24 999 hab.
42	25 000 à 25 999 hab.
43	30 000 à 39 999 hab.
44	40 000 à 49 999 hab.
51	50 000 à 69 999 hab.
52	70 000 à 99 999 hab.
61	100 000 à 149 999 hab.
62	150 000 à 199 999 hab.
71	200 000 à 299 999 hab.
72	300 000 à 499 999 hab.
73	500 000 à 1,5 millions hab.
80	Plus de 1,5 millions hab.



3.4. Catégorie de commune détaillée : urbaine / rurale, pour les RP 1990 et 1999



Pour les variables TUR90 et TUR99

Modalités	Libellés
bb	Sans objet (non recensé) et non réponse
01	C rurale - inf 50 hab.
02	C rurale - 50 à 99 hab.
03	C rurale - 100 à 199 hab.
04	C rurale - 200 à 499 hab.
05	C rurale - 500 à 949 hab.
06	C rurale - 1000 à 1 999 hab.
07	C rurale - 2 000 hab. et +
11	UU inf 2500 hab.
12	UU 2500 à 2999 hab.
13	UU de 3 000 à 4000 hab.
14	UU de 4 000 à 5 000 hab.
21	UU de 5 000 à 7 000 hab.
22	UU de 7 000 à 10 000 hab.
31	UU de 10 000 à 15 000 hab.
32	UU de 15 000 à 20 000 hab.
41	UU de 20 000 à 25 000 hab.
42	UU de 25 000 à 30 000 hab.
43	UU de 30 000 à 40 000 hab.
44	UU de 40 000 à 50 000 hab.
51	UU de 50 000 à 70 000 hab.
52	UU de 70 000 à 100 000 hab.
61	UU de 100 000 à 150 000 hab.
62	UU de 150 000 à 200 000 hab.
71	UU de 200 000 à 300 000 hab.
72	UU de 300 000 à 500 000 hab.
73	UU de 500 000 à 1,5 millions hab.
80	UU de Paris



3.5. Catégorie de migrants (urbain / rural / ZPIU) au RP 1982



Pour la variable CM1_82

CM1	Résidence antérieure		Résidence actuelle
*			Sans objet (détenus, personnes en traitement dans un hôpital psychiatrique, population des habitations mobiles)
A	Dans le même logement		
B	Dans un autre logement de la même commune		
C	Dans une autre commune	Commune rurale hors ZPIU	Autre commune rurale hors ZPIU
D E			Commune rurale en ZPIU Commune urbaine
F	Commune de France métropolitaine	Commune rurale en ZPIU	Commune rurale hors ZPIU
G			Autre commune rurale de la même ZPIU
H			Commune rurale d'une autre ZPIU
I J			Commune urbaine de la même ZPIU Commune urbaine d'une autre ZPIU
K	Dans une autre commune de France métropolitaine (suite et fin)	Commune	Commune rurale hors ZPIU
L			Commune rurale de la même ZPIU
M			Commune rurale d'une autre ZPIU
N			Autre commune urbaine de la même unité urbaine
O		urbaine	Commune d'une autre unité urbaine de tranche inférieure (TU < TURA) dans la même ZPIU
P			Commune d'une autre unité urbaine de la même tranche (TU = TURA) dans la même ZPIU
Q			Commune d'une autre unité urbaine de tranche supérieure (TU > TURA) dans la même ZPIU
R			Commune d'une unité urbaine de tranche inférieure (TU < TURA) dans une autre ZPIU
S	Commune d'une unité urbaine de la même tranche (TU = TURA) dans une autre ZPIU		
T	Commune d'une unité urbaine de tranche supérieure (TU > TURA) dans une autre ZPIU		
U	Hors France métropolitaine		



3.6. Typologie socio-économique Tabard



3.6.1. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1990

Pour la variable TYPO33

N°	Désignation du type	poids *
	Ensemble	100.0
A	Ensemble du pôle agricole	13.1
A1	Sous-groupe A1 - Très agricole, agriculture-artisanat	5.6
A11__	Le plus agricole, grandes exploitations, dépeuplement	1.8
A1212_	Agriculture associée à l'artisanat, avec commerce et activités tertiaires	1.7
A122__	Très agricole, petites et moyennes exploitations	2.1
A2	Sous-groupe A2 - Agriculture - industrie (bois et IAA)	7.5
A21__	Agriculture et industries : bois, textiles-habillement	0.8
A22212	Agriculture et industries : industries diverses	3.0
A2222_	Agriculture et industries : agroalimentaires	2.1
A3__	Salariés agricoles, production dominante : vignobles	1.8
I	Ensemble du pôle ouvrier	36.3
I1	Sous-groupe I1 - Très ouvrier, dominante industrie	27.9
I11__	Très ouvrier, industries textiles-habillement, qualification ouvrière minimum, migration	0.8
I1211_	Industries diverses, dominantes : bâtiment, papier-presse-édition	2.2
I1212_	Ouvriers qualifiés, techniciens, grands complexes industriels	1.4
I12211	Industriel : mines, entreprises nationales, émigration	0.5
I12212	Industriel, ouvriers qualifiés de l'industrie, métallurgie, travail des métaux, émigration accentuée	0.7
I12213	Très ouvrier, travail artisanal sans artisans, chômage, quartiers en difficulté, émigration accentuée	4.6
I12214	Très ouvrier, ouvriers qualifiés, métallurgie, émigration	4.6
I12215	Ouvrier, employés, commerçants, industrie textile, émigration	2.5
I12221	Chimie-pharmacie-fibres synthétiques	3.1
I12222	Encadrement de la production	7.2
I2	Sous-groupe I2 - Espace ouvrier associé à l'agriculture, forte croissance	8.4
I21__	Activités agricoles / ouvrières / tertiaires, zones en transformation, localisation méridionale	3.7
I22__	Zones périphériques ouvrières, localisation septentrionale	4.8
M	Ensemble du pôle « classes moyennes tertiaires et techniques »	41.0
M1	Sous-groupe M1 - Classes moyennes tertiaires, villes de province	23.4
M111__	Classes moyennes salariées de l'Etat et des collectivités locales, grandes villes de province	6.1
M1121_	Commerce, hôtellerie, tourisme, croissance forte, migrations de retraites	2.6
M11221	Employés, ouvriers du travail artisanal, agglomération parisienne (hors Paris)	2.5
M11222	Catégories moyennes des collectivités locales, villes de province	7.6
M12__	Classes moyennes, traces d'agriculture, périurbain en croissance accélérée	4.6
M2	Sous-groupe M2 - Classes moyennes de la production, périurbain en expansion	17.6
M211__	Salariés qualifiés de la production, périurbain de grandes villes en croissance	5.9
M212_	Transports : zones d'aéroports et centres ferroviaires	4.5
M221_	Enseignement, techniciens de la recherche	1.3
M222__	Technologie qualifiée, périurbain en croissance accélérée, grandes agglom., Île-de-France	5.9
S	Ensemble du pôle « tertiaire supérieur, haute technologie »	9.6
S1	Sous-groupe S1 - Bourgeoisie d'entreprise, haute technologie, agglomération de Paris	2.8
S11__	Haute technologie, recherche industrielle, agglomération de Paris	1.6
S13__	Patronat, état-majors, banques, services aux entreprises, agglomération de Paris	1.2
S2	Sous-groupe S2 - Enseignement, information - communication, services aux particuliers	6.8
S211__	Tertiaire supérieur, technologie, Paris-sud et agglomération de Paris	2.1
S212_	Services aux particuliers, centres aisés de province	2.3
S22__	Commerce, hôtellerie, artistes, chômage tertiaire, Paris et zones touristiques	2.4

• poids de chaque type par rapport au nombre de ménages sur le territoire métropolitain (RP90 au 1/4).

NB : la variable comporte 6 caractères, les modalités à 5 caractères se terminent donc par un blanc souligné, à 4 par 2 blancs soulignés, etc.



3.6.2. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1999

Pour la variable TYPCOM27

TYPCOM27	Libellé
ADPUB1	Classes moyennes de fonction publique / littoral
ADPUB3	Administration, cafés restaurants / PACA, littoral
AGRI12	IAA, bois, meubles, matériaux de construction / cantons des régions ouest
AGRI13	Agriculture, textiles et industries diverses / cantons des Pays de la Loire
AGRI21	Agriculture, bâtiment / littoral, bassin méditerranéen
AGRI22	Commerce de véhicules, commerce de gros (alimentation, bois, matériaux) / petits bourgs de la moitié ouest
AGRI31	Agriculture / rural isolé, quart sud-ouest
CHOMA1	Manutention, tri / Haute-Normandie, ZUS
CHOMA2	Tertiaire administratif et commercial peu qualifié, chômage / littoral, ZUS
CHOMA3	Petits métiers urbains, chômage / Île-de-France, ZUS
CHOMA4	Chômage, service des villes / ZUS, grands centres, PACA, Nord-Pas-de-Calais
DIR1	Activités artistiques ou à clientèle aisée / Paris est
DIR3	Patronat, établissements financiers, services aux entreprises / Quartiers très aisés de Paris et de l'ouest de l'Île-de-France
DIR4	Cadres de la santé et de l'enseignement / quartiers des grands centres de province
DIR5	Haute technologie / ouest francilien
INDOUV1	Industries textile-cuirs, papier-carton, matériaux de construction / espace rural industriel
INDOUV3	Métallurgie, industrie qualifiée / périphérie industrielle du quart nord-est
INDOUV4	Mécanique, chimie, plastiques, faible qualification industrielle / moitié est
INDOUV5	Chômage industriel / banlieues des grandes UU de province/ Nord-Pas-de-Calais
INDQ2	Transports ferroviaires
INDQ3	Salariés qualifiés de l'industrie / communes et cantons périurbains
INDQ4	Encadrement de la production
INDQ5	Métiers divers peu qualifiés / petits centres provinciaux
SEMAG2	Hôtellerie restauration / littoral, Bassin méditerranéen
SEMAG3	Activités semi-agricoles / communes petits pôles
TEC2	Aéronautique, ordinateurs
TEC3	Catégories moyennes administratives d'entreprises publiques ou privées / banlieue parisienne





3.7. Diplôme



3.7.1. Diplôme pour le RP 1975

Pour la variable DIP_75

Code	Désignation en clair	
	Diplômes d'enseignement général (voir EGS)	Diplômes d'enseignement professionnel ou technique (voir FTP)
10	Sans objet ou non déclaré ou néant	
11	CEP, DFEO	Néant
20	Néant ou CEP	Niveau CAP ou autres diplômes professionnels
30	Niveau BEPC	Néant
31		Niveau CAP ou autres diplômes professionnels
40	Niveau BAC	Néant
41	Niveau BAC	Niveau CAP
42	Niveau CEP	Brevets professionnels
43	ou BEPC	Brevets enseignement commercial industriel, social, hôtelier, agricole, agent technique
44	CEP, BEPC, ou néant	Bac de technicien ou BT, BA
45	BAC	CAP ou Brevet professionnel ou brevet enseignement commercial industriel, etc.
50	CEP, BEPC ou néant	BTS ou DUT ou DEST
51	BAC	
52	CEP ou néant	
53	BEPC	Diplômes paramédicaux et sociaux
54	BAC	
55	Niveau supérieur au bac	Quelconque

Pour la variable DDIPF_75 (Diplôme du chef de famille)

Code	Désignation en clair	
	Diplômes d'enseignement général	Formation professionnelle et technique
1	Néant ou CEP	Néant
2		Niveau CAP (FTP = 1)
3	Niveau BEPC, BE (EGS = 2)	Niveau CAP
4	Niveau BAC (EGS = 3)	Niveau inférieur au BAC technique (FTP < ou = 4)
	Niveau inférieur au BAC (EGS = 1, 2, 9)	Brevet professionnel Brevet d'enseignement commercial etc. Bac technique (FPT = 2, 3, 4)
5	Niveau supérieur au BAC (EGS = 4)	Quelconque
	Quelconque	BTS ou diplômes paramédicaux (FPT = 5, 6)

Aide :

EGS : enseignement général	FTP : formation professionnelle et technique
1 Certificat d'études primaires, diplôme de fin d'études obligatoires	1 Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), Brevet d'enseignement professionnel (BEP), Examen de fin d'apprentissage artisanal (G, FAA), Brevets agricoles (BAA, BEA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1 ^{er} degré
2 Brevet d'études du premier cycle (BEPC) ; brevet élémentaire (BE) ou brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)	2 Brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage FPA 2 ^{ème} année
3 Baccalauréat (1 ^{ère} partie, probatoire ou 2 ^{ème} partie), non compris les séries F, G, H ; brevet supérieur	3 Brevet d'enseignement commercial (BEC), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), brevet d'agent technique agricole (BATA)
4 Diplôme de niveau supérieur au baccalauréat complet (diplôme décerné par la faculté ou par une grande école)	4 Bac de technicien (séries F, G ou H), Brevet de technicien (BT, BTA...)
9 Aucun diplôme déclaré ou études en cours (âge <17)	5 BTS, DUT, DEST
	6 Diplômes paramédicaux et sociaux
	7 Autres diplômes professionnels
	9 Etudes non terminées (y compris âge < 17) ou aucun diplôme déclaré



3.7.2. Diplôme pour le RP 1982

Pour la variable DIP_82

Code	Intitulés		
	Diplôme d'enseignement général	Diplôme d'enseignement technique et formation professionnelle du niveau secondaire	Diplôme d'enseignement supérieur
**	sans objet (moins de 15 ans)		
01	Aucun diplôme déclaré	Aucun diplôme déclaré	Aucun
02	CEP, DFEO		
10	BEPC, BE, BEPS		
21	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO	Autre diplôme technique déclaré et non reclassé ou CAP, BEP, EFAA, BAA, BPA, certificat de fin de stage FPA 1 ^{er} degré	Aucun
22	BEPC, BE, BEPS		
31	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO	BP, brevet de maîtrise, certificat de fin de stage FPA 2 ^e degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA	diplôme
32	ou BEPC, BE, BEPS	BAC (séries F, G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou de lycée technique d'Etat, BSEC, capacité en droit	
33	Baccalauréat général (sauf séries F, G, H) brevet supérieur, CFES	Aucun diplôme déclaré	déclaré
34		Autre diplôme technique déclaré et non reclassé ou CAP, BEP, EFAA, BAA, BPA, FPA 1 ^{er} degré ou BP, brevet de maîtrise, FPA 2 ^e degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA ou Bac (F, G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, BSEC, capacité en droit	
41	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO ou BEPC, BE, BEPS	Quelconque	Diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmier (ère), kinésithérapeute, assistant(e) social(e), éducateur spécialisé, (avec ou sans autre diplôme de niveau Bac + 2)
42	Baccalauréat général (sauf séries F, G, H), brevet supérieur, CFES		BTS, DUT, DEST (avec ou sans autre diplôme universitaire du 1 ^{er} cycle)
43	Quelconque		Diplôme universitaire du 1 ^{er} cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, sauf DUT), certificat de fin d'études normales, certificat d'aptitude pédagogique
44			Diplôme universitaire du 2 ^e ou 3 ^e cycle (licence, maîtrise, doctorat etc.), CAPES, CAPET
51			Diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur (avec ou sans diplôme universitaire du 2 ^e ou 3 ^e cycle)
52			



3.7.3. Nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968

L'échantillon démographique permanent (EDP) rassemble les bulletins individuels de recensement d'un même individu. Le diplôme de cet individu fait partie des variables disponibles dans chacun des recensements. Au cours du temps, la nomenclature de ce diplôme a évolué. Il n'est alors pas aisé de comparer le diplôme d'un même individu au cours du temps (même quand le diplôme n'a pas changé au cours du temps).

L'homogénéisation de cette nomenclature est dans le fichier « Saphir » (Système d'analyse de la population par l'historique des recensements), réalisé chaque année à l'Insee par le pôle « Codex » (Chercheurs et Offre de Diffusion EXperts), situé à la direction régionale de Caen. Ce fichier est disponible à l'Insee, ainsi que sa documentation¹. L'homogénéisation se fonde sur une table de passage entre les différents codes des différents recensements, et l'unique nomenclature de Saphir en 10 modalités (Cf. tableau suivant).

Attention : la table de passage s'applique sur le champ des personnes ayant terminé leurs études. Cette contrainte vient du recensement 1968 qui ne recueillait le diplôme que pour les personnes actives, contrairement aux recensements suivants. Le concept de diplôme a été harmonisé au champ le plus restrictif.

Une table unique de passage entre les différents RP n'est pas possible. Seule une table de passage entre chaque RP et une nomenclature Saphir unique est possible².

¹ Fichier conservé par la cellule Mise à disposition et Archivage (fichier GEN)

² Cf. note n° 1112/DG75-F170 du 14 juin 2013.



SAPHE		1997 (CE)				1999 (CE)				1999 (CE)		1999 (CE)		Nivel (BPMOS, CEU)					
		Diplomă de absolvire școlară	Diplomă de absolvire învățământ secundar superior	Diplomă de absolvire învățământ profesional tehnic	Diplomă de absolvire învățământ profesional tehnic	Diplomă de absolvire școlară	Diplomă de absolvire învățământ profesional tehnic	Diplomă de absolvire învățământ superior	1999 (CE)	1999 (CE)	1999 (CE)	1999 (CE)							
	Planșă de matrice de la studii universitare (BAC)	ACB (B) - la nivel: Matrice (BAC)				ACB (B) - la nivel: Matrice (BAC)				ACB (B) - la nivel: Matrice (BAC)				ACB (B) - la nivel: Matrice (BAC)	ACB (B) - la nivel: Matrice (BAC)	ACB (B) - la nivel: Matrice (BAC)			
0	Nouă diplomă	44	Diplomă (Nivel secundar)		0	Diplomă (Nivel secundar)		01	Nouă diplomă școlară			1	Nouă diplomă școlară		0	Nouă diplomă		01 02 03	
		47	Matrice																
1	Nouă BEP	11 24 27	BEP Absoluțiu BEP Absoluțiu BEP	Fază Examen de încheiere învățământ secundar superior Certificat de absolvire de la H.A.	11	BEPT, BEBC	Fază	02	BEPT, BEBC	Nouă diplomă școlară			2	Certificat de absolvire profesională		1	Certificat de absolvire profesională		11
2	Nouă BEPC	24	Nouă BEPC	Fază	30	Nouă BEPC	Fază	10	BEPC, BEBC, BEB	Nouă diplomă școlară			3	Brevet de calificare profesională		2	BEP (brevet de calificare profesională)		12
3	Nouă CAP/BEP	44 27	Matrice CAP Nouă BEPC	CAP Absoluțiu BEPC de la H.A. Nouă CAP	30 31	Matrice CAP Nouă BEPC	Nouă CAP de la nivel diplomă profesională	11 09	Nouă diplomă școlară BEPT, BEBC BEPC, BEBC, BEB	Nouă diplomă școlară			4 5	Certificat de absolvire profesională Brevet de calificare profesională		3 4	CAP BEP		13 14
4	Nouă BAU pentru învățământ	47	Nouă BAU		30	Nouă BAU	Nouă BAU	31	Nouă diplomă școlară BEPT, BEBC sau BEPC, BEBC sau BEB			5	Brevet de calificare profesională		6	Brevet de calificare profesională		15	
		48	Nouă BAU		31	Nouă BAU	Nouă BAU	32	Nouă diplomă școlară				Brevet de calificare profesională			Brevet de calificare profesională			
		49	Matrice învățământ secundar superior		49	Brevet de calificare profesională Matrice învățământ secundar superior		33	Nouă diplomă școlară				Brevet de calificare profesională			Brevet de calificare profesională			
		47	Brevet de calificare profesională Brevet de calificare profesională		47	BEPT, BEBC, BEB sau BEPC		34	Nouă diplomă școlară				Brevet de calificare profesională			Brevet de calificare profesională			
		47	Brevet de calificare profesională Brevet de calificare profesională		47	BEPT, BEBC, BEB sau BEPC		35	Nouă diplomă școlară			Brevet de calificare profesională		Brevet de calificare profesională					
		47	Brevet de calificare profesională Brevet de calificare profesională		47	BEPT, BEBC, BEB sau BEPC		36	Nouă diplomă școlară			Brevet de calificare profesională		Brevet de calificare profesională					
5	Diplomă universitară de ciclul IETS, IUT							41	Nouă diplomă școlară BEPT, BEBC sau BEPC, BEBC sau BEB			7	Diplomă de absolvire profesională		7	Diplomă de absolvire profesională		17	
							42	Diplomă de absolvire profesională			Diplomă de absolvire profesională		Diplomă de absolvire profesională						
							43	Diplomă de absolvire profesională			Diplomă de absolvire profesională		Diplomă de absolvire profesională						
							44	Diplomă de absolvire profesională			Diplomă de absolvire profesională		Diplomă de absolvire profesională						
6	Diplomă universitară de ciclul IETS							51	Diplomă de absolvire profesională			8	Diplomă de absolvire profesională		8	Diplomă de absolvire profesională		18	
							52	Diplomă de absolvire profesională			Diplomă de absolvire profesională		Diplomă de absolvire profesională						
7	Diplomă superioară de învățământ	44 47	Matrice învățământ secundar superior Nouă diplomă școlară	ET, STS, BEPC, BEPC	30 01	BEPT, BEPC, BEBC sau BEB TAC	BEPT sau BEB												
		51	Nouă diplomă școlară	Capacitate	03 04 05	BEPT sau BEB BEPC TAC	Diplomă de absolvire profesională												
8	Altele																		



C'est à partir de cette table qu'a été créée une correspondance entre les variables de diplôme pour chaque table de recensement, correspondance qui pointerait vers la nomenclature unique Saphir pour tous les recensements depuis 1968.

Méthode de passage à une nomenclature harmonisée Saphir pour les diplômes :

La table de passage s'applique uniquement sur le champ des personnes ayant terminé leurs études. L'utilisateur doit cerner ce champ.

- **Étape 1** : L'utilisateur doit reconstituer la population hors champ des élèves et étudiants (sauf pour le recensement de 1982 pour lequel une modalité « hors champ est déjà créée au sein de la variable de diplôme).
- **Étape 2** : écarter les individus que l'on ne parvient pas à classer dans le champ ou dans les hors champ (cas des variables servant à établir l'appartenance au champ non renseignées).
- **Étape 3** : Pour les individus du champ, appliquer les recodifications prévues dans les tables ci-dessous. Pour ceux qui n'ont pas de correspondance (valeurs vides ou non prévues), il convient de détruire les observations.

Sur le champ ainsi défini des observations, l'EDP est représentatif des recensements et EAR quant aux variables de diplôme.

RP 1968

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir s'obtient par une combinaison des variables **DEG68** et **FPT68**.

La table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans (âge révolu) qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TA68 = '5'). Les moins de 15 ans et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir '*'. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

DEG68	FPT68	DIP68_EDP_SAPHIR	DIP68_LIB
*	*	0	Aucun diplôme
1	1	1	Niveau CEP
1	2	1	Niveau CEP
1	*	1	Niveau CEP
*	1	1	Niveau CEP
*	2	1	Niveau CEP
2	*	2	Niveau BEPC
1	3	3	Niveau CAP
1	9	3	Niveau CAP
2	1	3	Niveau CAP
2	2	3	Niveau CAP
2	3	3	Niveau CAP
2	9	3	Niveau CAP
*	3	3	Niveau CAP
*	9	3	Niveau CAP
1	4	4	Niveau BAC général ou technique
1	5	4	Niveau BAC général ou technique
2	4	4	Niveau BAC général ou technique
2	5	4	Niveau BAC général ou technique
3	1	4	Niveau BAC général ou technique
3	2	4	Niveau BAC général ou technique
3	3	4	Niveau BAC général ou technique
3	9	4	Niveau BAC général ou technique
3	*	4	Niveau BAC général ou technique
*	4	4	Niveau BAC général ou technique



*	5	4	Niveau BAC général ou technique
1	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
2	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
3	4	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
3	5	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
3	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	1	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	2	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	3	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	4	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	5	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	9	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	*	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
*	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1968 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP68_EDP_SAPHIR $1.;
if TA68='5' then DIP68_EDP_SAPHIR='*';
AGE=1968-AN68-1;
if AN68='' and DIP68_EDP_SAPHIR ne '*' then delete;
if .<AGE<16 then DIP68_EDP_SAPHIR='*';
if DIP68_EDP_SAPHIR ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
du champ*/
select;
when (deg68=' ' and fpt68=' ') DIP68_EDP_SAPHIR='0';
when (deg68='1' and (fpt68 in ('1','2',' '))) DIP68_EDP_SAPHIR='1';
when (deg68=' ' and (fpt68 in ('1','2'))) DIP68_EDP_SAPHIR='1';
when (deg68='2' and fpt68=' ') DIP68_EDP_SAPHIR='2';
when (deg68='1' and (fpt68 in ('3','9'))) DIP68_EDP_SAPHIR='3';
when (deg68='2' and (fpt68 in ('1','2','3','9'))) DIP68_EDP_SAPHIR='3';
when (deg68=' ' and (fpt68 in ('3','9'))) DIP68_EDP_SAPHIR='3';
when (deg68='1' and (fpt68 in ('4','5'))) DIP68_EDP_SAPHIR='4';
when (deg68='2' and (fpt68 in ('4','5'))) DIP68_EDP_SAPHIR='4';
when (deg68='3' and (fpt68 in ('1','2','3','9',' ')))
DIP68_EDP_SAPHIR='4';
when (deg68=' ' and (fpt68 in ('4','5'))) DIP68_EDP_SAPHIR='4';
when ((deg68 in ('1','2')) and fpt68='6') DIP68_EDP_SAPHIR='7';
when (deg68='3' and (fpt68 in ('4','5','6'))) DIP68_EDP_SAPHIR='7';
when (deg68='4' and (fpt68 in ('1','2','3','4','5','6','9',' ')))
DIP68_EDP_SAPHIR='7';
when (deg68=' ' and fpt68='6') DIP68_EDP_SAPHIR='7';
otherwise delete;
end;
end;
```



RP 1975

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir ne concerne que la variable **DIP_75** (modalités : annexe 3.7.1).

La table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 17 ans (âge révolu) qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TA75 = '5'). Les moins de 17 ans et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir '*'. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Variable EDP : DIP_75	DIP75_EDP_SAPHIR	DIP75_LIB
10	0	Aucun diplôme
11	1	Niveau CEP
20	3	Niveau CAP-BEP
30	2	Niveau BEPC
31	3	Niveau CAP-BEP
40	4	Niveau BAC général ou technique
41	4	Niveau BAC général ou technique
42	4	Niveau BAC général ou technique
43	4	Niveau BAC général ou technique
44	4	Niveau BAC général ou technique
45	4	Niveau BAC général ou technique
50	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
51	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
52	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
53	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
54	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
55	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1975 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP75_EDP_SAPHIR $1.;
if TA75='5' then DIP75_EDP_SAPHIR='*';
if AN75='' and DIP75_EDP_SAPHIR ne '*' then delete;
AGE=1975-AN75-1;
  if .<AGE<18 then DIP75_EDP_SAPHIR='*';
  if DIP_75_EDP_SAPHIR ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
du champ*/
    select;
when (dip_75='10')          dip75_edp_saphir='0';
when (dip_75='11')          dip75_edp_saphir='1';
when (dip_75 in ('20','31')) dip75_edp_saphir='3';
when (dip_75='30')          dip75_edp_saphir='2';
when (dip_75 in ('40','41','42','43','44','45'))
                             dip75_edp_saphir='4';
when (dip_75 in ('50','51','52','53','54','55'))
                             dip75_edp_saphir='7';
otherwise delete;
  end;
end;
```



RP 1982

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir ne concerne que la variable **DIP_82**.

Variable EDP : DIP_82	DIP82_EDP_SAPHIR	DIP82_LIB
**	*	Personnes de moins de 15 ans ou étudiants, élèves
01	0	Aucun diplôme
02	1	Niveau CEP
10	2	Niveau BEPC
21	3	Niveau CAP-BEP
22	3	Niveau CAP-BEP
31	4	Niveau BAC général ou technique
32	4	Niveau BAC général ou technique
33	4	Niveau BAC général ou technique
34	4	Niveau BAC général ou technique
41	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
42	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
43	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
44	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
51	6	Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle
52	6	Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1982 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP82_EDP_SAPHIR $1.;
select;
when (dip_82='**') dip82_edp_saphir='*';
when (dip_82='01') dip82_edp_saphir='0';
when (dip_82='02') dip82_edp_saphir='1';
when (dip_82='10') dip82_edp_saphir='2';
when (dip_82 in ('21','22')) dip82_edp_saphir='3';
when (dip_82 in ('31','32','33','34')) dip82_edp_saphir='4';
when (dip_82 in ('41','42','43','44')) dip82_edp_saphir='5';
when (dip_82 in ('51','52')) dip82_edp_saphir='6';
otherwise delete;
end;
```



RP 1990

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir concerne les variables **DIP_90**, **DIPPF_90** et **DIPMF_90**.

Contrairement à l'année 1982, la modalité correspondant aux individus de moins de 15 ans n'est en fait pas renseignée dans l'EDP (la modalité ' b ' n'apparaît pas lorsqu'on tabule les trois variables). Par conséquent, la table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TA_90 = ' 22 '). Les moins de 15 ans (âge révolu) et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Par ailleurs, une modalité ' \$ ' est renseignée pour 69 individus pour la variable DIP_90, mais ils sont de tous âges. La modalité ' \$ ' de la variable EDP peut être considérée comme valeur manquante.

Variables EDP : DIP_90, DIPPF_90, DIPMF_90	DIP90_EDP_SAPHIR	DIP90_LIB
1	0	Aucun diplôme
2	1	Niveau CEP
3	2	Niveau BEPC
4	3	Niveau CAP-BEP
5	3	Niveau CAP-BEP
6	4	Niveau BAC général ou technique
7	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
8	6	Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1990 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP90_EDP_SAPHIR $1.;
if an90 in ('$$$$') then an90=''; *recodage de 144 valeurs en '$$$$' en
vide;
AGE=1990-AN90-1;
if TA_90='22' then DIP90_EDP_SAPHIR='*';
if AN90='' and DIP90_EDP_SAPHIR ne '*' then delete;
if .<AGE<16 then DIP90_EDP_SAPHIR='*';
if dip90_edp_saphir ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
du champ*/
select;
when (dip_90='1') dip90_edp_saphir='0';
when (dip_90='2') dip90_edp_saphir='1';
when (dip_90='3') dip90_edp_saphir='2';
when (dip_90 in ('4', '5')) dip90_edp_saphir='3';
when (dip_90='6') dip90_edp_saphir='4';
when (dip_90='7') dip90_edp_saphir='5';
when (dip_90='8') dip90_edp_saphir='6';
otherwise delete;
end;
end;
```



RP 1999

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir concerne les variables **DIP99, DIP_99, DIPF_99, DIPPF_99 et DIPMF_99**.

Comme dans le RP 1990, la modalité correspondant aux individus de moins de 15 ans n'est en fait pas renseignée dans l'EDP (la modalité ' b ' n'apparaît pas lorsqu'on tabule les cinq variables). Par conséquent, la table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TA_99 = ' 22 '). Les moins de 15 ans (âge révolu) et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Variables EDP : DIP99, DIP_99, DIPF_99, DIPPF_99, DIPMF_99	DIP99_EDP_SAPHIR	DIP99_LIB
0	0	Aucun diplôme
1	1	Niveau CEP
2	2	Niveau BEPC
3	3	Niveau CAP-BEP
4	3	Niveau CAP-BEP
5	4	Niveau BAC général ou technique
6	4	Niveau BAC général ou technique
7	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
8	6	Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1999 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP99_EDP_SAPHIR $1.;
if TA_99='22' then DIP99_EDP_SAPHIR='*';
AGE=1999-AN_99-1;
if AN_99='' and DIP99_EDP_SAPHIR ne '*' then delete;
  if .<AGE<16 then DIP99_EDP_SAPHIR='*';
  if dip99_edp_saphir ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
    du champ*/
    select;
  when (dip_99='0')          dip99_edp_saphir='0';
  when (dip_99='1')          dip99_edp_saphir='1';
  when (dip_99='2')          dip99_edp_saphir='2';
  when (dip_99 in ('3','4')) dip99_edp_saphir='3';
  when (dip_99 in ('5','6')) dip99_edp_saphir='4';
  when (dip_99='7')          dip99_edp_saphir='5';
  when (dip_99='8')          dip99_edp_saphir='6';
  otherwise delete;
  end;
end;
```



EAR de 2004 à 2014

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir concerne les variables **DIPL**, **DIPL_X** de la table EDP_BEn_EARn_individu, et **DIPLM** de la table EDP_BEn_EARn_logement.

La table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans (âge révolu) qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TYPACT = ' 22 ' ou ' 23 '). Les moins de 15 ans et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Variables EDP : DIPL, DIPL_X, DIPLM	DIPEAR_EDP_SAPHIR	DIPL_LIB
01	0	Aucun diplôme
02	0	Aucun diplôme
03	0	Aucun diplôme
11	1	Niveau CEP
12	2	Niveau BEPC
13	3	Niveau CAP-BEP
14	3	Niveau CAP-BEP
15	4	Niveau BAC général ou technique
16	4	Niveau BAC général ou technique
17	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
18	6	Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle

N.B. : la variable DIPL (redressée) intègre en plus une modalité ZZ pour les individus de moins de 14 ans (de toute façon exclus dans le filtre moins de 15 ans préconisé ci-dessus), tandis que pour DIPLM, ZZ correspond aux personnes hors résidence principale.

Algorithme de passage de la variable de diplôme de l'EAR vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIPEAR_EDP_SAPHIR $1.;
if BI_EDP='1'; *Filtre pour ne retenir que les individus EDP dans la table
  EAR_individu de diffusion;
if TYPACT in ('22','23') then diplear_edp_saphir='*';
AGE=2010-ANAI-1; *l'année 2010 est à changer en fonction du millésime
  considéré;
if ANAI='' and diplear_edp_saphir ne '*' then delete;
  if .<AGE<16 then diplear_edp_saphir='*';
  if diplear_edp_saphir ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
    du champ*/
  select;
when (dipl in ('01','02','03')) diplear_edp_saphir='0';
when (dipl='11') diplear_edp_saphir='1';
when (dipl='12') diplear_edp_saphir='2';
when (dipl in ('13','14')) diplear_edp_saphir='3';
when (dipl in ('15','16')) diplear_edp_saphir='4';
when (dipl='17') diplear_edp_saphir='5';
when (dipl='18') diplear_edp_saphir='6';
when (dipl='ZZ') diplear_edp_saphir='*';
otherwise delete;
  end;
end;
```



EAR à partir de 2015

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir concerne les variables **DIPL**, **DIPL_X** de la table EDP_BEn_EARn_individu, et **DIPLM** de la table EDP_BEn_EARn_logement.

La table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans (âge révolu) qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TYPACT = ' 22 ' ou ' 23 '). Les moins de 15 ans et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Variables EDP : DIPL, DIPL_X, DIPLM	DIPEAR_EDP_SAPHIR	DIPL_LIB
01	0	Aucun diplôme
02	0	Aucun diplôme
03	0	Aucun diplôme
11	1	Niveau CEP
12	2	Niveau BEPC
13	3	Niveau CAP-BEP
14	4	Niveau BAC général ou technique
15	4	Niveau BAC général ou technique
16	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
17	6	Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle
18	6	Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle
19	6	Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle

N.B. : la variable DIPL (redressée) intègre en plus une modalité ZZ pour les individus de moins de 14 ans (de toute façon exclus dans le filtre moins de 15 ans préconisé ci-dessus), tandis que pour DIPLM, ZZ correspond aux personnes hors résidence principale.

Algorithme de passage de la variable de diplôme de l'EAR vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIPLEAR_EDP_SAPHIR $1.;
if BI_EDP='1'; *Filtre pour ne retenir que les individus EDP dans la table
  EAR_individu de diffusion;
if TYPACT in ('22','23') then diplear_edp_saphir='*';
AGE=2010-ANAI-1; *l'année 2010 est à changer en fonction du millésime
  considéré;
if ANAI='' and diplear_edp_saphir ne '*' then delete;
  if .<AGE<16 then diplear_edp_saphir='*';
  if diplear_edp_saphir ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
    du champ*/
  select;
when (dipl in ('01','02','03')) diplear_edp_saphir='0';
when (dipl='11') diplear_edp_saphir='1';
when (dipl='12') diplear_edp_saphir='2';
when (dipl='13') diplear_edp_saphir='3';
when (dipl in ('14','15')) diplear_edp_saphir='4';
when (dipl='16') diplear_edp_saphir='5';
when (dipl in ('17','18','19')) diplear_edp_saphir='6';
when (dipl='ZZ') diplear_edp_saphir='*';
otherwise delete;
  end;
end;
```





3.8. Catégorie sociale



3.8.1. Catégorie sociale pour les variables brutes des RP 1968 et 1975, les variables brutes et redressées du RP 1982 et l'état civil jusqu'en 1981

Pour les variables des RP CS68, CS75, CS82, CSMF_82 et CSPF_82, ainsi que pour les variables d'état civil MERE_CS_CODE et PERE_CS_CODE

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

- 10 agriculteurs exploitants (sauf codes RP)
- 11 agriculteurs sur petite exploitation
- 12 agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 agriculteurs sur grande exploitation

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

- 21 artisans
- 22 commerçants et assimilés
- 23 chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

- 31 professions libérales
- 33 cadres de la fonction publique
- 34 professeurs, professions scientifiques
- 35 professions de l'information, des arts et des
- 37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

- 42 instituteurs et assimilés
- 43 professions intermédiaires de la santé et du travail
- 44 clergé, religieux
- 45 professions intermédiaires administratives de la Fonction publique
- 46 professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 techniciens
- 48 contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

- 52 employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 policiers et militaires
- 54 employés administratifs d'entreprise
- 55 employés de commerce
- 56 personnels des services directs aux particuliers
- 59 chômeurs, sans autre indication (sauf codes RP)

OUVRIERS

- 62 ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 chauffeurs
- 65 ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 ouvriers agricoles

RETRAITES

- 70 retraités, sans autre indication (sauf codes RP)
- 71 anciens agriculteurs exploitants
- 72 anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 anciens cadres
- 75 anciennes professions intermédiaires
- 77 anciens employés
- 78 anciens ouvriers

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- 81 chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 inactifs divers (autres que retraités) (sauf codes RP)
- 83 militaires du contingent
- 84 élèves, étudiants
- 85 personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Notes : les modalités 11, 12, 13, 85 et 86 ne sont rencontrées que pour les codes "catégorie socioprofessionnelle" de la partie "Appariement avec le RP 82", les modalités 10, 59, 70, 82 n'existent pas pour ces codes.



3.8.2. Catégorie sociale pour les variables redressées du RP 1975

Pour les variables CSDJ_75 et CSDJ_75

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

00 agriculteurs exploitants

SALARIES AGRICOLES

10 salariés agricoles

PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

21 industriels

22 artisans

23 patrons pêcheurs

26 gros commerçants

27 petits commerçants

PROFESSIONS LIBERALES ET CADRES SUPERIEURS

30 professions libérales

32 professeurs, professions littéraires et scientifiques

33 ingénieurs

34 cadres administratifs supérieurs

CADRES MOYENS

41 instituteurs, professions intellectuelles diverses

42 services médicaux et sociaux

43 techniciens

44 cadres administratifs moyens

EMPLOYÉS

51 employés de bureau

53 employés de commerce

OUVRIERS

60 contremaîtres

61 ouvriers qualifiés

63 ouvriers spécialisés

65 mineurs

66 marins et pêcheurs

67 apprentis ouvriers

68 manœuvres

PERSONNELS DE SERVICES

70 gens de maison

71 femmes de ménage

72 autres personnels de service

AUTRES CATEGORIES

80 artistes

81 clergé

82 armée et police

PERSONNES NON ACTIVES

91 étudiants et élèves de 17 ans ou plus

92 militaires du contingent

93 anciens agriculteurs (exploitants et salariés)

94 retirés des affaires

95 retraité du secteur public

96 anciens salariés du secteur privé

97 personnes non actives de moins de 17 ans

98 autres personnes non actives de 17 à 67 ans

99 autres personnes non actives de 65 ans ou plus



3.8.3. Catégorie sociale pour les RP 1990 et 1999

42 postes :

pour CS_90, CSMF_90, CSPF_90, CS_99, CSF_99, CSMF_99, CSPF_99 et CSMC_99

- 11 Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 Agriculteurs sur grande exploitation
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et du spectacle
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise
- 42 Instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils, agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Anciens agriculteurs exploitants
- 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 Anciens cadres
- 75 Anciennes professions intermédiaires
- 77 Anciens employés
- 78 Anciens ouvriers
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 Militaires du contingent
- 84 Elèves, étudiants de 15 ans ou plus
- 85 Autres inactifs de moins de 60 ans
- 86 Autres inactifs de 60 ans ou plus

24 postes :

pour CS24_90, CS24_99

- 11 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36 Cadres d'entreprises
- 41 Professions intermédiaires, enseignement, santé, fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 51 Employés de la fonction publique
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Anciens agriculteurs exploitants
- 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Anciens employés et ouvriers
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Inactifs divers



3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982

(début)

Pour les variables d'état civil MERE_CS_CODE, PERE_CS_CODE et DEF_SSP_PRO_CODE

Attention : jusqu'en 1981 inclus, la nomenclature utilisée est la PCS

1982-1983		1984-1987		depuis 1988	
00	Agriculteurs exploitants				
10	Salariés agricoles	10	Agriculteurs exploitants	10	Agriculteurs exploitants
21	Industriels	21	Artisans	21	Artisans
22	Artisans	22	Commerçants et assimilés	22	Commerçants et assimilés
23	Patrons pêcheurs	23	Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus	23	Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus
26	Gros commerçants				
27	Petits commerçants				
30	Professions libérales				
32	Professeurs, professions littéraires et scientifiques	31	Professions libérales	31	Professions libérales
33	Ingénieurs	33	Cadres de la fonction publique	33	Cadres de la fonction publique
34	Cadres administratifs supérieurs	34	Professeurs, professions scientifiques	34	Professeurs, professions scientifiques
		35	Professions de l'information, des arts et du spectacle	35	Professions de l'information, des arts et du spectacle
		37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	36	Cadres d'entreprise, ingénieurs
		38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise		
41	Instituteurs, professions intellectuelles diverses				
42	Services médicaux et sociaux	42	Instituteurs et assimilés	42	Instituteurs et assimilés
43	Techniciens	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Cadres administratifs moyens	44	Clergé, religieux	44	Clergé, religieux
		45	Prof. intermédiaires administratives de la fonction publique	45	Prof. intermédiaires administratives de la fonction publique
		46	Prof. intermédiaires administr. et commerciales des entreprises	46	Prof. intermédiaires administr. et commerciales des entreprises
		47	Techniciens	47	Techniciens
		48	Contremaîtres, agents de maîtrise	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
51	Employés de bureau				
		52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Employés de commerce	53	Policiers et militaires	53	Policiers et militaires
		54	Employés administratifs d'entreprise	54	Employés administratifs d'entreprise
		55	Employés de commerce	55	Employés de commerce
		56	Personnels des services directs aux particuliers	56	Personnels des services directs aux particuliers
		59	Chômeurs s.a.i.	59	Chômeurs s.a.i.



3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982

(suite et fin)

Attention : jusqu'en 1981 inclus, la nomenclature utilisée est la PCS

1982-1983		1984-1987		depuis 1988	
60	Contremaîtres			60	Ouvriers qualifiés
61	Ouvriers qualifiés				
		62	Ouvriers qualifiés de type industriel		
63	Ouvriers spécialisés	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal		
		64	Chauffeurs	64	Chauffeurs
65	Mineurs	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
66	Marins et pêcheurs			66	Ouvriers non qualifiés
67	Apprentis ouvriers	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel		
68	Mancœuvres	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal		
		69	Ouvriers agricoles	69	Ouvriers agricoles
70	gens de maison	70	Retraités s.a.i.	70	Retraités s.a.i.
71	Femmes de ménage				
72	Autres personnels de service				
80	Artistes				
81	Clergé				
82	Armée et police	82	Inactifs divers (autres que retraités)	82	Inactifs divers (autres que retraités)
		83	Militaires du contingent	83	Militaires du contingent
		84	Elèves, étudiant de 15 ans et plus	84	Elèves, étudiant de 15 ans et plus
91	Etudiants et élèves de 16 ans ou plus				
92	Militaires du contingent				
93	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)				
94	Retirés des affaires				
95	Retraités du secteur public				
96	Anciens salariés du secteur privé				
98	Retraités s.a.i.				
99	Autres personnes non actives de 16 ans ou plus				
XX	Non déclaré ou sans objet (enfants de moins de 16 ans)	XX	Non déclarés ou sans objet (enfants de moins de 15 ans)	XX	Non déclarés ou sans objet (enfants de moins de 15 ans)



3.8.5. Nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968

L'échantillon démographique permanent (EDP) rassemble les bulletins individuels de recensement d'un même individu. La catégorie sociale de cet individu fait partie des variables disponibles dans chacun des recensements. Au cours du temps, la nomenclature de cette catégorie sociale a évolué. Il n'est alors pas aisé de comparer la catégorie sociale d'un même individu au cours du temps (même quand cette catégorie sociale n'a pas changé au cours du temps).

L'homogénéisation de cette nomenclature est dans le fichier « Saphir » (Système d'analyse de la population par l'historique des recensements), réalisé chaque année à l'Insee par le pôle « Codex » (Chercheurs et Offre de Diffusion EXperts), situé à la direction régionale de Caen. Ce fichier est disponible à l'Insee, ainsi que sa documentation³. L'homogénéisation se fonde sur une table de passage entre les différents codes des différents recensements, et l'unique nomenclature de Saphir en 33 modalités⁴.

Méthode de passage à une nomenclature harmonisée Saphir pour les CS :

- **Étape 1** : L'utilisateur doit appliquer les recodifications prévues dans les tables ci-dessous. Les individus avec des valeurs sans correspondance devront être supprimés du champ (valeurs vides ou non prévues : Saphir ne prévoyant pas de non-réponse).
- **Étape 2** : Pour avoir une bonne correspondance en terme de structure de population, il convient d'effectuer un léger recodage de certaines modalités dans les tables Saphir :

```
if csx in ('92','94','95') then csx='90';
```

 En effet, ces modalités ne sont pas présentes dans les recensements de la base étude et ne peuvent donc pas être recodées.

Sur le champ ainsi défini des observations, l'EDP est représentatif des recensements et EAR quant aux variables de CS.

La table unique de passage entre les modalités des catégories sociales des variables de l'EDP **CS68, CS75, CS82, CSMF_82 et CSPF_82, CS_90, CSMF_90, CSPF_90, CS_99, CSF_99, CSMF_99, CSPF_99, CSFM_99 et CSMC_99** ainsi que **CS** pour les enquêtes annuelles de recensement et les modalités de la nomenclature harmonisée Saphir sont :

Variables EDP : CS68, CS75, CS82, CSMF_82, CSPF_82, CS_90, CSMF_90, CSPF_90, CS_99, CSF_99, CSMF_99, CSPF_99, CSFM_99 et CSMC_99, CS pour les EAR	CS_EDP_SAPHIR	CS_LIB
10	14	Agriculteurs exploitants et patrons pêcheurs
11	14	Agriculteurs exploitants et patrons pêcheurs
12	14	Agriculteurs exploitants et patrons pêcheurs
13	14	Agriculteurs exploitants et patrons pêcheurs
21	21	Artisans
22	22	Commerçants et assimilés
23	23	Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus
31	31	Professions libérales
33	33	Cadres de la fonction publique
34	34	Professeurs, professions scientifiques
35	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	42	Instituteurs et assimilés
43	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social

³ Fichier conservé par la cellule Mise à disposition et Archivage (fichier GEN)

⁴ Cf. note n° 1111/DG75-F170 du 14 juin 2013.



44	44	Clergé, religieux
45	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	47	Techniciens
48	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	53	Policiers et militaires
54	54	Employés administratifs d'entreprise
55	55	Employés de commerce
56	56	Personnels des services directs aux particuliers
61	61	Ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal
62	61	Ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal
63	61	Ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal
64	64	Chauffeurs
65	65	Ouvriers qualifiés (manutention, magasinage et transport)
66	66	Ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal
67	66	Ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal
68	66	Ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal
69	69	Ouvriers agricoles
59	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
81	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	90	Inactifs
84	90	Inactifs
85	90	Inactifs
86	90	Inactifs
83	91	Militaire du contingent
70	93	Anciens actifs
71	93	Anciens actifs
72	93	Anciens actifs
73	93	Anciens actifs
74	93	Anciens actifs
75	93	Anciens actifs
77	93	Anciens actifs
78	93	Anciens actifs

N.B. : Nous agréons tous les inactifs dans un seul code CS_EDP_SAPHIR : 90. Comme la mesure de l'âge peut dépendre de la variable retenue (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée dans le RP, etc.), on décide de laisser à l'utilisateur le soin de ventiler s'il le souhaite les inactifs en fonction de l'âge, en utilisant la variable de son choix.

Exemple d'algorithme de passage à une nomenclature harmonisée Saphir pour les CS :

```

Length CS_EDP_SAPHIR $2.;
select;
when (CS_EDP in ('10','11','12','13')) CS_EDP_SAPHIR = '14';
when (CS_EDP in ('21','22','23','31','33','34','35','37','38','42',
'43','44','45','46','47','48','52','53','54','55','56','64',
'65','69')) CS_EDP_SAPHIR = CS_EDP;
when (CS_EDP in ('61','62','63')) CS_EDP_SAPHIR = '61';
when (CS_EDP in ('66','67','68')) CS_EDP_SAPHIR = '66';
when (CS_EDP in ('59','81')) CS_EDP_SAPHIR = '81';
when (CS_EDP in ('82','84','85','86')) CS_EDP_SAPHIR = '90';
when (CS_EDP = '83') CS_EDP_SAPHIR = '91';
when (CS_EDP in ('70','71','72','73','74','75','77','78')) CS_EDP_SAPHIR =
'93';
otherwise delete;
end;

```



3.9. Profession et métier



3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé)

Pour la variable P75

LISTE DES GROUPES

Numéro	Désignation
	AGRICULTEURS, PÊCHEURS ET MARINS DE COMMERCE
01	Agriculture et activités connexes
02	Forestage
04	Pêche et marine de commerce
	MÉTIERS DE TYPE OUVRIER
06	Mines - carrières
07	Terrassement
08	Taille de pierres
09	Maçonnerie et métiers connexes
10	Couverture, fumisterie, plomberie, installations sanitaires
11	Peinture, décoration
12	Production des métaux, fonderie
13	Laminage, étirage, tréfilage
14	Moulage
15	Forge, serrurerie, ferronnerie
17	Chaudronnerie et activités connexes
18	Charpente en fer
19	Mécanique I - Ajusteurs, monteurs, réparateurs et métiers connexes
20	Mécanique II - Ouvriers sur machines
21	Soudure
23	Métiers divers du travail des métaux
24	Métiers mal désignés de la métallurgie et du travail des métaux
26	Électricité
27	Radioélectricité, électronique
28	Verrerie (production) et travail du verre à chaud
29	Ouvriers du travail du verre et assimilés
30	Photographie, photogravure et gravure à l'acide
32	Composition, impression
33	Reliure, brochage, travail du papier et du carton
35	Papier et carton (fabrication)
36	Briqueterie, céramique
37	Conducteurs de four et assimilés
38	Ouvriers de la chimie et assimilés
40	Apprêt, blanchiment, teinture
41	Métiers de l'alimentation (n.d.a.)
44	Boulangerie, pâtisserie
45	Cuisine
46	Abattage, travail des viandes
47	Laiterie, beurrerie, fromagerie
48	Textiles
49	Couture, chapellerie, tapisserie, matelasserie
53	Chaussures, travail du cuir (n.d.a.)
55	Pelleterie, tannerie, mégisserie, corroierie
57	Travail du bois brut
58	Charpente en bois
59	Menuiserie, ébénisterie
60	Métiers divers du bois et des matières connexes
65	Conducteurs d'engins de transport automobiles terrestres et assimilés
66	Conducteurs d'engins de transport sur rails
67	Autres ouvriers et ouvriers mal désignés
69	Ouvriers de la manutention, conducteurs d'engins de terrassement
70	Manœuvres
73	Transformation des matières plastiques



3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé)

(suite et fin)

LISTE DES GROUPES

Numéro	Désignation
	DESSINATEURS ET TECHNICIENS
75 76 77	Dessinateurs Agents techniques et techniciens Personnel technique des transports
	INGÉNIEURS ET CADRES TECHNIQUES SUPÉRIEURS
78	Ingénieurs et cadres techniques supérieurs
	MÉTIERS ADMINISTRATIFS
79 80 81 82 83	Cadres supérieurs administratifs, financiers et commerciaux de l'industrie, du commerce, des services et de l'administration Autres cadres administratifs Emplois de bureau Agents mixtes Salariés du commerce et des services commerciaux (sauf hôtellerie)
	INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS
84	Industriels et commerçants
	SERVICES
85 86 87	Gardiens Services Soins personnels
	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
88 89	Santé Services sociaux
	CADRES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES ET JURIDIQUES
90 91 92	Enseignement Professions intellectuelles Professions juridiques
	EMPLOIS DIVERS
93 94 95 96 97	Artistes Sportifs Cultes Police, pompiers Armée
	EMPLOIS MAL DÉSIGNÉS
99	Emplois mal désignés



3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999

Pour les variables P90, P_90, P99, P_99, PM_99 et PMC_99

11	Agriculteurs sur petite exploitation (moins de 20 équivalent hectares de blé)	2141	Artisans de l'imprimerie et de l'édition
1101	Agriculteurs sur petite exploitation d'agriculture générale	2142	Artisans d'art
1102	Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation	2143	Autres artisans de fabrication
1103	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur petite exploitation		Bâtiment
1104	Éleveurs d'herbivores sur petite exploitation	2151	Artisans maçons, plâtriers
1105	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur petite exploitation	2152	Artisans en terrassement, travaux publics, parcs et jardins
1106	Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante	2153	Artisans électriciens du bâtiment
		2154	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
		2155	Artisans plombiers, couvreurs, chauffagistes
		2156	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
		2157	Artisans serruriers, métalliers
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation (20 à 40 équivalent hectares de blé)		Réparation
1201	Agriculteurs sur moyenne exploitation d'agriculture générale	2161	Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
1202	Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation	2162	Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
1203	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur moyenne exploitation	2163	Artisans réparateurs en électroménager
1204	Éleveurs d'herbivore sur moyenne exploitation	2164	Artisans cordonniers, réparateurs divers
1205	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur moyenne exploitation		Autres services
1206	Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante	2171	Conducteurs de taxi artisans
		2172	Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens
		2173	Artisans teinturiers, blanchisseurs
		2174	Artisans des services divers
1211	Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés		Assimilés artisans
1212	Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés	2181	Transporteurs routiers indépendants, de 0 à 9 salariés
1213	Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés	2182	Bâteliers indépendants, de 0 à 9 salariés
13	Agriculteurs sur grande exploitation (plus de 40 équivalent hectares de blé)	2190	Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans effectuant un travail administratif ou commercial
1301	Agriculteurs sur grande exploitation d'agriculture générale		22 Commerçants et assimilés
1302	Maraîchers, horticulteurs sur grande exploitation		Petits commerçants (0 à 2 salariés)
1303	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur grande exploitation	2210	Petits grossistes en alimentation
1304	Éleveurs d'herbivores sur grande exploitation	2211	Petits grossistes en produits non alimentaires
1305	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur grande exploitation	2212	Petits détaillants en alimentation spécialisée
1306	Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante	2213	Petits détaillants en alimentation générale
		2214	Petits détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer
		2215	Petits détaillants en équipement de la personne, articles de sport
		2216	Petits détaillants en quincaillerie, bricolage, bazar
		2217	Petits détaillants en produits de luxe
		2218	Petits détaillants en librairie, photo, disques
		2219	Exploitants et gérants libres de station service, de 0 à 2 salariés
21	Artisans		Patrons de petits cafés, rest., hôtels (0 à 2 salariés)
	Alimentation		2221 Patrons de petit restaurant, café-restaurant
2101	Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 2 salariés		2222 Patrons de petit café, café-tabac
2102	Artisans boulangers, pâtisseries, de 3 à 9 salariés		2223 Patrons de petit café associé à une autre activité
2103	Artisans bouchers, de 0 à 2 salariés		2224 Patrons de petit hôtel, hôtel-restaurant
2104	Artisans bouchers, de 3 à 9 salariés		
2105	Artisans charcutiers, de 0 à 2 employés		Moyens commerçants (3 à 9 salariés) et assimilés
2106	Artisans charcutiers, 3 à 9 salariés		2231 Moyens grossistes en alimentation
2107	Autres artisans de l'alimentation		2232 Moyens grossistes en produits non alimentaires
	Travail des métaux, mécanique, électricité		2233 Moyens détaillants en alimentation
2111	Artisans mécaniciens en machines agricoles		2234 Moyens détaillants en produits non alimentaires
2112	Artisans en matériel de précision		2235 Intermédiaires indépendants du commerce, 0 à 9 salariés
2113	Artisans divers du travail des métaux, de l'électromécanique	2231	
		2232	2236 Patrons de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
	Textile, habillement, cuir		
2121	Artisans tailleurs, couturiers et autres artisans de la confection et du textile	2233	
2122	Artisans fabricants en cuirs et peaux	2234	
		2235	
		2236	
	Bois, ameublement		Autres prestataires de services (0 à 9 salariés)
2131	Artisans du meuble	2241	Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
2132	Artisans du travail mécanique du bois	2242	Agents généraux, courtiers d'assur. indépendants, 0 à 9 salariés
	Autres fabrications		



2243 Agents de voyage et auxiliaires de transports
indépendants, de 0 à 9 salariés
2244 Indépendants gestionnaires de spectacles ou de
service récréatif, de 0 à 9 salariés
2245 Professionnels de la parapsychologie, guérisseurs
2246 Indépendants gestionnaires d'établissement privé
d'enseignement, de santé, d'action sociale, de 0 à 9
salariés
2247 Indépendants divers prestataires services, de 0 à 9
salariés



3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

23	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	3513	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique
2310	Chefs de grandes entreprises (500 salariés ou plus)	3521	Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles
2220	Chefs de moyenne entreprise (50 à 499 salariés)	3522	Cadres artistiques des spectacles
2231	Chefs d'entreprise du bâtiment ou des travaux publics, de 10 à 49 salariés	3523	Cadres techniques de la réalisation des spectacles et audiovisuels
2232	Chefs d'entreprise de l'industrie et des transports, de 10 à 49 salariés	3531	Artistes plasticiens
2233	Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés	3532	Artistes professionnels de la musique et du chant
2234	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés	3533	Artistes dramatiques, danseurs
31	Professions libérales	3534	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
3111	Médecins libéraux spécialistes	3535	Artistes de variétés
3112	Médecins libéraux généralistes	37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
3113	Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)		
3114	Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)		Etat-major (grandes entreprises)
3115	Vétérinaires (libéraux ou salariés)	3710	Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
3116	Pharmaciens libéraux		
3121	Avocats		Gestion et administration générale
3122	Notaires	3721	Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
3123	Conseils juridiques et fiscaux, libéraux	3722	Cadres spécialistes du recrutement, de la formation
3124	Experts comptables, comptables agréés, libéraux	3723	Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
3125	Ingénieurs conseils libéraux en recrutement, organisation, études économiques	3724	Cadres de gestion courante des services financiers comptables des grandes entreprises
3126	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques	3725	Cadres de gestion courante des services du personnel des grandes entreprises
3127	Architectes libéraux	3726	Cadres de gestion courante des autres services administratifs des grandes entreprises
3128	Huissiers de justice, officiers ministériels et professions libérales diverses	3727	Cadres administratifs ou financiers des P.M.E.
3130	Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif	3728	Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
33	Cadres de la fonction publique		Fonction commerciale, publicité
3311	Personnels de direction de la fonction publique	3731	Cadres de l'exploitation des magasins de vente
3312	Ingénieurs de l'état et des collectivités locales	3732	Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
3313	Magistrats	3733	Cadres des ventes des grandes entreprises (hors commerce de détail)
3314	Inspecteurs et autres cadres A des Impôts, du Trésor et des Douanes	3734	Cadres commerciaux des P.M.E. (hors commerce de détail)
3315	Inspecteurs et autres cadres A des PTT	3735	Cadres de la publicité ; cadres des relations publiques
3316	Personnels administratifs supérieurs des collectivités locales et hôpitaux publics		Banques, assurances
3317	Personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)	3741	Cadres des services techniques et commerciaux de la banque
3318	Personnes exerçant un mandat politique ou syndical	3744	Cadres des services techniques des assurances
3321	Officiers de l'Armée et de la Gendarmerie (sauf généraux)		Hôtellerie, restauration
34	Professeurs, professions scientifiques	3751	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
3411	Professeurs agrégés, certifiés	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
3414	Directeurs d'établissements d'enseignement secondaires et inspecteurs		
3415	Enseignements de l'enseignement supérieur		Etat major (grande entreprise)
3421	Chercheurs de la recherche publique	3810	Directeurs techniques des grandes entreprises
3431	Médecins hospitaliers (sans activité libérale)		Recherches, études, essais (y compris informatique)
3432	Médecins salariés non hospitaliers	3820	Ingénieurs et cadres techniques d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
3433	Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle	3821	Ingénieurs et cadres de recherches, études, essais en électricité, électronique
3435	Pharmaciens salariés	3822	Ingénieurs et cadres de bureau d'études ou des méthodes en mécanique
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	3823	Ingénieurs et cadres d'études, méthodes, contrôles en BTP
3511	Journalistes, secrétaires de rédaction		
3512	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes		



3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

3824	Architectes salariés	4315	Infirmiers en soins généraux salariés)
3825	Ingénieurs et cadres de recherche, développement en chimie, biologie	4316	Infirmiers libéraux
3826	Ingénieurs et cadres de recherche, développement, contrôles en métallurgie et matériaux	4321	Sages-femmes (libérales ou salariées)
3827	Ingénieurs et cadres de recherche, études des industries légères	4322	Spécialistes de la rééducation et diététiciens, salariés
3828	Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-commerciaux)	4323	Spécialistes de la rééducation et pédicures, libéraux
3829	Autres ingénieurs et cadres d'études	4324	Techniciens médicaux
	Fabrication, construction, exploitation	4325	Spécialistes de l'appareillage médical, salariés
3831	Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique	4326	Spécialistes de l'appareillage médical, indépendants
3832	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique	4327	Préparateurs en pharmacie
3833	Ingénieurs et cadres de chantier du BTP	4331	Assistantes sociales
3835	Ingénieurs et cadres de fabrication en chimie et agro-alimentaire	4332	Educateurs spécialisés
3836	Ingénieurs et cadres de fabrication en métallurgie et matériaux	4333	Animateurs socioculturels et de loisirs
3839	Ingénieurs et cadres de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie	4334	Conseillers familiaux
	Entretien, travaux neufs, fonctions connexes de la production	44	Clergé, religieux
3841	Ingénieurs et cadres d'entretien, travaux neufs	4411	Clergé séculier
3842	Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels	4412	Clergé régulier
3843	Ingénieurs et cadres de planning, ordonnancement	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	Technico-commercial (en biens d'équipement professionnel ou biens intermédiaires)	4511	Contrôleurs des PTT et assimilés
3851	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel	4512	Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
3852	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel	4513	Professions administratives intermédiaires des collectivités locales
3853	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics	4514	Personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)
3854	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en biens intermédiaires	4521	Inspecteurs et officiers de police
3855	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique	4522	Adjudants et majors de l'Armée et de la Gendarmerie
	Autres	46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
3861	Cadres des transports et de la logistique		Gestion et administration générale
3862	Personnels navigants techniques de l'aviation civile	4611	Maîtrise et techniciens des services comptables ou financiers ; comptables
3863	Officiers de la marine marchande	4612	Maîtrise et techniciens administratifs (autres que financiers et comptables)
42	Instituteurs et assimilés	4615	Personnels de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)
4211	Instituteurs		Commercial
4214	Directeurs d'école primaire ou maternelle	4621	Chefs de petite surface de vente (salariés ou mandataires)
4215	Instituteurs de l'éducation spécialisée	4622	Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
4221	PEGC et maîtres auxiliaires de l'enseignement général	4623	Personnels techniques d'inspection, de contrôle, d'assistance des magasins de vente
4224	Enseignants du technique court	4624	Représentants en biens d'équipement, biens intermédiaires, commerce interindustriel
4227	Conseillers d'éducation et surveillants	4625	Représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
4231	Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	4626	Représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels
4232	Formateurs et animateurs de formation continue	4627	Représentants auprès de particuliers
4233	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	4628	Acheteurs non classés cadres, aide-acheteurs
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	4629	Professions intermédiaires commerciales (sauf représentants et maîtrise de magasin)
4311	Cadres infirmiers et assimilés		Information, communication, spectacles
4312	Infirmiers psychiatriques	4631	Assistants techniques de la publicité, des relations publiques (salariés ou indépendants)
4313	Puéricultrices	4632	Interprètes, traducteurs (salariés ou indépendants)
4314	Infirmiers spécialisés (autres que puéricultrices)		



4633 Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
4634 Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, salariés

4635 Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, indépendants
4636 Photographes salariés
4637 Photographes indépendants



3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

4641	Transport, tourisme Responsables administratifs ou commerciaux des transports et du tourisme (non cadres)	4795	Experts indépendants de niveau technicien
4642	Responsables d'exploitation des transports (non cadres)	48	Contremaîtres, agents de maîtrise (sauf maîtrise administrative)
	Banques, assurances		AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION
4651	Gradés des services techniques de la banque		Agriculture, pêche
4654	Rédacteurs d'assurances	4801	Personnels de direction et d'encadrement des exploitations agricoles ou forestières
	Hôtellerie, restauration	4802	Maîtres d'équipage (pêche, marine marchande)
4661	Maîtres d'hôtel (non cadres)		Electricité, électronique
4662	Maîtrise du hall et des étages (hôtellerie)	4811	Agents de maîtrise 2 ^e niveau en fabrication de matériel électrique, électronique
47	Techniciens (sauf techniciens tertiaires)	4812	Agents de maîtrise 1 ^{er} niveau en fabrication de matériel électrique, électronique
	Agriculture, eaux et forêts		Travail des métaux, mécanique
4701	Techniciens d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts	4821	Agents de maîtrise 2 ^e niveau en fabrication mécanique
4702	Contrôleurs laitiers, inséminateurs et autres agents techniques agricoles	4822	Agents de maîtrise 1 ^{er} niveau en fabrication mécanique
	Electricité, électronique		Bâtiment, travaux publics
4711	Dessinateurs projeteurs en électricité, électronique	4831	Conducteurs de travaux non cadres en bâtiment, travaux publics
4712	Dessinateurs d'études en électricité, électronique	4832	Chefs de chantier du bâtiment et des travaux publics
4713	Techniciens d'études, essais, contrôles, en électricité, électronique		Chimie, agro-alimentaire
4717	Techniciens de maintenance, dépannage, en électricité, électronique, automatisme	4851	Agents de maîtrise 2 ^e niveau en fabrication chimique ou agro-alimentaire
4718	Techniciens des télécommunications	4852	Agents de maîtrise 1 ^{er} niveau en fabrication chimique ou agro-alimentaire
	Mécanique		Autres
4721	Dessinateurs projeteurs en construction mécanique et chaudronnerie	4861	Agents de maîtrise 2 ^e niveau en fabrication en métallurgie et matériaux
4722	Dessinateur d'études en construction mécanique et chaudronnerie	4862	Agents de maîtrise 1 ^{er} niveau en fabrication en métallurgie et matériaux
4723	Techniciens en mécanique et chaudronnerie		Autres industries
	Bâtiment, travaux publics	4871	Agents de maîtrise et techniciens de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie
4731	Dessinateurs projeteurs en bâtiment, travaux publics	4873	Agents de maîtrise 2 ^e niveau en fabrication en industries légères
4732	Dessinateurs d'études en bâtiment, travaux publics	4874	Agents de maîtrise 1 ^{er} niveau en fabrication en fabrication en industries légères
4733	Géomètres, topographes		AGENTS DE MAITRISE EN ENTRETIEN, TRAVAUX NEUFS
4734	Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales	4881	Agents de maîtrise 2 ^e niveau en entretien, installation
4735	Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	4882	Agents de maîtrise 1 ^{er} niveau en entretien, installation électromécanique ou électronique
	Chimie, agro-alimentaire	4883	Agents de maîtrise 1 ^{er} niveau en entretien, installation mécanique
4751	Techniciens chimistes, biologistes	4884	Agents de maîtrise d'entretien général
	Autres industries		AGENTS DE MAITRISE DIVERS
4761	Techniciens en métallurgie et matériaux	4891	Responsables d'entrepôt, de magasinage
4771	Assistants techniques de l'édition et de l'imprimerie	4892	Responsables de manutention
4772	Techniciens des industries légères	4893	Maîtrise de restauration et de cuisine
	Fonctions connexes de la production	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
4781	Préparateurs de méthodes	5211	Agents d'exploitation des PTT et assimilés
4782	Techniciens de planning, ordonnancement, lancement		
	Autres		
4791	Pupitreurs, chefs de salle en informatique (hors fonction publique)		
4792	Programmeurs, préparateurs de travaux en informatique (hors fonction publique)		
4793	Techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement		
4794	Techniciens divers		



5212 Préposés des PTT
5213 Agents de constatation ou de recouvrement des
Impôts, du Trésor, des Douanes

5214 Commis, adjoints administratifs, de la fonction
publique
5215 Agents de bureau de la fonction publique
5216 Agents de service des établissements
d'enseignement



3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

5217	Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	5622	Coiffeurs salariés
5221	Aides-soignants (du public ou du privé)	5631	Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, travailleuses familiales
5222	Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)	5632	Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers
5223	Ambulanciers salariés (du public ou du privé)	5633	Concierges, gardiens d'immeubles
53	Policiers et militaires	5634	Employés des services divers
5311	Agents de police	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
5312	Gendarmes		ENTRETIEN INDUSTRIEL, REGLAGE
5313	Sergents	6201	Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriels
5314	Hommes du rang	6202	Electromécaniciens, électroniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriels
5315	Pompiers	6203	Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux mécanique)
5316	Agents techniques des eaux et forêts	6204	Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (sauf travail des métaux, mécanique)
5317	Agents de sécurité, de surveillance		FABRICATION, TRAVAUX, EXPLOITATION, CONTROLE, LABORATOIRES ...
54	Employés administratifs d'entreprise		Electricité, électronique
5411	Secrétaires	6211	Bobiniers qualifiés
5412	Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opératrices sur machines de bureau	6214	Câbleurs qualifiés
5415	Opératrices de saisie en informatique	6218	Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
5416	Opérateurs d'exploitation en informatique		Forge, travail des métaux, mécanique
5417	Standardistes, téléphonistes		<i>Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal (et assimilés)</i>
5421	Employés des services comptables ou financiers	6220	Forgerons qualifiés
5424	Employés administratifs divers d'entreprise	6221	Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés
5428	Dessinateurs d'exécution	6222	Tuyauteurs industriels qualifiés
5431	Employés des services techniques de la banque, guichetiers	6223	Soudeurs qualifiés sur métaux
5434	Employés des services techniques des assurances		<i>Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal</i>
5441	Contrôleurs des transports (personnels roulants)	6226	Ouvriers très qualifiés travaillant par enlèvement de métal
5442	Agents des services commerciaux des transports et du tourisme		(à l'unité, petite série sur machine classique)
5443	Agents administratifs des transports de marchandises	6227	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
5444	Agents et hôtesses d'accueil et d'information		<i>Ouvriers qualifiés du montage en construction mécanique</i>
5445	Agents et hôtesses d'accompagnement (transport, tourisme)	6231	Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
5499	Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession	6234	Monteurs qualifiés en charpente mécanique
55	Employés de commerce		<i>Autres ouvriers qualifiés de la mécanique</i>
5511	Vendeurs en gros de biens intermédiaires, biens d'équipement	6235	Traceurs qualifiés
5512	Vendeurs en alimentation	6236	Ouvriers qualifiés de contrôles et d'essais en mécanique, métallurgie
5513	Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer	6237	Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
5514	Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport	6238	Mécaniciens, ajusteurs, qualifiés, sans autre indication
5515	Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage		Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction
5516	Vendeurs en articles de luxe	6241	Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
5517	Vendeurs en photo, disques, librairie	6242	Ouvriers qualifiés du travail du béton
5518	Employés de libre-service	6243	Conducteurs qualifiés d'engin de chantier du BTP
5519	Caissiers de magasin	6244	Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
5521	Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station	6245	Mineurs de fond qualifiés
56	Personnels des services directs aux particuliers	6246	Ouvriers qualifiés de l'extraction (carrières, pétrole, gaz..)
5611	Serveurs et commis de restaurant ou de café		Industries de transformation
5614	Employés de l'hôtellerie		
5621	Manucures, esthéticiennes, salariées		



6251 Ouvriers qualifiés sur installation ou machine de la chimie
6254 Ouvriers qualifiés de laboratoire (chimie)
6255 Ouvriers qualifiés des industries agricoles et alimentaires

6261 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, du verre, de la céramique et des matériaux de construction
6264 Ouvriers qualifiés de la fabrication des papiers et cartons
6265 Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois



3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

	Textile, habillement, cuir	6373	Ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
6271	Conducteurs qualifiés de machine du textile et de la tannerie-mégisserie		
6272	Ouvriers qualifiés de la coupe et des finitions des vêtements	6391	Divers Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main
6273	Mécaniciennes en confection qualifiées	6392	Ouvriers d'art
6274	Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir	6393	Auxiliaires des spectacles
		6394	Ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
	Impression, façonnage du papier-carton	6399	Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
6281	Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques		
6282	Ouvriers de la composition	64	Chauffeurs
6283	Ouvriers de l'impression	6411	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
6284	Ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton	6412	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
	Travail du bois	6413	Conducteurs de taxi (salariés)
6291	Ouvriers qualifiés de scierie	6414	Conducteurs de voiture particulière (salariés)
6292	Ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de l'ameublement	6415	Conducteurs-livreurs, coursiers (salariés)
	Divers	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage, des transports
6293	Surveillants qualifiés d'exploitation (électricité, gaz, eau, chauffage, énergie)	6511	Conducteurs d'engin lourd de levage
6294	Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie et santé)	6512	Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
6299	Ouvriers qualifiés divers de type industriel et ouvriers mal désignés	6513	Dockers
		6514	Conducteurs de chariot élévateur, caristes
		6515	Magasiniers
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal	6521	Agents qualifiés des services d'exploitation des transports (personnels sédentaires)
	Jardinage	6522	Conducteurs qualifiés d'engin de transport guidé
6301	Jardiniers		
	Electricité	6531	Matelots de la marine marchande
6311	Electriciens qualifiés du bâtiment	6532	Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)
6312	Dépanneurs qualifiés en radio-télévision, électroménager	67	Ouvriers non qualifiée de type industriel
6313	Electromécaniciens qualifiés d'entretien d'équipement non industriels		Electricité, électronique
	Travail des métaux, mécanique	6711	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
6321	Carrossiers d'automobile qualifiés		Forge, travail des métaux, mécanique
6322	Métalliers, serruriers, qualifiés	6721	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6323	Mécaniciens qualifiés d'automobiles (entretien, réparation)	6722	Ouvriers non qualifiés travaillant par formage de métal
6324	Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels	6723	Ouvriers non qualifiés de montage, de contrôle, etc., en mécanique
	Bois		Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction
6331	Charpentiers en bois qualifiés	6741	Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
6332	Menuisiers qualifiés du bâtiment	6742	Aides mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
	Bâtiment		Industries de transformation
6341	Maçons qualifiés	6751	Ouvriers non qualifiés de la chimie
6342	Ouvriers qualifiés du travail de la pierre	6754	Ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires
6343	Couvreurs qualifiés		
6344	Plombiers et chauffagistes qualifiés	6761	Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, du verre, de la céramique et des matériaux de construction
6345	Peintres et ouvriers qualifiés des finitions du bâtiment	6764	Ouvriers non qualifiés de la fabrication des papiers et cartons et des industries lourdes du bois
6346	Monteurs qualifiés en agencement, isolation		Textile, habillement, cuir
6347	Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments	6771	Ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
	Alimentation	6772	Ouvriers non qualifiés de la confection
6351	Bouchers (sauf industrie de la viande)	6773	Ouvriers non qualifiés du travail du cuir
6352	Charcutiers (sauf industrie de la viande)		
6353	Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)		
6354	Cuisiniers qualifiés		
	Textile, habillement, cuir		
6371	Taillieurs et couturières qualifiés		
6372	Ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements)		



3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite et fin)

	Divers
6791	Ouvriers non qualifiés du travail du bois
6792	Manutentionnaires, agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
6793	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition
6799	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel et ouvriers mal désignés
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	Mécanique
6821	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique, non qualifiés
	Bâtiment
6841	Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
6842	Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
	Alimentation
6851	Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
	Divers
6891	Nettoyeurs
6899	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles et assimilés
	Agriculture, pêche, sylviculture
6911	Conducteurs d'engin agricole ou forestier
6912	Ouvriers de l'élevage
6913	Ouvriers du maraîchage et de l'horticulture
6914	Ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture fruitière
6915	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
6916	Ouvriers de l'exploitation forestière et de la sylviculture
6921	Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture
	(en plus pour le code P_90)
7100	Anciens agriculteurs exploitants
7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
7400	Anciens cadres
7500	Anciennes professions intermédiaires
7700	Anciens employés
7800	Anciens ouvriers
8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillés
8300	Militaires du contingent
8400	Elèves, étudiants de 15 ans ou plus
8500	Autres inactifs de moins de 60 ans
8600	Autres inactifs de plus de 60 ans



3.9.2.2. Profession antérieure pour les RP 1990 et 1999

Pour les variables PA90 et CSA99

Code	Libellé
1100	Agriculteurs sur petite exploitation
1200	Agriculteurs sur moyenne exploitation
1300	Agriculteurs sur grande exploitation
2100	Artisans
2200	Commerçants et assimilés
2300	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3100	Professions libérales
3300	Cadres de la fonction publique
3400	Professeurs, professions scientifiques
3500	Professions de l'information, des arts et des spectacles
3700	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
3800	Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise
4200	Instituteurs et assimilés
4300	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
4400	Clergé, religieux
4500	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
4600	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
4700	Techniciens
4800	Contremaîtres, agents de maîtrise
5200	Employés civils, agents de service de la fonction publique
5300	Policiers et militaires
5400	Employés administratifs d'entreprise
5499	Chômeurs n'ayant pas déclaré leur profession antérieure
5500	Employés de commerce
5600	Personnels des services directs aux particuliers
6200	Ouvriers qualifiés de type industriel
6300	Ouvriers qualifiés de type artisanal
6400	Chauffeurs
6500	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
6700	Ouvriers non qualifiés de type industriel
6800	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
6900	Ouvriers agricoles
7100	Anciens agriculteurs exploitants
7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
7400	Anciens cadres
7500	Anciennes professions intermédiaires
7700	Anciens employés
7799	Retraitées de sexe féminin n'ayant pas déclaré leur profession antérieure
7800	Anciens ouvriers
7899	Retraités de sexe masculin n'ayant pas déclaré leur profession antérieure





3.10. Activité économique des établissements



3.10.1. Nomenclature d'activités et de produits de 1973, niveau 100, pour les variables du RP 1990

Pour les variables AE75, AE82, AEMF_90 et AEPF_90

01	agriculture	52	industrie du caoutchouc
02	sylviculture et exploitation forestière	53	transformation des matières plastiques
03	pêche	54	industries diverses
04	production de combustibles minéraux solides et cokéfaction	55	industries de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole
05	production de pétrole et de gaz naturel	56	recupération
06	production et distribution d'électricité	57	commerce de gros alimentaire
07	distribution de gaz	58	commerce de gros non alimentaire
08	distribution d'eau et chauffage urbain	59	commerce de gros inter-industriel
09	extraction et préparation de minerai de fer	60	intermédiaire du commerce
10	sidérurgie	61	commerce de détail d'alimentation générale de grande surface
11	première transformation de l'acier	62	commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé
12	extraction et préparation de minerais non ferreux	63	commerce de détail non alimentaire non spécialisé
13	métallurgie et première transformation des métaux non ferreux	64	commerce de détail non alimentaire spécialisé
14	production de minéraux divers	65	réparation et commerce de l'automobile
15	production de matériaux de construction et de céramique	66	réparations diverses
16	industrie du verre	67	hôtels, cafés, restaurants
17	industrie chimique de base	68	transports ferroviaires
18	parachimie	69	transports routiers, transports urbains, transports par conduite
19	industrie pharmaceutique	70	navigation intérieure
20	fonderie	71	transports maritimes et navigation côtière
21	travail des métaux	72	transports aériens
22	fabrication de machines agricoles	73	activités annexes des transports et entrepôts
23	fabrication de machines-outils	74	auxiliaires de transport et agences de voyage
24	production d'équipement industriel	75	télécommunications et postes
25	fabrication de matériel de manutention, de matériel pour les mines, la sidérurgie, le génie civil	76	holdings
26	industrie de l'armement	77	activités d'études, de conseil et d'assistance
27	fabrication de machines de bureau et de matériel de traitement de l'information	78	auxiliaires financiers et d'assurance
28	fabrication de matériel électrique	79	promoteurs et sociétés immobilières
29	fabrication de matériel électronique ménager et professionnel	80	location et crédit-bail mobiliers
30	fabrication d'équipement ménager	81	location et crédit-bail immobiliers
31	construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	82	enseignement (services marchands)
32	construction navale	83	recherche (services marchands)
33	construction aéronautique	84	santé (services marchands)
34	fabrication d'instruments et matériels de précision	85	action sociale (services marchands)
35	industrie de la viande	86	services récréatifs, culturels et sportifs
36	industrie laitière	87	services divers (marchands)
37	fabrication de conserve	88	assurances
38	boulangerie, pâtisserie	89	organismes financiers
39	travail du grain	90	administration générale
40	fabrication de produits alimentaires divers	91	prévoyance et sécurité sociale
41	fabrication de boissons et alcools	92	enseignement (services non marchands)
42	transformation du tabac	93	recherche (services non marchands)
43	industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques	94	santé (services non marchands)
44	industrie textile	95	action sociale (services non marchands)
45	industrie du cuir	96	services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands)
46	industrie de la chaussure	97	services divers fournis à la collectivité (non marchands)
47	industrie de l'habillement	98	services domestiques
48	travail mécanique du bois	99	représentation diplomatique étrangère en France, organismes internationaux
49	industrie de l'ameublement		
50	industrie du papier et du carton		
51	imprimerie, presse, édition		



3.10.2. Nomenclature d'activités économiques, niveau 40, pour les variables du RP 1990

Pour la variable AE40_90

Modalités	Libellés
010	Agriculture, sylviculture, pêche
020	Industries de la viande et du lait
030	Autres industries agricoles et alimentaires
040	Production de combustibles minéraux solides, cokéfaction
050	Production de pétrole et de gaz naturel
060	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau
070	Production de minerais, métaux ferreux, première transformation de l'acier
080	Production de minerais, métaux, demi-produits non ferreux
090	Production de matériaux de construction, et minéraux divers
100	Industrie du verre
110	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques
120	Parachimie, industrie pharmaceutique
130	Fonderie et travail des métaux
140	Construction mécanique
151	Construction de matériels électriques et électroniques professionnels
152	Fabrication d'équipement ménager
160	Construction de véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre
170	Construction navale et aéronautique, armement
180	Industries textile et de l'habillement
190	Industries du cuir et de la chaussure
200	Industries du bois et ameublement ; industries diverses
210	Industrie du papier et du carton
220	Imprimerie, presse, édition
230	Industrie du caoutchouc, transformation des matières plastiques
240	Bâtiment, génie civil et agricole
250	Commerce de gros alimentaire
260	Commerce de gros non alimentaire
270	Commerce de détail alimentaire
280	Commerce de détail non alimentaire
290	Réparation et commerce de l'automobile
300	Hôtels, cafés, restaurants
310	Transports
320	Télécommunications et postes
330	Services marchands rendus aux entreprises
340	Services marchands rendus aux particuliers
350	Location et crédit-bail immobiliers
360	Assurances
370	Organismes financiers
380	Services non marchands



3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990

Pour la variable AE600_90

Modalités	Intitulés
01	AGRICULTURE
	EXPLOITATION AVEC UNE PRODUCTION PRINCIPALE
0191	Polyculture (culture de terres labourables)
0192	Maraîchage ou horticulture
0193	Vignes ou arbres fruitiers
0194	Élevage d'herbivores (bovins, ovins, etc.)
0195	Élevage de granivores (porcs, volailles, etc.)
	AUTRES EXPLOITATIONS AGRICOLES
0196	Polyculture-élevage
0197	Élevage d'herbivores et de granivores
0198	Autres
0199	Chasse et piégeage, travaux agricoles à façon, services effectués au profit de l'élevage
02	SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE
0210	Sylviculture et services aux forêts
0220	Exploitation forestière
03	PÊCHE
0310	Pêche en mer
0320	Conchyliculture
0330	Pisciculture et pêche en eau douce
0340	Culture et récolte de produits marins divers
04	PRODUCTION DE COMBUSTIBLES MINÉRAUX SOLIDES ET COKÉFACTION
0411	Production de combustibles minéraux solides
0421	Cokéfaction
05	PRODUCTION DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL
0511	Extraction de pétrole
0521	Extraction de gaz naturel
0531	Raffinage de pétrole
06	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
0601	Production et distribution d'électricité
07	DISTRIBUTION DE GAZ
0701	Distribution de gaz
08	DISTRIBUTION D'EAU ET CHAUFFAGE URBAIN
0801	Production et distribution d'eau
09	EXTRACTION ET PRÉPARATION DE MINÉRAI DE FER
0901	Extraction et préparation de minerai de fer
10	SIDÉRURGIE
1001	Sidérurgie
11	PREMIÈRE TRANSFORMATION DE L'ACIER
1101	Tréfilage de l'acier et production des dérivés du fil d'acier
1102	Laminage à froid du feuillard d'acier
1103	Étirage et profilage des produits pleins en acier
1104	Profilage des produits plats en acier
1105	Fabrication de tubes d'acier
12	EXTRACTION ET PRÉPARATION DE MINÉRAIS NON FERREUX
1201	Extraction et préparation de bauxite
1202	Extraction et préparation de minerais de plomb, zinc et cuivre
1203	Extraction de minerais contenant des matières fissiles et fertiles
1204	Extraction et préparation d'autres minerais métalliques

Modalités	Intitulés
13	MÉTALLURGIE ET PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX NON FERREUX
1301	Métallurgie de l'aluminium et des autres métaux légers
1302	Métallurgie du plomb, du zinc, du cadmium
1303	Métallurgie des métaux précieux
1304	Métallurgie des ferro-alliages
1305	Production d'autres métaux non ferreux
1310	Fabrication de demi-produits en aluminium et autres métaux légers
1311	Fabrication de demi-produits en plomb, zinc et cadmium
1312	Fabrication de demi-produits en cuivre
1313	Fabrication de demi-produits en métaux précieux
1314	Fabrication d'autres demi-produits non ferreux
1315	Production et transformation de matières fissiles
1316	Production et transformation de matières fertiles
14	PRODUCTION DE MINÉRAUX DIVERS
1401	Production de sels (chlorure de sodium et sels divers) ; marais salants
1402	Production de matériaux de carrière pour l'industrie
1403	Production de minéraux divers : asphalte, talc, etc.
15	PRODUCTION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE CÉRAMIQUE
1501	Extraction de sables et graviers d'alluvions
1502	Production de pierres de construction
1504	Extraction d'argiles, kaolin, terres réfractaires
1505	Fabrication de plâtres et de produits en plâtre
1506	Fabrication de chaux et ciments
1507	Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi
1508	Fabrication de produits en béton
1509	Fabrication de matériaux de construction divers
1510	Fabrication de tuiles et briques
1511	Fabrication de produits réfractaires
1512	Fabrication de produits en grès, en faïence, en autres matières céramiques
1513	Fabrication de vaisselle de ménage en céramique
16	INDUSTRIE DU VERRE
1601	Fabrication, façonnage et transformation de verre plat, miroiterie
1602	Fabrication, façonnage et transformation de verre creux mécanique, de verrerie de ménage
1603	Fabrication de verre à la main
1604	Fabrication de verre technique
17	INDUSTRIE CHIMIQUE DE BASE
1712	Industrie de l'acide sulfurique et des produits dérivés
1713	Fabrication de produits chimiques par électrolyse ou électrothermie
1714	Fabrication de gaz comprimés
1715	Fabrication d'opacifiants minéraux, compositions et couleurs pour émaux
1716	Fabrication de produits divers de la chimie minérale
1717	Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés
1718	Fabrication d'engrais phosphatés
1719	Fabrication d'autres engrais
1721	Chimie organique de synthèse
1722	Fabrication de matières colorantes de synthèse
1723	Traitement chimique des corps gras notamment stéarinerie et glycérinerie ; fabrication de produits de base pour détergents
1724	Fabrication de produits de base pour la pharmacie
1725	Fabrication de produits auxiliaires pour les industries textiles, du cuir et du caoutchouc, transformation de matières animales et végétales
1726	Fabrication et distillation de goudrons
1727	Fabrication de matières plastiques
1728	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères
1729	Fabrication d'huiles essentielles, d'arômes naturels et synthétiques



3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
18	PARACHIMIE
1801	Fabrication d'allumettes
1802	Fabrication d'abrasifs appliqués
1803	Fabrication d'explosifs, d'accessoires de mise à feu et d'artifices
1804	Fabrication de colles
1805	Fabrication de produits savonniers et de produits détergents
1806	Fabrication de produits de ménage et de produits d'entretien
1807	Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines, encres d'imprimerie
1808	Fabrication de produits phytosanitaires
1809	Fabrication de produits photographiques et cinématographiques
1810	Fabrication de charbons artificiels, de terres activées et de produits chimiques à usage métallurgique et mécanique
1811	Parfumerie
19	INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
1901	Fabrication de spécialités pharmaceutiques
1902	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
20	FONDERIE
2001	Fonderie de métaux ferreux
2002	Fonderie de métaux non ferreux
21	TRAVAIL DES MÉTAUX
2101	Forge, estampage, matriçage
2102	Découpage, emboutissage
2103	Traitement et revêtement des métaux
2104	Décolletage
2105	Boulonnerie, visserie
2106	Construction métallique
2107	Menuiserie métallique de bâtiment
2108	Mécanique générale, fabrication de moules et modèles
2109	Fabrication d'outillage à main, d'outillage électro-portatif, d'outillage agricole
2170	Fabrication de ressorts
2111	Fabrication de quincaillerie
2112	Ferblanterie, fabrication d'articles de ménage, de coutellerie
2113	Fabrication de mobilier métallique
2114	Fabrication de fûts et tonnelets métalliques, de boîtes et emballages métalliques ; fabrication de conditionnements métalliques
2115	Fabrication de petits articles métalliques
2116	Frittage des métaux, fabrication d'aimants permanents
2117	Fabrication d'armes de chasse, de tir, de défense
22	FABRICATION DE MACHINES AGRICOLES
2201	Fabrication de tracteurs agricoles
2202	Fabrication d'autre matériel agricole
23	FABRICATION DE MACHINES-OUTILS
2301	Fabrication de machines-outils à métaux
2302	Fabrication de machines à bois
2303	Fabrication d'outillage, outils pour machines
2304	Fabrication d'engrenages et organes de transmission
2305	Fabrication de matériel de soudage
24	PRODUCTION D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL
2401	Robinetterie
2402	Fabrication et installation de fours
2403	Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique
2404	Fabrication de moteurs à combustion interne autres que pour l'automobile et l'aéronautique
2405	Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques
2406	Fabrication de pompes et compresseurs
2407	Fabrication de turbines thermiques et hydrauliques et d'équipements de barrages
2408	Chaudronnerie
2409	Fabrication de machines pour les industries alimentaires, chimiques, plastiques et de machines à chaussures
2410	Fabrication de machines pour les industries textiles et de machines à coudre industrielles
2411	Fabrication de machines pour les industries du papier, du carton et des arts graphiques

Modalités	Intitulés
25	FABRICATION DE MATÉRIEL DE MANUTENTION, DE MATÉRIEL POUR LES MINES, LA SIDÉRURGIE, LE GÉNIE CIVIL
2501	Fabrication de matériel de travaux publics
2502	Fabrication de matériel pour la sidérurgie, pour la fonderie, pour la préparation des matériaux, matériel fixe de chemin de fer
2503	Fabrication de matériel de manutention et de lavage
2504	Fabrication de matériel de mines et de forage
26	INDUSTRIE DE L'ARMEMENT
2601	Fabrication de véhicules blindés
2602	Fabrication d'armes et munitions de guerre
27	FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION
2701	Fabrication de matériel de traitement de l'information
2702	Fabrication de machines de bureau
28	FABRICATION DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
2810	Fabrication d'équipements de distribution, de commande à basse tension ; d'applications de l'électronique de puissance
2871	Fabrication de matériel électrique de grande puissance ou à haute tension
2812	Fabrication d'appareillage industriel à basse tension, de relais de matériel de signalisation
2813	Fabrication de machines tournantes et transformateurs électriques de petite et moyenne puissance
2814	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en verre et céramique
2815	Fabrication d'équipements d'automatisation de processus industriels
2816	Réparation de gros matériel électrique
2817	Fabrication de matériel d'éclairage
2818	Fabrication de fils et câbles isolés pour l'électricité
2819	Fabrication et installation d'ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques
2821	Fabrication d'appareillage électrique d'installation
2822	Fabrication de piles électriques et appareils d'éclairage à bas voltage
2823	Fabrication d'accumulateurs
2824	Fabrication de lampes électriques
29	FABRICATION DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE MÉNAGER ET PROFESSIONNEL
2911	Fabrication de matériel télégraphique et téléphonique
2912	Fabrication d'appareils de radiologie et d'électronique médicale
2913	Fabrication d'appareils de contrôle et de régulation spécifiquement conçus pour l'automatisme industriel, d'instruments et d'appareils électriques et électroniques de mesure
2914	Fabrication de matériel professionnel électronique et radio-électrique
2915	Fabrication de composants passifs et de condensateurs fixes
2916	Fabrication de tubes électroniques et de semi-conducteurs
2921	Fabrication d'appareils radiorécepteurs et de téléviseurs
2922	Fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image et de supports d'enregistrement
30	FABRICATION D'ÉQUIPEMENT MÉNAGER
3001	Fabrication d'appareils frigorifiques domestiques, de machines à laver le linge et à laver la vaisselle
3002	Fabrication d'appareils ménagers de cuisine, de chauffage de l'eau et de chauffage de l'air non électriques
3003	Fabrication d'autres appareils d'équipement ménage



3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
31	CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT TERRESTRE
3111	Construction de voitures particulières
3112	Construction de caravanes et remorques de tourisme
3113	Fabrication de pièces et équipements spécifiques pour automobiles
3114	Construction de véhicules utilitaires
3115	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme
3118	Fabrication de motocycles et cycles
3117	Fabrication de pièces et équipements pour cycles et motocycles
3121	Fabrication et réparation de matériel ferroviaire roulant et d'autres matériels de transport guidé
32	CONSTRUCTION NAVALE
3201	Construction de bâtiments de guerre
3202	Construction de navires de marine marchande
3203	Construction d'autres bateaux
3204	Fabrication et pose d'équipements spécifiques de bord
3205	Réparation de navires
33	CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE
3301	Construction de cellules d'aéronefs
3302	Fabrication de propulseurs d'aéronefs et d'équipements de propulseurs
3303	Fabrication d'équipements spécifiques pour les aéronefs
3304	Construction d'engins et de lanceurs spatiaux
34	FABRICATION D'INSTRUMENTS ET MATÉRIELS DE PRÉCISION
3401	Horlogerie
3402	Fabrication d'appareils de pesage et de compteurs, d'instruments de métrologie
3403	Fabrication de lunettes pour la correction et la protection de la vue
3404	Fabrication d'instruments d'optique et de précision
3405	Fabrication de matériel photographique et cinématographique
3406	Fabrication de matériel médico-chirurgical et de prothèses
3407	Fabrication de roulements
35	INDUSTRIE DE LA VIANDE
3501	Abattage du bétail
3504	Fabrication de charcuterie et de conserves de viandes
3505	Abattage de volaille
36	INDUSTRIE LAITIÈRE
3610	Industrie laitière
3620	Fabrication de crèmes glacées, glaces et sorbets
37	FABRICATION DE CONSERVES
3701	Conserverie de fruits et confitures
3702	Conserverie de légumes
3703	Conserverie de poissons
3704	Préparation de plats cuisinés
38	BOULANGERIE, PÂTISSERIE
3810	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
3840	Boulangerie - pâtisserie
3850	Pâtisserie
39	TRAVAIL DU GRAIN
3901	Meunerie
3902	Biscuiterie - biscotterie
3903	Semoulerie
3904	Fabrication de pâtes alimentaires et de couscous
3905	Transformation de céréales secondaires
3906	Malterie
3907	Fabrication de produits amylicés
3908	Fabrication d'aliments pour animaux

Modalités	Intitulés
40	FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS
4011	Fabrication d'huiles et corps gras bruts
4012	Fabrication d'huiles et corps gras raffinés et de margarine
4021	Sucreries, raffineries de sucre
4031	Chocolaterie, confiserie
4032	Torréfaction et brûlerie de café, thé, chicorée et infusions, préparation d'épices et herbes aromatiques
4033	Fabrication de condiments, vinaigre, sauces préparées
4034	Fabrication d'aliments diététiques, aliments pour bébé, produits de régime
4035	Fabrication d'entremets, desserts ménagers et petits déjeuners
4036	Fabrication de bouillons et potages
4037	Fabrication de produits alimentaires divers
41	FABRICATION DE BOISSONS ET ALCOOLS
4101	Distillation d'alcool
4102	Distillation d'eau de vie naturelle
4103	Production de liqueurs et apéritifs alcoolisés autres qu'à base de vin
4104	Production d'apéritifs à base de vin
4105	Champagnisation
4106	Brasserie
4107	Cidrerie
4108	Production de jus de fruits et de légumes
4109	Fabrication de boissons non alcoolisées élaborées
4110	Production d'eaux minérales naturelles
42	TRANSFORMATION DU TABAC
4201	Transformation du tabac
43	INDUSTRIE DES FILS ET FIBRES ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES
4301	Production de fibres discontinues et de fils continus artificiels
4302	Production de fibres discontinues et de fils continus synthétiques
44	INDUSTRIE TEXTILE
4410	Préparation et commerce de la laine, délainage
4411	Préparation de lin, chanvre, et d'autres plantes textiles
4412	Filterie
4413	Filature de lin et de chanvre
4414	Filature de l'industrie cotonnière
4415	Filature de l'industrie lainière - cycle cardé
4416	Filature de l'industrie lainière - cycle peigné
4417	Moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels et synthétiques
4418	Teintures, apprêts et impressions
4420	Fabrication d'étoffes à mailles
4421	Fabrication de chandails, pull-over, polos, gilets, etc., en bonneterie
4422	Fabrication d'autres vêtements de dessus de bonneterie
4423	Fabrication de sous-vêtements de bonneterie
4424	Fabrication d'articles chaussants de bonneterie
4425	Fabrication d'autres articles de bonneterie
4430	Tissage des industries cotonnières et linières
4431	Tissage de l'industrie lainière
4432	Tissage de soierie
4433	Industrie du jute
4434	Fabrication de tapis
4435	Fabrication de feutre
4436	Fabrication d'étoffes non tissées ni tricotées
4437	Enduction d'étoffes
4438	Fabrication de produits textiles élastiques
4439	Ficellerie, corderie, fabrication de filets
4440	Ouaterie
4441	Fabrication de dentelles, tulles, broderies et guipures
4442	Fabrication de rubans, tresses, passementeries et articles textiles divers



3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
45	INDUSTRIE DU CUIR
4511	Tannerie, mégisserie
4521	Fabrication d'articles de maroquinerie, d'articles de voyage et de chasse
4522	Fabrication de gants
4523	Fabrication d'articles divers en cuir et similaires
46	INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE
4601	Fabrication de chaussures et d'autres articles chaussants
47	INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT
4701	Confection de vêtements masculins
4702	Confection de vêtements féminins
4703	Confection de vêtements pour enfants
4704	Habillement sur mesure
4705	Confection de chemiserie et lingerie
4706	Confection de vêtements en matières plastiques
4707	Confection de corsets, gaines et soutien-gorges
4708	Confection de chapellerie pour hommes et femmes
4709	Fabrication d'accessoires divers de l'habillement
4710	Fabrication de pelletterie et fourrures
48	TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS
4801	Scierie
4802	Fabrication d'éléments de charpente et de menuiseries de bâtiment
4803	Fabrication de parquets, moulures et baguettes
4804	Fabrication et transformation de panneaux, bois de placage, bois améliorés et traités
4805	Fabrication d'emballages en bois
4806	Fabrication de bâtiments préfabriqués légers
4807	Fabrication d'objets divers en bois
49	INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT
4901	Fabrication de meubles meublants
4902	Fabrication de sièges
4903	Fabrication de meubles de cuisine et meubles en bois blanc
4904	Fabrication de literie
4905	Fabrication de meubles divers et industries connexes à l'industrie de l'ameublement
4906	Fabrication de mobilier fonctionnel non métallique
50	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON
5001	Fabrication de pâtes à papier
5002	Fabrication de papiers et de cartons
5003	Fabrication d'articles de papeterie
5004	Transformation du papier
5006	Fabrication de carton ondulé et de produits en carton ondulé
5007	Fabrication de cartonnages
51	IMPRIMERIE, PRESSE, ÉDITION
5101	Agences de presse
5110	Imprimerie de labeur
5111	Industries connexes à l'imprimerie
5112	Édition
5120	Presse
5130	Édition de disques, bandes et cassettes enregistrées
52	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC
5201	Fabrication de pneumatiques et chambres à air
5202	Rechapage et réparation industrielle de pneumatiques
5203	Fabrication d'ouvrages en caoutchouc
5204	Fabrication d'ouvrages en amiante
53	TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES
5301	Fabrication de mélanges, plaques, feuilles, films, tubes, tuyaux et profilés
5302	Fabrication de pièces diverses pour l'industrie
5303	Fabrication d'emballages en matières plastiques
5304	Fabrication d'éléments pour le bâtiment
5305	Fabrication de produits de consommation divers
5306	Fabrication de pellicules cellulosiques

Modalités	Intitulés
54	INDUSTRIES DIVERSES
5401	Fabrication de jeux, jouets et d'articles de puériculture
5402	Fabrication d'articles de sport et de campement
5403	Fabrication de bateaux de plaisance
5404	Bijouterie, joaillerie
5405	Fabrication d'instruments de musique
5406	Fabrication d'articles de bureau et d'articles de Paris
5407	Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et fer forgé, statuettes et articles funéraires
5408	Fabrication d'articles de broserie, d'articles de vannerie et d'articles en liège
5409	Laboratoires photographiques et cinématographiques
5410	Fabrication d'articles divers non désignés ailleurs
55	INDUSTRIE DE MISE EN OEUVRE DU BÂTIMENT ET DU GÉNIE CIVIL ET AGRICOLE
5510	Travaux d'aménagement des terres et des eaux ; voirie ; parcs et jardins
5511	Construction de lignes de transport d'électricité
5512	Travaux d'infrastructure générale
5513	Construction de chaussées
5520	Entreprises de forages, sondages ; fondations spéciales
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques
5531	Installation industrielle, montage-levage
5540	Installation électrique
5550	Construction industrialisée
5560	Maçonnerie et travaux courants de béton armé
5570	Génie climatique
5571	Menuiserie - serrurerie
5572	Couverture - plomberie - installations sanitaires
5573	Aménagements - finitions
56	RÉCUPÉRATION
5601	Récupération de ferraille et vieux métaux non ferreux
5602	Récupération de produits divers
57	COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE
5701	Commerce de gros de matières premières agricoles
5702	Commerce de gros de bestiaux
5703	Commerce de gros de fruits et légumes
5704	Commerce de gros de viandes sans abattage
5705	Commerce de gros de produits laitiers
5706	Commerce de gros de volailles et gibiers
5707	Commerce de gros de poissons
5708	Commerce de gros de vins, spiritueux, liqueurs
5709	Commerce de gros d'autres boissons
5710	Commerce de gros d'épicerie
5711	Commerces de gros spécialisés de produits alimentaires divers
58	COMMERCE DE GROS NON ALIMENTAIRE
5801	Commerce de gros d'accessoires d'automobiles et de matériel de garage
5802	Commerce de gros de pneumatiques, cycles et motocycles
5803	Commerce de gros de quincaillerie et d'appareils ménagers
5804	Commerce de gros de matériel électrique et électronique
5805	Commerce de gros des textiles
5806	Commerce de gros de l'habillement, des chaussures et de la maroquinerie
5807	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
5808	Commerce de gros de parfumerie, produits de beauté
5809	Commerce de gros de droguerie, de produits d'entretien
5810	Commerce de gros de céramique et verrerie
5811	Commerce de gros de jouets, papeterie et articles de fumeurs
5812	Commerces de gros divers



3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
59	COMMERCE DE GROS INTER-INDUSTRIEL
5901	Commerce des textiles bruts
5902	Commerce de gros de cuirs et peaux
5903	Commerce de gros de charbon, minerais et minéraux
5904	Commerce de gros de produits pétroliers
5905	Commerce de métaux
5906	Commerce de produits chimiques Industriels
5907	Commerce du bois
5908	Commerce de matériaux de construction, de verre à vitres et d'appareils sanitaires
5909	Commerce de matériel agricole
5910	Commerce d'équipements et de fournitures pour l'industrie
5911	Commende de matériel et mobilier de bureau
5912	Commerce de matériel pour le bâtiment et les travaux publics
5913	Commerce de fournitures diverses pour les utilisateurs professionnels du commerce et des services
5914	Commerce de papiers et cartons en l'état
60	INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE
6001	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles animaux vivants, matières premières textiles et demi produits
6002	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques pour l'Industrie
6003	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
6004	Intermédiaires du commerce en machines, matériel et véhicules
6005	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
6006	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
6007	Intermédiaires du commerce spécialisés en produits alimentaires
6008	Centrales d'achats en produits alimentaires
6009	Intermédiaires du commerce spécialisés en produits non désignés ailleurs
6010	Intermédiaires du commerce en produits divers (sans prédominance)
6011	Centrales d'achats en produits non alimentaires
61	COMMERCE DE DÉTAIL D'ALIMENTATION GÉNÉRALE DE GRANDE SURFACE
6101	Exploitation de supermarchés
6102	Exploitation de magasins populaires
6103	Exploitation d'hypermarchés
62	COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ SPÉCIALISÉ
6211	Commerce de détail indépendant d'alimentation générale
6212	Exploitation de supérettes indépendantes
6221	Exploitation de magasins d'alimentation générale dépendant d'une entreprise à magasins multiples
6222	Exploitation de supérettes dépendant d'une entreprise à magasins multiples
6230	Coopératives alimentaires d'entreprise ou d'administration
6241	Commerce de détail de fruits et légumes
6242	Commerce de détail de produits laitiers
6243	Commerce de détail des viandes
6244	Commerce de détail de poissons et coquillages
6245	Commerce de détail de vins et boissons
6246	Commerce de détail de confiserie et commerces de détail alimentaires divers
63	COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE NON SPÉCIALISÉ
6301	Grands magasins
6302	Autres grandes surfaces non spécialisées non alimentaires
6303	Grandes surfaces semi spécialisées non alimentaires
6304	Entreprises de vente par correspondance à assortiment général
6305	Autres commerces non alimentaires non spécialisés

Modalités	Intitulés
64	COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE SPÉCIALISÉ
6411	Commerce de détail de l'habillement
6412	Commerce de détail de la chaussure
6413	Commerce de détail de la maroquinerie et des articles de voyage
6414	Commerce de détail des textiles pour la maison
6421	Commerce de détail du meuble
6422	Commerce de détail de quincaillerie et d'appareils ménagers
6423	Commerce de détail de la droguerie, des couleurs et vernis
6424	Commerce de détail de matériel électrique, radioélectrique et électro-ménager
6425	Autres commerces de détail de l'équipement du foyer
6430	Pharmacies
6440	Commerce de détail d'articles médicaux et de produits de beauté
6441	Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers
6442	Commerce de détail des charbons et combustibles
6443	Commerce de détail de livres, papeterie et fournitures de bureau
6444	Commerce de détail d'optique (médicale et non médicale) et de photographie
6445	Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
6446	Commerce de détail de fleurs, graines et petits animaux d'agrément
6447	Commerce de détail d'articles de sport et de campement
6448	Commerce de détail du tabac
6449	Commerces de détail divers
65	RÉPARATION ET COMMERCE DE L'AUTOMOBILE
6501	Commerce de détail d'accessoires et d'équipements automobiles
6502	Commerce de détail de carburants et lubrifiants
6503	Vente et réparation de véhicules automobiles
6506	Réparation de véhicules automobiles
66	RÉPARATIONS DIVERSES
6601	Réparation de chaussures et d'autres articles en cuir
6602	Réparation d'appareils électriques ménagers
6603	Réparation de montres et horloges de bijouterie
6604	Réparations non désignées ailleurs et sans spécialisation
67	HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS
6701	Restaurants et cafés-restaurants (sans hébergement)
6702	Cantines
6703	Traiteurs
6704	Débits de boissons (sans spectacle)
6705	Cafés-tabacs
6706	Débits de boissons avec spectacle
6707	Cafés associés à une autre activité
6708	Hôtels avec restaurant
6709	Hôtels sans restaurant
6710	Wagons-lits et wagons-restaurants
6711	Foyers d'étudiants et de jeunes travailleurs, résidences universitaires
6712	Installations d'hébergement à équipements développés
6713	Installations d'hébergement à équipements légers
68	TRANSPORTS FERROVIAIRES
6801	Transports ferroviaires





Modalités	Intitulés
69	TRANSPORTS ROUTIERS, TRANSPORTS URBAINS, TRANSPORTS PAR CONDUITE
6911	Transports routiers de marchandises en zone longue
6912	Camionnage et transport routier de marchandises en zone courte
6921	Transports urbains de voyageurs
6922	Transports routiers de voyageurs
6923	Taxis
6924	Déménagement
6925	Location de véhicules industriels
6926	Transport par conduite
70	NAVIGATION INTÉRIEURE
7001	Transports fluviaux de passagers
7002	Transports fluviaux de marchandises
71	TRANSPORTS MARITIMES ET NAVIGATION CÔTIÈRE
7101	Transports maritimes autres que de produits pétroliers
7102	Transports maritimes de produits pétroliers
7103	Navigation côtière et d'estuaire
72	TRANSPORTS AÉRIENS
7201	Transports aériens
73	ACTIVITÉS ANNEXES DES TRANSPORTS ET ENTREPÔTS
7301	Gares routières
7302	Ports fluviaux et voies fluviales
7303	Ports maritimes
7304	Aéroports
7305	Exploitation d'ouvrages routiers à péage
7306	Exploitation de parkings
7307	Entrepôts autres que frigorifiques
7308	Entrepôts frigorifiques
7309	Remorquage et pilotage
74	AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET AGENCES DE VOYAGES
7401	Collecte de fret maritime
7402	Collecte de fret aérien
7403	Collecte de fret terrestre et fluvial
7404	Manutention portuaire
7405	Manutention terrestre et fluviale
7406	Activités spécifiques d'auxiliaires des transports maritimes
7407	Activités spécifiques d'auxiliaires de transport aérien
7408	Autres auxiliaires des transports
7409	Agences de voyages
7410	Routage
75	TÉLÉCOMMUNICATIONS ET POSTES
7501	P.T.T. - services communs et recherche
7502	P.T.T. - services de télécommunications
7503	P.T.T. - services postaux et financiers
7504	Activités de télécommunications hors P.T.T.
76	HOLDINGS
7600	Holdings
77	ACTIVITÉS D'ÉTUDES, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
7701	Cabinets d'études techniques
7702	Cabinets d'études économiques et sociologiques
7703	Cabinets d'études informatiques et d'organisation
7704	Travaux à façon informatiques
7705	Cabinets d'architecte
7706	Cabinets de métreur et de géomètre
7707	Cabinets de conseils en Information et documentation
7708	Cabinets juridiques et offices publics et ministériels
7709	Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière
7710	Créateurs et intermédiaires en publicité
7711	Régies publicitaires
7712	Travaux à façon divers
7713	Prestation temporaire de personnel
7714	Services divers rendus principalement aux entreprises
7715	Ordres et syndicats professionnels

Modalités	Intitulés
78	AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE
7801	Auxiliaires financiers
7802	Auxiliaires d'assurances
79	PROMOTEURS ET SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES
7901	Promotion immobilière
7902	Promotion en infrastructure (services marchands)
7903	Supports juridiques de programmes
7904	Administration d'immeubles
7905	Administration d'infrastructures
7908	Agences immobilières
80	LOCATION ET CRÉDIT-BAIL MOBILIERS
8001	Location de machines et équipements agricoles
8002	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics
8003	Location de matériel de bureau
8004	Location de voitures particulières
8005	Location de wagons
8008	Location de biens de consommation
8007	Crédit-bail mobilier
8008	Location d'autres biens d'équipement
81	LOCATION ET CRÉDIT-BAIL IMMOBILIERS
8111	Location de logements
8121	Location d'immeubles à usages industriels et commerciaux
8122	Crédit-bail immobilier
82	ENSEIGNEMENT (SERVICES MARCHANDS)
8201	Enseignement général primaire et secondaire (services marchands)
8202	Formation des adultes et formation continue (services marchands)
8203	Autres enseignements spécialisés et professionnels et enseignement supérieur (services marchands)
8204	Enseignement par correspondance (services marchands)
8205	Professeurs indépendants
8208	Auto-écoles, écoles de pilotage
83	RECHERCHE (SERVICES MARCHANDS)
8301	Recherche scientifique et technique (services marchands)
84	SANTÉ (SERVICES MARCHANDS)
8401	Médecine systématique et de dépistage (services marchands)
8402	Établissements hospitaliers généraux
8403	Cliniques générales
8404	Établissements hospitaliers spécialisés
8405	Cliniques spécialisées
8406	Dispensaires
8407	Autres instituts pour la santé
8408	Laboratoires d'analyses médicales extra-hospitaliers
8409	Centres de transfusion sanguine et banques d'organes
8410	Cabinets de médecin
8411	Cabinets dentaires
8412	Cabinets d'auxiliaires médicaux
8413	Ambulances
8414	Vétérinaires - cliniques vétérinaires
85	ACTION SOCIALE (SERVICES MARCHANDS)
8501	Crèches
8502	Établissements pour l'enfance protégée, handicapée ou inadaptée (services marchands)
8503	Établissements pour adultes nécessiteux, handicapés, ou inadaptés (services marchands)
8504	Établissements pour personnes âgées



3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
86	SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (MARCHANDS)
8601	Radiodiffusion et télévision
8602	Production de films
8603	Distribution de films
8604	Gestion de salles de cinéma
8605	Gestion de salles de spectacle (services marchands) i
8606	Autres spectacles et services récréatifs (services marchands)
8607	Création et interprétation littéraires et artistiques (services marchands)
8608	Services annexes aux spectacles
8609	Jeux de hasard et d'argent
8610	Gestion d'équipements et centres sportifs (services marchands)
8611	Remontées mécaniques
8612	Professeurs de sport et sportifs professionnels
87	SERVICES DIVERS (MARCHANDS)
8701	Laverie-blanchisserie-teinturerie de détail
8702	Blanchisserie et teinturerie de gros
8703	Salons de coiffure
8704	Esthétique corporelle
8705	Services funéraires
8706	Studios de photographie
8707	Services personnels divers
8708	Services de nettoyage
8709	Enlèvement des ordures (services marchands)
8710	Autres services d'assainissement (services marchands)
88	ASSURANCES
8801	Assurances « vie et capitalisation »
8802	Assurances « l.a.r.d. »
8803	Réassurance
8804	Assurances relevant du code de la mutualité
8805	Caisses de retraites relevant de la législation sur les assurances
89	ORGANISMES FINANCIERS
8901	Instituts d'émission
8902	Banques de dépôts, d'affaires, de crédit à long et moyen terme
8903	Crédit coopératif et mutuel
8904	Établissements financiers et unions économiques
8905	Organismes financiers à statut légal spécial
8906	Organismes de répartition d'emprunts collectifs obligataires
8907	Sociétés de placements en valeurs mobilières
90	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
9001	Pouvoirs publics
9002	Administration centrale
9003	Services extérieurs des administrations économiques et financières
9004	Services extérieurs des autres administrations
9005	Activités administratives spécialisées diverses
9011	Administration locale
9012	Promotion en infrastructure (services non marchands à caractère public)
9013	Voirie et assainissement (services non marchands à caractère public)
9021	Cours et tribunaux
9022	Établissements pénitentiaires
9023	Établissements d'éducation surveillée
9024	Police nationale
9025	Protection civile
9026	Gendarmerie
9031	Commandements territoriaux militaires
9032	Forces et infrastructures des forces
9033	Dépôts, magasins et organismes d'approvisionnement militaire
9034	Écoles militaires
9035	Service de santé militaire
9036	Laboratoires et centres d'essais militaires

Modalités	Intitulés
91	PRÉVOYANCE ET SÉCURITÉ SOCIALE
9101	Organismes généraux de la sécurité sociale
9102	Sécurité sociale: maladie, maternité, accidents de travail
9103	Sécurité sociale : vieillesse
9104	Caisses de retraites ne relevant pas de la législation sur les assurances
9105	Sécurité sociale : allocations familiales
9106	Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien du revenu
92	ENSEIGNEMENT (SERVICES NON MARCHANDS)
9211	Enseignement préscolaire (services non marchands à caractère public)
9212	Enseignement élémentaire (services non marchands à caractère public)
9213	Enseignement du second degré premier cycle (services non marchands à caractère public)
9214	Enseignement du second degré second cycle (services non marchands à caractère public)
9215	Enseignement supérieur (services non marchands à caractère public)
9216	Enseignement artistique (services non marchands à caractère public)
9217	Formation de fonctionnaires (services non marchands à caractère public)
9218	Formation des adultes et formation continue (services non marchands à caractère public)
9221	Enseignement (services non marchands à caractère privé)
93	RECHERCHE (SERVICES NON MARCHANDS)
9311	Recherche scientifique et technique (services non marchands à caractère public)
9321	Recherche scientifique et technique (services non marchands à caractère privé)
94	SANTÉ (SERVICES NON MARCHANDS)
9411	Médecine systématique et de dépistage (services non marchands à caractère public)
9421	Médecine systématique et de dépistage (services non marchands à caractère privé)
95	ACTION SOCIALE (SERVICES NON MARCHANDS)
9511	Organismes locaux d'action sociale (services non marchands à caractère public)
9512	Établissements pour l'enfance protégée, handicapée, ou inadaptée à caractère public)
9513	Établissements pour adultes nécessiteux, handicapés, ou inadaptés (services non marchands à caractère public)
9521	Oeuvres et organismes sociaux à compétence générale (services non marchands à caractère privé)
9522	Oeuvres et organismes sociaux spécialisés (services non marchands à caractère privé)
9523	Établissements pour l'enfance protégée, handicapée, inadaptée (services non marchands à caractère privé)
9524	Établissements pour adultes nécessiteux, handicapés ou inadaptés (services non marchands à caractère privé)



3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite et fin)

Modalités	Intitulés
96	SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (NON MARCHANDS)
9611	Gestion de bibliothèques (services non marchands à caractère public)
9612	Conservation du patrimoine culturel (services non marchands à caractère public)
9613	Gestion de salles de théâtre (services non marchands à caractère public)
9614	Gestion d'équipements culturels (services non marchands à caractère public)
9615	Gestion d'équipements socio-éducatifs (services non marchands à caractère public)
9616	Associations culturelles et socio-éducatives (services non marchands à caractère public)
9617	Gestion d'équipements sportifs (services non marchands à caractère public)
9618	Associations sportives (services non marchands à caractère public)
9621	Gestion de bibliothèques et conservation du patrimoine culturel (services non marchands à caractère privé)
9622	Gestion d'équipements culturels, socio-éducatifs et d'autres salles de spectacle (services non marchands à caractère privé)
9623	Associations culturelles et socio-éducatives (services non marchands à caractère privé)
9624	Gestion d'équipements sportifs (services non marchands à caractère privé)
9625	Associations sportives (services non marchands à caractère privé)

Modalités	Intitulés
97	SERVICES DIVERS FOURNIS A LA COLLECTIVITÉ (NON MARCHANDS)
9711	Organisations économiques (services non marchands à caractère public)
9712	Offices du tourisme (services non marchands à caractère public)
9721	Organisations syndicales (services non marchands à caractère privé)
9722	Organisations religieuses et philosophiques (services non marchands à caractère privé)
9723	Autres services fournis à la collectivité (services non marchands à caractère privé)
98	DOMESTIQUES
9801	Services domestiques
99	REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ÉTRANGÈRE EN FRANCE, ORGANISMES INTERNATIONAUX
9901	Représentation diplomatique étrangère en France - organismes internationaux



3.10.4. Nomenclature d'activités économiques, selon la nomenclature Nes36, pour les variables du RP 1999

Pour la variable NAF36_99

Modalités	Libellés
blanc	sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent)
A0	agriculture, sylviculture, pêche
B0	industries agricoles et alimentaires
C1	habillement, cuir
C2	édition, imprimerie, reproduction
C3	pharmacie, parfumerie et entretien
C4	industries des équipements du foyer
D0	industrie automobile
E1	construction navale, aéronautique et ferroviaire
E2	industries des équipements mécaniques
E3	industries des équipements électriques et électroniques
F1	industries des produits minéraux
F2	industrie textile
F3	industries du bois et du papier
F4	chimie, caoutchouc, plastiques
F5	métallurgie et transformation des métaux
F6	industries des composants électriques et électroniques
G1	production de combustibles et de carburants
G2	eau, gaz, électricité
H0	construction
J1	commerce et réparations automobiles
J2	commerce de gros
J3	commerce de détail, réparations
K0	transports
L0	activités financières
M0	activités immobilières
N1	postes et télécommunications
N2	conseils et assistance
N3	services opérationnels
N4	recherche et développement
P1	hôtels et restaurants
P2	activités récréatives, culturelles et sportives
P3	services personnels et domestiques
Q1	éducation
Q2	santé, action sociale
R1	administration
R2	activités associatives et extra-territoriales



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999

Pour les variables NAF99, NAF_99, NAFPF_99, NAFMF_99, NAFM_99 et NAFMC_99

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
blanc	sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent)	155B	fabrication de beurre
019A	polyculture (culture de terres labourables)	155C	fabrication de fromages
019B	maraîchage ou horticulture	155D	fabrication d'autres produits laitiers
019C	vigne ou arbres fruitiers	155F	fabrication de glaces et sorbets
019D	élevage d'herbivores (bovins, ovins)	156A	meunerie
019E	élevage de granivores (porcs, volailles)	156B	autres activités de travail des grains
019F	polyculture - élevage	156D	fabrication de produits amylacés
019G	élevage d'herbivores et de granivores	157A	fabrication d'aliments pour animaux de ferme
019H	services à l'agriculture, travaux à façon	157C	fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
029Z	silviculture, exploitation forestière	158A	fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
059Z	pêche, aquaculture	158B	cuisson de produits de boulangerie
101Z	extraction et agglomération de la houille	158C	boulangerie et boulangerie-pâtisserie
102Z	extraction et agglomération du lignite	158D	pâtisserie
103Z	extraction et agglomération de la tourbe	158F	biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation
111Z	extraction d'hydrocarbures	158H	fabrication de sucre
112Z	services annexes à l'extraction d'hydrocarbures	158K	chocolaterie, confiserie
120Z	extraction de minerais d'uranium	158M	fabrication de pâtes alimentaires
131Z	extraction de minerais de fer	158P	transformation du thé et du café
132Z	extraction de minerais de métaux non ferreux	158R	fabrication de condiments et assaisonnements
141A	extraction de pierres pour la construction	158T	fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques
141C	extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	158V	industries alimentaires n.c.a.
141E	extraction d'ardoise	159A	production d'eaux de vie naturelles
142A	production de sables et de granulats	159B	fabrication de spiritueux
142C	extraction d'argiles et de kaolin	159D	production d'alcool éthylique de fermentation
143Z	extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	159F	champagnisation
144Z	production de sel	159G	vinification
145Z	activités extractives n.c.a.	159J	cidrerie
151A	production de viandes de boucherie	159L	production d'autres boissons fermentées
151C	production de viandes de volailles	159N	brasserie
151E	préparation industrielle de produits à base de viandes	159Q	malterie
151F	charcuterie	159S	industrie des eaux de table
152Z	industrie du poisson	159T	production de boissons rafraîchissantes
153A	transformation et conservation de pommes de terre	160Z	industrie du tabac
153C	préparation de jus de fruits et légumes	171A	filature de l'industrie cotonnière
153E	transformation et conservation de légumes	171C	filature de l'industrie lainière - cycle cardé
153F	transformation et conservation de fruits	171E	préparation de la laine
154A	fabrication d'huiles et graisses brutes	171F	filature de l'industrie lainière - cycle peigné
154C	fabrication d'huiles et graisses raffinées	171H	préparation et filature du lin
154E	fabrication de margarine	171K	moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels ou synthétiques
155A	fabrication de lait liquide et de produits frais	171M	fabrication de fils à coudre
		171P	préparation et filature d'autres fibres



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
172A	tissage de l'industrie cotonnière	212B	fabrication de cartonnages
172C	tissage de l'industrie lainière - cycle cardé	212C	fabrication d'emballages en papier
172E	tissage de l'industrie lainière - cycle peigné	212E	fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
172G	tissage de soieries	212G	fabrication d'articles de papeterie
172J	tissage d'autres textiles	212J	fabrication de papiers peints
173Z	ennoblissement textile	212L	fabrication d'autres articles en papier ou en carton
174A	fabrication de linge de maison et d'articles d'ameublement	221A	édition de livres
174B	fabrication de petits articles textiles de literie	221C	édition de journaux
174C	fabrication d'autres articles confectionnés en textile	221E	édition de revues et périodiques
175A	fabrication de tapis et moquettes	221G	édition d'enregistrements sonores
175C	ficellerie, corderie, fabrication de filets	221J	autres activités d'édition
175E	fabrication de non-tissés	222A	imprimerie de journaux
175G	industries textiles n.c.a.	222C	autre imprimerie (labeur)
176Z	fabrication d'étoffes à maille	222E	reliure et finition
177A	fabrication de bas et chaussettes	222G	composition et photogravure
177C	fabrication de pull-overs et articles similaires	222J	autres activités graphiques
181Z	fabrication de vêtements en cuir	223A	reproduction d'enregistrements sonores
182A	fabrication de vêtements de travail	223C	reproduction d'enregistrements vidéo
182C	fabrication de vêtements sur mesure	223E	reproduction d'enregistrements informatiques
182D	fabrication de vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	231Z	cokéfaction
182E	fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes	232Z	raffinage de pétrole
182G	fabrication de vêtements de dessous	233Z	élaboration et transformation de matières nucléaires
182J	fabrication d'autres vêtements et accessoires	241A	fabrication de gaz industriels
183Z	industrie des fourrures	241C	fabrication de colorants et de pigments
191Z	apprêt et tannage des cuirs	241E	fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
192Z	fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	241G	fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
193Z	fabrication de chaussures	241J	fabrication de produits azotés et d'engrais
201A	sciage et rabotage du bois	241L	fabrication de matières plastiques de base
201B	imprégnation du bois	241N	fabrication de caoutchouc synthétique
202Z	fabrication de panneaux de bois	242Z	fabrication de produits agrochimiques
203Z	fabrication de charpentes et de menuiseries	243Z	fabrication de peintures et vernis
204Z	fabrication d'emballages en bois	244A	fabrication de produits pharmaceutiques de base
205A	fabrication d'objets divers en bois	244C	fabrication de médicaments
205C	fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	244D	fabrication d'autres produits pharmaceutiques
211A	fabrication de pâte à papier	245A	fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
211C	fabrication de papier et de carton	245C	fabrication de parfums et de produits pour la toilette
212A	industrie du carton ondulé	246A	fabrication de produits explosifs
		246C	fabrication de colles et gélatines



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
246E	fabrication d'huiles essentielles	266A	fabrication d'éléments en béton pour la construction
246G	fabrication de produits chimiques pour la photographie	266C	fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
246J	fabrication de supports de données	266E	fabrication de béton prêt à l'emploi
246L	fabrication de produits chimiques à usage industriel	266G	fabrication de mortiers et bétons secs
247Z	fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	266J	fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
251A	fabrication de pneumatiques	266L	fabrication d'autres ouvrages en béton ou en plâtre
251C	rechapage de pneumatiques	267Z	travail de la pierre
251E	fabrication d'autres articles en caoutchouc	268A	fabrication de produits abrasifs
252A	fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	268C	fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.
252C	fabrication d'emballages en matières plastiques	271Z	sidérurgie (ceca)
252E	fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	272A	fabrication de tubes en fonte
252G	fabrication d'articles divers en matières plastiques	272C	fabrication de tubes en acier
252H	fabrication de pièces techniques en matières plastiques	273A	étirage à froid
261A	fabrication de verre plat	273C	laminage à froid de feuillards
261C	façonnage et transformation du verre plat	273E	profilage à froid par formage ou pliage
261E	fabrication de verre creux	273G	tréfilage à froid
261G	fabrication de fibres de verre	273J	production de ferroalliages et autres produits non ceca
261J	fabrication et façonnage d'articles techniques en verre	274A	production de métaux précieux
261K	fabrication d'isolateurs en verre	274C	production d'aluminium
262A	fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	274D	première transformation de l'aluminium
262C	fabrication d'appareils sanitaires en céramique	274F	production de plomb, de zinc ou d'étain
262E	fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	274G	première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain
262G	fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	274J	production de cuivre
262J	fabrication d'autres produits céramiques	274K	première transformation du cuivre
262L	fabrication de produits céramiques réfractaires	274M	métallurgie des autres métaux non ferreux
263Z	fabrication de carreaux en céramique	275A	fonderie de fonte
264A	fabrication de briques	275C	fonderie d'acier
264B	fabrication de tuiles	275E	fonderie de métaux légers
264C	fabrication de produits divers en terre cuite	275G	fonderie d'autres métaux non ferreux
265A	fabrication de ciment	281A	fabrication de constructions métalliques
265C	fabrication de chaux	281C	fabrication de menuiseries et fermetures métalliques
265E	fabrication de plâtre	282A	fabrication de réservoirs et citernes métalliques
		282B	fabrication de bouteilles pour gaz comprimés
		282D	fabrication de radiateurs et chaudières pour chauffage central
		283A	fabrication de générateurs de vapeur
		283B	chaudronnerie nucléaire
		283C	chaudronnerie-tuyauterie
		284A	forge, estampage, matricage



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
284B	découpage, emboutissage	294D	fabrication de matériel de soudage
284C	métallurgie des poudres	294E	fabrication d'autres machines-outils
285A	traitement et revêtement des métaux	295A	fabrication de machines pour la
285C	décolletage		métallurgie
285D	mécanique générale	295C	fabrication de machines pour l'extraction
286A	fabrication de coutellerie		ou la construction
286C	fabrication d'outillage à main	295E	fabrication de machines pour l'industrie
286D	fabrication d'outillage mécanique		agroalimentaire
286F	fabrication de serrures et de ferrures	295G	fabrication de machines pour les
287A	fabrication de fûts et emballages		industries textiles
	métalliques similaires	295J	fabrication de machines pour les
287C	fabrication d'emballages métalliques		industries du papier et du carton
	légers	295L	fabrication de machines d'imprimerie
287E	fabrication d'articles en fils métalliques	295M	fabrication de machines pour le travail du
287G	visserie et boulonnerie		caoutchouc ou des plastiques
287H	fabrication de ressorts	295N	fabrication de moules et modèles
287J	fabrication de chaînes	295P	fabrication d'autres machines
287L	fabrication d'articles métalliques		spécialisées
	ménagers	296A	fabrication d'armement
287M	fabrication de coffres-forts	296B	fabrication d'armes de chasse, de tir et
287N	fabrication de petits articles métalliques		de défense
287P	fabrication d'articles métalliques n.c.a.	297A	fabrication d'appareils électroménagers
291A	fabrication de moteurs et turbines	297C	fabrication d'appareils ménagers non
291C	fabrication de pompes et compresseurs		électriques
291D	fabrication de transmissions	300A	fabrication de machines de bureau
	hydrauliques et pneumatiques	300C	fabrication d'ordinateurs et d'autres
291F	fabrication d'articles de robinetterie		équipements informatiques
291H	fabrication de roulements	311A	fabrication de moteurs, génératrices et
291J	fabrication d'organes mécaniques de		transformateurs électriques de petite et
	transmission		moyenne puissance
292A	fabrication de fours et brûleurs	311B	fabrication de moteurs, génératrices et
292C	fabrication d'ascenseurs, monte-charges		transformateurs électriques de très
	et escaliers mécaniques		grande puissance
292D	fabrication d'équipements de levage et	311C	réparation de matériels électriques
	de manutention	312A	fabrication de matériel de distribution et
292F	fabrication d'équipements aérauliques et		de commande électrique pour basse
	frigorifiques industriels		tension
292H	fabrication d'équipements d'emballage et	312B	fabrication de matériel de distribution et
	de conditionnement		de commande électrique pour haute
292J	fabrication d'appareils de pesage		tension
292K	fabrication de machines diverses	313Z	fabrication de fils et câbles isolés
	d'usage général	314Z	fabrication d'accumulateurs et de piles
293A	fabrication de tracteurs agricoles		électriques
293C	réparation de matériel agricole	315A	fabrication de lampes
293D	fabrication de matériel agricole	315B	fabrication d'appareils électriques
294A	fabrication de machines-outils à métaux		autonomes de sécurité
294B	fabrication de machines-outils à bois	315C	fabrication d'appareils d'éclairage
294C	fabrication de machines-outils portatives	316A	fabrication de matériels électriques pour
	à moteur incorporé		moteurs et véhicules



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
316C	fabrication de matériel électromagnétique industriel	361C	fabrication de meubles de bureau et de magasin
316D	fabrication de matériels électriques n.c.a.	361E	fabrication de meubles de cuisine
321A	fabrication de composants passifs et de condensateurs	361G	fabrication de meubles meublants
321B	fabrication de composants électroniques actifs	361H	fabrication de meubles de jardin et d'extérieur
322A	fabrication d'équipements d'émission et de transmission hertzienne	361J	fabrication de meubles n.c.a.
322B	fabrication d'appareils de téléphonie	361K	industries connexes de l'ameublement
323Z	fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	361M	fabrication de matelas
331A	fabrication de matériel d'imagerie médicale et de radiologie	362A	fabrication de monnaies et médailles
331B	fabrication d'appareils médicochirurgicaux	362C	bijouterie, joaillerie, orfèvrerie
332A	fabrication d'équipements d'aide à la navigation	363Z	fabrication d'instruments de musique
332B	fabrication d'instrumentation scientifique et technique	364Z	fabrication d'articles de sport
333Z	fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	365Z	fabrication de jeux et jouets
334A	fabrication de lunettes	366A	bijouterie fantaisie
334B	fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	366C	industrie de la broserie
335Z	horlogerie	366E	autres activités manufacturières n.c.a.
341Z	construction de véhicules automobiles	371Z	récupération de matières métalliques recyclables
342A	fabrication de carrosseries automobiles	372Z	récupération de matières non métalliques recyclables
342B	fabrications de caravanes et véhicules de loisirs	401Z	production et distribution d'électricité
343Z	fabrication d'équipements automobiles	402Z	production et distribution de combustibles gazeux
351A	construction de bâtiments de guerre	403Z	production et distribution de chaleur
351B	construction de navires civils	410Z	captage, traitement et distribution d'eau
351C	réparation navale	451A	terrassements divers, démolition
351E	construction de bateaux de plaisance	451B	terrassements en grande masse
352Z	construction de matériel ferroviaire roulant	451D	forages et sondages
353A	construction de moteurs pour aéronefs	452A	construction de maisons individuelles
353B	construction de cellules d'aéronefs	452B	construction de bâtiments divers
353C	construction de lanceurs et engins spatiaux	452C	construction d'ouvrages d'art
354A	fabrication de motocycles	452D	travaux souterrains
354C	fabrication de bicyclettes	452E	réalisation de réseaux
354E	fabrication de véhicules pour invalides	452F	construction de lignes électriques et de télécommunication
355Z	fabrication de matériels de transport n.c.a.	452J	réalisation de couvertures par éléments
361A	fabrication de sièges	452K	travaux d'étanchéification
		452L	travaux de charpente
		452N	construction de voies ferrées
		452P	construction de chaussées routières et de sols sportifs
		452R	travaux maritimes et fluviaux
		452T	levage, montage
		452U	autres travaux spécialisés de construction
		452V	travaux de maçonnerie générale
		453A	travaux d'installation électrique
		453C	travaux d'isolation



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
453E	installation d'eau et de gaz	512A	commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail
453F	installation d'équipements thermiques et de climatisation	512C	commerce de gros de fleurs et plantes
453H	autres travaux d'installation	512E	commerce de gros d'animaux vivants
454A	plâtrerie	512G	commerce de gros de cuirs et peaux
454C	menuiserie bois et matières plastiques	512J	commerce de gros de tabac non manufacturé
454D	menuiserie métallique ; serrurerie	513A	commerce de gros de fruits et légumes
454F	revêtement des sols et des murs	513C	commerce de gros de viandes de boucherie
454H	miroiterie de bâtiment, vitrerie	513D	commerce de gros de produits à base de viande
454J	peinture	513E	commerce de gros de volailles et gibiers
454L	agencement de lieux de vente	513G	commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles
454M	travaux de finition n.c.a.	513J	commerce de gros de boissons
455Z	location avec opérateur de matériel de construction	513L	commerce de gros de tabac
501Z	commerce de véhicules automobiles	513N	commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
502Z	entretien et réparation de véhicules automobiles	513Q	commerce de gros de café, thé, cacao et épices
503A	commerce de gros d'équipements automobiles	513S	commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques
503B	commerce de détail d'équipements automobiles	513T	commerces de gros alimentaires spécialisés divers
504Z	commerce et réparation de motocycles	513V	commerce de gros de produits surgelés
505Z	commerce de détail de carburants	513W	commerce de gros alimentaire non spécialisé
511A	intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits	514A	commerce de gros de textiles
511C	intermédiaires du commerce combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	514C	commerce de gros d'habillement
511E	intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	514D	commerce de gros de la chaussure
511G	intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	514F	commerce gros appareils électroménagers et radiotélévision
511J	intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	514H	commerce de gros de vaisselle et verrerie de ménage
511L	intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	514J	commerce de gros de produits pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat
511N	intermédiaires du commerce en produits alimentaires	514L	commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
511P	centrales d'achats alimentaires	514N	commerce de gros de produits pharmaceutiques
511R	autres intermédiaires spécialisés du commerce	514Q	commerce de gros de papeterie
511T	intermédiaires non spécialisés du commerce	514R	commerce de gros de jouets
511U	centrales d'achats non alimentaires	514S	autres commerces de gros de biens de consommation
		515A	commerce de gros de combustibles
		515C	commerce de gros de minerais et métaux
		515E	commerce de gros de bois et de produits dérivés



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
515F	commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	523C	commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques
515H	commerce de gros de quincaillerie	523E	commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté
515J	commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage	524A	commerce de détail de textiles
515L	commerce de gros de produits chimiques	524C	commerce de détail d'habillement
515N	commerce de gros d'autres produits intermédiaires	524E	commerce de détail de la chaussure
515Q	commerce de gros de déchets et débris	524F	commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
516A	commerce de gros de machines-outils	524H	commerce de détail de meubles
516C	commerce de gros d'équipements pour la construction	524J	commerce de détail d'équipement du foyer
516E	commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	524L	commerce de détail d'appareils électroménagers et de radio télévision
516G	commerce de gros de machines de bureau et de matériel informatique	524N	commerce de détail de quincaillerie
516J	commerce de gros de matériel électrique et électronique	524P	commerce de détail de bricolage
516K	commerce de gros fournitures et équipements industriels divers	524R	commerce de détail de livres, journaux et papeterie
516L	commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	524T	commerce de détail d'optique et de photographie
516N	commerce de gros de matériel agricole	524U	commerce de détail de revêtements de sols et de murs
517Z	commerce de gros non spécialisé	524V	commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie
521A	commerce de détail de produits surgelés	524W	commerce de détail d'articles de sport et de loisir
521B	commerce d'alimentation générale	524X	commerce de détail de fleurs
521C	supérettes	524Y	commerce de détail de charbons et combustibles
521D	supermarchés	524Z	commerces de détail divers en magasin spécialisé
521E	magasins populaires	525Z	commerce de détail de biens d'occasion
521F	hypermarchés	526A	vente par correspondance sur catalogue général
521H	grands magasins	526B	vente par correspondance spécialisée
521J	autres commerces de détail en magasin non spécialisé	526D	commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
522A	commerce de détail de fruits et légumes	526E	commerce de détail non alimentaire sur éventaires et marchés
522C	commerce de détail de viandes et produits à base de viande	526G	vente à domicile
522E	commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	526H	vente par automate
522G	commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	527A	réparation de chaussures et d'articles en cuir
522J	commerce de détail de boissons	527C	réparation de matériel électronique grand public
522L	commerce de détail de tabac	527D	réparation d'appareils électroménagers
522N	commerce de détail de produits laitiers	527F	réparation de montres, horloges et bijoux
522P	commerces de détail alimentaires spécialisés divers	527H	réparation d'articles personnels et domestiques n.c.a.
523A	commerce de détail de produits pharmaceutiques		



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
551A	hôtels avec restaurant	642A	télécommunications nationales
551C	hôtels de tourisme sans restaurant	642B	autres activités de télécommunications
551D	hôtels de préfecture	651A	banque centrale
552A	auberges de jeunesse et refuges	651C	banques
552C	exploitation de terrains de camping	651D	banques mutualistes
552E	autre hébergement touristique	651E	caisses d'épargne
552F	hébergement collectif non touristique	651F	intermédiations monétaires n.c.a.
553A	restauration de type traditionnel	652A	crédit-bail
553B	restauration de type rapide	652C	distribution de crédit
554A	cafés tabacs	652E	organismes de placement en valeurs mobilières
554B	débîts de boissons	652F	intermédiations financières diverses
555A	cantines et restaurants d'entreprises	660A	assurance-vie et capitalisation
555C	restauration collective sous contrat	660C	caisses de retraite
555D	traiteurs, organisation de réceptions	660E	assurance dommages
601Z	transports ferroviaires	660F	réassurance
602A	transports urbains de voyageurs	660G	assurance relevant du code de la mutualité
602B	transports routiers réguliers de voyageurs	671A	administration de marchés financiers
602C	téléphériques, remontées mécaniques	671C	gestion de portefeuilles
602E	transport de voyageurs par taxis	671E	autres auxiliaires financiers
602G	autres transports routiers de voyageurs	672Z	auxiliaires d'assurance
602L	transports routiers de marchandises de proximité	701A	promotion immobilière de logements
602M	transports routiers de marchandises interurbains	701B	promotion immobilière de bureaux
602N	déménagement	701C	promotion immobilière d'infrastructures
602P	location de camions avec conducteur	701D	supports juridiques de programme
603Z	transports par conduites	701F	marchands de biens immobiliers
611A	transports maritimes	702A	location de logements
611B	transports côtiers	702B	location de terrains
612Z	transports fluviaux	702C	location d'autres biens immobiliers
621Z	transports aériens réguliers	703A	agences immobilières
622Z	transports aériens non réguliers	703C	administration d'immeubles résidentiels
623Z	transports spatiaux	703D	administration d'autres biens immobiliers
631A	manutention portuaire	703E	supports juridiques de gestion de patrimoine
631B	manutention non portuaire	711Z	location de véhicules automobiles
631D	entrepasage frigorifique	712A	location d'autres matériels de transport terrestre
631E	entrepasage non frigorifique	712C	location de matériels de transport par eau
632A	gestion d'infrastructures de transports terrestres	712E	location d'appareils de transport aérien
632C	services portuaires, maritimes et fluviaux	713A	location de matériel agricole
632E	services aéroportuaires	713C	location de machines et équipements pour la construction
633Z	agences de voyage	713E	location de machines de bureau et de matériel informatique
634A	messagerie, fret express	713G	location de machines et équipements divers
634B	affrètement	714A	location de linge
634C	organisation des transports internationaux		
641A	postes nationales		
641C	autres activités de courrier		



3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
714B	location d'autres biens personnels et domestiques	752J	protection civile
721Z	conseil en systèmes informatiques	753A	activités générales de sécurité sociale
722Z	réalisation de logiciels	753B	gestion des retraites complémentaires
723Z	traitement de données	753C	distribution sociale de revenus
724Z	activités de banques de données	801Z	enseignement primaire
725Z	entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	802A	enseignement secondaire général
726Z	autres activités rattachées à l'informatique	802C	enseignement secondaire technique ou professionnel
731Z	recherche-développement en sciences physiques et naturelles	803Z	enseignement supérieur
732Z	recherche-développement en sciences humaines et sociales	804A	écoles de conduite
741A	activités juridiques	804C	formation des adultes et formation continue
741C	activités comptables	804D	autres enseignements
741E	études de marché et sondages	851A	activités hospitalières
741G	conseil pour les affaires et la gestion	851C	pratique médicale
741J	administration d'entreprises	851E	pratique dentaire
742A	activités d'architecture	851G	activités des auxiliaires médicaux
742B	mètres, géomètres	851H	soins hors d'un cadre réglementé
742C	ingénierie, études techniques	851J	ambulances
743A	contrôle technique automobile	851K	laboratoires d'analyses médicales
743B	analyses, essais et inspections techniques	851L	centres de collecte et banques d'organes
744A	gestion de supports de publicité	852Z	activités vétérinaires
744B	agences, conseil en publicité	853A	accueil des enfants handicapés
745A	sélection et mise à disposition de personnel	853B	accueil des enfants en difficulté
745B	travail temporaire	853C	accueil des adultes handicapés
746Z	enquêtes et sécurité	853D	accueil des personnes âgées
747Z	activités de nettoyage	853E	autres hébergements sociaux
748A	studios et autres activités photographiques	853G	crèches et garderies d'enfants
748B	laboratoires techniques de développement et de tirage	853H	aide par le travail, ateliers protégés
748D	conditionnement à façon	853J	aide à domicile
748F	secrétariat et traduction	853K	autres formes d'action sociale
748G	routage	900A	épuration des eaux usées
748J	organisation de foires et salons	900B	enlèvement et traitement des ordures ménagères
748K	services annexes à la production	900C	élimination et traitement des autres déchets
751A	administration publique générale	911A	organisations patronales et consulaires
751C	tutelle des activités sociales	911C	organisations professionnelles
751E	tutelle des activités économiques	912Z	syndicats de salariés
751G	activités de soutien aux administrations	913A	organisations religieuses
752A	affaires étrangères	913C	organisations politiques
752C	défense	913E	organisations associatives n.c.a.
752E	justice	921A	production de films pour la télévision
752G	police	921B	production de films institutionnels et publicitaires
		921C	production de films pour le cinéma
		921D	prestations techniques pour le cinéma et la télévision



**3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700
adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite et fin)**

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
921F	distribution de films cinématographiques	926A	gestion d'installations sportives
921G	édition et distribution vidéo	926C	autres activités sportives
921J	projection de films cinématographiques	927A	jeux de hasard et d'argent
922A	activités de radio	927C	autres activités récréatives
922B	production de programmes de télévision	930B	blanchisserie - teinturerie de détail
922C	diffusion de programmes de télévision	930A	blanchisserie - teinturerie de gros
923A	activités artistiques	930D	coiffure
923B	services annexes aux spectacles	930E	soins de beauté
923D	gestion de salles de spectacles	930G	soins aux défunts
923F	manèges forains et parcs d'attractions	930H	pompes funèbres
923H	bals et discothèques	930K	activités thermales et de thalassothérapie
923J	autres spectacles		
924Z	agences de presse	930L	autres soins corporels
925A	gestion des bibliothèques	930N	autres services personnels
925C	gestion du patrimoine culturel	950Z	services domestiques
925E	gestion du patrimoine naturel	990Z	activités extra-territoriales

Remarque : la NAF a été modifiée spécifiquement pour le recensement. Ce changement concerne les activités de l'agriculture, la chasse et la sylviculture.



3.10.6. Nomenclature d'activités économiques, selon les sous sections de la Naf niveau 30, pour les variables du RP 1999

Pour la variable NAFSS_99

Modalités	Libellés
blanc	sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent)
AA	agriculture, chasse, sylviculture
BB	pêche, aquaculture
CA	extraction de produits énergétiques
CB	extraction de produits non énergétiques
DA	industries agricoles et alimentaires
DB	industrie textile et habillement
DC	industrie du cuir et de la chaussure
DD	travail du bois et fabrication d'articles en bois
DE	industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie
DF	cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
DG	industrie chimique
DH	industrie du caoutchouc et des plastiques
DI	fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
DJ	métallurgie et travail des métaux
DK	fabrication de machines et équipements
DL	fabrication d'équipements électriques et électroniques
DM	fabrication de matériel de transport
DN	autres industries manufacturières
EE	production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
FF	construction
GG	commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques
HH	hôtels et restaurants
II	transports et communications
JJ	activités financières
KK	immobilier, location et services aux entreprises
LL	administration publique
MM	éducation
NN	santé et action sociale
OO	services collectifs, sociaux et personnels
PP	services domestiques
QQ	activités extra-territoriales





3.11. Catégorie juridique des établissements au RP 1999



Pour la variable CJUR_99

1100 Artisan Commerçant
1200 Commerçant
1300 Artisan
1400 Officier public ou ministériel
1500 Profession libérale
1600 Exploitant agricole
1700 Agent commercial
1800 Associé Gérant de société
1900 (Autre) personne physique
2110 Indivision entre personnes physiques
2120 Indivision avec personne morale
2210 Société créée de fait entre personnes physiques
2220 Société créée de fait avec personne morale
2310 Société en participation entre personnes physiques
2320 Société en participation avec personne morale
2385 Société en participation de professions libérales
2700 Paroisse hors zone concordataire
2900 Autre groupement de droit privé non doté de la personnalité morale
3110 Représentation ou agence commerciale d'état ou organisme public étranger immatriculé au RCS
3120 Société étrangère immatriculée au RCS
3205 Organisation internationale
3210 État collectivité ou établissement public étranger
3220 Société étrangère non immatriculée au RCS
3290 (Autre) personne morale de droit étranger
4110 Établissement public national à caractère industriel ou commercial doté d'un comptable public
4120 Établ. public national à caractère industriel ou commercial non doté d'un comptable public
4130 Exploitant public
4140 Établissement public local à caractère industriel ou commercial
4150 Régie d'une collectivité locale à caractère industriel ou commercial
4160 Institution Banque de France
5191 Société de caution mutuelle
5192 Société coopérative de banque populaire
5193 Caisse de crédit maritime mutuel
5194 Caisse (fédérale) de crédit mutuel
5195 Association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)
5196 Caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative
5202 Société en nom collectif
5203 Société en nom collectif coopérative
5306 Société en commandite simple
5307 Société en commandite simple coopérative
5308 Société en commandite par actions
5309 Société en commandite par actions coopérative
5385 Société d'exercice libéral en commandite par action
5410 SARL nationale
5415 SARL d'économie mixte
5422 SARL immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI)
5426 Société immobilière de gestion
5430 Safer en SARL
5431 SARL mixte d'intérêt agricole (SIMA)
5432 SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)
5442 SARL d'attribution
5443 SARL coopérative de construction
5451 SARL coopérative de consommation
5453 SARL coopérative artisanale
5454 SARL coopérative d'intérêt maritime
5455 SARL coopérative de transports
5458 SARL coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP)
5459 SARL union de sociétés coopératives
5460 Autre SARL coopérative
5485 Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
5498 SARL unipersonnelle
5499 Autre société à responsabilité limitée
5505 SA à participation ouvrière à conseil d'administration
5510 SA nationale à conseil d'administration



5515 SA d'économie mixte à conseil d'administration
5520 Société d'investissement à capital variable (SICAV) à conseil d'administration
5522 Sté anonyme immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI) à conseil d'administration
5525 Société anonyme immobilière d'investissement à conseil d'administration
5530 Safer anonyme à conseil d'administration
5531 Société anonyme mixte d'intérêt agricole (SMIA) à conseil d'administration
5532 Société anonyme mixte d'intérêt collectif agricole (SICA) à conseil d'administration
5542 Société anonyme d'attribution à conseil d'administration
5543 Société anonyme coopérative de construction à conseil d'administration
5546 SA de HLM à conseil d'administration
5547 SA coopérative de production de HLM à conseil d'administration
5548 SA de crédit immobilier à conseil d'administration
5551 SA coopérative de consommation à conseil d'administration
5552 SA coopérative de commerçants détaillants à conseil d'administration
5553 SA coopérative artisanale à conseil d'administration
5554 SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration
5555 SA coopérative de transports à conseil d'administration
5558 SA coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP) à conseil d'administration
5559 SA union de sociétés coopératives à conseil d'administration
5560 Autre SA coopérative à conseil d'administration
5585 Société d'exercice libéral à forme anonyme à conseil d'administration
5599 Autre SA à conseil d'administration
5605 SA à participation ouvrière à directoire
5610 SA nationale à directoire
5615 SA d'économie mixte à directoire
5620 Société d'investissement à capital variable (SICAV) à directoire
5622 Société immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI) anonyme à directoire
5625 Société immobilière d'investissement anonyme à directoire
5630 Safer anonyme à directoire
5631 Société anonyme mixte d'intérêt agricole (SMIA)
5632 Société anonyme d'intérêt collectif agricole (SICA)
5642 Société anonyme d'attribution à directoire
5643 Société anonyme coopérative de construction à directoire
5646 Société anonyme de HLM à directoire
5647 Société coopérative de production de HLM anonyme à directoire
5648 SA de crédit immobilier à directoire
5651 SA coopérative de consommation à directoire
5652 SA coopérative de commerçants détaillants à directoire
5653 SA coopérative artisanale à directoire
5654 SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire
5655 SA coopérative de transport à directoire
5658 SA coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP) à directoire
5659 SA union de sociétés coopératives à directoire
5660 (Autre) SA coopérative à directoire
5685 Société d'exercice libéral à forme anonyme à directoire
5699 Société anonyme par actions simplifiées (autre) SA à directoire
5710 Société par actions simplifiée (SAS)
5720 Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle
6100 Caisse d'épargne et de prévoyance
6210 Groupement européen d'intérêt économique (GEIE)
6220 Groupement d'intérêt économique (GIE)
6316 Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA)
6317 Société coopérative agricole
6318 Union de sociétés coopératives agricoles
6411 Société d'assurance mutuelle
6521 Société civile de placement collectif immobilier (SCPI)
6532 Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)
6533 Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)
6534 Groupement foncier agricole
6535 Groupement agricole foncier
6536 Groupement forestier
6537 Groupement pastoral
6538 Groupement foncier rural
6539 Société civile foncière
6540 Société civile immobilière
6541 Société civile immobilière de construction vente
6542 Société civile d'attribution



6543 Société civile coopérative de construction
6551 Société civile coopérative de consommation
6554 Société civile coopérative (d'intérêt) maritime
6558 Société civile coopérative entre médecins
6560 Autre société civile coopérative
6561 SCP d'avocats
6562 SCP d'avocats aux conseil
6563 SCP d'avoués d'appel
6564 SCP d'huissiers
6565 SCP de notaires
6566 SCP de commissaires-priseurs
6567 SCP de greffiers de tribunal de commerce
6568 SCP de conseils juridiques
6569 SCP de commissaires aux comptes
6571 SCP de médecins
6572 SCP de dentistes
6573 SCP d'infirmiers
6574 SCP de masseurs kinésithérapeutes
6575 SCP de directeurs de laboratoire d'analyse médicale
6576 SCP de vétérinaires
6577 SCP de géomètres-experts
6578 SCP d'architectes
6585 (Autres) Société Civile professionnelle
6589 Société civile de moyens
6595 Caisse (locale) de crédit mutuel
6596 Caisse de crédit agricole mutuel
6597 Société civile d'exploitation agricole
6598 Exploitation agricole à responsabilité limitée
6599 Autre société civile
6901 Autres personnes de droit privé inscrites au registre du commerce et des sociétés
7111 Autorité constitutionnelle
7112 Autorité administrative indépendante
7113 Ministère
7120 Service central d'un ministère
7150 Service du ministère de la Défense
7160 Service déconcentré à compétence nation. D'un ministère (hors Défense)
7171 Service déconcentré de l'État à compétence (inter) régionale
7172 Service déconcentré de l'État à compétence (inter) départementale
7179 (Autre) Service déconcentré de l'État à compétence territoriale
7190 Ecole nationale non dotée de la personnalité morale
7210 Commune
7220 Département
7225 Territoire d'Outre-mer
7229 (Autre) Collectivité territoriale
7230 Région
7312 Commune associée
7313 Section de commune
7314 Ensemble urbain
7321 Association syndicale autorisée
7322 Association foncière urbaine
7323 Association foncière de remembrement
7331 Établissement public local d'enseignement
7341 Secteur de commune
7342 District urbain
7343 Communauté urbaine
7345 Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
7346 Communauté de communes
7347 Communauté de villes 7348 Communauté d'agglomération
7349 Autre établissement public local de coopération non spécialisé ou entente
7351 Institution interdépartemental ou entente
7352 Institution interrégionale ou entente
7353 Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
7354 Syndicat mixte communal
7355 Autre syndicat mixte
7356 Commission syndicale pour la gestion des biens indivis des communes
7361 Centre communal d'action sociale
7362 Caisse des écoles



7363 Caisse de crédit municipal
7364 Établissement d'hospitalisation
7365 Syndicat inter hospitalier
7366 Établissement public local social et médico-social
7371 Office public d'habitation à loyer modéré (OPHLM)
7372 Service départemental d'incendie
7373 Établissement public local culturel
7379 (Autre) Établissement public administratif local
7381 Organisme consulaire
7382 Établissement public national ayant fonction d'administration centrale
7383 Établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel
7384 Autre établissement public national d'enseignement
7385 Autre établissement public national administratif à compétence territoriale limitée
7389 Établissement public national à caractère administratif
7410 Groupement d'intérêt public (GIP)
7430 Établissement public des cultes d'Alsace-Lorraine
7450 Cercle et foyer dans les armées
7490 Autre personne morale de droit administratif
8110 Régime général de la sécurité sociale
8120 Régime spécial de sécurité sociale
8130 Institution de retraite complémentaire
8140 Mutualité sociale agricole
8150 Régime maladie des non-salariés non agricoles
8160 Régime vieillesse ne dépendant pas du régime général de la sécurité sociale
8170 Régime d'assurance chômage
8190 Autre régime de prévoyance sociale
8210 Mutuelle
8250 Assurance mutuelle agricole
8290 Autre organisme mutualiste
8310 Comité central d'entreprise
8311 Comité d'établissement
8410 Syndicat de salariés
8420 Syndicat patronal
8450 Ordre professionnel ou assimilé
8470 Centre technique industriel ou comité professionnel du développement économique
8490 Autre organisme professionnel
8510 Institution de prévoyance
8520 Institution de retraite supplémentaire
9110 Syndicat de copropriété
9150 Association syndicale libre
9210 Association non déclarée
9220 Association déclarée
9221 Association déclarée "entreprises d'insertion par l'économique"
9222 Association intermédiaire
9223 Groupement d'employeurs
9230 Association déclarée reconnue d'utilité publique
9240 Congrégation
9260 Association de droit local
9300 Fondation
9900 Autre personne morale de droit privé





3.12. Type de ménage



3.12.1. Type de ménage : définition pour le RP 1990

Pour la variable TYM90_99

Modalités	Libellés
blanc	logement fictif ou logement vide
011	homme vivant seul : actif
012	homme vivant seul : inactif
021	femme vivant seule : active
022	femme vivant seule : inactive
030	ménage de plusieurs personnes sans famille
100	famille principale monoparentale : homme + enfant(s)
200	famille principale monoparentale : femme active + enfant(s)
210	famille principale monoparentale : femme inactive + enfant(s)
300	famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs
301	famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs
302	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs
303	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs
310	famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs
311	famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs
312	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs
313	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs
400	famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) actif et femme inactive
401	famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) actif et femme inactive
402	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) actif et femme inactive
403	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) actif et femme inactive
410	famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif et femme inactive
411	famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif et femme inactive
412	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) actif et femme inactive
413	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) actif et femme inactive
500	famille principale couple sans enfant : femme active et homme inactif
501	famille principale couple avec enfant(s) : femme active et homme inactif
600	famille principale couple sans enfant : homme et femme inactifs
601	famille principale couple avec enfant(s) : homme et femme inactifs



3.12.2. Type de ménage : définition pour le RP 1999

Pour la variable TYM_99

Modalités	Libellés
blanc	logement fictif ou logement vide
011	homme vivant seul : actif occupé
012	homme vivant seul : autre
021	femme vivant seule : active occupée
022	femme vivant seule : autre
030	ménage de plusieurs personnes sans famille
100	famille principale monoparentale : homme + enfant(s)
200	famille principale monoparentale : femme active occupée + enfant(s)
210	famille principale monoparentale : femme autre + enfant(s)
300	famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés
301	famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés
302	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés
303	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés
310	famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés
311	famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés
312	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés
313	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés
400	famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre
401	famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre
402	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre
403	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre
410	famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre
411	famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre
412	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre
413	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre
500	famille principale couple sans enfant : femme active occupée et homme autre
501	famille principale couple avec enfant(s) : femme active occupée et homme autre
600	famille principale couple sans enfant : homme et femme autres
601	famille principale couple avec enfant(s) : homme et femme autres



3.13. Tableau synoptique des variables RP, EAR et Etat-civil

BULLETINS→	Individu											Conjoint							←BULLETINS				
	BI RP 68	BI RP 75	BI RP 82	BI RP 90	BI RP 99	EAR	B2 Mariage		B5 Naissance		B7 bis Décès	BI RP 68	BI RP 75	BI RP 82	BI RP 90	BI RP 99	EAR	B2 Mariage		B5 Naissance	B7 bis Décès	↓VARIABLES	
VARIABLES↓																							
(l'individu est)																			(l'individu est)				
Date de naissance																			Date de naissance				
Année	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	□	X	X	X	X			X		Année
Mois	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			X	X	X			X		Mois
Jour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			X	X	X			X		Jour
Indic. lieu de naissance	X	X	X	X	X	X											X						Indic. lieu de naissance
Lieu de naissance																			Lieu de naissance				
Département	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X			X		Département
Commune						X	X	X	X	X	X					X	X	X			X		Commune
Pays	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X			X		Pays
État matrimonial	X	X	X	X	X	X	X				X	X		X	□	X	X	X	X		X		État matrimonial
Nationalité	X	X	X	X	X	X	X				X	X		X	□	X	X	X	X		X		Nationalité
Type d'activité	X	X	X	X	X	X								X	□	X	X	X					Type d'activité
Statut	X	X	X	X	X	X								X	□	X	X	X					Statut
CS	X	X	X	X	X	X	X ¹				X	X ²		X	□	X	X	X	X ¹		X		CS
Activité économique	X	X	X	X	X	X										X	X	X					Activité économique
Lieu de résidence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	□	X	X	X	X			X		Lieu de résidence
Lieu de résidence antér.	X	X	X	X	X	X	X ¹							X		X	X	X	X ¹				Lieu de résidence antér.
Diplôme	X	X	X	X	X	X								X		X	X	X					Diplôme
Lien familial	X	X	□	X	X	X	X							X	□	X	X	X	X				Lien familial
Catégorie de population	X	X	X	X	X	X								X	□	X	X	X					Catégorie de population

¹ jusqu'en 1997 ; ² à partir de 1998, pour actif seulement sur 1/4 des bulletins



BULLETINS→ VARIABLES↓	Enfants de l'individu							Parents de l'individu							←BULLETINS ↓VARIABLES													
	BI RP 68	BI RP 75	BI RP 82	BI RP 90	BI RP 99	EAR	B2 Mariage	Enfant	B5 Naissance	B7 bis Décès	BI RP 68	BI RP 75	BI RP 82	BI RP 90		BI RP 99	EAR	B2 Mariage	Enfant	B5 Naissance	B7 bis Décès							
(l'individu est)							Epoux / Epouse	Enfant légitime	Enfant	Parent							Epoux / Epouse	Enfant légitime	Enfant	Parent								(l'individu est)
Date de naissance				X	X	X				¹		X ¹	<input type="checkbox"/>	X	X	X		X			X	X	X				Date de naissance	
Année				X	X	X				X								X			X	X	X				Année	
Mois				X	X	X				X								X			X	X	X				Mois	
Jour				X	X	X				X								X			X	X	X				Jour	
Indic. lieu de naissance				X	X	X								X		X											Indic. lieu de naissance	
Lieu de naissance				X	X	X				²				X	X	X		X			X	X	X				Lieu de naissance	
Département				X	X	X				X				X	X	X		X			X	X	X				Département	
Commune				X	X	X				X				X	X	X		X			X	X	X				Commune	
Pays				X	X	X				X				X	X	X		X			X	X	X				Pays	
État matrimonial						X					X	<input type="checkbox"/>	X	X	X		X									État matrimonial		
Nationalité						X					X	<input type="checkbox"/>	X	X	X		X		X			X				Nationalité		
Type d'activité						X					X	<input type="checkbox"/>	X	X	X											Type d'activité		
Statut						X					X	<input type="checkbox"/>	X	X	X											Statut		
CS						X					X	<input type="checkbox"/>	X	X	X	X ²	X ³					X				CS		
Activité économique						X							X	X	X											Activité économique		
Lieu de résidence		X	X	X	X	X					X	<input type="checkbox"/>	X	X	X		X					X			X	Lieu de résidence		
Lieu de résidence antér.						X							X	X	X		X									Lieu de résidence antér.		
Diplôme						X					X		X	X	X											Diplôme		
Lien familial		X	X	X	X	X					X	<input type="checkbox"/>	X	X	X		X									Lien familial		
Catégorie de population		X	X	X		X					X	<input type="checkbox"/>	X	X	X											Catégorie de population		

¹ dernier enfant et, pour la mère, avant dernier enfant vivant

² dernier enfant vivant

sur 1/4 des bulletins

¹ le chef de famille seulement

² le père seulement

³ jusqu'en 1997



3.14. Expertise sur la variable LIEN_FAMILIAL de l'EDP pour l'étude des unions libres

Montrouge, le 21 février 2019
N°DG75-F170

OBJET : Utilisation de l'EDP pour déterminer la qualité de la variable LIEN_FAMILIAL de

RÉDACTEUR : Hicham ABBAS

TYPE DE COMPTE-RENDU : Pour avis
 Définitif

DESTINATAIRES : Elisabeth Algava, Sébastien Durier, Sylvie Le Minez, Stéfan Lollivier

Pour information :

L'EDP, échantillon démographique permanent, est un panel d'individus qui intègre notamment des données de Fidéli et des données d'autres sources. Il permet ainsi d'étudier la cohérence des données entre ces deux sources.

Les données fiscales présentes dans l'EDP intègrent depuis le millésime 2016 une nouvelle variable, LIEN_FAMILIAL, qui décrit les liens familiaux entre les individus d'un logement et le référent fiscal du ménage auquel ils appartiennent. Cette note vise à explorer brièvement les apports potentiels de la nouvelle variable LIEN_FAMILIAL à l'étude des unions libres. Les unions libres donnent lieu en effet à deux déclarations fiscales distinctes pour chacun des conjoints, alors que les couples mariés ou pacsés sont imposés en commun. Les données fiscales à elles seules ne donnent pas directement d'informations sur les unions libres. Un travail spécifique a été mené par l'équipe en charge de Fidéli pour estimer ce lien.

L'analyse compare ici la situation familiale d'après les données fiscales déclarées en 2016 (sur les revenus perçus en 2015) à celle décrite d'après l'enquête annuelle de recensement de 2016 (EAR). Ces deux descriptions portant sur des situations familiales début 2016, pour les personnes EDP présentes dans les deux sources (pour plus de détail, voir l'annexe de la note). Les résultats présentés sont, sauf indication contraire, non pondérés.

1, Les croisements entre la variable LIEN_FAMILIAL de Fidéli et plusieurs variables issues de l'enquête annuelle de recensement révèlent une convergence significative des informations des deux sources.

La variable LIEN_FAMILIAL est globalement de bonne qualité : les croisements réalisés dans le cadre de cette note sont généralement cohérents. Des dissonances existent, mais elles sont très minoritaires comme en témoignent la faiblesse des effectifs concernés.

a) Croisement entre les variables COUPLE_X (dont les modalités sont « vit en couple » et « ne vit pas en couple ») et LIEN_FAMILIAL.

Le tableau suivant fait apparaître quelques incohérences : des personnes qui ne sont pas en couple selon la variable COUPLE_X de l'EAR (variable brute, sans imputation des valeurs manquantes) mais qui sont conjoints légaux (518) ou conjoints de fait (1155) ou même enfants (19 074)

Croisement des variables COUPLE_X et LIEN_FAMILIAL (nombre de personnes)



	Vit en couple	Ne vit pas en couple
Réfèrent fiscal	88,310	59,705
Conjoint légal	66,158	518
Conjoint de fait	13,541	1,155
Enfant	821	19,074
Personne de - de 25 ans	3	30
Conjoint enfant	269	15
Frère/sœur	75	532
Parent	202	547
Autre	135	63
Autre	888	2,410

Source : Insee, DGFIP, échantillon démographique permanent

Etudions plus précisément la situation des personnes qui sont censées être en union libre d'après la variable LIEN_FAMILIAL (les conjoints de fait). Bien que le croisement réalisé indique que plus de 90 % de ces personnes vivent effectivement en couple, environ 9 % disent ne pas vivre en couple lors de l'EAR 2016. Nous comparons les caractéristiques de ces deux types de populations, celles qui disent vivre en couple et celles qui disent ne pas vivre en couple, en utilisant quelques variables socio-démographiques de l'EAR.

Caractéristiques des personnes indiquant vivre en couple ou ne pas vivre en couple

	COUPLE_X	age	sexem	immi
Vit en couple	1	40.989	0.336	0.052
Ne vit pas en couple	2	47.167	0.438	0.099

Il apparaît que les personnes qui disent ne pas être en couple (mais qui sont censées être en situation d'union libre d'après LIEN_FAMILIAL) sont en moyenne **plus âgées** et plus fréquemment **des hommes** que celles qui disent être en couple. Il est deux fois plus fréquent, parmi les personnes **immigrées**, de ne pas se déclarer en couple alors qu'elles sont censées être en union libre.

Compte-tenu de la faiblesse des effectifs au niveau régional, il est difficile d'établir un lien entre **les régions** et la présence de dissonances. Celles-ci oscillent entre quelques unités pour les plus petites régions et environ 150 pour les plus grandes régions. Rapportées à leurs populations, ces différences ne sont pas significatives. Il n'est pas non plus possible d'identifier une corrélation entre les dissonances et la **position sociale** des individus.

Le croisement des dissonances avec **le type de commune** est relativement plus intéressant. D'après le tableau ci-dessous, les dissonances sont presque deux fois plus fréquentes dans les communes de plus de 10 000 habitants que dans les petites communes, mais le tirage des personnes enquêtées à l'EAR est différent entre grandes et petites communes.

Localisation des personnes indiquant vivre en couple ou ne pas vivre en couple

	Petites communes	Grandes communes
Vit en couple	10,319	3,222
Ne vit pas en couple	722	433

L'utilisation de la pondération issue des EAR pour étudier les croisements précédents ne remet en cause ces constats qu'en ce qui concerne la répartition des dissonances entre les petites communes et les grandes communes. Ainsi, on observe davantage de dissonances dans les grandes communes en utilisant la pondération des EAR.

b) Croisement entre les variables MATR_X (dont les modalités sont « marié », « pacsé », « union libre », « veuf », « divorcé » et « célibataire ») et LIEN_FAMILIAL

Le tableau ci-dessous fait apparaître de rares incohérences entre les modalités « marié » et « pacsé » de l'EAR, d'une part, et la modalité « conjoint de fait » de la variable fiscale (quelques centaines



d'individus sont censés être unis civilement et en même temps « conjoints de fait » selon la variable LIEN_FAMILIAL). A l'inverse, une centaine d'individus sont censés être à la fois en union libre d'après la variable MATR_X et être « conjoint légal » d'après les données fiscales.

Croisement des variables MATR_X et LIEN_FAMILIAL

	Marié	Pacsé	Union libre	Veuf	divorcé	Célibataire
Réfèrent fiscal	65,816	6,467	17,258	18,003	15,163	26,823
Conjoint légal	60,923	5,850	107	80	81	41
Conjoint de fait	197	187	12,925	123	406	994
Enfant	356	61	450	39	307	18,604
Personne de - de 25 ans	1	0	3	0	0	28
Conjoint enfant	218	50	3	1	4	9
Frère/soeur	45	4	38	26	51	470
Parent	210	0	4	450	76	43
Autre	77	9	37	10	30	37
Autre	211	41	645	139	187	2,098

Source :
Insee,
DGFIP,
échantillon
démographique permanent

Commençons par comparer les individus mariés ou pacsés (au sens de la variable MATR_X) et qui sont en union libre (au sens de la variable LIEN_FAMILIAL) aux personnes qui sont bien classées comme étant en union libre dans les deux variables.

Caractéristiques des personnes en union libre d'après les données fiscales selon leur classement à l'EAR

	Age	Sexe M	Immigrés
Marié	50.030	0.383	0.218
Pacsé	39.146	0.308	0.086
Union libre	40.684	0.334	0.048
Veuf	72.702	0.237	0.061
divorcé	58.674	0.488	0.072
Célibataire	41.640	0.449	0.104

Les personnes en union libre d'après les données fiscales mais pacsées d'après l'EAR ont des caractéristiques à peu près identiques à celles des personnes en union libre dans ces deux sources (les immigrés y semblent néanmoins davantage représentés). Des différences plus importantes existent entre les personnes mariées à l'EAR mais en union libre d'après les données fiscales : elles sont en moyenne plus âgées de près de 10 ans que les personnes en union libre d'après les deux sources, plus fréquemment des hommes et beaucoup plus souvent immigrées. Les différences d'âge et de proportions d'hommes s'effacent presque totalement lorsqu'on utilise les pondérations des EAR. Les immigrés sont légèrement plus présents dans les personnes mal classées. Les population bien et mal classées sont donc finalement assez proches.

Les effectifs de ces dissonances sont trop faibles (quelques dizaines d'individus) au niveau régional pour pouvoir en tirer des enseignements. Il existe 40 personnes en Ile-de-France qui sont mariées d'après la variable MATR_X mais qui sont en union libre selon la variable LIEN_FAMILIAL. Les dissonances sont néanmoins, en termes absolus, plus nombreuses dans les petites communes que dans les grandes communes. Ce constat s'efface lorsqu'on utilise les pondérations EAR.

Nous continuons notre exploration de la variable LIEN_FAMILIAL en examinant les personnes en union libre au sens de l'EAR mais qui sont identifiées par la variable LIEN_FAMILIAL comme étant des conjoints légaux (marié ou pacsé donc). Ces personnes sont très peu nombreuses (107) au regard du nombre de personnes qui sont bien identifiées (12 925). Le tableau suivant compare les principales caractéristiques de ces deux groupes :

Caractéristiques des personnes en union libre d'après l'EAR selon leur classement dans les données fiscales



	Age	Sexe M	Immigrés
Réfèrent fiscal	41.0	0.6	0.05
Conjoint légal	41.4	0.05	0.2
Conjoint de fait	40.7	0.3	0.05
Enfant	22.7	0.3	0
Personne de - de 25 ans	33	1	0.3
Conjoint enfant	42.8	0.5	0.1
Frère/soeur	66	0.8	0.5
Parent	50.8	0.3	0.1

Les personnes classées dans les deux variables comme étant en union libre (conjoint de fait pour les données fiscales) et celles classées comme en union libre à l'EAR mais mariées ou pacsées dans les données fiscales (conjoints légaux) ne se distinguent pas par leur moyenne d'âge, mais ils sont à nouveau beaucoup plus souvent composés d'immigrés que le groupe des personnes bien classées selon les deux variables (ce qui est également vrai lorsqu'on utilise les pondérations des EAR).

c) Croisement MOCO et LIEN_FAMILIAL

La variable LIEN_FAMILIAL est bonne pour les enfants : à peu près la quasi-totalité des enfants de l'EAR d'après la variable MOCO (qui décrit les modes de cohabitation des habitants d'un même logement) sont enfants d'après les données fiscales (taux d'erreur de 2 % environ). Des dissonances apparaissent à la marge entre les modalités « enfants » et « adulte » (des personnes considérées comme des enfants par l'une des deux variables peuvent être identifiées comme des adultes par l'autre variable et inversement)

Croisement des variables MOCO de l'EAR et LIEN_FAMILIAL

	Rf	Cl	Cfait	En	P- 25 ans	Ce	Fr	Pa	Au	Au
Enfant d'un couple	393	0	12	14,132	12	5	24	0	6	521
Enfant famille monoparentale	638	3	45	4,474	14	9	37	2	14	955
Adulte d'un couple sans enfant	43,924	34,524	5,496	316	3	103	34	125	68	410
Adulte d'un couple avec enfants	43,827	32,038	8,012	366	0	161	40	75	66	430
Adulte d'une famille monoparentale	11,974	246	226	332	1	0	23	215	6	173
Personne vivant hors famille ...	3,703	452	973	660	3	7	454	283	41	533
Personne vivant seule	43,833	354	195	264	1	0	35	63	3	180
Personne vivant hors ménage	4,488	172	25	56	0	0	6	45	3	262
Hors champ	12	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Rf=réfèrent fiscal, Cl=conjoint légal, Cfait=conjoint de fait, En=enfant, P – 25 ans= personne de moins de 25 ans et deux foyers maximum dans le logement, Ce=conjoint de l'enfant, Fr=frère/sœur, Pa=parent, Au=autre avec homonymie, Au=autre sans homonymie

Au regard de la problématique du dénombrement des unions libres, il est possible de relever deux légères anomalies dans ce tableau. En effet, des personnes identifiées comme étant en union libre par la variable LIEN_FAMILIAL apparaissent dans les modalités « personnes vivant hors famille » et « personnes vivant seules » de la variable MOCO .

Caractéristiques des individus vivant en union libre d'après les données fiscales, selon leur modalité de la variable MOCO à l'EAR

	Age	Sexe M	Immigrés
Enfant d'un couple	29.3	0.5	0.1
Enfant famille monoparentale	37.1	0.6	0.04
Adulte d'un couple sans enfant	43.6	0.4	0.05
Adulte d'un couple avec enfants	39.4	0.3	0.1
Adulte d'une famille monoparentale	44.9	0.1	0.1
Personne vivant hors famille...	48.5	0.5	0.1
Personne vivant seule	44.0	0.5	0.1
Personne vivant hors ménage	51.0	0.5	0

Les effectifs concernés par ces deux anomalies sont faibles : en tout,

environ 1200 individus EDP sont en union libre d'après les données fiscales mais sont « hors famille »



ou « seules » d'après l'EAR. D'après le tableau ci-dessus, ces individus sont en moyenne plus âgés que les individus des autres groupes et sont légèrement composés de plus d'immigrés.

Conclusion : si la qualité de la variable LIEN_FAMILIAL semble très bonne, son utilisation ne permet pas d'identifier strictement les couples en union libre. Des écarts parfois sensibles (comme en témoigne le fait que près de 10 % des personnes en union libre d'après les données fiscales déclarent ne pas être en couple lors du recensement) existent entre la source fiscale et l'EAR. Il semble que ces dissonances soient plus fréquentes parmi les personnes immigrées d'après l'EAR

Pour les unions légales, la quasi-totalité des personnes définies comme conjoint légal dans les données fiscales vit aussi en couple d'après les EAR. Les dissonances sont plus rares, l'information sur le pacs et le mariage étant présentes dans les données fiscales.

2. Utiliser la variable LIEN_FAMILIAL sur le champ des seuls logements comprenant au moins un enfant accroît la convergence des informations issues des deux sources.

On étudie ici quelques croisements supplémentaires entre la variable LIEN_FAMILIAL, d'une part, et les variables démographiques COUPLE_X et MATR_X. On cherche à déterminer si les croisements réalisés dans la partie précédente sont plus précis sur des populations d'individus EDP spécifiques : les croisements évoqués précédemment permettent-ils de mieux identifier les personnes en union libre lorsqu'ils sont réalisés sur la base des logements comprenant au moins une personne mineure ?

Pour répondre à cette question, toujours à l'aide des individus EDP présents à l'EAR et dans les données fiscales, on constitue deux tables : l'une comprenant uniquement des logements dans lesquels aucun enfant n'est présent, l'autre comprenant des logements dans lesquels au moins un enfant est présent d'après les données fiscales (nombre d'enfants par logement fiscal). **On montre que les croisements auxquels on s'intéresse présentent moins de dissonances lorsqu'il y a au moins un enfant mineur dans le logement.**

a) Croisement COUPLE_X et LIEN_FAMILIAL

On ne commente ici que les dissonances relatives à l'union libre. Ainsi, lorsque le croisement est réalisé sur la table des logements sans enfants, le nombre de personnes bien classées (en union libre selon les deux variables) est égal à 6585, celui des personnes mal classées est de 1147 : le taux de dissonances est de 17 % (contre 10 % lorsque ce croisement est réalisé sur l'ensemble de la population) En revanche, lorsque ce même croisement est réalisé sur les logements comprenant au moins un enfant, le taux de dissonances est de seulement 4 % (7 596 personnes bien classées et 309 qui ne le sont pas)

b) Croisement MATR_X et LIEN_FAMILIAL

Sur la table des logements sans enfants, le taux de dissonances (sur les seules personnes en union libre) atteint 18,6 %. Il n'est que 6 % lorsque ce croisement est réalisé sur la table des logements avec enfants.

Annexe : précisions sur les traitements réalisés

Dans les traitements réalisés précédemment, on ne travaille que sur les individus EDP dont la déclaration de revenus est dite « principale », et qui, pour l'année 2016, ont une commune de résidence identique dans les données fiscales et les données du recensement. Seuls les individus EDP âgés d'au moins 18 ans sont retenus dans cette étude.

Afin de croiser les variables étudiées dans ce document, on apparie l'EAR 2016 (sur le champ des seuls individus EDP), qui comprend environ 393 000 individus, avec la table fiscale principale de l'EDP issue de Fidéli (qui concerne environ 2,8 millions d'individus). La table qui résulte de cet appariement ne comporte plus que 360 000 individus environ. Les raisons de cet écart sont multiples : doubles comptes (qui sont finalement éliminés), décalage dans le temps entre la collecte des données du recensement (janvier de l'année considérée) et celle des déclarations fiscales annuelles (mai de l'année considérée) qui peut expliquer que des événements comme des décès ou des départs de la France n'apparaissent pas dans les données fiscales. On rappelle que la variable LIEN_FAMILIAL décrit, dans le contexte de l'EDP, le lien familial entre l'individu EDP considéré et le référent fiscal du ménage auquel il appartient (variable calculée par FIDELI). Les modalités de cette variable sont les



suivantes : référent fiscal, conjoint légal, conjoint de fait, enfant, personne de moins de 25 ans, conjoint enfant (enfant du conjoint du référent fiscal), frère/sœur, parent, autre avec homonymie, autre sans homonymie. Le référent fiscal est l'adulte du ménage qui paie la taxe d'habitation.

